



BX 9459 .A1 D72 1879 v.2  
Douen, O. 1830-1896.  
Les premiers pasteurs du  
D esert (1685-1700)





Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa

LES PREMIERS

**PASTEURS DU DÉSERT**



LES PREMIERS

# PASTEURS DU DÉSERT

(1685-1700)

D'APRÈS DES DOCUMENTS POUR LA PLUS PART INÉDITS

PAR  
O. DOUEN

Ah! pauvre France oublieuse! combien peu tu as soigné, conservé ta tradition! Combien négligente, insoucieuse de ton trésor national! J'entends par ce mot ce qui fut toi-même, ta haute vie, aux grandes heures : *les martyrs et les vrais héros!* Tout cela dans la poussière et jeté au vent.

(Michelet, *La Ligue et Henri IV*,  
p. 328.)

TOME SECOND

PARIS

GRASSART, LIBRAIRE-ÉDITEUR

2, RUE DE LA PAIX, 2

1879

Tous droits réservés.



LES MARTYRS DU MIDI



## LE PREMIER MARTYR (1).

C'était un jeune homme de Nîmes qui avait achevé ses études en théologie à Genève (2), et portait le titre de proposant, mais n'avait point reçu la consécration au saint ministère, ni la charge d'une Église, parce que les synodes n'avaient plus le droit de se réunir. Il s'appelait Fulcran Rey (3).

« Dieu et sa conscience suppléant au défaut du synode, l'appelèrent aux fonctions du ministère; il

(1) Homel, directeur du Vivarais, roué vif, le 20 octobre 1684, est en réalité le premier pasteur qui fut mis à mort au XVII<sup>e</sup> siècle; mais il avait été pris les armes à la main, et aurait pu être tué dans le combat, comme le fut son collègue Brunier.

(2) Il figure dans le *Livre du recteur*, à la date de 1678.

(3) Il était sans doute parent et peut-être frère de son homonyme auquel *la France protestante* a consacré les lignes suivantes : « Claude Rey de Nîmes fit ses études en théologie à l'académie de Genève, où il fut immatriculé en 1672. Reçu ministre en 1678 (Arch. gén. TT 282), il fut donné pour pasteur à l'Église de Vergèze, et se trouva compromis dans l'affaire de Brousson (voy. III p. 32). A la révocation de l'édit de Nantes, il renia sa foi; mais bientôt, saisi de remords, il trouva moyen de passer en Suisse. Il se rendit à Zurich, où il fit pénitence de sa faute, et fut rétabli dans le ministère en 1686. Il mourut pasteur à Erlangen (*Ms. de Court*) ».

suivit cette vocation, et sa résolution fut, en la suivant, de ne quitter point la France, lorsque tous les pasteurs que le roi en avait bannis, en sortaient; il forma le dessein d'y demeurer pour prêcher l'Évangile à ceux qui l'avaient connu et qui en avaient fait profession, afin d'affermir ceux qui étaient debout au milieu des plus grands efforts de la persécution, et de relever ceux qui étaient tombés par la violence de la tentation (1) ».

Il se rendit donc à Montauban, qu'il trouva entièrement adonné à l'idolatrie, puis à Milhau, en Rouergue, où il ne reçut pas meilleur accueil, ensuite à St-Affrique, où il espérait que quelques parents qu'il y avait lui donneraient asile. Mais ses parents eurent peur des galères, et il dut les quitter; il alla au Pont de Camarès, et n'y resta que quelques jours, parce qu'il manquait d'auditeurs. Il rencontra bientôt deux fervents gentilshommes qui erraient de lieu en lieu, pour n'être pas arrêtés, et qui, heureux d'entendre ses consolations, s'engagèrent à le protéger partout où il irait se faire entendre. Après avoir tenu quelques assemblées au Désert, il voulut revoir son père et se mit en route pour Nîmes. « Passant par Montpellier, il y trouva quelques ministres qui y étaient encore pour demander leur passeport à M. l'intendant (2), et avec lesquels il eut divers entretiens pour les obliger à rester dans le royaume, que le roi leur

(1) Récit du temps, *apud* *Bullet.*, X 123. Voir aussi les *Ms. de Court*, n° 28.

(2) Ces ministres étaient sans doute De la Devèze, De Vimmielle et De Bonneval, renvoyés de Versailles à Montpellier.

commandait de quitter, les assurant que, quelque défense qu'il y eût d'y demeurer et d'y prêcher, il y demeurerait et y prêcherait pour s'acquitter de sa vocation ».

Arrivé à Nîmes, il présida plusieurs assemblées dans les environs ; mais les nombreuses arrestations qu'elles amenèrent et qui furent suivies de condamnations à la prison et aux galères, le forcèrent bien vite au silence. Trahi par Audoyer (1), qui faisait profession d'amitié pour lui, il n'échappa qu'à grand peine, et s'enfuit jusqu'à Castres, où il continua d'exhorter ses frères, les invitant à tout souffrir pour la sainte cause de Dieu et de leur conscience. La persécution s'étant aussi déchaînée dans le Castrais, il revint près de Nîmes, puis avant de monter dans les Cévennes, il écrivit la lettre suivante :

Mon très-cher et très-honoré père,

Lorsque Abraham voulut monter sur la montagne de Morija, pour aller offrir son fils Isaac en holocauste, suivant le commandement qu'il en avait reçu de son Dieu, il ne consulta point avec la chair ; mais il s'approcha hardiment de cette montagne, où il s'écria : *En la montagne de l'Éternel il y sera pourvu*. En effet, il y fut pourvu, puisque Dieu se contenta de son obéissance. Dieu n'a point parlé à moi bouche à bouche, comme il parla à ce patriarche ; mais ma conscience m'inspire de m'aller sacrifier pour lui et pour l'intérêt de son Église. Je ne sais si Dieu se contentera du désir que j'ai de faire sa volonté sans m'exposer à la mort ; mais quoi qu'il en

(1) Probablement le jeune pasteur Pierre Audoyer, qui, pour racheter sa vie, avait livré Homel, puis avait abjuré et était devenu traître à gages.

soit, sa volonté soit faite. Si je suis pris, ne murmurez pas contre lui ; souffrez patiemment tout ce qu'il lui plaira m'envoyer pour l'intérêt de mon Dieu et pour l'avancement de son Église. Oh ! quel bonheur me serait-ce, si je pouvais être du nombre de ceux que le Seigneur a réservés pour annoncer ses louanges et pour mourir pour sa cause !

Il prêcha pendant six semaines dans les Cévennes et, pour se reposer un peu de ses fatigues continues, se retira à Anduze, où son guide Alméras, qui l'avait accompagné dans sa dernière mission, le livra aux dragons rouges. « Ils le prirent de nuit, et ce fut dans la nuit du samedi au dimanche, dans une maison hors la ville, où il était dans une profonde méditation ; ils ne s'en furent pas plus tôt saisis, qu'ils le menèrent avec violence dans la maison de ville, » et le traînèrent brutalement en prison, où il fut enchaîné et gardé à vue.

D'Anduze on le conduisit à Alais, puis à Nîmes et à Beaucaire, et partout juges et moines firent de vains efforts pour l'épouvanter et l'amener à l'abjuration en lui promettant la vie et sa grâce. Il parut enfin devant Bâville, dont les exhortations furent également impuissantes : « Monsieur Rey, il y a encore du temps pour vous sauver. — Oui Monseigneur, et c'est ce temps que je veux encore employer à mon salut. — Monsieur Rey, il faut changer, et vous aurez la vie. — Oui Monseigneur, il faut changer, mais c'est pour aller de cette terre de misère au royaume des cieux, où une heureuse vie m'attend, que j'aurai et que je posséderai bientôt. Ne pensez plus de m'épouvanter par la mort ; si je l'avais appréhendée,

je ne serais pas ici. — Où avez-vous prêché ? lui demanda Bâville. — Partout où j'ai trouvé des fidèles assemblés, répondit-il. — Mais le roi le défend. — Le roi des rois me l'avait ordonné, et il est juste d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

« On lui lut ensuite son jugement, qui portait qu'il serait pendu après avoir reçu la question. Il écouta cette lecture sans changer de visage et dit : On me traite plus doucement qu'on n'a traité mon Sauveur, en me donnant une mort si douce ; je m'étais préparé à être rompu ou brûlé ».

Bâville craignit l'impression que la douceur et la constance du jeune apôtre pourraient faire dans une ville protestante, et il ordonna qu'on le conduisît à Beaucaire. La potence était dressée en dehors de la porte de Beauregard. Quand Rey aperçut la foule qui entourait l'instrument du supplice, il commença à chanter un psaume ; mais on le fit taire. Bien qu'il eût les pieds déchirés par la torture, il gravit l'échelle avec une assurance qui toucha tout le monde, en disant qu'elle lui servait à monter au ciel. Un roulement de tambours étouffa sa voix, et tous les spectateurs furent frappés de la gloire de son martyre.

Il n'avait que vingt-quatre ans, et fut exécuté le 8 juillet 1686, après un ministère de neuf mois. Quatre-vingt-sept prédicateurs de l'Évangile, ministres ou prédicants, allaient le suivre et subir le dernier supplice avec la même intrépidité et la même confiance en Dieu, pour nous conquérir la liberté de conscience.

Un autre proposant, Lerpinière, né à Sommières

(Gard), fut arrêté peu après et déporté comme esclave en Amérique, conformément à l'avis donné à Seignelay par Fénelon. On l'embarqua sur le vaisseau l'*Espérance*, qui portait cent prisonniers protestants (70 hommes et 30 femmes) et cent forçats catholiques, scélérats de toute espèce, devenus incapables de ramer sur les galères. Le vaisseau partit de Cette, le 12 mars 1687, et se brisa sur des rochers, le 20 mai, à une lieue et demie de la Martinique. Arrivés à grand peine sur le rivage, les protestants se comptèrent. Au lieu de cent, ils n'étaient plus que quarante-quatre (40 hommes et 4 femmes) ; plus de la moitié avaient péri : dix-neuf (14 hommes et 5 femmes) étaient morts pendant la traversée ; trente-sept (16 hommes et 21 femmes) avaient été victimes du naufrage (1). Les indiens sauvages les secoururent en frères ; mais non les jésuites. Ceux-ci vinrent offrir leurs secours d'un air douxereux, mais pour espionner et persécuter. Ayant appris que Lerpinière et le chirurgien Pellat, de Sommières, qui étaient parmi les survivants, n'avaient jamais abjuré, ils les firent jeter dans un cachot (9 juin), et obtinrent leur abjuration vingt-quatre heures après, sous la promesse de les laisser libres à la Martinique. Cinq ou six jours plus tard, ils les firent envoyer à deux cents lieues de là, dans l'île St-Dominique, où il n'y avait que des Espagnols et des Français catholiques (2).

(1) Des cent forçats il ne s'en sauva qu'une trentaine.

(2) Jurieu, *Lettres pastorales*, II 93.

## XXIII

### LES PRÉDICANTS DU MIDI.

(VIDAL, DALGUE, PIERRE, VIVENS, 1685-1688).

L'un des premiers prédicants qui se consacrèrent au relèvement de l'Église, fut Isaac Vidal, jeune homme de vingt-deux à vingt-trois ans, boiteux et sans étude, cardeur du lieu de Cognac (arrond. du Vigan, Gard). Ce fut vers le mois de novembre 1685. « Etant couché avec son père la nuit, il crut avoir une vision et entendre une voix qui lui disait : Va consoler mon peuple. Je ne sais, dit Jurieu (1), si ce fut la force de son zèle et de son imagination qui produisit cet effet, ou si ce fut effectivement une voix du ciel. Quoi qu'il en soit, toutes les remontrances de son père, qui tourna en ridicule et sa vision et son dessein, ne le purent empêcher de suivre cette vocation, qu'il regardait comme venue du ciel. Il fit des assemblées, il y parla avec tant de force et d'ordre pour un homme comme lui, que chacun en fut fort surpris, et tout le monde en fut édifié. Sous sa direction il s'est fait des assemblées de trois mille hommes, entre autres une dans un lieu nommé Le

(1) *Lettres pastorales*, I lettre IV.

Cabanis, près de St-Hippolyte [du Fort] (arrond. du Vigan), et une autre dans une grange du presbytère de St-Romain [le Désert] (arrond. de Tournon, Ardèche), assise sur une montagne appelé Cézas ; il y eut bien deux mille cinq cents personnes dans cette assemblée, » tenue le 15 janvier 1686.

Vidal y représenta si vivement la faute que la plupart de ses auditeurs avait commise en abjurant, il les conjura si véhémentement de la réparer et de ne plus aller à la messe, que, au moment où tous fondaient en larmes, un des assistants, Arnaud, marchand de St-Hippolyte, (1) se leva et, la main tendue vers le ciel, jura solennellement qu'il n'y retournerait plus, dût-il lui en coûter la vie. L'assemblée entraînée et sollicitée d'*imiter cet homme de bien*, répéta le même serment d'une voix presque unanime.

Le texte qu'avait pris Vidal était le suivant (Ésaïe LXV, 11 et 12) :

Vous qui avez abandonné Jéhovah,  
 oublié ma sainte montagne,  
 vous qui avez dressé un autel à Gad  
 et rempli la coupe de Meni,  
 je vous destine au glaive ;  
 vous serez tous jetés à terre par le carnage ;  
 car j'ai appelé et vous n'avez pas répondu ;  
 j'ai parlé et vous n'avez pas écouté ;  
 vous avez fait ce qui est mal à mes yeux  
 et choisi ce qui me déplait.

(1) Gaultier, *Hist. apologétique.*, II 166.

Comme les menaces du prophète avaient pour ainsi dire transporté l'assemblée parmi les foudres du Sinai, Vidal voulut faire entendre à ses frères des accents moins terribles, et leur montrer que, si leur repentance était telle qu'elle paraissait être, ils pouvaient s'approcher avec assurance du trône de la grâce et de la miséricorde infinie.

Le même prophète Ésaïe (LV, 6 et 7) lui fournit un autre thème, qu'il développa avec la même éloquence, vive et abrupte :

Cherchez Jéhovah pendant que vous pouvez le trouver,  
 invoquez-le tandis qu'il est près ;  
 que le méchant abandonne sa voie  
 et l'ouvrier d'iniquité ses pensées ;  
 qu'ils reviennent à Jéhovah, et il aura pitié d'eux,  
 à notre Dieu, car il pardonne abondamment.

Ce second discours s'acheva, comme le premier, au milieu des larmes et des gémissements, et dès le lendemain le nom du puissant orateur volait partout de bouche en bouche (1).

Après la prédication, on nomma pour les divers quartiers des Cévennes des anciens, chargés entre autres du soin d'avertir des lieux et des heures des assemblées. Plusieurs d'entre eux furent plus tard envoyés aux galères, et d'autres pendus. « Dans cette même assemblée, les fidèles convinrent de donner à celui qui leur prêchait, le pouvoir d'administrer les sacrements. En quoi il ne faut pas vous imaginer, dit

(1) *Ms. Court*, n. 28.

Jurieu (1) qu'ils aient commis une irrégularité. Car il est constant que la véritable vocation dépend du peuple et du choix des assemblées. La mission d'un pasteur par l'autre n'est qu'une forme, qui doit être observée dans le temps de la paix de l'Église, mais dont on peut se passer dans les cas de nécessité. Avant que de se séparer, on...résolut de faire une autre assemblée le mercredi suivant entre St-Félix et Durfort. Le curé de St-Romain, de la cure duquel dépendait la grange où cette assemblée s'était faite, fit porter un vaisseau plein d'eau bénite dans cette grange, et en jeta partout pour expier le lieu, comme si les démons y avaient tenu leur sabbat. »

L'assemblée préméditée eut lieu dans la nuit du 19 au 20 janvier 1686, près d'un lieu nommé Lamothe. Il s'y trouva près de 4,000 personnes, ce qui obligea Vidal à sortir de la grange qu'on avait d'abord choisie, et à essayer de prêcher sous un poirier, auquel on suspendit des lampes pour pouvoir chanter les psaumes. Mais la rigueur de la saison contraignit le prédicant à rentrer dans la grange avec ceux qui y purent trouver place. Un apostat de Lasalle, nommé Villeneuve, découvrit l'assemblée et y conduisit treize dragons. Mais ceux-ci n'osèrent attaquer une foule si considérable ; ils se mirent en embuscade et tirèrent, sans tuer personne, quelques coups de fusils sur les derniers qui se retirèrent. Ils s'emparèrent ensuite de sept à huit femmes et de

(1) *Lettres pastorales*, I lettre IV,

deux ou trois hommes, entre autres Pouget, deVales-talières. Quelques jours après, ils arrêtrèrent dans son lit Teissier, viguier de Durfort, qui n'eut garde de nier qu'il avait été à l'assemblée.

Bâville, accouru à Lasalle, les condamna tous deux à mort, fit raser la grange et arracher le poirier. Des bois entiers de jeunes châtaigniers d'un grand rapport furent abattus, parce qu'on soupçonnait qu'ils servaient de retraite aux assemblées. Pouget abjura sous la promesse d'avoir la vie sauve, et n'en fut pas moins pendu. Teissier, dont le fils, pasteur et zélateur, avait failli le précéder à la potence, mourut avec tant de constance et de piété, qu'il convertit le missionnaire chargé de le conduire au supplice. Ce missionnaire était Philippe Aiguier, d'une famille noble de Marseille (1). Nous empruntons la page suivante à la relation qu'il écrivit de la mort du martyr (2) : « Tant pour l'horreur du supplice auquel je le voyais condamné, qu'à cause de la croyance que j'avais qu'il allait être damné, je l'embrassai en présence du marquis de Stafort, frère du comte de Fimarcon et de quelques soldats, et fis tout mon possible pour le faire changer à l'Église romaine (je croyais bien faire). Mais plus je le sollicitais, plus il élevait ses yeux et son cœur vers le ciel, en disant : Père éternel, ô mon Dieu ! ne me laisse pas succom-

(1) Jules Chavannes, *Les réfugiés franç. dans le pays de Vaud.*

(2) *Relation sincère et véritable de l'exécution du sieur François Teissier, viguier de Durfort, dans les Cévennes, faite par un prêtre missionnaire qui l'assista à sa mort.* Cette pièce, publiée en 1702, a été imprimée en 1836, dans les *Archives du Christianisme*, p. 94.

ber à la tentation. J'insistais toujours, et pour vous dire la vérité, je versais des larmes si amères que, durant plusieurs jours après, les joues m'en cuisaient. Ce fut en ce moment que notre illustre martyr me dit en prophétisant : Monsieur, Dieu voit votre zèle et votre sincérité, vous ne serez pas sans récompense : vous mourrez de notre religion. — Oui, répondit le sieur marquis de Stafort, vous serez comme Saint-Etienne, vous convertirez Saint-Paul. — Et moi, je lui dis alors sans penser au doux miracle qui s'en est suivi : Eh bien, Monsieur, priez Dieu qu'il me convertisse. L'effet a vérifié cette parole ; car enfin, après avoir longtemps résisté à la pensée de la conversion qu'elle entretenait dans mon esprit, j'ai été obligé, comme un autre Loth, de suivre l'ange qui me tirait hors de la Sodome du monde, et j'ai été assez heureux d'être admis dans l'Église réformée, dans l'illustre ville de Berne, et dans la maison du savant et pieux docteur et professeur en théologie M. Wiss, par les soins de M. Bermond, charitable ministre français.

« Cependant comme le sieur Teissier entendait le bruit que l'on faisait pour élever la potence, il disait : Courage, on me prépare l'échelle par où je dois monter au ciel. — Je faisais mon possible afin de lui persuader que, s'il mourait dans la religion, bien loin qu'il montât au ciel, il allait être précipité dans les enfers. A quoi il ajoutait toujours : Mon Dieu, mon Sauveur, je te recommande mon âme ! Cependant l'exécuteur vint (notez que cet exécuteur avait souvent travaillé, avant d'être bourreau, dans le jardin

et autres pièces de notre illustre martyr). L'exécuteur lui dit alors : Ah ! Monsieur, qui me l'aurait dit ? — Dieu le veut, répondit le sieur Teissier ; j'ai souvent offensé mon Dieu, et il a pourtant encore tant de bonté pour moi (1)... Béni soit Dieu !

« J'ordonnai pour lors à l'exécuteur de se taire ; et il lia, en versant des larmes, notre illustre martyr. Nous sortons de la prison, et passons à travers la place. Si tôt qu'il y fut, il s'écria : Je meurs de la religion ! Je criai alors plus haut que lui, afin d'empêcher que le peuple n'entendît ce qu'il disait ; mais ce fut en vain. Il monte enfin à l'échelle ; je l'y accompagne, et monte deux échelons avec lui, en l'exhortant toujours d'entrer dans la religion romaine, s'il voulait entrer dans le Paradis. Mes exhortations furent inutiles ; je lui criai enfin pour dernières paroles qu'il répéta fort distinctement : Mon Dieu, je vous recommande mon âme ! Après quoi l'exécuteur fit son dernier office ».

Vidal fut du très-petit nombre des prédicants qui échappèrent à la potence ou à la roue ; environ six mois après avoir commencé son ministère, c'est-à-dire vers le mois d'avril 1686 (2), il mourut à Cézas, sans doute d'une maladie qu'il avait contractée en prêchant en plein air malgré la neige et la glace.

Emmanuel Dalgue, de la famille la plus considérable de Lassalle (Gard), âgé d'environ trente-deux ans,

(1) Ici le ms. est endommagé. Note des *Archives*.

(2) Brousson, *Relation sommaire des merveilles que Dieu fait en France etc.*, p. 7.

s'enfuit à l'arrivée des dragons, n'abjura jamais, et se consacra, dès la Révocation, au service des Églises sous la croix. Il vécut dix-huit mois dans les bois et dans les cavernes, n'ayant pour ainsi dire de commerce avec ses semblables que par les assemblées qu'il présidait, et dans l'une desquelles il faillit être tué par quatre soldats, qui tirèrent sur lui presque à bout portant, blessèrent mortellement plusieurs personnes à ses côtés, et le manquèrent. Gaultier de St-Blancard (1) a fait le récit suivant de cette assemblée :

« Au mois de mars (2) [1686], les dragons surprirent une petite assemblée au-dessous de Gibertenc, près de St-Germain-de-Calberte (Lozère). M. Dalgue, de Lasalle, y fit l'office de pasteur. On avait eu cette précaution de poser des sentinelles sur les avenues, pour éviter d'être surpris, pendant qu'on serait occupé aux exercices de piété. Mais l'un de ceux que l'on avait choisis pour cela, au lieu de veiller au salut et à la conservation de l'assemblée, fut assez lâche pour la trahir. Ce malheureux ne se contenta pas de quitter son poste, il alla en diligence à St-Etienne [de Vallée-Française] où il y avait des gens de guerre ; il leur apprit qu'on était assemblé, il leur marqua le lieu de l'assemblée et leur offrit de

(1) *Hist. apologetiq.*, II 168.

(2) D'après les *Ms. Court* (n. 28, I 510) l'assemblée aurait eu lieu en avril, deux jours après Pâques. L'un des assistants dit positivement qu'elle eut lieu le 22 avril, dans un endroit appelé *le Banquet*, entouré de hautes futaies et bordé de taillis, proche la rivière de Toiras. (*Mém. d'un fugitif (1686) suivi du Journal de Genève pour la présente année 1690*. Genève, 1377, in-12, p. 67).

les conduire. Un capitaine du régiment de La Fère, nommé Norville, le suivit avec un détachement de vingt à vingt-cinq soldats. Passant par St-Germain, il obligea le juge, le prêtre [Boissière] et un jésuite à l'accompagner.

« Ils trouvèrent l'assemblée occupée à la célébration de la sainte Cène, que M. Dalgue distribuait au peuple. Ils fondirent dessus comme des gens furieux; ils firent d'abord une décharge qui en coucha plusieurs par terre; ensuite ils mirent l'épée à la main, et, frappant indifféremment sur tout ce qui se rencontrait devant eux, soit hommes ou femmes, ils en blessèrent un grand nombre et en tuèrent quelques-uns. Ils coururent après ceux qui fuyaient, et allèrent chercher parmi les rochers ceux qui s'y étaient cachés, lesquels ils traitèrent de la même manière. Entre ceux qui avaient pris la fuite, il y en eut plusieurs qui, se voyant poursuivis par les soldats, se jetèrent dans une rivière qu'ils croyaient pouvoir passer à gué; mais comme c'était de nuit, ils manquèrent le gué et la plupart se noyèrent dans un gouffre. M<sup>lle</sup> Bellotte ou Elisabeth de Belcastel, fille de qualité de Mauguio, près de Montpellier, reçut un coup de sabre sur la tête. Il y a deux mémoires qui ajoutent que, ayant voulu porter la main à sa blessure, elle reçut un second coup qui lui coupa un ou deux doigts. Le jésuite qui était présent à cette tragédie, criait aux soldats qu'il fallait l'achever de tuer. On ne le fit pourtant pas; on l'emmena prisonnière avec M<sup>lle</sup> sa sœur et plusieurs autres personnes de l'un et l'autre sexe ».

L'un des assistants rapporte que l'aînée de ces demoiselles arrêta le second coup destiné à sa sœur, en empoignant le sabre à pleine main, et se blessa grièvement en retenant avec force la lame bien affilée. On les conduisit tout d'abord à St-Romain-le-Désert avec les autres, puis le sieur de Gibertenc, leur parent, donna caution pour elles et les emmena dans sa maison, ne voulant pas les voir exposées à périr dans le château de Sommières ou dans la tour de Constance. Plus tard elles guérèrent heureusement, et l'évêque de Mende faisant sa tournée obtint leur mise en liberté (1).

D'après le même chroniqueur, plusieurs dragons furent aussi blessés, et M. de la Garde, en se défendant, tua de sa main, d'un grand coup d'épée, l'un des frères Bancillon, traîtres qui avaient appelé les soldats.

Un officier nommé Deleuze ayant porté à Montpellier la nouvelle de cette boucherie, voulut s'en excuser et l'attribuer à l'emportement des troupes qu'on n'avait pu retenir. Le marquis de la Trousse, lieutenant général des armées du roi et commandant en chef du Languedoc, lui répondit qu'il aurait dû tout passer au fil de l'épée (2). Le marquis ne considérait les assemblées proscrites que comme un ramas de vilains, de roturiers, de gens de peu. En effet, et sauf d'honorables exceptions, la bourgeoisie et la noblesse se tenaient prudemment à l'écart,

(1) *Mém. d'un fugitif*, p. 68.

(2) *Ms. Court.*

parce qu'elles avaient encore quelque chose à perdre; tandis que la foule à laquelle il ne restait plus que sa vie, la sacrifiait volontiers pour ouïr la parole sainte et affranchir sa conscience du joug de l'esclavage et de l'hypocrisie. Le rétablissement du culte au Désert fut l'œuvre des pauvres, des ignorants, de l'élément absolument populaire, non celle des riches, des nobles, des personnes instruites. « C'est une circonstance qui mérite qu'on s'y arrête, dit Jurieu (1). Car premièrement elle doit couvrir de confusion tous ceux qui ont quelque naissance et quelque éducation... Quelle honte à des gens qui ont reçu de Dieu de l'esprit, des lumières, du bien, de la qualité, de la distinction, de se laisser devancer par un pauvre peuple, par des gens de la campagne, dont les âmes abaissées par la servitude et par la pauvreté, semblent être incapables de concevoir aucune grande entreprise! Où est le zèle de notre noblesse du siècle passé? » (2).

(1) *Lettres pastorales*, II 338.

(2) A. Court écrivait aussi plus tard à Paul Rabaut : « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. De tout temps le vent de la persécution a nettoyé l'aire du Seigneur, et rarement a-t-on vu dans les temps d'orage que ceux que la naissance, le rang, et les richesses, élèvent au-dessus des autres, aient maintenu la religion. La gloire de la Providence s'y trouve même intéressée. Plus les moyens dont elle se sert pour conserver cette religion paraissent vils et méprisables, et plus cette gloire est éclatante, etc. » (Ch. Coquerel, *Hist. des Égl. du désert*, I 456).

Court écrivait encore à l'occasion d'une des assemblées qu'il tint en France dans l'année 1744 : « Je fis grand plaisir aux gens de la campagne, parce que je dis dans un endroit de mon discours que ce

Le Bas-Languedoc eut des assemblées très-fréquentes aussi bien que les Cévennes. Il s'en tint une, le 21 mars, dans la carrière d'un petit bourg à trois lieues de Nîmes, sur laquelle le chevalier de La Fère, lieutenant-colonel du régiment de La Fère, fit une cinquantaine de prisonniers, tant hommes que femmes, qui furent conduits à Nîmes. Avant d'être jugés la plupart furent mis à la question. On en condamna dix aux galères, et un à mort. C'était un jeune homme nommé Bétrine, dont l'exécution eut lieu dans les premiers jours d'avril (1).

Ces attroupements donnèrent de l'exercice à La Trousse et à Bâville. « Ils apprirent, dit d'Aigre-feuille (2), qu'on avait fait une assemblée à Vauvert, dans une cave souterraine du vieux château; et que dans les Cévennes on avait fait venir des ministres et des proposants, qui prêchèrent à Sauve et à Lassalle; puis étant descendus dans la Vaunage, ils avaient tenu des assemblées à Aiguesvives, Codognan, Muz, Saturargues et autres lieux. Alors les dragons leur donnèrent la chasse : on en prit un très-grand nombre, qui remplirent les prisons de Brescou, de Montpellier et d'Aiguesmortes; mais leur nombre venant si fort à augmenter, qu'ils ne pouvaient plus y trouver place, on les envoya à Marseille, d'où ils partirent pour aller former des colonies dans la Nouvelle France ».

sont eux et eux seuls qui avaient soutenu la religion dans le temps de crise. » (*Bullet.*, 2<sup>e</sup> série, XII 75).

(1) *Ms. Court*, n<sup>o</sup> 28 I.

(2) *Hist. de la ville de Montpellier*, p. 459.

Dalgue continua son ministère jusqu'au moment où il fut arrêté, sans doute avec Roques, lequel avait été nommé ancien de Caderle par l'assemblée tenue dans la grange du prêtre de St-Romain-le-Désert. « L'intendant de Bâville, dit encore Gaultier, alla en poste de Montpellier à Nîmes où ils étaient prisonniers, pour présider au jugement. Les crimes sur lesquels on les obligea de répondre, furent de s'être tenus longtemps cachés pour ne pas changer de religion, d'avoir assisté à plusieurs assemblées, et en particulier à quelques-unes qui s'étaient faites depuis peu, et d'y avoir fait les fonctions de ministre ou de lecteur. Ils avouèrent tout, et lorsqu'on leur demanda s'ils ne savaient pas que cette conduite était contraire aux ordres du roi, ils répondirent qu'ils avaient contrevenu à ces ordres parce qu'ils étaient contraires à ceux de Dieu, et qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Là-dessus ils furent condamnés à être pendus. On leur offrit néanmoins leur grâce, s'ils voulaient faire abjuration; mais ils refusèrent constamment de racheter leur vie par la révolte.

« On les conduisit au supplice séparément, et l'un après l'autre, contre la coutume. M. Dalgue y fut conduit le premier [26 juin 1687] (1)....

« Le nouvel exécuteur [de Nîmes] était assisté en cette occasion de la fille de son prédécesseur, laquelle... avait fait elle-même plusieurs exécutions, à la place de son père. Cette furie, voyant la fermeté

(1) Un nommé Pierre Dalgues, mis aux galères en 1692, y mourut en 1699 (A. Coquerel fils, *Les forçats pour la foi*, p. 504).

de M. Dalgue, lui donna vingt coups de poing sur le visage, sans que le conseiller [au présidial de Nîmes, Pierre Novi], ni les jésuites qui étaient présents lui dissent un seul mot pour l'en empêcher. Le martyr souffrit cet indigne traitement sans s'en plaindre ; il écouta tranquillement au pied du gibet la lecture du jugement qui le condamnait à mort ; il monta gaiement sur l'échelle, et devant que d'être jeté en bas, il pria Dieu pour ceux qui le faisaient mourir, et il exhorta ses juges et les autres persécuteurs à se convertir et à ne plus faire la guerre à Dieu. »

Un nommé Pierre, régent de Soudorgues (arrond. du Vigan, Gard), né à S<sup>te</sup>-Croix-de-Caderle, le 15 janvier 1648, et condamné à mort comme prêchant à la fin de l'année 1685, a certainement pris une part active aux assemblées jusqu'au moment où il se retira en Suisse (juin 1686). Voyant arriver les dragons aux approches de l'automne 1685, il s'était enfui dans les montagnes et avait erré de lieu en lieu, se cachant tantôt chez un ami, tantôt dans des bergeries, des paillers, où il rencontrait M<sup>lle</sup> de Vébron, M<sup>e</sup> Merlat, M<sup>e</sup> de Vuarens et les deux sœurs de Belcastel dont nous avons parlé plus haut. Il s'exprime ainsi dans ses *Mémoires d'un fugitif* (p. 74) : « Nous retournâmes donc à Falquières chez la Plantavid, espérant que les soldats pourraient se retirer avant deux ou trois jours, et qu'il me serait permis de prendre congé de mes chers amis de Pompidou et des fidèles de notre Église dans une belle assemblée que je prétendais convoquer, avant mon départ, dans quelque

solitude. Les sublimes paroles d'Ésaïe dans le verset second du chapitre douzième (1) me revenaient sans cesse à la pensée, c'était ma consolation nuit et jour, et c'est sur ce texte seulement qu'il me semblait que je pourrais parler. Malheureusement je fus privé de cette joie des derniers adieux ».

François Vivens, d'une honnête famille de Vallegue (arrond. du Vigan, Gard), âgé de vingt-et-un à vingt-deux ans, exerçait dans son village la profession de maître d'école. A l'arrivée des dragons, il se retira dans les campagnes, comme Pierre, comme Dalgue, et une foule d'autres personnes, puis il se mit à prêcher avec tant de zèle qu'il enflammait les cœurs les plus timides et les plus froids. Il parcourut les Cévennes, et, bien que les troupes fussent sur pied jour et nuit pour surprendre les assemblées, il en fit un très-grand nombre dans les vingt-et-un mois qui suivirent la Révocation (2).

La première dont les persécuteurs furent avertis, se composait d'environ quatorze cents personnes, et avait eu lieu dans une maison près de Sainte-Croix-de-Caderle (cant. de Lasalle, Gard). « Le prêtre de St-Jean-de-Gardonque [St-Jean-du-Gard], nommé Berthieu, en fut informé et en donna avis à l'inten-

(1) *Dieu est ma délivrance ;  
j'aurai confiance et ne craindrai pas ;  
car le sujet de ma louange et de mon chant,  
c'est Yah-Jéhovah ;  
c'est lui qui m'a délivré.*

(2) *Ms. Court, n° 28, tome I, et n° 39.*

dant De Bâville. L'intendant envoya à St-Jean un avocat nommé Joli, pour faire des procédures contre ceux qui y avaient assisté. Mais parce qu'on ne trouvait point de témoins, on eut recours à cet artifice. On soupçonnait le sieur Olivier Teissier, apothicaire de St-Jean, nouveau catholique, d'avoir été à l'assemblée. On fit venir de Mialet un exempt des gardes du prévôt, nommé Constant, révolté [apostat] depuis longtemps et capable des plus grandes trahisons. Ce traître s'adresse au sieur Teissier, il feint d'être de ses amis, il lui dit qu'il a l'ordre de l'arrêter et de le conduire en prison, pour s'être trouvé dans une assemblée, et que, s'il est une fois entre les mains de la justice, il ne saurait éviter d'être pendu ; que le seul moyen qu'il a de se tirer de cette affaire, c'est de déposer devant M. Joli, et de lui découvrir ses complices, et particulièrement les ministres. L'apothicaire donne dans ce piège ; il promet de déposer. Constant l'amène devant le commissaire ; on l'interroge, il avoue qu'il a été à l'assemblée. Mais lorsqu'il fut question de dire ceux qui s'y trouvaient avec lui, il se contenta de nommer M. Gervais, de St-Jean, et Fraissinet, de Caderle, qui n'avaient point fait abjuration ni l'un ni l'autre, et qui étaient tous deux fugitifs, et il soutint toujours qu'il n'avait connu que ces deux personnes dans l'assemblée.

« Cette déposition n'ayant pas satisfait le commissaire, on eut recours à un autre artifice pour en découvrir davantage. On fit couvrir le bruit que le sieur Teissier avait tout dit, et qu'on savait tous ceux qui avaient assisté à l'assemblée ; on commença même

d'emprisonner quelques-uns de ceux qu'on soupçonnait le plus d'être de ce nombre. Là-dessus la moitié des habitants de St-Jean qui y avaient effectivement assisté, prirent l'alarme, ils s'enfuirent dans les bois, et par leur fuite ils trahirent eux-mêmes leur secret.

« Après cela, on ne fut plus en peine d'avoir des témoins; on prit quelques-uns des fugitifs, on les contraignit de dire tout ce qu'ils savaient; et par ce moyen on découvrit un grand nombre d'autres personnes, non-seulement de St-Jean, mais de tous les lieux d'alentour, qui avaient été vus à la dernière assemblée ou aux précédentes. »

Cependant, continue Gaultier (1), il s'en fit encore deux de douze à quinze cents personnes, peu de jours après le départ du commissaire. « La première fut convoquée dans une grange de M. de Mormoirac, proche de St-Jean. M. Vivens en était le pasteur; il prêcha et administra la sainte Cène dans un pré, contre la grange. Dès le lendemain le prêtre Berthieu en fut averti; il courut à cette grange, accompagné de Constant et de quelques dragons. Ils trouvèrent des traces de l'assemblée dans le pré, dont l'herbe était toute foulée. Ils prirent quelques paysans du voisinage, qu'ils soupçonnèrent d'y avoir assisté; ils emmenèrent même des femmes et des filles; ils les emprisonnèrent tous à St-Jean, et de là ils les firent conduire à Montpellier. On les obligea à déposer; après cela on les mit en liberté, excepté

(1) *Hist. apologetiq.*, II 162.

deux filles d'un habitant de Saillans nommé Fabre, lesquelles furent enfermées, l'une dans un couvent, l'autre dans l'hôpital.

« L'autre assemblée se fit dans une grange nommée Bebe, de la même paroisse de St-Jean. M. Vivens y fit aussi l'office de pasteur. Cette assemblée fut découverte par un révolté de Caderle, nommé Mazel, qui, le lendemain, en avertit Berthieu. Ce prêtre se rendit à cette grange avec les consuls, le juge et les autres officiers de St-Jean. Ils n'y trouvèrent que la femme du fermier nommé Nicolas, laquelle allaitait un petit enfant. Cela ne l'empêcha pas de l'emmener prisonnière. A leur retour, passant par Caderle, ils y firent encore prisonniers un vieillard nommé Maurice, Cabrit, le cadet Roques et un fils de Rossel, lesquels n'avaient pas changé de religion. On les tint tous environ un mois dans la prison du château de St-Jean, et pendant qu'ils y furent, on n'épargna ni les promesses, ni les menaces, ni les artifices, ni les violences, pour leur arracher des signatures... On les conduisit à Montpellier. La femme de Nicolas y succomba. Pour les hommes, comme on les vit inébranlables, on en condamna trois aux galères, et le quatrième, qui était Maurice, fut envoyé dans la tour de Constance à cause de sa vieillesse ».

Le 17 mars 1686, Vivens tint dans la paroisse de St-Martin-de-Boubeaux (cant. de St-Germain-de-Calberte, Lozère) une assemblée où une jeune fille, fondant en larmes, jura qu'elle ne retournerait plus à la messe, à moins qu'on ne l'y portât. Il en convoqua une autre trois jours après sur St-Privat-de-Val-

longue, dans une maison appelée le Degoutal, qui appartenait à une demoiselle fort âgée, mais zélée pour la religion jusqu'à lui tout sacrifier. A la personne qui lui demanda la permission de convoquer dans sa maison cette assemblée, elle répondit : J'en ai trois fort belles, mais dussent-elles toutes trois être rasées, je n'en refuserai jamais une pour des œuvres si saintes. L'assemblée fut belle et si nombreuse que la maison quoique vaste ne put la contenir. On fut obligé de demeurer dans la basse-cour, au clair de la lune (1).

De la Lozère Vivens retourna dans le Gard, et tint, le 13 avril, veille de Pâques (2) au-dessus de Mialet, près d'Anduze, une nouvelle assemblée à laquelle assistèrent environ 4,000 personnes. Les dragons accoururent; mais voyant des gens armés et prêts à se défendre, ils n'osèrent attaquer et se contentèrent de dresser des embuscades, dans lesquelles tombèrent en se retirant quelques fidèles qui furent pendus. Celle qu'il tint, la semaine d'après Pâques, près de St-Germain-de-Calberte, dans une grange appelée le Galta fut marquée par un accident qui eût pu être terrible.

« La grange où nous étions rassemblés cette fois, dit Pierre, le régent de Soudorgues (3), était à deux étages, et le plancher avait été construit de vieilles poutres sur lesquelles on avait mis de grandes pierres larges et plates. Comme après la prédication on

(1) *Ms. Court*, n° 28.

(2) *Mémoires d'un fugitif* (1686), p. 64.

(3) *Ibid.*, p. 65.

donna la coupe hors du logis, vu le grand nombre des gens de l'assistance, le temps se mit soudainement à l'orage, et pour s'en préserver les fidèles s'entassèrent comme ils purent dans l'intérieur de la grange. Tout à coup le plancher s'enfonça avec de grands craquements sinistres au milieu des cris d'épouvante, et tout se trouva dans un pêle-mêle indescriptible. Pourtant il n'y eut, grâce à Dieu, personne de tué dans cette affaire. Une fille fut blessée au bras, une autre à la jambe; un vieillard demeura couché sous une poutre, en sorte qu'il fallut l'emporter à travers champs pour le mettre dans quelque asile ».

Dans une autre assemblée présidée par Vivens, le 23 avril, au village de Carrière, paroisse de Cassagnas, au-dessous du Pont-de-Montvert, il y eut tant de communians que la nuit ne suffit pas pour achever l'exercice, et que les assistants ne se séparèrent que le lendemain après le lever du soleil (1).

Le 30 juin, les troupes emmenèrent une quarantaine de prisonniers de l'assemblée d'environ deux mille personnes, tenue sur le chemin de La Calmette à Barutet (arrond. d'Uzès, Gard). Le jeudi suivant, deux assemblées se firent, l'une à St-Césaire, à une demi-lieue de Nîmes, l'autre à la Croix-de-Fer, qui n'est qu'à un quart de lieue de la même ville. Il y en eut un grand nombre dans ces quartiers; mais presque toutes furent surprises et le sang y coula. Le plus affreux massacre fut celui de l'assemblée du

(1) *Ms. Court*, n° 39.

7 juillet, réunie dans un bois appelé la Combe-du-Coutel, sur la terre de Baron, à une demi-lieue d'Uzès. Persan, capitaine du régiment de dragons de Barbezières, l'investit des quatre côtés; ses soldats mirent pied à terre, firent une décharge concentrique presque à bout portant sur ces pauvres gens agenouillés pour recevoir la mort, puis ils frappèrent d'estoc et de taille aussi longtemps qu'ils en eurent la force. Un gentilhomme du voisinage, le baron d'Aigaliers, assure, dans ses Mémoires inédits, qu'il resta sur la place plus de six cents cadavres. Trois semaines plus tard, un autre protestant qui passa sur les lieux, y vit encore une trentaine de femmes dont les corps étaient à demi corrompus. Quand les dragons, ces brutes d'une jovialité féroce, furent lassés de carnage, ils s'amusèrent à larder de coups de baïonnette les seins et les cuisses de leurs prisonnières, dont le nombre dépassait trois cents. Ils coupèrent aux hanches les jupes de ces malheureuses, en dépouillèrent d'autres toutes nues, se revêtirent de leurs habits, et rentrèrent à Uzès dans ce costume, chargés de butin et poussant devant leurs montures un troupeau humain tout sanglant. Persan qui, pour animer ses dragons et leur donner l'exemple, avait pendu un jeune homme de ses propres mains, reçut les félicitations de Bâville, lequel le blâma seulement de n'avoir pas coupé le nez à toutes les femmes. Je tiens cette circonstance, dit Gaultier (1) d'un

(1) *Hist. apologétiq.*, II 171. — Voir aussi *Ms. Court*, I n° 28, et *Jurieu*, *Lettres pastorales*, I 84.

autre capitaine du même régiment à qui Persan l'avait rapportée.

En un seul jour, sept assemblées du pays de Foix (Ariège) furent découvertes et sabrées (1).

« Depuis le mois de juillet, écrivait Jurieu (2), les Cévennes et le Languedoc sont devenus un champ de carnage; les dragons, sous prétexte d'assemblée, massacrent tous ceux qu'ils rencontrent, et des lettres de ce pays-là disent qu'à peine peut-on faire quatre pas dans les montagnes sans trouver un cadavre, ou pendu, ou couché par terre. Le 13 de juillet, un lieutenant de dragons ayant été averti qu'il y avait un homme au vieux château de Vauvert, à trois lieues de Nîmes, qui chantait des psaumes, y courut et trouva cet homme assis au pied d'un arbre, qui lisait dans les psaumes, n'ayant pour compagnie qu'un autre homme qui dormait. Il obligea celui-ci à pendre l'autre sur le champ. L'intendant et le marquis de La Trousse louèrent cette action en public. » — Si horrible qu'elle nous paraisse, elle était conforme à la déclaration du premier juillet, qui fut renouvelée le 12 mars 1687, et portait peine de mort contre quiconque ferait un acte quelconque de protestantisme (3).

(1) Peyrat, *Hist. des pasteurs du désert*, I 160.

(2) *Lettres pastorales*, I 84.

(3) Cependant M. le duc de Noailles n'a pas craint d'écrire dans un livre bien fait, d'une grande érudition, rempli de pièces officielles, qui parfois contredisent l'auteur, dont le dessein était d'atténuer le crime de la Révocation et la part qu'y prit la veuve de Scarron : « Le régime violent qui suivit la révocation de l'édit de Nantes ne dura guère plus

Cependant les massacres, les galères, les pendaisons et la déportation n'arrêtaient ni les fidèles, ni les prédicants autour desquels ils se pressaient. Les assemblées continuaient, et le protestantisme qu'on avait cru un instant détruit, renaissait plein de force et d'ardeur. Que faire pour l'anéantir, puisque telle était l'inflexible volonté du monarque, devenu l'esclave du clergé? Le massacre des assemblées était sans doute un excellent moyen, qu'on n'eut garde d'abandonner; mais l'efficacité en était bien restreinte. La roue et le gibet, aussi bien que les galères, étaient moins efficaces encore. L'invincible constance et la douceur des forçats huguenots, qui se laissaient déchirer à coups de corde et mettre en lambeaux, plutôt que de lever le bonnet, quand on célébrait la messe sur la galère, était un spectacle dangereux pour les catholiques, et parfois même pour le prêtre, qui se laissait toucher. La fermeté, la joie héroïque, que témoignaient les martyrs, en allant au supplice comme à une fête, frappaient la foule d'admiration, d'attendrissement, et inspiraient quelque crainte à la prétendue justice du temps. L'effet produit par tant d'exécutions était contraire

d'un an. On ne tarda pas à en reconnaître l'excès et les conséquences, et le roi le fit cesser en partie par une instruction générale en date du 8 décembre 1686, adressée à tous les intendants » (*Hist. de M<sup>e</sup> de Maintenon*, II 511). — Dans le même volume, nous lisons à propos des Camisards ces deux lignes encore plus étranges : « Un abbé du Chaïla fut saisi dans son château (1703), et mis à mort parce qu'il refusa d'embrasser la religion réformée. » (II 617). — Des atrocités commises par ce scélérat, pas un mot!

à celui qu'on en avait attendu. Une seule chose paraissait claire, évidente : c'est qu'en supprimant les assemblées, on supprimerait le protestantisme. Mais comment faire cesser les assemblées? — En se défaisant des prédicants, comme on s'était déjà défait des pasteurs. Telle est l'idée lumineuse qu'eut enfin Bâville, et qu'il s'empressa de mettre à exécution.

Par son ordre, le maréchal de camp Dugua, qui occupait les Cévennes, écrivit à Vivens, lequel, étant le plus célèbre des prédicants, pouvait être considéré comme leur chef. Il le pressa de passer avec ses collègues dans les pays étrangers, à l'aide de passeports qu'il leur procurerait, ajoutant qu'ils ne pouvaient échapper autrement au cruel supplice qui les attendait. Dans un moment de faiblesse Vivens accepta, à condition qu'il aurait des passeports non-seulement pour les prédicants, mais aussi pour les fidèles qui voudraient le suivre. Bâville accorda tout, et quand le traité fut conclu (août 1687), le candide prédicant remit à Dugua la liste d'environ trois cents protestants disposés à quitter la France. Mais aussitôt Bâville, dont la dure physionomie ne manque pas d'une certaine grandeur, quand il discute avec Bossuet et lui reproche en style magistral d'être tiède et inconséquent dans la persécution, Bâville, le jurisconsulte qui aurait dû avoir au moins la dignité extérieure du magistrat, s'abassa jusqu'à la chicane, au parjure, à la trahison et à la calomnie. Il éluda et viola les conditions du traité, sous prétexte qu'il fallait éviter l'éclat et ne pas laisser sortir ensemble tant de gens.

Deux troupes furent formées ; l'une, de quarante-huit personnes, l'autre, de vingt-deux. Dans la première étaient Vivens, les prédicants Lapierre, Bringuier, Chapus, Antoine Bertezène et quelques autres. Mais au lieu de faire sortir ces deux troupes par la voie la plus courte et la plus sûre, qui était celle de Genève, Bâville fit traîtreusement conduire la première en Espagne. Il avait espéré que, manquant de vivres et d'argent, ignorant la langue du pays, elle périrait de misère ou finirait par tomber entre les mains des miquelets ou celles de l'inquisition. L'énergie de Vivens déjoua cet odieux calcul. Quelques-uns de ses compagnons périrent ; mais il réussit à gagner le rivage avec les autres, et à s'embarquer sur un vaisseau qui le porta en Hollande.

Les émigrants qui formaient la seconde troupe furent d'abord enfermés trois semaines dans le fort de Brescou, où l'on essaya de vaincre leur résolution par des promesses, par la faim et les mauvais traitements. Puis, voyant qu'on n'en pouvait rien obtenir, on les conduisit à Cette et on les mit dans un navire qui les jeta sans ressource sur la plage italienne (1). Ils ne réussirent qu'à grand peine à traverser les Apennins, les Alpes, et à gagner la Suisse au mois de novembre.

Quant aux deux cent trente autres, l'inscription de leur nom sur la liste de Vivens ne servit qu'à les désigner aux coups des persécuteurs. Par une ordon-

(1) M. Hugues (*Hist. de l'Égl. réf. d'Anduze*, p. 678) a confondu cet embarquement avec celui des déportés en Amérique, qui avait eu lieu au mois de mars de la même année.

nance du 29 août, Bâville « enjoignit aux communautés dont ils ressortissaient de les remettre entre les mains de Dugua pour être jugés ainsi qu'il conviendrait, à peine, pour les communautés qui n'obéiraient pas, de recevoir dans quinzaine après la publication des compagnies de soldats à pure perte ». (1)

On les poursuivit dans les bois et dans les cavernes, et ceux qui tombèrent entre les mains des soldats ou des milices furent envoyés aux galères ou déportés en Amérique. C'est ainsi qu'à l'exemple du prince, un magistrat plus ou moins austère tenait sa parole. De plus, il répandit le bruit que Vivens avait trahi ses coréligionnaires, et n'avait donné leurs noms que pour obtenir la permission de s'évader.

Bâville dut bientôt reconnaître l'inanité de son stratagème. Ce n'est point à un clergé protestant qu'il avait affaire, encore moins à des prêtres revêtus par l'ordination de pouvoirs mystérieux et dont les fonctions ne peuvent être usurpées sans sacrilège. Il avait engagé la lutte avec le sentiment populaire, laïque, c'est-à-dire avec le sentiment universel, qui est la seule autorité de l'Église réformée. Cette Église n'a rien au-dessus d'elle. Ceux qu'elle appelle à l'apostolat, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, sont bien et duement appelés, et n'ont besoin de l'investiture de personne. Si les pasteurs émigrés avaient pu être remplacés par des prédicants, à plus forte raison les prédicants disparus pouvaient-ils

(1) *Ms. Court*, n° 28, I 515.

être remplacés par d'autres prédicants. Les femmes mêmes n'étaient pas exclues de ce ministère improvisé, commandé par les circonstances. St-Paul avait bien écrit : *Que vos femmes se taisent dans les assemblées* (I Corinth. XIV 34); mais Jésus n'avait-il pas dit : *Si ceux-ci se taisent, les pierres mêmes crieront ?* Les pasteurs étaient loin des troupeaux gémissants; qu'importait le sexe des consolateurs, pourvu que la consolation fût abondamment répandue ! — La question était donc plus complexe que ne l'avait cru Bâville. Il s'était dit : Supprimer les prédicants, c'est supprimer les assemblées et ruiner l'hérésie ; il ne s'était pas aperçu qu'il tournait dans un cercle vicieux, et qu'aussi longtemps que la foi réformée subsisterait et serait persécutée, elle produirait naturellement et nécessairement des prédicants qui la fortifieraient et assureraient sa durée.

En même temps que Vidal, Dalgue, Pierre et Vivens, plus de vingt autres s'étaient élevés dans les Cévennes; ils furent presque tous victimes de leur dévouement :

Meyrueis, cardeur d'Anduze (Gard), exécuté à Lédignan, entre Anduze et Nîmes en 1686 (1).

Le chantre ou lecteur d'une Église cévenole, Rocher, des environs de Barre (Lozère), âgé d'environ vingt-six ans, d'abord enfermé dans la tour de Constance, puis exécuté aussi en 1686.

David Mazel, de Soudorgues (cant. de Lasalle, Gard) jeune garçon de onze à douze ans, qui excitait

(1) Brousson, *Relat. somm. des merr.*, p. 81.

l'admiration en récitant par cœur des sermons dans les assemblées. Il fut déporté en Amérique au mois de septembre 1687, avec Antoine Mazel, son père, et les quatre prédicants suivants :

Le cardeur Gransille, de St-Jean du Gard, âgé d'environ vingt-cinq ans.

Le cardeur Jean-Mercier, de St-Martin-de-Corconac (arrond. du Vigan, Gard), âgé d'environ trente-cinq ans.

L'Escloupié, pauvre paysan de Cassagnoles, proche Genolhac (Gard).

Le charpentier Guillaume Bertezène, de la Bastide-d'Engras (cant. de Lussan, Gard), âgé de trente-cinq ans. D'abord condamné à mort, ce dernier reprocha si vivement à Bâville et au marquis de La Trousse l'iniquité de la sentence rendue contre lui, qu'ils commuèrent sa peine en celle de la déportation. Il en fut à peu près de même pour Gransille, personnage exigu qui n'avait que la moitié de la taille ordinaire. Bâville et La Trousse l'engagèrent à prêcher devant eux par dérision et pour se moquer. Mais il prit la chose tellement au sérieux, il leur parla avec tant de fermeté et de constance, qu'au lieu de le faire pendre ils l'envoyèrent en Amérique.

David Gazan, dit la Jeunesse, cardeur de St-Marcel-de-Fonsfouillouse (cant. de St-André-de-Valborgne, Gard), âgé d'environ vingt ans. Nous ignorons s'il quitta la France et y revint avec Vivens; dans tous les cas, Bâville mettait, le 26 juin 1693, sa tête au prix de mille livres, et donnait de lui le signalement suivant : « David Gazan, dit la Jeunesse, âgé

de vingt-cinq ans ou environ, de petite taille, assez gros, les cheveux noirs un peu crépés, le visage court et rond, les yeux noirs et enfoncés, le nez un peu plat, la bouche assez petite, le bas du visage assez bien fait, vêtu couleur de café, portant une perruque brune. » (1) — Bâville écrivait encore à Fléchier, le 1<sup>er</sup> janvier 1697 : « J'attends avec impatience le succès de vos soins pour la capture de la Jeunesse. J'espère qu'à la fin nous en serons délivrés. » Au dire de Corteiz (2), la Jeunesse n'aurait pas subi le martyre. Il est vrai qu'un prédicant de ce nom, ou mieux de ce surnom, fut supplicié à Nîmes en 1705 ; mais nous pensons que c'est un autre personnage, parce qu'il n'était pas possible de prêcher vingt ans sans être arrêté.

Le chirurgien Couderc, de Vilgouve, près du Pont-de-Montvert (Lozère), âgé d'environ vingt-cinq ans. Surpris par un détachement au commencement de 1691, il essaya de fuir ; mais on tira sur lui. Il fut gravement blessé au bras et conduit dans le fort d'Alais ; il y souffrit longtemps du pansement de ses blessures. Enfin on lui coupa le bras, ce qui fut cause que Bâville se contenta de le condamner à une prison perpétuelle et de l'envoyer à la tour de Constance, où, suivant Brousson (3), il était encore en 1694. Il y mourut probablement.

Charles Artigues, dit La Poste, de S<sup>te</sup>-Croix-de-

(1) L. Nègre, *Vie et minist. de Brousson*, 170.

(2) Hugues, *A. Court*, I 438.

(3) *Relat. somm. des merv.*, p. 31.

Vallée-Française (cant. de Barre, Lozère), âgé d'une vingtaine d'années. On ne sait ni s'il quitta la France avec Vivens, ni s'il fut déporté en Amérique, ni s'il continua de prêcher après 1687.

Jean Lapierre, cordonnier de Lasalle (Gard), âgé d'environ trente ans.

Antoine Bringuier, du même lieu, âgé de vingt-cinq ans.

Chapus, tisserand d'Anduze, âgé de vingt-trois ans.

Antoine Bertezène, frère de Guillaume, âgé d'environ quarante-deux ans.

Dombres, ancien de l'Église de St-Paul-la-Coste (cant. d'Alais, Gard). Les cinq derniers s'expatrièrent avec Vivens, et quelques-uns d'entre eux revinrent plus tard avec lui.

Sept autres continuèrent à prêcher pendant leur absence :

Serein, chantre et lecteur de Tornac (cant. d'Anduze, Gard), âgé d'environ cinquante ans. Il ne quitta la France qu'à la fin de 1688 et y revint avec Vivens.

David Bertezène, cardeur de Valleraugue (Gard), âgé de vingt-cinq ans. Il prêcha avec grand succès dans les Cévennes pendant plus de trois ans, à partir de la Révocation. Trahi par un faux frère, Jean-Louis Puech, de Saumane, il fut arrêté pendant qu'il présidait une assemblée à St-Martin-de-Corconac, dans une des cabanes où les Cévenols font sécher les châtaignes. On le mena dans les prisons de St-Hippolyte, et il fut pendu dans cette ville, au mois de jan-

vier 1689. « Il mourut, dit Antoine Court (1), avec beaucoup de sérénité et édifia tous les témoins de son martyre. Si le traître qui l'avait dénoncé échappa aux mains de Vivens, ils n'échappa point à une main plus puissante... Ce misérable ne fit que traîner dès lors une vie languissante, et il finit par une mort encore plus triste ».

David Quet, maître d'école des environs du Pont-de-Montvert, âgé de vingt-cinq ans, supplicié à Montpellier, le 17 juin 1690.

Dumas, cardeur d'Anduze, âgé d'environ quarante ans. Arrêté et conduit à cheval à Montpellier, il fut attaché si violemment, l'estomac sur le pommeau de la selle, qu'il rendit le dernier soupir avant d'arriver (1690), ce qui n'empêcha pas sa maison d'être rasée.

Etienne, Paul et Pierre Plan, trois frères de St-Martin-de-Corconac, âgés de vingt à vingt-cinq ans; une veuve, réfugiée comme eux dans les bois, leur apprit à lire et à écrire. Etienne et Paul furent exécutés en 1692; Pierre, seulement en 1697.

Enfin les vides furent remplis par de nouveaux orateurs que fit surgir le besoin des Églises : Olivier Souveiran, un second Gazan, Compan, Roman, Carrière, Moïse Nissoles (2), Laporte, Roussel, Mazel, les prédicantes Isabeau Redostière et Pintarde, auxquels se joignirent, en 1688, la belle Isabeau, Gabriel Astier, la Picardie, et la multitude des inspirés ou petits prophètes.

(1) *Ms. Court*, n° 28, II 1072.

(2) Ancien de l'Église de Sumène (arrond. du Vigan, Gard).

A cette liste glorieuse il faut ajouter une femme, Anne Monjoie, accusée d'avoir fait plusieurs fois la prière dans les assemblées, qui fut condamnée à être pendue avec trois hommes, le 24 mai 1688, et exécutée le soir même à Libourne (1).

(1) Jurieu, *Lettres pastorales*, II 521.

## XXIV

### LE MERVEILLEUX.

(ISABEAU VINCENT, GABRIEL ASTIER, 1685-1689.)

Retournons maintenant quelque peu en arrière.

Au mois de mai 1685, l'intendant du Béarn, Foucault, profita des troupes qu'il avait occasionnellement sous la main, pour convertir les huguenots par la dragonnade, comme avait fait Marillac dans le Poitou en 1681. Les protestants béarnais furent livrés au bon plaisir du soldat, qui les ruinait en brisant, détruisant tout, les désespérait en faisant subir les derniers outrages aux femmes et aux filles, et ne reculait devant aucune torture pour obtenir des abjurations et l'assistance à la messe. Hommes, femmes et enfants y furent conduits à coups de crosse de fusil et à coups de bayonnette. Tout leur être avait beau se révolter, tressaillir d'horreur, il n'y avait qu'à obéir. Aussi les consciences furent-elles longtemps bouleversées du sacrilège qu'on leur avait fait commettre. La plupart se reprochaient comme une lâcheté de n'avoir pas souffert la mort, plutôt que de renier leur religion. On peut s'attendre à tout de populations ainsi exaspérées. Mais celles-ci, paisibles, ne songeaient ni à la vengeance, ni même à la

résistance armée; leur extraordinaire agitation nerveuse ne les poussa à aucune résolution héroïque, et ne fit que les maintenir dans un état maladif favorable aux hallucinations.

Ce qui distinguait le culte proscrit, c'était le chant des psaumes, auquel tous prenaient part, et qui était devenu pour chaque membre de l'Église comme une nourriture indispensable. Ce chant était depuis longtemps défendu sous les peines les plus sévères. On le regrettait par dessus tout. A force de le regretter, de le désirer, de souhaiter de l'entendre, on l'entendit, comme Jeanne d'Arc avait entendu les voix qui lui ordonnaient d'aller délivrer le royaume de France. « En plusieurs lieux où il y avait autrefois des temples, dit Jurieu (1), on a ouï des voix dans les airs si parfaitement semblables au chant de nos psaumes, qu'on n'a pu les prendre pour autre chose. » — Impossible de nier le fait : il n'en est pas de mieux attesté dans l'histoire (2). Les dragons avaient quitté le Béarn à la fin d'août, pour aller continuer leur œuvre en Guyenne, en Saintonge et dans le Languedoc ; un mois après, en septembre et durant tout le mois d'octobre, les protestants d'Orthez assistèrent à ces concerts surnaturels.

Une personne entend tout à coup la mélodie, elle appelle, on vient et presque tous entendent. On se jette à genoux, on pleure de joie à l'ouïe de ces saints

(1) *Lettres pastorales*, I 145.

(2) Vivens, qui les avait entendus lui-même, conduisit d'un seul coup à Jurieu trente ou quarante témoins de ces chants aériens. (*Lettres pastorales*, III 87).

cantiques. Les uns n'entendent que l'air, les autres distinguent les paroles. Les voix tantôt plus rapprochées, tantôt plus éloignées, semblent parfois changer de place. L'une d'elles domine toutes les autres, et se fait surtout remarquer lorsque les autres ont fini, absolument comme la voix du chantre qui tient à être entendu le premier et le dernier. Après le chant, une autre voix parle confusément sans qu'on puisse distinguer ce qu'elle prononce. Au moment où les auditeurs rentrent chez eux en s'entretenant du merveilleux phénomène, il éclate parfois de nouveau, et voilà un nouveau quart d'heure, ou une nouvelle demi-heure de musique céleste et de ravissement. Puis les voix diminuent, s'éloignent et s'éteignent.

Au dire de Jurieu, « le premier qui les entendit, fut Lichigaray Brunier, avocat révolté [apostat] depuis quelques années, le plus malin des persécuteurs et qui suscitait continuellement des affaires à ceux de la religion. Il se leva de son lit pour aller dire au curé qu'il y avait une assemblée de gens qui chantaient des psaumes hors la ville ; il alla aussi chez un sergent nommé Goulan, pour les conduire au lieu où il croyait de les surprendre ; mais ce sergent papiste ayant mis la tête à la fenêtre, lui répondit qu'il n'y avait rien à faire, parce qu'il comprenait bien que ce chant était en l'air. »

Les persécutés ne doutaient pas que ces chants consolateurs ne fussent exécutés par les anges, et n'annonçassent à l'Église une prochaine délivrance ; les persécuteurs, au contraire, fort penauds et on ne peut plus embarrassés, n'y voyaient qu'une œuvre

de Satan, un véritable sortilège. Le phénomène se produisait le jour comme la nuit, mais plus généralement entre les huit et neuf heures du soir, et dans divers quartiers ou faubourgs à la fois. Les paysans des environs venus pour assister à ce divin concert, ne retournaient chez eux que bien avant dans la nuit, et publiaient partout la grande merveille. « Le parlement de Pau et l'intendant de Béarn en ont aussi rendu témoignage par un arrêt, qui défend d'aller écouter le chant des psaumes et de dire qu'on les ait entendus, sur peine de cinq cents livres d'amende, et par une ordonnance qui défend la même chose, sur peine de deux mille livres ; les consuls d'Orthez en ont fait les publications dans leur ville » (1).

Ni divin, ni diabolique, ce phénomène psychique qui ne répondait à aucune réalité extérieure, n'était autre chose qu'une aberration momentanée du sens de l'ouïe, un rêve fait durant la veille, une hallucination pure, c'est-à-dire un vif désir transformé en sensation (2).

Quelques mois plus tard, la même épidémie régna dans les Cévennes. Les psaumes y furent entendus de décembre 1685 à la fin de janvier 1686. Mais, outre le chant des psaumes, les Cévenols percevaient aussi le bruit des tambours, la trompette sonnante la charge,

(1) Jurieu, *Lettres pastor.* III 87.

(2) Voir dans l'*Encyclopédie moderne* les articles *hallucination* et *extase* de M. Alfred Maury ; Figuiier, *Hist. du merveilleux*, et surtout la très-remarquable brochure de M. Alfred Dubois sur *les Prophètes cévenols*, Strasbourg 1861.

et le cliquetis des armes. D'autres n'entendaient qu'une plainte vague. Quelques-uns discernaient plus de trente psaumes, d'autres n'en reconnaissaient aucun. Or les Cévennes étaient aussi bien préparées que le Béarn, pour la production de ce phénomène ; elles avaient subi les effroyables massacres de 1683, et la dragonnade dans l'automne de 1685.

A ces hallucinations succéda, en 1688, un autre phénomène nerveux, la prédication extatique, extrêmement contagieuse et accompagnée parfois du don de seconde vue. Fléchier, L'Ouvreuil, Brueys (1), témoins de ces faits étranges qu'ils ne pouvaient comprendre, inventèrent, pour les expliquer, une fable plus étrange encore, et du reste absurde et contradictoire. D'après eux, un nommé Du Serre, verrier sur la montagne du Peyrat, aurait appris des jeunes gens à tomber à la renverse en imitant les accès d'épilepsie, à s'endormir ensuite et à prêcher pendant leur sommeil. Du Serre, disent-ils, aurait

(1) *Hist. du fanatisme de notre temps et le dessein que l'on avoit de soulever en France les mécontents des calvinistes, par M. de Brueys, de Montpellier.* Paris, François Muguet, 1692, in-18. — Ce titre exprime toute la pensée du livre, d'après lequel le prophétisme ne serait qu'une invention de Jurieu et de Du Serre, destinée à produire une guerre civile, et le frontispice exprime une autre pensée non moins clairement et beaucoup plus vraie : Au premier plan, un plateau des Cévennes, sur lequel est une assemblée qui écoute deux extatiques renversés à terre et semblant obéir aux ordres de Du Serre ; au second plan, une seconde assemblée et d'autres extatiques sur un autre plateau ; dans le ravin qui les sépare, une troupe de dragons qui va les surprendre et a déjà entouré un troisième plateau où va se faire ce que Brueys nomme en toutes lettres une *exécution militaire*.

rapporté de Genève cette belle invention. Or Genève avait en horreur les inspirés, et les condamna sans cesse de près et de loin. On n'apprend pas ces choses-là, surtout quand elles mènent droit en prison, aux galères et à la roue ; elles se font d'elles-mêmes, indépendamment de toutes les volontés humaines, et n'ont pour cause que les circonstances au milieu desquelles elles se produisent. Les protestants du Nord ne tombèrent ni dans l'hallucination, ni dans l'extase, pour la double raison qu'ils furent bien moins maltraités que ceux du Midi, et que, jusqu'à la fin du siècle ou à peu près, ils furent fréquemment visités par des pasteurs authentiques dont les sages discours ne produisaient qu'un effet salutaire. Il est digne de remarque que le Poitou, où la persécution fut aussi violente que dans les Cévennes, et où les pasteurs du Désert n'allèrent que bien tard, échappa aussi à la contagion, sans doute grâce au tempérament calme et froid de ses habitants.

Non-seulement les horribles cruautés qui désolèrent le Midi étaient impuissantes à vaincre la foi, elles l'enracinaient, au contraire, dans des âmes troublées, qu'une prédication énergique, mais inculte et anormale, contribuait à agiter encore davantage, et qui finirent par s'égarer, loin du monde sensible, dans les abîmes inexplorés de la subjectivité. Quand les impressions religieuses dépassent une certaine limite, elles jettent infailliblement les personnes faibles, malades, les femmes, les jeunes gens, dans une exaltation qui se traduit par des soupirs, des san-

glots, des attaques de nerfs, ainsi qu'on le voit dans tous les *Revivals*. Rien qu'un degré de plus, l'effervescence intérieure est à son comble, et vous avez l'extase des prophètes (1) et des sibylles de l'antiquité, l'extase des Bacchanales ou mystères de la Grande Mère, Cybèle, l'extase de toutes les sectes persécutées (chrétiens du premier siècle, surtout Saint Paul (2), montanistes, anabaptistes, puritains, quakers, jansénistes, røestar's suédois, etc.), sous sa forme épileptique, avec des accidents cataleptiques : des convulsions d'abord, puis des discours, des exhortations, ou simplement des sons inarticulés. — Tel était l'état d'une multitude de jeunes gens du Dau-

(1) C'est bien l'extase contagieuse que dépeint le premier livre de Samuel (XIX 24), où nous voyons les envoyés de Saül se mettre à prophétiser, rien que pour avoir vu prophétiser une troupe de jeunes gens ; et c'est aussi l'extase avec accidents convulsifs, puisque Saül, atteint de la contagion et prophétisant à son tour, jette ses habits et se roule nu par terre.

(2) Le chapitre XIV de la première épître aux Corinthiens élève bien au-dessus des sons inarticulés que prononce l'extatique en s'adressant à Dieu, l'exhortation et la prophétie que d'autres chrétiens adressent à leurs frères. « Je bénis Dieu, dit Saint Paul (verset 18), de ce que je parle le langage extatique plus que vous tous ; mais dans l'Église j'aimerais mieux faire entendre cinq paroles auxquelles mon intelligence eût part, que dix mille en un langage extatique. » L'apôtre ne s'était pas arrêté à ce premier degré de l'extase ; il les avait tous parcourus, jusqu'à la vision. Il s'était vu transporté dans le Paradis, et y avait reçu des révélations ineffables, qu'il ne lui était pas permis de répéter. « Afin que je ne m'enorgueillisse pas, disait-il (II Corinthiens, XII 7), de la sublimité des révélations que j'ai reçues, il m'a été mis une écharde en la chair ; un ange de Satan a été envoyé pour me souffleter, afin que je ne m'enorgueillisse pas. »

phiné et du Vivarais qu'on a fort justement nommés les *petits prophètes*.

C'est surtout dans les assemblées qu'ils étaient pris d'accès plus violents, lesquels précédaient toujours l'inspiration proprement dite. Ces accès commençaient par une sensation de vive chaleur qui envahissait subitement le cœur, empêchait la respiration et produisait l'effet d'un grand coup ou d'un fardeau insupportable. Le patient renversé à terre devenait pâle ; il se couvrait de sueur ; ses entrailles étaient bruyantes ; tous ses membres s'agitaient, les bras, les jambes, la tête, la poitrine, l'estomac même qui se gonflait. Quelques-uns se frappaient fortement les mains sur la poitrine ; d'autres se tordaient dans d'affreuses convulsions ; parfois le corps se soulevait de terre et sautait avec une telle force que trois hommes ne pouvaient l'en empêcher. Les mouvements étaient en général plus violents aux premières atteintes, et allaient s'affaiblissant à mesure que les accès se renouvelaient, au point de n'être plus que des trépidations, des frémissements ou un léger tremblement (de là le nom de *trembleurs*, dont Jurieu s'est servi une fois pour désigner les inspirés) (1). La crise terminée, les prophètes s'endormaient d'une sorte de sommeil magnétique ; puis un flot désordonné de paroles, parfois continu et sans interruption, parfois coupé de longs silences, s'échappait de leurs lèvres, et répandait la consolation ou l'effroi parmi les auditeurs, qui croyaient ouïr parler l'esprit divin lui-

(1) *Lettres pastorales*, III 431.

même (1). Ces discours peu variés et généralement plus décousus encore que les homélies des prédicants, roulaient sur les mêmes sujets que celles-ci : malédictions et menaces contre la Babylone persécutrice, promesse de bénédictions et de prochaine délivrance à l'Église fidèle, exhortation à la repentance

(1) Le *Théâtre sacré des Cévennes* (Londres, 1707, p. 55) offre un curieux exemple de vision intérieure :

« Le frère Compan fut saisi de l'esprit, et au milieu des agitations il dit quelque chose d'équivalent à ceci : *Mon enfant, je veux que tu fasses connaître à mon peuple combien terribles sont les flammes de ma fureur contre ceux qui m'irritent, et que tu lui donnes aussi des signes de ma clémence et de mon amour pour ceux qui se repentent et qui me révèrent.* Après cela il se fit faire place au milieu de l'assemblée, qui forma un grand cercle autour de lui. Il lui fut dit qu'il s'approchât de l'abîme, d'où sortait le feu dévorant, et qu'il y présentât la main. Il s'approcha d'un certain endroit à sa gauche, et avança la main; mais il la retira en faisant des cris effroyables. Il reçut le même ordre deux ou trois fois, et toujours il se recula avec frayeur et précipitation, en faisant aussi toujours des cris qui faisaient peur.

« Ensuite il fit connaître qu'il s'approchait de la porte du ciel, qui était à la droite; il frappa, et une voix terrible qui sortait de sa propre bouche demanda ce qu'il voulait. Il répondit qu'il demandait la grâce d'entrer; et à l'instant la voix l'ayant menacé, son corps se mit comme en un peleton, après des agitations étranges, et cette masse fut soulevée de terre et jetée quinze ou vingt pas en arrière. Il se relevait sans avoir été blessé, il revenait frapper à la porte, et il demandait grâce encore et miséricorde; mais il était rejeté encore avec de grands reproches et de nouvelles menaces, et cela fut réitéré plusieurs fois. Mais il ne se rebuta point, et enfin, quelle joie! la porte du ciel lui fut ouverte. Il témoigna qu'il voyait les armées d'anges qui assistaient devant le trône de Dieu, et les mille milliers de bienheureux revêtus de robes blanches, qui chantaient des cantiques de louange et de bénédiction. Il chanta mélodieusement comme étant avec eux ».

et à fuir l'idolâtrie, tout cela entremêlé d'une multitude de passages bibliques s'enchevêtrant les uns dans les autres. La formule toujours identique qui annonçait la venue de l'esprit et son entrée en matière : *Mon enfant, je te dis*, etc., témoigne que si l'extase peut donner à l'intelligence et à la mémoire une vivacité et une pénétration extraordinaires, elle n'exerce cependant aucune action créatrice. On trouvait miraculeux que des paysans dont la plupart ne savaient pas lire, et même de tout jeunes enfants fussent rendus capables de prononcer de longues exhortations et de les prononcer en français, tandis qu'ils ne parlaient habituellement que le patois. Rien cependant n'était plus naturel : leur éloquence n'était qu'une réminiscence, ils répétaient en les modifiant plus ou moins les exhortations qu'ils avaient entendues auparavant dans les assemblées, où l'on ne parlait que le français, et revenus à leur état naturel, ils perdaient le souvenir de ce qu'ils avaient dit et fait durant l'accès.

Trois jeunes bergers, âgés l'un de huit, l'autre de quinze, et le troisième de vingt ans, Bompert, Mazel et Pascalin, furent des premiers à parler extatiquement dans les assemblées. Ils ne tardèrent pas à être incarcérés et disparurent de la scène ; mais ils eurent un grand nombre de successeurs.

L'une des plus célèbres prophétesses fut Isabeau Vincent, connue sous les noms de *la bergère de Crest* et de *la belle Isabeau*, quoiqu'elle ne fût ni belle, ni de Crest. Elle naquit à Saou (canton de Crest, Drôme) d'un père qui avait abjuré pour une somme d'argent

avant la Révocation. Blanchet, ancien moine converti, qui la vit en extase, lui a consacré les lignes suivantes : (1)

« La personne est de seize à dix-sept ans, basse de taille, les yeux un peu enfoncés, le nez un peu aplati, couleur brune, le front un peu relevé en bosse médiocre et grand, et assez garni de chevelure sur la partie où il finit ; ayant l'action prompte ainsi que la langue ; aux mœurs agréables et joviales, n'ayant de volonté que celle des autres, parlant toujours avec une grande simplicité naturelle et ne proférant jamais rien contre l'honneur de Dieu et la charité du prochain ; étant au service d'un bon homme [son oncle et parrain], qui lui a donné pour principal emploi la garde de ses brebis et de ses cochons ; au surplus, si pauvre qu'elle n'a pas de chemise à se mettre sur le corps... Elle n'a jamais su une lettre de l'alphabet, ne sachant que quelques versets de psaumes et une prière du soir et du matin qu'on lui a apprise depuis peu...

« Il faut remarquer que, depuis le 3 de février [1688], cette personne a commencé de parler la nuit. Et comme elle était couchée dans la même chambre que ses maîtres, on l'entendit crier et parler, et à l'instant s'étant levés, on la porta près du feu, la croyant morte. Et après l'avoir frottée d'eau-de-vie, de vinaigre et d'autres choses, étant immobile, soudain elle revint et n'eut plus de mal. Depuis

(1) *Ms. Court*, n° 17 D, *apud* Eug. Arnaud, *Hist. des prot. du Dauphiné*, III 74.

ce temps-là, la fille a parlé la nuit en dormant. Il est vrai qu'elle a parlé le langage vulgaire environ deux mois et demi, et depuis elle a parlé bon français et bon accent; et l'on observe qu'elle ne parle point quand elle dort seule dans une chambre et qu'il y a des personnes de la foi desquelles elle doute. Elle dort facilement et le jour et la nuit, et un moment après elle parle, lorsqu'il y a des personnes dignes de l'entendre... Il est vrai que quelquefois vous diriez que les termes et les pensées lui manquent; mais tant peu de temps ou d'intervalle, elle reprend le mot et la pensée avec une suite admirable... C'est un torrent de paroles que l'esprit a peine à suivre, et on ne peut les recueillir toutes... Dans cet état,... le corps est comme insensible, qu'on tourne de tous côtés sans l'éveiller, même par des pinçades (1)... On lui demande si elle ne se souvient pas d'avoir songé ou parlé la nuit; elle répond que non ».

« Voici, continue Blanchet, les paroles rapportées par ceux qui les ont ouïes :

Il y aura une année que le sac vaudra plus que le blé, et la seconde année sera suivie de famine, et la troisième, de peste, qui commencera de Rome le premier vendredi avant Pâques.

(1) « On la tire, dit Jurieu, on la pousse, on l'appelle, on la pique jusqu'au sang, on la pince, on la brûle; rien ne la réveille. Aussi elle est dans une entière privation de l'usage de tous les sens, ce qui est le vrai caractère de l'extase. Dans cet état, elle parle et dit des choses excellentes et divines. Ses mouvements ne sont point violents; elle ne s'agite point, elle sort les bras du lit et en fait quelques gestes fort bien réglés. » (*Réflexions sur le miracle arrivé dans la personne d'une bergère du Dauphiné*, apud *Lettres pastorales*, I 59).

Puisque vous ne pouvez participer [communier] à Pâques, vous devez jeûner. C'est le jour où Jésus a mangé l'agneau; et si vous ne pouvez participer en public, faites-le en particulier; et ce que vous aurez fait en secret se rendra à découvert.

Il y a une racine qui augmente peu à peu. Notre délivrance viendra aussi peu à peu, comme cette petite racine.

Que viennent faire ici ceux qui ne sont pas fidèles? Je les attraperai bien; car je ne dirai rien. Gardez-vous bien de venir ici par curiosité; Dieu n'y prend pas plaisir. Que les méchants ne viennent point pour se moquer; car il vaudrait mieux passer un brasier sur leurs bouches, que de se railler de la parole de Dieu. Il vaudrait mieux avaler un serpent avec son venin; car un serpent ne blesse que le corps; mais le venin de Satan blesse le corps et l'âme.

Si l'on écrivait tout ce que je dirai, il contiendrait autant que trois Bibles d'une coudée de hauteur.

La messe est semblable à deux assiettes d'argent (1); quand on les a jointes ensemble, les dehors en sont beaux et le dedans vide.

Ce n'est point moi qui parle, c'est l'esprit qui est en moi.

*Ês derniers temps, vos jeunes gens prophétiseront et vos anciens songeront des songes.*

Si vous priez, vous gagnerez la miséricorde.

(1) Fléchier rapporte quelque chose d'analogue: « Isabeau reprit son ton moqueur et se prit à crier: *Nous vous prions pour notre saint Père le pape, pour nosseigneurs les cardinaux, archevêques, évêques, pour Mgr de Valence et Die, et pour tous les bienfaiteurs de cette Église.* Cela fut suivi d'un éclat de rire et d'un discours court et confus, où l'on n'entendait que quelques mots; *La ville a sept côteaux, les idoles, les lumières de l'église et surtout le faux sacrifice.* Après quoi elle s'écria: *La messe, la messe, que croyez-vous, mes très-chers frères, que soit la messe? Je la compare à une belle assiette d'argent, qui est fort blanche par le dehors, et noire au dedans.* » (*Œuvres complètes*, IX 372).

Car un serviteur ne peut recevoir son salaire, s'il n'a servi fidèlement.

Ne faites pas comme les folles vierges. Tenez vos lampes prêtes.

Et prenez garde que, la mesure étant comble, le faix ne vous tombe dessus. Mais que vos prières ardentes le fassent tomber sur vos ennemis.

Notre Seigneur a donné quarante-deux mois de persécution (1). Il n'y a pas plus longtemps à souffrir, et notre délivrance sera à vendange, le jour que notre Seigneur a été crucifié, qui était un vendredi.

Au commencement du mois il y aura une grande persécution; mais elle ne durera pas.

Il y aura de la miséricorde pour tous ceux qui ont changé [de religion]; mais on n'en a pas pour ceux qui ont pris de l'argent [pour abjurer].

Il a suffi de découper ce discours en paragraphes, pour montrer qu'il ne se compose que de divagations, de choses sans suite ni liaisons. Dans les deux premiers paragraphes, c'est un mot qui engendre une phrase. Ainsi le mot Pâques employé comme époque, amène une tirade sur la Pâque considérée comme fête religieuse. Le mot : *particulier*, amène la citation du Nouveau Testament : *Ce que vous avez fait en secret se rendra à découvert*. C'est le procédé des prédicateurs aux abois. Il y a en outre quelques insanités. L'esprit ne se fixe sur aucun sujet, il passe de l'un à l'autre sans transition et avec la rapidité du rêve (2).

(1) Les trois années et demie du triomphe de la Bête, au bout desquelles l'Église devait, d'après Jurieu, remporter la victoire.

(2) Ces défauts sont moins sensibles chez Élie Marion, camisard réfugié à Londres, qui prophétisait à peu près toutes les deux nuits, en

Les mêmes traits caractéristiques se retrouvent dans d'autres discours d'Isabeau, entendus et recueillis par Gerlan, avocat de Grenoble, qui s'était rendu exprès à Saou, et fut bientôt mis en prison *pour des*

1706, et chez qui l'habitude avait développé un certain talent, du moins une grande facilité de parole. On en jugera par cette amplification apocalyptique contre Rome, qui est sans doute son morceau le plus achevé :

« On m'a vue. Oh, j'ai été trouvée ! Où passerai-je maintenant ? Ne suis-je pas prise de partout ? Voici le jour de mon jugement. Voici celui qui vient mettre fin à mes jours ; c'est l'Éternel des armées qui vient prendre vengeance contre moi. N'est-ce pas moi qui étais en délices sur la terre ? N'est-ce pas moi qui ai enivré toute la terre de ma paillardise ? N'est-ce pas moi qui ai débauché toute la terre ? N'est-ce pas moi qui ai entraîné les rois à mon impudicité ? N'est-ce pas moi qui suis appelée la MÈRE DES IMPUDICITÉS ? N'est-ce pas moi qui suis montée sur la chaire de Jésus-Christ ? N'est-ce pas moi qui suis montée sur la chaire de vérité ? Mais... (*sic*). Il n'y a plus de temps pour moi ; faut que je sois détruite. La colère de l'Éternel s'est embrasée sur moi. Oh, je tends les bras, je tends les bras ; mais il n'y a rien à prendre. Encore un moment. Non, non, non, non, il n'y a rien à faire pour toi ; non, non, non, non, il faut que tu périsses. Voici, la colère de l'Éternel s'est embrasée comme un foudre sur moi. Voici ses malédictions ; voici, ses foudres et ses carreaux vont tomber sur mes habitants. Gare à mes maisons de plaisance... (*sic*). Ils seront dans l'abîme ; c'est leur demeure éternelle. Oh, mes habitants, voici nos jours de calamité. L'Éternel prend vengeance de son nom. Le voici, le voici, le voici, le voici ! Il nous enfonce le coup de la mort.

« Sans délai ni capitulation ; sans congé d'un moment. Faut-il que je m'en aille dans les abîmes éternels ? Point de quartier ! Mes gémissements ne sont point entendus ! Tous me délaissent. Me voici seule à cette heure. Que fera à cette heure mon lieu de plaisance ? Que fera ma demeure royale ? Que fera mon palais ? Que feront mes serviteurs ? Je n'en aurai plus sur la terre.

« Oh ! je suis bien surprise de voir ma fin si prompte. Oh ! où sont-

*affaires de religion*, dit Fléchier (1). Son crime était sans doute de n'avoir pas voulu rendre un témoignage défavorable à la prophétesse, et d'affirmer, au contraire, sa parfaite sincérité.

« Relation sincère de ce qui a été prononcé la nuit du 20 au 21 mai 1688 (2).

« Notez que devant que de se mettre au lit, elle avait dit qu'il fallait faire sortir quelques jeunes fous qui lui étaient inconnus; et on croit que cela donna lieu à faire dire à l'Esprit qu'il fallait faire sortir ceux qui n'étaient pas capables de comprendre la Parole.

« Après avoir chanté le psaume : *Ainsi qu'on oit le cerf bruire, etc.* jusqu'à la pause, d'une voix claire, sans manquer [une note] du chant, il se fit une

ils passés mes foudres maintenant, que je lance sur la terre? Est-ce qu'il n'y a plus de force en moi? Est-ce qu'ils ne peuvent pas marcher? Qui les arrête? Mon temps est fini; faut que je m'en aille et que je délodge. Mon règne n'est plus.

« La voici, la délogée, la voici! Il n'y a plus de retraite et de logis pour moi sur la terre, maintenant. Ah! on m'envoie, on m'envoie; je ne serai plus.

« Je t'assure, mon enfant, que ce sera dans peu de jours, je te dis que tu verras cette figure accomplie; ce sera dans peu de temps que vous la conduirez dans le tombeau; que vous lui mettez le pied sur la gorge, que vous lui porterez le poignard au sein, qu'elle vous criera : Grâce et miséricorde, qu'elle vous tendra les bras pour recevoir assistance. Mais malédiction sur celui qui lui tiendra les bras! Malédiction sur celui qui ne la détruira! Malédiction sur celui qui ne lui mettra le poignard dans le corps. Malédiction etc. » (*Avertissements prophétiques d'Élie Marion*, Londres, 1707, in-12, p. 53).

(1) *Œuvres complètes*, IX 371.

(2) Eug. Arnaud, *op. cit.* III 416.

petite surséance, et après elle parla de la nécessité de chercher la Parole de Dieu, disant qu'il ne fallait point la proposer à ceux qui ne pouvaient la comprendre, même qu'il fallait les faire sortir; et, continuant, elle exalta fort les persécutions et les injustices faites contre les fidèles, et que c'étaient les péchés qui les avaient causées, et qu'il fallait éviter les occasions de péché, disant : « Si vous connaissiez  
« la laideur du péché, vous seriez plus sensibles à le  
« commettre, et nonobstant les maux qu'on vous fait  
« souffrir, il vous faut toujours dire : Je louerai le  
« Seigneur, car Dieu châtie celui qu'il aime; mais  
« Dieu domptera toutes les bêtes farouches qui vous  
« persécutent »; — qu'il fallait se préparer d'approcher de la table du Seigneur, en disant à tous : « Goûtez de cet agneau pascal, prenez, mangez ce corps  
« qui a été crucifié pour vous, et ne croyez pas que  
« Jésus y soit en corps et en âme; car il est au ciel.  
« C'est par la foi qu'il faut pénétrer ce mystère. Il  
« faudrait bien des corps pour en donner à tout le  
« monde. » Et continuant sur les persécutions faites aux fidèles, elle les exhorta à tenir ferme et à se repentir. « Et quand Dieu viendra, il dira aux fidèles : *Venez les bénis de mon Père, etc.* » Et, continuant de parler de l'assurance que nous avons de ses promesses, elle dit :

Le ciel et la terre passeront, mais la parole de Dieu demeurera.

Le méchant sera séché comme l'herbe qui est fauchée.

C'est pourquoi, chrétiens, tenez ferme, et que votre foi soit toujours fondée en Jésus, qui a versé son sang pour vos pé-

chés ; car qui persévérera jusqu'à la fin recevra la vie éternelle.

Il faut souffrir tout pour la Parole ; car il a dit : Qui m'aimera portera ma croix.

C'est à Jésus qu'il faut donner tout son amour ; c'est lui qui a dit : Qui aimera un autre plus que moi n'est pas digne de moi.

Les anges et les saints gémissent quand ils vous voient dans la persécution ;

Mais, chrétiens, ayez bon courage et amendez-vous de vos péchés ; cherchez la Parole et vous la trouverez par la repentance. Obéissez aux commandements de Dieu, non point à ceux des hommes ; car qui suivra les commandements des hommes mourra de mort.

Soyez persuadés, chrétiens, que, s'il n'aimait point son peuple, il ne le châtierait point. Le peuple d'Israël a toujours été persécuté ; mais qui persévérera jusqu'à la fin obtiendra la vie éternelle.

« Après cela, il y eut un silence de demi-heure ; puis, se reprenant, elle dit :

Ne soyez point surpris, mes frères, si vous avez senti la colère de Dieu ; car nous avons foulé sa Parole et l'avons mise sous nos pieds ; mais faites repentance, cherchez Dieu, et il sera au milieu de vous.

Les méchants périront ; ils auront le courage de vous faire du mal ; mais ils n'auront point de force à l'heure de la mort.

Aie pitié de nous, ô Dieu, nous sommes de pauvres brebis égarées. Tu nous as recueillis selon ton bon plaisir ; aie pitié de nous.

« Surséance d'environ deux heures, et après elle chanta deux ou trois versets des commandements de Dieu en rimes, et, continuant ses menaces contre les méchants qui persécutent les fidèles, elle dit que

leurs efforts et leur malignité sont comme la plume qu'on jette au vent.

Les méchants périront avec leurs méchancetés et seront fauchés comme l'herbe des champs qui est séchée.

C'est pourquoi, chrétiens, il faut se remettre en Dieu, et Dieu se remettra en vous; car sa miséricorde n'est pas épuisée.

O Seigneur, merveilleux sont tes hauts faits !

Les méchants auront beau crier, Dieu ne les écoutera plus, il les exterminera tous sous sa main; mais aux bons, il leur dira : *Venez les bénis de mon Père, etc.*

Allons donc chercher la Parole de Dieu et nous la trouverons.

Et persévérant jusqu'à la fin vous obtiendrez la vie éternelle;

Car quand nous cherchons la Parole, nous cherchons Dieu même.

Ce sont les biens de la terre qui ont fait notre purgatoire et notre perdition.

Voyez qu'il n'y a que deux chemins : celui de l'enfer et celui du paradis; celui-là est une voie large et spacieuse, dans laquelle les méchants marchent à grandes troupes; mais le chemin du paradis est étroit; ceux qui sont chargés de péchés n'y peuvent pas passer, parce qu'il est tout raboteux et tortu. Il faut passer par les persécutions pour y parvenir.

Mais à vous, fidèles, Dieu vous dira un jour : *Venez les bénis de mon père, etc.*; et aux méchants, il leur dira : *Allez, maudits, au feu éternel, etc.*

Les méchants vous ont persécutés; mais, ô fidèle, tu dois être assuré qu'encore que tu sois mort, tu vivras.

Repentez-vous et ne péchez plus; car un jour viendra l'heure qu'il faudra se présenter devant Dieu. Nous devons donc craindre de l'offenser et ne suivre pas le train des méchants; car ils périront.

Il faut chercher la Parole et la cacher dans vos cœurs, et Dieu, par grâce, fera luire sur vous sa clarté.

Par ainsi les méchants ne vous pourront nuire, leurs flèches seront fléchies.

La Parole de Dieu doit être notre forteresse.

Ainsi Dieu vous bénira et vous garantira de tous les maux qu'on vous pourrait faire. Il est toujours le même Dieu. Ses bras ne sont point raccourcis. Il a toujours les mêmes forces.

Vous devez donc être persuadés que, si les méchants avaient le même pouvoir sur Dieu qu'ils ont sur vous, ils lui en feraient de même.

« Surséance de quelques moments. Mettant le nez sous le drap, elle fit trois petits sourires d'une voix féminine : hé ! hé ! hé ! chanta le *Pater noster* qu'on dit à la grand'messe jusqu'à la fin agréablement, et après elle dit : « Qu'entendez-vous là ? Cela ressemble à des chansons profanes. C'est ainsi que les méchants l'ont mis en une autre langue. Mais quand notre Seigneur apprit à ses apôtres à prier, il leur dit ; *Notre Père, qui es aux cieux, etc.*

Priez donc votre Père.

Gardez bien d'adorer les saints et ne souillez point vos âmes ; car nous sommes le temple de Dieu, et nos cœurs sont ce temple.

Nous te prions, ô Dieu, que tu aies pitié de ces pauvres brebis égarées ; nous espérons en ta bonté que tu recueilles ton troupeau par ta grande miséricorde ;

Et si nous sommes dans la captivité, tu nous retireras.

Ces faits étaient tellement extraordinaires, qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que, n'en ayant pas été témoins, de prétendus esprits forts les aient tour-

nés en dérision, comme si la raillerie pouvait tenir lieu d'examen et de preuves. Des personnes pieuses faisaient paraître à ce sujet un doute si persistant, que Jurieu en était effrayé. « A parler généralement, dit-il, (1) on n'a jamais vu pousser si loin l'incrédulité, ni tomber à cet égard dans de si grands excès, dont les esprits sages ne se sont pas même tout à fait garantis. Ainsi certainement les papistes n'ont rien à craindre de notre part, et ne doivent pas avoir peur que nos réformés se prévalent de ceci contre eux; car ils font tout ce qui leur est possible pour l'anéantir. C'est une ingratitude contre la Providence et contre la bonté de Dieu qui ne saurait plus longtemps être soufferte... Quelques-uns ont poussé jusqu'à dire que, quand le fait serait véritable et que l'ouvrage viendrait de Dieu, encore ne faudrait-il pas le divulguer, à cause du tort que cela pourrait faire. » Sans douter précisément de la réalité des phénomènes, Élie Benoit ne leur a cependant pas donné place dans son *Histoire de l'édit de Nantes*. Il allègue pour cause de son silence qu'il aurait voulu les examiner lui-même, et que n'ayant pu le faire, il n'avait pas d'opinion arrêtée.

A côté des railleurs, de ceux qui niaient les faits et de ceux qui n'osaient se prononcer, il y avait une grande majorité qui les attribuait soit à Dieu (c'étaient les protestants), soit au diable (c'étaient les prêtres et beaucoup de catholiques) (2). Chose bien

(1) *Lettres pastorales*, III 63.

(2) « Le souffle du démon, dit Fléchier dans une lettre pastorale,

singulière, on vit un professeur de théologie à l'académie protestante de Lausanne, embrasser avec ardeur l'opinion des derniers. Merlat, ancien pasteur de Saintes, banni en 1680 et réfugié en Suisse, publia un discours dans lequel il essayait de démontrer que les petits prophètes étaient possédés du démon (1). Jurieu l'accusa d'impiété et de folie, dans sa lettre pastorale du 1<sup>er</sup> mai 1689, dont Isabeau entendit sans doute parler, puisque, dit le *Théâtre sacré des Cévennes* (p. 10), « elle censura avec une belle hardiesse, un certain petit livre de M. Merlat, qui a eu le malheur d'écrire contre les grâces qu'il a plu à Dieu de répandre sur une partie de ses serviteurs, dans le Dauphiné et le Vivarais. »

La véritable explication de l'extase prophétique avait cependant été découverte, ou du moins entrevue sur le champ, mais sans obtenir faveur auprès du grand nombre, ni même auprès de la faculté de médecine de Montpellier (2). « D'autres, dit encore Jurieu (3), ont cru et croient encore que c'est une espèce de maladie, et si ce n'est pas inspiration et mouvement surnaturel, il faut nécessairement que ce soit cela... Nous avons vu depuis peu les raisonne-

leur parut une inspiration du Saint-Esprit. Ils apprirent à leurs enfants l'art de trembler et de prédire des choses vaines. »

(1) *Le moyen de discerner les esprits ou sermon sur I Jean IV.* Lausanne, 1689, in-8°.

(2) La faculté ne trouva qu'un mot pour masquer son ignorance. Elle dit des prophètes canisards soumis à son examen : Ce sont des fanatiques. Et ce fut tout.

(3) *Lettres pastorales*, III 405.

ments d'un assez habile homme, qui est dans les quartiers d'où nous sont venues les premières nouvelles de ces enfants, qui, paraissant persuadé que les derniers qui ont paru sont fourbes, croit aussi que les premiers ont agi et parlé comme ils ont fait par une imagination blessée et pénétrée d'un vif sentiment de la persécution, et d'une forte espérance de la prochaine délivrance dont ils avaient ouï parler. »

A peine Isabeau prêchait-elle à sa façon depuis quatre mois, qu'elle fut arrêtée (8 juin 1688) et conduite dans les prisons de Crest, puis à l'hôpital de Grenoble, et ensuite dans un couvent de filles près de cette ville. « Partout, dit Jurieu, elle a continué de tomber en extase et de parler dans ses extases. On l'a rasée, on lui a ôté tout ce qu'elle avait d'habits et de linge, prétendant qu'elle pouvait avoir un charme caché quelque part; quelques prêtres l'ont même exorcisée avec de l'eau bénite, comme si elle eût été possédée. On a bien quelquefois permis à des nouveaux convertis de l'approcher durant le jour, pendant qu'elle était en prison, ou dans l'hôpital de Grenoble. Mais jamais on n'a voulu permettre à aucun d'eux de passer la nuit auprès d'elle, et d'être témoin de ce qu'elle dit quand elle tombe en extase. Les dernières lettres disent que l'irritation des faux dévots contre elle est si grande, qu'on ne la croirait pas en sûreté de sa vie, si des personnes du premier caractère de ce pays-là n'y donnaient ordre. » Brueys raconte qu'elle se fit catholique. La vérité est qu'on la garda au couvent et que le silence se fit autour

d'elle (1). Elle ne fut donc jamais bonne catholique; car dans ce cas on l'aurait relâchée avec triomphe et grand éclat.

Un autre prophète non moins célèbre fut Gabriel Astier, jeune homme de vingt-deux ans, né à Cliouclat (arrond. de Valence, Drôme). Il commença à prêcher vers la fin de l'année 1688. Bientôt poursuivi, il s'enfuit de l'autre côté du Rhône, et se réfugia à Baix (arrond. de Privas, Ardèche), chez la dame du lieu, veuve d'un conseiller au parlement de Grenoble, laquelle ne tarda pas à prophétiser ainsi que sa fille, et à être poursuivie à son tour. Elle gagna une maison de campagne qu'elle possédait près de Livron (Drôme), et laissa partout où elle passa l'extase et le prophétisme. Du mois de juin 1688 au mois de février suivant, l'épidémie se propagea si rapidement que l'on compta, dans le Dauphiné et dans le Vivarais, de cinq à six cents enfants qui tombaient dans le sommeil extatique, chantaient des psaumes et exhortaient les populations à la fidélité (2).

Tandis que l'on arrêtait M<sup>me</sup> de Baix et qu'on la conduisait à Tournon, Astier, qui avait trouvé asile dans les montagnes du Vivarais, passait l'hiver dans les Boutières (3), prêchant constamment, même pen-

(1) Après toutefois que la *Gazette de France* l'eut mentionnée dans son numéro du 2 août.

(2) Brueys, *Histoire du fanatisme de notre temps*, Utrecht, 1737, in-16, I 1.

(3) « Les Boutières, d'où sort l'Érieu, dit M. Peyrat (*Hist. des pasteurs du désert*, I 97), sont un groupe de gigantesques pains de sucre

dant le jour (1), dans les bergeries et en plein air, malgré le froid, les vents et la neige. Les rudes montagnards enthousiasmés le suivaient de cime en cime, ne se nourrissant que de quelques pommes et de quelques noix, et ne rentrant chez eux qu'au bout de plusieurs jours. « Ses harangues à ces multitudes errantes roulaient d'ordinaire, dit M. Peyrat (2), sur la nécessité d'obéir à Dieu plutôt qu'au roi, et de reconquérir leur foi par les armes. Il leur disait que Dieu soutiendrait ses enfants contre l'ennemi, et les préserverait du sabre et des balles. Il assurait encore que le prince d'Orange, qui se faisait alors couronner à Londres, viendrait les délivrer à la tête de cent mille combattants conduits par l'ange exterminateur. Il annonçait le jour du triomphe ; que tous les temples démolis seraient miraculeusement rebâti, et plus blancs que la neige ; mais que les églises catholiques qui les remplaçaient s'évaporaient en fumée ; qu'une étoile tomberait sur Rome et consumerait la chaire pontificale. Dans ses extases, il voyait les cieux ouverts, et Homel et Brunier, entourés des autres martyrs, assis sur des trônes de nuées éclatantes ; il voyait le paradis et les anges, l'enfer et Satan. »

granitiques, dont les pics décharnés, les horribles précipices offrent à l'œil, dans le lointain, l'image d'un monde tombant en ruine et périssant de vétusté. Il ne germe sur leurs croupes stériles que des châtaigneraies, des chénévières et des paturages. »

(1) La première assemblée qui se tint de jour, eut lieu le 26 janvier, et fut suivie de plusieurs autres.

(2) *Hist. des pasteurs du désert*, I 198.

« Deux célèbres prédicants, Henry et Perrin, se joignirent, dit L'Ouvreleuil (1), à Gabriel Astier, et attirèrent tant de monde que tout le pays fut rempli de fanatiques. » Brueys ajoute qu'ils prêchèrent l'un, dans le Bas-Vivarais, l'autre, dans les Boutières, et furent bientôt pris tous deux (2).

Pour prévenir la révolte des montagnards toujours imminente, Bâville avait, après le départ de Vivens (août 1687), désarmé tous les protestants du Languedoc, et levé huit régiments d'infanterie régulière et cinquante-deux régiments de milices bourgeoises, composés de huit à douze compagnies (3). Ces milices qu'on pouvait au moindre signal lancer sur les assemblées, formaient une armée de 40,000 hommes. Aux compagnies cévenoles Bâville avait donné pour officiers des apostats, plus ardents que les catholiques de naissance à la poursuite de leurs anciens frères. L'un des plus acharnés était le baron de Saint-Cosme, qui avait été, avec le président de Rochemore et les pasteurs Cheiron et Paulhan, à la tête du parti politique ou modéré de Nîmes. C'est lui qui, en 1683, avait appelé des troupes dans cette ville, pour arrêter Brousson et les principaux zélateurs. Ayant abjuré avant la Révocation, il reçut, en récompense de ses trahisons, une pension de 2000 livres et le grade de colonel des milices. Après avoir sabré plusieurs

(1) *Le fanatisme renouvelé*, 2<sup>e</sup> édition, Avignon, 1703, in-16, I, 6.

(2) *Hist. du fanatisme*, I 102.

(3) Bâville, *Mém.*, p. 81.

assemblées à Saint-Cosme, à Vauvert, à Candiac, il fut tué, le 13 août 1702, par le camisard Catinat. Quand il eut des troupes commandées par des officiers zélés, Bâville songea à faciliter leur marche et fit tracer cent chemins de douze pieds de largeur, qui atteignirent les plus hauts sommets des Cévennes et du Vivarais (1687-1689), et outre le fort qu'il construisit à Nîmes, il en fit deux autres à Alais et à Saint-Hippolyte, les deux principales portes cévenoles.

Dès que la saison permit aux troupes de pénétrer dans les montagnes, elles surprirent des assemblées et les massacrèrent. Le capitaine Tirbon, posté à Saint-Sauveur-de-Montagut (arrond. de Privas, Ardèche), ayant fait tirer, le 14 février 1689, sur la foule qui revenait d'une assemblée, et à la tête de laquelle se trouvait le prophète Valette, fut assommé à coups de pierre avec neuf de ses soldats. Bâville et Broglie, commandant des troupes, accoururent aussitôt avec l'évêque de Lodève. Ils s'arrêtèrent à Privas (17 février), et, le même jour, sabrèrent dans les environs une assemblée qui ne fit que peu de résistance. De son côté, le marquis de Folleville, qui avait sous ses ordres quatre compagnies d'infanterie et quatre de dragons, était parti de Lavoulte, avec l'intention de venger Tirbon et d'effrayer le Vivarais en frappant un coup terrible. Entre Saint-Genest et Gluiras, il entendit retentir le chant des psaumes sur la cime du Cheilaret, embusqua les milices dans les défilés, et monta sur la montagne avec ses troupes. Gabriel exhorta les huguenots à tenir bon, et une grêle de cailloux et de coups de fusil accueillit les soldats. Une

lettre écrite de Montpellier, le 6 mars (1), rapporte ce qui se passa ensuite :

Vous aurez sans doute appris, Monsieur, le massacre qui s'est fait dans le Vivarais ; on assure qu'il y a eu plus de cinq cents personnes tuées sur la place, sans compter un grand nombre de blessés ; on a tué tout ce qu'on a pu trouver indifféremment, sans épargner ni âge ni sexe. On a plus tué de femmes et d'enfants que d'hommes faits, parce que ceux-ci avaient sans doute plus de facilité à se sauver. Il y en a une partie qu'on a tuée, étant trouvés à genoux en troupes dans le bois chantant des psaumes. Il y en a eu plusieurs, surtout des femmes, qui se sont allées présenter au soldat pour être égorgées, y en ayant quelques-unes qu'on voulait sauver... Les soldats ont dépouillé là un grand nombre tant de femmes que d'hommes avant de les poignarder, pour avoir leurs habits devant qu'ils fussent teints de sang (2).

(1) *Lettres pastorales*, III 358. — « C'est sans doute, écrivait Brueys à ce propos, un spectacle bien extraordinaire et bien nouveau, de voir marcher des gens de guerre pour aller combattre de petites armées de prophètes. »

(2) D'Aigrefeuille (*Hist. de la ville de Montpellier*, p. 462) rapporte que le comte de Broglie et son beau-frère Bâville, avertis le 16 février, allèrent châtier près d'Annonay 2000 mutins qui avaient déjà battu les troupes, et prirent le prédicant qui, mené à Nîmes le 8 mars, y fut pendu quelques jours après. — Nous ignorons le nom de ce prédicant.

On lit dans les *Mémoires* ms. du marquis de Sourches : « Le 24 février 1689, on apprit que les huguenots mal convertis s'étaient soulevés en Vivarais, et que, s'étant armés de pierres et de bâtons, ils avaient défait deux compagnies d'infanterie qui s'étaient opposées à leur passage, lesquelles n'avaient pu résister à leur grand nombre, parce qu'ils étaient 6000 ; mais que des troupes plus nombreuses étant survenues, ils avaient été battus et dispersés... Le 27, on eut nouvelle qu'on avait encore tué en Vivarais 300 huguenots révoltés et quelques ministres à leur tête ; et le roi témoigna en être fâché, en disant qu'il aurait bien mieux valu les prendre. » — Le 28, M<sup>e</sup> de Sévigné écrivait :

Cette lettre est confirmée par la suivante, que Bâville adressait d'Aubenas, le 20 février, à M. de la Haye, gouverneur de Saint-Hippolyte :

Les assemblées du Vivarais, Monsieur, ne se sont pas faites impunément ; la meilleure partie des mutins s'était retirée dans les Boutières, où ils croyaient être en sûreté par la difficulté des lieux. Ils ont été investis et chargés en dernier lieu, de manière qu'il y en a eu trois cents de tués sur la place ; on en a tué ensuite un grand nombre en d'autres occasions. Cet exemple était nécessaire pour réprimer l'insolence de ces gens-là et remettre ce canton dans l'obéissance où il doit être, et pour apprendre aux autres de quelle manière ils seront traités, s'ils ont une conduite semblable...

On a fait encore quelques autres assemblées du côté de Castres ; on a tué aussi quelques personnes. Hier on porta la nouvelle à M. l'intendant qu'il s'y en étoit fait une autre, il doit partir pour y aller. Dans le Dauphiné on a découvert aussi quelques assemblées ; on en condamna en un jour trente-six à la mort.

Parmi les autres combats qui eurent lieu sur les cîmes du Vivarais, les plus sanglants furent ceux du Besset et de la Palle. Gabriel sortit vivant de tous, et rejoint par Vivens, au mois d'août, continua de fomenter l'insurrection. Reconnu à Montpellier où il s'était imprudemment rendu, au printemps de 1690, il fut arrêté, condamné par Bâville, et rompu vif à Baix, le 2 avril.

Dans sa lettre pastorale du 15 mai 1689, Jurieu

« M. de Grignan donne la chasse à ces démons, qui sortent des montagnes et vont s'y recacher. Il y en a beaucoup en Languedoc. M. de Broglie et M. de Bâville courent après. Ce sont des esprits, ils disparaissent. »

dépeint ainsi la situation du Midi : « On pend, on tue, on brûle, on massacre sans miséricorde, mais aussi sans succès ; car les assemblées se font le jour et la nuit, dans les bois et dans les campagnes sans discontinuation, et cela sous la conduite de ces simples que Dieu a touchés et qu'il continue de toucher d'une manière extraordinaire, de tous âges et de tous sexes, mais surtout des jeunes gens. On continue aussi à faire tout ce qui est possible pour les décrier et pour obscurcir l'œuvre de Dieu. Cependant l'affaire est venue au point qu'à présent on n'ose plus dire que tous ces prétendus inspirés sont des fourbes ; on se retranche absolument au fanatisme...

« Aussitôt que les pères et mères voient leurs enfants frappés de ce mal, ils en vont avertir les juges et les intendants afin de s'en décharger. Il est pareillement constant qu'ils se donnent mille peines pour les empêcher de prêcher, et que quand ils ne peuvent les empêcher de parler, ils les enferment. Il est certain qu'un père est allé jusqu'à cet excès de frayeur et de fureur, que de vouloir enterrer vive une de ses filles qui était tombée dans ce mal, et que le curé du lieu l'en empêcha. On sait qu'un paysan et sa femme fort riches, ont été pendus pour avoir permis que deux garçons qu'ils avaient, d'environ vingt ans, prophétisassent. On sait aussi qu'un de ces garçons, après que son père et sa mère eurent été pendus, continua à prêcher (1), et qu'il fut déchiré et mis en

(1) Il vit pendre ses parents, puis, comme il était grand et fort, on l'enrôla dans les troupes. Ayant commencé à prophétiser à la tête du

pièces par les gens de guerre. L'autre garçon s'en est venu à Genève ; le guide qui l'a conduit a rendu témoignage que durant tout le chemin il a prêché, et que tout aussitôt qu'il eut le pied hors des terres de France, l'esprit le laissa. Il n'a pas fait le prophète depuis qu'il est à Genève. On l'a donné pour chasseur à un homme de qualité, chez qui il vit comme un autre homme, excepté qu'il a conservé de son fanatisme ou de son inspiration, des manières qui ressemblent fort à celles de nos Trembleurs, n'observant pas trop les règles du respect qu'un homme doit à son maître et à ceux qui sont plus que lui, ne disant rien d'ailleurs qui ne marque une grande piété... On sait enfin par des lettres de la province, que tous les jours on pend, on massacre de ces prophètes et ceux qui les écoutent, et cependant le nombre des prédicateurs et des auditeurs augmente tous les jours. »

Cette augmentation eut cependant un terme. La prison, l'éloignement des assemblées, une nourriture fort régulière et peut-être plus abondante que celle que prenaient habituellement les jeunes prophètes, eurent raison de leurs accès. L'épidémie cessa, mais pour reprendre avec bien plus de vigueur et de durée à la fin de l'année 1700. Le prophétisme, né de la misère et du désespoir enfantés par la plus atroce persécution, fut la cause de la guerre des Camisards.

Dans cet état de surexcitation, les imaginations les plus vaines tenaient lieu de raison. Des personnes

corps, il fut sur le champ mis en pièces. (*Lettres pastorales*, III 468).

égarées, cherchant une assemblée dans les ténèbres, apercevaient-elles une étoile filante ou une lumière quelconque, les prenaient aussitôt pour des signes divins ; de simples aberrations de la vue passaient pour autant de miracles, dont nous ne mentionnerons que deux.

La bergère de Crest était tombée en extase pour la première fois le 3 février 1688 ; à cent lieues de là, au mois de mars de la même année, un ange apparut, dans le Castrais, à une jeune fille de La Capelle, qui gardait les vaches. L'ange vêtu d'une robe blanche avait la taille de l'enfant, et sortit d'un buisson pour lui défendre d'aller à la messe, puis il disparut dans un bois. Cette apparition fit grand bruit dans toute la contrée, et les églises catholiques se vidèrent comme par enchantement. Les prêtres furieux firent enfermer la vachère dans la tour Caudière à Castres, et répandirent vainement le bruit qu'elle avait avoué qu'au lieu de défendre aux nouveaux convertis d'aller à la messe, l'ange le leur avait formellement ordonné. Les circonstances de son arrestation méritent d'être notées, telles qu'elles sont rapportées par le duc de Noailles, qui écrivait à Louvois, le 15 novembre 1688 (1) : « Despagne, capitaine de dragons dans le régiment du roi, ayant eu ordre d'aller arrêter à La Capelle, village du diocèse de Castres, une jeune fille de quinze ans, qui voyait les anges et attirait beaucoup de nouveaux convertis par ses prédications et par ses discours, il entra seul dans le village pour

(1) *Arch. du minist. de la guerre*, 837, in-f<sup>o</sup>.

reconnaître la maison, d'où ayant été aperçu et entrant dans la maison le pistolet à la main, de crainte qu'on ne fit évader la fille, un paysan qui y était avec cinq ou six femmes, alla à lui et le prit à la gorge, et s'étant débattus quelque temps, le capitaine qui se sentait moins fort à la lutte que le paysan, fut obligé de lui lâcher son pistolet, dont il le tua : il eût été à souhaiter que cela se fût passé autrement ; mais le capitaine avait fait pour le mieux, et il ne me paraît pas avoir de tort. Sur le bruit, il s'assembla quelques paysans qui vinrent à la maison, et le sieur Despagne leur ayant dit de se retirer et d'aller dans l'église, ils y allèrent tout d'abord sans manquer prendre la moindre part à ce désordre. Le capitaine ayant envoyé en même temps son lieutenant qui était avec lui, pour arrêter dans un hameau voisin l'oncle de cette fille, il trouva quatre ou cinq paysans auprès du feu, qui s'armèrent d'abord comme ils purent de pelles et de fourches. Celui que l'on voulait arrêter, qui paraissait le plus déterminé et le plus mutin, fut tué par un dragon, dans le temps qu'il avait le bras levé pour décharger un coup de levier sur le lieutenant. Les autres paysans se sauvèrent par les fenêtres, à la réserve d'un qui fut arrêté ; et, dans ces deux affaires, le capitaine et le lieutenant n'ont d'autre tort que d'avoir laissé leur détachement, de peur d'épouvanter ceux qu'ils voulaient prendre et de les manquer. La fille, qui a été arrêtée, a été conduite à Castres, d'où je la fais mener dans la citadelle de Montpellier. Les deux hommes qui ont été tués, étaient des plus méchants hommes de ce

pays-là, et il n'est pas mauvais d'en être défait. »

Le jeudi d'avant le dimanche des Rameaux de 1689, une nombreuse assemblée se fit à Saint-Jean-Defrech, terre de la Caze (arrond. de Castres, Tarn). Un diacre de Lacrouzette, Corbière, dit la Picardie, qui savait par cœur plusieurs sermons et de magnifiques prières, la présidait. « Sur la minuit, dit Jurieu (1) qui rapporte le fait comme une illusion ou un petit conte, toute cette assemblée vit un grand flambeau au ciel, et alors tous crièrent : Voici notre heureuse délivrance, et il n'y en avait pas un seul qui en doutât. On assure que ce flambeau se posa sur la main d'une très-belle fille habillée de blanc, que personne ne reconnut », et qui invita nominativement à se repentir plusieurs assistants dont l'apostasie avait été achetée à prix d'argent. L'assemblée découverte fut massacrée, et, deux jours après, le prédicant qui se rendait à une autre, eut le même sort.

A tous ces prodiges huguenots, les persécuteurs ne purent opposer un seul prodige catholique, et cependant l'envie ne leur en manquait pas. Fléchier écrivait de très-mauvaise humeur et avec un dépit visible, à propos de Jurieu et des siens (2) « : Il leur semble que les prodiges et les dons de Dieu ne sont que pour eux. » De même, trente ans plus tard, les jésuites n'eurent rien à opposer aux miracles jansénistes, résultat d'une persécution bien moins cruelle que celle qui avait opéré les miracles protestants.

(1) *Lettres pastor.* III 450, et *Ms. Court*, n° 38, tome II 691.

(2) *Relation des fanatiqu.*, apud *Œuvres complètes*, IX 340.

## RETOUR DE VIVENS (1689-1692).

On a vu précédemment que Vivens tolérait, comme Emmanuel Dalgue, qu'on assistât en armes à ses assemblées, et que celles-ci se défendissent lorsqu'elles étaient attaquées; mais il était sans doute encore loin de prêcher, comme le prophète Gabriel, la résistance ouverte et l'insurrection. La trahison dont Bâville se rendit coupable envers lui, contribua certainement à modifier son sentiment à cet égard. Se voyant à la tête d'une troupe de malheureux destinés à périr s'ils faiblissaient un instant, non-seulement Vivens eut besoin de raffermir son courage; mais il fut contraint d'avoir recours à la force, pour s'emparer des subsistances qu'il ne pouvait payer, ou des passages qu'on essayait de lui barrer. Il est plus que probable qu'il ne sortit point d'Espagne sans coup férir. Grâce à Bâville, le prédicant était devenu un chef de partisans. En outre, l'intendant ayant violé toutes les conditions du traité, Vivens se crut par là-même dégagé de la promesse qu'il avait faite de ne jamais revenir en France, et se considéra comme absolument libre.

Il dut arriver en Hollande un peu avant la fin de

1687. Nous avons déjà dit (1) quel était alors l'état des esprits parmi les réfugiés de ce pays. L'abjuration presque universelle avait excité une vive douleur chez les ministres, qui composèrent pour leurs anciens troupeaux toute une petite littérature d'exhortations à la repentance ; puis quand ces mêmes ministres, qui n'avaient pu se soustraire entièrement au pharisaïsme clérical, apprirent que les troupeaux, qu'ils accusaient de tiédeur, se réveillaient, s'assemblaient malgré les édits, et çà et là ne se laissaient pas massacrer impunément, ils blâmèrent leur zèle excessif, désapprouvèrent plus encore l'intrusion dans le ministère d'hommes vulgaires et ignorants, et surtout le rôle joué par quelques femmes dans ces assemblées. Élie Benoit venait de répondre au libelle jésuitique, dans lequel étaient exprimées les prétendues plaintes des Églises contre les pasteurs qui les avaient abandonnées, et Brousson n'allait pas tarder à prendre la plume pour répondre à Benoit. Cependant quelques pasteurs avaient senti peser sur leur conscience le devoir de retourner à leur poste, et s'étaient décidés l'un après l'autre à donner ce grand exemple.

On se figure aisément la curiosité qu'éveilla, dans tous les lieux où il passait, le jeune prédicant, que son périlleux ministère et sa fuite aventureuse à travers l'Espagne, environnaient d'une sorte d'auréole légendaire. Au premier abord cette curiosité était déçue : l'aspect de Vivens n'avait rien d'héroïque,

(1) Voir tome I, p. 118 et 160.

sauf peut-être l'énergie de la physionomie et le feu du regard. Il était, dit le signalement rédigé par Bâville (1), de petite taille, maigre, de poil châtain; il portait perruque, avait les sourcils grands et épais, le visage ovale et basané, le menton pointu, le nez grand, les yeux de même et bruns, les joues enfoncées, deux os paraissant au haut des joues, les dents blanches, les jambes cagneuses, qui le faisaient boiter en marchant (2). Mais la piété, le sérieux qui l'animaient, ainsi que tous ses compagnons, prévenaient en leur faveur. On ne se lassait pas de les interroger sur les chants miraculeux qu'ils avaient entendus, et de leur faire redire les sanglantes péripéties des drames nocturnes qui avaient déjà coûté la vie à tant de personnes. Les cœurs se laissèrent toucher; la cause des assemblées était sinon gagnée, du moins entrevue sous son véritable jour. Un nouveau courant d'opinion s'établit et lutta contre le premier. On comprit la nécessité d'envoyer en France des pasteurs; des comités se formèrent à Rotterdam (sous la

(1) *Bullet.*, VII 5, complété par *la France prot.*, IX 526.

(2) Louvois donnait son signalement à peu près dans les mêmes termes, à De la Trousse, le 24 juillet 1688 : « Le roi a été informé, lui écrivait-il, que le ministre Yvain ou Vivaïn devait partir incessamment d'Hollande, pour se rendre par la voie de Francfort dans les Cévennes; c'est un homme fort petit, mais assez carré; il a le ventre gros, ne marche pas de trop bonne grâce, mais comme s'il avait les hanches démisées; il a le visage plein et blanc, les yeux gros, les sourcils noirs, les paupières de la même couleur et avancées, la barbe noire et la fait raser tout à fait; il porte une perruque noire et courte, parle son patois et fort vite, et a environ 26 à 27 ans. » (*Arch. du minist. de la guerre*, n° 836, in-fol.)

direction de Jurieu), à La Haye, correspondirent avec les réfugiés de Suisse, d'Angleterre et d'Allemagne, et répandirent des circulaires qui demandaient des candidats au martyre.

Vivens n'avait quitté les Cévennes que par découragement, et convaincu que le protestantisme français ne réussirait pas à triompher de la persécution; mais l'enthousiasme prophétique et les véhémentes exhortations de Jurieu, auquel il présenta ses compagnons, ravivèrent sa foi un instant chancelante, et les lettres si calmes et si fortes dans lesquelles Brousson disait et redisait aux pasteurs que leur place était au Désert, changèrent sa résolution. Il se prépara à retourner en France, en travaillant à acquérir au moins les rudiments des connaissances indispensables à un prédicateur. D'après Brousson (1) (suivi par Ant. Court, dont l'assertion est reproduite par *la France protestante*), « le ministère que Vivens avait exercé en France fut approuvé par le synode des Provinces-Unies, qui l'exhorta à continuer de faire valoir le talent qu'il avait reçu du Seigneur. » Dans la pensée de l'écrivain qui ne connaissait pas encore les exigences de ces sortes d'assemblées, cette phrase signifiait peut-être (et c'est ainsi qu'on est tenté de la comprendre) que Vivens avait été consacré par ordre du synode. Nous ne doutons pas, en effet, qu'il ait reçu la consécration pendant son séjour en Hollande, sans quoi il ne se serait pas permis de consacrer ensuite Brousson; cependant les procès-verbaux des

(1) *Relat. des merveilles*, p. 13.

synodes wallons de 1687, 1688 et 1689, sont absolument muets à l'endroit de Vivens, tandis qu'ils mentionnent plus tard la comparution de Brousson, celle de Roman et celle d'Olivier. Il n'est pas probable que Vivens ait été admis au synode, très-chatouilleux sur le chapitre des titres, et peu enclin à se compromettre à l'occasion d'un prédicant qui venait de jouer un rôle en quelque sorte politique. Il est moins probable encore que le synode, qui prit tant de précautions même avec Brousson, déjà examiné et légalement consacré, ait accordé la consécration à Vivens ; mais nous pensons que, en dehors du synode, quelques pasteurs, Jurieu en tête, ont dû prendre sur eux d'imposer à huis-clos les mains au prédicant, afin de donner à son ministère quelque chose de plus normal et régulier. Admettre que le synode ait ordonné ou permis cette consécration sans l'inscrire, nous paraîtrait trop hasardé, bien que ses registres portent plus d'une trace d'actes secrets, qui se rapportaient évidemment au retour des pasteurs en France.

C'est ainsi que nous lisons à l'article 48 des résolutions du synode de Flessingue (septembre 1689) : « N. T. C. F. Messieurs Sauchelle, Martin, Morin, Claude, Bacuet, Guillebert et Pielat, sont chargés de veiller jusqu'au prochain synode à la commission dont il a été parlé dans le synode précédent. » — Or cette commission n'est pas mentionnée dans les actes du synode précédent ; on en avait parlé évidemment, mais en défendant de rien écrire, c'était donc une *commission secrète*, ainsi qu'elle est appelée

par l'article 38 du synode suivant (Heusden, avril 1690) : « Notre très-cher frère M. Colvius, président de cette compagnie, et nos très-chers frères MM. Saurin van Kempen, Prévost, Bacuet, Jurieu et Olivier, sont chargés de veiller jusques au synode prochain à la *commission secrète*. » — Cette mention obscure disparaît des procès-verbaux suivants (1).

Quoi qu'il en soit, entré prêdicant en Hollande, Vivens allait en sortir pasteur régulier et en bonne forme, sauf les études dont il n'avait pu malheureusement qu'ébaucher une très-faible partie. Ajoutons qu'il en sortit tout prêt à courir aux armes. Désabusés par les plus terribles épreuves, les réfugiés discutaient ouvertement les prérogatives royales, et la légitimité de la résistance à la tyrannie. Dès 1685, Jurieu avait placé en tête des *Réflexions sur la cruelle persécution que souffre l'Église réformée de France*, une dédicace au *Roi des rois* qui atteignait à la plus haute éloquence. « Vous souffrez, disait-il à Dieu, qu'on appelle quelques hommes *rois*, comme vous-même les appelez *dieux*, quoiqu'ils ne participent pas davantage à votre majesté royale qu'à votre majesté divine. Cependant ils agissent comme s'ils étaient revêtus de tous vos droits, comme si nous n'étions rien pour vous, et que vous ne fussiez rien pour nous ; comme si nous étions leurs créatures et les ouvrages de leurs mains, ils entreprennent de de nous détruire ; comme s'ils nous avaient tirés du

(1) Au dix-huitième siècle on imprimait à part, sur des feuilles volantes, les *Actes secrets* des mêmes synodes.

néant, ils veulent nous y renvoyer. Ils étendent leur empire non-seulement sur la chair et sur le sang, ils veulent régner sur nos âmes, ils veulent régner sur les cœurs et sur les consciences, et nous entendons avec frémissement ces superbes paroles : *Le roi vous ordonne de quitter votre religion et d'en prendre une autre*, de laisser votre Dieu et de ne servir que son Dieu. Avez-vous donc cessé d'être notre roi? N'avez-vous retenu que la divinité? Avez-vous renoncé à la royauté? Et nous imposez-vous la nécessité de nous soumettre au joug de ces hommes, qui agissent non plus en rois, mais en dieux? » (1)

L'année suivante, le même écrivain commençait la célèbre controverse, dans laquelle Bossuet eut le dessous, parce que ses thèses étaient fausses et insoutenables. L'une d'elles établissait le droit de pu-

(1) Ce morceau soutient la comparaison avec la fameuse lettre anonyme de 1693, dans laquelle Fénelon dit au roi : « La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provision; le peuple qui vous a tant aimé commence à perdre l'amitié, la confiance et même le respect. Les émotions populaires, qui étaient inconnues depuis si longtemps, deviennent fréquentes. Paris même n'en est pas exempt... Vous êtes réduit à la déplorable extrémité ou de laisser la sédition impunie, ou de massacrer des peuples que vous réduisez au désespoir... Dieu tient son bras levé sur vous, parce qu'il a pitié d'un prince qui a été toute sa vie obsédé de flatteurs, et parce que d'ailleurs *vos ennemis* [les protestants] *sont aussi les siens*. Mais il saura bien séparer sa cause juste d'avec la vôtre qui ne l'est pas, et vous humilier pour vous convertir; car vous ne serez chrétien que dans l'humiliation. Vous n'aimez point Dieu; vous ne le craignez que d'une crainte d'esclave; c'est l'enfer et non pas Dieu que vous craignez. Votre religion ne consiste qu'en superstitions, en petites pratiques superficielles. Vous rapportez tout à vous, comme si vous étiez le Dieu de la terre. »

nir les hérétiques. « Entendez-vous, écrivait Paigle de Meaux (1), que les princes qui sont enfants de l'Église, ne se doivent jamais servir du glaive que Dieu leur a mis en main, pour abattre ses ennemis? L'oseriez-vous dire contre le sentiment de vos docteurs mêmes, qui ont soutenu par tant d'écrits que la république de Genève ait pu et dû condamner Servet au feu, pour avoir nié la divinité du Fils de Dieu? » — « Il faut avouer, répond Jurieu (2), que ces Messieurs sont admirables dans leurs airs de confiance. *L'oseriez-vous dire?* Oui, nous l'osons dire, puisque nous le disons avec la plupart des anciens, et avec les plus sages et les plus sensés des modernes. Nous osons dire que la doctrine que soutient ici l'évêque de Meaux, est une doctrine sanguinaire, cruelle, et que l'Église doit laisser en partage à celui qui est menteur et meurtrier dès le commencement. » — La victoire de Jurieu eût été complète, s'il avait su s'arrêter ici; mais reculant aussitôt devant les conséquences du grand et salutaire principe qu'il vient de poser, il ajoute : « Dieu fasse miséricorde à ces malheureux qui ont la cruauté de nous comparer à Servet. Cet homme était non-seulement ennemi de toute divinité de Jésus-Christ; mais il était ennemi de toute divinité, il était impie, il était blasphémateur. Et quoiqu'il fit profession de croire un Dieu, la manière atroce dont il parlait des mystères, faisait bien connaître qu'il avait renoncé à

(1) Lettre à M. de Vrillac, du 3 avril 1686.

(2) *Lettres pastorales*. Voir celle du 15 septembre 1686.

toute religion comme à toute pudeur. Il doit être permis de se défaire de telles gens. » (1)

Plus courageux et mieux inspiré quand les préjugés théologiques n'obscurcissent pas son jugement, Jurieu ne craint pas de sortir des abstractions et d'écrire en tête de sa lettre pastorale du 1<sup>er</sup> janvier 1689 : *Examen de la question s'il est permis de défendre sa religion par les armes*. Après avoir montré tout ce qu'il y a d'impudeur, de la part du catholicisme organisateur de tant de croisades et ordonnateur de tant de massacres, à prétendre, au nom de l'Évangile, que les chrétiens ne doivent opposer que leurs prières et leurs larmes à la violence des persécuteurs, Jurieu établit nettement le droit de résister par la force à quiconque prétend contraindre les consciences. Si les lois de la nature, dit-il, autorisent tout homme à défendre par les armes, sa vie, son honneur, sa femme, ses enfants, ses biens, sa patrie, qui doivent être sacrifiés à la religion quand elle l'exige, à plus forte raison cette religion peut-elle être défendue de la même manière. Au prétendu droit divin de la royauté, il substitue le droit naturel, l'origine populaire, démocratique, de tous les gouvernements, le pacte réciproque qui lie également le peuple et la royauté, et que l'un ne peut

(1) « Il n'y a rien, dit encore Jurieu (lettre pastor. du 15 janvier 1689), qui me chagrine davantage que cet esprit de tolérance universelle qui met les Sociniens entre les chrétiens et au nombre des sociétés de l'Église. Si quelque part je les ai renfermés dans une enceinte générale du christianisme, ç'a été en les mettant dans un coin de l'aire où est la paille destinée au feu, avec les hypocrites et les faux chrétiens. »

violier sans que l'autre ne soit dégagé, et il conclut que le prince n'a point d'empire sur les consciences, parce que le peuple ne lui a point concédé cet empire, qui n'appartient qu'à Dieu.

Vivens ne lut point en Hollande *les Soupirs de la France esclave qui aspire après la liberté*, ouvrage dont le premier fascicule est daté du 10 août 1689; mais il s'y était imprégné de l'esprit qui a dicté cet ouvrage, si avancé que, en 1788, il fut réimprimé sous le titre de *Vœux d'un patriote*, comme répondant admirablement aux besoins de l'époque (1). En voici quelques fragments :

Le roi de France ne se croit lié par aucunes lois, sa volonté est la règle du bon et du droit, il croit n'être obligé à rendre compte de sa conduite qu'à Dieu seul, il se persuade qu'il est le maître absolu de la vie, de la liberté, des personnes, des biens, de la religion et de la conscience de ses sujets (2)... Qui

(1) Nous croyons que cet ouvrage qui ne rappelle en rien *la Politique du clergé, les Derniers efforts de l'innocence affligée, les Réflexions sur la cruelle persécution, ni les Lettres pastorales*, n'est pas l'œuvre de Jurieu, dont on n'y retrouve ni le style, ni la manière, ni les digressions habituelles, ni l'érudition théologique, ni la controverse violente contre le catholicisme. Jurieu n'a pu écrire, entre autres, la page 278, relative au pouvoir papal. Mais, comme le dernier fascicule des *Lettres pastorales* est du 1er juillet 1689, et le premier des *Soupirs* du 10 août de la même année, nous pensons que c'est Jurieu qui a mis au jour les *Soupirs* écrits d'une autre main que la sienne, et en y ajoutant peut-être les trois ou quatre derniers fascicules.

(2) Tel est, en effet, le langage que L'Ouvreuil tient aux Camisards dans *le Fanatisme renouvelé*, III 87 et 88 : « Le roi n'est-il pas le maître dans son royaume? N'a-t-il pas le droit d'y rétablir l'ancienne religion?... »

né frémirait en pensant que la vie et la mort, la bonne et la mauvaise fortune de tant de millions d'hommes, dépend du caprice d'un seul? Et qui ne verserait des larmes en regardant tout un grand royaume réduit dans une si grande oppression (1)?... Pour noircir la mémoire de Louis XI, on a remarqué qu'il avait fait mourir 4,000 de ses sujets, et à cause de cela on le fait passer avec justice pour un prince cruel. Aujourd'hui on loue la Clémence de Louis XIV, et cependant on peut prouver qu'il a fait pendre, brûler, rouer, massacrer, périr dans les prisons ou dans les exils, plus de 30 ou 40,000 personnes. C'est dix fois plus que Louis XI (2)... Un pauvre janséniste à qui on déchire la soutane en le tirant à la signature du Formulaire, ou un pauvre huguenot à qui on met le poignard sur la gorge pour lui faire abjurer sa religion, croient faire un grand effort de liberté en disant : *Mes biens et ma vie sont au roi, mais ma conscience n'est qu'à Dieu*. Pauvre misérable, et que veux-tu dire quand tu dis que ta vie et tes biens sont au roi? Si cela signifie que le roi s'est rendu maître de tes biens et de ta vie pour en faire ce qu'il veut, tu as raison. Mais par là ta cons-

« Le prétexte de votre rébellion est qu'on vous a faits catholiques par force, que rien ne doit être plus libre que la conscience, qu'on devait vous laisser jouir du privilège des édits et ne pas vous contraindre à changer de religion. Si vous en aviez de la religion, vous ne tiendriez pas ce langage, vous béniriez Dieu plutôt de la violence salutaire qu'on vous a faite; mais il est aisé de combattre votre prévention. Y a-t-il de l'injustice, ni même de la dureté? N'y a-t-il pas plutôt de la charité de ramener à l'Église par force ceux qui s'en sont éloignés par la rébellion? Quoi de plus conforme aux lois divines et humaines, que de remettre un déserteur sous l'étendard de son capitaine, un enfant prodigue dans la maison de son père, un peuple révolté sous l'obéissance de son souverain? C'est ainsi que Charlemagne, le modèle des empereurs, etc. »

(1) Page 42.

(2) Page 60.

science est au roi aussi bien que ta vie et tes biens. Si tu entends que de droit le roi a une pleine puissance sur ton bien et sur ta vie, pour en faire ce qu'il jugera à propos sans être obligé d'en répondre qu'à Dieu, où as-tu pris ces maximes ? Est-ce Dieu, est-ce l'Église, est-ce le sens commun qui te les a enseignées ? (1)

Non-seulement l'auteur nie le droit le plus monstrueux que se soit arrogé la royauté : « Nous ne sommes pas obligés de verser notre sang pour les intérêts du prince ; » mais encore il le qualifie exactement comme nous faisons aujourd'hui, lorsqu'il s'écrie à propos des 100,000 hommes tués dans la guerre de Hollande : « Que de crimes accumulés sur une seule tête ! » (2)

« Le peuple, continue-t-il, ne demeure pas persuadé qu'on ait droit de lui ôter ce qui lui a été donné. Il conserve dans le cœur les desseins de se venger et de secouer le joug, et cela devient la semence des révoltes. C'est ce qui se voit aujourd'hui dans ceux qu'on appelle nouveaux convertis (3).

« Toute nation qui se fait un roi, se conserve le droit de le défaire, quand il va au-delà des bornes de son devoir (4) ».

Enfin, tandis que parmi les officiers réfugiés, quelques-uns soutenaient encore que, dans un aucun cas et sous aucun prétexte, il n'était permis à un Français de manquer au respect dû à son souverain légi-

(1) Page 78.

(2) Page 62.

(3) Page 48.

(4) Page 118.

time (1), l'auteur des *Soupirs* établit entre le roi et la patrie une différence que l'idolâtrie monarchique s'était obstinée à ne pas faire jusque-là : « Sans avoir, dit-il (2), des pensées opposées aux véritables intérêts du royaume, on peut souhaiter beaucoup d'ennemis au roi, » et en profiter pour réformer le gouvernement par le rétablissement des États-Généraux.

Ce sont les protestants, suivis par un grand citoyen à qui la tolérance avait ouvert les yeux, Vauban, et par le plus admirable et le plus inconséquent des écrivains, Fénelon, qui firent les premiers la distinction entre la patrie et la royauté, et constatèrent leur funeste opposition, que ne vit point La Bruyère, lequel avait cependant écrit : « Il n'y a point de patrie dans le despotique ; d'autres choses y suppléent : l'intérêt, la gloire, le service du prince. » A la fois altière et servile, la noblesse n'avait pas paru se douter qu'il y eût, à côté et au-dessus du roi, la France, ses besoins et ses droits. La nation, le peuple, n'était qu'une matière taillable et corvéable à merci, que le bon plaisir pouvait réduire à manger l'herbe des champs (3), ou faire périr dans des guerres effroyables qui n'avaient d'autre cause que les plus mesqui-

(1) Cette manière de voir était la cause de duels assez fréquents entre les officiers plus monarchistes que protestants, et ceux qui se permettaient de blâmer en termes amers le roi persécuteur (Weiss, *Hist. des réf. prot.* II 45).

(2) Page 331.

(3) Famines de 1693, 1709 et 1710, Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, I page XXI.

nes passions. En stipulant, lors de leur engagement dans l'armée hollandaise, qu'ils ne combattraient pas contre la France, un grand nombre d'officiers réfugiés avaient continué à confondre la France et la personne du roi. Or la France n'avait pas alors de plus terrible ennemi que le roi, qui la sacrifiait à son orgueil insensé, pour obéir à des prêtres qui la sacrifiaient à leur odieuse intolérance, et l'on pouvait être bon Français tout en détestant Louis XIV et en combattant sous les drapeaux du roi d'Angleterre (1).

On s'abuserait singulièrement, si l'on transportait dans le passé notre horreur des guerres civiles, de l'invasion étrangère, et notre moderne sentiment patriotique, épuré, sanctifié par la Révolution, qui a établi la liberté des cultes. Au xvi<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> siècle, la religion passait avant la patrie : le sol national n'est devenu sacré que depuis que la persécution religieuse a cessé. C'est parce que le protestantisme n'est plus persécuté en France, que les protestants ont combattu, avec une ardeur au moins égale à celle des catholiques, dans la dernière guerre, dont le bigotisme impie et sacrilège d'une femme avait pourtant voulu faire une guerre de religion (2). — Dans sa furieuse passion d'anéantir l'hérésie et le droit nouveau qu'elle apportait : la liberté de conscience, le catholicisme d'autrefois, encore représenté aujour-

(1) Voir la lettre pastorale du 1<sup>er</sup> juin 1688, dans laquelle Jurieu établit que notre pays n'avait pas alors d'ennemis plus cruels et qui lui eussent fait plus de tort, que le clergé catholique.

(2) On sait que le très-regretté colonel Denfert-Rochereau, qui a conservé Belfort à la France, était notre zélé coreligionnaire.

d'hui par le *Syllabus* et par ses adhérents, ne reculait devant aucun moyen et ne connaissait ni scrupules ni frontières. Les Guise appelaient l'étranger, et même des protestants mercenaires, pour exterminer les protestants français. Contre les princes lorrains et la Ligue tout espagnole, le parti national, les hommes du progrès, Coligny, Henri IV, les protestants, qui ne voulaient que « la concorde et l'union de tous par la tolérance religieuse » (1), furent obligés d'implorer à leur tour l'aide de l'étranger, et leur triomphe, même restreint, « sauva, dit Michélet (2), les libertés humaines. » — « Le monde moderne, a dit Dargaud (3), appartient à la discussion par l'effort du protestantisme. » Les réfugiés ne s'enrôlèrent dans les troupes de Guillaume, et les Cévols ne prirent les armes que pour soutenir la même sainte cause. « Ce n'est point ici, disaient ces derniers (4), une révolte ni une rébellion des sujets contre leur souverain; nous lui avons toujours été soumis et fidèles, et on a vu pendant tous les traitements qu'on nous a faits, une obéissance si profonde, qu'elle a été en admiration à toute la terre; mais c'est le droit de la nature qui nous oblige en conscience de nous armer pour repousser la force, autrement nous serions complices de nos propres malheurs, *traîtres* à nous-mêmes et à *notre patrie*. »

(1) Teissier, *l'Amiral Coligny*, p. 199.

(2) *Guerres de religion*, p. 154.

(3) *Hist. de la liberté religieuse*, IV 425.

(4) *Manifeste des habitans des Sevennes sur leur prise d'armes*. Berlin 1703, in-32 (*Collect. de M. GaiFFE*).

*Cara patria, carior libertas.* Réfugiés et Cévenols avaient-ils donc encore une patrie?—Non sans doute, si la patrie est en même temps que le lieu de la naissance, le lieu de la famille, de la propriété, de la liberté, de la religion. Ravir à quelqu'un sa famille, ses biens, son culte, ses droits de tout genre, c'est lui ravir sa patrie (1), ainsi que le dit une naïve et touchante complainte du temps de la Révocation (2).

(1) « Dutens, quand il arriva à Paris avec le caractère de diplomate anglais, et chargé de lettres pour M<sup>me</sup> de Boufflers, avait d'abord rencontré chez elle le prince de Conti auquel elle le présenta. Dès ce premier entretien le prince lui fit plusieurs questions sur les raisons qu'il pouvait avoir eues, lui Français, de renoncer à la France pour s'attacher à l'Angleterre comme à une patrie. Dutens lui représenta qu'étant né en France de parents protestants qui l'avaient élevé dans leur religion, il n'avait pu regarder ce pays comme sa patrie puisque le gouvernement même du royaume avait pour maxime que l'on ne connaissait point de protestants en France (et c'est ce qu'un ministre des Affaires intérieures lui dit un jour à lui-même). Il fit observer qu'on excluait les protestants de tous les avantages dont jouissent les sujets d'un État; qu'un protestant ne pouvait pas contracter de mariage valide; que ses enfants étaient réputés illégitimes; qu'il ne pouvait exercer aucun emploi ni dans l'épée, ni dans la robe, ni dans l'Église; qu'il faut cependant que chaque homme ait une patrie, et que, s'il ne la trouve pas où il est né, il a droit d'en chercher une ailleurs : de là la résolution qu'il avait formée dès l'âge de quinze ans et qu'il avait exécutée quelques années après en passant en Angleterre. Quand Dutens eut fini d'exposer ses motifs, le prince se tourna vers M<sup>me</sup> de Boufflers en disant : Ma foi ! Madame, il a raison ; nous le méritons bien. Le grand Frédéric, lorsque Dutens eut l'honneur de le voir quelques années après, reconnut de même la force de ce raisonnement et lui donna raison. » (S<sup>te</sup>-Beuve, *Nouveaux Lundis*, 3<sup>e</sup> édition, IV 174).

(2) *Triomphe de la religion réformée*, p. 418.

Ce charmant pays qui nous donna la vie,  
N'est plus notre patrie,  
Depuis que cent abus  
Y prennent le dessus,  
Et que sans équité  
L'on nous ôte la liberté  
D'y parler pour la vérité.  
Quittons notre domicile,  
Allons chercher un asile  
Loin des lieux  
Si fort éloignés du chemin des cieux...

Le souvenir de la maison paternelle nous émeut toujours, même quand elle n'est plus qu'une ruine : ainsi exilés et persécutés à qui Louis XIV et ses dragons avaient tout pris, aimaient encore la France. « Faut-il qu'on fasse tant d'efforts, s'écriait douloureusement Jurieu (1), pour nous arracher ce cœur français, que Dieu et la naissance nous ont donné?... Nous sommes Français autant que nous sommes chrétiens réformés. »

Les réfugiés conservèrent longtemps l'espoir du retour, et De Miremont, De Belcastel, Charles de Schomberg, De Rochegude (2), le pasteur Sagniol de la Croix, Flottard, Rocayrol (3), Boaton, aidés ou entravés par l'ex-abbé Labourlie (4), dressèrent pendant vingt ans des plans d'invasion ou de soulèvement, pour reconquérir leurs foyers désolés, à l'exemple des

(1) *La politiq. du clergé de France*, p. 122.

(2) *Bullet.*, 2e série, III 369.

(3) *Bullet.*, 2e série, II 272.

(4) *Bullet.*, 2e série, IV 209.

mille Vaudois qui, par des prodiges de courage presque incroyables, réussirent à accomplir leur *glorieuse rentrée* dans les vallées (1). Malheureusement, au lieu de ne compter que sur eux-mêmes, comme les montagnards vaudois (2), et de tenter comme eux un coup de désespoir, les Français du refuge se crurent impuissants sans le secours de Guillaume, et le rusé politique sut enflammer leur ardeur et les obliger à vaincre pour lui, en leur promettant de les aider une fois qu'il serait solidement établi sur le trône. « C'est la France, dit Michelet (3), qu'ils cherchaient en s'en allant combattre dans les marais d'Irlande. Pour elle, à la bataille décisive de la Boyne, à travers la

(1) L'une des interprétations du songe de Louis XIV se termine par la promesse faite aux réfugiés d'un prochain retour « dans leur patrie, qui sera belle, où ils pourront jouir de la paix et du repos, et où ils pourront trouver de quoi fournir abondamment à tous leurs besoins. » *Description de l'état des Sevennes par rapport à ce qui s'y passe aujourd'hui, avec l'interprétation d'un songe que le roi de France fit l'année 1689.* Berlin, 1703, in-32 (*Collect. de M. GaiFFE*). — Cette plaquette est évidemment du même auteur que le *Manifeste*, déjà cité.

Les camisards coururent sous les drapeaux de Cavalier, quand il eut quitté la France, dans l'espoir qu'il les y ramènerait.

Après la paix de Ryswick, les réfugiés en Amérique n'osant demander leur retour en France, avaient sollicité l'autorisation de se rendre au moins dans une terre française, la Louisiane et d'y célébrer leur culte. Cette permission leur fut naturellement refusée. Aussi la Louisiane végéta-t-elle jusqu'à ce qu'elle fut adjointe à la grande famille américaine de la liberté.

(2) Des vingt compagnies d'Henri Arnaud, six étaient composées de Dauphinois et de Languedociens (*Bullet.*, X1 66).

(3) *Louis XIV et la Révocation*, p. 442.

rivière et contre une armée supérieure, ils firent cette première charge qui refoula l'ennemi. Mais Schomberg et son fils (1) furent tués. Véritable malheur. C'était le seul homme de haute autorité militaire et morale qui aurait pu les réunir, les ramener d'ensemble, organiser dans le Midi la légitime guerre des résistances nationales ».

L'entreprise destinée à toujours avorter, fut d'abord tentée par un jeune homme, qui, après la mort de son frère (2) put se dire *le dernier prince fidèle de la maison de Bourbon*. Armand de Bourbon-Malauze, marquis de Miremont (3), petit neveu du grand Turanne, et neveu des maréchaux de Duras et de Lorges, était estimé à la cour et particulièrement aimé de Monseigneur, qui semble avoir eu à l'égard des réformés des sentiments différents de ceux du roi. Comme le marquis était fort attaché à sa religion, il ne put jamais rien obtenir, pas même une compagnie de cavalerie. Voyant avec une profonde douleur arriver la Révocation, il vendit, au mois d'avril 1685, le peu de bien qu'il avait, et s'en alla servir en Hongrie dans les troupes de quelque prince protestant. Puis, quand la guerre eut été déclarée en 1688, et sans attendre l'époque fixée par Jurieu comme de-

(1) Michelet semble faire ici une confusion : Charles de Schomberg ne fut pas tué à la bataille de la Boyne, mais trois ans plus tard, à celle de la Marsaille.

(2) Tué à la bataille de la Boyne (1690).

(3) Ch. Coquerel (*Hist. des Égl. du désert*, I 94) répété par M. de Noailles (*Hist. de M<sup>e</sup> de Maintenon*, II 619) l'appelle, à tort et sans mentionner son illustre origine, le marquis de Remiremont.

vant être celle de la délivrance des Églises, il proposa à l'Espagne de s'emparer du port de Cette, et d'y débarquer des troupes qui favoriseraient le soulèvement du Languedoc et des Cévennes, projet dont l'exécution fut différée.

L'année suivante, il dressa un autre plan de campagne, qui avait bien des rapports avec celui que les Vaudois réalisèrent si merveilleusement au mois d'août, et il le fit soumettre à Guillaume par le maréchal de Schomberg et l'ambassadeur espagnol don Pedro de Ronquilla. Ce plan, fondé non-seulement sur la conviction que les protestants du Midi secoueraient le joug dès qu'ils se verraient soutenus, et sur l'absence des troupes occupées aux frontières du Nord, mais encore sur le mécontentement universel de tous les sujets de l'une et de l'autre religion, consistait à disperser dans le canton de Berne, sous la conduite d'un chef auquel *sa naissance et son nom donneraient du crédit*, 2,000 hommes choisis, qui, le moment venu, se mettraient en route, les uns par Genève, les autres en traversant le lac à Nyon et à Coppet, et se jetteraient dans les montagnes pour gagner le Dauphiné, où des armes et des munitions auraient été envoyées de Genève.

Pour immobiliser l'armée du duc de Savoie, le gouverneur de Milan et le vice-roi de Catalogne devaient menacer quelque point de son territoire, pendant que des ministres seraient envoyés en Dauphiné et que, sous prétexte de les défendre, les montagnards se rendraient en armes aux assemblées. Du Dauphiné, la troupe, grossie des insurgés, devait

passer dans le Vivarais et dans les Cévennes, puis se diviser en deux corps, dont l'un retournerait en Dauphiné pour occuper le val Cluzon et rendre plus difficiles les communications entre la France et la Savoie, et dont l'autre descendrait vers la mer pour y recevoir des canons, qui lui permettraient de s'emparer de quelque forteresse, Cette, par exemple, où des navires seraient à l'abri. L'une des conditions de succès était de ne pas se mettre les catholiques sur les bras. En outre, on devait répandre un manifeste contenant « quelque prophétie ancienne et bien inventée, » et alléguant des griefs communs aux catholiques et aux protestants, comme « la splendeur de la noblesse ternie, l'autorité des parlements abattue, les États-Généraux supprimés »; proclamer l'abolition du papier timbré, des impôts intolérables, du logement des gens de guerre, et pousser les populations des campagnes à abattre et à incendier les bureaux des douanes, pour les compromettre et les retenir sous les drapeaux de l'insurrection par la crainte du châtiement (1).

Comme le soulèvement du Vivarais, provoqué par

(1) De Lamberty, *Mém. pour servir à l'hist. du XVIII<sup>e</sup> siècle*, III 238. — Deux fois déjà le prince d'Orange avait accueilli un projet du même genre dressé par Cerdan, du Vivarais, qui sous le nom de comte de Fonsenada, avait failli être enlevé par les Français au milieu de la ville d'Amsterdam. Le soulèvement devait avoir lieu pendant que le prince assiégerait Charleroi, dans la guerre de 1672; mais il éclata trop tôt et échoua. Repris en 1684, lors du bombardement de Gênes, le même projet avait encore échoué, parce que les magistrats d'Amsterdam s'étaient opposés à la levée de 16,000 hommes que demandait le prince (*Ibid.* 240).

la fusillade du capitaine Tirbon. (février 1689), fut intempestif et trop hâté, nous pensons que le prophète Astier, qui peut-être même n'avait pas de relation directe avec la Hollande, n'était pas dans le secret. Il en est autrement pour Vivens. Cet homme hardi, entreprenant et sûr, qui avait fait ses preuves et que les Cévennes révéraient comme un messager divin, dut paraître au parti de l'action et à Jurieu, son chef, un agent précieux, qu'il fallait gagner et faire retourner à son poste. Aussi n'hésitons-nous pas à croire qu'il fut mis au courant du projet, afin de pouvoir travailler d'une manière intelligente à la réalisation des grandes espérances qui faisaient battre tous les cœurs.

Dès que son retour fut décidé, il écrivit à quelques-uns de ses anciens compagnons, notamment au cordonnier Lapierre réfugié à Berlin, au lecteur et chantre Serein, à Dombres ex-ancien de St-Paul-la-Coste, tous deux réfugiés en Suisse, et leur donna rendez-vous à Lausanne, chez Brousson. Au printemps de 1689, il quitta la Hollande, où il avait séjourné environ dix-huit mois, et accompagné de Pappus de la Verdaugie, jeune réfugié brûlant de zèle, il se rendit à Lausanne. Il y trouva, outre les prédicants Lapierre, Serein et Dombres, plusieurs frères disposés à le suivre : le pasteur Debruc, le proposant Jean-Pierre Boisson, Henri Guérin, Claude Brousson lui-même, et quelques autres dont les noms ne nous sont pas connus (1).

(1) *Ms. Court*, n° 28, II 1006.

Trop nombreux pour franchir ensemble la frontière, ils se partagèrent en quatre groupes, qui, le 22 juillet (1), partirent de lieux différents, pour ne pas attirer l'attention, et se dirigèrent vers les Cévennes. Les uns pénétrèrent en France par des endroits considérés comme inaccessibles et mal gardés conséquemment; d'autres, par les passages accoutumés, comptant sur leur déguisement, leurs papiers ou leur présence d'esprit, pour se tirer d'affaire. Cette poignée d'hommes dont la plupart étaient destinés au supplice, allait porter aux desseins du roi un coup plus funeste que n'eût fait l'invasion d'une armée ennemie.

François Debruc ou Dubruc, pasteur d'Aulas avant la Révocation, avait trop présumé de son courage et de ses forces usées par l'âge. Après avoir, malgré les troupes toujours en campagne, prêché cinq ou six semaines dans les environs de son ancienne Église, il dut rebrousser chemin. Parti de Lausanne avec Brousson le 22 juillet, il y était de retour le 21 septembre. Il fut bientôt appelé à servir en Hanovre une Église de réfugiés; mais avant de quitter Lausanne, il voulut, dit Ant. Court (2), faire enregistrer par les

(1) Brousson (*Relat. somm. des merv.* p. 16) écrit que le départ eut lieu le 12, 22 juillet. M. Baynes, oubliant que les nations protestantes n'acceptèrent qu'en 1700 la réforme grégorienne du calendrier, qui avança les dates de dix jours, et que Brousson se servait des deux dates à la fois quand il n'écrivait pas en France, a pensé que le départ avait eu lieu du 12 au 22 (*Life of Cl. Brousson*, p. 102).

(2) *Ms. Court*, n° 28, II 1006. — « Debruc, écrivait A. Court, est le

directeurs du refuge cette déclaration un peu étrange, qu'au premier avis certain qu'il aurait que son ministère était nécessaire en France, il irait l'y exercer.

Serein, âgé de plus de cinquante ans, mourut de maladie ou de fatigue peu après que Debruc eut renoncé à la rude vie des missionnaires sous la croix. Prédicant depuis la Révocation et compris dans l'arrangement que Bâville avait conclu avec Vivens, au mois d'août 1687, l'ancien chantre de Tornac avait fait partie de la seconde troupe d'émigrants abandonnée sur la côte d'Italie, d'où elle gagna la Suisse. Le comité qui recrutait les pasteurs du Désert, lui avait assuré une pension, en s'engageant à la payer à sa femme et à ses filles, s'il venait à mourir en France. Cet engagement fut tenu, mais non toujours avec une parfaite exactitude, ainsi qu'on le voit par une réclamation, bientôt suivie d'effet, que la veuve du confesseur dut faire entendre en 1695 (1).

seul des pasteurs des provinces méridionales que je trouve être rentré en France. » — C'est une erreur. Les pasteurs du Nord sont les plus nombreux; mais outre Debruc, le Midi compte aussi Maturin, Bernard, Lestang, Malzac, Brocas et Guion. — D'abord pasteur à Bagard, il avait épousé à Nîmes Gabrielle Alibert, le 9 avril 1675. Poursuivi en 1683 pour l'affaire du projet, il fut encore impliqué dans le procès d'Anne Bertrand d'Aulas, condamnée comme relapse à faire amende honorable, et mis hors de cour le 3 septembre 1685 (*Bullet.* 2<sup>e</sup> série XII 550).

(1) Baynes, *Life of Cl. Brousson*, 96, 99, 102; *Bullet.*, IV 196, et *Ms. Court*, n<sup>o</sup> 28, II.

La vaillante petite troupe ne tarda pas à être encore réduite. A peine Boisson et Dombres exerçaient-ils le ministère depuis trois mois, qu'ils eurent le sort des quatorze prédicants martyrs qui les avaient précédés. Le proposant Boisson, genevois (1), âgé de vingt-quatre ans, était accouru du fond de l'Allemagne à Lausanne, pour marcher sur les traces glorieuses de Fulcran Rey. Sa simplicité, sa modestie, sa débonnairété et sa piété étaient telles, que Brousson les qualifie d'angéliques. Il avait hâte de partir, et les moindres retards l'affligeaient et le désolaient. Je n'ai pas de temps à perdre, disait-il dans ses plus intimes confidences, car je ne vivrai guère ; c'est pourquoi je je suis pressé de travailler au salut de ce pauvre peuple. Et il y travailla, dit Brousson, avec un fruit extraordinaire. — Dombres, ancien de St-Paul-la-Coste (cant. d'Alais, Gard) malgré sa jeunesse, avait commencé à prêcher en même temps que Vivens, et s'était expatrié avec lui en 1687. Son zèle égalait celui de Boisson qui l'accompagnait.

Ils sortaient d'une assemblée qu'ils avaient édiflée ensemble, lorsque Du Fayet, lieutenant-colonel du régiment du Chaila, les surprit dans une maison nommée Les Chasses, de la paroisse de St-Michel, en compagnie de Pierre Bastide de Mialet, et de François Pellet du Collet-de-Dèze. Tous quatre furent conduits dans les prisons de St-Etienne-de-Vallée-

(1) D'après Baynes (*Life of Cl. Brousson*, p. 103), Boisson était un Français retiré à Genève lors de la Révocation ; mais Brousson dit seulement : « un jeune proposant de la ville de Genève » (*Relat. somm. des merv.*, p. 13).

Française, et y demeurèrent trois semaines, les pieds aux ceps et les menottes aux mains. Après quoi on les transféra à Nîmes, où Bâville tenait les États. Il envoya aux galères Bastide et Pellet, et condamna Boisson et Dombres à être pendus. Comme leurs dépositions n'avaient rien révélé de ce qu'il voulait savoir, il leur fit subir la question ordinaire et extraordinaire, mais inutilement; car leur constance fut à toute épreuve. Arrêtés au mois d'octobre, ils furent exécutés à Nîmes le 15 novembre, et marchèrent au supplice en chantant des psaumes d'une voix héroïque, couverte par le bruit des tambours.

N'est-il pas profondément triste d'avoir à ajouter que quelques-uns de ces martyrs laissaient une femme et des enfants sans ressources? Nous lisons dans un rapport présenté, en septembre 1690, à M. Ribaud, de Lausanne : « Il y a encore assurément dans la ville des autres familles ou personnes honteuses qu'on n'a pu découvrir. La plupart souffre sans oser le dire. Il n'y a que la langueur où les jette le défaut de nourriture, qui les oblige à découvrir leur misère... Chaque jour il se fait de ces honteux, parce que l'on consomme le peu qu'on avait sorti de France. — Il y a la veuve du nommé le sieur Dombres, confesseur, qui depuis peu a souffert la mort en France pour l'Évangile. Elle a deux enfants, un à la mamelle. Leurs Excellences de Berne lui donnent trois écus le mois. On estime que la charité de M. Ribaud doit avoir quelque égard pour elle. » — La réponse au mémoire est ainsi conçue : « Il faut réduire toutes ces charités à dix livres par semaine,

y compris la veuve du nommé Des Ombres. » (1) — Le *Journal de MM. les directeurs des réfugiés* de la ville de Berne, porte aussi que, dans la séance du 3 avril 1695, on a lu une lettre de la veuve Dombres, réclamant la pension de son mari, pension qui a cessé d'être payée depuis un mois, et qu'il a été fait droit à sa requête, ainsi qu'à celle de la veuve Serrein (2).

Gaultier de St-Blancard et Jurieu sont muets sur le second ministère de Vivens, et Ant. Court, qui suit Brueys, ne supplée à leur silence que d'une façon fort incomplète. Il nous donne cependant un détail qui ne manque pas d'importance : « La patience des réformés, dit-il (3), était encore à toute épreuve, et tous les mouvements que l'on se donnait au-dehors pour en exciter dans l'intérieur, n'aboutissaient à rien. Il est vrai qu'il paraît par des lettres que j'ai en main, que Vivens et Brousson, qui étaient rentrés dans les Cévennes, s'étaient engagés d'en produire quelqu'un, et qu'ils écrivaient, dans le mois d'août, qu'ils auraient à leur dévotion environ 2,000 personnes; qu'ils ne craignaient point d'être opprimés par ce qu'il y avait de troupes sur les lieux; qu'ils avaient besoin d'argent et de deux officiers qui sussent commander au moins un régiment d'infanterie. Mais outre que Brousson était beaucoup plus pour les voies pacifiques, comme celle des remontrances, que

(1) *Bullet.*, XIII 132.

(2) *Bullet.*, IX 196.

(3) *Ms. Court*, n° 28, II.

pour celle des armes, ce dessein n'eut aucune suite. »

Brousson était plus opposé encore que ne l'a cru Court aux moyens belliqueux ; car la lettre qu'il écrivit au roi deux jours avant son supplice, et qui doit être considérée comme son testament, affirme que, loin d'avoir pris aucune part à la tentative d'insurrection de 1689, il a cherché à la prévenir et à l'empêcher. C'est donc Vivens seul qui s'était engagé à y travailler, et qui, dans ce but, demandait de l'argent et des officiers. L'expression dont s'est servi Court : « Ce dessein n'eut aucune suite, » n'est pas non plus absolument exacte. Non-seulement il paraît avéré que Vivens reçut du prince d'Orange la somme de mille livres, avec laquelle il fit des amas d'armes, depoudre et de plomb, mais qu'il réussit à mettre sur pied 3 ou 400 hommes qu'il conduisit lui-même bravement au feu, non pas au mois de février, comme le veulent Brueys (1) et M. Peyrat (2), mais bien au mois de septembre. Brousson nous apprend que les troupes protestantes devaient pénétrer dans le Languedoc en septembre (3). Selon D'Aigrefeuille (4), peu

(1) *Hist. du fanatisme*, Utrecht, 1737, I 218.

(2) *Hist. des pasteurs du désert*, I 209.

(3) On les attendait plus tôt. Le *Mercuré historique et politique* du mois de mai 1689, raconte que les catholiques du Périgord en avaient une telle frayeur, que le curé de Sarlat se vit, un dimanche, abandonné de tous ses auditeurs, au milieu du sermon, parce que le bruit s'était répandu que le prince d'Orange était aux portes de la ville.

(4) *Hist. de la ville de Montpellier*, p. 464.

de jours après le 4 de ce mois, Broglie et Bâville « furent obligés d'aller dans les Cévennes, où le ministre Vivens faisait des assemblées en armes pour exciter, s'il se pouvait, une guerre intestine dans le royaume. » C'est alors qu'eut lieu, près du Pont-de-Montvert, la rencontre des troupes royales et des Cévenols de Vivens qui s'avancèrent tambour battant, se firent battre dans les bois de Rampon, et s'évadèrent par Florac ou par St-Julien-d'Arpaon, après avoir perdu quelques hommes dans deux petits combats (1). Le lendemain, en passant à St-Jean-du-Gard, Bâville fit pendre plusieurs prisonniers qu'il avait emmenés. « Les plus coupables, continue D'Aigrefeuille, furent punis de mort; la tête de Vivens fut mise à 500 louis (2), et l'on rasa les maisons de ceux qui avaient donné retraite aux rebelles, après en avoir donné le pillage aux soldats. »

Bâville écrivait, le 20 novembre, à M. de Montmort intendant général des galères (3) :

Monsieur, j'ai condamné depuis peu aux galères un gentilhomme des Cévennes, nommé [De] Valobscure (4), convaincu

(1) M. L. Nègre a bien vu que Vivens ne pouvait livrer bataille à Florac au mois de février, s'il était encore à Lausanne en juillet; voilà pourquoi il a supposé que Vivens devança Brousson et ses compagnons de quelques mois. Supposition inutile et formellement contredite par Brousson, qui écrit : « Le 12-22 juillet 1689, les frères Vivens, Lapierre, Serein, Boisson, Brousson, etc., partirent en quatre groupes » (*Relat., somm. des merv.*, p. 16).

(2) Erreur. Cette mise à prix n'était encore que de 2,000 livres, c'est-à-dire 200 louis d'or, en 1691.

(3) De Noailles, *Hist. de M<sup>e</sup> de Maintenon*, II 464.

(4) Ce gentilhomme, qui demeurait près de St-Jean-du-Gard, est

d'avoir eu commerce avec Vincent (Vivens), prédicant revenu de pays étranger, pour exciter une révolte dans le pays. Ce gentilhomme qui doit être présentement à Marseille, sait toute cette intrigue qu'il n'a point voulu déclarer. Quand il aura été quelques jours dans les galères, je ne doute pas qu'il soit plus disposé à parler. Je crois que vous rendriez un service important si, par le moyen de quelqu'un que vous pourriez commettre pour le visiter, vous pouviez l'exciter à dire ce qu'il sait.

Son plan n'ayant pu être exécuté en septembre, Miremont le modifia et continua de se donner toutes les peines du monde pour le faire réussir. Durant l'hiver de 1689 à 1690, Louvois eut avis que les alliés projetaient de prendre l'offensive contre le Dauphiné, en réunissant les troupes espagnoles du Milanais aux forces du duc de Savoie (entré dans la coalition), et aux protestants français et vaudois réfugiés en Suisse et en Souabe (1). Mais l'occupation du Dauphiné n'eut lieu que deux années plus tard.

Cependant Brousson et Vivens, tantôt ensemble, tantôt séparés, et toujours avertis du mouvement des troupes par les populations qui veillaient sur eux avec la plus tendre sollicitude, erraient de lieu en lieu, changeaient de gîte toutes les nuits, se cachaient parfois dans le château de quelque gentilhomme, plus souvent dans des hameaux écartés, dans les bois, dans les fentes des rochers et dans les antres souterrains. Au nombre des amis sûrs et dé-

l'un des auditeurs des chants miraculeux, dont Jurieu a publié les dépositions (*Lettres pastorales* I 663 et III 87.

(1) H. Martin, *Hist. de France*, XIV 130.

voués qui savaient les trouver, pour leur porter des avis ou de la nourriture, se trouvaient Isabeau Redostièrre et Pintarde.

Ces deux jeunes filles qui surmontaient la timidité de leur sexe et s'exposaient aux balles des dragons pour édifier de rudes montagnards, ont quelque chose de touchant, et leur ministère forme comme un épisode plein de fraîcheur au milieu des trahisons et des massacres. Isabeau, née à Milleyrines (1), au pied de la montagne de Lirou, près d'Alais (2), n'avait que dix-huit ans, et Pintarde, native de Cros, près St-Hippolyte, n'en avait que seize à dix-sept. « Elles n'administraient pas les sacrements, dit Brousson (3); mais elles allaient de lieu en lieu et de Désert en Désert, faisant des assemblées où elles exhortaient le peuple, par la parole de Dieu, à se convertir, à se sanctifier, à reprendre du zèle, à sortir de l'impure Babylone, à donner gloire à Dieu, à le servir avec pureté selon ses commandements et à lui être fidèle jusques à la mort, et en même temps édifiant, consolant et fortifiant le peuple par des prières admirables. »

Redostièrre ayant su que Vivens et Brousson, avec quelques fidèles qui les accompagnaient, étaient sur une haute montagne, se rendit dans leur caverne avec une autre demoiselle plus âgée qui ne la quittait guè-

(1) Paroisse de Saint-Martin-de-Valgagues (Hugues, *A. Court*, I 448).

(2) Voir D'Aigrefeuille, *Hist. de la ville de Montpellier*, 1737, in-f<sup>o</sup>, p. 512.

(3) *Relat. somm. des merv.*, p. 47.

re. Peut-être un peu surpris d'abord, puis bientôt vivement intéressés et profondément émus, le sombre et ardent Vivens et le débonnaire Brousson se réjouirent de trouver dans la visiteuse une prédicante pleine de modestie, animée d'une piété sincère, d'une simplicité vraiment chrétienne, et furent ravis de sa conversation. Chaque fois qu'Isabeau se trouvait dans le même quartier que Brousson, elle ne manquait pas de lui rendre visite, de se fortifier à son contact, et de saisir l'occasion de participer à la sainte Cène. L'illustre pasteur du Désert dit qu'elle était remplie de la grâce divine. Après avoir évangélisé les Cévennes durant deux ans, elle fut prise dans le courant de l'année 1690 et menée à Bâville, qui lui dit en raillant : Quoi, vous êtes une de ces femmes qui prêchent ! Comme il s'emportait et la menaçait de mort, elle lui répondit calme et tranquille : Vos menaces ne m'effraient point, Monseigneur. Je suis, par la grâce de Dieu, prête à mourir pour son service, et pour lui rendre gloire. L'intendant craignit l'effet que pouvait produire le supplice d'une personne si aimée et si courageuse, et l'enferma pour le reste de ses jours dans la tour de Constance.

Pintarde aussi prêchait constamment ; elle adaptait merveilleusement aux circonstances les exhortations qu'elle empruntait aux psalmistes et aux prophètes, et les prières qu'elle prononçait avec une inconcevable ardeur. Une nuit qu'il s'approchait d'une assemblée, dans le voisinage de St-Hippolyte, Brousson ne fut pas peu surpris de l'entendre réciter fort convenablement un sermon de controverse, qu'elle avait

appris par cœur. Arrêtée un peu après Isabeau, Pintarde répondit à Bâville avec la même sérénité, et fut condamnée à être enfermée toute sa vie dans le château de Sommières, où elle eut beaucoup à souffrir, sans qu'on pût ébranler sa foi non plus que celle d'Isabeau.

Mais le diable, écrit Brousson, opposa une fausse prophétesse à ces deux véritables envoyées divines. Une troisième jeune fille se rendit à St-Hippolyte vers le même temps, et entreprit aussi de prêcher. Vivens et Brousson, conjurés de l'aller l'entendre, craignirent un piège et refusèrent de la voir. Ses discours, d'abord graves, devinrent peu à peu frivoles, impertinents; sa tenue à l'égard d'un frère, qui s'appelait Gazan et annonçait aussi l'Évangile, était indécente. Elle lui faisait la cour publiquement, le sollicitait immodérément au mariage, et le menaçait de le faire pendre s'il n'y consentait. On découvrit enfin que c'était une coquine, apostée par le clergé pour découvrir la retraite des ministres, et pour jeter du discrédit sur les assemblées (1).

Le commencement de l'année qui vit condamner à une prison perpétuelle les deux gracieuses prédicantes, avait été marqué par la mort violente de Dumas, et par le supplice de deux autres prédicants: Olivier Souveiran et Mazel, dit Olivier.

Olivier Souveiran, jeune homme de dix-sept ans, s'était mis à prêcher aussitôt après le départ de Vivens, à la grande satisfaction des fidèles qu'il exhorta

(1) *Relat. somm. des merv.*, p. 49.

durant deux années. Arrêté à St-Jean-du-Gard, il fut exécuté à Montpellier, le 16 janvier 1690.

Mazel, dit Olivier, né à Banières, près de St-Jean-du-Gard, et du même âge que Souveiran, avait commencé à présider des assemblées en 1688, et continua durant toute l'année suivante. Au commencement de 1690, un traître nommé Beaume Marin, le livra pour se faire pardonner le meurtre de son propre frère. Ayant appris la retraite du prédicant, il courut le dénoncer au major du régiment de Chaïla, qui alla le saisir avec un nombreux détachement, et le conduisit dans la prison de Pompidou (arrond. de Florac, Lozère), où le fameux abbé du Chaïla voulut l'interroger lui-même. La jeunesse et les réponses du prisonnier piquèrent sa curiosité, et afin de savoir ce qu'un si jeune homme, qui n'avait point fait d'études, pouvait dire à ses auditeurs il l'invita à prêcher. Mazel ne se le fit pas dire deux fois. Il entama aussitôt l'un des sujets controversés entre les deux Églises, et fit preuve d'une habileté qui excita l'étonnement du prêtre; puis, arrivant au chapitre des persécutions dont Du Chaïla était l'un des plus cruels promoteurs, il dit que ces monstrueuses iniquités criaient vengeance au ciel, comme le sang d'Abel, et fit retentir avec une si grande force les malédictions divines éparses dans les livres des prophètes, que l'abbé, outré de colère et ne pouvant plus l'arrêter, ne parvint à lui imposer silence qu'en le menaçant de le faire fusiller sur l'heure.

Transféré à Montpellier, Mazel parut devant Bâville avec la même attitude ferme et menaçante,

qu'il conserva jusqu'à la potence. Il fut pendu sur l'Esplanade, le 11 février. Quelques jours après, Bâville s'entretenant de cette exécution avec le colonel De Villevieille, celui-ci ne put s'empêcher de lui dire : Il faut convenir, Monseigneur, que, si le Dieu que ces gens adorent est le même que nous adorons, nous risquons fort d'être éternellement damnés.

Sans parler des massacres d'assemblée qui redoublaient de jour en jour, dix-sept pasteurs, proposant, prédicants ou prophètes, avaient été exécutés depuis la Révocation. Sept d'entre eux (Bertezène, un inconnu, Borély, Clairant, Arnaud, Boisson et Dombres) avaient subi le martyre en 1689; un huitième, Roman, s'était miraculeusement échappé pendant qu'on préparait son supplice; l'année 1690 débutait par la condamnation d'Isabeau et de Pintarde, par les supplices de Dumas, Souveiran, Mazel, Astier, et allait continuer par ceux de Quet et de Bonnemère. Les trahisons se multipliaient, et les malheureux prédicants, traqués de toutes parts, menaient la vie la plus affreuse qu'il soit possible d'imaginer. La colère bouillonnait dans le cœur de Vivens, que Brousson avait peine à calmer lorsqu'il le rencontrait. Ne pouvait-il pas dire à Dieu, comme Élie le Thisbite, dans sa caverne d'Horeb : *Ils ont renversé tes autels, ils ont fait périr tes prophètes par l'épée et ils cherchent à m'ôter la vie?* L'égorgement des quatre cent cinquante prophètes de Baal au torrent de Kison, le poursuivait comme un rêve. Une ardeur toute judaïque s'empara de son âme. Sa tête était mise à prix;

plusieurs personnes avaient subi le dernier supplice sur le simple soupçon de lui avoir donné asile. C'en était trop. « On lui avait déclaré la guerre, Vivens la déclara aussi à ses ennemis » (1); il usa de représailles, en faisant appel au droit naturel.

Le fait n'est pas douteux; car Brousson a blâmé les violences de son collègue, lequel « ne pouvait parler avec modération des ennemis de la gloire et du service de Dieu, qui étaient en même temps les oppresseurs et les meurtriers de son peuple » (2); et ce blâme confirme « le témoignage de Brueys toujours suspect, même lorsqu'il s'approche le plus du vrai » (3). Non content de pouvoir imputer une ou plusieurs exécutions au ministre révolté, Brueys a menti une fois encore, en affirmant que « Vivens n'entreprenait rien dont Brousson ne fut le témoin ou le complice » (4). Les curés de Conqueyrac (arrond. du Vigan) et de Saint-Marcel-de-Fonsfouillouse (id.) furent massacrés, dit-il, ce dernier de la main de Vivens, qui le tua d'un coup de fusil; le vicaire de Soudorgues (id.) fut blessé en portant le saint sacrement à un malade, mais parvint à se sauver. Bagard (5) et Gautier, anciens ministres, Séverac et

(1) Brousson, *Relat. somm. des merv.*, p. 31.

(2) *Ibid.*, p. 32.

(3) *Ms. Court*, n° 28, II.

(4) *Hist. du fanatisme*, I 222.

(5) Brueys le nomme à tort Bayard. Induit en erreur par cette faute d'impression, le réviseur de *la France protestante* (2<sup>e</sup> édit., col. 1041) a créé un personnage du nom de Bayard, qu'il confond d'ailleurs avec l'apostat Jourdan, originaire de Bagard et assassin de Vivens.

Claparède, officiers des milices, et « quelques autres », furent trouvés sans vie dans leurs maisons ou sur les chemins. « Si quelqu'un était soupçonné d'avoir dénoncé un prédicant, découvert une assemblée ou révélé ceux qui y avaient assisté, sa mort était aussitôt résolue » (1). — Brueys ne nommant pas ces « quelques autres », il y a lieu de penser qu'il les invente, d'autant plus que Bâville ne parle que de six assassinats commis dans les Cévennes (2).

Voici le billet qui, suivant le nouveau converti devenu prêtre pensionné, fut trouvé sur le corps de Séverac, assommé à coups de pierre pour avoir arrêté et fait condamner un prédicant aux galères :

Du Désert qu'est partie la présente à cause de ce Judas.

Afin que personne ne soit surpris de cette affaire, voici pour vous tirer de peine et du soin que vous pouviez prendre. A cause que cet impie a trahi et vendu le sang innocent, Dieu a permis qu'il soit venu au bout de ses jours ; à quoi, Messieurs, nous vous en laissons les juges, d'autant qu'il a fait un tel acte. Il est certain qu'il n'aurait pas fait de difficulté de trahir les puissances pour une somme d'argent, comme il a fait d'un membre de notre Seigneur Jésus-Christ ; et c'est la cause que nous l'avons fait ainsi, à celle fin d'éviter scandale à l'Église, et les désordres qu'il aurait pu faire encore ; et nous avons résolu, moyennant l'assistance de Dieu, que tout autant qu'il y en aura de tels, nous les aurons, quand ils se mettraient dans la plus grande forteresse de France, moyennant l'aide de Dieu.

(1) *Hist. du fanatisme*, I 241.

(2) *Mém.*, p. 80.

Brueys affirme que ce billet fut écrit par Vivens ; or il n'avait jamais vu son écriture, puisqu'il nous dit lui-même que le ministre brûla ses papiers un moment avant d'être tué, et puisque la lettre signée Olivier et saisie sur Picq, qu'il lui attribue encore, est de la main de Brousson. Ce galimatias, corrigé à tort par M. Peyrat, est l'œuvre d'un compagnon ou d'un disciple absolument illettré de Vivens, et non celle du prédicant qui, on le verra tout à l'heure, écrivait d'un autre style.

Au point de vue du droit, ces représailles étaient certainement légitimes (1) et relativement modérées ; car aux massacres en grand ne répondaient que des meurtres isolés, et les vengeances huguenotes n'atteignirent que les plus violents persécuteurs, tels que les trois prêtres désignés plus haut, qu'on avait vus exciter les troupes au carnage, et des apostats pires encore. Louis Bagard ne se contentait pas de toucher la pension de ministre converti (2), il trahissait ses anciens frères et était devenu l'espion, l'homme de confiance de Bâville, qui l'avait fait premier consul de Lasalle (arrond. de Vigan). Il poursuivait les assemblées à la tête des milices, il cherchait la

(1) Nous ne voyons pas comment Bâville, Bossuet et Fénelon auraient pu répondre à cette déclaration du *Manifeste des habitants des Sevennes*, p. 17 : « Nous ferons de justes représailles contre nos persécuteurs, en vertu de la loi du talion, ordonnée par la parole de Dieu et pratiquée par toutes les nations du monde. »

(2) Né à Lasalle et inscrit au nombre des étudiants de Genève, le 3 mai 1671, Bagard ou Bagars avait été pasteur à Alais, à Aigremont, à St-Félix-de-Palhière et enfin dans sa ville natale, où il avait abjuré en 1685.

retraite des prédicants et des pasteurs et dénonçait ceux qui leur donnaient asile. Il était méprisé même des catholiques, et ceux de l'une et de l'autre religion ne l'appelaient que *Maranatha* (1), parce que dans son dernier sermon il avait fulminé l'anathème contre tous ceux qui abjureraient, et avait abjuré lui-même une heure après. Quelques jeunes gens animés des sombres et implacables résolutions de Vivens, conjurèrent la perte de ce personnage exécré, qui avait fait mettre à mort et aux galères tant de gens innocents. Ils l'attendirent sur le pont de Vallongue, au mois de juillet 1691, et le tuèrent d'un coup de fusil, comme il revenait de Pomaret où il était allé prendre les eaux (2).

Gautier, des environs de Sommières (arrond. de Nîmes) et ancien camarade de classe de Brousson, était plus abominable encore. Après avoir étudié la théologie, il avait été quelque temps à Aulas, en qualité de précepteur, chez M. d'Espinasse (3), gentilhomme des Cévennes. Devenu pasteur au Vigan, il y avait abjuré à la Révocation pour se livrer aux mêmes pratiques que Bagard, mais avec une ruse bien plus diabolique. De temps à autre, le fourbe, qui

(1) « Si quelqu'un n'aime point le Seigneur, anathème sur lui ! Maranatha (le Seigneur vient) ! » (I Corinth. XVI 22).

(2) *Ms. Court*, n° 39.

(3) Le tome XIII des *ms. Court* contient une lettre dans laquelle M. Espinas, forçat pour la foi sur la *Vieille galère* à Marseille, raconte ce qu'il a souffert en allant de Montpellier à Marseille avec une chaîne de 401 personnes (*Bullet.*, XI 81).

s'était engagé à livrer Vivens et Brousson recherchés par dessus tous, se faisait conduire lié et garotté dans les prisons où il y avait le plus de protestants, et notamment à St-Hippolyte. Il feignait un grand zèle, se disait pasteur du Désert, racontait comment les dragons l'avaient saisi pendant qu'il présidait une assemblée, et par là gagnait la confiance des candides prisonniers, qu'il faisait ensuite parler et dont il apprenait tout ce qu'il avait intérêt à savoir. Bien plus, il obtint de Bâville l'autorisation de prêcher au Désert quand il le jugerait nécessaire, et prêcha plusieurs fois avec un grand succès ; car il ne manquait ni de talent ni d'étude. Enfin, dans une assemblée convoquée du côté de St-Geniès, à trois lieues de Nîmes, il se donna pour un pasteur revenu de la Suisse à travers mille périls, et chargé, par ses collègues du refuge, d'une mission importante pour Brousson, près duquel il demanda qu'on le conduisît. Heureusement Brousson avait eu vent d'une de ses incarcérations simulées, et le tenait pour un homme sans conscience. Prévenu qu'il était à quelque distance et demandait à le voir, Brousson réprimanda le jeune homme qui l'avait amené. Celui-ci sortit et dit au traître que Brousson n'était pas dans la maison ; il le fit pourtant entrer, afin que Brousson pût l'entendre parler à travers une cloison. Quelques mots lui suffirent pour le juger, et il fit aussitôt prévenir Vivens. Voyant que les deux ministres étaient sur leurs gardes, et jugeant la ruse désormais inutile, l'infâme délateur leva le masque, en commençant par faire arrêter un prédicant avec lequel il était allé

prendre les eaux minérales de Pomaret (1), puis en accompagnant les dragons lancés sur les assemblées, et surtout en servant de témoin contre tous ceux qui étaient emprisonnés pour cause de religion. Un jour qu'il suivait le grand chemin qui va de Ganges au Vigan, il aperçut quelques personnes qui l'attendaient et reconnut les parents de plusieurs de ses victimes. Comprenant le sort qu'ils lui réservaient, il voulut fuir, se jeta précipitamment dans l'Hérault, où on lui tira quelques coups de fusil, et fut emporté par le courant, « digne fin d'un pareil scélérat, » dit *la France protestante* (2).

Brousson est moins catégorique. Toutefois il réclame pour les auteurs de ces vengeances le bénéfice des circonstances atténuantes : « Comme le peuple des Cévennes était cruellement opprimé et qu'il l'est encore, il y a eu dans ce pays-là des personnes qui, se laissant emporter par un zèle mal réglé ou par des mouvements de colère dont ils n'étaient pas les maîtres, ont quelquefois fait éclater leur ressentiment contre ceux qui faisaient tous les jours périr leurs

(1) Il serait singulier que Bagard et Gautier fussent allés tous deux aux eaux de Pomaret, et, bien que la coïncidence ne soit pas impossible, nous inclinons à penser que Court suit ici une tradition quelque peu erronée. — Brousson, en effet, dit bien que Gautier alla à Pomaret; mais il ne dit pas que Bagard y alla aussi (*Relat. somm. des merv.*, p. 38 et 53).

(2) La *Relation sommaire des merveilles* (p. 39) rapporte d'une manière différente la mort de Gautier : « Ce nouveau Judas, ayant peur un jour, se précipita lui-même dans une rivière entre Le Vigan et Ganges, où il se noya, quoique la rivière ne fût pas profonde ».

frères. Brousson n'approuvait pas ces emportements, et on sait assez qu'il les empêchait autant qu'il lui était possible. Mais quelquefois il y avait des gens qui étaient tellement animés par les maux qu'on leur faisait souffrir, qu'ils entraient dans une espèce de désespoir. On avait enfreint les édits et les traités de pacification dont l'observation avait plusieurs fois été solennellement jurée dans tout le royaume. On avait contre la foi de ces édits et de ces traités inviolables, exercé contre les réformés des violences et des hostilités horribles, pour les forcer d'abjurer une religion qu'ils regardaient comme la seule dans laquelle on peut se sauver. On les tourmentait encore incessamment pour les obliger de blesser leur conscience en diverses manières, et lorsque ce pauvre peuple voulait servir Dieu selon ses commandements, on courait sur lui à main armée pour le massacrer. » (1) — Brousson rappelle ensuite les massacres du Poitou, ceux qui avaient eu lieu en juin, juillet, octobre 1686, près de St-Germain-de-Calberte, d'Uzès, du Vigan, les deux de février 1689 (dans l'un desquels avaient péri trois cent cinquante personnes); puis il signale avec indignation le trait de férocité suivant : au milieu des morts et des mourants, un dragon aperçoit un nourrisson qui lui souriait, en s'ébattant sur le sein de sa mère expirée, il le perce de sa baïonnette, et, l'élevant en l'air, il crie à un camarade : *Hé, vois-tu cette grenouille?* — Il fallait, ajoute Brousson, « la patience des anges » pour souffrir de tels traite-

(1) *Relat. somm. des merc.*, p. 28.

ments, qui exaspéraient parfois « les personnes les plus modérées ».

La tentative d'insurrection de septembre 1689 n'avait abouti à rien, parce que les troupes protestantes n'étaient pas entrées en France au moment convenu; mais cet insuccès n'avait pas découragé Vivens. Il ne cessait de correspondre avec les officiers réfugiés qui devaient commander l'expédition, et de les inviter à se hâter. Un réformé du Vigan, nommé François Huc, dont Brousson s'était servi pour répandre les écrits qu'il composait à Lausanne, était soldat dans le régiment de réfugiés que le comte Charles de Schomberg commandait en Savoie; c'est lui qui transmettait à son colonel les messages de Vivens. Envoyé sur les lieux à diverses reprises, il eut avec le pasteur insurgé des conférences secrètes au moulin de Raucoux, sur le Vidourle, près de Sauve, et ces négociations lui valurent le grade de capitaine. Schomberg était plein de bon vouloir; mais il se laissait arrêter par des difficultés qu'il jugeait insurmontables, et Vivens s'évertuait à les lever l'une après l'autre, comme nous le voyons par le plan de campagne qu'il rédigea au mois de mars 1691.

Le prédicant Henri Guérin, dit Portal, descendit à Nîmes pour chercher quelqu'un qui portât ce plan à Genève, et le remit à Benedict Pictet, professeur en théologie, lequel devait ensuite l'envoyer à Schomberg (1). Il trouva tout prêt à partir Gabriel Picq, de

(1) La fidèle gardienne du système calviniste de l'obéissance passive, Genève, compta donc à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, parmi ses pasteurs et

St-Jean-du-Gard, âgé de 25 ans, qui allait conduire en Suisse plusieurs de ses coreligionnaires, dont une jeune fille qui avait été retenue dans un couvent pendant que ses parents étaient réfugiés à Lausanne. Le guide ne demandait pas mieux que de se charger du papier, moyennant cinq écus; mais il ne savait où le cacher. Henri, qui le portait roulé et cousu dans la ceinture de son haut de chausses, lui proposa de le mettre au même endroit : la chose se trouva impossible, parce que la ceinture du haut de chausses de Picq n'était pas doublée. Pour finir, ils changèrent de culotte dans un cabaret. Arrivé par la Savoie, le 24 mars, aux portes de Genève, Picq fut arrêté, minutieusement fouillé, et le papier saisi. Le résident français, M. d'Iberville, l'envoya à Bâville avec le porteur. L'intendant fit pendre l'un (2 mai 1691), et garda l'autre comme une pièce de conviction de la plus haute importance (1).

Voici cette pièce, dont Michelet a dit qu'elle décele « un vrai génie » (2) :

On ne peut s'empêcher de représenter de nouveau, qu'il

professeurs, un homme qui, malgré son orthodoxie non moins immaculée que celle de Brousson, crut pouvoir prendre au moins une petite part à l'insurrection du droit contre la tyrannie.

(1) *Bullet.*, XII 534.

(2) « Vivens, avec un vrai génie, pensait que 10,000 hommes aux Cévennes seraient invincibles, et il appelait à lui la masse des réfugiés. Elle versait son sang partout, pour tous, excepté pour la France. Elle aidait à la délivrance de l'Angleterre, des Alpes; pourquoi pas à la sienne? à celle de sa propre patrie? » (*Louis XIV et la Révocation*, p. 440).

importe extrêmement de se rendre maître des Cévennes. Si nos ennemis y avaient une fois jeté dix ou douze mille hommes, et qu'ils y fussent fortifiés, il ne serait plus possible de les en chasser, et ils rendraient presque inutile tout ce qu'on pourrait faire dans la plaine; car de là ils désoleraient tout le pays. Aussi est-il aisé de comprendre qu'ils ont fort à cœur la conservation de ces montagnes-là. Les deux régiments de milices qui y sont dispersés, et qui peuvent faire en tout douze ou quinze cents hommes, outre quatre à cinq compagnies de cavalerie, et quelques autres compagnies d'infanterie, qui sont dans les forts d'Alais et St-Hippolyte, y font des courses et des recherches continuelles, pour tâcher de surprendre les fugitifs, de trouver les armes qui peuvent être cachées, et d'abattre le courage du peuple. On dit bien que ces deux régiments et ces compagnies de cavalerie quitteront bientôt ce pays-là; mais il y a bien apparence qu'on ne manquera point d'y mettre de nouvelles milices, qui auront ordre de faire incessamment des détachements pour intimider les gens du pays, ce qui fait juger que ce peuple ne saurait rien entreprendre, quand même on y enverrait des officiers, si on ne jette dans ces montagnes-là quelques troupes, qui occupent un peu les milices, et qui donnent aux habitants du pays le moyen d'agir. Si on y pouvait jeter deux mille hommes, ce serait une grande affaire; autrement, il faut tâcher d'y en jeter mille, ou au pis cinq cents hommes choisis, armés de fusils et de baïonnettes, parmi lesquels il y eût un bon nombre d'officiers surnuméraires des plus vigoureux, pour commander les gens du pays.

Il faudrait que ce secours entrât dans les Cévennes un peu avant que l'armée protestante en approchât, pendant que les troupes de France seraient occupées dans la plaine à faire tête à cette armée-là; on pourrait en faire un détachement, et, en leur faisant faire un peu de détour, les faire marcher en diligence du côté des montagnes, pendant que l'armée serait du côté du Rhône. On pourrait aussi les faire débarquer à l'en-

trée de la nuit, entre Montpellier et Aiguesmortes, s'il se pouvait, ou plus bas du côté d'Aiguesmortes, et, pour cet effet, s'informer avec M. Gautier, ou avec d'autres personnes de ce quartier-là, des endroits propres pour ce débarquement. De là on les ferait marcher toute la nuit du côté de Calvisson, de là vers Cannes, proche de Vic; car proche de Cannes, qui est à cinq à six lieues de la mer, il y a une petite montagne couverte d'un bois assez épais, où ils pourraient s'arrêter un peu dans le besoin. De Cannes, en traversant une plaine d'environ une lieue, qui n'est presque pas habitée, ils passeraient proche de deux petits villages appelés Durfort et St-Félix, éloignés d'environ trois quarts de lieue l'un de l'autre, et dans le besoin ils pourraient aussi se jeter dans les bois et sur de petites montagnes qu'on trouve tout le long de ce chemin-là; de là, continuant à prendre les montagnes, ils passeraient proche de Lasalle, qui est aussi à trois quarts de lieue de St-Félix, et pourraient aller du côté de Saumane, à deux petites lieues de Lasalle, où ils pourraient s'arrêter; car là le pays est assez fort, et c'est à peu près le cœur des Cévennes, où le peuple se ramasserait de tous côtés.

Ce coup, avec l'assistance de Dieu, paraît un coup sûr; car pour peu de diligence qu'on fit, les milices du pays n'auraient pas le temps de se ramasser, pour s'opposer au passage de ceux qui entreraient. D'ailleurs des gens qui attaqueraient vigoureusement ces milices, et qui publieraient que le gros de l'armée serait là, les dissiperaient facilement, quand le nombre de ces milices serait quatre fois plus grand que le leur. Il serait pourtant bon de jeter d'abord dans les Cévennes autant de monde qu'il se pourrait, afin de se défendre, et de se fortifier, après quoi ces troupes pourraient descendre dans la plaine (1).

(1) Corbière, *Hist. de l'Égl. réf. de Montpellier*, p. 545, et Brueys, *Hist. du fanatisme*, I 252-257.

Une fois en possession de ce plan, Bâville n'eut pas de peine à en rendre l'exécution impossible. Guillaume s'était proposé d'attaquer cette année le nord de la France par terre et par mer, tandis que le duc de Savoie attaquerait le Dauphiné et déterminerait le soulèvement préparé par Vivens. Mais la Provence avait été mise à l'abri de toute invasion par l'occupation des Alpes-Maritimes, sa frontière naturelle, et les troupes catholiques saisirent sur la côte de Gènes l'argent et les armes que les puissances protestantes envoyaient aux huguenots (1). Ce n'est qu'en 1692, que le duc de Savoie et Schomberg pénétrèrent en Dauphiné avec 30,000 hommes, et appelèrent les peuples à la révolte conformément au projet de Mirremont (2). Mais Vivens n'était plus et n'avait pas eu de successeur. Les Cévennes apaisées par Brousson ne remuèrent pas, et les protestants du Dauphiné ne se levèrent que pour repousser l'étranger sous la conduite de M<sup>lle</sup> de La Tour Dupin, jeune héroïne

(1) De Noailles, *Hist. de M<sup>e</sup> de Maintenon*, II 556.

(2) La proclamation que Schomberg data d'Embrun, le 29 août 1692, est curieuse à plus d'un titre. Guillaume III, y est-il dit, n'a pris les armes que pour conserver son bien, ses États de Bourgogne étant injustement saisis et sa principauté d'Orange saccagée. « Son intention est de rétablir la noblesse, les parlements et le peuple dans leur ancien lustre, et les provinces dans leurs privilèges. Il sait que la noblesse est foulée aux pieds, que les parlements sont sans autorité, et que le peuple est accablé par les impôts. » Il veut établir les États-Généraux; il prend sous sa protection tous les ecclésiastiques et châtierá exemplairement ceux qui leur feront le moindre outrage; aucun changement ne sera apporté à l'égard de la religion romaine. Cependant les rois d'Angleterre étant garants de l'édit de Nantes, par la paix de

dont le roi fit mettre le portrait et les armes à St-Denis, à côté de ceux de Jeanne d'Arc (1).

Les protestants du Poitou, dont Pontchartrain craignait le soulèvement, ne remuèrent pas davantage, lorsque, en juillet 1696, la flotte anglaise bombardarda pendant deux jours les Sables-d'Olonne.

La guerre des Camisards devait sembler une occasion admirable, unique, pour réaliser les projets de Miremont, de Schomberg, de Vivens etc.; mais la reine Anne, qui avait succédé à Guillaume III, manquait plus encore que lui de sympathie religieuse et politique pour l'insurrection, et elle permit seulement que l'amiral Almunde lui portât les dons des personnes charitables. Celui-ci parut sur les côtes de la Méditerranée; mais les Camisards, non prévenus, n'ayant pas répondu à ses signaux, il retourna en Angleterre. Il en fut de même quand l'amiral Shovel conduisit en face de la plage d'Aiguemortes deux vaisseaux chargés d'armes et d'argent (1703). Les troupes que Miremont et Belcastel obtinrent la permission de lever en 1703 et 1704, ne purent jamais entrer en France, non plus que celles que Cavalier

Montpellier et plusieurs autres traités, Guillaume croit être obligé de le faire rétablir. « Tous les bons Français le doivent aider. » Ceux qui se joindront à lui recevront des récompenses et des marques de distinction; mais ceux qui « se joindront aux oppresseurs de leur patrie doivent s'attendre à toute la rigueur des exécutions militaires. » Quant à ceux qui se tiendront en repos chez eux, « il ne leur sera fait aucun mal, ni en leurs biens, ni en leurs personnes. » (Agnew, *Protestant Exiles from France*, III 140).

(1) H. Martin, *Hist. de France*, XIV 169.

leva, en 1706, sous les ordres du marquis. Le débarquement du général Saissan, qui occupa Cette et Agde en 1710, n'eut pas plus de succès; car le duc de Noailles lui eut bientôt arraché ses conquêtes éphémères. L'insurrection cévenole était pour jamais éteinte.

On n'a pas besoin de demander si la découverte du projet de Vivens avait redoublé chez Bâville le désir d'exterminer les deux insaisissables pasteurs. Tous ses efforts pour s'emparer d'eux demeurant inutiles, il rendit l'arrêté suivant, daté de Montpellier le 26 novembre 1691 (1) :

De par le roi..., Nicolas de Lamoignon, chevalier, comte de Lanoy-Courson, seigneur de Bris, Vaugrigneuse, Chavagne, Lamothe-Chandernier, Beuxe et autres lieux, conseiller d'État, intendant de la province de Languedoc.

Les nommés Vivens et Brousson, prédicants, étant depuis longtemps dans les Cévennes, où ils excitent les nouveaux convertis à reprendre les exercices de la religion prétendue réformée qu'ils ont abjurée, répandent dans l'esprit de ces peuples des sentiments de rébellion, et causent la perte de ceux qui les écoutent et la ruine du pays, nous déclarons de rechef que nous ferons payer comptant à ceux qui nous livreront ledit Vivens, vif ou mort, la somme de deux mille livres, et pareille somme à ceux qui nous livreront ledit Brousson, vif ou mort.

Déclarons pareillement que nous ferons payer comptant la somme de deux cents livres à ceux qui nous dénonceront une assemblée; et, afin qu'il soit plus facile de découvrir lesdits Vivens et Brousson, nous ordonnons que la présente ordonnance, avec leurs portraits [signalements], sera affichée dans tous les lieux où besoin sera.

(1) *Bullet.*, VII 4.

La mise à prix de la tête des deux proscrits fut bientôt après élevée à cinq mille livres. Ce n'est point cependant le désir de s'approprier cette somme considérable, mais un simple hasard, qui amena la découverte du lieu où se tenait Vivens. Un jeune prédicant, natif du Mas de Valdeyron, paroisse de Valleraugue, nommé Valdeyron par Brousson, et Languedoc par Brueys, s'étant laissé prendre, fut conduit au fort d'Alais. Il y était depuis vingt-huit jours, et avait subi plusieurs interrogatoires sans que la question ordinaire pût lui arracher aucune révélation, lorsqu'un nommé Bertèze, dit le Camus, de Valleraugue, le reconnut et affirma qu'on tenait un des compagnons de Vivens. Le bourreau fut rappelé et fit si bien que Valdeyron, déchiré, broyé par la torture, avoua à M. de Mandajors, subdélégué de Bâville, non-seulement ses relations avec le ministre, mais encore que celui-ci avait gagné quatre dragons de la compagnie qui était alors à Anduze. Ces soldats furent arrêtés, menés à Alais, et l'un d'eux, appelé Liron, déclara qu'il avait, le soir même (25 février 1692), un rendez-vous avec Vivens, dans une caverne entre Anduze et Alais, près de Saint-Sébastien-de-Cordéac. Aussitôt M. de Chanteraine, gouverneur d'Alais prit un détachement d'infanterie et une compagnie de cavalerie du régiment de Villevieille, et se mit en route. Après avoir marché toute la nuit, il arriva à l'aube non loin de la caverne.

Une broussaille épaisse en masquait l'ouverture, protégée en outre par un rocher qui formait une sorte de parapet naturel. Vivens avait près de lui

quatre de ses compagnons : Carrière, Capieu, Delors et Masbernard, dit Saint-Paul, parce qu'il était né à Saint-Paul-la-Coste (1). Deux autres, Gavanon, dit La Vérune, et La Rouvière, l'avaient quitté dans la nuit, pour aller lui préparer un nouveau gîte.

Ne connaissant ni la profondeur de la caverne, ni le nombre des personnes qui s'y trouvaient, M. de Chanteraine l'investit et fit occuper les passages, afin de rendre toute fuite impossible. Ces mouvements, qui ne pouvaient se faire sans bruit, donnèrent l'alarme à Vivens. Il vit le danger sans perdre son sang-froid, se hâta de brûler ses papiers, se jeta à genoux et fit une courte prière, puis, saisissant un fusil, il se posta derrière le parapet et d'une voix retentissante défia le plus hardi d'en approcher. Un sergent, qui portait un justaucorps bleu, voulut s'avancer, il le coucha raide mort. Deux soldats eurent le même sort, et un lieutenant fut dangereusement blessé du quatrième coup. Intimidée par la justesse et la rapidité du tir, auquel elle ne pouvait riposter, parce que l'ennemi demeurait invisible, la troupe faiblissait et était prête à reculer. M. de Chanteraine

(1) Selon Brousson (*Relat. somm. des merv.*, p. 34), Bernard ou Masbernard n'était pas dans la caverne avec les trois autres prédicants. « Il avait travaillé durant quelque temps à la consolation du peuple, par des exhortations et des prières véhémentes qu'il allait faire de lieu en lieu. On prétend aussi qu'il avait blessé d'un coup de fusil un des officiers qui désolaient le peuple dans ce pays-là. » Il fut exécuté avec ses trois collègues « qu'on fit mourir contre la foi de la capitulation » ; il les consola, les fortifia et fit paraître une constance et une piété qui édifièrent tout le monde.

dut élever la voix pour lui rendre courage. Vivens l'aperçut et le coucha en joue. Peut-être eût-il été sauvé, s'il avait pu l'abattre; mais au même instant, l'apostat Jourdan, officier des milices, ayant fait le tour de la caverne et étant monté par dessus, renversa l'héroïque pasteur d'un coup tiré presque à bout portant (1). Au lieu de se faire tuer jusqu'au dernier, les quatre prédicants qui avaient chargé et tendu les fusils à leur chef, faiblirent à leur tour, parlementèrent, et laissèrent envahir la caverne après qu'on leur eût promis la vie sauve.

Ainsi se réalisa le pressentiment de Vivens, qui avait souvent dit à Brousson : Si nos ennemis ne me préparaient qu'une mort ordinaire, il serait possible que je tombasse entre leurs mains ; mais comme leur cruauté n'aurait point de borne et qu'ils me feraient subir un supplice effroyable, Dieu ne permettra pas qu'ils assouvissent sur moi leur rage. Cette rage ne put s'assouvir, en effet, que sur un cadavre, et l'apostat Brueys le regrette : il aurait voulu que Vivens fût brûlé vif. Bâville accourut joyeux et triomphant à Alais, pour faire le procès à la mémoire du ministre, et celui des quatre prédicants qui se croyaient garantis par leur capitulation. Nous ignorons si M. de Chanteraine essaya de tenir la promesse qu'il leur avait faite ; mais Bâville n'avait pas de ces sortes de scrupule. Les malheureux qui s'étaient fiés à la parole d'un officier français, furent condamnés à être pendus. Le corps de Vivens fut ignoblement traîné

(1) Jourdan périt plus tard de la main de Cavalier.

sur la claie, puis jeté sur un bûcher, autour duquel quatre potences étaient plantées. Toutes ces exécutions eurent lieu à la fois dans les premiers jours de mars, et Bâville se flatta ensuite d'avoir exactement payé les cinq mille livres promises pour le prix du sang.

Henri Arnaud, pasteur et colonel des Vaudois, a réussi : il est devenu un héros, applaudi, glorifié ; le pasteur et capitaine Vivens, qui combattit pour la même cause et avec le même dévouement, a été vaincu : est-ce une raison pour le juger autrement qu'on ne fait Arnaud ? Non certes ; tous deux, mis hors la loi, hors la justice, ont protesté avec la même énergie, si ce n'est avec le même succès, en faveur du droit, de la justice et de la liberté, et leurs noms doivent être inscrits côte à côte dans les fastes de l'histoire. Le pacifique Brousson, qui désapprouvait les vengeances de son collègue, rendit toujours le meilleur témoignage à sa piété, à sa vie pure et sainte, à son courage supérieur à tous les dangers, à son inaltérable confiance en Dieu, et à la puissance d'intercession qu'il déployait dans des prières d'une onction extraordinaire (1).

(1) *Relat. somm. des merv.*, p. 34. — Brousson dit de Papis : « Dieu l'avait fait participant de l'esprit de prière, qu'il [Papis] avait communiqué au frère Vivens ». (*Ibid.*, p. 46).

## PAPUS DE LA VERDAUGIE

Deux des compagnons de Vivens, Gavanon dit La Vérune, et La Rouvière, durent leur salut à ce qu'ils venaient de quitter sa caverne lorsqu'elle fut envahie. Nous ignorons ce que devint le premier (1). Quant au second, il continua encore pendant trois années à édifier les assemblées du Désert.

Pierre Papus, né à Bergerac, avait émigré tout jeune avec sa famille en 1685 ; il revint de Hollande avec Vivens en 1689. D'abord simple aide et messager du pasteur, il se consacra bientôt à un ministère tout particulier, dont nous ne connaissons que peu d'exemples. Il portait les surnoms d'Olivier et de La Rouvière ; Quick et Ant. Court l'appellent Papus de la Verdaugie. Voici en quels termes une relation du temps, rédigée par un de ses collègues, et publiée par M. Ch. Frossard, s'exprime sur le compte de ce généreux martyr (2) :

« Il vint... dans le Bas-Languedoc où il se fit remarquer d'abord par la véhémence et la ferveur

(1) Ne pas le confondre avec le pasteur Gavanon qui, en 1746, écrivait à l'intendant du Languedoc (*Bullet.*, IX 246).

(2) *Bullet.*, X 269.

dont ses prières étaient accompagnées ; tous ceux qui l'entendaient étaient ravis en eux-mêmes et bénissaient Dieu de ce qu'il donnait des dons si extraordinaires aux hommes. A peine pouvait-il rester dans une ville, qu'on le venait quérir pour aller dans une autre, où on l'attendait avec de grands empressements. Je puis dire, sans craindre de me tromper, qu'il excellait pour la prière sur tous ceux qui ont paru en ces derniers temps, soit par la présence d'esprit, comme par la richesse de l'expression. Il accommodait les prières selon les temps, les lieux, et les personnes auxquelles il parlait, en telle sorte qu'on ne pouvait qu'être consolé en l'entendant, de quelque affliction que l'on fût accablé ; tous ceux qui ont eu le bonheur de l'entendre en savent quelque chose, sans qu'il y ait besoin d'insister plus longtemps là-dessus, et même plusieurs personnes se firent un plaisir d'avoir de ses prières par écrit, qui serviront beaucoup pour prouver ce que j'avance.

« Il y en a quelques-uns qui ont voulu dire qu'il se mêlait de prêcher ; mais ils se trompent grandement, car jamais il ne l'a voulu entreprendre, encore qu'on l'ait pressé souvent là-dessus...

« Il exerça cette charge l'espace de quatre ans et demi environ ; car ce fut vers la fin de l'année 1690 que l'esprit de prière le saisit. On ne saurait croire le fruit qu'il produisit ; partout où il passait, il inspirait la dévotion, il relevait les courages abattus, il fortifiait les faibles et il mettait d'accord ceux que les querelles avaient divisés, de sorte qu'il serait à souhaiter qu'il fût encore parmi nous ; mais Dieu qui

conduit tout avec une grande sagesse nous l'a voulu ôter, afin de nous rendre plus sages. Mais je crois qu'il arrive, comme du temps du prophète Ésaïe, que le juste meurt et que personne n'y prend garde. Ha ! peuple ingrat ; l'on ne vous demande qu'un souvenir, et vous nous le refusez ! Oui, c'est la récompense que nous souhaitons de vous, après tant de misères et de douleurs que vous nous avez causés ; car, au moins, en vous souvenant de nous, vous vous souviendriez de nos paroles, vous pourriez pratiquer nos enseignements, ce qui est la fin que nous nous sommes toujours proposée parmi vous. Le sang de notre martyr qui fume encore, vous en conjure pour la dernière fois ; mais après tout, quand vous seriez si malheureux que de l'oublier, vous ne diminuerez rien de sa gloire, au lieu que votre dureté comblera la mesure de la colère de Dieu, qu'il versera un jour sur vos têtes criminelles (1).

« Pour reprendre le fil de notre histoire, notre martyr étant arrivé à Montpellier, le 24<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1694, la veille de Noël, il y célébra, le lendemain, la bienheureuse naissance de notre Seigneur Jésus-Christ ; et l'on eut le bonheur d'entendre ce jour-là trois prédications et de participer au saint-sacrement de la Cène : le zèle commençait à se rallumer, et plusieurs personnes voulaient mourir en confessant la vérité. Tous couraient à la prière et aux

(1) Ce n'est pas un prédicant qui a pu écrire ainsi ; mais bien quelque pasteur ou proposant dont le nom nous est inconnu. Il ne faut pas songer à Brousson qui, en ce moment, allait de Suisse en Hollande.

exhortations de quelques autres serviteurs de Dieu...

« Il y avait quelques jours qu'une certaine femme nommée Martelle, le priaît d'aller voir sa cousine Pauque, qui était malade, afin qu'elle eût la consolation d'entendre une de ses prières. Il avait différé quelque temps d'y aller, parce qu'il avait appris le commerce malséant que ces femmes menaient depuis longtemps. Mais enfin ce qui le persuada à s'acheminer vers cette maison, ce fut l'espérance que cette Martelle lui donnait de la conversion de cette famille débauchée. Il ne fut pas plutôt arrivé [le 7 février 1695, sur les 7 heures du soir], qu'il commença à prier Dieu pour la convalescence de la malade et pour le salut de ses enfants. Jeanne Pauque, qui est la plus jeune, n'attendit pas que la prière fût achevée, elle se leva et descendit dans la cour, et remonta après pour dire qu'il y avait des archers en bas pour prendre quelqu'un. La Rouvière ne laissa pas de finir sa prière, et voulant sortir, Françoise Pauque, qui est l'aînée, le fit passer par la porte où les archers étaient apostés pour le prendre...

« On ne l'eut pas plutôt saisi au collet, qu'on l'emmena en prison dans le palais. En entrant, on le fouilla. Dans ses poches l'on trouva plusieurs lettres, qu'on lui écrivait du pays étranger, touchant les difficultés que quelques personnes faisaient d'entendre ceux que Dieu suscite en ces derniers temps pour consoler ses élus (1). Nos ennemis ne demandèrent

(1) Ces lettres étaient au nombre de deux : l'une, de son père, et l'autre, du prédicant La Jeunesse.

rien de plus pour lui faire vite son procès, afin de le faire mourir. On le transporta, le lendemain avant qu'il fût jour, du palais à la citadelle, où on lui mit les fers aux pieds, et l'enserrant étroitement on le gardait à vue comme un criminel de lèse-majesté.

« Tous ceux qui le connaissaient ne pouvaient s'empêcher de témoigner la part qu'ils prenaient à la souffrance de ce jeune homme, et il n'y en aurait eu aucun qui n'eût versé la moitié de son sang pour le tirer de là. On sollicita pour lui et l'on demandait le droit de la justice dans cette rencontre et la vigueur du nom chrétien ; mais tout cela fut inutile et sans effet : il fallut qu'un homme qui avait prié Dieu mourût et que son sang expiât ce crime. C'est ainsi qu'ils s'exprimaient. Je sais bien que l'on dit que ce n'est pas pour prier Dieu qu'on fait mourir ces gens-là ; s'ils parlaient ainsi, il n'y aurait personne qui ne frémit à la vue de ce spectacle ; mais afin que l'on ne s'émeuve pas, on couvre finement cela des noms d'assassin et de perturbateur du repos public, calomnie que l'on a inventée nouvellement pour ôter aux fidèles chrétiens ce beau nom de martyr de Jésus ; mais malgré la ruse du démon, ils seront enregistrés dans le catalogue des martyrs et des confesseurs, et toute l'Église en conservera chèrement la mémoire.

« On ne manqua point d'accuser La Rouvière d'avoir tué un homme ; on mena, pour cet effet, cinq témoins de St-Hippolyte, desquels deux déposèrent contre lui, et les trois autres dirent toujours qu'ils ne le connaissaient point. On donna d'abord la liberté

à ses accusateurs, et les autres, qui ne voulurent point rendre un faux témoignage, on les garda en prison. Après cela, je ne m'étonne point si l'on trouva des faux témoins contre La Rouvière; car il se trouve des personnes qui soutiendront que le blanc est noir, pourvu qu'ils fussent assurés que cela les sortirait de prison, et qui doute que nos ennemis ne promettent la liberté à ceux qu'ils font servir de témoins contre les réformés? L'on remarque encore que Dauphiné, qui fut roué à Marsillargues, fut accusé du même crime, comme aussi un jeune homme [Roussel] qui fut roué à l'Esplanade, à Montpellier, en l'année 1691. Il faut bien que quelqu'un de tous ceux-là ait été condamné à tort selon nos adversaires, ou bien que la préoccupation qu'ils ont contre le parti réformé soit terrible, puisqu'ils les condamnent à la mort avec si peu d'exactitude et de précaution, et sur la moindre preuve qu'ils ont prié Dieu en assemblée. Je renvoie le lecteur, touchant ce meurtre, à l'*Histoire de Paul Coulougnac, surnommé Dauphiné*, imprimée à Amsterdam.

« Enfin, le huitième jour du mois de mars, le présidial de la ville se rendit à la citadelle, et ils commencèrent à procéder contre lui par la voie de fait. On fit recolement des témoins, et l'on emprisonna quelques personnes de la ville, desquelles les noms se trouvaient dans les lettres dont nous avons parlé. On les confronta avec lui afin de savoir s'il avait prêché. Personne ne le pouvait soutenir, parce qu'il ne l'avait point fait. Cependant on le jugea et on le condamna à être roué tout vif, à la place de l'Espla-

nade. On lui lut sa sentence, qui portait qu'au préalable il serait appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, afin qu'il décelât ses collègues et les personnes qu'il connaissait dans la ville; mais il avait déjà protesté qu'il n'avait rien à dire là-dessus. N'importe, on lui fracassa tous les os par cette géhenne, et de là on le conduisit sur l'échafaud qu'on lui avait dressé à l'Esplanade. L'on ne saurait exprimer la constance avec laquelle il alla à la mort, et avec quelle fermeté il envisagea le lieu de son supplice. Ni les soldats campés autour de l'échafaud, ni la présence d'un bourreau, ne furent capables de l'étonner, ni d'ébranler sa foi. Son esprit fut toujours élevé vers le ciel, et de temps en temps il répétait ces paroles : Mon Dieu, mon Sauveur, accomplis ta vertu dans ma grande faiblesse, afin que j'achève heureusement ma course. En sortant de prison, il s'aperçut d'un écriteau qu'on lui avait mis devant et derrière, où il y avait : *Assassin et perturbateur du repos public*, et élevant les yeux au ciel, il cria : Seigneur, j'avoue que je suis un grand pécheur, et par conséquent indigne de l'honneur que tu me fais de m'appeler aujourd'hui à souffrir pour ton saint nom; mais je puis dire hardiment, devant ton trône de grâce où je comparaitrai bientôt, que je suis innocent du meurtre dont on m'accuse. Tu le sais, mon Dieu, si j'ai jamais trempé mes mains dans le sang de mon prochain. Aussi ce n'est qu'à toi seul que je veux exposer la justice de ma cause; les hommes ne sont remplis que d'injustice et de malice qu'ils exercent tous les jours contre tes enfants. Seigneur, abats

leur orgueil, dissipe leurs desseins, protège l'innocence affligée et fais que la calomnie ne prévaille jamais contre elle. — Il arriva, en s'entretenant ainsi avec Dieu, au lieu de son supplice, et ployant les genoux à terre, il demanda à Dieu le pardon de tous ses péchés, pour l'amour de Jésus-Christ notre Sauveur, et la grâce de pouvoir supporter constamment les douleurs de son martyre...

« Le bourreau était près de le rompre tout vif; mais on vint lui dire de l'étrangler auparavant. La Rouvière remit son âme entre les mains de son Sauveur, et c'est ainsi qu'il expira sous les coups d'une main barbare que l'injustice faisait agir. On jeta son corps à la voirie; mais trois filles, dont le nom se taira maintenant, prirent son corps, le lavèrent et l'ensevelirent.

« C'est ainsi que Pierre Papus, surnommé La Rouvière, mourut [le 8 mars 1695] pour aller régner à jamais dans le ciel avec Jésus-Christ, et pour se mettre en possession du royaume céleste, qui lui avait été préparé avant la fondation du monde ».

## XXVII

### CLAUDE BROUSSON

#### L'AVOCAT

Jean Brousson, marchand bourgeois de Nîmes (1), épousa, le 16 février 1643, Jeanne, fille aînée de François de Paradès (2), avocat au même lieu. De ce mariage naquirent neuf enfants, presque tous morts en bas âge. Le second, né en 1647, se nommait Claude, et le troisième, né le 7 décembre 1648, Daniel ; ils vécurent tous deux âge d'homme (3). Claude, à qui dès l'enfance « Dieu avait donné sa crainte et l'amour de sa Parole, qu'il méditait sans cesse avec

(1) Il y avait aussi un Brousson à Marseille, ainsi que Jurieu nous l'apprend dans sa lettre pastorale du 5 avril 1678 (I 400) : « Vous saurez la mort de M. Du Cros. M. Brousson l'avait cautionné, le voyant malade dans le vaisseau qui le devait conduire en Amérique. » — Est-ce de la même personne qu'il est question dans la pièce suivante, conservée parmi les *ms. Court* (n° 17 B) : *Mémoire que j'ai recueilli de la bouche de Pierre Bastide, qui a été avec Brousson 24 ans aux galères, le 8 juin 1732 ?* — Un Brousson, ancien de La Caune, avait assisté au synode de Castres en 1651.

(2) Pierre de Paradès, seigneur de Sauzet en Bas-Languedoc, emprisonné à Pierre-Encise, le 30 mars 1691, en sortit en 1705, à condition d'avoir la ville de Lyon pour prison.

(3) L. Nègre, *Vie et ministère de Claude Brousson*, p. 140.

grand soin » (1), fit ses premières études dans sa ville natale, et après avoir pris le grade de docteur en droit, sans doute à Orange, il alla s'établir à Castres, comme avocat à la chambre mi-partie (2), puis à Castelnaudary, où elle fut transférée en 1670, et enfin à Toulouse, lorsque la chambre eut été incorporée au parlement, c'est-à-dire supprimée (1679). On peut juger de l'esprit qui animait le parlement toulousain par le seul fait que, de 1679 à 1683, il ordonna la démolition d'une centaine de temples (3). Ceux d'Uzès, de Nîmes, de Montpellier, étant rasés, il s'occupait de celui de Montauban, sous le futile et ordinaire prétexte que des relaps y étaient entrés. Trois anciens, Lugandy, Caminel, La Peyre, et les cinq pasteurs : Isaac Brassard, Thomas Satur, Pierre Isarn, Jean-Pierre St-Faust et François Repey, s'étaient constitués prisonniers volontaires ; ils furent défendus « avec une extrême hardiesse », mais inutilement par Brousson. Les ministres furent interdits et le temple montalbanais condamné à disparaître (juin 1683) (4).

Quelques semaines après, une nouvelle plaidoirie

(1) *Relat. somm. des merv.*, p. 14.

(2) Les chambres mi-parties instituées par l'édit de Nantes pour rendre justice aux protestants, se composaient par moitié de juges protestants et de juges catholiques.

(3) Nous lisons dans une correspondance de Paris du 10 avril 1683 (*Bullet.*, 2<sup>e</sup> série, XII 26) : « On mande de Languedoc que le parlement de Toulouse a donné un arrêt, qui porte que tous les Juifs et ceux de la religion doivent fermer leurs boutiques, et qu'on l'a déjà fait exécuter. »

(4) Elie Benoit, *Hist. de l'édit de Nantes*, IV 592.

plus hardie encore, appela de nouveau sur l'intrépide avocat l'attention de ses amis et de ses adversaires. La cause de quatorze autres temples était pendante, et, pour ne point faire trop d'éclat, le parlement se disposait à les supprimer l'un après l'autre, selon sa coutume. Brousson résolut de déjouer cette manœuvre. Malgré ses clients qui s'opposaient à la liaison de toutes les causes, de peur que l'une ne nuisît aux autres, et en dépit des intérêts particuliers qui, selon lui, devaient s'effacer devant l'intérêt général, il prit la question de haut et l'étudia dans toute son ampleur au point de vue du droit et de la justice. Quand la première cause fut appelée, il fit intervenir toutes les autres, et plaida éloquemment la sainteté du protestantisme, l'équité des principales dispositions de l'édit de Nantes, et niant courageusement la compétence des parlements en cette matière, il en appela au roi, c'est-à-dire au Conseil, à la grande mortification du procureur général et du parlement. Les temples sauvés par cet appel (juin 1683) ne tombèrent qu'à la Révocation ; mais l'arrestation de Brousson fut demandée par quelques conseillers. Le premier président Fieubet l'empêcha, en remontrant que cette violence jetterait les réformés dans le désespoir, et pourrait leur inspirer quelque mesure dangereuse. On résolut, au contraire, de tenter, par des flatteries et des promesses, le chaleureux défenseur des libertés protestantes. Ce fut en vain ; il refusa avec indignation la place de conseiller qu'on lui offrait pour prix de son abjuration.

Insulté et en quelque sorte forcé de faire son pro-

pre éloge, il a donné plus tard quelques détails sur ce plaidoyer, qui accrut sa réputation et son influence déjà considérable. Il écrivit aux pasteurs réfugiés (1) :

« Dans le même temps que les parlements de France ne s'occupaient qu'à vous interdire la prédication de l'Évangile, et que plusieurs de vous n'avaient déjà que trop de déférence pour des arrêts qui étaient contraires aux ordres de Dieu, Dieu me faisait cette grâce que je soutenais sa cause avec une sainte intrépidité. Il me donna même le courage de confesser de ma propre bouche, à la face de l'un de ces parlements-là, cette même vérité que plusieurs de vous ne prêchaient plus. Je fis voir sommairement à ces juges prévenus, parmi lesquels il y avait de grands prélats romains, la pureté et la sainteté de la religion qu'ils voulaient abolir. Je leur représentai en même temps, qu'il n'était pas juste que nous discontinuassions à nous assembler au nom du Seigneur, pour méditer sa Parole, pour invoquer son saint nom et pour célébrer sa gloire par le chant de ses louanges, selon les préceptes réitérés du roi-prophète ; et j'eus la consolation de voir que cette confession remplit d'étonnement tout ce grand sénat, aussi bien qu'un fort grand nombre d'ecclésiastiques catholiques romains, et d'autres personnes distinguées qui étaient présentes. Il arriva même alors plusieurs choses, qui me paraissent dignes de remarque.

(1) *Défense de l'auteur des lettres aux pasteurs réfugiés, dans Lettres et opuscules.*

1° Comme tout le monde était dans un silence extraordinaire pendant que je parlais de notre religion, un des plus célèbres avocats catholiques romains dit à ceux qui étaient près de lui : Hé ! qu'entendons-nous ? Le parlement fait tous ses efforts pour abolir la Religion Prétendue Réformée, et dans le même temps on vient la lui prêcher en face ! 2° Le procureur général du roi, qui devait me répondre, ne sachant presque par où commencer, l'esprit de Dieu lui inspira, comme autrefois à Caïphe, ce qu'il avait à dire. Il faut avouer, Messieurs, dit-il en répétant plusieurs fois les mêmes paroles, comme une personne qui était dans quelque trouble, il faut avouer, Messieurs, que ce sont de belles idées de religion. Mais il me semble qu'on peut dire de ceux de la Religion Prétendue Réformée ce que le prophète Ésaïe disait du peuple d'Israël : *Ce peuple s'approche de moi de ses lèvres, mais leur cœur est bien éloigné de moi...* 3° Lorsque j'eus achevé de parler, un jésuite qui était derrière moi, m'embrassa fortement et me dit : Monsieur, vous m'avez fort édifié ; oui, Monsieur, vous m'avez fort édifié. 4° Enfin, comme le monde sortait du palais, les catholiques se disaient les uns aux autres : Nous n'eussions jamais cru que leur religion eût été telle que nous venons de l'entendre. Ce qui m'a fait juger qu'ils ne la connaissent point, et qu'il importe que nous la leur fassions connaître. »

C'est en mai, c'est-à-dire peu de jours avant les fameux plaidoyers, que les directeurs s'étaient réunis chez Brousson pour formuler le projet de résis-

tance (1). Brousson, qui était depuis longtemps ancien et avait été secrétaire d'un synode (2), remplit les mêmes fonctions dans la périlleuse assemblée, et rédigea le projet dont il avait sans doute pris l'initiative. Il fut bientôt contraint de se réfugier à Nîmes. En juillet, les troupes marchèrent contre les protestants ; le 28 octobre, après que les notables réformés nîmois eurent courageusement adressé aux autorités une pétition réclamant le libre exercice du culte, quatre cents dragons entrèrent dans la ville, l'épée haute, et allèrent de maison en maison cherchant les prétendus coupables. Les principaux zéloteurs, Brousson, Fonfrède et les ministres Icard et Peyrol (3), se cachèrent, tandis que le duc de Noailles faisait publier une ordonnance menaçant de mort quiconque leur donnerait asile. Après avoir entendu, à travers une cloison, ses hôtes, qui étaient d'avis contraire, discuter s'ils le garderaient ou non, Brousson quitta sa retraite et erra deux nuits dans les rues. Arrêté, interrogé et relâché comme par miracle, il réussit à sortir de la ville par un égoût situé près de la maison des Jésuites, et gagna la Suisse (novembre 1683).

Il se réfugia à Lausanne, où sa femme et son fils (4)

(1) Voir ci-dessus, I 103.

(2) Celui de Saint-Antonin, ouvert le 23 septembre 1682. L'autre secrétaire était le pasteur Martin de La Caune. (*La France prot.*, VI 57.)

(3) Peyrol, nous sommes heureux de le constater, fut sauvé par un prêtre nîmois qui le cacha chez lui, et lui fournit un déguisement pour s'évader.

(4) En janvier 1678, Claude Brousson avait épousé à Nîmes Marie de

parvinrent à le rejoindre, et y exerça quelque temps sa profession d'avocat ; mais il la quitta bientôt pour se consacrer exclusivement aux affaires de la religion. — Une illusion très-répendue alors parmi les protestants consistait à croire que le roi ignorait leurs souffrances, et y mettrait un terme s'il en était instruit (1). Bien que Brousson la partageât (il ne

Combelles de la ville de Béziers ; elle lui avait donné deux fils : Barthélemy et Claude ; le dernier, resté en France, sans doute auprès de sa grand mère paternelle, mourut tout jeune à Nîmes, le 14 juillet 1684. Vers 1682, Brousson avait épousé en secondes noces Marthe Dollier de Castres, dont il n'eut pas d'enfants, et qui sortit de France avec Barthélemy, probablement au printemps de 1684. Marthe et l'enfant ne quittèrent Lausanne que le 31 mai 1695 (*Bullet.*, IX 196), pour se rendre en Hollande. Barthélemy y suivit la profession des armes, aussi bien que plusieurs de ses descendants qui existent encore à La Haye et à Rotterdam. L'un d'eux a dressé pour l'ouvrage de M. Nègre un tableau généalogique, d'après lequel Barthélemy aurait quitté la France avec sa seconde mère, à l'âge de onze ans, pour s'établir en Hollande. — Nous avons peine à croire que cette phrase ne renferme pas plusieurs inexactitudes. Barthélemy ne pouvait guère avoir plus de quatre ans quand il sortit de France, et ayant séjourné onze ans à Lausanne, il avait une quinzaine d'années quand il partit pour La Haye. Pour qu'il n'eût que onze ans à son arrivée en Hollande c'est-à-dire au milieu de l'année 1695, il faudrait qu'il fût né en 1684, quand Brousson depuis longtemps remarié était déjà en exil.

(1) « On est persuadé que cet esprit d'aveuglement n'est point tombé sur le roi lui-même, à ce point-là ; car on a peine à croire qu'il ordonne nommément ces communions forcées. Il est vrai qu'en passant par la Champagne et apprenant que personne ne communiait, il déclara qu'à son retour il voulait apprendre que tout le monde faisait son devoir. C'était dire qu'il voulait qu'on forçât tout le monde à la communion. Mais cependant c'est proprement le conseil de conscience, composé de prêtres, d'évêques, de jésuites, de chefs de la reli-

pouvait savoir comme nous que toutes les affaires de quelque importance, et surtout les affaires religieuses, passaient sous les yeux du monarque) et qu'il ait fait à mainte et mainte reprise appel à l'équité royale, même avant la Révocation (1), un secret instinct semble l'avoir averti qu'il y avait une puissance supérieure à celle même de Louis XIV, et il en appela à la publicité, et à la sympathie de tous les protestants d'Europe. Après avoir pris l'avis des pasteurs et autres principaux réfugiés de la dispersion arrivée en 1683, il composa, en trois volumes in-12, imprimés à Lausanne en 1684 et réimprimés plus tard en Hollande, *l'État des réformés en France*, (*Biblioth. du prot. et Consistoire de Nîmes*), dont le troisième volume est une apologie du projet de 1683. Il y joignit une dédicace au roi et une *Épître des protestants de France affligés pour la cause de l'Évangile à*

gion, qui ordonne ces exécrables communions. » (Jurieu, *Lettres pastorales*, II 312).

(1) Il écrivait en décembre 1692 : « On est toujours fort animé contre le très-humble serviteur de Votre Majesté, qui, avec un très-profond respect, lui présente maintenant cctte requête, et on met tout en œuvre pour le faire périr; mais plutôt à Dieu qu'on eût voulu faire quelque attention aux fidèles avis qu'il a pris la liberté de donner, depuis plus de dix ans, à Votre Majesté, soit pour la détourner du dessein qu'elle avait formé d'abolir des édits de pacification qui avaient rétabli le calme dans son royaume et qui le faisaient fleurir depuis longtemps, soit pour la porter ensuite à réparer la brèche que l'abolition de ces sacrés édits avait déjà faite en la France, et à prévenir les calamités dont elle était encore menacée. » (Dédicace des *Remarques sur la traduction du Nouveau Testament... de Denys Amelote*.)

*tous les autres protestants et frères en Jésus-Christ.* Il s'exprime ainsi dans la dédicace : « Vos très-humbles sujets de la Religion P. Réformée n'ont pourtant garde, Sire, d'attribuer leurs maux à leur auguste monarque. Ils sont persuadés de la bonté et de l'équité naturelle de Votre Majesté, et ils ne se plaindront jamais que du peu de charité, du peu d'équité et du peu de bonne foi de leurs adversaires, qui imposent incessamment à Votre Majesté, surprennent sa gloire, désolent, désespèrent, font périr ou chassent de son royaume ses meilleurs sujets, et ruinent visiblement son État. »

L'épître trace le plan suivant de l'ouvrage : « On y verra les solides fondements des édits et traités de pacification qui furent accordés à nos pères, et l'extrême calamité où l'on nous plonge pourtant contre la foi de ces édits et de ces traités inviolables. On y verra que nous avons été fidèles à notre prince, et que néanmoins, par les artifices de nos adversaires, nous sommes traités comme des esclaves et des ennemis. On y remarquera la politique dont on se sert pour nous détruire sans éclat, la mauvaise foi, les stratagèmes, l'injustice et la cruauté que l'on met en usage pour nous perdre, et les vaines couleurs ou les frivoles prétextes dont on tâche de se couvrir. Dans les deux premières parties, on verra que le dessein de nos adversaires est d'abolir entièrement la Réformation dans le royaume ; que déjà ils nous ont réduits dans un état si déplorable, qu'il ne nous est plus possible de subsister, si Dieu n'a pitié de nous ; que l'on nous ôte non-seulement tous les moyens

d'avoir du pain, mais aussi la liberté de rendre à Dieu le culte que nous lui devons, et de nous acquitter des autres devoirs qu'il impose à nos consciences; que d'ailleurs nos enfants nous sont ravis à l'âge de sept ans, et qu'enfin on va nous les enlever dès leur naissance, et nous livrer nous-mêmes à une cruelle inquisition. Nous espérons que toutes les personnes raisonnables qui sont sous le ciel, seront persuadées que dans cette terrible extrémité, le droit divin, le droit naturel et nos édits et traités de pacification si solennellement jurés et tant de fois confirmés, nous permettraient de chercher quelque remède à nos maux, et que cela seul suffirait pour justifier notre conduite. Cependant dans l'*Apologie* de notre projet, on trouvera qu'en l'état où nous étions réduits, nous ne pouvions prendre aucune résolution ni plus sainte ni plus modérée que celle que nous avons prise; que nous avons fait tout ce que l'esprit de l'homme peut imaginer, pour émouvoir la pitié des puissances et de Sa Majesté même; mais que la malice et les ruses de nos ennemis ont rendu tout cela inutile; que bien que nous ne fissions que prier Dieu selon la liberté que nous en donnaient les édits et traités de pacification, non-seulement on a souffert que les catholiques romains se soient soulevés contre nous, mais l'on nous a même fait envoyer des troupes pour nous massacrer. »

Ce livre, écrit avec la plus grande modération, fit connaître des injustices et des cruautés inouïes, et contribua certainement à préparer aux protestants fugitifs un accueil favorable. Nous n'en citerons plus

que ces lignes éloquentes (1) : « Nos adversaires s'arment de rigueur contre nous avant que nous soyons nés, et nous ôtent les personnes [les sage-femmes] qui peuvent nous secourir dans la naissance. Lorsque nous sommes venus au monde, ils nous persécutent dès le berceau ; ils nous font vivre dans l'obscurité, dans les alarmes, dans la souffrance et dans la misère. Quand nous sommes prêts de sortir du monde, et d'aller chercher dans le ciel le repos que nous n'avons pu trouver sur la terre, il semble qu'ils aient du chagrin que nous échappions à leur animosité, et ils viennent nous tourmenter au milieu de l'agonie. Et lorsque nous sommes morts, ils poursuivent nos corps jusqu'au tombeau ; ils nous ravissent les lieux où ceux de nos pères reposent et où les nôtres devraient reposer avec eux ; et ils ne souffrent pas que tous nos parents et tous nos amis honorent notre sépulture de leur présence, et souvent ils exercent leur rage sur nos corps, qui seraient alors des objets de pitié pour les peuples les plus barbares. »

L'année suivante, Brousson, doué d'assez de candeur pour croire qu'on peut convertir des persécuteurs, composa, du 28 mai au 29 juin, une série de lettres destinées à prouver au clergé catholique la pureté de la foi réformée, et les adressa l'une après l'autre, par la poste, à tous les prêtres dont il put se procurer les noms. Elles sont au nombre de six, et furent réunies en un volume sous le titre suivant : *Lettres au clergé de France assemblé à Paris en l'an-*

(1) I 137.

*née 1685* (1). *Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez point vos cœurs. Hébr. IV 7. Au Désert, chez le Sincère, 1685, petit in-4° de 140 pages. (Collect. de M. Gaiffe). Chaque lettre a sa pagination distincte. La première contient des plaintes et des remontrances à l'assemblée du clergé, sur le grand nombre de maux qu'il fait souffrir aux réformés, et fait voir que la conduite qu'on tient à leur égard est entièrement opposée aux maximes de l'esprit de Dieu. La seconde et la troisième roulent sur la vérité de la doctrine des réformés, par opposition aux erreurs qui se trouvent dans l'Église romaine ; la quatrième, sur la pureté du culte des réformés, par opposition aux superstitions et aux idolâtries de l'Église romaine ; la cinquième, sur la conformité de la discipline et des fonctions ecclésiastiques de la religion réformée avec l'Écriture, par opposition à la discipline et aux fonctions ecclésiastiques de l'Église romaine, qui n'ont aucun rapport avec la parole de Dieu ; la sixième, sur la sainteté de la morale et de la religion réformée, par opposition à la morale communément reçue et pratiquée dans l'Église romaine. « Ces lettres, écrivit plus tard Brousson, ont eu l'approbation non-seulement de tous les pasteurs réfugiés qui les ont lues, mais encore de tous les pasteurs et professeurs des académies de Genève, de Lausanne, de Berne, de Zurich, de Schaffouse et de Bâle » (2).*

(1) C'est probablement ce même ouvrage, que *la France prot.* (VI 109) attribue à Jurieu, sous un titre différent : *Les lettres de quelques protestants pacifiques à l'assemblée du clergé.*

(2) Voir l'appendice III.

On lit dans l'avertissement : « Puisque MM. du clergé sont maintenant occupés à dresser un formulaire de foi, qu'ensuite ceux qui refuseront de s'y soumettre, seront traités d'obstinés, de schismatiques, d'ennemis du repos public et de la paix de l'Église, comme on accusait le prophète Élie de troubler le peuple d'Israël ; et que, sous ce prétexte, contre la foi des édits et traités de pacification, on va renouveler peu à peu toutes les horreurs du siècle passé, on ne doit pas trouver mauvais que les réformés expliquent, comme on le fait dans ces lettres, les diverses choses qui leur donnent tant d'aversion pour la religion romaine. »

Dans la première lettre, Brousson énumère tout ce que les protestants ont déjà eu à souffrir : privation d'offices et d'emplois, emprisonnement, enlèvement d'enfants, destruction des temples, etc., etc. ; puis il ajoute : « Si, dans cette extrémité, nous osons dire qu'il est juste d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, et que notre zèle nous force de nous assembler, pour invoquer son saint nom et pour chanter ses louanges, vous souffrez que ceux de votre communion se soulèvent contre nous. Alors si quelques particuliers osent prendre des précautions pour éviter d'être égorgés, quoiqu'ils ne demandent que la paix et la liberté de servir Dieu selon les édits et traités de pacification, vous leur faites envoyer des troupes, comme l'on en fit envoyer contre les Maccabées, lorsqu'ils voulurent servir Dieu nonobstant les défenses qui leur en étaient faites ; et ces troupes pillent, saccagent, démolissent les temples et les maisons,

violent, massacrent les hommes, les femmes, les filles, les vieillards et les enfants, commettent toutes les autres hostilités dont les nations les plus barbares pourraient être capables. On pend, on brûle, on rompt tout vifs, ceux qui n'avaient pas voulu se laisser tuer. On confond même les innocents avec les prétendus coupables...

« D'ailleurs pour nous forcer d'embrasser la religion romaine, vous nous faites envoyer des dragons, qui, non contents de nous réduire à la mendicité, nous tourmentent encore incessamment. Croyez-vous en bonne foi que le malin esprit (1), ce dragon roux dont nous parle l'Écriture, employât d'autres apôtres pour faire des conversions à sa manière ? Ce sont pourtant là, Messieurs, les principaux missionnaires, dont on se sert aujourd'hui parmi vous, pour l'avancement de votre religion. Qui saurait exprimer tous les maux que ces scélérats nous (2) ont déjà fait souffrir, et qu'ils continuent de nous faire souffrir dans le Béarn, dans le Vivarais et dans le reste du royaume ? Il n'y a que Dieu qui en connaisse le nombre et l'énormité, comme il n'appartient qu'à sa justice de faire la punition de tant de crimes. Cependant lorsque ces dragons nous ont ruinés, et que nous sommes prêts à mourir de faim, vous nous envoyez vos Dames de miséricorde, qui nous offrent de l'argent, pour nous tenter, ce qui s'accorde fort bien avec tous les autres moyens que vous mettez en usage, pour tâcher de nous ébranler...

(1) Apocalypse, XII 3.

(2) *Apol. du projet des réformés.*

« Nous sommes chrétiens, nous servons Dieu avec pureté, nous ne demandons que la liberté de lui rendre le culte que nous lui devons; et vous nous opprimez! Nous ne vous faisons aucun tort, et vous nous faites souffrir mille maux! Est-ce là la charité, la bénignité, la douceur et la bonté de l'Esprit de Dieu? Nous ne souhaitons que la paix et la concorde. Quatre grands rois ont employé tous leurs soins à faire des édits de pacification, pour maintenir la tranquillité dans leur État, et pour faire vivre leurs sujets comme des frères, des amis et des concitoyens. A la faveur de tous ces édits et traités de pacification, le royaume a joui de repos durant plus de cinquante ans, et ce calme l'a fait florir, et l'a élevé au-dessus de tous les autres royaumes du monde. Cependant vous ne vous appliquez qu'à faire abolir ces grands édits et traités de pacification, qu'à semer la division entre les sujets du roi, et qu'à frapper les fondements du bonheur et de la gloire de l'État, qui se ruine manifestement tous les jours. Est-ce là cette paix que le Saint-Esprit inspire et commande à tous les chrétiens, et principalement aux ministres de l'Évangile?.. Vous dites que vous observez les édits, quand vous les renversez. Vous assurez que vous mettez en usage les voies douces et légitimes, quand vous accablez les gens, quand vous les faites gémir dans les prisons, quand vous les faites tourmenter incessamment, quand vous les faites mourir de faim, ou dans les plus cruels supplices, ou quand vous les contraignez d'abandonner et biens, et femmes et enfants, pour se retirer dans les bois, dans les déserts, ou

dans les pays étrangers, où ils puissent avec liberté pousser leurs cris vers le ciel, et réclamer la pitié et le puissant secours de leur Dieu. Est-ce là cette vérité et cette sincérité du Saint-Esprit? N'est-ce pas plutôt le caractère de celui qui est *menteur et meurtrier dès le commencement*? Et ne serez-vous pas vous-mêmes convaincus que ce sont les maximes de ceux dont parle le prophète Ésaïe lorsqu'il dit (1) : *Malheur à ceux qui appellent le mal bien, et le bien mal ; qui font des ténèbres la lumière, et de la lumière les ténèbres* »?

La sixième lettre, dans laquelle Brousson revient encore sur le *préjudice mortel que l'État reçoit par la persécution, et qui se fera bien mieux remarquer dans la suite*, se termine ainsi : « Nous finissons, [Messieurs], en priant le Seigneur, qu'il veuille vous faire reconnaître l'extrême malheur où votre Église est tombée. Dieu veuille vous donner une sainte horreur pour les cruelles maximes de Rome, et une salutaire componction pour la dure oppression que vous nous faites souffrir. Dieu veuille vous faire comprendre que vous persécutez les fidèles; que vous lui faites la guerre à lui-même, et que la Réformation que vous voulez abolir, est son ouvrage que vous ne sauriez détruire. Nous prions ce grand Dieu, qu'il vous pardonne tous les maux dont vous nous accablez contre la foi publique et la religion du serment. Nous le prions qu'il vous retire à votre tour de la communion de cette grande prostituée, afin que vous ne

(1) Ésaïe, V 20.

soyez pas enveloppés dans sa condamnation, et qu'il vous rende d'excellents vaisseaux de sa grâce et de sa miséricorde. Mais surtout nous le prions qu'il fléchisse le cœur de notre monarque, envers tant de pauvres chrétiens, à qui la piété attire mille calamités, et qui gémissent jour et nuit en France ou dans l'exil; qu'il bénisse et qu'il conserve sa personne sacrée; qu'il fasse prospérer son royaume; qu'il le remplisse lui-même de ses plus vives lumières, et qu'il le rende un puissant instrument pour l'avancement du règne de son fils, notre Sauveur, et pour la destruction de celui de l'Antechrist, dont les prédécesseurs de ce grand prince ont éprouvé la tyrannie ».

La Révocation, que Brousson voyait venir depuis longtemps, le trouva debout et résolu à la lutte. Il fut l'un des membres les plus actifs et les plus dévoués du comité formé à Lausanne, pour subvenir aux besoins des innombrables huguenots qui y accoururent. Ce comité le délégua en Allemagne et en Hollande, ainsi que La Porte, ancien pasteur du Collet-de-Dèze, condamné à mort comme zéléteur, avec la mission de chercher des protecteurs et des asiles à ceux qui abandonnaient toutes choses pour conserver leur foi. Ils partirent de Lausanne au mois de novembre 1685, et se dirigèrent sur Berlin. Ayant appris, avant de sortir de Suisse, que les députés des cantons évangéliques étaient assemblés à Arau, ils passèrent par cette ville, remercièrent ces cantons de la charité qu'ils avaient déjà témoignée aux réfugiés et les supplièrent de la leur continuer. « Ce dis-

cours, dit Brousson (1), fut fait en des termes pathétiques, et Leurs Excellences témoignèrent en être si touchées qu'elles voulurent qu'on le leur laissât par écrit ».

De là ils allèrent à Stuttgart, capitale du Wurtemberg, et sollicitèrent du prince régent des terres à défricher pour les réfugiés qui voudraient s'établir dans ses États, et des subsides pour ceux qui ne feraient que les traverser. Le prince leur envoya un de ses secrétaires, pour les assurer qu'il était fort touché des maux des protestants français, « que pour des établissements dans les États de sa régence, il les priait eux-mêmes de considérer si leurs frères pourraient être en sûreté dans un pays tout ouvert, au voisinage de Strasbourg, dont le gouverneur avait déjà témoigné que le roi, son maître, trouverait fort mauvais qu'on y donnât retraite à ses sujets, qu'il traitait de rebelles et de déserteurs. Cependant S. A. leur faisait savoir qu'à l'égard de ceux qui passeraient dans ses États, elle ferait en sorte qu'on exercerait envers eux la charité (2) ».

Le sénat de Nuremberg auquel ils s'adressèrent ensuite, leur paraissant assez mal disposé, ils obtinrent qu'il différât sa réponse jusqu'au moment où il

(1) *Sommaire relation du voyage des précédents députés. Ms. Court, n° 17, t. L.* — Ce mémoire de quelques pages a été rédigé pour mettre les nouveaux députés, c'est-à-dire MM. de Mirmand et Bernard, qui allèrent en Allemagne après Brousson et La Porte, au courant de ce qui avait été fait dans la première mission, et de ce qui restait à faire.

(2) *Ms. Court, n° 17, t. L.*

aurait reçu de l'électeur de Brandebourg, des recommandations qui pourraient modifier ses dispositions.

Le margrave de Bayreuth leur accorda des lettres-patentes, qui permirent à un grand nombre de français de s'établir dans sa principauté.

Enfin ils arrivèrent à Berlin, où ils reçurent l'accueil le plus chaleureux de Frédéric-Guillaume le Grand, prince généreux, éclairé, et dévoué au principe même de la Réforme. Non-seulement il offrit de grands privilèges aux réformés qui voudraient se réfugier en Brandebourg ; mais il promit à Brousson et La Porte son appui auprès des autres cours allemandes. Il les dissuada de s'adresser à l'électeur de Saxe, auquel il avait déjà écrit, et dont la réponse avait laissé percer « la haine » des pasteurs luthériens pour les calvinistes (1). La scolastique du XVII<sup>e</sup> siècle avait, en effet, engendré des haines fanatiques. Les théologiens de Wittemberg préféraient les catholiques aux réformés. Les États luthériens ne recevaient pas sans difficulté les réfugiés calvinistes, et ne les recevaient que par humanité, non dans un sentiment de confraternité religieuse. En certaines contrées, ils leur fermaient les corporations, leur

(1) A la fin de la *Sommaire relation*, Brousson donne aux nouveaux députés le conseil suivant, qui témoigne de son habileté comme négociateur : « Comme ce sont les pasteurs luthériens qui nous font tout le mal, il importe beaucoup de les voir et d'implorer leur charité et leurs services, afin qu'ils sollicitent eux-mêmes les princes et les magistrats à nous accorder les grâces que nous leur demandons. Pour cet effet, il est bon de leur témoigner que c'est principalement de leur intercession qu'on attend le service des très-humbles prières que nous faisons pour nos pauvres frères. » (*Ms. Court*, n<sup>o</sup> 17, t. L).

refusaient le culte public et jusqu'au droit de posséder des biens-fonds (1). Ce fut l'accord de Louis XIV et de Jacques II pour la destruction du protestantisme, qui obligea les trois Églises sœurs à se supporter et à se rapprocher, au lieu de s'anathématiser l'une l'autre (2). Brousson eut le mérite de travailler

(1) Erman et Reclam, *Mém. pour servir à l'hist. des réf. fr. dans le Brandebourg*, I 276 et IV 301. — A Erlangen, un grand nombre de réfugiés moururent de misère, « faute de logement et peut-être même d'aliments » (*Bullet.*, 2<sup>e</sup> série, II 129). Dans le duché de Wurtemberg, les calvinistes ne pouvaient obtenir l'entrée des auberges ni des hôpitaux, même pour de l'argent. Le duc, à qui le pasteur Dolympie proposait de recevoir des familles aisées qui établiraient des manufactures, y consentait volontiers ; mais il redoutait l'opposition de son clergé, lequel mettait pour condition que les réfugiés se fissent luthériens, c'est-à-dire abjurassent à l'étranger la foi à laquelle ils avaient tout sacrifié en France (*Ibid.* IV 283).

Il n'y eut que peu de réfugiés en Suède, parce qu'ils étaient obligés d'y faire baptiser leurs enfants par des pasteurs luthériens (*Weiss, Hist. des réfugiés prot.*, II 313).

La reine de Danemark, nièce de la princesse de Tarente, fonda une Église française de réfugiés, en 1688 ; « mais elle ne fut pas toujours assez puissante pour défendre cette faible communauté contre l'inimitié persistante de l'évêque de Seeland et du prédicateur de la cour. Un édit publié en 1690, sur les instances de ces deux zélés, ordonna que les enfants nés de mariages mixtes [réformé et luthérien] seraient élevés dans la religion de l'État, et défendit expressément de sonner les cloches pour appeler les réformés au service divin » (*Ibid.* II 290).

Les réformés qui voulaient communier étaient tenus, en certains lieux, de signer une espèce de profession de foi (*Bullet.*, 2<sup>e</sup> série, V et VI 281).

(2) Le comte d'Avaux, ambassadeur en Hollande, ne cacha point à Louis XIV que son dessein de détruire le protestantisme, avait pour résultat de réconcilier avec le prince d'Orange ses ennemis les plus

à faire cesser des divisions funestes à la cause commune.

« Il dit à S. A. E. qu'il serait à souhaiter qu'on fit quelques lettres qui seraient adressées à tous les fidèles protestants et évangéliques, dans la première desquelles on ferait une sommaire relation des maux que nous souffrons, pour ne pas fléchir les genoux devant les idoles et pour ne pas entrer dans la communion de l'Antechrist; dans la seconde, on ferait un abrégé de la religion réformée à l'égard de ses dogmes, de son culte, de son régime ecclésiastique et de sa morale, et on ferait voir sa parfaite conformité avec l'Évangile. Dans la troisième, on examinerait les divers points sur lesquels les protestants de l'une et de l'autre confession sont dans quelque dissentiment, et on montrerait que, ces questions ne touchant pas l'essence et les fondements du christianisme, le dissentiment où sont les protestants sur ce sujet, ne doit pas empêcher qu'ils ne se reconnaissent pour frères, et qu'ils n'aient entre eux une charité et une tolérance mutuelle. Et enfin dans la quatrième, qui pourrait être adressée aux Rois, Électeurs, Princes et Magistrats protestants, on leur mettrait devant les yeux les graves motifs qui doivent les porter à faire cesser un schisme si préjudiciable à l'Église, et on les exhorterait puissamment à l'union des fidèles.

ardents, Amsterdam, Leyde, les États-Généraux, et de les jeter dans une alliance avec l'Angleterre (De Noailles, *Hist. de M<sup>me</sup> de Maintenon*, II 547, et Weiss, *Hist. des réfug. prot.*, II 39).

« S. A. E. ayant goûté cette proposition, ordonna sur-le-champ au député qui la lui avait faite de travailler à ces quatre lettres, et de les faire incessamment imprimer à Berlin, auquel effet elle pourvoit aux frais de l'impression, et ferait ensuite envoyer les lettres dans tous les États protestants, ou les baillerait elle-même aux ambassadeurs ou envoyés des princes et des républiques protestantes (1) ». Les *Lettres des protestants de France qui ont tout abandonné pour la cause de l'Évangile, à tous les autres protestants, évangéliques et frères en Jésus-Christ, avec une lettre particulière aux rois, électeurs, princes et magistrats protestants*, parurent donc en 1686, in-12 (*Biblioth. du protest.*), aux frais de l'Électeur, « qui voulut bien lui-même les faire distribuer dans toute l'Europe, et qui furent ensuite plusieurs fois réimprimées en Hollande et en Allemagne, en français, en flamand et en allemand (2) ». Voici quelques lignes de la quatrième (p. 246) :

« Il est certain, augustes monarques, sérénissimes électeurs, grands princes, hauts, puissants et très-illustres magistrats, que le schisme est un des plus grands malheurs qui puissent arriver à l'Église. En effet, notre Seigneur nous assure que tout royaume divisé contre soi-même ne peut subsister, et la funeste expérience que nous en faisons tous les jours ne confirme que trop cette vérité.

« Le pape, les jésuites et le clergé romain, qui sont

(1) *Sommaire relation. Ms. Court, n° 17, t. L.*

(2) Voir l'appendice III.

les communs ennemis des protestants, travaillent incessamment à les opprimer, et à les remettre sous le joug et sous la tyrannie de ce fils de perdition, qui a si longtemps fait gémir leurs pères, et qui souvent a traité en esclaves les princes, les rois et les empereurs. Et comme les enfants du siècle sont plus prudents que les fidèles, ces cruels persécuteurs n'ont qu'un même cœur et un même conseil, agissant de concert dans toute l'Europe pour l'exécution de leur dessein. Mais parce que les protestants ensemble ont encore trop de puissance pour pouvoir être opprimés conjointement,... on ne songe maintenant qu'à les détruire les uns après les autres. C'est une vérité dont les moins éclairés sont convaincus. Cependant, comme si les protestants avaient aujourd'hui oublié l'intérêt de leur propre conservation, ils vivent dans le schisme et dans la discorde, et par là ils fournissent à leurs ennemis l'occasion de les perdre séparément sans beaucoup de peine... » (1)

Ainsi de la tolérance religieuse, principe toujours fécond, devait sortir l'union politique, une sorte de confédération protestante, dont Brousson communiqua le plan à Frédéric-Guillaume d'abord, et ensuite au prince d'Orange, véritable auteur de la ligue d'Augsbourg. La première idée de la coalition euro-

(1) Jurieu écrivit dans le même esprit : *Jugement sur les méthodes rigides et relâchées d'expliquer la Providence et la grâce. Pour trouver un moyen de réconciliation entre les protestants qui suivent la Confession d'Augsbourg et les Réformés*. Rotterd. 1686, in-12.  
— *De Pace inter protestantes ineundâ consultatio*. Ultraj. 1688, in-8°.

péenne de 1689, qui fit reculer la politique envahissante et sans foi de Louis XIV, appartient donc à Brousson. (1)

Ayant séjourné cinq mois à Berlin et refusé la place de professeur que lui offrait l'Électeur, il se rendit à La Haye, où il arriva en avril 1686, et tout en poursuivant ses délicates négociations près du prince et de la princesse d'Orange, il pressa l'organisation des secours de tout genre qu'on accordait aux réformés et aux pasteurs réfugiés en Hollande. Il demeura jusqu'à la fin de l'année chez son frère, négociant réfugié à Amsterdam (?), et regagna ensuite Lausanne.

« Après son retour en Suisse, il fit imprimer des *Lettres aux catholiques romains*, et, comme il avait des correspondances bien établies, il en fit passer en France environ sept mille paquets, qu'il adressait à toutes sortes de personnes, et qu'il avait l'adresse de faire tomber entre les mains des premiers ministres de l'État, des principales têtes du clergé, et de ceux qui étaient dans les premières magistratures. Ce fut à quoi il passa les années 1687 et 1688 (3).

(1) Ch. Weiss, *Hist. des réfugiés prot.*, II 41.

(2) Daniel Brousson avait quitté Montpellier à la Révocation, et en se rendant en Hollande, il était allé serrer la main de Claude à Lausanne, le 1<sup>er</sup> novembre 1685. Sa femme et l'un de ses fils, Claude, furent arrêtés plusieurs fois se dirigeant vers la frontière; mais ils réussirent à la franchir, aussi bien que ses filles, retenues par Bâville dans des couvents (*Hist. de la sortie de France de Daniel Brousson*, par Claude Brousson, son fils, *apud* L. Nègre, *Vie et minist. de Brousson*, p. 40).

(3) Depuis trois ou quatre ans, écrit-il en 1688, il a distribué en

« Dès le commencement de sa retraite en Suisse, il avait aussi envoyé dans les pays où il était le plus connu, plus de trois mille paquets, contenant de petits imprimés qui tendaient à réveiller le zèle de ceux à qui la persécution avait fait perdre courage ». (1)

Croyant à la puissance de la vérité, tandis que tout cédait à la force, il ne cesse d'écrire et d'imprimer, et, comme fera plus tard Voltaire pour les Calas et les Sirven, il veut fatiguer le monde entier des affaires protestantes, pour lui faire ouvrir les yeux et changer le cours de l'opinion. Il écrit à son frère, en date du 28 novembre 1687 :

Il y a environ un mois et demi,... que j'ai envoyé à M... libraire de votre ville, la première partie de mes *Lettres aux catholiques romains*, pour la faire imprimer comme on l'avait souhaité. Je suis en peine de savoir s'il l'aura reçue. Le soin que je prends de faire imprimer ici ces sortes d'ouvrages à mes dépens, et de les envoyer en différentes villes et provinces, aux personnes les plus considérables du royaume, est cause que j'en reçois beaucoup de satisfaction. Jusqu'à présent, ceux à qui je les adresse ne se lassent point de les recevoir et de les communiquer à leurs amis; et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'au lieu qu'autrefois la plupart de ces Messieurs auraient cru être excommuniés, s'ils avaient prêté l'oreille aux prétendus hérétiques, et que, d'un autre côté, on prenait toutes les mesures possibles pour empêcher l'entrée des lettres que j'adressais à nos frères, on me

France environ 10,000 copies de diverses lettres ou exhortations aux protestants et au clergé catholique.

(1) *Abbrégé de la vie de feu M. Brousson*, apud *Lettres et opuscules, etc.*

laisse depuis huit ou neuf mois une entière liberté de faire entrer chaque semaine par la poste cent ou six vingts de celles que j'écris aux catholiques romains. Quand j'envoyais ci-devant des lettres d'exhortation à ceux qui ont succombé, on les renvoyait en ce pays, et les maitres des bureaux de France en faisaient de continuelles plaintes. Mais aujourd'hui celles aux catholiques romains passent : il n'en revient aucune et on ne dit mot, preuve évidente que Dieu commence à donner à ces gens-là la grâce de la vérité. En effet, j'ai appris de plusieurs endroits, et des gens qui sont venus ici me l'ont confirmé, qu'on lit avec plaisir mes lettres. C'est ma semence qui germe maintenant, et qui, avec l'aide de Dieu, produira son fruit en sa saison. Depuis que j'ai fait joindre les six premières lettres, où toute notre religion est expliquée, et que j'y ai ajouté l'épître au roy de France, il paraît qu'on les recherche avec empressement. Chacune de ces lettres que j'adresse à différents particuliers, est accompagnée d'un petit compliment pour disposer [le destinataire] à la lire, et l'émouvoir à quelque pitié, en lui représentant la pureté de la religion que nous professons, les raisons qui nous empêchent d'embrasser la romaine, et les maux qu'on nous fait souffrir, quoique nous ne fassions tort à personne (1). S'il y avait en Hollande de nos réfugiés qui eussent bien à cœur l'avancement du règne de Jésus-

(1) Voici l'un de ces compliments, extrait des Archives de Montpellier. Il est inédit et du commencement de juin 1698 :

« Monseigneur,

« Comme on nous traite d'hérétiques et de schismatiques, et que, sous ce prétexte, on rend notre condition extrêmement triste et lamentable, nous avons pris la liberté, dans le mois de mars et d'avril dernier, d'envoyer à la cour cinq requêtes, qui ont été adressées à MM. de Pontchartrain et de Barbezieux, ministres d'État, et dans lesquelles nous avons justifié notre religion par la parole de Dieu, d'une manière simple et précise. Depuis l'envoi de ces requêtes, un évêque catholique ayant adressé une lettre pastorale à ceux qu'il appelle nou-

Christ et notre rétablissement, pour le servir encore une fois dans notre patrie, ils pourraient faire facilement et à moindres frais ce je fais ici...

Si le malheur voulait qu'il n'y eût pas parmi vous de gens assez zélés et pieux pour faire ce petit commerce de lettres, chacun recevra selon ses œuvres; je voudrais être dans vos provinces, pour y faire moi-même ce que je fais ici. Si je composais une gazette, tout le monde s'empresserait de la lire et de l'envoyer. Cela fait bien voir que Dieu est juste, quand il déploie ses jugements sur des gens ainsi faits. Gens tièdes, paresseux et délicats, qui ne veulent pas *monter à la montagne, apporter du bois, et rebâtir la maison de Dieu*; gens, en un mot, qui n'ont point peur de la présence de l'Éternel...

veaux catholiques, nous prenons la liberté, Monseigneur, d'envoyer à Votre Grandeur une autre lettre pastorale, qui sert de réponse à celle-là, et sur laquelle nous supplions très-humblement V. G. de vouloir jeter les yeux à quelque heure de son loisir. Comme nous n'avons plus d'accès au trône du roi, que ceux qui nous affligent ont, au contraire, une pleine liberté de faire entendre à S. M. tout ce qui leur plaît, sans que personne les contredise, et que cependant les maux qu'on nous fait souffrir font une grande brèche à l'État, il serait à souhaiter, Monseigneur, que les écrits qui contiennent notre justification, passassent par les mains des principaux seigneurs de la cour, qui ont des lumières, de la droiture et du zèle pour le service du roi, afin qu'ils pussent soutenir la cause des innocents, et représenter à S. M. ce qui est du véritable intérêt de son royaume. C'est pour cela, Monseigneur, que nous supplions très-humblement V. G. de nous pardonner la liberté que nous prenons à cette heure, et d'avoir pitié de nos misères. Cependant nous prierons toujours le Seigneur pour la conservation, la gloire et la prospérité de V. G. et de tous ceux qui peuvent lui appartenir.

« A Monseigneur, Monseigneur le duc de Boufflers, maréchal de France, en cour. — Un pareil paquet a été envoyé en même temps à Monseigneur le duc de Villars, maréchal de France.— Signé Brousson ».

Brousson eut beau se plaindre et exhorter; une partie de ses *Lettres aux catholiques romains* n'avait pas encore vu le jour en 1697 (1) et ne le vit sans doute jamais. Il avait eu soin, du reste, de les envoyer toutes à la cour, aussi bien celles qui restèrent manuscrites que celles qui furent imprimées.

Quand l'inépuisable charité des Suisses fut reconvenue impuissante à subvenir aux besoins de l'énorme quantité de Français qui franchissaient la frontière, nus et dépourvus de tout (2), Brousson pressa l'envoi d'une nouvelle députation aux princes et aux États protestants, afin d'obtenir la création de nouvelles colonies ou lieux de refuge, et des secours sur la route pour ceux qui iraient s'y établir. Il écrivait, le 16 mars 1688, la lettre suivante à M. de Mirmand, gentilhomme et ancien de la ville de Nîmes, réfugié à Zurich (3) :

A Lausanne, le 6/16 mars 1688.

Monsieur,

Comme on prétend faire bientôt partir notre peuple de ce pays, sans que ces pauvres gens sachent où donner de la tête, il importe extrêmement que Messieurs de l'Église française de Zurich, aient la bonté d'user de diligence pour la députation. J'ai appris aujourd'hui, Monsieur, que M. Bernard, ministre (4), se résoudrait à accepter cette députation,

(1) Avertissement des *Remarques sur la traduction du Nouveau Testament... de Denys Amelote*.

(2) Il en était passé près de 4,000 à Zurich dans un seul mois de l'année 1687.

(3) *Ms. Court*, n° 17, t. O.

(4) Voir ses mémoires, *Bulletin*, VII, et ci-dessus, I 165.

s'il ne fallait pas aller plus loin que le Brandebourg; mais qu'il ne saurait s'engager à passer la mer. Il me semble qu'on peut pourvoir à cet inconvénient, en vous priant, Monsieur, avec M. Bernard, de prendre la route d'Ulm, Nuremberg, Saxe et Brandebourg, et d'aller même dans les États voisins, comme sont ceux d'Anhalt, Cassel, Hanovre, Zell, etc., et en nommant deux autres députés pour prendre la route de Wurtemberg, Heidelberg, Francfort, Nassau, Hollande, Frise, Brême, Hambourg, Danemark et Suède, et les autres petits États ou républiques qui sont sur cette route-là.

En effet, Monsieur, ces deux routes où tous nos pauvres frères se partageront, s'éloignent tellement l'une de l'autre, qu'il me semble qu'il est absolument nécessaire de pourvoir à toutes les deux. Or, comme on ne peut envoyer moins de deux députés ensemble pour un voyage et pour une commission aussi importante que celle dont il s'agit, je crois qu'il serait bon de nommer deux autres députés pour la route de Hollande, Danemark et Suède. Pour cet effet, comme il y a peu de temps à perdre, je suis persuadé que, si nos Messieurs de Zurich veulent faire la nomination, tout le monde l'approuvera. La question est de trouver des sujets propres et disposés à accepter la députation. Je crois que pour les pasteurs, Messieurs Dolympie (1) et De La Porte seraient fort propres. M. Dolympie est un homme de fort bon sens et beaucoup d'adresse; outre cela, il a extrêmement à cœur l'intérêt public, et comme il a une grande ferveur d'esprit, il est autant pathétique qu'aucun autre que je connaisse. Lequel des deux qu'on choisisse, je crois qu'on fera un fort bon choix. A l'égard des laïques, il serait fort à souhaiter que M. Saurin (?) fût en

(1) Voir ci-dessus, I 110.

(2) Père de l'illustre prédicateur. Il s'était joint, avec ses deux fils, à son ami M. de Mirmand, pour sortir de France par la Catalogne (*Bullet.*, VII 46).

état de faire ce voyage; mais s'il ne peut le faire, je crois qu'il ne serait pas mal que M. de Lange voulût le faire; mais je doute fort qu'il voulût aller aussi loin et laisser ici M<sup>me</sup> sa femme. Il est présentement à Genève, où apparemment il y a des affaires pour quinze jours ou trois semaines; cependant la chose presse. Nous avons en Hollande M. Verdier, avocat de Montauban, qui a été autrefois député à Paris pour les affaires de la religion, et qui est un très-bon sujet. Je suis sûr qu'il accepterait la députation, si l'autre député avait ordre de le prendre en Hollande. M. Duroy qui est maintenant à Nuremberg, serait assez propre pour cette commission. C'est un homme qui a du zèle et du bon sens. Il est vrai qu'il a un peu du [*sic*] feu; mais outre qu'il est nécessaire d'avoir un peu de vigueur pour des affaires de cette nature, il ne laisse pas d'avoir de la prudence, et la confiance qu'on prenait en lui dans le Haut-Languedoc, où tout le monde lui rendait un fort bon témoignage, le fait assez connaître.

Quoi qu'il en soit, il importe beaucoup, Monsieur, comme je vous ai dit, que les députés partent bientôt, afin que leur départ donne le courage à notre pauvre peuple de passer en Allemagne, et de continuer à sortir du royaume. Cependant, Monsieur, je vous prie d'être persuadé que je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BROUSSON.

Je prends la liberté d'assurer ici tous ces Messieurs, de mes très-humbles respects.

La nomination des députés n'eut pas lieu à Zurich, et le projet d'une double députation parut sans doute d'une exécution difficile. Le 25 mars, quarante-deux des principaux réfugiés de Lausanne se réunirent, et donnèrent plein pouvoir à M. de Mirmand et à Jean Bernard, ex-pasteur de Manosque en Provence. Brousson fut chargé de rédiger l'adresse, signée de

cinquante-six noms, dont ils seraient porteurs (1). La voici en partie :

... Nous vous conjurons au nom du Seigneur, grands monarques, augustes électeurs, sérénissimes princes, hauts, puissants et excellents magistrats, et vous tous nos très-chers et bien-aimés frères, d'être touchés de notre lamentable état, et de considérer qu'il n'y a point de douleur pareille à notre douleur. Nous portons maintenant l'indignation de l'Éternel, parce que nous avons péché contre lui; mais nous sommes pourtant ses enfants, et c'est pour son nom que nous souffrons tant d'outrages de la part des hommes.

Si nous voulions recevoir les traditions humaines, vivre dans la communion de l'Antechrist et nous prosterner devant les idoles, le monde nous aimerait. Mais il nous persécute et nous opprime, parce que nous ne voulons avoir d'autres règles de notre foi et de notre culte que la parole de Dieu; que nous ne voulons adorer, servir et invoquer que ce grand Dieu; que nous ne voulons reconnaître d'autre chef de l'Église, d'autre roi des rois, d'autre médiateur, d'autre intercesseur et d'autre patron que Jésus-Christ, d'autre sacrifice expiatoire que son sang et d'autre rançon que la sienne; que nous ne reconnaissons aussi d'autre principe de notre illumination et de notre sanctification que le Saint-Esprit; qu'aussi c'est en Dieu seul, Père, Fils et Saint-Esprit, un seul Dieu béni éternellement, que nous voulons nous glorifier, donnant à lui seul toute la gloire de notre salut et mettant en lui seul notre confiance; et que enfin, considérant que le baptême et la sainte

(1) C'est à tort que le *Bulletin* (IX 149) attribue cette pièce au pasteur Barbeyrac; elle est incontestablement de Brousson, ainsi que le dit la *France protestante*. Il n'y a, du reste, pour s'en convaincre, qu'à la comparer avec les *Lettres des protestants de France qui ont tout abandonné pour la cause de l'Évangile*.

Cène sont les deux seuls véritables sacrements de l'alliance de grâce, *qui contiennent le grand mystère de notre rédemption*, qui sont les sceaux de la rémission de nos péchés et les gages de la vie éternelle, que Dieu accompagne d'une efficace particulière du Saint-Esprit pour l'augmentation des grâces dont nous avons besoin, et *dans la participation desquelles nous sommes faits participants de Jésus-Christ même*, et de tous les bénéfices de sa mort, nous ne voulons les célébrer qu'avec la simplicité et en la sacrée forme que le Seigneur nous a prescrite.

C'est donc pour la gloire de Dieu que nous souffrons, et dans cette assurance, nous vous supplions très-humblement de nous recevoir comme membres et confesseurs de Jésus-Christ lui-même, qui se présente à vous en nos personnes et qui, au jour du grand et terrible jugement, dira à ceux qui auront exercé envers nous leurs charités : *Venez, les bénis de mon Père, possédez en héritage le royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde; car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire; j'étais étranger et vous m'avez recueilli; j'étais nu et vous m'avez vêtu; j'étais malade et vous m'avez visité; j'étais en prison et vous êtes venus vers moi; en vérité, je vous dis que ce que vous avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, vous me l'avez fait*. Nous sommes les héritiers de la foi et des afflictions des anciens fidèles Vaudois et Albigeois, et, comme eux, nous sommes aujourd'hui dispersés par le monde, pour être, à leur imitation, les témoins du Seigneur Jésus. C'est pourquoi nous avons chargé nos bien-aimés frères Bernard et De Mirmand de vous conjurer de notre part, au nom du Seigneur :

1<sup>o</sup> De vouloir entretenir avec nous l'union et la communion des saints; de ressentir nos maux comme si vous les souffriez vous-mêmes; de nous consoler et de nous soulager, puisque nous avons l'honneur avec vous d'être les enfants d'un même corps mystique et le temple vivant d'un même Esprit. Mais

surtout nous conjurons, par les compassions de Christ, nos très-honorés frères de la confession d'Augsbourg, de considérer que les petits dissentiments qui sont entre nous, sur des points qui ne touchent pas l'essence et le fondement du salut, ne doivent pas empêcher que nous n'ayons entre nous une mutuelle charité et une chrétienne fraternité et tolérance, nous supportant les uns les autres, selon le précepte de St-Paul; que, puisque nous convenons tous dans les points fondamentaux du salut, nous devons, selon l'exhortation du même apôtre, cheminer tous d'une même règle en ce à quoi nous sommes parvenus; que les uns ne doivent pas dire : Nous sommes de Paul, ni les autres : Nous sommes d'Apollos, car nous sommes tous de Christ; et que enfin ceux qui persécutent les Églises de France, de Piémont et de Hongrie, sont nos ennemis communs, qui se réjouissent de notre division, et, comprenant fort bien que *tout royaume divisé contre soi-même ne peut subsister*, comme dit notre Seigneur, ne pensent qu'à nous détruire les uns après les autres, etc.

Tandis que, d'après le dogme romain de la *transsubstantiation*, le pain de la cène est miraculeusement transformé en Dieu, malgré l'apparence; tandis que le dogme luthérien de la *consubstantiation* veut que, par un autre miracle, Dieu et le pain coexistent dans l'hostie; selon Calvin, Dieu n'est présent que spirituellement dans le pain et le vin de la cène (1). Ce spiritualisme irritait les luthériens étroits et leur faisait détester les calvinistes. Brousson ne se contente pas d'atténuer habilement cette divergence dogmatique avec une largeur chrétienne

(1) Zwingle, allant encore plus loin, enseignait que la Cène n'est qu'une pieuse et sainte commémoration de la mort du Christ.

qui l'honore, il accorde aux luthériens tout ce qu'il pouvait leur concéder sans blesser sa propre conscience, savoir que la cène contient le mystère de la Rédemption et nous rend participants de Christ lui-même (1).

Pendant que les deux députés faisaient leurs préparatifs de départ, on apprit que le roi de Suède avait rendu une déclaration, portant que tous les enfants nés dans ses États seraient baptisés par des pasteurs luthériens, et que l'électeur de Brandebourg s'efforçait de le faire revenir sur cette intolérante résolution. Quelques personnes auguraient mal du succès de la nouvelle députation, et demandaient qu'elle fût retardée, au moins jusqu'à ce qu'on sût l'effet qu'auraient produit les représentations de l'électeur. Brousson n'était point de cet avis. Aussi s'empessa-t-il de rédiger la *Sommaire relation* que lui avait demandée M. de Mirmand, et de lui écrire, le 23 avril (2), pour presser son départ et celui de Bernard, que le succès de la députation dépendait de Dieu seul; que la déclaration du roi de Suède était un motif de plus d'aller promptement se jeter aux pieds du monarque, pour lui faire connaître que les réfugiés étaient « de véritables chrétiens et con-

(1) Il exprime de nouveau la même pensée dans son quinzième sermon, sur « ce sacrement qui contient le mystère de la mort de notre Sauveur » (III 29).

(2) Il ajoutait que la commission chargée du soin des affaires des réfugiés, à la tête de laquelle se trouvait le pasteur Barbeyrac, avait été renouvelée, et que les pasteurs Murat, Paradez et Jordan, en faisaient partie.

fesseurs de l'Évangile » ; que le désespoir d'un très-grand nombre d'entre eux qui retournaient en France, à cause des tristes nouvelles qu'ils apprenaient tous les jours d'Allemagne, exigeait que l'on se hâtât, aussi bien que les intrigues que la cour de France pouvait tenter dans les cours allemandes (1).

Les députés se rangèrent à l'avis de Brousson, et l'un d'eux, M. de Mirmand, dit dans ses *Mémoires* (2) : « Nous partîmes donc de Zurich le 10 de mai 1688, et nous nous rendîmes à Berlin, après avoir passé en plusieurs cours d'Allemagne. Pour le fait de notre députation, j'appris, dans la route, avec un déplaisir extrême, la mort de notre incomparable Électeur. Mais j'eus la consolation de trouver, en la personne de son successeur, les mêmes sentiments de charité qu'avait son auguste père. Le nouvel Électeur nous assura, avec une bonté dont il nous a donné des marques pendant tout son règne, qu'il voulait faire, pour le bien des réfugiés, tout ce qui dépendrait de lui tant dedans que dehors ses États. Étant donc assuré de sa recommandation auprès des puissances protestantes, il fut résolu, dans une assemblée de l'Église de Berlin, où se trouva M. le maréchal de Schomberg et le comte Charles, son fils, avec un grand nombre de gens de distinction, qu'on diviserait tous les pays protestants en cinq départements ; que, dans chacun de ces départements, on enverrait des députés et des lettres de recommanda-

(1) *Ms. Court*, n° 17, t. O.

(2) *Bullet.*, VII 53.

tion de S. S. E., pour y recevoir des réfugiés, s'ils s'y pouvaient établir, ou pour y faire des collectes afin de faciliter leur établissement ailleurs. La Hollande et quelques autres États furent le partage de M. Bernard et le mien. Nous nous y rendimes dans le mois d'août ou de septembre de 1688, dans le temps que le prince d'Orange était sur le point de s'embarquer pour l'Angleterre. Je fus attaqué de la fièvre d'accès d'abord après mon arrivée, en sorte que je fus hors d'état d'agir pour nos affaires (1). Me trouvant donc inutile en Hollande, et voyant que tous les réfugiés espéraient beaucoup plus du succès de l'entreprise du prince d'Orange que de toutes nos négociations, je pris la résolution de retourner en Suisse. »

(1) Le synode assemblé à La Haye, le 15 septembre, ne pouvait se montrer indifférent à la mission des deux députés. En effet, l'article 9 de ses délibérations est ainsi conçu : « Notre très-cher frère M. Bernard, ci-devant pasteur à Manesco en Provence, député des frères réfugiés en Suisse... ; s'est présenté à cette assemblée pour la saluer, tant en son nom qu'en celui de M. de Mirmand, son condéputé, et même de la part des pasteurs et des autres réfugiés, qu'il représente par la députation, et après un discours fort chrétien et fort touchant sur l'état présent de l'Église que Dieu appelle à l'épreuve dans des endroits, et à la compassion et à la commisération en d'autres, il nous a demandé que les députés à ce synode aient la charité d'appuyer en toutes occasions, soit auprès des Puissances, soit auprès des familles particulières, quand il s'agira de collectes, les intérêts de la communion des saints ; à quoi notre très-honoré frère M. Carré, modérateur, a répondu au nom de notre compagnie, que nous ne manquons pas, avec la grâce de Dieu, à un devoir qui nous est si fort recommandé et par notre christianisme et par notre ministère » (*Actes du synode wallon*, t. IV).

Brousson ne pensait pas seulement aux réfugiés, il enveloppait dans la même sympathie tous les protestants restés dans le royaume, et écrivait, le 10 septembre, une pièce toute pleine de foi et d'ardeur, intitulée : *Lettre à chaque Église réformée de France qui a succombé sous la persécution, pour l'exhorter à se relever et à donner gloire à Dieu*. Il y invite énergiquement les nouveaux convertis à sortir incessamment du royaume ou à souffrir toute espèce de maux, plutôt que de continuer à porter la marque de la Bête en persévérant dans la religion qu'ils ont embrassée par force. « N'espérez pas, leur dit-il (1), que Dieu soit apaisé envers vous et qu'il vous délivre, pendant que vous ne cessez de l'offenser. L'unique moyen d'émouvoir ses compassions et d'obtenir sa protection et son secours, c'est d'exposer vos biens et vos vies pour réparer l'outrage que vous avez fait à sa gloire, et le terrible scandale que vous avez donné à tous les fidèles qui sont au monde. C'est de vous laisser emprisonner et piller, ou d'abandonner même vos maisons lorsqu'on vous envoie des troupes.

« Cela même est absolument nécessaire à l'égard de vos ennemis. Comme ils voient avec regret (2) la grande brèche que la persécution a faite à l'État, il n'y a pas d'apparence que lorsqu'ils verront votre fermeté, ils veuillent achever de détruire le royaume.

(1) *Lettres et opuscules*, p. 61.

(2) Brousson prête ici aux persécuteurs de louables sentiments qu'ils n'éprouvaient certainement pas ; le poète les a plus fidèlement peints dans ce vers : *Abîmons tout plutôt, c'est l'esprit de l'Église*.

Si la cour eût cru que la persécution eût dû produire les mauvais effets qu'elle a produits jusqu'à présent, elle n'aurait eu garde de faire ce qu'elle a fait. Vous devez donc espérer qu'on vous redonnera la liberté qu'on vous a ôtée, lorsqu'on verra que votre zèle se réveille, et qu'il faudrait achever de perdre l'État, si on voulait envoyer des troupes par tout le royaume, ou emprisonner tant de gens. D'ailleurs quand les hommes ne se lasseraient pas d'eux-mêmes de vous affliger, Dieu saura bien trouver le moyen de les retenir. L'heure de ses jugements approche. Qu'est-ce, dit l'Écriture, qui s'est jamais roidi contre Dieu, et s'en est bien trouvé ?

« En un mot, Dieu ne vous promet de délivrance dans sa Parole, que lorsque vous vous mettrez en état de le glorifier. Vous étiez *les témoins de Dieu*, dont il est parlé dans le chapitre XI de l'Apocalypse ; vous rendiez témoignage à la vérité par la publique profession que vous en faisiez ; mais *la Bête* vous a vaincus et tués, c'est-à-dire qu'elle vous a contraints de renier cette même vérité, à laquelle vous deviez rendre témoignage jusqu'au dernier moment de votre vie. Il est vrai que, dans la même prophétie, le Dieu de miséricorde vous promet de vous rétablir, de vous élever même dans un état de gloire, de détruire une partie des persécuteurs, et de convertir les autres. Mais cela ne doit arriver que lorsque vous aurez été ranimés, que vous vous serez relevés, que vous vous tiendrez fermes sur vos pieds, et *qu'une grande crainte saisira ceux qui vous auront vus*.

« Ne vous attachez point, mes très-chers frères, à

une trop curieuse supputation *des trois jours et demi* mystiques, après lesquels les témoins de Dieu doivent ressusciter. Peut-être que ces trois jours et demi mystiques finissent plus tôt que vous ne pensez. Je suis persuadé que leur supputation peut être faite diversément. J'ai d'ailleurs souvent remarqué que les promesses de Dieu s'accomplissent par degrés, en divers sens et en divers temps, etc. (1) ».

Il nous paraît probable que des exemplaires de cette circulaire, dont le premier paragraphe tout personnel avait été modifié, furent adressés par les pasteurs de Lausanne à tous les groupes de pasteurs réfugiés, notamment à ceux de Rotterdam, avec prière de la faire tenir à leurs ouailles. Les pasteurs de Rotterdam, en effet, répondirent que quelque belle et touchante que fût la lettre qu'ils avaient reçue, ils ne jugeaient pas convenable de l'expédier. Les raisons de ce refus sont exposées dans la pièce suivante, que son importance nous oblige à transcrire en entier :

(1) « Je n'ai cessé de travailler, écrivait-il encore le 1<sup>er</sup> septembre 1688, ou pour la défense des droits et privilèges de nos Églises opprimées, ou pour le soulagement et la consolation de nos frères dispersés, ou pour le salut de ceux qui étaient ou qui sont encore en France, ou pour la justification de notre créance envers ceux de nos frères protestants qui n'en avaient pas une juste idée, ou pour la conviction du clergé persécuteur, ou pour l'instruction des catholiques romains en général. De sorte qu'à l'égard de la France en particulier, j'estime que depuis trois ou quatre ans, j'y ai répandu environ dix mille copies de diverses lettres ou exhortations, qui sont autant de continuelles prédications de la vérité, dont les persécuteurs croyaient avoir aboli la connaissance. » (*Lettres et opuscules*, p. 127).

Rotterdam, ce 23<sup>e</sup> septembre 1688 (1).

Messieurs et très-honorés frères,

Nous recevons avec bien de la joie et de la reconnaissance l'honneur que vous nous faites de nous communiquer vos sérieuses et charitables résolutions en faveur de nos troupeaux désolés; nous louons Dieu et vous félicitons des beaux mouvements de zèle qu'il vous met au cœur, pour le relèvement des ruines de notre pauvre Sion; nous jugeons que ce bon Dieu aura bientôt compassion de son triste état, et que le temps qu'il a assigné à sa délivrance est prochain, voyant que ses serviteurs s'affectionnent si fort à ses pierres et ont tant de pitié de sa poudre. Nous entrons tout-à-fait, Messieurs et très-honorés frères, dans vos sentiments à l'égard de l'encouragement que l'on doit donner à nos frères tombés.

Il n'est aucun de nous qui n'ait souvent écrit, et qui n'écrive encore souvent aux membres de son troupeau, pour les éveiller par de salutaires et de judicieux avertissements, et les obliger à l'un ou à l'autre des partis que vous voulez qu'on leur propose, c'est à savoir de se transporter dans des lieux de liberté, ou de servir Dieu en pureté là où ils sont, avec un actuel renoncement aux superstitions du papisme, et nous sommes fort d'avis que l'on continue à leur écrire, mais avec les précautions que la conjoncture présente demande de nous, évitant avec soin de donner lieu à leurs persécuteurs de les accuser d'intelligence et de commerce avec les ennemis de l'État, ce qui leur attirerait sans doute de nouvelles et très-cruelles persécutions, et nous n'estimons pas que, quand ces affaires seraient encore sur le même pied qu'elles étaient il y a six mois, l'on dût leur écrire la lettre circulaire que vous nous avez envoyée, quelque belle et touchante qu'elle soit. Comme nos troupeaux ne sont pas tous dans de mêmes

(1) *Ms. Court*, n° 15.

situations, ni dans les mêmes dispositions, aussi n'est-il pas à propos de leur dire les mêmes choses à tous ; et il ne faut pas douter que chacun d'eux, étant persuadé que c'est l'esprit et le cœur de son pasteur qu'il entendra lui parler en particulier dans la lettre qu'il recevra, n'en soit touché plus vivement et n'en profite mieux que s'il voyait que c'est la production de quelques autres que son pasteur aurait copiée, et qui serait adressée également et indifféremment à tous les troupeaux. Nous ne manquerons pas cependant, puisque vous le désirez, de communiquer votre lettre et votre formulaire (1) à Messieurs nos frères, qui sont dans les villes que vous nous marquez.

Pour ce qui est des offres que vous désireriez que l'on fit à nos tristes brebis de ne les laisser pas destituées de pasteur, au cas qu'elles se relèvent, l'on estime encore que pour cela il faut avoir égard à la diversité des temps, des lieux et des dispositions des troupeaux. Et l'on espère qu'il se trouvera dans le pays où vous êtes, comme il se trouve dans celui-ci, quelques pasteurs qui se sentiront appelés de Dieu, par les dons qu'il leur a départis et par un instinct particulier de son Esprit, à s'exposer pour leur édification, lorsqu'il y aura apparence de le faire avec fruit, et que l'on n'aura point plus de sujet d'en appréhender, pour les brebis aussi bien que pour les pasteurs, de fâcheuses suites à tous égards, que d'en espérer de favorables effets. Et c'est ce qui doit être remis à la prudence et aux mouvements secrets de ceux qui formeront cette courageuse entreprise, et non pas aux sollicitations de leurs frères. Dieu veuille nous bien inspirer tous, nous sanctifier par ses châtiments, consoler tant de fidèles affligés pour son saint nom, hâter la délivrance de son Église, relever nos tombés, fortifier en la foi contre toute sorte de tentations ceux

(1) Sans doute un formulaire d'abjuration du catholicisme, dans le genre de celui que nous avons cité plus haut, tome I, page 178.

de nos réformés qui sont encore debout, et répandre sur vous ses meilleures bénédictions. Nous sommes, Messieurs et très-honorés frères, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs et frères au Seigneur. Les pasteurs français réfugiés à Rotterdam, et pour tous,

SAUVAGERIE DE LA PLACE (1),  
pasteur de Chantonay en Bas-Poitou; BRIAND, ministre du Haut-Poitou; LEGENDRE, ministre de Rouen; DE LA JUGANIÈRE, ministre de Laigle [en Normandie]; CHAUVAIN, m. [d'Uzès]; DE SUPERVILLE, pasteur de l'Église de Loudun.

Bien que le ton en soit fraternel, cette réponse avait, il nous semble, pour but de faire sentir aux réfugiés de Lausanne que leur zèle et leurs exhortations avaient un peu excédé la mesure. Les deux traits suivants nous ont frappé plus encore que le refus d'envoyer partout la circulaire : 1° C'est aux mouvements de leur conscience, et non à la sollicitation de leurs frères, que les ministres disposés à rentrer en France doivent obéir. 2° L'on espère qu'il *se trouvera* en Suisse, comme il *se trouve* en Hollande, des pasteurs disposés à repasser la frontière quand ils le croiront possible (2). De la Place et ses

(1) Jean de la Place, sieur de la Sauvagerie.

(2) La Hollande a fourni, en effet, plus de pasteurs sous la croix que la Suisse, d'où ne revinrent, à notre connaissance, que Debruc et Guion.

Brousson les mentionne tous deux, après avoir commencé par écrire (*Relat. somm. des merv.*, p. 17) que « de tous les pasteurs réfugiés en

collègues ne disent point que des pasteurs de Hollande ont déjà commencé à prêcher en France depuis plusieurs années, sans doute dans la crainte que leur réponse ne tombe entre des mains infidèles.

On a vu plus haut (I 146) que, dans le même mois de septembre 1688, Brousson fit imprimer, mais sans les rendre publiques, les quatre lettres par lesquelles il invitait les pasteurs réfugiés à rentrer en France pour obéir à leur vocation, et que, sommé peu civilement de donner l'exemple, il tomba dans une grande perplexité d'esprit à ce sujet, se demandant si, au lieu de se borner à défendre l'Église de loin par ses publications, il n'était pas tenu de repasser en France au péril de ses jours. « Il avait toujours, nous dit-il lui-même (1), ces paroles dans l'esprit : *Israël, tes prophètes ont été comme les renards au désert. Vous n'êtes point montés aux brèches et vous n'avez point réparé les cloisons pour la maison d'Israël, pour vous trouver au combat en la journée de l'Éternel* (Ézéchiel XIII 4, 5), et ces autres terribles paroles : *Maudissez Méroz, a dit l'ange de l'Éternel, maudissez à bon escient ses habitants; car ils ne sont point venus au secours de l'Éternel, au secours de l'Éternel avec les forts* (Juges V 23) ».

Cette lutte intérieure de plus en plus violente, dura près d'un an, et ne prit fin que lorsqu'il eut fait le sacrifice de sa vie. L'arrivée à Lausanne de Vivens,

Suisse Debruc fut le seul qui se trouva disposé à retourner en France ».

Voir à ce propos l'ouvrage de M. Nègre, p. 48.

(1) *Relat. somm. des merv.*, p. 15.

Papus, Lapierre, etc., acheva de décider de sa vocation ; il résolut de partager les périls de ces hommes de cœur et de foi. « J'ai plusieurs fois protesté, écrivait-il à Bâville (1), et je le fais encore comme devant Dieu...., que ce n'a été ni par l'ordre ni par le conseil d'aucune puissance étrangère, directement ni indirectement, que je suis revenu en France ;.... mais que ç'a été uniquement par le mouvement de ma conscience et de l'Esprit de Dieu, que je suis revenu dans ce royaume, ce mouvement intérieur ayant été si violent, que j'en étais consumé, jusque-là qu'ayant différé deux ou trois mois de suivre cette vocation intérieure, je tombai dans une maladie qui paraissait mortelle à tout le monde, et dont les médecins ne connaissaient pas la cause. Mais comme je vis bien que Dieu ne manquerait pas de me faire mourir, si je résistais plus longtemps au mouvement de son Esprit, qui m'appelait à venir consoler son peuple, je me mis en chemin au milieu de ma maladie, sans consulter la chair et le sang, et Dieu me rétablit la santé dans mon voyage. Maintenant je puis bien encore prendre à témoin ce grand Dieu, qui connaît mes plus secrètes pensées, que c'est uniquement par la crainte de son nom, et pour les intérêts de sa gloire, de son service et du salut de son peuple, que je m'expose depuis si longtemps à tant de misères, à tant de fatigues, à tant d'alarmes, à tant de dangers dans ce royaume ».

(1) Lettre du 10 juillet 1693 (*Lettres et opuscules*, p. 104).

Nous n'avons pas vu les *Lettres aux réfugiés* « qui furent imprimées en Suisse en 1689 (1) ».

### PREMIÈRE MISSION (1689-1693).

Après s'être préparé à ce voyage par des jeûnes fréquents et des prières continuelles, après avoir énergiquement combattu l'hésitation bien naturelle que ses compagnons éprouvaient au dernier moment, et qui faisait reculer le départ de semaine en semaine, Brousson quitta Lausanne le 22 juillet 1689, et gagna heureusement les Cévennes, avec l'intention d'y travailler au relèvement de l'Église par la distribution de ses écrits. Cependant les ballots qu'il en avait expédiés par des voies différentes en Languedoc, avaient été saisis et n'étaient pas arrivés à destination (2). Il n'eut donc d'autre ressource que

(1) Voir l'appendice III.

(2) Plus tard, Brousson réussit à établir un dépôt à Romans (Drôme), d'où les livres se répandaient en Dauphiné et en Languedoc. Un ballot à destination de cette ville fut saisi à Marseille en 1696.

Antoine Court se plaignit si vivement, à son tour, du manque d'ouvrages religieux, que les réfugiés firent un fond spécial destiné à envoyer en France des ouvrages choisis, surtout des Nouveaux Testaments et des Psautiers. Et le même Court put bientôt écrire, en remerciant cette *Société biblique* : « Quelques livres parsemés ont réveillé un grand nombre d'âmes qui dormaient, tellement que les noises, les discordes, les procès, les querelles, commencent à perdre leur force. » (Edm. Hugues, *Ant. Court*, I 60).

En 1744, Jacques Guillot, voiturier de Menglon en Dauphiné, était condamné aux galères à vie, pour avoir introduit en France des livres à

d'écrire, dans les bois et les cavernes qui lui servaient d'asile, « sur un petit ais, qu'il portait toujours et qu'on appelait la *table du Désert* (1) », des instructions, des exhortations et des prières, en un mot, de petits traités d'édification qui répondaient aux besoins du temps. Il en faisait de nombreuses copies, qu'il distribuait, en recommandant qu'on se les passât de main en main. L'un de ces ouvrages est la *Confession de foi raisonnée de ceux qui prêchent dans les Déserts*, dressée en 1689, envoyée à la cour et au clergé en 1691, et imprimée en Suisse en 1694 (2).

Les autres pasteurs du Désert cachaient avec soin leur rentrée en France, et le séjour qu'ils y faisaient; cependant ils ne tardaient généralement guère à être arrêtés. Brousson fit le contraire, il agit, semble-t-il, de manière à se faire prendre au bout de quinze jours; cependant son ministère sous la croix fut un des plus longs du XVII<sup>e</sup> siècle.

A peine arrivé, il n'hésite pas à déceler sa présence, en écrivant à Bâville que sa conduite et celle des prêtres ne sont propres qu'à désespérer le peuple. Bientôt il s'aperçoit que cet avis sincère n'a fait que rendre plus active la poursuite des assemblées. Alors il reprend la plume, et s'adressant de nouveau à l'intendant persécuteur, il lui écrit, le 1<sup>er</sup> octobre 1689 (3) :

l'usage de la religion. Il fut libéré dix ans plus tard (A. Coquerel fils, *Les forçats pour la foi*, p. 343).

(1) *Relat. somm. des merv.*, p. 25.

(2) Voir l'appendice III.

(3) Ms. inédits de Brousson conservés aux Arch. de l'Hérault.

On fait entendre à Votre Grandeur que ceux qui sont revenus dans ce pays pour y prêcher l'Évangile, ont été envoyés par les puissances étrangères, et qu'ils n'ont d'autre dessein que d'y mettre tout dans la confusion. Mais autant qu'on peut connaître les personnes revenues dans les Cévennes, on peut protester avec vérité, et on peut en prendre Dieu à témoin, qu'ils sont revenus sans aucun ordre des puissances étrangères (1), et que c'est leur propre zèle et le devoir de leur conscience qui les a portés à rentrer dans le royaume, pour y travailler au salut de leurs frères, et au rétablissement du véritable service de Dieu, tel que Dieu le prescrit dans sa parole et qu'il lui était rendu selon les édits de pacification. On ne doit pas se flatter, Monseigneur : il n'y a point de pasteur exilé qui ne se croie obligé de rentrer dans le royaume pour la même fin, et qui n'ait résolu de le faire. Si la plupart d'entre eux ont suspendu jusqu'à présent l'exécution de cette entreprise, c'est qu'ils espèrent de pouvoir le faire bientôt avec plus de sûreté. Ainsi on peut compter là-dessus, que tôt ou tard ils rentreront tous, s'il plait au Seigneur. Et plutôt à Dieu qu'ils l'eussent déjà fait, et que le zèle que le peuple eût témoigné à leur retour, eût déjà porté la cour à rétablir les choses, sans attendre qu'il en eût coûté à l'État ce qu'il pourrait bien lui en coûter dans la suite!...

Il faut que l'État périsse ou que la liberté de conscience soit rétablie. On n'a jamais bien connu le danger qu'il y avait à forcer deux millions de personnes d'abjurer une religion qu'ils sont persuadés être la seule qui est conforme à la parole de Dieu... (2).

(1) Il résulte de ces lignes que, non-seulement Brousson ne s'était pas engagé à provoquer un soulèvement, mais aussi que Vivens ne lui avait pas encore fait part de ses projets.

(2) *L'Histoire des réfugiés protestants* étant un petit chef-d'œuvre, il nous paraît d'autant plus nécessaire de signaler une erreur grave

Ainsi, Monseigneur, il est certain que, si cette persécution durait un siècle, on verrait durant tout ce temps-là qu'une très-grande partie des sujets du roi, dont la conscience serait gênée, continueraient à sortir de ses États, et que les autres s'exposeraient tous les jours aux plus terribles dangers pour rendre à Dieu le culte qui est prescrit dans sa parole. Les supplices ni les massacres ne les arrêteraient point, comme ils n'arrêtaient point leurs pères dans le siècle passé, et comme ils n'arrêtaient pas les premiers chrétiens.

Bâville est donc bien averti : c'est un duel à mort qui est engagé entre la conscience et la tyrannie. Les consciences ne reculeront pas, elles n'ont jamais reculé et elles ont toujours triomphé. La Révocation a déjà fait une « grande brèche à l'État » ; la continuation de la persécution ne pourrait que l'agrandir

commise par l'infortuné Charles Weiss, lequel a eu le tort de ne pas lire Jurieu et de croire Bossuet sur parole.

« L'Église protestante, dit-il (I 52), contrairement à son intérêt et par un scrupule qui l'honorera toujours aux yeux de la raison, inclinait à admettre que l'on peut être sauvé dans les deux communions. Le ministre Jurieu soutenait ouvertement cette doctrine avec cette conviction vigoureuse qu'il apportait dans les questions de controverse. Il avait, selon l'expression de Bossuet, *ouvert la porte du ciel à ceux qui vivaient dans la communion de l'Église romaine*. Il n'avait pas craint de déclarer que l'opinion contraire était inhumaine, cruelle, barbare, et qu'il la considérait comme une *opinion de bourseau*. » — Or Jurieu, d'accord sur ce point avec Claude aussi bien qu'avec Brousson et tout le protestantisme orthodoxe d'alors, a donné pour titre à sa lettre pastorale du 1<sup>er</sup> février 1689 ces lignes : *Que selon nous on ne se peut sauver dans l'Église romaine. Réfutation de quelques sophismes de M. de Meaux. Que l'Église romaine est la Babylone antichrétienne. D'où est venu que quelques protestants en ont douté.*

et jeter dans la révolte et dans le parti de l'étranger, s'il venait à pénétrer dans le royaume, des malheureux que l'on tourmente sans relâche. Au mois de septembre, il avait été question que les troupes protestantes envahissent les Cévennes, pour secourir leurs coreligionnaires ; Brousson ne le dissimule pas, il dit tout, dans l'espoir que le despotisme réfléchira et qu'il rétablira l'édit, « pour éviter la ruine du royaume ».

Il est toujours étrange, dira-t-on, que des sujets prennent les armes contre leur prince. Mais ils ne les prennent que pour la défense de leur propre vie, lorsqu'ils voient qu'on se met en état de les massacrer. La patience des plus modérés se change en fureur lorsqu'elle est poussée à bout. Les plus pacifiques se lassent enfin d'être dévorés sans sujet, d'être traités en esclaves, et d'être égorgés comme des bêtes...

Que veut-on que fasse ce misérable peuple ? Il est au désespoir d'avoir été forcé d'abjurer sa religion ; il a plus d'horreur que jamais pour celle qu'on lui a fait embrasser, et il ne peut plus vivre absolument dans la religion romaine. Quel parti peut-il donc prendre ? Il a tenté inutilement une infinité de fois la voie des supplications et des remontrances. Lorsqu'il veut s'assembler sans armes pour prier Dieu, on le massacre inhumainement. Faut-il donc trouver étrange qu'il prenne quelques précautions pour éviter d'être égorgé ? Veut-on qu'il attende que les puissances étrangères se soient fait ouverture dans le royaume, pour se jeter entre leurs bras, et mettre fin par ce moyen à toutes les misères et à toutes les calamités qu'il souffre depuis si longtemps ? Certes, il vaut bien mieux que ce pauvre peuple, en faisant connaître qu'il aime mieux mourir que de vivre plus longtemps dans une religion qu'il croit contraire à la parole de Dieu, tâche de porter la cour à

lui redonner la liberté de conscience, dont on l'a fait dépouiller, que d'attendre une occasion plus favorable pour lui, mais plus funeste pour l'État.

Mais qui donc, si ce n'est les proscrits, songeait alors à l'État (1)? Il y avait longtemps qu'un homme avait dit : L'État, c'est moi. Depuis on ne voyait plus que cet homme, ce demi Dieu, dont les caprices et les passions les plus insensées tenaient lieu de loi, de justice, de patrie et de religion.

En composant des opuscules destinés à réveiller les consciences, et en plaidant auprès de Bâville la cause des persécutés, l'apôtre ne sortait pas du rôle tout laïque qu'il s'était tracé; il va nous dire comment les circonstances, l'appel des fidèles et l'appel de Dieu le firent prédicateur et ministre (2) :

(1) Ainsi s'exprimait Claude dans les *Plaintes des prot. cruellement opprimés* : « Comment n'ont-ils pas vu dans cette affaire, ce qui n'est que trop visible, que l'État se trouve percé d'outré en outré par le même coup qui traverse les protestants, et qu'une révocation de l'édit faite avec tant de hauteur, ne laisse plus rien d'immobile ou de sacré? »

Jurieu disait dans *la Politique du clergé*, p. 197 : « Il est contre les intérêts du roi de dépeupler le royaume. Il y a encore en France près de deux millions d'âmes de la religion réformée. » — De Malzac se louait d'avoir empêché d'émigrer nombre d'officiers et de civils nouveaux convertis. Givry signalait à La Reynie le préjudice considérable que l'État recevait de la nécessité imposée aux protestants de se faire marier par les prêtres, et de faire baptiser leurs enfants catholiques. Et Bâville lui-même écrivait, en 1697 : « Généralement parlant, tous les nouveaux convertis sont plus à leur aise, *plus laborieux et plus industrieux* que les anciens catholiques. » (*Mém. pour servir à l'hist. du Languedoc*, Amsterd. 1734, in-12, p. 79.

(2) *Relat. somm. des merv.*, p. 19.

« Cependant lorsque Brousson fut dans les Cévennes, ne trouvant point de moyen pour faire entrer en France les imprimés qu'il avait préparés avant son départ de Suisse, et qu'il espérait de pouvoir répandre dans le royaume, il s'occupa d'abord à instruire et à consoler quelques-uns de ses frères par de petites exhortations, en leur lisant et paraphrasant l'Écriture sainte, ou en répandant de côté et d'autre de petits écrits, qu'il composait pour leur instruction et dont il faisait plusieurs copies. Quelques mois après son arrivée en ce pays-là, c'est-à-dire au mois de décembre 1689, se trouvant en une petite assemblée de fidèles, sur une des plus hautes montagnes des Cévennes couvertes de neige, et dans une bergerie où il habitait depuis quelques jours avec plusieurs de ses frères, tous ces fidèles le prièrent et le conjurèrent unanimement au nom du Seigneur de leur prêcher l'Évangile et de leur administrer ensuite la sainte Cène. Le frère Vivens, qui était avec lui dans la même bergerie, l'exhorta aussi à cela lui-même.

« Il y avait longtemps que Brousson se sentait poussé à travailler par écrit, selon son pouvoir, à l'avancement du règne de Dieu; qu'il s'y appliquait même avec ardeur, comme savent ceux qui ont été les témoins de sa conduite depuis l'année 1683, et qu'il s'était consacré à cette œuvre sainte pour toute sa vie. Mais d'un côté, il n'avait pas encore entièrement renoncé aux occupations du siècle; car dans le pays de son exil il avait de temps en temps fait les fonctions de son ancienne profession d'avocat, quoi-

qu'il ne l'eût fait qu'à regret et autant qu'il lui avait été nécessaire pour subsister, étant dépouillé de tous ses biens. Et de l'autre, il ne s'était pas encore appliqué à prêcher publiquement de vive voix le saint Évangile. Voyant donc que ses frères l'exhortaient et le conjuraient unanimement de leur prêcher la parole de Dieu, et de leur administrer ensuite le sacrement de la sainte Cène, et qu'un serviteur de Dieu l'y sollicitait aussi, il leur dit qu'il voyait bien que Dieu leur mettait cela au cœur, et qu'il l'appelait à se consacrer à son œuvre et à son service d'une façon plus particulière qu'il ne l'avait fait jusqu'alors. C'est pourquoi il le pria de tout son cœur qu'il lui plût de lui accorder les grâces qui lui étaient nécessaires pour ce grand emploi ; il se prépara donc pour leur donner la consolation qu'ils souhaitaient.

» Mais avant que de commencer sa prédication, le frère Vivens demanda à Dieu par une prière ardente qu'il lui présentait au milieu des autres fidèles, qu'il lui plût de lui accorder le secours de son Saint-Esprit, afin qu'il pût travailler fidèlement et avec succès à une œuvre si sainte et si excellente. Laquelle prière il réitéra même souvent dans la suite » (1). Quand les fidèles furent rassemblés, quelques jours après, pour entendre la parole de Dieu, Brousson leur demanda si c'était bien leur désir qu'il leur annonçât l'Évangile et leur administrât le sacrement de l'alliance de

(1) D'après M. Peyrat (*Hist. des past. du Désert*. I 214), le prophète Gabriel aurait pris part à cette consécration ; mais il n'était pas lui-même consacré, et de plus, Brousson ne l'avait jamais vu ; car il ne fait nulle part mention de lui.

Dieu, et, sur leur réponse affirmative, il fit lui-même la prière de consécration, puis il prêcha et donna la communion.

Le nouveau pasteur était âgé de quarante-deux ans; il prononça, le jour de Noël, son premier sermon (imprimé en tête du troisième volume de *la Manne mystique*). Au commencement de janvier 1690, ayant choisi pour l'accompagner Henri Guérin, dit Portal et Pontaut ou Poutant, et Vivens ayant pris avec lui Papus, « ils descendirent tous quatre de la haute montagne où ils avaient passé une partie de l'hiver et souffert de grandes misères, et Brousson prêcha l'Évangile de Désert en Désert dans les Cévennes et dans le Bas-Languedoc. — Après que le frère Vivens et lui eurent été quelques mois ensemble, il dit au frère Vivens qu'ils devaient se séparer, afin que chacun travaillât de son côté au salut du peuple » (1). — Deux pasteurs et plus de vingt prédicants, presque tous destinés au supplice, prêchaient alors dans le Midi. Avec Vivens : Papus, Carrière, Capiou, Delors, Masbernard et Gavanon; les deux jeunes filles Isabeau Redostièrre et Pintarde; puis Lapierre, Souveiran, Mazel, Astier, Quet, Bonnemère, Roman, Dumas, les trois frères Plan (2), le second Gazan, Dauphiné, Jean Mognier (3), Laporte et Roussel.

(1) *Relat. somm. des merv.*, p. 22.

(2) Baynes, *Life of Cl. Brousson*, p. 115.

(3) Le galérien Élie Neau écrivait, le 7 janvier 1698, du fond de son cachot (*Bullet.*, 2<sup>e</sup> série, IX 540) : « M. Jean Mognier est un homme de vingt-six ans, qui était avec M. Brousson dans les Cévennes, et parce qu'il exhortait les fidèles à servir Dieu uniquement, on l'a con-

Le cévenol Henri avait suivi Vivens en Espagne et en Hollande, et, s'étant procuré un passeport, avait servi de guide à l'un des quatre groupes de prédicants rentrés par la Suisse en juillet 1689. Il avait alors environ vingt-cinq ans. Brousson lui apprit à écrire dans les bois, et lui fit ensuite copier les sermons qu'il répandait partout. Quand il en eut copié une douzaine, Henri offrit au pasteur, alors retiré à Nîmes pour s'y remettre d'une maladie de poitrine, d'aller visiter les Églises à sa place et de lire ses sermons dans les assemblées. Brousson accepta, et voyant que Dieu bénissait les travaux de son fidèle compagnon, et qu'un grand nombre d'âmes soupirait après la manne céleste, il l'engagea à se séparer de lui et à se rendre où le devoir l'appelait. Ils ne se quittèrent cependant que vers le milieu de l'année 1692. Devenu prédicant, Henri ne cessa de parcourir le midi de la France et de tenir des assemblées, que quand les dragons eurent mis la main sur lui. Il écrivait à Brousson, à la fin de l'année 1695 (1) :

L'intendant a dit que je serais capable de soulever la province, qu'il fallait m'avoir mort ou vif, ajoutant qu'il donnerait mille livres à qui me livrerait entre ses mains ; mais le bon Dieu, qui connaît le fond de mon cœur, le désir que j'ai de lui plaire, et qui sait bien qu'il n'y a rien du monde ni de la chair, qu'il n'y a que l'intérêt de sa gloire et le salut de

damné aux galères. Il y a deux ans qu'il est avec nous. » Ath. Coquerel l'appelle *Maunier de la Croix*, détenu au château d'If, condamné en 1695 (*Les forçats pour la foi*, p. 306). Il mourut à l'hôpital le 4 mars 1709. Il y a une lettre de lui dans les *Ms. Court*, n° 11 f° 1259.

(1) L. Nègre, *Vie et minist. de Brousson*, p. 97.

mon prochain qui m'aient porté à m'exposer à de si grands dangers, a débattu la cause de mon âme; il m'a fait justice jusques à cette heure et le fera encore à l'avenir, s'il lui plait, parce que j'ai mis en lui toute ma confiance, et nonobstant toutes les menaces du Diable et de l'enfer, j'ai continué de travailler à la consolation de mes frères... Il y a des endroits dans les Cévennes où les gens se sont relâchés dans la piété et tellement pervertis, qu'ils vont en foule dans le temple des idoles pour faire bénir leurs mariages, pour faire baptiser leurs enfants, pour éviter de souffrir quelque chose pour la gloire de Dieu...

En vérité, Monsieur, quand je vois la malheureuse conduite de ce peuple impénitent, je tremble et je crains bien que Dieu n'achève de le détruire en sa colère, comme il a commencé de le faire à cause de sa révolte, de son impénitence et de l'horrible corruption dans laquelle il est tombé, sans que rien soit capable de l'en détourner. C'est pourquoi voyant qu'il n'y a point de ressource pour le ramener de son égarement, j'exhorte le peu de fidèles qu'il y a encore dans cette nouvelle Égypte à sortir promptement du milieu des infidèles... Pour moi, si je ne vois du changement, et si ce malheureux peuple ne profite pas mieux de nos remontrances, nous serons contraints de nous retirer, après avoir exhorté les bons à suivre l'exhortation du Saint-Esprit : *Sortez de Babylone, mon peuple*; car je ne crois pas que Dieu prenne plaisir à voir souffrir toujours ses enfants dans la persécution.

Bâville ne crut pas suffisant de condamner au plus cruel supplice l'homme courageux et dévoué qu'il avait longtemps cherché en vain; il essaya de déshonorer, en l'accusant, sans ombre de preuve (le dossier et l'interrogatoire existent encore à Montpellier et ont été examinés par M. le pasteur Corbière),

d'avoir pris part au meurtre du curé de St-Marcel-de-Fonsfouillouse (1). Henri nia jusqu'à sa dernière minute toute participation à cette vengeance, et marcha à la mort portant deux écriteaux, l'un devant et l'autre derrière, où on lisait : *Prédicant et assassin*. Il fut roué vif à Montpellier, le 22 juillet 1696 (2).

C'est lui que nous avons vu porter à Nîmes et remettre à Gabriel Picq, le plan de campagne dressé par Vivens. On verra plus loin que ce plan avait été recopié de la main de Brousson, un instant entraîné dans le parti de la résistance active, contrairement aux principes qu'il pratiqua toute sa vie. Henri était aussi porteur de la lettre suivante que Brousson adressait à Pictet (3) :

A Monsieur P., ministre du saint Évangile, proche de Saint-Pierre.

(1) Voir ci-dessus, page 108.

(2) *La France prot.*; *Bullet.*, XII 540 et *Ms. Court.* — Le jour de l'exécution, Bâville écrivit à Fléchier : Henri a été roué aujourd'hui, convaincu, par une preuve très-claire, d'avoir pris part, en 1691, à l'assassinat de Vernède, curé de St-Marcel-de-Fonsfouillouse. « Ce pauvre prêtre avait trois hommes avec lui lorsqu'il fut assassiné; ils ont reconnu sans hésiter Henri : ils avaient fait son portrait, il y a cinq ans, dans leurs dépositions. Il y en a deux nouveaux convertis, et ils sont tous trois des environs de Saumane, où Henri a été élevé... Je lui ai fait avouer qu'il avait été avec Vivens dans le temps du meurtre et sur le lieu; il a dénié le reste... Il est mort avec une fermeté pleine d'orgueil, et ne voulant ni écouter aucun prêtre, ni faire aucun acte de religion, disant qu'il avait fait sa paix avec son Dieu... Je ferai quelque chose à part pour celui qui m'a apporté la nouvelle de la prise d'Henri; il sera content de moi » (*Ms. de la Biblioth. du prot.*; *Fonds Coquerel*).

(3) *Bullet.*, XII 533 et Brueys, I 250.

Monsieur et très-honoré frère,

Après vous avoir assuré de la continuation de mes très-humbles respects, je vous fais ces lignes pour vous prier d'avoir la bonté de procurer cinq écus au donneur de ce billet, que j'ai été obligé d'envoyer de là pour quelques affaires. Si j'eusse su une adresse sûre pour vous écrire, il y a longtemps que je me serais donné l'honneur de vous apprendre mes aventures, sachant la part que vous prenez en tout ce qui regarde la gloire de Dieu. La postérité aura de la peine à croire de la manière que ce bon Dieu m'a délivré de tant de dangers, et n'était le risque qu'il y a qu'une grosse lettre ne fût trouvée au porteur de celle-ci, je vous aurais fait un abrégé de mon histoire, et si je savais une adresse sûre pour cela sans vous compromettre, je le ferais par le courrier. Cependant le donneur vous en dira une partie, si vous avez le temps de lui parler. Ayez aussi la bonté de me donner de vos chères nouvelles par sa voie, comme aussi des deux amis de la rue des Chanoines, que je prends la liberté de saluer, et le neveu de l'un de ces Messieurs aussi, si vous jugez à propos qu'ils le sachent : le tout à votre prudence. Si vous écrivez à M. Gassenec de Zurich, vous aurez de même la bonté de lui présenter mes respects. Pardonnez encore un coup tant de liberté, et après vous avoir souhaité toutes sortes de bénédictions, je me recommande à vos bonnes prières, et vous conjure de me croire, avec respect, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

8 mars 1691.

OLIVIER (1).

Pendant les deux premières années de son apostolat, Brousson tint un grand nombre d'assemblées. « Il

(1) Olivier était l'un des pseudonymes de Brousson, qui ne prit peut-être que dans sa dernière mission celui de Paul de Beauclose. (Brueys, *Hist. du fanatisme*, I 222).

en faisait souvent trois ou quatre chaque semaine, jusques à ce que le mauvais état de sa santé et de sa poitrine, qu'il ruina par ce travail continuel, le fit arrêter durant quelques mois. L'extrême désolation où le peuple de Dieu était réduit, le touchait d'une telle sorte, qu'il ne pouvait modérer son zèle : ce qui le consumait entièrement. Il partait d'un lieu après y avoir pris quelque repos et parcourait un grand pays, faisant des assemblées de lieue en lieue, ou d'une moindre ou plus grande distance, selon qu'il était nécessaire pour l'instruction et la consolation du peuple. Avant que de s'arrêter en quelque lieu pour y reposer sept ou huit jours, il faisait quelquefois dix, douze, quinze et jusqu'à vingt assemblées. Quelquefois il lui est arrivé durant quinze nuits consécutives, excepté deux, de faire des assemblées de deux en deux nuits, et d'employer encore une partie de la nuit d'intervalle à se transporter d'un lieu à l'autre.

« Dans les assemblées ordinaires, il était obligé de parler avec véhémence durant trois heures, et dans les assemblées de communion, durant quatre heures ou quatre heures et demie, soit pour les prières qui étaient plus étendues que les prières ordinaires, à cause de la désolation où l'Église de Dieu se trouvait alors, soit pour le chant des psaumes qu'il était souvent obligé de conduire et de soutenir, soit pour la prédication dans laquelle il traitait à fond des matières du salut, soit pour une exhortation qu'il faisait encore après la prédication, mais d'un ton plus familier, pour porter le peuple à retourner dans le sein

de l'Église, en renonçant à tous les dérèglements du siècle et aux abominations de l'impure Babylone, et en promettant à Dieu de lui être désormais fidèle et d'obéir à ses saints commandements, — soit pour recevoir à la paix de l'Église ceux qui donnaient des témoignages publics de leur repentance et de leur foi, soit enfin pour administrer la sainte cène lorsqu'il était nécessaire. Pour les enfants qu'il fallait baptiser, on ne les portait pas de nuit dans les Déserts où se faisaient les assemblées nombreuses ; mais ils étaient baptisés ailleurs dans de petites assemblées.

« Outre ce travail continuel, chaque jour Brousson faisait trois grandes prières : une le matin, une autre à trois heures après midi et une autre le soir, pour la consolation des familles dans lesquelles il se trouvait en passant de lieu en lieu, ou qui prenaient soin de lui dans les Déserts, et pour celle des autres fidèles qui pouvaient assister à ces exercices particuliers. Ces prières étaient même souvent accompagnées d'une exhortation qu'il faisait à ces fidèles. Tous les dimanches il faisait encore deux exercices de piété, un, le matin, et l'autre, l'après-dîner, avec les fidèles qui savaient le lieu de sa retraite et qui pouvaient venir prier Dieu avec lui et entendre la lecture et l'explication de la Parole de Dieu, ou la lecture de quelques-uns de ses sermons, laquelle lecture était aussi suivie d'une exhortation qu'il leur faisait sur les choses qu'il leur avait lues....(1).

« Il y avait dans les Cévennes et le Bas-Languedoc

(1) *Relat. somm. des serv.*, p. 22.

quatre ou cinq régiments dont les compagnies étaient dispersées par tout ce pays-là, et que le clergé payait... pour empêcher qu'on n'y serve Dieu selon ses commandements. Outre cela, il y avait encore dans les Cévennes et dans le Bas-Languedoc les garnisons des forts d'Alais, de St-Hippolyte et de Nîmes, lesquelles avec les régiments dont il a été parlé faisaient des courses et des recherches continuelles pour surprendre les saintes assemblées, et pour saisir ou massacrer ceux qui y prêchaient l'Évangile, et particulièrement le frère Vivens et Brousson. On fit même publier une ordonnance, en l'année 1691, par laquelle on promettait cinq mille livres à quiconque prendrait morts ou vifs ces deux derniers, et trois cents ou cinq cents livres à quiconque prendrait quelqu'un des autres serviteurs de Dieu. De sorte que par là on permettait à toutes sortes de personnes de les tuer, et on promettait même une grande récompense aux meurtriers et aux assassins.

« Le frère Vivens faisait quelquefois éclater son indignation contre ceux qui lui avaient déclaré la guerre, qui le cherchaient pour le massacrer, qui faisaient ainsi la guerre à Dieu et qui opprimaient son pauvre peuple. Ce qui était cause qu'on n'oubliait rien pour le perdre.

« Pour Brousson il ne se proposait de combattre qu'avec l'épée de l'Esprit, qui est la parole de Dieu. Il est vrai que, comme il était aussi environné d'un prodigieux nombre d'ennemis qui le cherchaient sans cesse pour le tuer, Brousson prit au commencement quelques précautions pour la défense de sa

propre vie. Mais toutes ces précautions n'étaient rien. C'est pourquoi considérant que d'ordinaire il n'avait qu'un homme ou deux pour l'accompagner, qu'au contraire ses ennemis étaient sans nombre, qu'ainsi il n'y avait que Dieu qui pût le délivrer de leurs mains, et que d'ailleurs il était nécessaire qu'il édifiât tout le monde par l'innocence de sa conduite, il marcha toujours durant les dernières années sans épée ni aucunes autres armes, et il ne souffrait pas non plus qu'on en portât dans les saintes assemblées qui se faisaient par son ministère. Les puissances en étaient informées et édifiées. Mais cela n'empêchait pas qu'elles ne fussent transportées de colère contre lui, lorsqu'elles considéraient que Dieu répandait sa bénédiction sur son travail, et que le zèle du peuple se réveillait d'une manière éclatante, ce qui arriva principalement dans l'année 1692...

« Outre les troupes dont il a été parlé, on fit encore des milices bourgeoises dans tout le royaume, c'est-à-dire on arma dans tout le royaume presque tous les catholiques romains qui pouvaient porter les armes. Et ces milices bourgeoises se joignirent aux autres troupes pour empêcher que les fidèles ne s'assemblassent, et pour chercher ceux qui prêchaient l'Évangile. De sorte que, depuis ce temps-là, ils ont été beaucoup plus à l'étroit qu'ils étaient au commencement (1). »

Les assemblées continuaient malgré tous les obstacles. A la suite de celle que Brousson tint dans le bois

(1) *Relat. somm. des serv.*, p. 26.

de Boucoiran en janvier 1691, et à laquelle, chose excessivement rare, avait assisté une personne de qualité, les six principaux propriétaires des environs furent arrêtés, bien qu'ils ne s'y fussent pas trouvés : les barons de Fons et d'Aigremont, MM. de Sauzet, de Gajan, son fils, de Domessargues et du Fesq. MM. de Gajan et de Domessargues furent condamnés aux galères; les quatre autres qui, depuis la désolation de l'Église, n'avaient pas non plus mis le pied dans une assemblée, furent envoyés au château de Pierre-Encise de Lyon; les biens de tous furent confisqués. Au contraire, celui qui avait été serrer la main de Brousson n'eut rien à souffrir, parce qu'il était resté inconnu.

Tandis qu'on jouait à Versailles les chefs-d'œuvre de la scène française, *Esther* (1689) et *Athalie* (1691), le huguenot qui n'avait pas abjuré, le prédicant surtout, étaient passés à l'état de gibier humain, qu'il était permis, ordonné, de traquer et de tirer comme la bête fauve. Le procès-verbal d'une de ces chasses à l'homme nous a été conservé (1), et nous en extrayons ce qui suit : Le 25 février 1691, à quatre heures du matin, Lambert, premier consul d'Anduze, accompagné de cinq autres personnes, armées comme lui, part pour un bois situé à une lieue et demie de la ville, dans lequel il a été averti qu'un prédicant fait sa retraite. Ils arrivent au point du jour, pénètrent dans un fourré très-épais, et découvrent entre des rochers, des buissons coupés qui couvrent en partie

(1) Hugues, *Hist. de l'Égl. réf. d'Anduze*, p. 692.

l'entrée d'une caverne. Un homme est dans cette caverne avec un jeune enfant ; ils l'obligent d'en sortir en le menaçant de faire feu sur lui, puis ils commencent à le lier solidement. Ayant obtenu de satisfaire un besoin naturel, il se retourne, s'élançe en bas du rocher et se met à fuir. Le consul, qui avait lâché la corde pour n'être pas précipité avec lui, épaule tranquillement son fusil, ajuste et tire. L'homme tombe, la tête tout ensanglantée, on le saisit, on trouve dans ses poches « treize livres nommés Testaments, psaumes ou prières huguenotes, » et, dans la caverne, de la paille, deux draps, un méchant manteau, du pain, du lard, une lampe, une cruche, une hache, une serpe et un mauvais sac. C'est là qu'habitait depuis des années le malheureux Pujol, du Vigan, dont la femme avait été déportée en Amérique. Pendant qu'on l'emmenè brutalement, celui-ci loue et bénit Dieu de ce que l'heure est enfin venue de le glorifier, en mourant pour sa religion.

Brousson va achever le récit : « J'ai appris, écrit-il à un ministre de Louis XIV (1), que l'on tâchait de nous rendre fort odieux à la cour au sujet de la mort du sieur Lambert, l'un des consuls d'Anduze... C'était un homme sans jugement, sans conscience, ardent après la proie, vivant de cela, renieur et blasphémateur du saint nom de Dieu. Il n'y a pas longtemps qu'un des principaux seigneurs qui sont

(1) *Ms. des arch. de Montpellier.* — Cette lettre sans date est adressée à un secrétaire d'État, que Brousson traite d'*Excellence*, et non à Bâville, qui y est deux fois mentionné à la troisième personne et auquel il disait habituellement : *Votre Grandeur*.

revêtus de l'autorité publique dans cette province, disait en parlant de cet homme : Nous savons bien que c'est un coquin; mais nous en avons besoin. C'était l'homme du jésuite Ribot, fameux persécuteur, qui ... mourut désespéré, ayant toujours devant lui des hommes pendus. » Poujol, au contraire, poursuit Brousson, vivait dans les déserts pour conserver sa conscience pure; il était âgé d'environ cinquante ans, et faisait quelquefois la prière avec ceux qui avaient la charité de lui apporter à manger; mais il ne se mêlait pas de prêcher au peuple. Il est mort aux galères, où Lambert l'avait fait envoyer. Quant à l'indigne consul, il faisait métier de vendre le sang innocent, afin de vivre du salaire de l'iniquité : ce fut ce qui le perdit. « Car la grande envie qu'il avait de toucher seul la récompense de la capture d'un jeune homme fugitif, qui était dans la maison d'une veuve, fut cause qu'il y alla seul pour le prendre. Ce jeune homme le voyant sur la porte, fit effort pour sortir, et comme Lambert le saisit et qu'il commença à appeler quelque soldat de milice, le jeune homme, qui mit quelque couteau à la main, le menaça de le tuer, s'il ne le laissait aller; il lui scia même la main avec le couteau, et voyant qu'il ne voulait pas le lâcher, et que le danger était grand pour lui, il lui donna dans le ventre et le tua ».

Brousson termine sa lettre en suppliant le ministre de représenter à Sa Majesté qu'il était bien loin d'Anduze lorsque le fait arriva, et que son compagnon et lui, ennemis des violences et ne faisant de mal à personne, marchent sans armes d'aucune sorte, ne

mettant leur confiance qu'en leur innocence, en la justice de leur cause, en la miséricorde et en la protection de Dieu.

Une autre lettre de Brousson, datée du 20 décembre 1691 (1), nous apprend que De la Haye, gouverneur de St-Hippolyte, avait écrit peu auparavant à l'un des pasteurs du Désert, pour le solliciter, ainsi que ses collègues, de cesser leurs assemblées, s'engageant à les faire sortir du royaume et à les conduire lui-même en sûreté jusqu'à Genève. Cette proposition rappelait trop le guet-apens dont Vivens et ses amis avaient failli être victimes, en 1687. Toutefois Brousson adressa sa réponse à la cour et en donna avis à Bâville, en ajoutant que la promesse de De la Haye lui inspirait d'autant moins de confiance, que ce gouverneur venait tout récemment de violer la parole qu'il avait donnée à une jeune fille de Lasalle. Après l'avoir autorisée à voir sa mère dans la prison, en lui jurant qu'elle en sortirait dès qu'elle le voudrait, il l'y avait gardée, sur l'ordre de Daudé, juge du Vigan.

Brousson data du Désert, le 20 février 1692, une *Lettre à tous ceux qui craignent Dieu et qui veulent se sauver, sur la corruption et l'impénitence générale qu'on remarque en France*; du 28 août, *La nécessité des saintes assemblées*, en réponse à la lettre d'un modéré qui avait écrit, sans doute de l'étranger, pour blâmer des réunions si dangereuses. *L'Épître à tous les réformés de France qui persévèrent encore dans leur révolte*, est sans doute aussi de la même année,

(1) Ms. des Arch. de Montpellier.

de même que la *Lettre de consolation et d'instruction aux fidèles persécutés*, du 15 avril, sans millésime, et l'*Instruction pour les exercices de piété des Églises réformées de France qui sont sous la croix*.

Après la mort de Vivens, les dangers que courait son collègue devinrent plus grands, parce que l'attention des ennemis qui le cherchaient nuit et jour fut dirigée uniquement sur lui. Bâville prétendait avoir mis à ses trousses huit cents espions dans les Cévennes et le Bas-Languedoc ; on dépensait des sommes immenses pour s'emparer de lui : il coûtait déjà, dit-il, huit cent mille livres à la province six mois avant qu'il quittât de nouveau la France.

« Il avait toujours la mort devant les yeux et une mort même fort cruelle... Mais Dieu le fortifiait par sa grâce. Une infinité de fois il lui a semblé que tout moyen d'échapper lui était ôté. Il a fallu qu'une infinité de fois il ait envisagé le martyre le plus inhumain et qu'il se soit disposé à le souffrir, comme si la sentence de mort lui eût déjà été prononcée.

« De temps en temps Dieu lui faisait bien luire quelques rayons d'espérance, et alors il était persuadé que Dieu ne permettrait jamais qu'il tombât entre les mains de ces cruels oppresseurs, qui lui préparaient un supplice et des tourments inouis. Mais peu de temps après il rentrait dans les ténèbres et dans les alarmes. Il lui arrivait même souvent, comme autrefois à Job et à David, que Dieu l'étonnait par des songes et qu'il le troublait par des visions (Job, VII 14 ; Psaumes, LXXXVIII 16, 17). Mais alors il disait en soi-même : Ma vie

est entre les mains de Dieu; s'il veut me faire mourir, personne ne saurait l'en empêcher. Et s'il faut mourir, il vaut bien mieux que je meure en m'acquittant de mon devoir qu'en ne le faisant point. C'est pourquoi il allait prêcher l'Évangile comme il l'avait promis...

« Durant quatre ou cinq mois, il n'a pas eu la liberté de marcher de jour, et il a toujours été contraint de marcher de nuit, si l'on excepte quelques occasions particulières, dans lesquelles le grand danger où il était exposé le forçait de marcher de jour. Il a bien été quelquefois dans Nîmes, où il a fait plusieurs assemblées, pendant même que les ennemis savaient qu'il y était et qu'ils y faisaient diverses recherches. Mais d'ordinaire il faisait son séjour dans les bois, sur les montagnes, dans les cavernes et dans les trous de la terre, et il couchait souvent sur la paille, sur le fumier, sur des fagots, sous des arbres, dans des buissons, dans les fentes des rochers et sur la terre (1). Durant l'été, il était consumé par les ardeurs du

(1) Telle fut la vie des pasteurs du Désert jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et au-delà. « La tradition, écrit M. Pougnaud, notaire à La Tremblade, et une tradition sacrée pour moi, — elle me vient de mon père, le fils du pasteur du Désert et pasteur lui-même, — la tradition me donne la certitude des faits suivants :

« Jusqu'au moment de son départ pour la Suisse, mon père n'a pas connu le sien, bien qu'il le vît souvent, la blouse de roulier sur le dos et le fouet à la main; car ce n'était pour lui qu'un commissionnaire, ami de sa famille et tout dévoué.

» La vie de mon grand père n'était pas celle d'un fugitif qui passe d'une maison amie dans une autre maison, amie aussi. Les amis d'un pasteur étaient suspects comme lui; leur hôtellerie était dans les

soleil, et durant l'hiver, il a souvent souffert un froid extrême sur des montagnes couvertes de neige et de glace, n'ayant pas quelquefois de quoi se couvrir durant la nuit, et d'ordinaire n'osant pas faire de feu pendant le jour, de peur que la fumée ne le découvrit, ni n'osant pas sortir de sa cachette pour jouir de la chaleur du soleil, de peur de se faire voir aux ennemis et aux faux frères. Quelquefois aussi il était exposé à la faim et à la soif, et souvent à des fatigues accablantes et mortelles... Mais toutes ces misères lui étaient douces lorsqu'il considérait qu'il les souffrait pour la gloire et le service de Dieu, et pour la consolation de son pauvre peuple ». (1)

Les terreurs qui assaillaient le proscrit, et s'évanouissaient dès qu'il posait sur ses genoux *la table du Désert* ou qu'il prenait la parole dans une assemblée, étaient loin d'être vaines. Depuis son retour, douze prédicateurs, sans compter Vivens, avaient subi le martyre : Boisson et Dombres (1689), Souveiran, Mazel, Astier, Quet et Bonnemère (2) (1690), Rous-

forêts. Le moment du passage d'un pasteur était secrètement annoncé au troupeau, et de lieu en lieu des tonneaux défoncés, placés dans les bois à des points indiqués, étaient son refuge. Il y trouvait un matelas et du pain; il faisait dans le voisinage son service au Désert et allait ainsi, d'Église en Église, prêcher l'Évangile, porter des paroles de paix, et des exhortations à l'obéissance au pouvoir temporel qui le faisait traquer. » (Eug. Pelletan, *Le pasteur du Désert*, édit. de 1877).

(1) *Relat. somm. des nev.*, p. 40.

(2) Le proposant Bonnemère, né à Montpellier, avait quitté la France à la Révocation. A peine y était-il rentré pour exercer le saint minis-

sel (1) (1691), Capieu, Carrière, Delors et Mashbernard (1692), et le placard qui mettait sa tête au prix de cinq mille livres (2), était sans cesse affiché partout et renouvelé constamment. Voici une de ces pièces où, à la honte de l'humanité, le premier magistrat d'une province offrait une prime pour l'assassinat de quinze prédicateurs de l'Évangile :

Nicolas de Lamoignon etc.

Nous déclarons que nous donnerons à ceux qui prendront le nommé Brousson, mort ou vif, la somme de cinq mille livres, comme aussi que nous donnerons la somme de trois cents livres à ceux qui prendront, morts ou vifs, les nommés Henric, valet de Brousson, La Jeunesse, Laporte, Lapierre, Labric, Roïman, La Rouvière, Gavanon dit La Vérune, Colognac dit Dauphiné, les trois Plans frères, La Victoire et Villemejane dit Campan (3), tous meurtriers, assassins et pertur-

tère qu'il fut arrêté, condamné et exécuté au lieu de sa naissance. Il subit le supplice avec le courage et la constance des martyrs qui l'avaient précédé.

(1) Roussel, jeune garçon de dix-sept ans, fils d'un paysan de Ste-Croix de Caderle (cant. de Lasalle, Gard), souffrit le martyre à Montpellier après avoir travaillé quelque temps à la consolation et à l'édification des Cévenols. Bâville l'accusa, dit Brousson (*Relat. somm. des merv.*, p. 27), d'avoir été « complice de la mort d'un scélérat et fameux Judas, qu'il y avait sur le penchant de la montagne de Lirou, du côté de Valleraugue. » Il s'agit évidemment du meurtre de Séverac. Brousson ajoute qu'il ignore si l'accusation était fondée, mais qu'il sait bien qu'on s'est souvent servi de faux témoins pour condamner des gens qui n'avaient pas seulement pensé à faire ce qu'on leur imputait.

(2) A 2000 l. en novembre 1691, elle avait été portée à 5000, avec celle de Vivens, au commencement de l'année 1692.

(3) Campan doit être le prédicant que Brousson appelle Compan ;

bateurs du repos public, et que nous ferons payer les cinq mille livres pour ledit Brousson et trois cents livres pour chacun desdits Henric, La Jeunesse, Laporte et autres susnommés avec la même ponctualité que nous avons fait payer cinq mille livres pour le nommé Vivens.

Portraits de Brousson et autres susnommés :

Brousson est de taille moyenne et assez menue, âgé de 40 à 42 ans, le nez grand, le visage basané, les cheveux noirs, les mains assez belles.

Henric, valet de Brousson, natif de Saumane, d'assez grande taille et assez pleine, les cheveux roux, frisés et longs, le visage plein, picoté de vérole, fort taché de rousseur, le nez grand, les yeux petits, la barbe rousse et assez épaisse, vêtu de gris fer, les dents blanches.

David Gazan, dit La Jeunesse, âgé de 23 ans ou environ, de petite taille, assez gros, les cheveux noirs un peu crépés, le visage court et rond, les yeux noirs et enfoncés, le nez un peu plat, la bouche assez petite, le bas du visage assez bien fait.

Laporte, d'assez bonne taille, les cheveux châtains bruns et frisés, âgé de 24 ans, le visage assez plein, les yeux un peu enfoncés, le nez de moyenne grandeur, les dents gâtées, vêtu de gris brun.

Lapierre est de petite taille et menue, le visage rond et pâle, le nez long, les cheveux noirs, bouclés et longs. Il est cordonnier, ce qui paraît à ses mains, âgé de 35 ans ou environ.

Labric, assez grand, point gros, âgé de 20 ans ou environ, les cheveux châtains clairs, le nez assez grand, la bouche petite, les yeux gris, le visage un peu long, habillé d'un drap gris de fer, la veste de même, de petits boutons d'argent.

Roman est petit, âgé de 24 ans, les cheveux châtains bruns,

quant à Labric et à La Victoire, il ne les mentionne pas, non plus qu'Ant. Court,

le visage rond et brun, les yeux gris, le nez médiocre, la bouche grande.

La Rouvière, natif de Guyenne, âgé de 25 à 26 ans, assez grand, de taille menue, les cheveux noirs, fort longs et point frisés, le col fort long et le visage assez maigre, la barbe fort épaisse et fort noire, du rouge aux joues, une dentre (*sic*) au menton du côté gauche, les dents blanches, le nez aquilin et mince.

Gavanon, dit La Vérune, âgé de 23 ans, de moyenne taille, pas gros, les cheveux noirs assez plats, le visage maigre et long, le nez de moyenne grosseur, peu de barbe, le teint un peu pâle, l'habit d'étoffe mêlée de brun.

Colognac, dit Dauphiné, du lieu de Cros, âgé de 22 ou 23 ans, de petite taille, les cheveux noirs un peu crépés, le visage long, maigre, les yeux noirs et enfoncés, le nez médiocre, la bouche grande.

David Plan, de taille moyenne, pas gros, âgé de 30 ans, les cheveux noirs, plats et longs, le visage long et brun, marqué de vérole, les dents gâtées, le nez assez grand, la bouche fort grande ; il porte quelquefois une manière de futaine, les yeux noirs.

Daniel Plan, de taille moyenne, point gros, âgé de 23 ans, les cheveux noirs, plats et longs, le visage long, brun et marqué de vérole, les yeux noirs, le nez assez grand, la bouche grande, les dents moins gâtées que son aîné.

Pierre Plan (1), d'assez grande taille et menue, les cheveux chatains bruns, plats et longs, le visage long, les yeux gris, point marqué de vérole, âgé de 20 ans, la bouche assez grande.

La Victoire, de St-Félix de Palières, d'assez grande taille, pas fort gros, les cheveux noirs et longs, point frisés, le visage assez plein, peu de barbe, âgé de 22 ans, vêtu de gris peu brun.

(1) Court nomme les trois frères : Étienne, Paul et Pierre.

Villemejjane, dit Campan, assez grand et fort épais, les cheveux noirs un peu frisés, la barbe noire et fort épaisse, le visage assez plein, le nez médiocre mais un peu serré, vêtu de gris plomb.

Souvent ils prennent des perruques sous lesquelles ils cachent leurs cheveux.

Ce placard sanguinaire n'est point daté ; mais il fut rédigé entre la mort de Vivens et le martyre de deux des frères Plan, c'est-à-dire entre le commencement de mars et le 16 juin 1692. Il est conservé à la Bibliothèque du protestantisme, avec l'enveloppe scellée de cire rouge portant l'adresse des consuls de Montdardier (cant. du Vigan, Gard), qui n'ont eu garde de le faire afficher.

Cependant Brousson, épuisé par tant d'alarmes, de fatigues, de privations et de souffrances de tout genre, était tombé malade et avait cherché un asile à Nîmes. Il s'y trouvait encore au moment où ses collègues Étienne et Paul Plan furent exécutés à Montpellier. Ce ne fut qu'au mois de juillet, qu'il convoqua de nouveau les saintes assemblées. « Mais comme sa poitrine était encore fort tendre, il ne put en faire dans la suite que de huit jours en huit jours ou environ. Cependant il trouva que le zèle du peuple s'était fort enflammé pendant qu'il avait été malade (1) ». Dès qu'il avait pu tenir une plume, il s'était mis à écrire, et avait entrepris ses *Remarques sur la traduction du Nouveau Testament d'Amelote*, qui ne furent imprimées qu'en 1697.

(1) *Relat. somm. des serv.*, p. 45.

« Ayant trouvé, dit l'Avertissement de cet ouvrage, qu'on avait distribué à ceux qu'on appelait nouveaux catholiques, le *Nouveau Testament traduit en français par ordre du clergé de France et par le ministère de Denys Amelote*, il l'examina dans les déserts où la violence des troupes qui le cherchaient jour et nuit, le contraignait de se retirer, et y ayant remarqué un grand nombre de passages obscurcis ou entièrement falsifiés, il en fit une liste. Après quoi étant allé dans une des villes du Bas-Languedoc, il se fit prêter une Vulgate, un Nouveau Testament grec, et quelques autres livres qui lui étaient nécessaires; et en ayant tiré les passages qu'il avait notés, il retourna dans les déserts, où il composa le traité dont il s'agit. Il l'envoya ensuite en manuscrit à la cour, pour servir d'apologie au peuple que l'on opprimait en France, et il l'adressa au roi lui-même par la requête qui est mise à la tête de ce traité. Depuis, ayant été contraint de sortir pour la seconde fois du royaume, il retoucha cet écrit, dont l'impression a été ensuite commencée en son absence, pendant qu'il travaillait de nouveau en France à l'instruction et à la consolation de ses frères, ce qui est cause qu'il s'y est glissé quelques petites fautes d'impression... »

Les versions de la Bible et surtout celles du Nouveau Testament, étaient alors en quelque sorte des œuvres de controverse : les protestants y atténuaient ce qui semblait s'approcher du catholicisme, et les catholiques finirent par y mettre sans pudeur la messe, le purgatoire, les pèlerinages, les processions, le culte de latrerie etc. La traduction d'Amelote (1666)

était honnête et modérée relativement à celle qui parut à Bordeaux en 1688, et dont Brousson entendit parler sans pouvoir se la procurer (1). C'est donc une œuvre de polémiste, plutôt qu'une œuvre purement scientifique et désintéressée, que fit le pasteur du Désert en dévoilant les altérations d'un Nouveau Testament dans lequel on avait, selon lui, « falsifié plus de deux cents passages importants. » C'est ainsi qu'Amelote écrit que Corneille *adora* saint Pierre, que les apôtres *offraient le sacrifice au Seigneur*, et que, dans le dessein d'établir la virginité de Marie, il transforme en *parents* et en *cousins* les frères du Seigneur. Brousson signale comme catholicisés 8 passages relatifs à la *tradition*, 41 qui parlent de *pénitence*, 43 des *pontifes*, 85 de la qualité de *sacrificateur* attribuée aux prêtres, etc., et tire du tout cette conclusion : *Qu'on ne saurait se sauver dans l'Église romaine*. Tel est le titre du chapitre XX de l'ouvrage, et il suffit à nous faire mesurer le chemin que les idées protestantes ont fait depuis.

La dédicace des *Remarques*, datée du Désert le 31 décembre 1692 (2), est un morceau remarquable. Le langage de Brousson ordinairement terre à terre,

(1) « Au reste, l'auteur n'a pas vu une nouvelle traduction française du Nouveau Testament que les jésuites ont fait imprimer en France, mais que peut-on attendre des jésuites sur cette matière ? » (Avertissement).

(2) C'est par erreur que M. Nègre, dont nous déplorons la fin prématurée, donne (p. 143) le 1<sup>er</sup> janvier 1692 pour date à cette Requête au roi, dont le ms. est aux archives de Montpellier. L'imprimé et la copie que nous en avons reçue de Montpellier portent : *Dernier jour de l'an 1692*.

se relève et s'ennoblit quand il peint à Louis XIV la misère des persécutés et leur ferme résolution, aussi bien que quand il oppose la volonté divine à la volonté royale, et fait retentir les menaces des prophètes d'Israël :

AU ROI.

« Sire,

« Claude Brousson, par la grâce du Seigneur, ministre du saint Évangile, votre très-humble sujet, a recours encore, avec une humilité profonde, tant en son nom qu'au nom de ses frères, à la clémence, à l'équité et à la piété de Votre Majesté. Le Dieu du ciel et de la terre, que nous servons avec pureté selon son commandement, a couvert Votre Majesté de vertus héroïques, et l'a élevée à un si haut degré de gloire et de puissance, qu'elle est devenue l'objet de l'étonnement et de l'admiration de tout le monde; mais ce grand Dieu qui est le roi des rois et le Seigneur des seigneurs, et de la bouche de qui Votre Majesté a reçu toute cette gloire et cette puissance, veut, Sire, que vous ayez pitié de ceux qui le craignent et qui le servent; il veut que vous gouverniez son peuple avec douceur et avec équité...

« Cependant, Sire, nous avons la douleur de voir que, sous le règne de Votre Majesté, nous sommes abandonnés à des juges suspects et passionnés et à des troupes violentes et cruelles... On nous pille, on nous enlève nos enfants, on nous accable de maux, on nous disperse par toute la terre, et on confisque tous nos biens comme si nous étions chargés de crimes; et lorsque nous voulons rendre à Dieu les hom-

mages religieux qui lui sont dûs, on nous condamne aux galères, on nous fait pendre, on nous massacre inhumainement.

« Dieu nous ordonne de nous assembler au nom de son Fils Jésus-Christ, pour l'adorer en esprit et en vérité, pour invoquer unanimement son saint nom, pour célébrer sa gloire par le chant de ses louanges immortelles, pour méditer sa Parole et pour participer aux sacrements de son alliance, qui sont le gage de son amour et le sceau de notre salut ; la Parole de Dieu est expresse sur ce sujet et en un très-grand nombre d'endroits que nous marquons à la marge, et cependant Votre Majesté nous le défend ; Dieu le veut, et Votre Majesté ne le veut point. A qui devons-nous plutôt obéir ? Que Votre Majesté, s'il lui plaît, le juge elle-même. Dieu n'est-il pas jaloux de sa gloire ? Ne nous ordonne-t-il pas de lui obéir plutôt qu'aux hommes ?... Nous souhaiterions bien, Sire, de ne pas déplaire à Votre Majesté ; mais nous ne pouvons pas révoquer les lois de Dieu, qui est le souverain maître du monde, et qui nous commande de lui rendre dans nos saintes assemblées les services religieux que nous lui devons.

« Votre Majesté peut nous affliger et nous faire souffrir de grands maux, comme elle a fait jusqu'à cette heure ; pour ce, nous n'avons pu nous dispenser d'obéir à ce grand Dieu ; mais ce grand Dieu écoute nos cris et nos gémissements, notre voix monte jusqu'à lui, notre sang crie devant son trône comme celui d'Abel ; il connaît notre douleur, il voit du palais de sa gloire la dure servitude sous laquelle

nous gémissons jour et nuit dans votre royaume; c'est pour cela, Sire, que sa colère est embrasée contre vos États, et qu'il consume continuellement votre peuple...

« Le prophète Ésaïe, dans sa révélation au chapitre XLIII, verset 14, avait prédit que le *cri des Chaldéens serait dans les navires*. Les Chaldéens étaient les enfants de Babylone, leur nom signifiait destructeur, et, en effet, ils désolèrent autrefois beaucoup de pays, mais surtout ils détruisirent Jérusalem, ils ruinèrent le temple de l'Éternel, ils abolirent son saint service, ils firent servir une grande partie de son peuple, et ils tinrent longtemps le reste dans une dure captivité. Cette prophétie, dans son sens mystique et mystérieux, se rapportait aux Chaldéens mystiques, qui sont les enfants de la nouvelle Babylone... Dans le siècle passé, les Espagnols, qui étaient alors fort puissants, étaient les principaux instruments dont la nouvelle Babylone se servait pour affliger le peuple de Dieu; mais lorsqu'ils voulurent achever de le détruire, et que, dans ce dessein, ils eurent équipé une armée navale formidable [l'invincible Armada], Dieu fit périr cette grande flotte qu'ils appelaient l'invincible; alors le *cri des Chaldéens fut dans les navires*.

« Dans ce siècle, permettez-nous, Sire, de dire à Votre Majesté ces vérités sur lesquelles il importe qu'il lui plaise de faire de sérieuses réflexions, dans ce siècle, votre royaume est devenu d'une façon particulière la nouvelle Chaldée; il a désolé plusieurs pays, mais surtout il a ruiné la Jérusalem du Dieu

vivant, il a démoli ses sanctuaires, il a aboli son saint service, il a fait périr une grande partie de son peuple, il en a dispersé une autre par toute la terre, et depuis longtemps il fait gémir tout le reste dans une dure captivité ; c'est pourquoi lorsque Votre Majesté a formé des desseins pareils à ceux de Philippe II, roi d'Espagne, et que pour cet effet elle a équipé une puissante armée navale, Dieu a aussi dissipé cette belle flotte [bataillé de la Hogue, mai 1692] ; alors le *cri des Chaldéens* a de nouveau été dans les navires, les Chaldéens ont de nouveau été engloutis par la mer teinte de leur sang, comme autrefois l'armée des Égyptiens, qui avaient aussi opprimé le peuple de Dieu, fut engloutie par la mer Rouge... »

Il nous semble que le fait suivant, dont Brousson n'indique pas la date, dut se passer en 1692 :

« Une nuit, allant vers un lieu qu'il avait marqué pour une assemblée, comme il en approchait, il entendit la voix d'une personne qui parlait au milieu du peuple. Il en approcha de plus près, et voyant que celui qui parlait priait Dieu, il se mit à genoux selon la coutume qui est constamment pratiquée dans les saintes assemblées qui se font en France, et il entendit une grande et belle prière dont il fut fort édifié. Après quoi s'approchant de celui qui l'avait faite et qui était un jeune homme et un pauvre artisan, il lui dit : Mon frère, si vous souhaitez de faire quelque exhortation au peuple, vous pouvez le faire. Hélas ! lui répondit ce pauvre artisan, comment le ferais-je ? je ne sais ni lire ni écrire. Cependant il

venait de faire au milieu du peuple une prière admirable. Quelque temps après, ce jeune homme (1) qui allait de lieu en lieu en faisant des prières pour la consolation du peuple, ayant été pris avec un autre jeune homme appelé Compan, qui travaillait avec lui à la consolation de ses frères, l'un et l'autre furent condamnés aux galères et subirent cette peine en confessant hardiment le nom du Seigneur (2) ».

Au mois de février 1693, Brousson tint dans le colloque d'Uzès, entre Brignon, Valence et St-Maurice, une assemblée composée de 4000 personnes accourues de trente-cinq villes ou villages. Celles qui étaient venues de loin et que Brousson avait prudemment défendu d'inviter, avaient été obligées de partir de chez elles avant la nuit, ce qui fut cause qu'on découvrit l'assemblée, et qu'un fameux apostat nommé Darcis se plaça, avec une troupe armée, dans un bois qu'une partie des assistants devait traverser en se retirant. Les soldats laissèrent approcher la foule sans défiance, et tirèrent presque à bout portant huit à dix coups de fusil. Un paysan fut tué raide; d'autres, blessés, s'échappèrent comme ils purent, et dans la crainte de pis n'eurent garde de se plaindre de leurs blessures. Une quarantaine

(1) Ce jeune homme dont Brousson ne dit pas le nom, serait-il un de ceux (Labric ou La Victoire) qui figurent dans le placard de Bâville du printemps de 1692?

(2) *Relat. somm. des merv.*, p. 43. — Compan ne se trouve pas dans les listes des *Forçats pour la foi* d'Ath. Coquerel fils.

Il y eut plus tard un autre Compan, prophète dans la troupe de Cavalier (N. Peyrat, *Hist. des pasteurs du Désert*, II 538).

de personnes furent prises; les hommes allèrent aux galères et les femmes dans le donjon de Carcassonne.

Peu après, une autre assemblée fut découverte à Sommières. Un soldat voyant une femme, qui en venait, ouvrir la porte de sa maison pour rentrer chez elle, lui tira un coup de fusil. La malheureuse tomba, puis se releva et essaya de nouveau d'ouvrir, mais le monstre lui écrasa la tête à coups de crosse. « Elle véquit encore deux jours, et durant tout ce temps-là elle consola toujours son mari et sa famille, et dit des choses si pieuses que tout le monde fondait en larmes. Quelques jours après sa mort, M. l'intendant Bâville étant allé à Sommières, fit venir ce soldat et, au lieu de témoigner de l'horreur pour l'action barbare et infernale qu'il avait commise, et de punir ce scélérat comme son crime le méritait, il se contenta de lui demander si la femme qu'il avait tuée avait laissé des enfants, et ce scélérat lui ayant répondu qu'elle en avait laissé plusieurs, même des fils qui étaient déjà grands, il lui dit : *Tant pis pour toi! Ces enfants pourraient bien venger la mort de leur mère : tu dois y prendre garde* (1)...

« Après la grande assemblée dont il a été parlé, M. l'intendant ayant été averti qu'il y avait apparence que Brousson s'était retiré dans les grands bois qu'il y a entre les villes d'Uzès, Alais et Bagnols, et au milieu desquels il y a une petite montagne appelée Rouquet, dans laquelle il y a plusieurs ca-

(1) *Relat. somm. des merv.*, p. 56.

vernes, crut qu'il fallait attendre la pluie et qu'alors Brousson, ne pouvant pas tenir les bois, serait contraint de se retirer dans ces cavernes. Dès qu'il commença donc à pleuvoir, il envoya seize compagnies pour investir les cavernes et faire des recherches fort exactes dans ces quartiers-là. Brousson fut d'abord averti de la marche de ces troupes, qui témoignaient avoir un autre dessein. Mais au lieu d'aller vers les cavernes, il s'en éloigna. Les troupes furent trois nuits en campagne, et souffrirent de si grandes fatigues et une pluie si froide et si incommode, que plusieurs soldats en furent malades et moururent. Les deux premières nuits la pluie ne fut pas trop forte ; mais Brousson ne laissa pas de souffrir de grandes misères, ayant été contraint de coucher dans des buissons et sur le terrain mouillé. Mais la troisième nuit la pluie fut très-forte, et comme il fut contraint de passer cette nuit-là sous un rocher, il y fut toujours dans une position extrêmement gênée, n'ayant pu de toute la nuit ni se tenir debout, ni se coucher, ni étendre tant soit peu ses jambes. Le lendemain, comme il était tout engourdi de froid et d'humidité, il dit au fidèle qui l'accompagnait qu'il fallait aller au prochain village pour se sécher et se réchauffer un peu. Mais dès qu'ils furent sortis de leur tanière et qu'ils eurent fait trente ou quarante pas, ils entendirent à leur côté, dans l'épaisseur du bois, un détachement de douze soldats et d'un sergent qui venait vers eux, et qui était déjà à un port de pistolet. A peine eurent-ils le temps de retourner sur leurs pas et de se cacher dans un buisson. Peu de temps après,

ils entendirent un plus grand nombre d'ennemis qui, par le même sentier, vinrent aussi passer fort près d'eux en défilé. Ils en comptèrent jusques à 104. Après quoi ils cessèrent de les compter, parce qu'ils virent qu'ils s'arrêtaient fort près d'eux. C'étaient quatre compagnies de celles qui cherchaient Brousson. Les officiers de ces compagnies conféraient là entre eux, pour savoir où ils le chercheraient encore. Brousson n'était éloigné d'eux que d'un jet de pierre, et l'endroit où il était était fort dangereux, à cause qu'il y avait là quelques rochers qui pouvaient servir d'asile, et que dans ces quatre compagnies il y avait beaucoup de gens de ces pays-là qui connaissaient bien le pays, et qui avaient même des chiens pour chercher Brousson dans les bois. Cependant Brousson ne pouvait pas s'éloigner davantage de peur de se découvrir. Il se mit donc à genoux pour prier Dieu, et Dieu frappa d'aveuglement ses ennemis et les dissipa. Ils se séparèrent en plusieurs troupes, et allèrent investir et fouiller tous les villages et granges du voisinage, et particulièrement le village où Brousson s'était proposé d'aller (1).

« Chacun peut assez imaginer qu'un serviteur de Dieu contre lequel les ennemis de la vérité étaient si animés, a été sans cesse dans des dangers effroyables, et que sa conservation au milieu des flammes de cette horrible persécution a été une continuelle suite

(1) *Relat. somm. des merv.*, p. 57, et *Das Leben Claudii Broussons*, à la fin de *Claudii Brousson Erklärung des Hohen Liedes Salomonis etc.*, Dantzig, bey Georg Marcus Knochen, in-12 sans date.

de miracles. Il marchait comme un agneau au milieu d'une infinité de loups ravissants. Il faisait des assemblées fort fréquentes au milieu d'une armée d'ennemis cruels et furieux, qui l'ont cherché un million de fois ; mais Dieu les a toujours couverts de confusion... Il a fait plusieurs centaines d'assemblées grandes ou petites ; mais grâces à Dieu, jamais aucune n'a été surprise » (1).

Au milieu des merveilles que Dieu opérait continuellement en sa faveur et en faveur de son peuple désolé, Brousson, qui croyait fermement à l'action directe et pratique de l'Esprit-Saint sur les âmes, se souvint que, en 1689, le roi avait promis une somme considérable à qui lui expliquerait un rêve étrange qu'il avait fait, et pensa que, nouveau Daniel, il aurait peut-être quelque influence sur Nebucadnetzar. Il lui envoya donc (avril 1693) (2) l'explication de ce songe dont « Dieu, disait-il, lui avait révélé le mystère. » Elle est écrite d'un style qui rappelle celui de la lettre anonyme de Fénelon au même Louis XIV : « Le cœur de Votre Majesté s'est élevé à cause de la grande puissance que Dieu lui avait donnée. Elle a voulu *faire la guerre à Dieu*, et Dieu veut lui faire voir qu'il est infiniment plus puissant que les plus grands princes de la terre, qu'il est l'*Éternel des armées*, que toute les armées du monde sont à son commandement, et qu'il dissipe comme il lui plaît

(1) *Relat. somm. des merc.*, p. 58.

(2) Cette date est indiquée par la lettre à Bâville dont il va être parlé.

celles qui lui sont contraires. Votre Majesté a voulu détruire la vraie Église de Jésus-Christ, laquelle adore Dieu avec pureté selon sa parole; elle a même fait souiller dans l'idolâtrie les vases mystiques de la maison du Dieu vivant, et ce grand Dieu a fait soulever tous les autres peuples, afin qu'ils engloutissent vos grandes armées et qu'ils désolent vos États. Le conseil de Votre Majesté n'est pas touché d'un grand nombre de prophéties de la parole de Dieu, qui lui ont été mises devant les yeux, et Dieu vous marque la même chose dans les révélations qu'il donne à Votre Majesté par des songes, que Daniel appelle les visions ou les révélations de la nuit, etc. » (1)

Trois mois après (10 juillet 1693), ayant lu lui-même la nouvelle affiche qui promettait 5000 livres et un secret absolu au dénonciateur anonyme qui indiquerait le moyen de s'emparer de lui (2), Brousson si-

(1) *Interprétation ancienne et nouvelle du songe de Louis XIV*, p. 19.

(2) « Nicolas de Lamoignon, chevalier, comte..., conseiller d'État, intendant en la province de Languedoc,

« Étant informé que le nommé Brousson continue d'inspirer un esprit de révolte aux peuples, et les porte, autant qu'il lui est possible, à contrevenir aux ordres du roi, ce qui mérite qu'il soit puni comme un perturbateur du repos public,

« Nous déclarons de rechef que nous donnerons la somme de 5000 livres à quiconque nous découvrira le dit Brousson et nous donnera les moyens de le faire arrêter, sans que celui qui nous donnera l'avis soit obligé de paraître et de se déclarer à Nous qu'après que le dit Brousson aura été pris, en nous faisant connaître que l'avis a été donné par lui, et sans qu'il soit obligé de nous donner aucune reconnaissance du paiement de la dite somme. Lui promettant que nous ne le découvrirons jamais, ce qui sera par nous exécuté aussi exacte-

gnifia à Bâville qu'il appelait de son ordonnance homicide au souverain juge :

Monseigneur,

J'ai vu une de vos ordonnances du 26 juin 1693, que vous avez fait placarder dans la province de Languedoc, et dans laquelle vous dites *qu'étant informé que je continue d'inspirer un esprit de révolte aux peuples, et que je les porte, autant qu'il m'est possible, à contrevenir aux ordres du roi, ce qui mérite que je sois puni comme perturbateur du repos public, vous promettez de donner la somme de cinq mille livres à quiconque me découvrira à Votre Grandeur et vous donnera le moyen de me faire arrêter.*

Mais permettez-moi, Mgr, de représenter à Votre Grandeur avec une humilité profonde, et dans la nécessité d'une légitime défense, que je ne puis pas vous reconnaître pour mon juge, ... parce que depuis l'abolition des édits et traités de pacification, qui étaient perpétuels et irrévocables, qui d'ailleurs étaient très-justes en eux-mêmes, qui étaient même très-nécessaires pour la prospérité, la gloire et la puissance de l'État, ... nous sommes privés de la protection de nos juges légitimes, et traités non pas en personnes libres, mais en esclaves; et, en effet, on dispose de nos biens, de nos enfants et de nos vies, comme si nous étions tels, quoiqu'on ne paie pas des

ment que le paiement des 5000 livres qui ont été données après la prise de Vivens.

« Promettons aux mêmes conditions de faire payer la somme de 1000 livres à celui qui nous fera prendre le nommé La Jeunesse.

« Ces avis nous pourront être donnés par des lettres non-signées qui seront mises à la poste, ou par toute autre voie que l'on jugera à propos. Fait à Montpellier ce 26 juin 1693, signé De Lamoignon, et plus bas : par Monseigneur, Letellier ».

Suivent les signalements de Brousson et La Jeunesse (L. Nègre, *Vie et minist. de Brousson*, p. 169).

tailles et des impôts pour être traité de la sorte. C'est pourquoi nous ne pouvons regarder que comme des violences et des oppressions, tous les maux qu'on nous fait souffrir... Je ne suis pas un méchant homme... Je ne suis pas non plus un perturbateur du repos public; mais je suis un fidèle serviteur de Dieu qui travaille à l'instruction, au salut et à la consolation de son peuple désolé.

Votre Grandeur est assez informée que je ne fais mal à personne, que je fais mes assemblées sans armes, et que je marche aussi sans armes et comme un agneau, au milieu d'une infinité d'ennemis armés et furieux qui cherchent continuellement ma vie. On nous défend de nous assembler au nom du Seigneur Jésus; mais j'ai déjà montré que Dieu nous l'ordonne dans sa Parole... C'est pourquoi je supplie très-humblement Votre Grandeur de cesser enfin de persécuter un innocent, et un fidèle serviteur de Dieu, qui ne peut se dispenser de s'acquitter des devoirs de son ministère, et à qui vous avez pourtant déjà fait souffrir des misères et des calamités qui n'ont point d'exemple. Autrement je déclare que j'appelle de vos ordonnances devant le tribunal de Dieu, qui est le roi des rois, le créateur du ciel et de la terre, le souverain juge du monde, et un juste juge, qui est le maître que je sers, pour les intérêts duquel je souffre depuis longtemps tant de martyres, dont je réclame sans cesse les compassions et le secours, qui m'a conservé jusqu'à cette heure au milieu des flammes de cette horrible persécution, qui ne m'abandonnera point, s'il lui plaît, à l'avenir, qui enfin aura pitié de ma misère, qui débattrà ma cause, qui fera connaître mon innocence, et qui me fera justice, etc.

Douze jours plus tard, le 22 juillet, Brousson adressait à Pictet, professeur de théologie à Genève, la suite de ses *Lettres aux catholiques romains*, pour la faire imprimer en y joignant les trois parties déjà publiées. Il le priaît en même temps d'offrir à l'im-

primeur Ritter ses sermons et ses Remarques sur le Nouveau Testament d'Amelote, et de fixer le nombre d'exemplaires qui lui reviendrait. Une lettre de dix pages contenait l'éloge prolix et naïf de ces deux ouvrages. « On pourra voir dans tous ces sermons, disait-il (1), que je ne parle que les paroles de Dieu, que Dieu me fait la grâce de mettre aussi partout la vérité dans une telle évidence, que les plus idiots et les plus habiles en sont également convaincus ; que je rejette entièrement les citations des anciens docteurs, qu'on appelle abusivement les Pères de l'Église, et qui, au contraire, ont été les pères de la tradition, de l'erreur, de la superstition, de l'idolâtrie et du régime tyrannique, qui ont entièrement défiguré la religion de Jésus-Christ. On verra aussi que je rejette tous les vains ornements de l'éloquence et de la sagesse du siècle, qui consiste à mêler dans la prédication de l'Évangile quelques traits de l'histoire profane, ou quelque point de philosophie et des autres sciences, afin de paraître savant, ce qui me paraît un pur abus du saint ministère ; car cet impur mélange, d'un côté, fait juger que celui qui parle cherche plutôt sa vaine gloire que la gloire de son maître et le salut de ses élus, et, de l'autre, corrompt la parole de Dieu et lui fait perdre son efficace, le peuple s'accoutumant même par ce moyen à chercher dans la prédication de cette divine parole ces vains ornements de la sagesse du siècle, qui chatouillent l'oreille et qui éteignent la solide piété ».

(1) *Ms. Court*, n° 17, t. H.

Un court passage de la préface du Nouveau Testament d'Amelote tend à établir que, dans tous les endroits où le grec vulgaire s'éloigne de la Vulgate, la Vulgate est conforme à de plus anciens manuscrits grecs, qui remontent à douze ou treize cents ans. Brousson s'indigne à ce propos et écrit : « Dans le traité que Dieu m'a fait la grâce de faire là-dessus, et que j'ai envoyé en cour, je fais voir manifestement l'impureté de la Vulgate, l'inutilité de tous ces anciens manuscrits grecs, à l'égard des erreurs, des superstitions, de l'idolâtrie et du régime tyrannique, qui ont eu lieu dans l'Église romaine, et la divinité de l'original que nous avons et qu'on appelle le grec vulgaire. » — Inutilité des anciens manuscrits, divinité du *textus receptus* ! voilà qui dépasse peut-être encore la rotation du soleil autour de la terre. Brousson n'avait jamais ouvert une édition critique du Nouveau Testament, et nous ne songeons nullement à lui en faire un crime, bien que celles de Leusden, d'Ét. de Courcelles, de Fell et de Cocceius eussent déjà paru, et que Mill préparât son *Apparatus criticus* renfermant plus de 30,000 variantes, qui parut en 1707. Mais le pasteur du Désert aurait sagement agi en ne se hasardant pas à parler d'une science dont il ignorait jusqu'aux rudiments, et en laissant à Richard Simon le soin d'apprécier à leur juste valeur les prétendues recherches d'Amelote sur des manuscrits qui n'existaient que dans son imagination (1).

Après l'emprisonnement d'Isabeau Redostièrre et

(1) R. Simon, *Hist. critiq. du N. T.*, p. 370.

de Pintarde (1690), Dieu avait suscité dans les Basses-Cévennes trois autres jeunes filles qui édifiaient le peuple par des prières excellentes. Au mois de juin 1693, Brousson se trouva à Nîmes avec la plus célèbre d'entre elles, qui fit chaque jour durant un mois quatre ou cinq assemblées de trente, quarante et cinquante personnes chacune, jusqu'à ce que, étant accablée de fatigue et la foule la suivant dans les rues, elle fut obligée de sortir de la ville (1). Le bruit qu'avaient fait ces assemblées et d'autres, tenues par Brousson et plusieurs de ses collègues, l'obligèrent aussi de quitter Nîmes et d'aller dans les environs. C'est là qu'eut lieu (en juillet très-probablement) son entrevue avec le zéléateur Guion, autrefois pasteur à St-Martin-de-Boubaux (arrond. de Florac, Lozère), qui, poursuivi comme ayant favorisé le projet de 1683, s'était réfugié en Suisse, et venait de repasser la frontière pour travailler à la consolation des fidèles (2). Guion jugeait les assemblées trop périlleuses pour les assistants, et s'efforça, mais vainement, de décider Brousson à y renoncer et à aller de maison en maison exhorter chacun en particulier. « Mais sa prudence se trouva courte, dit Ant. Court (3), et ne tarda pas à lui faire éprouver qu'il y avait en-

(1) *Relat. somm. des merv.*, p. 50.

(2) Ne pas le confondre avec Charles Guyon, autre zéléateur aussi réfugié en Suisse, ancien pasteur de Bourdeaux et âgé de 67 ans en 1683 (*Bullet.*, 2<sup>e</sup> série, V et VI 307). Peut-être le pasteur du Désert serait-il Isaac Guyon, ministre réfugié que nous trouvons à Amsterdam le 25 avril 1687.

(3) *Ms. Court.*, n<sup>o</sup> 39.

core plus de danger dans la conduite qu'il voulait tenir que dans les assemblées. Il n'était point encore sorti de Nîmes, où à peine il avait visité quelques familles, qu'il fut trahi par une femme catholique romaine, qui, s'étant aperçue de quelque mouvement dans un appartement voisin du sien, fut regarder par le trou de la serrure, et ayant vu un étranger pensa que c'était un ministre et alla le dénoncer. » Guion fut aussitôt arrêté et transféré à Montpellier. Bâville s'empessa de lui lire la lettre qu'il avait depuis peu reçue de Brousson. En approuvez-vous le contenu, lui demanda-t-il ? — Suivez ces bons conseils, Monseigneur, répondit le ministre. — Puis l'intendant lui offrit la vie, s'il voulait abjurer. Je ne suis pas venu en France pour trahir mon maître, dit simplement le martyr. En conséquence il fut pendu au bruit des tambours, le 16 septembre 1693, non sur l'Esplanade, lieu ordinaire des exécutions, mais sur un des bastions de la citadelle. La maison où il avait été surpris fut rasée.

Brousson ne tarda point à composer et à faire circuler manuscrite son *Instruction chrétienne pour tous ceux qui souhaitent leur salut. Adressée tant aux catholiques romains qu'aux réformés de France, par un pasteur prêchant sous la croix. Du Désert, le 10 octobre 1693.*

Quelques jours après, il apprit la mort d'un de ses disciples et de ses collègues, Paul Colognac, surnommé Dauphiné, aussi arrêté à Nîmes. C'était un cardeur de laine, natif de Cros, près de St-Hippolyte, qui avait commencé à prêcher dans les Cévennes et

le Bas-Languedoc vers la fin de 1689. Il n'avait alors que vingt ans. Au bout de quatre années d'un ministère de plus en plus dangereux, il fut vendu par une femme de St-Gilles (arrond. de Nîmes), que ses mœurs relâchées avaient conduite à l'abjuration ayant les dragonnades, mais qui affectait une si grande repentance, qu'elle trompait tout le monde.

Au lieu de condamner purement et simplement le jeune homme en qualité de prédicant, Bâville préféra, comme il avait déjà fait pour Roussel et comme il en prit bientôt l'habitude, l'accuser en même temps d'avoir trempé dans un meurtre, celui de Bagard. Brousson qui, depuis ce meurtre, avait plusieurs fois vu de près Cognac, croyait l'accusation fausse (1) et rendait au prédicant le témoignage qu'il lui avait toujours paru fort sage, d'une vie pure et sainte, plein de zèle et de piété. Entre l'affirmation de Brousson et celle de Bâville il n'y a pas à hésiter. Condamné au supplice de la roue, Cognac souffrit d'abord avec courage et fermeté la question ordinaire et extraordinaire; puis on le conduisit à Marsillargues, près Lunel (Hérault) (2), où il devait être rompu vif, parce qu'il y avait fait sa dernière assemblée. Il marcha au supplice avec un visage serein. Après lui avoir brisé

(1) « Je renvoie le lecteur touchant ce meurtre, dit un autre contemporain, à l'*Histoire de Paul Coulougnac surnommé Dauphiné*, imprimée à Amsterdam. » (*Bullet.*, X 275).

(2) Court et la *France protestante* disent Marsillargues (près d'Anduze, Gard); mais Borrel (*Hist. de l'Égl. réf. de Nîmes*, p. 338), le ms. de Quick (*Biblioth. du prot.*) et Brousson (*Relat. somm. des merv.*, p. 53) disent Marsillargues.

tous les os, on lui fit attendre le coup de grâce deux ou trois heures. Durant tout ce temps et au milieu des plus horribles souffrances, le martyr ne cessa de chanter des psaumes, de prier ou d'exhorter, jusqu'à son dernier soupir. « C'est dans ces sentiments de piété et d'héroïsme, dit Antoine Court (1), qu'il finit sa courte et glorieuse carrière, le 13 d'octobre de 1693 ».

Cependant Bâville donnait des ordres de plus en plus sévères pour l'arrestation de Brousson, et le comte de Broglie, lieutenant-général du Languedoc, faisait fermer toutes les cavernes ou *baumes* du pays, dans lesquelles les « prédicants vagabonds et malintentionnés » trouvaient une retraite. « Enfin la fureur de ses ennemis augmentant de plus en plus, de sorte que vers la fin il ne lui restait presque plus de liberté de travailler au salut du peuple, et considérant, d'un autre côté, que presque toutes ses retraites étaient découvertes, que cependant on avait résolu de mettre encore à son occasion quatre régiments dans ce pays-là pour y faire entièrement finir les assemblées; qu'ayant plusieurs fois tenté de passer en d'autres pays, il n'avait pu exécuter ce dessein à cause que son portrait [signalement] était répandu partout; qu'il ne pouvait marcher que la nuit, et qu'il lui fallait des retraites de deux en deux lieues ou de trois en trois lieues, pour s'y arrêter lorsque le jour arrivait, ce qu'il n'avait pu trouver au-delà des pays où Dieu lui faisait depuis longtemps la grâce de prêcher

(1) *Ms. Court*, n° 39.

l'Évangile; que sa poitrine était même tellement ruinée que désormais il ne pouvait guère travailler de vive voix; que d'ailleurs sa famille qu'il avait abandonnée en Suisse depuis si longtemps, et qui était dépouillée de ses biens et privée de son secours, y était dans une grande misère (1); que son fils unique, qui était encore jeune, était même privé depuis longtemps de l'éducation dont il avait besoin; que, d'un autre côté, il avait en son pouvoir quelques ouvrages de piété et de religion qu'il croyait devoir donner au public, et qui lui semblaient pouvoir, avec l'assistance du Seigneur, contribuer à l'édification de bonnes âmes et à l'avancement du règne de Dieu; que cependant il y avait encore dans les Cévennes et le Bas-Languedoc plusieurs serviteurs de Dieu extraordinairement suscités qui travaillaient..... au salut du peuple; qu'il y laissait une infinité de copies de ses sermons et d'autres écrits qui peuvent servir

(1) Dès le 1<sup>er</sup> septembre 1688, Brousson parlait déjà de cette misère dans sa *Défense de l'auteur des lettres aux pasteurs réfugiés*: Si j'étais possédé par l'ambition ou par le démon de la vaine gloire, comme on m'en accuse, « depuis même que je suis sorti de France, je n'aurais pas négligé, comme j'ai fait, tous les moyens de m'établir et de m'élever dans le monde; je ne ramperais pas maintenant sur la poudre et dans la misère » (*Lettres et opuscules*, p. 131).

En son absence, sa femme recevait du comité qui recrutait les pasteurs du Désert une faible pension, dont le chiffre ne nous est pas connu et qui cessa le jour où elle quitta Lausanne. On lit dans le *Journal de MM. les directeurs des réfugiés* à la date du 31 mai 1695: « M<sup>lle</sup> Brousson, femme de M. Brousson, ministre, qui est en Hollande, allant joindre son mari, n'aura plus de pension. Elle recevra pour viatique 50 livres (*Bullet.*, IX 196).

à instruire ce pauvre peuple et à le fortifier, et que, lors même qu'il serait sorti de France, il pourrait encore travailler par d'autres voies pour sa consolation.., il fut enfin contraint de prendre ce parti-là. Il sortit donc du royaume au mois de décembre 1693 » (1), et arriva le 17 de ce mois à Lausanne. Il avait consacré quatre ans et cinq mois à son extraordinaire entreprise.

Si nous en croyons une lettre écrite de Montpellier (2) à l'occasion de son martyre, il aurait, durant cette première mission, assisté sa mère malade dans une métairie des environs de Nîmes, et ne l'aurait quittée qu'après avoir eu la consolation de la voir remettre son âme entre les mains de son divin Sauveur.

#### SÉJOUR EN HOLLANDE ET SECONDE MISSION (1694-1696).

La femme, le fils et les nombreux amis de Brousson, qui avaient longtemps pensé ne plus le revoir, saluèrent son retour de mille et mille bénédictions. Il demeura quelques mois en Suisse (3), toujours

(1) *Relat. somm. des merv.*, p. 59.

(2) Imprimée à Erlangen en 1699, et dont une copie ms. se trouve dans les papiers Court, n° 17 t. U. Cette relation de la mort de Brousson diffère d'une autre datée de Montpellier le 6 novembre 1698, conservée dans les *Ms. de la biblioth. du prot.* et dans les *Ms. Court*, imprimée par M. L. Négre.

(3) M. Baynes s'est trompé en affirmant (p. 204) que Brousson

occupé des affaires des pauvres réfugiés et de celles du Désert, prêchant à Lausanne, à Genève, à Zurich, à Berne (1) et à Bâle. Tout le monde voulait entendre le courageux prédicateur, que la Providence avait comme arraché de la gueule des lions, et le récit des merveilles qui s'opéraient en France. Ce triomphe de l'homme d'action excita de nouveau l'animosité du parti modéré et clérical, qui se résignait trop facilement à l'abstention. Ce parti demanda bien haut si la consécration que Brousson avait reçue de Vivens était valable, et si la vocation ordinaire ne lui était pas nécessaire dans les pays où le ministère ordinaire était établi. « Les académies de Berne, de Lausanne et de Genève, après avoir bien examiné la chose, jugèrent que, la vocation de Brousson étant légitime, et Brousson ayant, durant quatre ans entiers, fait toutes les fonctions du saint ministère, comme prêché publiquement la Parole de Dieu, administré les sacrements du baptême et de la sainte Cène, exercé la discipline, et servi par ce moyen un grand nombre d'Églises, qui en avaient été édifiées, il n'était pas raisonnable de le recevoir au saint ministère comme un simple proposant; mais qu'il suffisait de le con-

demeura environ quinze mois en Suisse, au retour de sa première mission, et qu'il partit de Lausanne avec sa femme et son fils, au mois de mars 1695 (p. 209), pour se rendre en Hollande. M<sup>e</sup> Brousson ne partit pour aller retrouver son mari, qui l'avait devancée de beaucoup, que le 31 mai (*Bullet.*, IX 196).

(1) Le 25 février, il écrit de Lausanne à son cousin D'Abrenéthée, pasteur à Orbe, qu'il vient de faire un séjour de cinq semaines à Berne.

firmer dans le ministère par l'imposition des mains, après avoir examiné sa conduite et sa capacité. (1) Ce qui ayant été exécuté [à Lausanne, le 24 mars 1694], on lui en donna un acte authentique » (2).

De son côté, Bâville écrivait à l'évêque de Nîmes, Fléchier, les billets suivants (3) :

« 10 février 1694.

« Je ne doute point, Monsieur, que Brousson ne revienne au printemps avec des prédicants; mais nous leur ferons bonne guerre. »

« 24 mai 1694.

« Je sais que Brousson est revenu et qu'il est apparemment à Nîmes; c'est à vous de voir s'il convient dans ce temps d'y faire revenir ses émissaires femelles. »

« 19 juillet 1694 (4).

« Je vous envoie le nouvel ouvrage qu'a fait Brousson, qu'il fait débiter dans le pays. Ce qui me surprend, c'est que ces lettres viennent dans le paquet des étrangères, ce qui ferait croire que Brousson, s'il les envoie, n'est pas dans ce pays ».

(1) Ici Brousson, auquel nous empruntons ces lignes, se fait illusion; sa réception fut absolument semblable à celle d'un simple proposant.

(2) Voir l'appendice III.

(3) *Ms. de la Biblioth. du prot.; Fonds Coquerel.*

(4) La même lettre porte que Bâville vient de condamner aux galères, pour avoir assisté à une assemblée près de Milhau et de Langlade (arrond. de Nîmes, Gard), les nommés Bourdic, Roussel, Misson et Vidal avertisseur. Ces noms manquent à la liste des *Forçats pour la foi* d'A. Coquerel fils.

Qu'était-ce que ce nouvel ouvrage? — Nous le savons grâce à l'obligeance de M. Gaiffe, dont la splendide bibliothèque huguenote nous est gracieusement ouverte. Il avait pour titre : *Lettre de \*\* serviteur de Dieu et de notre Seigneur Jésus-Christ, et par sa grâce fidèle ministre de sa parole, à tous les élus de Dieu sur la nécessité qu'il y a de sortir de la communion de l'impure Babylone, et des pays où elle exerce sa tyrannie. Au Désert, 1694. Brochure in-16 de 29 pages. A la fin : Au Désert, le 22 avril 1694.* On pourrait croire que Brousson a daté du Désert cette pièce, écrite en Suisse ou en Hollande, pour se donner le malin plaisir de tourmenter Bâville, qu'elle a, en effet, trompé quelque temps; mais comme les *Lettres au clergé de France*, imprimées en 1685, portent déjà : *Au Désert, chez le Sincère*, il en résulte que les mots : *Au Désert* (1), sont tout simplement la marque adoptée par Brousson.

Il résume dans ce sermon de controverse violente, et qui ne témoigne d'aucune tendresse pour les soci-niens ni pour les autres hérétiques, tout ce que la science du temps croyait voir dans la Bible contre la Babylone de l'Apocalypse ou l'Église romaine, et renvoie au traité qu'il a adressé en cour pour la justification de sa doctrine, et à deux de ses sermons sur les idoles et le mystère de la Bête (le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup>, qui n'étaient pas encore imprimés). On vivait alors de cette étrange théologie, et rien n'était plus propre à

(1) Expression déjà usitée du temps des guerres de religion (Anquez, *Un nouveau chapitre de l'hist. politiq. des réformés de France*, p. XXIV).

détourner du catholicisme; le lecteur en jugera par quelques lignes : « Le Saint-Esprit dit encore à ce sujet, que la Babylone mystique est enivrée du sang des saints et du sang des martyrs de Jésus. Apocal. ch. XVII, v. 6. En effet, pourrait-on exprimer le prodigieux nombre de fidèles que l'Église romaine a fait mourir dans toute l'Europe depuis cinq cents ans, ou par des massacres horribles ou par toutes sortes de supplices inhumains, ou dans les prisons et par les mains de ses barbares inquisiteurs, ou par des guerres cruelles et sanglantes, ou par d'autres voies iniques, parce qu'ils n'ont pas voulu fléchir les genoux devant les idoles? Cette cruelle Église n'est pas animée de l'Esprit de Dieu, qui prend pour symbole unecolombe; mais elle est poussée par le malin esprit, qui est meurtrier dès le commencement....

« Sortez donc, mes chers frères, sortez d'un malheureux pays où vous n'avez pas la liberté de servir Dieu selon ses commandements, de chanter ses saintes louanges, de vous repaître de sa parole, et de participer au sacrement de son alliance; où vous ne pouvez pas même vous marier ni marier vos enfants sans être infidèles à votre Dieu; où vous êtes encore contraints de *sacrifier vos fils et vos filles aux diables, en les sacrifiant aux idoles*, comme il est dit dans le psaume CVI v. 37 et 38, et où par conséquent vous êtes dans le danger d'être consumés par les fléaux épouvantables dont Dieu va accabler cette cruelle Babylone, cette Sodome, et cette Égypte spirituelle, et dont il a déjà commencé de la frapper. *Sortez de*

*Babylone, mon peuple, vous crie la voix du ciel, afin que vous ne participiez point à ses péchés, et que vous ne receviez pas de ses plaies; car ses péchés se sont entresuivis jusqu'au ciel, et Dieu s'est souvenu de ses iniquités. Fuyez hors de Babylone, vous dit encore ce grand Dieu, dans le chapitre LI de Jérémie; que chacun sauve sa vie, et ne soyez point exterminés dans son iniquité, car c'est ici le temps de la vengeance de l'Éternel. Il lui rend selon ses œuvres. Mon peuple, vous crie-t-il encore dans le même chapitre, sortez du milieu d'elle, et que chacun sauve sa vie hors de l'ardeur de la colère de l'Éternel. Le Seigneur, mes chers frères, vous en fasse à tous la grâce ».*

Peu après sa seconde consécration, Brousson était parti pour la Hollande, où il fut agrégé, le 10 août 1694 après midi, par le synode des Églises wallonnes réuni à Tergoes, dont voici la 14<sup>e</sup> résolution : « Notre très-cher frère le sieur Claude Brousson, ayant présenté à cette compagnie un acte de l'académie de Lausanne, par où il paraît que les pasteurs et les professeurs de cette académie l'ont reconnu pour ministre du saint Évangile, et l'ont confirmé par l'imposition des mains dans le saint ministère, il a demandé que la Compagnie le voulût déclarer appellable parmi nous en cette qualité. Sur quoi plusieurs personnes de cette assemblée ayant rendu de très-bons témoignages à son zèle et à sa piété, et nous ayant beaucoup édifiés par le récit des choses extraordinaires que Dieu a faites par son ministère, la Compagnie, considérant les circonstances tout à fait singulières

de la vie et de la vocation de ce fidèle serviteur de Dieu, qui a été délivré par sa grâce de tant de dangers et qui a soutenu par sa grâce de si grands travaux, on lui a accordé sa demande et il a été déclaré appelable au saint ministère dans nos Églises. Mais parce qu'il n'a eu jusqu'à cette heure qu'une consécration au saint ministère d'une manière et dans des formes qui ne sont point estimées suffisantes pour ceux qui exercent le ministère parmi nous selon nos règlements, la Compagnie ne voulant pas que personne puisse requérir quelque formalité de celles qu'on exige parmi nous, a trouvé bon de le consacrer au milieu de nous, et de l'agréger par l'imposition des mains, qui lui a été donnée dans ce synode, qui fait des vœux ardents pour la bénédiction de sa personne et de son ministère, l'assurant que, selon notre pouvoir, nous nous emploierons à lui faire trouver dans ce pays de la consolation et des secours pour sa subsistance. L'Église de La Haye aura soin de lui faire signer le formulaire d'union selon la coutume ».

L'article suivant porte que Théophile Blanc, ci-devant pasteur à Chalançon, aussi déclaré appelable, étant « fort destitué après le long voyage qu'il vient de faire, on lui a fait présent de dix ducats (31 florins 10 sous), aussi bien qu'à M. Brousson. » Celui-ci, dont le désintéressement égalait le dévouement, et qui, comme il le rapporte lui-même, avait « fait la guerre à sa propre solde, » ne vécut en Hollande, durant plus d'un an, que du produit des collectes que les principaux réfugiés organisaient entre eux pour

le faire subsister (1). Le même empressement qui s'était produit, en 1687, autour de Vivens, se renouvela dans de plus vastes proportions, sept ans après, pour Brousson, et accentua la mésintelligence qui régnait entre les politiques et les zélateurs. Autant les uns aimaient et glorifiaient le pasteur du Désert, autant les autres cherchaient des prétextes pour le décrier et le perdre de réputation. Averti de la guerre sourde que lui faisaient les modérés, il dut en quelque sorte se défendre, dans un sermon qu'il prononça, vers le premier août, à Rotterdam, et ensuite en d'autres lieux, « à cause des contradictions qu'il souffrait touchant son ministère » (2). Rien n'y fit. Bientôt même l'apôtre entendit « de certaines paroles mystérieuses et dénigrantes, qui étaient jetées en l'air : il connaissait bien que ces paroles tombaient sur lui ; mais il n'en comprenait pas la cause. Enfin la divine providence, qui manifeste les choses les plus cachées, lui fit tomber entre les mains une copie de la lettre qui donnait lieu à tous ces mauvais discours » (3).

Voici cette lettre, qu'un pasteur réfugié en Hollande, peut-être l'un de ceux qui avaient pris part à la rédaction de la réponse quelque peu piquante adressée, le 23 septembre 1688, aux ministres réfugiés à Lausanne (4), s'était empressé de se faire écrire, et

(1) Lettre du 2 novembre 1698, *apud* Corbière, *Hist. de l'Egl. de Montpellier*.

(2) Voir l'appendice III.

(3) *Ibid.*

(4) Voir ci-dessus, page 173.

dont il colportait des copies jusqu'auprès des puissances :

LETTRE DE M. '...', PASTEUR FRANÇAIS DE L'ÉGLISE DE LAUSANNE.

L'enquête que vous faites touchant M. Brousson ne me surprend point : il y a dans cet homme tant de bien et tant de mal, à mon jugement, que je puis dire qu'à mon égard il est un mystère. J'ai fait ce que j'ai pu ici pour faire au moins suspendre sa réception au ministère ; mais je n'ai pu en venir à bout, l'éclat de sa résolution à prêcher en France ayant ébloui tout le monde. Cependant on en est bien revenu, et quelques-uns des plus échauffés en sa faveur commencent à le prendre pour un visionnaire anabaptiste. Pour moi, j'ai toujours craint que, pour le moins, il ne le devînt, s'il ne l'est pas encore, et je le lui ai dit à lui-même. Mais il est trop rempli de ses bonnes intentions pour pouvoir être détrompé. En un mot, je crois qu'il a des vues bonnes, zélées et pieuses ; mais il se précipite, et il est incurable par la bonne opinion même d'être sain et saint plus que les autres. Dieu veuille lui dessiller les yeux ! Le temps vous le fera connaître assez tôt pour prévenir le danger de ses saillies.

Je vois que M. Jurieu a beaucoup de faiblesse, aussi bien que de bonnes qualités. Néanmoins je suis toujours pour lui, à cause des bons ouvrages qu'il a donnés au public. Le reste lui doit être pardonné. J'espère que M. Brousson ne le trompera pas, quelque inclination qu'il ait montrée pour les prophètes de Dauphiné, et, s'il le trompe, l'erreur n'aura pas de danger en ses suites. Car M. Brousson étant un peu novateur pour de certaines petites manières, et donnant tête baissée dans quelques bagatelles et cérémonies superstitieuses, cela fera sans doute revenir M. Jurieu de la grande estime qu'il peut avoir pour lui.

Le 8 septembre 1694.

Le vague des accusations par lesquelles débute cette lettre, faisait planer sur Brousson toute espèce de soupçon : Enquête légitime, tant de bien, tant de mal, un vrai mystère. Il a ébloui le monde un moment par l'éclat de ce qu'il a fait en France ; mais sa réputation baisse, et on finira par ne plus voir en lui qu'un visionnaire anabaptiste, animé de bonnes intentions, mais précipité, entêté de la bonne opinion qu'il a de soi, et dont les saillies sont dangereuses.

A la lecture de cette pièce, Brousson perdit sa modération habituelle; il réfuta la lettre, ligne par ligne, avec indignation, en démasqua l'auteur anonyme, Merlat, qu'il avait reconnu du premier coup, fit imprimer sa réponse, sans se donner le temps d'en châtier le style, et la rendit publique à la fin de 1694 ou au commencement de 1695.

Si l'on se souvient que Brousson avait été le chef du parti des zélateurs en 1683, que, depuis ce moment, il n'avait cessé de mettre sa conduite en harmonie avec ses principes, et qu'il avait éclipsé par son dévouement bien des personnalités jalouses, on ne s'étonnera pas de ce nouvel épisode de la lutte entre politiques et zélateurs. L'auteur de la lettre était le même pasteur et professeur de théologie à Lausanne, qui avait fait, six mois auparavant, tout ce qu'il avait pu pour s'opposer à la consécration de Brousson, et qui, ayant vu son sentiment rejeté par les académies de Berne, Lausanne et Genève, n'avait voulu assister ni à la prédication d'épreuve du ministre candidat, ni à l'examen qu'il soutint sur les matières de théologie, ni à l'imposition des mains qu'on lui donna

publiquement (1). C'était lui aussi qui, en 1688, avait insulté Brousson du haut de la chaire, sans le nommer, mais en le désignant d'une manière transparente, à l'occasion des *Lettres* par lesquelles celui-ci invitait les pasteurs à rentrer en France. Brousson ayant alors protesté contre ces diffamations, et « s'étant mis en état de faire voir son innocence, ce pasteur vint chez lui, et lui confessa qu'il s'était contredit; car, en effet, il lui avait d'abord donné de grandes louanges, qu'il avait menti. Et là-dessus il lui donna les plus beaux éloges du monde (2) ».

Élie Merlat, pasteur de Saintes, président du synode provincial tenu à Jonzac en 1678, était un homme de mérite, mais d'un esprit mal fait, banni de France, en 1680, pour son livre contre Arnaud, *Le Renversement de la morale*, et pour la fermeté dont il avait fait preuve pendant les vingt années de son ministère. On l'accusait d'avoir dit, dans un sermon prononcé au mois de février 1679 : « Il faut obéir aux rois; mais il faut aussi que les rois sachent qu'ils n'ont pas affaire à des bêtes brutes, mais à des hommes raisonnables », et dans un autre sermon du mois d'avril : « que dans tous les temps il y a eu des rois tyrans, parmi les païens et parmi le peuple choisi de Dieu (3). » — Nous doutons un peu de l'exactitude de ces accusations; parce qu'elles sont en contradiction avec un ouvrage que Merlat publia en 1685, et

(1) Voir l'appendice III.

(2) *Ibid.*

(3) *La France prot.*

qu'il avait voulu imprimer déjà quatre ans plus tôt : *Traité du pouvoir absolu des souverains, pour servir d'instruction, de consolation et d'apologie aux Églises réformées de France qui sont affligées*. Cologne, in-16 (*Biblioth. nation.*).

L'instruction, la consolation et l'apologie des Églises affligées, ne sont que dans le titre, et ne paraissent nullement dans l'ouvrage, qui n'est qu'une abstruse démonstration de la légitimité du pouvoir absolu, d'après les *Principes de la politique d'Hobbes*, comme l'auteur l'avoue (p. 220). « Les souverains, dit-il (1), à qui Dieu a permis de parvenir au pouvoir absolu, n'ont aucune loi qui les règle à l'égard de leurs sujets, leur seule volonté est leur loi, et ce qui leur plaît leur est licite » ; ils n'ont de responsabilité que vis-à-vis de Dieu. David, l'homme selon le cœur de Dieu, a exercé un droit sans réserve sur les biens, sur l'honneur et la vie de ses sujets (2). « Formons donc maintenant, poursuit-il (3), sans aucune crainte notre dernière conclusion, et disons hardiment que, puisque l'*Écriture sainte en général*, puisque l'*Évangile en particulier*, puisque le *fondement du droit*, puisque l'*origine des puissances*, plaident pour le pouvoir absolu et pour l'impunité des princes à l'égard des peuples, on ne saurait se rebeller contre les puissances, sans se rendre coupable, sans offenser Dieu, et sans se rendre digne de la peine qui

(1) Page 59.

(2) Page 76.

(3) Page 229.

suit la rébellion. Ainsi les peuples n'ont d'autre droit à l'égard des princes, lorsqu'ils désirent quelque soulagement dans leurs charges, que celui qui se réduit à prier, à supplier, à faire compassion, à s'humilier, à s'amender. » Le martyr, dit-il encore (1), est le comble de la gloire; mais plusieurs, animés d'un faux zèle, qui croient être martyrs de Jésus-Christ, sont souvent les martyrs de leur pure opinion et de leur fausse générosité.

Jurisconsulte savant et libéral, dont les principes étaient l'opposé de ceux-là, Brousson fait justement observer que ce livre « tend à favoriser la tyrannie et les persécutions, et à condamner la conduite des protestants de Hollande, d'Angleterre, de France, d'Allemagne et de Piémont, et celle de tous les Suisses aussi; jusqu'à vouloir insinuer que la femme d'Urie ne pécha point dans l'adultère qu'elle commit avec David, parce qu'elle ne devait pas *désobéir* à son roi, chap. III, p. 77 et 78 (2). » C'était pour le moins une étrange morale.

Entre Merlat plus ou moins latitudinaire, et Brousson orthodoxe rigide, d'une piété austère et méticuleuse, la divergence religieuse était plus grande encore que la divergence politique. « Comme on est

(1) Page 6.

(2) Brousson n'exagère nullement; Merlat a écrit: « Aussi ne lisons-nous point que Bath-Scheba, avec qui David commit adultère, ait été considérée comme coupable dans cette action, ni qu'elle en ait été punie, comme fut David, parce que l'autorité royale qui l'assujettissait à ce péché, fut une couverture pour elle, par l'obéissance à laquelle elle fut forcée ».

souvent choqué, dit Brousson (1), des choses qu'il débite en chaire ou par passion, ou sur des fondements peu solides, ou *d'une manière trop philosophique*, Brousson a été un de ceux qui ont témoigné n'être pas édifiés par cette manière de prêcher, ce qui est cause que ce pasteur a toujours été son ennemi déclaré. Cela est notoire dans Lausanne et presque dans toute la Suisse ».

La discussion des faits merveilleux dont le Béarn et le Dauphiné avaient été le théâtre, aigrit encore le dissentiment. Brousson n'hésitait pas à voir dans ces faits une manifestation divine, un présage de la prochaine délivrance de l'Église et de la ruine de l'Antechrist. Merlat, au contraire, nous l'avons dit plus haut, y voyait une manifestation diabolique.

C'est ici, dit Brousson (2), le grand mystère et l'occasion prochaine des calomnies qui sont répandues dans cette lettre. Environ le commencement de l'année 1689, l'auteur de cette lettre fit imprimer un sermon, dans lequel il décida hautement que les jeunes garçons et les jeunes filles du Dauphiné et du Vivarais, qui, dans un profond assoupissement, ont exhorté le peuple à la repentance, invoqué le nom du Seigneur et chanté ses saintes louanges, étaient *inspirés du diable*, et, dans ce même sermon il prononça (p. 61) *anathème contre tous ceux qui en douteraient seulement*, après qu'il aurait déduit les raisons qu'il allègue dans ce sermon. Ce qui imposa silence à tous ceux qui paraissaient touchés de ce prodige, attesté par plus de vingt relations bien circonstanciées et envoyées de

(1) Voir l'appendice III.

(2) *Ibid.*

France par des personnes sages et connues qui en avaient été les témoins.

Après quoi, les persécuteurs croyant sans doute que leur cruauté était assez justifiée par ce sermon, massacrèrent ou continuèrent à massacrer plusieurs de ces innocents, et de ceux qui allaient entendre les choses qu'ils disaient, et ils en firent prendre plusieurs qui souffrirent le martyre avec une confiance inébranlable. D'un autre côté, trois ou quatre jeunes garçons du nombre de ceux qui disaient avoir prêché dans un profond assoupissement, étaient allés à Genève, et ayant dit que cela ne leur arrivait plus depuis qu'ils étaient sortis de France, tout le monde cria à l'imposture, non-seulement contre ces trois ou quatre, qui étaient peut-être innocents par des raisons qu'il serait trop long d'expliquer ici (1), mais encore contre tous les autres, en qui ce prodige arrivait actuellement en France, et qui soutenaient leur innocence dans le supplice jusqu'au dernier de leurs soupirs. Sur cela on imputa à M. Jurieu d'avoir écrit trop légèrement sur cette matière. Lorsque Brousson a été de retour en France, on a sans doute cru qu'il pourrait avoir quelques particularités sur ce sujet, et donner peut-être au public quelques réflexions qui justifieraient M. Jurieu. Cependant quoique Brousson n'ait jamais eu la pensée de violer les lois de la charité chrétienne, avec laquelle les ministres de l'Évangile doivent écrire et parler, quelqu'un a voulu intéresser l'auteur de la lettre à l'occasion de son sermon, et l'auteur de la lettre se laissant aller à la passion, et ne pouvant rien dire ni contre la vie ni contre la doctrine de Brousson, contre lequel il avait depuis longtemps de l'aigreur, a tâché de le perdre par des calomnies vagues et détestables, sans rien marquer de précis.

Ce que Brousson ne dit pas, c'est que, dans la

(1) La meilleure preuve de l'innocence des inspirés, c'est que le phénomène cesse dès qu'ils sortent du milieu qui le produit.

seconde partie de la lettre, plus perfide encore que la première, et pour ôter à son adversaire l'appui de Jurieu et de ses amis, l'auteur de la lettre déguise ses véritables sentiments. A l'occasion de son fameux sermon sur les *inspirés diaboliques*, Jurieu l'avait accusé publiquement et nommément *d'impiété et de folie*. Merlat n'était pas homme à l'oublier ; mais il feint d'avoir tout pardonné, à cause des bons ouvrages qu'a publiés le théologien de Rotterdam. Il le flatte de son mieux : Brousson, dit-il, ne réussira pas à le tromper sur le sujet des prophètes ; mais quand il y réussirait un instant, l'erreur n'aura pas de suite, car Jurieu a trop de jugement pour ne pas découvrir bientôt les superstitions dont Brousson est coiffé, et il ne peut manquer de revenir bientôt de la grande estime qu'il a pour lui. — Cette tentative de diviser le parti d'action échoua misérablement, et contribua sans doute à préparer au pasteur du Désert un triomphe plus éclatant, dont nous aurons bientôt à parler.

Brousson ayant reçu d'un de ses collègues du Désert la nouvelle du martyr de Papus, exécuté le 8 mars 1695, à Montpellier, laissa déborder dans sa réponse, datée de La Haye, le 29 du même mois, les sentiments que lui inspirait cette glorieuse mort (1).

Les juges iniques, dit-il, qui l'ont condamné à un supplice barbare, s'imaginent qu'ils en ont eu légitime prétexte, à cause que feu notre frère Vivens et ceux qui l'accompagnaient défendaient leur propre vie contre ceux qui voulaient les massacrer. Mais cela ne les excuse ni devant Dieu ni devant les

(1) *Lettres et opuscules*, p. 284 et 288.

hommes. Ce sont eux qui ont violé les traités de pacification ; ce sont eux qui attaquent et oppriment des innocents, et qui courent sur eux à main armée lorsqu'ils ne font autre chose que de prier Dieu. Il n'y a point d'autorité plus sacrée dans le monde que celle des pères sur leurs enfants ; cependant, si un père était si dénaturé que d'envoyer des scélérats pour massacrer ses enfants, personne ne trouverait étrange que ses enfants défendissent leur propre vie contre ces scélérats qui se seraient chargés d'un ordre si barbare et si inhumain. Il est pourtant mieux que nous souffrions comme des agneaux ; mais il est toujours vrai que nos ennemis comblent de plus en plus la mesure de leurs péchés...

Comme *toutes choses tournent ensemble en bien à ceux qui craignent Dieu*, et que Dieu tire la lumière des ténèbres, il a fait éclater sa miséricorde, la vertu de son esprit et sa profonde sagesse dans la mort de notre cher frère. Il l'a mis dans le creuset de l'affliction, mais il n'a pas permis qu'il y ait été consumé ; au contraire, il l'a épuré et a rendu sa foi plus vive et plus brillante. *Avec la tentation il lui en a donné une issue glorieuse*. Il l'a fait entrer dans le bon combat, mais il l'a rendu victorieux. Sa foi a été la victoire du monde. Il a même été plus que vainqueur par Jésus-Christ qui l'a aimé. Il a éclaté en chant de triomphe au milieu de son angoisse, et il a senti la force et les consolations de l'esprit de Dieu, qui lui ont fait perdre le sentiment de l'amertume de la mort. Ah ! qu'il est heureux, mon cher frère ! Puisqu'il devait mourir un jour, et qu'il ne pouvait pas même prolonger sa vie au-delà du terme que Dieu lui avait marqué, sa fin pouvait-elle être plus heureuse et plus glorieuse ? Sa constance, sa débonnaireté, sa patience, son humilité, sa foi, son espérance et sa piété, ont édifié et ses juges et les faux pasteurs qui le voulaient séduire, et le bourreau même et les gens de guerre qui assistaient à son martyre pour faire exécuter sa condamnation, et tout le peuple tant infidèle que fidèle ; ne voit-on pas en tout cela qu'il

était animé de l'esprit du Seigneur de gloire, qui, dans sa condamnation même et dans sa mort, contraignit son juge et ceux qui le firent mourir, de reconnaître son innocence? Il ne pouvait jamais mieux prêcher qu'il l'a fait dans son martyre, et je ne doute point que sa mort ne produise un très-grand fruit.

Le sang des martyrs a toujours été la semence de l'Église, et il faut espérer que celui de ce fidèle serviteur de Dieu, et de tous les autres qui ont déjà souffert la mort (1) pour rendre témoignage à la vérité, sera une semence fertile dans l'Église de Dieu.

Si les choses que j'ai à faire en ce pays pour la défense de la vérité et pour l'avancement du règne de Dieu, ne me paraissent plus importantes que ce que je pourrais faire dans celui où vous êtes, j'irais m'exposer encore avec vous, et avec tous nos autres frères et collègues, à la misère, aux fatigues et aux dangers pour la consolation du peuple de Dieu, notwithstanding les infirmités corporelles que mes fatigues précédentes m'ont attirées...

Dans les premiers jours d'avril, Brousson se rendit en Angleterre pour juger par lui-même de la situation des réfugiés en ce pays, et voir s'il y avait lieu de travailler à en augmenter le nombre. Il rencontra à Londres une douzaine de pasteurs français : De Joux de Lyon, Graverol de Nîmes, La Coux de Castres, Roussillon de Montredon, Thomas Satur de Montauban, Mettayer de Saint-Quentin, et les six ministres de Montpellier : Du Bourdieu père et fils, Bertheau père et fils, Sartre et Gaultier de Saint-Blancard (2). Il s'entretint longtemps avec le révérend Quick, sur lequel il fit la plus vive impression,

(1) Papus fut le trentième prédicant martyr.

(2) Baynes, *Life of Cl. Brousson*, p. 218.

et qui lui a consacré une notice (1) dans ses *Icones sacræ gallicæ et anglicanæ*, ouvrage anglais resté manuscrit.

« J'ai eu l'honneur, écrit Quick (2), de faire la connaissance de cet excellent pasteur et fidèle martyr. Le savant et judicieux M. Mettayer... l'a conduit chez moi, où j'ai été favorisé d'une conversation avec lui, laquelle a duré cinq bonnes heures. Le temps me parut court, tant j'étais heureux de posséder un tel hôte. Il me semblait être en compagnie de ces puritains de l'ancienne Église, Dodd de Langley, Grosse d'Ashburton, Vincent de Bloreflening, Wills de Morrall, et de mon ancien collègue et condisciple Thomas Tregoss, dont la conversation roulait tout le jour sur Dieu et le ciel. Brousson se serait plutôt privé de sa nourriture quotidienne que de la lecture des saintes Écritures. Ce n'est point là une vaine et inutile parole tombée de sa bouche. Il semblait être un ange sous forme humaine, et n'était satisfait d'aller au ciel qu'à condition d'y pouvoir conduire avec lui ses amis, ses compatriotes et étrangers. Ce saint homme de Dieu, etc. »

Bien avant la fin du mois (car il eut encore le temps d'aller se présenter au synode de Harlem, le 30 avril 1695, pour demander l'approbation de ses sermons), Brousson fut subitement rappelé en Hollande. L'Église wallonne de La Haye venait de le nommer pasteur. La chaire qu'elle lui offrait était la

(1) Il y en a une copie à la *Bibliothèque du protestantisme*.

(2) Baynes, *Life of Cl. Brousson*, p. 224.

première du pays, celle qu'avait occupée Jean Claude, le célèbre ministre de Charenton, celle que devait occuper, quelques années plus tard, le plus grand des prédicateurs protestants, Saurin, et au pied de laquelle se réunissaient les magistrats, les ministres de l'État et le prince d'Orange, roi d'Angleterre, pendant les voyages qu'il faisait sur le continent. Les trois pasteurs attachés au temple de la cour du palais étaient choisis parmi les hommes de haut mérite et de réputation. Brousson ne put refuser une offre si honorable, et appela près de lui sa femme et son fils. L'humble pasteur du Désert, qui savait converser avec les têtes couronnées aussi bien qu'avec les pâtres cévenols, devint le prédicateur de l'aristocratie, et eut quelques mois pour collègue le fils de Jean Claude, Isaac, qui mourut le 29 juillet 1695. On peut juger quels cris de colère cette nomination fit pousser au parti modéré tout entier. Brousson profita de son séjour à La Haye pour faire imprimer quelques-uns de ses ouvrages, d'abord les trois volumes de sermons (*la Manne mystique du Désert*) qu'il avait écrits dans les cavernes, pendant sa première mission; puis la *Relation sommaire des merveilles que Dieu fait en France dans les Cévennes et dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction et la consolation de son Eglise désolée*, et la *Confession de foi raisonnée de ceux qui prêchent dans le Désert*. En même temps il fit parvenir au synode ses *Considérations sur l'examen des livres de religion*. Nul ne pouvait alors faire imprimer en Hollande un ouvrage de ce genre sans l'approbation des consistoires de deux Églises,

désignées par le synode. Cette manière de faire entraînait des longueurs, et d'autres abus, contre lesquels Brousson réclamait justement. (Ses sermons étaient depuis longtemps entre les mains des pasteurs et des anciens de Harlem et d'Amsterdam, qui en signèrent l'approbation le jour même où il alla les relancer au synode). Il importe, disait-il, de laisser la liberté à ceux qui travaillent pour l'avancement du règne de Dieu, de ne pas gêner les esprits en leur imposant un joug que la Parole de Dieu ne leur impose point, de ne pas être trop méticuleux sur les mystères qui ne sont pas clairement enseignés dans la Bible, de ne nommer que des juges éclairés, judicieux, charitables, modérés et intègres, au nombre de deux seulement, et de les inviter à se hâter. Le mieux serait qu'il fût permis aux auteurs de s'adresser aux plus proches et à ceux dont ils pourraient recevoir le plus de secours.

Ces observations portèrent leur fruit; car, quelques années après, Jurieu, De Superville et Duvilaer obtinrent la permission de faire examiner par leurs consistoires des ouvrages dont la publication ne pouvait être retardée (1).

(1) Cependant les abus contre lesquels s'était élevé Brousson devinrent plus choquants encore dans la suite, si nous en croyons l'illustre Saurin : « Nous ne saurions trop déplorer, écrivait-il en 1717 à Alphonse Turettini, professeur à Genève, les ravages que le cocceianisme fait dans ce pays, et je ne vous dirai rien là-dessus parce que la matière est trop abondante, et que je ne saurais la renfermer dans les bornes d'une lettre. C'est une chose déplorable que, dans le pays du monde où la tolérance est portée jusques à la licence la plus effrénée,

L'avertissement au lecteur de *la Manne mystique*, se termine par une pensée d'apaisement, un nouvel appel à l'union et à la charité, adressé aux luthériens : « On espère encore de la grâce du Seigneur, que les fidèles de la Confession d'Augsbourg, qui jusqu'à cette heure n'ont pas voulu reconnaître les réformés de France pour leurs frères, seront édifiés de la doctrine pure, sainte et solide de ces sermons, et qu'en même temps, faisant réflexion sur les maux et les misères que les fidèles de France souffrent depuis longtemps pour ne pas fléchir les genoux devant les idoles, sur le sacrifice que deux ou trois cent mille d'entre eux ont fait à Dieu, depuis tant d'années, de tout ce qu'ils avaiënt de plus cher au monde, pour lui donner gloire, et pour suivre l'Agneau partout où il va, et sur les grandes mer-

les Églises wallonnes adoptent une partie des maximes de l'inquisition. J'en aurais été la victime plus d'une fois, si je n'avais quelques partisans dans les personnes les plus accréditées de ces provinces. Mais quelque appui qu'elles puissent me procurer, elles ne sauraient me délivrer du genre de torture par lequel je suis indispensablement obligé de passer toutes les fois que j'ai quelque chose à imprimer. Il faut que je soumette mes manuscrits à deux Églises examinatrices, qui me nomment souvent pour les examiner des personnes dont quelques-unes n'entendent pas notre langue, et dont la plupart n'ont pas le sens commun. Ajoutez à cela les motifs dont quelques gens de notre robe sont animés. L'excès va si loin qu'on censure jusques à des expressions raisonnables, auxquelles on m'oblige d'en substituer qui ne le sont point. J'avais dit, je ne sais où, que le dogme de la *Trinité* était l'*écueil de la raison humaine*. Il y eut des conférences très-vives sur ce mot dans le consistoire de Rotterdam, où il fut conclu que je mettrais au lieu du mot *écueil* celui d'*ahourtement*. Jugez de la pièce par cet échantillon. » (*Bullet.*, 2<sup>e</sup> série, I 289).

veilles que Dieu fait en France pour le salut de ceux qui, depuis longtemps, y sont tenus dans une dure servitude, ils reconnaîtront que tous ces fidèles sont de vrais membres du corps mystique de Jésus-Christ, et que tous les autres fidèles du monde doivent être touchés de leurs misères ».

C'est pendant ce même séjour à La Haye qu'un peintre de talent, Peter van Bronkhorst, obtint de reproduire les traits du prédicateur à la mode, dont Bâville avait donné en 1693 le signalement suivant : « Brousson est de taille moyenne et assez menue, âgé de 44 ans au moins, le nez grand, le visage basané, maigre, les cheveux noirs, les mains assez belles. Il porte une perruque. » — Le tableau du peintre hollandais a fini par trouver sa véritable place, il est au musée de Nîmes (1), et M. Jules Salles l'a apprécié en ces termes (2) : « Le portrait de Claude Brousson... se recommande par une touche énergique, un dessin correct, et une belle expression dans les traits du visage. Il n'y a pas, comme dans les portraits de Rembrandt, son compatriote, ces effets de clair-obscur qui séduisent l'œil, quand ils sont habilement rendus, mais qui permettent au pinceau de l'artiste certaines négligences de dessin et de modelé qui passent inaperçus sous la magie de la couleur. Le portrait dont nous parlons est peint en pleine lumière. La tête, vue presque de face, laisse à

(1) Imaginerait-on qu'il nous a été impossible de nous en procurer une photographie? Celui de Bâville, dont les traits sont d'une admirable régularité, est au musée de Montpellier.

(2) *Bullet.*, VII 3.

découvert tous les traits de cette belle figure, encadrée dans de longs cheveux châtain, selon la mode du temps, et dans laquelle se reflètent toutes les vertus du glorieux martyr.

« On a souvent reproché à l'école hollandaise de manquer de noblesse, et de reproduire trop brutalement une nature dont les types étaient quelquefois même assez mal choisis; ce défaut n'est point applicable au portrait de Brousson, et, si Peter van Bronkhorst a copié servilement le modèle qui a posé devant son chevalet, il faut reconnaître que le caractère de cette belle tête a inspiré le peintre, et qu'il a évité l'écueil dans lequel sont tombés beaucoup de ses compatriotes.

« Les mains, dont l'une tient un livre de prières, et l'autre invite du geste à pratiquer les enseignements qui y sont renfermés, sont remarquablement belles ».

Aimé, choyé et largement rétribué (1) dans ce poste de grand honneur et de grande influence, Brousson ne tarda pas à soupirer après les pauvres Églises de France. Les consciences énergiques et insensibles au respect humain, finissent généralement par froisser quelque passion ou quelque intérêt vulgaire, et, comme les meilleurs d'entre nous ne sont ni impeccables ni à l'abri de la malignité, on leur fait payer cher leur supériorité morale. Ce fut

(1) Il recevait des Etats-Généraux 400 florins, et 150 de la Société de La Haye. Deux cent cinquante ministres réfugiés étaient pensionnés en Hollande : cinquante par Amsterdam, et le reste par les États,

ce qui arriva pour le petit avocat pasteur, noir, basané, toujours en mouvement, qui ne pouvait rester en place, dont la faconde ne tarissait pas, qui allait droit son chemin, ne reculait devant rien ni personne pour accomplir ce qu'il croyait son devoir, et poursuivait un but unique avec l'abnégation et le zèle d'un homme qui a fait le sacrifice de sa vie. Plus ardent que tous ses amis, qui lui paraissaient tièdes, il souffrait des ménagements de toutes sortes qu'il leur voyait garder, et ils souffraient de ce qu'il ne les gardait pas comme eux. Ils blâmaient sa franchise excessive, l'expression peu mesurée de sa haine pour le catholicisme, son interprétation trop allégorique des Écritures. Il n'obtenait qu'à grand'peine qu'on imprimât ses livres, et il en souffrait beaucoup, il l'avoue dans une page qu'on trouvera plus loin. Sans doute aussi, quand le premier mouvement de curiosité fut calmé, on reconnut que son accent méridional lui nuisait (1), que sa prédication peu travaillée, peu variée, n'était pas supérieure à celle de ses collègues, et qu'à la longue il aurait infailliblement le dessous. Peut-être même vit-il bientôt l'auditoire moins nombreux témoigner quelque froideur, et se rappelant alors l'enthousiasme qu'il excitait dans les assemblées nocturnes, et le besoin que celles-ci avaient de sa présence, il se dit tout à coup : Assez de toutes ces compétitions et de ces froissements douloureux ; assez de ces auditeurs qui n'as-

(1) Il prononçait : *assent* pour *accent* ; il écrivait : *santifié*, *santification*, et *Pittet* pour *Pictet*, etc.

sistent au culte que comme à un exercice littéraire ou à une joute oratoire; assez de cette piété mondaine et vaniteuse des salons; retournons au Désert, où l'on peut parler et agir en toute liberté, en toute simplicité de cœur.

Brousson ne resta qu'un peu plus de quatre mois au service de son Église aristocratique, et quitta La Haye en septembre. Les Etats-Généraux lui allouèrent une pension de 550 florins (690 livres), qui fut régulièrement payée à sa femme, plus 500 florins pour ses frais de voyage. On lui conseillait d'aller au camp du roi d'Angleterre et de se faire donner une escorte pour franchir la frontière; « il aima mieux s'exposer à un grand danger, en traversant les Ardennes du côté de Sedan », afin qu'on ne pût le soupçonner d'avoir été prendre un mot d'ordre et de manquer de fidélité à son pays et à son roi. C'est pourquoi aussi il n'alla point alors en Languedoc (1).

Dès qu'il fut arrivé chez les protestants de la Thiérache, il se sépara de son guide, Bruman, pour une quinzaine de jours, (2) et écrivit à un ami, le 20 septembre (3) :

Monsieur, je suis arrivé fort heureusement, grâce à Dieu, au milieu de nos frères. Nous sommes souvent passés au milieu des voleurs; mais Dieu leur a tenu la bride, et nous a fait franchir toutes les difficultés qui se trouvaient sur notre route. C'est pourquoi nous le bénissons maintenant de tout

(1) Lettre du 2 novembre 1698.

(2) Après avoir amené Brousson, Bruman était sans doute allé chercher des livres qu'il introduisit en France.

(3) *Lettres et opuscules*, p. 289.

notre cœur, et nous espérons de sa miséricorde qu'il nous continuera toujours le soin de sa providence. Je ne saurais, Monsieur, vous exprimer la joie et la consolation que je sentis à l'entrée, la première fois que je fus obligé de marcher à pied de nuit et dans les déserts, cela me remettant d'abord dans l'esprit l'idée de mes premières pérégrinations et des grâces que Dieu m'avait alors accordées. Au commencement de mon voyage, j'appréhendais de ne pouvoir pas souffrir la fatigue ; mais, grâces à Dieu, je suis dans une aussi grande vigueur que je l'aie jamais été dans mon précédent voyage. Nos frères ont une grande joie de nous voir, et nous en avons beaucoup à notre tour de les trouver en bon état. Nous continuons, Monsieur, à vous conjurer de vous souvenir toujours de nous dans vos prières, et je vous prie en mon particulier d'être persuadé que je suis etc.

La lettre qu'il adressa, dix jours après, à Madame Brousson n'est pas moins intéressante. Le sentiment de joie qu'il éprouve au contact d'un « grand nombre de bonnes âmes qu'on laisse assez en repos » (1) et qui sont heureuses de le voir, n'a point diminué, au contraire, et il voudrait le faire partager à sa femme, afin qu'elle fasse son sacrifice avec une franche volonté, pour être agréable à Dieu.

Cependant le repos de ces bonnes âmes ne tarda point à être troublé. Le 8 novembre 1695, Pontchar-

(1) Pour n'avoir pas été massacrées comme celles du Midi, les assemblées du Nord n'en ont pas moins fourni leur contingent aux galères. De 1684 à 1690, nous comptons quatre-vingts forçats pour la foi, de la Normandie, de l'Ile-de-France, de la Champagne, de la Picardie, de la Flandre et du Hainaut, dont un proposant, Desgrouz, de Picardie, qui avait sans doute édifié ses frères dans quelques réunions.

train informait Lepelletier de la Houssaye, successeur de l'intendant Bossuet, que plusieurs ministres venant d'Angleterre et de Hollande avaient tenté de s'introduire dans les provinces du royaume, et l'invitait à redoubler d'attention et à ne rien négliger pour être exactement tenu au courant des assemblées des nouveaux convertis. Cette recommandation ne fut pas sans effet ; car Pontchartrain écrivait encore au même intendant le 9 décembre suivant : « J'ai rendu compte au roi de ce que vous m'avez écrit au sujet des assemblées des nouveaux catholiques qui se font dans une maison de la paroisse de Landouzy-la-Ville. Et sa Majesté m'a ordonné de vous écrire de faire arrêter tous ceux qui s'y trouveront, en prenant pour cela toutes les précautions que vous jugerez à propos, et vous vous servirez non-seulement des prévôts des maréchaux, mais des troupes qui pourraient être aux environs, en cas que vous en ayez besoin ; et lorsqu'ils seront arrêtés, vous vous transporterez sur les lieux pour les interroger, et vous donnerez ordre à ce qu'ils soient mis dans des prisons sûres. Je suis etc. » L'intendant trouva bientôt l'occasion d'obéir ; car les 3 et 4 janvier suivants le secrétaire d'État lui ordonnait de *juger suivant la rigueur des ordonnances* les personnes incarcérées. Pierre Barthe, Jérémie de Troyes, Gobert Lambert, Jean Chemin et Nicolas Nicole, tous de Landouzy, et convaincus de s'être à diverses reprises réunis dans une maison abandonnée pour y faire l'exercice de la R. P. R., furent condamnés par l'intendant et le présidial de Soissons à servir sur les galères du roi comme forçats pendant

neuf ans, peine que le roi, dans sa *clémence*, daigna commuer, le 26 mars, en celle du bannissement pour neuf ans du ressort des bailliages et sièges présidiaux de Laon et de Soissons.

Après avoir consacré tout un mois aux Églises de Picardie, Brousson pénétra en Champagne. Il écrivait le 25 octobre : (1)

Mon dessein n'était pas de m'arrêter auprès de [Sedan]. Mais étant arrivé dans le voisinage de cette ville-là, et y ayant trouvé sept à huit villages où il y a un grand nombre de nos frères, qui depuis longtemps ont renoncé à la communion romaine, et qui étaient affamés de la parole de Dieu, je n'ai pu éviter de visiter et de consoler ce pauvre peuple, avec toute la précaution dont j'ai été capable. Mais comme le zèle de ce peuple s'est enflammé, et que je ne pouvais pas les consoler tous à la fois, la crainte qu'un grand nombre de nos frères de la ville et de la campagne ont eu de perdre l'occasion d'être reçus à la paix de l'Église, d'entendre la parole de Dieu, et de participer au sceau de son alliance, a fait qu'ils n'ont pas gardé toutes les mesures qu'ils devaient garder. Cependant n'ayant pu éviter d'aller dans le faubourg de la ville, pour y consoler ceux qui n'avaient pu venir à la campagne de peur de faire trop d'éclat, j'y fis d'abord une petite assemblée ; mais le lendemain la maison où nous avions couché et où nous étions encore fut investie. Je m'adressai d'abord au premier officier qui se présenta, et lui ayant dit hardiment : Que demandez-vous, Monsieur ? sans me répondre il jeta les yeux sur notre pauvre frère M. [Jacques Bruman], qui avait un bâton à la main, comme un homme qui avait du chemin à faire, et s'attacha à lui, lui faisant d'abord plusieurs questions, et le fai-

(1) *Lettres et opuscules*, p. 291.

sant ensuite arrêter. Alors je lui tournai le dos, comme si j'eusse été le maître de la maison.

Nous étions sur le derrière de la maison, où il y avait une porte par laquelle cet officier était entré. Cependant comme le plus grand nombre des officiers et des soldats étaient à l'autre porte de la maison, et que je les entendis entrer, j'entrai moi-même dans une petite chambre basse, et me mis derrière une porte, qui ne me couvrait qu'environ les deux tiers du corps. Ces officiers et quelques soldats entrèrent dans cette chambre, disant qu'ils tenaient le ministre, et qu'ils cherchaient encore les livres qu'il avait apportés : ce qui m'a fait juger que le pauvre M. [Bruman], qui en avait fait la conduite dans deux petites caisses, n'avait pas usé d'assez de prudence ou qu'il avait été trahi. Il est bien certain que je voyais depuis quelque temps qu'il n'avait pas assez de prudence pour être avec moi, et que je souhaitais de trouver le moyen de le faire travailler séparément à la consolation du peuple, et d'agir moi seul, comme je l'avais déjà fait durant quinze jours, durant lequel temps tout était bien allé. Quoi qu'il en soit, ces officiers et ces soldats, au nombre de quatre ou cinq, les autres étant autour de la maison, cherchèrent durant quelque temps les livres dans cette petite chambre. Il était presque impossible qu'ils tournassent la tête du côté de la porte, sans me voir ; mais je priai le Seigneur qu'il lui plût de les frapper d'aveuglement, comme ceux qui cherchaient autrefois son serviteur Lot et son prophète Élisée, et de faire connaître qu'il ne délivre pas seulement pour un temps, mais qu'il sait délivrer jusqu'à la fin, lorsque c'est son bon plaisir, et ce grand Dieu les aveugla, en effet, car il les fit partir de la chambre sans m'avoir aperçu.

Lorsqu'ils furent dans une chambre voisine, l'un des officiers voyant deux petits enfans de cinq à six ans, leur demanda quelle était la chambre où le ministre avait couché. Les petits enfans, qui ne le savaient pas, ne lui répondirent

rien ; mais un moment après, ces deux enfants étant entrés dans la chambre où j'étais, et m'ayant vu, retournèrent incontinent à l'officier, et l'un d'eux lui dit en bégayant : Monsieur, ici, ici ! ce que j'entendis fort bien ; mais l'officier n'ayant pas compris ce que l'enfant lui disait, sortit de la maison avec les autres officiers et les soldats.

Voilà sans doute, Monsieur, une des plus merveilleuses délivrances que Dieu ait jamais accordée à un de ses serviteurs. Par là, ce bon Dieu, qui est infiniment sage, a voulu donner gloire à son saint nom, en un temps où il y a si peu de gens qui aient de la foi en terre, c'est-à-dire qui se confient en lui, et qui fassent leur devoir, sans craindre le danger où leur piété peut les exposer.

Cependant, comme je vis bien que les officiers et les magistrats reconnaîtraient bientôt que celui qu'on avait pris n'était pas le pasteur, je changeai d'habit, et, prenant un équipage fort différent de mon équipage ordinaire, je passai au milieu des gardes qu'on avait posés à la sortie du faubourg. J'ai appris dans la suite que certaines choses dont on m'avait chargé pour me déguiser, pouvaient donner lieu à me faire fouiller et arrêter en deux endroits de la sortie ; mais grâce à Dieu, je ne fus fouillé ni arrêté en aucun...

Je vous prie aussi, Monsieur, de faire recommander aux prières publiques celui de nos frères qui est tombé entre les mains des ennemis de la vérité. Il n'a peut-être pas toute la prudence qui est nécessaire dans un temps si difficile ; mais il a un grand zèle, et il a le cœur droit (1). Le Seigneur veuille le fortifier par son saint esprit, et le délivrer de sa détresse. Je ne crois pas qu'on le fasse mourir. Cependant on a tout sujet de craindre de la malice des faux pasteurs, qui sont ceux qui font tout le mal. On a deux ou trois autres prisonniers ;

(1) Une lettre de Seignelay à l'intendant de Soissons, Bossuet, en date du 7 mars 1688, nous apprend que Jacques Bruman, natif de

mais je ne vois pas qu'on ait aucune prise sur eux, car ceux qui risquaient le plus tiennent la campagne. Les habitants de cette ville-là ont un grand zèle; mais la plupart d'entre eux n'ont pas assez de prudence, ou se laissent emporter à leur zèle.

Loin de se laisser effrayer par ce début et de retourner en Hollande, comme l'a cru Quick (1), Brousson continua de prêcher et de relever par ses lettres le courage de sa femme, qui ne voyait son dévouement qu'avec peine. « Depuis le malheur dont j'ai parlé dans ma précédente lettre, lui écrit-il le 30 octobre, les choses sont fort bien allées, grâce à ce bon Dieu. Le grand séjour que nous avons été contraints de faire dans le quartier où ce malheur est arrivé, et qui est extrêmement dangereux, nous exposait à ce danger; mais depuis que j'ai quitté ces quartiers-là, comme je suis presque toujours en marche, il en est tout autrement, grâce à Dieu... Je suis

Normandie, avait été arrêté sortant du royaume, et mis dans les prisons d'Aubenton. Selon Élie Benoît, on l'y garda deux ans, au bout desquels il fut élargi et reçut l'ordre de quitter la France. Mais comme on ne lui donna ni argent ni gardes, il resta dans les environs, peut-être à Landouzy, tout près de la frontière, et inspira son courage et son zèle à tout le monde. Il avait été chercher plusieurs ministres à l'étranger avant de servir de guide à Brousson.

(1) Ce n'est pas la seule erreur qu'il ait commise. D'après lui, Brousson serait rentré cinq fois en France, et il est indubitable qu'il n'y a fait que trois missions. Quick s'étend fort longuement sur la première, dont il tenait les détails de Brousson lui-même, et de la *Relation sommaire des merveilles que Dieu fait en France dans les Cévennes*, 1695, in-12, et ne consacre que quelques pages au reste de la vie du martyr.

persuadé que, si une seule fois vous vous étiez trouvée dans nos saintes assemblées, vous en seriez vous-même remplie de consolation et de confiance, et que vous béniriez sans cesse le Seigneur de ce qu'il lui plaît de m'accorder tant de grâces. Je fais trois et quatre prédications par semaine; chaque exercice est de trois à quatre heures à cause des diverses choses qu'il y a à faire, outre trois prières par jour, et grâces à Dieu je me porte beaucoup mieux que je ne faisais dans le séjour que j'ai quitté... Je vous assure, ma chère femme,... que je m'estime infiniment plus heureux que si j'étais établi dans la meilleure Église de Hollande. Le seul regret que j'ai, c'est de savoir que vous vous affligez de ce qui devrait vous consoler et vous remplir d'une sainte joie... Je ne me propose point de m'arrêter à Paris, à cause des faux frères qu'il y a... »

A la fin d'octobre, il parcourait donc la Champagne en se dirigeant vers Paris. Sa lettre du 20 décembre nous le montre sur la route d'Orléans, c'est-à-dire au sud de Paris, mais encore dans les environs, peut-être à La Norville (cant. d'Arpajon, Seine-et-Oise) : « Depuis ma dernière lettre, écrit-il, j'ai parcouru fort heureusement, grâces au Seigneur, quelques-unes des provinces voisines de la grande ville (Brie et Ile de France). Je la côtoyai sans y entrer; car tout le monde convint qu'il n'y aurait pas de prudence à m'y commettre, les commissaires et autres préposés ayant eu depuis quelques mois des ordres exprès de courir sus aux gens de ma sorte... Plût à Dieu que mes très-honorés collègues, et sur-

tout ceux des provinces que je traverse, pussent voir comme moi l'ardeur de nos pauvres frères à l'ouïe de la prédication de la parole de Dieu ! Il serait impossible que leurs entrailles ne fussent émues de zèle à les venir secourir. J'en ai acquitté ma conscience, leur en ayant parlé plusieurs fois aux uns et aux autres, dans tous les lieux de notre refuge depuis notre dispersion, et surtout lorsque j'eus l'honneur d'être député de nos frères de Suisse vers les autres États protestants. »

Brousson gagna ensuite la Normandie (janvier), qu'il parcourut et visita en détail. L'une des plus nombreuses assemblées qu'il y présida, fut découverte au village de Crocy (arrond. de Falaise) et amena l'arrestation de plusieurs personnes, « qui, après avoir été promenées durant huit mois de prison en prison et de juridiction en juridiction, devant l'intendant, au bailliage, au parlement, furent définitivement jugées au bailliage. La sentence fut confirmée par le parlement de Rouen, le 30 mars 1697. Les peines furent diverses : il y eut des hommes condamnés à l'amende, d'autres bannis, d'autres envoyés aux galères. De ce nombre furent Benjamin Germain, qui avait reçu Brousson chez lui, ainsi que Daniel et Salomon Bourguet (1). La jeune femme de Benjamin Germain, nommée Suzanne Cotterel, se

(1) Daniel Bourguet mourut à l'hôpital de Marseille, le 11 mars 1708, ayant toujours persévéré dans sa foi. (*Rôle des prot. morts à l'hôpital royal de Marseille, depuis le 16 mai 1707 jusqu'au 20 mars 1708*, dans les *ms. Court*). Il avait ramé sur la *Vieille-Réale*. — Son frère, Salomon, moins âgé de six ans, il n'en avait que qua-

trouvait au nombre des victimes et fut condamnée au fouet pendant trois jours consécutifs de marché. Elle souffrit tout avec une grande constance ; une seule chose parut l'émouvoir, c'est qu'en la faisant sortir pour l'exécution de son jugement, on lui ôta un enfant qu'elle avait à la mamelle et dont elle était accouchée en prison. Après avoir subi son jugement avec un rare courage, Suzanne Cotterel fut remise en prison, quoique la sentence portât qu'elle serait bannie. Ajoutons, à l'honneur de l'humanité, qu'elle fut visitée et consolée dans sa prison par des dames catholiques, qui firent tout ce qu'elles purent pour atténuer ses souffrances (1) ».

« Durant le même voyage (2), Brousson fut reconnu en Normandie chez un gentilhomme qui l'avait reçu

rante-huit quand il fut condamné, fut libéré en 1713. Il ramait sur *la Valeur*, aussi à Marseille.

Benjamin Germain, condamné à l'âge de quarante-sept ans, et envoyé sur l'*Ambitieuse* à Marseille, fut aussi libéré en 1713 (A. Coquerel fils, *Les forçats pour la foi*, p. 308 et 309).

(1) Francis Waddington, *Le protestantisme en Normandie*.

(2) *Abrégé de la vie de feu M. Brousson*, apud *Lettres et opuscules*, etc.

Voici quelques autres indications se rattachant au voyage de Brousson en Normandie, que M. Fr. Waddington a trouvées dans les registres de l'Église française de Londres :

« 2 août 1699. Charles Du Bois, d'auprès de Crocy en Normandie, nous a déclaré qu'ayant eu le bonheur de se relever de sa chute, entre les mains du bienheureux martyr M. Brousson, il a depuis été condamné aux galères pour la religion, de quoi Dieu lui a fait la grâce de s'échapper, sans avoir rien fait de contraire à notre religion. Il a demandé d'être reçu à la communion de l'Église, ce qui lui a été accordé.

dans sa maison et qui le faisait passer pour un de ses parents. Il y avait alors une assez grosse assemblée de toute sorte de gens dans cette maison, parce que tous ceux qui avaient des biens dans le ressort de ce gentilhomme avaient été assignés à y comparaître, pour de certaines formalités de devoirs qui se renouvellent de temps en temps, ce qui s'appelle dans ce pays-là *tenir les plaids*. Un avocat d'Alençon, ancien papiste, homme d'esprit et d'honneur, mais zélé pour sa religion jusqu'à l'aveuglement, s'aperçut à l'accent de M. Brousson qu'il n'était pas de Normandie, lui fit plusieurs questions embarrassantes, et fit sentir au gentilhomme par divers discours que sous ce nom de parent il voyait bien que c'était là un ministre. L'honneur et l'équité l'emportèrent néanmoins sur le zèle, et cet avocat ne déféra point M. Brousson. Au contraire, étant revenu le lendemain dans la même maison, où l'assemblée continuait, il n'y trouva plus le ministre; et cela lui donna occasion de parler ouvertement à ce gentilhomme, de lui confesser qu'il avait reconnu le ministre, et de l'assurer qu'il n'avait rien à craindre de sa part; mais qu'il avait à prendre garde que d'autres n'en usassent pas avec autant de discrétion que lui ».

« 19 mai 1700. Jacques Painel, Paul Badouet, Paul Painel, Matthieu Paroissian, Jean Du Bois, jeunes hommes de Crocy en Normandie, ont déclaré n'avoir jamais rien signé, ni été à la messe, et avoir paru devant M. Brousson, qui leur fit promettre de persévérer, ce qu'ils ont fait depuis. C'est pourquoi nous les recevons de bon cœur et les exhortons à s'instruire un peu mieux, pour être reçus à la sainte Cène et y participer avec plus de consolation, »

La lettre du 5 janvier 1696, dans laquelle Brousson marque qu'il a fait trente-cinq assemblées de communion, dont deux d'environ quatre cents communiants chacune, et celle qu'il écrivit un mois après, c'est-à-dire le 7 février, peignent l'état des Églises du Nord moins violentées que celles du Poitou et du Midi. Sur cent personnes, dit-il, à peine s'en trouve-t-il une de gâtée, qui persévère dans son péché. Tout le peuple vit en liberté chez soi, lisant la parole de Dieu avec soin, chantant les psaumes en divers lieux. Il n'y a que quelques endroits où l'on s'assemble souvent. On ne force personne d'aller à la messe, aussi personne n'y va-t-il depuis longtemps. Mais la liberté n'est pas telle que ceux qui sont sortis doivent revenir; car ils seraient privés de la sainte Cène et de la prédication de l'Évangile. Une infinité de mariages sont suspendus, parce que les réformés ne peuvent se marier sans blesser leur conscience ou sans s'exposer à voir leurs enfants bâtards. Quelques prêtres consentent à les marier dans une chambre sans publication de bans; mais Brousson s'oppose à cette accommodation, et conseille, en habile jurisconsulte qui eut le premier l'idée du mariage civil, qu'on se tienne pour marié après avoir passé un contrat de mariage, fait publier les bans par un huissier ou un crieur devant deux témoins, et demandé acte de cette union au juge du lieu (1). Plusieurs personnes

(1) « Nous devons considérer que le mariage n'est pas un sacrement, et que, dans toutes les divines Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, il n'est jamais dit que pour faire un mariage il faille se présenter devant un pasteur. Notre Seigneur dit seulement que

mariées de la sorte n'ont point été poursuivies. Le pis ce sont les baptêmes. Les prêtres font porter les enfants dans leurs églises et les baptisent, quoi qu'on fasse. Plus tard, ils les enlèvent à leurs parents, surtout à ceux qui sont riches ou de qualité, et les mettent dans des collèges et des couvents, où ils paient de fortes pensions et souffrent quelquefois des traitements inhumains.

l'homme laissera son père et sa mère et qu'il se joindra à sa femme. Ce qui nous fait voir qu'il n'y a que le consentement de l'homme et de la femme, avec celui de leurs pères et de leurs mères, et la consommation du mariage qui fassent le mariage selon la Parole de Dieu.

« C'est pourquoi il suffit, en ce temps de désolation, que ceux qui veulent se marier fassent un contrat de mariage du consentement de leurs parents, qu'ils fassent publier les bans ou annonces dans la place publique, par un sergent dans les lieux où cela peut se faire, ou par quelque autre personne, en présence de deux témoins qui en feront leur déclaration ou certificat par écrit, et qu'ils aillent ensuite déclarer eux-mêmes devant le juge tenant le plaids où en présence de deux témoins, qu'ils se donnent mutuellement la foi du mariage... S'ils trouvaient même de la difficulté à faire cette déclaration devant le juge, il suffirait de la faire dans la place publique au milieu du peuple, dans les lieux où cela se peut sans danger et en présence de deux ou trois témoins réformés qui en signeront la déclaration par écrit avec l'époux et l'épouse, ou enfin ils pourront faire cette déclaration au milieu des personnes invitées à la noce...

« Au reste, il faut que l'époux et l'épouse célèbrent ouvertement la noce, leurs parents et amis invités selon la coutume, et qu'ils se tiennent ouvertement et publiquement pour mariés. Il serait pourtant bon que dans quelque assemblée des fidèles, celui qui fait les prières publiques, ou même le père de l'époux ou celui de l'épouse dans leur maison, le jour de la noce, en présence d'une petite assemblée, leur lût la liturgie du mariage ». (*Lettre d'un théologien prot.*, apud Nègre, p. 93).

Toujours occupé de son œuvre de colportage et de prosélytisme parmi les catholiques, Brousson recommande d'employer à l'impression de ses livres l'argent qu'il a laissé en Hollande, et ajoute qu'il n'en a pas besoin, parce que, s'il n'avait de la discrétion, les pauvres frères de France lui donneraient leurs entrailles. Cette impression à laquelle il consacre toute sa lettre du 22 mars, paraît avoir rencontré d'assez grandes difficultés, et, sous ce rapport, il se plaint de la Hollande : « Je suis fâché, écrit-il à un ami de La Haye, que vous n'ayez pas pu jusqu'ici faire imprimer mes *Lettres aux catholiques romains*. Vous me mandez qu'on y a trouvé *quelque chose d'exorbitant et quelques explications mystiques trop poussées et exagérées*;... qu'elles contiennent des choses qui ne sont pas de saison. Mais, mon cher Monsieur, la piété n'entre pas dans ces considérations humaines. Nous devons prêcher la Parole et *insister en temps et hors de temps*. Je vois bien que plusieurs ne regardent qu'aux moyens humains *et au bras de la chair*... Je crains bien que ces ménagements charnels ne seront pas agréables à Dieu... Pour moi, je bénis le Seigneur de ce qu'il me fait la grâce de tenir une conduite toute opposée dans le pays où je suis... Cependant c'est une chose triste et que j'ai sentie avec bien de l'amertume, quand j'étais auprès de vous, que dans un État où je croyais trouver le plus de facilité à travailler, selon mon pouvoir et mes faibles lumières, à l'avancement du règne de Dieu, par mes écrits, j'en ai trouvé le moins, et que les uns d'une manière, les autres d'une autre, lient les

mains à ceux qui ont quelque zèle pour l'œuvre du Seigneur ».

Brousson avait reçu en Normandie la lettre que Henri lui avait adressée en Hollande, le 1<sup>er</sup> janvier 1696 (1), il commit l'imprudence d'y répondre le 7 avril (2).

Je ne doute pas, mon cher frère, que vous ne soyez fort en peine de ce que vous n'avez point reçu de mes nouvelles depuis longtemps ; mais c'est que Dieu me fait la grâce de m'employer à consoler ailleurs son Église désolée... Quoique je fusse en repos dans le pays d'où je vous ai quelquefois écrit, et que je n'y fusse peut-être pas entièrement inutile, mon esprit y a été dans de si grandes inquiétudes que j'ai été de nouveau contraint de visiter le peuple de Dieu qui est dans l'affliction. C'est donc ici le huitième mois que Dieu a voulu que j'aie de nouveau mis la main à l'œuvre ; et je puis dire que Dieu répand une grande bénédiction sur mon travail. Je ne suis plus fixé dans un certain pays, je marche toujours et il y a bien peu d'Églises que je ne visite et que je ne console. Je suis maintenant dans une province où j'ai déjà fait trente-quatre ou trente-cinq assemblées. Mais comme le peuple souhaite partout la communion, ce ne sont partout qu'assemblées de cette nature, et le peuple paraît être fort consolé...

J'ai longtemps hésité si je devais vous faire savoir mes occupations présentes, craignant que cela étant divulgué n'irrite ceux qui nous affligent injustement ; mais enfin j'ai cru que je devais vous le faire savoir pour votre édification et pour votre

(1) Nous devons cette date à l'obligeance de M. Nègre. — Il est évident que Henri n'a pu écrire directement en Normandie, ne sachant pas même si Brousson était en France. C'est M<sup>e</sup> Brousson qui fit parvenir la lettre à son mari.

(2) L. Nègre, *Vie et minist. de Brousson*, p. 98.

consolation. Je crois pourtant qu'il est bon de garder le silence sur ce sujet autant qu'il sera possible. Je vous recommande tous au Seigneur et à la parole de sa grâce.

Le 10 mai, Brousson écrit à sa femme que son esprit n'était pas content dans le repos, que c'est dans le travail que Dieu lui donne un vif sentiment de sa grâce et de son amour, que la tâche est si grande qu'elle semble au-dessus de ses forces, mais que *la vertu de Dieu s'accomplit dans son infirmité*, de sorte qu'il jouit d'une santé ferme et vigoureuse.

Pendant le bruit de son retour en France s'était répandu, et l'on prit des mesures pour s'emparer de lui. Pontchartrain adressa, le 20 juin, la circulaire suivante aux intendants des généralités (1) : « M. de Bâville, intendant du Languedoc, ayant fait arrêter depuis peu de jours le nommé Henri, prédicant, qui allait déguisé de lieu en lieu, pour exhorter les nouveaux convertis à faire l'exercice de la R. P. R., il a trouvé dans ses papiers une lettre qui lui a été écrite, datée du 7 avril dernier, par le nommé Brousson, qu'on a ci-devant cherché, sur les avis qu'on avait qu'il était dans ladite province, où il les avait souvent exhortés à se pervertir. Et, comme il paraît par cette lettre que ledit Brousson, qui est un homme dangereux, parcourt encore les provinces du royaume pour y faire la même chose, sans qu'on sache quelle route il a prise ni où il a passé, parce que sa lettre n'en fait aucune mention, et que Henri a assuré qu'il n'en avait aucune connaissance, Sa Majesté m'a or-

(1) Depping, *Corresp. adm.*, IV 231.

donné de vous envoyer le portrait que M. de Bâville a donné de Brousson, afin que vous fassiez toutes les diligences possibles pour découvrir s'il est dans votre département ou s'il y passe à l'avenir, et, en ce cas, le faire arrêter pour être mis dans des prisons très-sûres, dont vous me donnerez aussitôt avis, pour en rendre compte à Sa Majesté ».

Le « terrible » intendant, comme on l'appelait, confesse à Fléchier (1) à quel point il était exaspéré par l'intrépidité de Brousson : « Non-seulement La Jeunesse agit ; mais on m'assure que Brousson est revenu et qu'il a fait une grande assemblée à Cour-nonterral [près Montpellier, Hérault]. J'en arrive, j'ai fait prendre une femme qui dit l'avoir vu prêcher, et qui a dénoncé plusieurs accusés... Je ne sais si cette femme ne veut pas se faire valoir en nommant Brousson ; *il est certain que cet homme me tourmente plus que jamais*. Il a écrit des lettres, fait des instructions, que j'ai interceptées, il a parcouru tout le royaume, il a été absent de cette province depuis trois ans, il peut y être revenu ».

La circulaire du 20 juin eut pour résultat la découverte de l'itinéraire de Brousson ; mais averti qu'on le suivait à la trace, et que son arrestation était presque inévitable, s'il demeurait davantage dans le royaume (2), il traversa la Franche-Comté et arriva à Bâle au commencement de septembre. C'est proba-

(1) Lettre du 22 juillet 1696. *Ms. de la Biblioth. du prot., Fonds Coquerel.*

(2) *Abrégé de la vie de feu M. Brousson, apud Lettres et opuscules.*

blement en Suisse qu'il fit imprimer *l'adoration religieuse, ou traité de la gèneuflexion dans la prière*, qui parut en 1696. Pendant sa seconde mission, qui avait duré un an, il avait visité tous les protestants du Nord, et parcouru la Picardie, la Champagne, l'Île de France, la Normandie, le Perche, les rives de la Loire, l'Orléanais (1), la Beauce, le Nivernais et la Bourgogne.

Dans les premiers mois de 1696, il avait aussi composé et répandu dans les provinces du Nord (moins riches que le Midi en prédicants) la *Lettre d'un serviteur de Dieu à l'glise de Dieu qui est sous la croix, sur le pouvoir d'administrer les sacrements*. Cette pièce conservée manuscrite aux archives de Montpellier et imprimée par M. Nègre (2), débute ainsi : « Il y a déjà plus de dix ans que dans ce royaume les enfants demeurent sans baptême ou sont consacrés aux idoles, et par ce moyen aux démons, et que tout le peuple y est privé de la consolation de participer régulièrement à la cène du Seigneur, qui est le seau de la rémission de nos péchés et le gage de notre salut. Ce n'est pas ainsi, mes chers frères,

(1) L'incarcération en 1699 de plusieurs personnes compromises par des lettres trouvées sur lui (l'avocat Pineau de Vendôme, La Primaudaie de Montaigu, Galleran d'Orléans, M<sup>lle</sup> Brunier de Blois — *La France prot.*, VI 239), témoigne qu'il traversa Vendôme, Blois et Orléans.

De même, une lettre de Pontchartrain du 19 novembre 1698 annonçant la mort de Brousson à l'intendant de Soissons, contenait les noms des protestants de son département saisis sur le martyr, avec l'ordre de les arrêter s'ils faisaient l'exercice (*Reg. du Secrét.*, O 42).

(2) *Vie et minist. de Brousson*, p. 117.

que le peuple de Dieu doit vivre. Si Dieu permettait que son Église fût encore persécutée pendant vingt ou trente années, comme dans le siècle passé (1), faudrait-il qu'elle demeurât toujours dans ce désordre ? Non, sans doute. Il faut, dans le besoin, recourir aux moyens que Dieu nous donne pour pourvoir à notre éducation. »

L'article 31 de la confession de foi autorise l'emploi de ces moyens dans des circonstances exceptionnelles, et la bénédiction que Dieu répand sur eux témoigne qu'il en approuve l'usage. « En ce dernier temps, lorsque l'Église de Dieu a été désolée dans toute l'étendue de ce royaume, qu'on y a fermé le royaume des cieus au-devant des hommes, et que la plupart des mêmes pasteurs n'ont pas eu assez de zèle pour l'avancement du règne de Dieu, Dieu y a extraordinairement suscité un grand nombre de fidèles serviteurs, dont *plusieurs ont été des personnes viles et méprisables aux yeux de la chair*, mais qu'il a fortifiées par son Esprit et qui ont travaillé avec un grand fruit à ramener le peuple dans la droite voie, à le consoler et à le fortifier en la foi.

« Lors donc que Dieu scelle le ministère extraordinaire de ces nouveaux pasteurs par l'efficace qu'il lui donne ; lorsque leur ministère est accompagné d'une vie pure et sans reproche, que le peuple en est édifié, qu'il l'approuve et qu'il consent et souhaite même que ces nouveaux pasteurs lui administrent

(1) Nous voici loin de l'espoir de la délivrance que devait opérer le prince d'Orange en 1689.

les sacrements, il n'y a point de doute qu'ils ne puissent le faire, c'est ce qui a toujours été pratiqué depuis la désolation de nos Églises, dans la partie méridionale de France, ce qui est un grand sujet de consolation pour tous les fidèles de l'Europe. En effet, d'un côté, c'est *Dieu lui-même qui pousse des ouvriers dans sa moisson* (Luc X 2), qui fait même *crier les pierres* lorsque les ministres ordinaires de sa parole *se sont tus* (Luc XIX 40), et qui *baille sa vigne à d'autres*, lorsque les vigneron ne s'acquittent pas de leur devoir (Marc XII 9). De l'autre, le droit de *choisir* et d'appeler les pasteurs, quant aux hommes, appartient à l'assemblée des fidèles au milieu desquels ces pasteurs doivent exercer leur ministère. »

Nulle part ailleurs Brousson n'a blâmé plus explicitement la conduite des pasteurs réfugiés qui ne rentraient pas en France, et nulle part non plus il n'a établi d'une manière aussi catégorique la nécessité du ministère des prédicants. « Il est vrai, poursuit-il, que les pasteurs qui, dans les cas extraordinaires, sont ainsi établis par la seule assemblée des fidèles, n'ont pas reçu l'imposition des mains par le ministère d'autres pasteurs. Mais la grâce de Dieu n'est pas tellement attachée à cette cérémonie extérieure, que Dieu ne puisse la conférer sans cette cérémonie. Le baptême et la sainte cène sont d'excellents signes de la grâce du Saint-Esprit... Cependant la grâce du Saint-Esprit n'est pas tellement attachée à ces signes visibles, que Dieu ne puisse nous la communiquer sans ces signes, et en effet le Saint-Esprit

descendit sur tous ceux qui étaient dans la maison de Corneille, avant qu'ils eussent été baptisés (Actes X 44 et 48)... Les réformateurs que Dieu suscita extraordinairement en France, à Genève, en Suisse, en Hollande et ailleurs, n'avaient pas non plus reçu l'imposition des mains des hommes ; mais la main du Seigneur était sur eux, et c'est là la bonne imposition des mains.

« D'un autre côté, il n'est pas absolument nécessaire que ceux qui seront ainsi choisis pour pasteurs entendent les langues, puisque la Providence divine a déjà fait traduire les Écritures en une langue qui leur est connue. Il n'est pas nécessaire non plus qu'ils soient philosophes ; au contraire, il serait à souhaiter que tous les ministres de l'Évangile reconnussent bien que c'est la philosophie qui en a toujours jeté et en jette encore plusieurs dans des erreurs pernicieuses. La philosophie, lorsque par ses frivoles raisonnements elle s'élève au-dessus de la souveraine autorité de la parole de Dieu, comme elle fait encore en ce dernier temps, est la *science faussement ainsi appelée* dont parle saint Paul, *et de laquelle quelques-uns faisant profession se sont dévoyés de la foi* (I Tim. VI 20 et 21 ; Col. II 8). Il n'est pas nécessaire non plus qu'ils soient des orateurs éloquents, ni qu'ils soient versés dans les histoires et les lettres humaines... Il suffit que les ministres de l'Évangile aient la crainte du Seigneur, que leur vie soit pure et sainte, qu'ils aient du zèle pour la gloire de Dieu et pour l'avancement de son règne ; qu'ils soient propres pour instruire leurs frères, avec un esprit de dou-

ceur et de charité, et qu'ils connaissent le salut que nous avons en Jésus-Christ. »

Brousson n'entrevoit pas même les dangers de ce ministère de l'ignorance, lequel ne peut être rehaussé que par le dévouement de ceux qui l'exercent ; l'infidélité du grand nombre des pasteurs attitrés lui a donné une certaine antipathie pour le ministère régulier : il oublie que pour instruire les autres, il faut nécessairement être instruit soi-même, qu'autrement la prédication se traîne misérablement dans de vaines redites et des formules creuses. Il avait grandement raison de vouloir qu'il y eût des prédicants à défaut de pasteurs ; mais son anticléricisme dépassait, croyons-nous, les limites : au fond ses préférences étaient si bien pour le ministère laïque, qu'il prétendait associer les prédicants aux ministres. Il écrivait vers la fin de la même brochure : « Si dans la suite il plait au Seigneur de ramener et rétablir les pasteurs réfugiés, les uns et les autres pourront travailler à l'édification de son Église, chacun selon le talent qu'il aura reçu du Seigneur. » C'est dans le même sentiment qu'il oppose la faiblesse du « frère Debruc qui, seul de tous ceux qui étaient retournés en France [au mois d'août 1689], avait reçu la vocation ordinaire », à l'indomptable fermeté des prédicants, « qui semblaient être plus faibles et qui n'avaient d'autre vocation que celle de l'esprit saint » (1).

Au reste Brousson pressait chaque Église de nommer des anciens pour maintenir l'ordre, et pour élire les prédicants en s'adjoignant des chefs de famille.

(1) *Relat. somm. des merv.*, p. 17.

## PAIX DE RYSWICK (20 septembre 1697).

Arrivé en Suisse, Brousson se mit à courir de ville en ville pour prêcher et s'occuper des réfugiés ; le 26 septembre 1696, il écrit qu'il ne sait pas encore quand il pourra se rendre en Hollande, près de sa femme et de son fils. « J'ai vu, dit-il dans quelques lignes éloquentes, j'ai vu le pauvre peuple de Dieu véritablement repentant de sa faute, pleurant jour et nuit et implorant le secours et les consolations de l'Évangile dans ses angoisses. Dieu certainement dont les compassions sont éternelles et infinies, tirera sa gloire de leur gémissement, et il semble déjà ne les avoir *enclos sous la rébellion* que pour leur faire miséricorde d'une manière plus éclatante. » Ainsi, par un mouvement de zèle et d'affection, Brousson semble s'être élancé dans l'avenir, comme les anciens prophètes, et y avoir vu les témoignages de l'éclatante miséricorde que Dieu réservait à l'Église réformée de France. Mais il fallait que le gémissement durât encore un siècle, pour que la gloire de Dieu parût. La foi et la charité de l'apôtre avaient raison contre la sécheresse orgueilleuse et l'inaction des pharisiens du temps.

Ce ne fut qu'à la fin de 1696 que Brousson gagna la Hollande (1). Depuis longtemps on parlait de la prochaine paix, qui devait mettre fin à la terrible guerre

(1) Il prêchait à La Haye le samedi 5 janvier 1697.

que Louis XIV soutenait seul contre l'Europe. Les réfugiés s'étaient toujours flattés du vain espoir de rentrer dans leur patrie. La chute des Stuart parut favoriser cet espoir, et lui donna de nouvelles forces en mettant toutes les têtes en ébullition. Le prince d'Orange était le nouveau Cyrus (1) qui devait rouvrir au peuple de Dieu les « chemins de Sion couverts de deuil. » Quand Jurieu l'avait félicité de son avènement au trône, il lui avait écrit : « Soyez assuré que je ne négligerai rien de ce qui sera en notre pouvoir, pour protéger et avancer la religion protestante, et Dieu, j'espère, m'en donnera les moyens, afin que je puisse sacrifier le reste de ma vie à l'avancement de sa gloire. » Et les ministres réfugiés le priant de se souvenir des Églises de France, il leur avait répondu, le 3 février 1691 :

« J'espère que la Providence qui m'a guidé jusqu'ici, me fera la grâce de travailler au rétablissement de l'Église, pour laquelle je sacrifierai toujours ce que j'ai de plus cher au monde. » Prenant cette royale promesse à la lettre, les exilés conçurent dès lors le projet de faire insérer, par l'intervention des

(1) *Bullet.*, 2<sup>e</sup> série, II 259. *Négociations des réfugiés au traité de Ryswick.*

Voir aussi *Zorobabel ou le prince choisi de Dieu pour rétablir Jérusalem, sur les versets 6 et 7 du IV<sup>e</sup> chap. de Zacharie, exposés dans le temps de la tenue du synode des Églises wallonnes à Mydelbourg par M. Ph[inéas] P[ielat]*. Rotterdam. 1689, pet. in-8<sup>o</sup>.

Ce pasteur réfugié a publié d'autres sermons. Voir à la *Bibliothèque du protestantisme le Catalog. de la biblioth. wallonne de Leyde*, 1875, in-8<sup>o</sup>, p. 156. Après la paix de Ryswick, il alla mourir à Orange où il était né.

puissances protestantes, quelque clause en leur faveur, dans le futur traité de paix.

Ce projet bientôt abandonné parce que trop de personnes en avaient été instruites, fut repris en 1693 par l'ancien pasteur de Saintes, Orillard, qui le fit approuver d'un membre influent des États-Généraux de Hollande, Dodyck, lequel était aussi confident de Guillaume. Un comité des réfugiés les plus marquants se forma à La Haye ; il était composé de trois pasteurs : Orillard, Élie Benoît, Jurieu, et de cinq laïques : le marquis de Peray, gentilhomme du Poitou, De Vrigny, gentilhomme des environs de Paris, De Chenaille, et deux conseillers au parlement de Paris : De Vrillac et Théodore de Beringhen (1). Ils se réunirent pour la première fois le 18 mars 1694. Il fut résolu d'abord qu'on s'adresserait non à Louis XIV, mais à la Hollande et à l'Angleterre. Benoît dressa le mémoire des libertés qu'il fallait réclamer : la liberté de conscience comme un droit naturel et divin, la liberté de culte, la liberté du foyer domestique, la liberté d'imprimer et de publier des livres, la liberté d'instruction, la liberté de sépul-

(1) M. de Vrillac s'était enfui avant que l'évêque de Meaux pût le faire arrêter (*Mém. de Jean Rou*, I 223). Pour sortir de la Bastille, le marquis de Peray avait promis d'abjurer, et ensuite tenu sa promesse afin de pouvoir quitter la France (*Ravaisson, Arch. de la Bastille*, VIII). MM. de Vrigny et de Beringhen avaient triomphé de la Bastille, et du château de Loches où ils avaient été envoyés ensemble. Il avait fallu permettre à ces indomptables huguenots de sortir du royaume. Le synode de Nimègue blâma De Vrigny d'avoir publié sans autorisation des observations contre les sermons de Jaquelot duement approuvés.

ture, la capacité de jouir des droits naturels et civils, tout cela garanti par les États-Généraux représentants de la nation. Ce mémoire, dit fort bien M. Puaux fils, semblerait daté de 1791 et non d'un siècle plus tôt. Guillaume approuva, remercia, tout en commençant à dire que les questions politiques se compliquaient, et que l'exécution du projet rencontrerait de grandes difficultés.

Le comité des Huit, composé non de zélateurs, mais de modérés dont les idées s'étaient élargies sous l'influence de la persécution, d'une part, et de la liberté, de l'autre, fut trouvé trop radical. Un comité rival, le comité des Dix, dont M. de Villarnoul paraît avoir fait partie, et dans lequel les envoyés de Louis XIV réussirent à faire entrer quelques-unes de leurs créatures, fit opposition à l'autre, et décida que les réfugiés se borneraient à adresser au roi de France une requête pour le rétablissement de l'édit de Nantes.

Les Huit furent contraints de désavouer publiquement les Dix, le premier octobre 1696 (1), et le scandale fut grand parmi les réfugiés et au sein des cours protestantes. C'est dans ces circonstances que Brousson arrivant à La Haye, y prêcha, sans craindre le reproche de mêler la politique à la religion, son sermon ou ses *Considérations chrétiennes sur le rétablissement de la Jérusalem mystique*. Il y poursuit,

(1) *Raisons sommaires du juste et solennel désaveu qu'on fait de ceux qui, se mêlant des affaires des Églises protestantes de France, ont un commerce étroit avec ceux qui les oppriment*. Imprimé sans date, apud *Bullet.*, XI 91.

comme toujours, l'unification des diverses Églises protestantes, en établissant par des arguments tirés de l'Écriture que, si l'une d'elles souffre, toutes les autres reçoivent une atteinte; qu'elles sont solidaires et doivent agir en conséquence; que l'intérêt suprême de toutes est le rétablissement de celle de France. Il insiste fort habilement sur ce passage du psaume CXXXVII : *Si je t'oublie, Jérusalem, que ma droite s'oublie elle-même, que ma langue s'attache à mon palais!* D'après son système d'interprétation allégorique, qui permet de mettre dans la Bible tout ce que l'on veut, la main droite ou le bras droit de l'Église ce sont les princes qui la protègent; sa langue, ce sont les pasteurs. « Le Saint-Esprit veut donc dire, poursuit-il, que, si parmi les peuples que Dieu a éclairés de sa lumière, qu'il a protégés dans leur besoin et qu'il a accablés de ses bienfaits, il y en a qui abandonnent les intérêts de la Jérusalem ruinée par Babylone, et qui ne fassent pas leur affaire capitale de son rétablissement, ils doivent craindre qu'il ne les prive de ses bénédictions temporelles, de sa force, de son secours, des protecteurs et des libérateurs qu'il leur suscite, et du pur et salutaire ministère de sa Parole...

« A Dieu ne plaise que les fidèles emploient jamais leurs forces pour faire tort à personne, ni que les ministres de la Parole de Dieu les y sollicitent jamais. Mais aussi il n'est pas juste que le peuple de Dieu soit injustement opprimé; il importe même que toute la terre sache que tous les fidèles sont alors obligés de se secourir les uns les autres... Sou-

venons-nous que c'est Jésus-Christ lui-même qui est opprimé dans son corps mystique, et qui maudit ceux qui ne les secourent point. C'est maintenant qu'il a *faim* de la Parole de Dieu en la personne de ses membres ; c'est maintenant qu'il a *soif* des consolations célestes ; c'est maintenant qu'il est *étranger*, ou qu'il gémit dans une terre d'étrangers ; c'est maintenant qu'il est *nu*, c'est-à-dire, c'est maintenant qu'il est dépouillé de ses droits les plus sacrés, de ses privilèges et de ses biens ; c'est maintenant qu'il est *malade et prisonnier* dans les séminaires, dans les couvents, dans les prisons, dans les basses fosses ou dans les galères. Pourrions-nous l'abandonner dans ce déplorable état, sans nous rendre dignes qu'il nous abandonnât lui-même un jour à des tourments éternels, lorsque nous comparâtrons devant son trône pour recevoir en nos personnes selon ce que nous aurons fait à son corps mystique ?

« Faisons donc notre capital de sa Jérusalem ruinée. Ne commençons pas par nos propres intérêts ; commençons par les intérêts de la gloire de Dieu, de son règne, de son service, du repos et du rétablissement de son Église injustement opprimée...

« N'alléguons pas que Jérusalem est ruinée, qu'elle n'est plus, qu'il n'y a plus de peuple de Dieu sous la domination de Babylone. Ha ! ce langage nous paraît suspect : c'est le langage des oppresseurs du peuple de Dieu. » Jérusalem existe, elle se relève, elle crie à l'aide par la bouche des prisonniers, des galériens, des jeunes filles qui perdent la raison dans les couvents, etc. Ne disons pas que ceux qui affligent le

peuple de Dieu sont maîtres dans leurs États. Toute la terre est au Seigneur. Ne disons pas qu'ils sont puissants; Dieu est plus puissant. Confions-nous en lui et en la justice de notre cause, et « souvenons-nous que nous sommes appelés *au secours de l'Éternel* (1) ».

Brousson ne tarda pas à voir que les espérances qu'on fondait sur les puissances protestantes étaient bien aventurées : « Les préliminaires de la paix sont déjà signés, écrivait-il de La Haye, le 16 février 1697 (2), et cependant nous n'apprenons pas qu'on ait encore parlé de nos affaires. On nous fait pourtant espérer qu'on en parlera dans les conférences. Les puissances nous paraissent, en effet, assez bien intentionnées; mais nous entendons de temps en temps des paroles qui nous font craindre que, si nous n'agissons et ne nous donnons même de grands mouvements, comme s'agissant de l'intérêt de Dieu et de son Église injustement opprimée, on n'aura pas assez de vigueur pour surmonter la résistance de la France, qui, peut-être, est elle-même contrainte, contre son propre intérêt, de faire résistance pour complaire au clergé, aux jésuites et à la cour de Rome, d'où nous vient tout notre mal. » Il remarque de la froideur chez plusieurs représentants des Églises de la confession d'Augsbourg. Non-seulement le comité des Dix, qui ne l'a jamais appelé dans son sein comme l'organe le plus autorisé des Églises du Midi, lui paraît suspect et capable, le cas échéant, de donner les

(1) *Lettres et opuscules*, p. 256 à 266.

(2) *Ms. Court*, n° 15.

main à quelque accommodement pernicieux, comme serait la liberté de retourner en France sans exercice de religion ; mais le comité des Huit lui-même est, à ses yeux, un peu timide et retenu par de vaines considérations qui l'empêchent d'agir. Décide-t-on d'envoyer à Guillaume un mémoire fort important, où il est démontré que le traité de paix de 1626 oblige le roi d'Angleterre à faire rétablir en France la liberté religieuse ? Ce comité veut que Brousson, auteur du mémoire, le signe seul, et le fasse présenter en son propre nom. S'agit-il d'obtenir l'appui des princes allemands ? Ce comité ne veut pas paraître davantage. « De sorte, dit Brousson dans la même lettre, que pour ne pas abandonner l'intérêt de notre pauvre Jérusalem, je suis contraint d'écrire seul en Brandebourg ». Il supplie ensuite ses frères de Lausanne (et par eux ceux de Berne) d'apostiller ses *Très-humbles remontrances à toutes les puissances protestantes réformées et évangéliques sur le rétablissement des Églises protestantes de France*, et de nommer des députations qui les portent au roi Guillaume et aux princes allemands. Il réserve pour le moment de la discussion les articles distincts et précis qu'il a rédigés, concernant les conditions qu'il faudra demander et exiger.

Tandis que Brousson stimulait ainsi l'activité des réfugiés, les Dix travaillaient de leur côté et le forçaient à redoubler de zèle. C'est ce que nous apprend la lettre qu'il adressait, le 1<sup>er</sup> avril, à ses collègues de Lausanne (1) :

(1) Ms. Court, n° 15.

Messieurs et très-honorés frères.

M. le marquis de Peray et M. de Beringhen ont pris la peine de me faire savoir, et une gazette flamande en a même fait mention, que quelque réfugiés que nous ne connaissons pas encore et que nous soupçonnons être plusieurs de ceux qui sont dans l'autre société [comité] et qui en sont comme la tête, ont fait une requête pour être envoyée au roi de France, par laquelle ils lui demandent notre rétablissement sans l'intervention des puissances protestantes, qui, seules après Dieu, peuvent rendre ferme et inébranlable ce qui nous sera accordé. On assure que c'est un expédient inspiré par M. Caillères, l'un des plénipotentiaires de France. Mais une triste et funeste expérience doit nous faire défier de semblables expédients, d'autant plus qu'on croit qu'il y a quatre jésuites à la suite de ces Messieurs. Jugez, si cela est, ce qu'on peut attendre d'une telle négociation. Et afin que vous soyez bien persuadés, Messieurs et très-honorés frères, qu'il y a de la réalité en tout ceci, j'ajouterai que nous sommes informés de bonne part, que déjà on avait engagé plusieurs pasteurs en Angleterre dans quelque accommodement particulier, et qu'il a fallu que le roi lui-même, par la bouche de Milord Gallway, leur défendît de parler et d'écrire sur cette matière.

Tout cela veut dire, Messieurs et très-honorés frères, que nous devons nous tenir sur nos gardes. Mais en même temps, cela nous donne lieu de faire une réflexion importante : c'est que les jésuites, qui voient que l'intervention des puissances protestantes, qui est demandée par les *Très-humbles remontrances* que je vous ai adressées, leur ferait perdre pour jamais l'espérance de nous pouvoir persécuter à l'avenir, n'oublient rien pour empêcher cette intervention et cette garantie, en nous faisant proposer de recourir nous-mêmes à la bonté de notre roi, et de nous contenter de ce qu'il voudrait lui-même faire en notre faveur. Mais c'est un piège où les personnes

sages ne tomberont pas. La garantie du roi d'Angleterre n'est plus révoquée en doute, et vous voyez dans les *Remontrances* les raisons pour rendre ces garanties générales. C'est pourquoi vous devez vous attacher uniquement à cela. Évitez l'éclat et usez de diligence.

Au reste, M. l'Électeur de Saxe, se mettant à la tête des protestants de la Confession d'Augsbourg, demande que les protestants luthériens de toutes les villes et lieux que la France est obligée de rendre, soient rétablis dans leurs droits ecclésiastiques et politiques; et on m'a dit que l'Empereur consent à ce que cela soit réglé par le roi d'Angleterre. Il n'est pas nécessaire que je fasse mes réflexions sur cet article. Il suffit de dire que le zèle de toutes les puissances protestantes se réveille. C'est pourquoi nous devons agir, mais sans bruit. Je ne vous cache rien; mais je crois qu'il importe de garder le silence et principalement à l'égard de l'affaire d'Angleterre. Je suis, Messieurs, etc.

Toujours inquiet et toujours occupé de Brousson, Bâville le croyait rentré en Languedoc (1), au moment où le dévoué négociateur réussissait, non sans peine, à faire présenter officiellement ses *Très-humbles remontrances* aux plénipotentiaires réunis à Ryswick, village entre Delft et la Haye (mai 1697). Cet opuscule de six pages et demie dans le format in

(1) Bâville écrivait à Fléchier, le 10 mai 1697 : Il y a eu une très-grosse assemblée près de Sauve, où tous ceux de Quissac étaient. « J'ai fait arrêter une trentaine de ces fols. » Dix jours après, il lui écrit encore : « Je ne doute pas, Monsieur, qu'il y ait eu une assemblée aux environs de Nîmes, que Brousson ou quelque autre ministre ne soit dans le pays. Il faut éveiller vos espions et leur promettre de nouvelles récompenses. » Et le 1<sup>er</sup> juin suivant : « Brousson est certainement dans le pays et se prépare à y faire beaucoup de désordre. » (*Ms. de la Biblioth. du prot., Fonds Coquerel*).

16, résume la question au point de vue du droit, et l'on y reconnaît le jurisconsulte qui ne veut point quitter le terrain strictement légal. Brousson, en effet, abandonne le projet de Benoît et le restreint à la restauration de l'édit de Nantes, en articulant nettement les droits des sujets vis-à-vis des princes.

En un sens, il est vrai de dire que la Révocation a tué l'absolutisme. Après tant d'excès et de crimes commis au nom ou par la volonté d'un seul, les plus doux, les plus débonnaires mêmes réfléchirent et nièrent le droit à la tyrannie, et de cette négation sortit le droit des peuples. La Révolution et la Déclaration des droits de l'homme sont issues de la Révocation. Dès 1686 et même antérieurement, sans remonter jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, le droit des peuples est proclamé par quelques-uns des meilleurs écrivains huguenots.

On ne saurait objecter, dit Brousson (1), que les sujets ne peuvent traiter avec leurs princes. Ces sujets ne sont pas des esclaves ne possédant rien en propre, et incapables de faire un contrat avec leurs maîtres. Les protestants sont d'une condition libre aussi bien que les autres sujets du roi, et « tout le monde sait qu'il n'y a point d'esclave dans la chrétienté. » Si les protestants s'engagent à être fidèles à leur prince et à porter les charges de l'État, comme il est juste, il est juste aussi que le prince les protège, les fasse vivre en repos, et tienne les engage-

(1) *Lettres et opuscules*, p. 278.

ments qu'il a pris avec eux (1). Il importe au repos de la chrétienté que les traités soient inviolablement observés, et que ceux qui sollicitent les puissances à les enfeindre soient punis exemplairement comme perturbateurs. Le roi de la Grande-Bretagne est garant de l'exécution de l'édit de Nantes, comme successeur de Charles I<sup>er</sup>, qui intervint dans le traité de pacification de 1626 consacrant l'inviolabilité de l'édit de Nantes. Toutes les puissances protestantes doivent entrer dans cette garantie : l'intérêt de l'Église de France est le leur à toutes, puisque l'ennemi de l'une est aussi l'ennemi des autres. Ce n'est point dans le dessein de refuser obéissance au roi que les protestants français réclament l'intervention des puissances non catholiques ; mais parce qu'ils n'ont d'autre moyen que cette intervention de mettre un frein à la passion de ceux qui veulent leur anéantissement.

Les jésuites ayant fait circuler un manuscrit contenant quatorze raisons qui, d'après eux, s'opposaient à ce que l'édit fût remis en vigueur, Brousson s'empressa de faire paraître sa *Réponse aux objections que l'on fait contre le rétablissement de l'édit de Nantes* (2).

(1) « Nous n'avons point de grâce à demander, écrit Benoît (juillet 1697), et avec quelque respect que nous soyons résolus de parler, nous ne laisserons pas de crier justice. » (*Bullet.*, 2<sup>e</sup> série, II 262).

(2) Outre sa *Réponse aux objections*, ses *Très-humbles remontrances* et ses *Considérations chrétiennes sur le rétablissement de la Jérusalem mystique*, Brousson fit imprimer pendant ce séjour en Hollande, *l'Adoration religieuse ou traité de la genuflexion dans la*

L'Électeur de Brandebourg, successeur de celui à qui Brousson avait fourni, onze années auparavant, le plan de la ligue contre Louis XIV, ne voulut pas qu'on lui présentât les *Remontrances* du même Brousson, quand les États ligués eurent à débattre les conditions de la paix. Il n'aimait pas qu'on fit un mérite aux protestants français de n'avoir ni trahi l'État, ni assassiné des rois, encore moins qu'on portât atteinte au pouvoir absolu, et, par-dessus tout, il ne voulait pas perdre le bénéfice d'une bonne action devenue une excellente affaire : il voulait garder et non renvoyer les émigrés qui enrichissaient son pays. Tout ce qu'il consentit à demander, ce fut qu'on leur rendit leurs biens confisqués.

La conduite de Guillaume fut analogue à la sienne. Ce prince qui devait sa couronne aux réfugiés, et qui avait promis de sacrifier au rétablissement de l'Église ce qu'il avait de plus cher, foula royalement aux pieds sa promesse et abandonna sans pudeur la cause des protestants de France (1). Tandis

*prire, ses Lettres pastorales sur le Cantique des Cantiques, ses Lettres aux fidèles persécutés à l'occasion des saintes assemblées, son Épître à tous les réformés de France qui persévèrent encore dans la révolte, et son Instruction pour les exercices de piété des Églises réformées qui sont sous la croix.*

(1) C'est ce qu'une plume habile ne manqua point de rappeler aux Camisards, pour essayer de jeter parmi eux le découragement : « Vous vous êtes fiés à un prince usurpateur d'un trône, et vous avez cru qu'il serait restaurateur de votre religion ; mais il vous a trompés. Belles apparences d'un zèle religieux, promesses captieuses de rétablir vos temples, ce n'était que des ruses subtiles pour attirer vos services et votre argent ; son seul dessein était de contenter son ambition

que les plénipotentiaires discutaient à Ryswick, il fit son traité particulier avec Louis XIV, dans de mystérieuses conférences tenues à Hall, de la fin de juin au commencement d'août, entre le maréchal Boufflers et Bentinck, comte de Portland. Guillaume voulait que Jacques II sortît de St-Germain; Louis s'y refusa. Louis demandait une amnistie avec restitution de biens pour les jacobites; Guillaume n'y voulut point entendre. Louis voulait que, en recouvrant sa principauté d'Orange, Guillaume s'engageât à n'y point donner asile aux protestants français; Guillaume y consentit, après quelque résistance (1). Il ne fut pas dit un mot des réfugiés, ni des souffrances des persécutés.

Bientôt après il parut une pièce anonyme fort touchante : *Requête présentée au roi de France par les protestants qui sont dans son royaume, que l'on a contraints ci-devant d'embrasser la religion romaine, imprimée le 3 septembre 1697*, dont voici quelques fragments (2) : « Sire, vos sujets qui professent la religion que les édits nomment prétendue réformée, et de laquelle vous leur avez interdit l'exercice public depuis quelques années, viennent se jeter aux pieds de Votre Majesté, pour lui faire leurs très-humbles remontrances et la supplier d'avoir pitié de leurs misères, qui sont si affreuses que Votre Majesté ne

et de s'aplanir le chemin d'un trône. » (L'Ouvreleuil, *Le fanatisme renouvelé*, III 86).

(1) H. Martin, *Hist. de France*, XIV 226.

(2) *Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick*. Seconde édit., la Haye 1707, II 518.

pourra jeter les yeux sur leur déplorable état sans en avoir compassion. Votre Majesté, Sire, s'est toujours fait honneur d'arrêter les progrès de ses armes et de suspendre le cours de ses victoires, pour donner la paix à l'Europe. Faudrait-il que vos propres sujets.... fussent seuls privés des effets de votre bonté royale ?

« Ils sont persuadés qu'après ce qu'ils doivent à Dieu, ils sont obligés de rendre à Votre Majesté une obéissance sans bornes. Ils ne connaissent aucun homme sur la terre, qui puisse les dispenser de la fidélité qui vous est due. Craindre Dieu et honorer Votre Majesté, employer à son service leurs biens et leurs propres vies, c'est parmi eux une maxime inviolable, qu'ils ont soin d'inculquer à leurs enfants...

« Nous prions Dieu, Sire, pour la durée et pour la prospérité du règne de Votre Majesté ; mais enfin Votre Majesté n'est pas immortelle. Peut-être, Sire, qu'au lit de la mort, elle aura quelque crainte et quelques regrets d'avoir voulu contraindre la conscience de ses sujets, qui lui ont rendu raison de leur foi avec obéissance et avec respect toutes les fois qu'elle l'a requis d'eux. Au nom de Dieu, Sire, nous supplions Votre Majesté de faire réflexion que, peut-être aux dernières heures de sa vie, les misères affreuses d'un grand nombre de ses sujets, dans lesquelles de faux dévots ont engagé Votre Majesté de les précipiter, viendront se présenter à ses yeux, pour troubler le repos de son âme... Nous avons de la peine à croire que les violences qu'on nous a faites, soient venues à la connaissance de Votre Majesté, ni qu'elle voulût

souffrir que l'histoire de son glorieux règne en fût chargée...

« Nous sommes demeurés dans le silence, pendant que Votre Majesté était occupée d'une grande guerre. Présentement qu'on travaille à la paix de l'Europe, trouvez bon, Sire, que nous vous demandions avec tout le respect que nous vous devons, la paix de nos consciences. Les uns supplient Votre Majesté de leur rendre leurs femmes et leurs enfants. Les autres vous demandent leurs pères et leurs maris. Les uns vous prient de les tirer des cloîtres, des prisons et de ces terres barbares, où ils sont confinés parmi les sauvages; les autres, de les délivrer des chaînes et des rames, où ils sont attachés avec les scélérats. Que nous ne soyons pas les seuls, Sire, à qui votre trône et votre bonté soient inaccessibles !... »

Cette éloquente requête n'a point été écrite en France, comme on l'a cru, mais en Hollande, et sous l'inspiration du comité des Dix, qui, espérant tout de la magnanimité de Louis XIV, ne voulait point entendre parler de l'intervention des puissances, et répandait le bruit insensé qu'après la paix, le roi accorderait de son propre mouvement à ses sujets réformés toutes les libertés dont jouissaient les catholiques dans les États protestants. (1)

(1) Le titre de l'édition originale portait (*Bullet.*, 2<sup>e</sup> série, II 313) comme désignation de lieu : *Imprimé à St-Omer*. C'est grâce à cette piquante supercherie (la jésuitière de St-Omer remplissait alors l'Europe du bruit de ses exploits) que nous avons découvert l'auteur de la pièce, dont le contenu s'accorde avec tout ce que nous savons des sentiments de Bayle par l'*Avis aux réfugiés* (1690). Il avait raillé dans

Au reste les vues plus nettes et les efforts plus courageux du comité des Huit, ne devaient pas plus aboutir que l'optimisme servile des Dix. Si les plénipotentiaires de Ryswick continuaient à s'occuper des protestants de France, ce n'était guère que pour la forme. En définitive, au lieu de faire du rétablissement de l'édit de Nantes une des conditions de la

ce déplorable pamphlet les prédictions apocalyptiques de Jurieu, les espérances chimériques qu'elles avaient fait naître, en même temps qu'il affirmait les dispositions favorables du roi à l'égard des émigrés, et qu'il invitait ceux-ci à se défaire avant leur retour en France de « l'esprit de satire et [de] certain esprit républicain qui ne va pas moins qu'à introduire l'anarchie dans le monde. » Il s'y était montré partisan du pouvoir absolu, et, pour avoir écrit que « les rois sont faits pour les peuples et non pas les peuples pour les rois, » Jurieu avait été accusé par lui de sédition.

Au point où en était la lutte entre ces deux collègues, il suffisait que Jurieu fût du comité des HUIT, pour que son adversaire écrivit dans le sens des DIX. Or l'ouvrage dans lequel Bayle, mieux inspiré cette fois, avait poussé un cri d'indignation contre la Révocation : *Ce que c'est que la France toute catholique sous Louis le Grand, 1685, in-12*, porte aussi la désignation de St-Omer (Amsterdam). Ce livre dont le plan compliqué rappelle singulièrement celui de l'*Avis*, se compose de trois pièces : 1<sup>o</sup> une lettre pleine de violence contre les auteurs de la Révocation, adressée par un protestant à un bon chanoine de St-Omer ; 2<sup>o</sup> une lettre du chanoine qui envoie la précédente à un réfugié de Londres, en lui demandant ce qu'il en pense ; 3<sup>o</sup> la réponse du réfugié qui blâme la bile excessive de son coreligionnaire, — le tout mis au jour par un prétendu libraire de St-Omer. (Sayous, *Hist. de la littér. fr. à l'étranger*, I 279).

Un libraire de Lyon, trompé, ou feignant de l'être, par ce nom de St-Omer, réimprima la *Requête* et en débita beaucoup d'exemplaires ; mais il ne tarda pas à recevoir l'ordre de la faire disparaître, et se le tint pour dit (*Lettres et opuscules etc.*, p. 312).

paix et de se porter garants de sa loyale exécution, ils se bornèrent, après la signature du traité, à remettre la pièce suivante aux ambassadeurs français :

« MÉMOIRE

DE LA PART DES ALLIÉS DE LA RELIGION PROTESTANTE, EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS FRANÇAIS, PRÉSENTÉ AU MÉDIATEUR [LE BARON DE LILLIEROOT], PAR SON EXCELLENCE MONSIEUR LE COMTE DE PEMBROOKE AMBASSADEUR D'ANGLETERRE, LE 9/19 SEPTEMBRE 1697.

« Les alliés de la religion protestante faisant réflexion sur les calamités qu'une grande partie des sujets de S. M. T. C., qui professent avec eux la même religion, ont souffert et souffrent encore, uniquement à cause qu'ils servent Dieu selon les lumières de leur conscience, liberté dont ces affligés pouvaient se flatter par la Loi divine, par les préceptes de la charité et particulièrement par les lois du royaume de France, confirmées par S. M. T. C., dont ils doivent jouir en bons et fidèles sujets, qui se sont toujours tenus envers leur souverain dans les règles du devoir et de l'obéissance,

« Lesdits alliés, touchés par ces motifs de justice et de compassion, s'intéressent d'autant plus pour ces pauvres gens, que les maux qu'ils souffrent continuant après la paix rétablie, pourraient être attribués à une aversion de S. M. T. C. contre les protestants en général, ce qui affligerait beaucoup les puissances de cette religion, qui espèrent de rentrer par la paix et de vivre dorénavant en amitié et bonne

intelligence avec S. M. T. C. Pour cet effet, il leur importe aussi de savoir quelle sera la destinée d'un grand nombre desdits sujets de France, qui ont abandonné leur patrie, et se sont réfugiés dans les États desdits alliés protestants, afin de les animer après la paix faite, de retourner chez eux, s'ils le peuvent faire en liberté et bonne conscience.

« C'est pourquoi les ambassadeurs et plénipotentiaires desdits alliés de la religion protestante légitimés pour la paix générale, se trouvent obligés de recommander au nom de leurs principaux très-instamment à leurs Excellences Messieurs les ambassadeurs de S. M. T. C., et ayant requis de joindre la médiation de ses bons offices, afin qu'il soit procuré à ces pauvres gens le soulagement après lequel ils soupirent depuis si longtemps, et qu'ils soient rétablis dans leurs droits, libertés et privilèges en matière de religion, pour jouir d'une entière liberté de conscience, et que ceux d'entre eux qui sont dans des prisons ou autrement détenus soient élargis et remis en liberté, afin que ces affligés puissent avoir part à la paix dont l'Europe, selon les apparences, va jouir ». (1)

Ces diplomates sont, en vérité, bien naïfs. Ils ont juste assez de courage pour dire à Louis XIV, en un français plus qu'étrange, que les maux des huguenots *pourraient* être attribués à son aversion pour le

(1) *Actes et mémoires des négociations de la paix de Rywicksk*, III 95.

protestantisme en général, et qu'ils en seraient affligés, et juste autant d'habileté qu'il en faudrait pour prier un loup de rendre ses droits et privilèges à l'agneau qu'il emporte presque étranglé. Au reste, ce qu'ils disent le plus clairement est un mensonge, savoir que les alliés voudraient rendre à la France ses réfugiés. Voilà le déplorable spectacle que l'égoïsme des puissances protestantes donna au monde (1). — Cependant le roi, très-irrité de ce Mémoire, fit répondre aux plénipotentiaires que, en fait de religion, il ne se mêlait pas de ce qui se passait chez ses voisins (2), et qu'il ne consentirait pas même à la rentrée des fugitifs, qui n'étaient pour lui que des rebelles (3). Après quoi, Elie Benoît, lequel

(1) Cependant Brousson trouvait le mémoire judicieux, et l'on en faisait partout, disait-il, le même jugement. Il se réjouissait surtout de ce qu'on n'avait pas distingué les intérêts de l'une et l'autre communion protestante (*Lettres et opuscules*, p. 310). — C'était une victoire qu'il avait remportée et dont sans doute il augurait bien pour l'avenir.

Un écrivain anglais du temps tenait le même langage : « Il est impossible de nier que ce mémoire soit vraiment bon, judicieux, sage, respectueux, et cependant aussi pressant que les circonstances pouvaient le permettre. » (*The present state of the protestants in France or on account of the violent and barbarous persecution*, etc. London, 1701, petit in-4°, p. 7).

(2) Rien de plus faux que cette hautaine parole. On sait les secours que Louis XIV donnait à Jacques II, et comment il avait obligé le duc de Savoie à massacrer ses sujets protestants. (*Hist. de la persécution des vallées du Piémont concernant ce qui s'est passé dans la dissipation des Églises et des habitants de ces vallées, arrivée en l'an 1686*. Rotterdam, 1688, in-18. — *Collect. GaiFFE*).

(3) Une crainte salutaire et le désir d'enlever des soldats et des officiers à la coalition, lui avaient fait tenir un autre langage, puisqu'une dé-

n'avait pourtant jamais compté sur la réussite de l'entreprise, et qui ne devait pas être plus heureux quinze ans plus tard, lors de la paix d'Utrecht, écrivit : « Nous avons pu lire à découvert dans le cœur du roi ; il n'y a que tromperie et fausseté. » A dater de ce jour, la guerre des Camisards fut inévitable : les Cévenols allaient être obligés de sauver le protestantisme français délaissé de toute l'Europe.

Ne devinant que trop ce qui allait se passer, Brousson n'avait pas attendu la fin de la triste comédie (20 septembre). Le 14 août (1), il était parti pour la France, et s'en allait au martyre.

### TROISIÈME MISSION

(1697-1698)

L'apôtre n'espérait plus rien des puissances protestantes ; mais il espérait tout, et de plus en plus, de la puissance divine (2). Voilà pourquoi il ne connut

claration du 16 mai 1689 accordait aux réfugiés enrôlés sous les drapeaux du Danemark, qui gardait la neutralité, la jouissance du revenu de la moitié de leurs biens.

(1) Avec un passeport du 12 au nom de Paul de Beauclose, et signé de Fagel, grand pensionnaire de Hollande.

(2) Il écrivait le 23 janvier 1698 : « Si leurs frères abandonnent les protestants de France, Dieu ne les abandonnera point. On leur a fait souffrir de grands maux, des massacres et d'autres martyrs horribles ; mais le Seigneur les a toujours consolés et fortifiés. Cependant cela n'excusera point, devant Dieu ni devant les hommes, ceux qui ne seront pas touchés de leurs misères ».

Nous lisons encore dans sa lettre du 1<sup>er</sup> mars : « On envoie à la cour les noms de ceux qui succombent [sous la dragonnade], pour

point le découragement, ou, s'il en fut parfois effleuré, n'y trouva qu'un motif de plus de s'enfoncer dans l'action, d'agir, pour forcer Dieu à agir aussi. Son intention était d'abord de commencer sa troisième tournée par le Poitou, qu'il n'avait pas encore visité ; mais il se sentait vivement attiré par la province qu'avaient agitée tant de phénomènes extraordinaires, divins selon lui, et où se trouvaient non-seulement d'innombrables témoins de ces miracles, mais encore çà et là quelques prophètes échappés aux poursuites, lesquels ne prophétisaient plus que rarement, à huis-clos, dans l'ombre et le mystère. Rentré par le Jura, Brousson descendit le Rhône, et arriva heureusement le 4 novembre dans le Vivarais.

Madame Brousson s'accommodait de moins en moins de la vie périlleuse que menait son mari, au bout de laquelle elle entrevoyait le veuvage, le deuil et peut-être de nouveau la misère. Cette considération n'arrêta point Brousson. « Je suis en peine pour vous, ma chère femme, lui écrivit-il le 29 août, sachant que vous avez si peu de force d'esprit, pour supporter les épreuves par lesquelles il plaît à Dieu de vous faire passer. Mais vous devez considérer

faire entendre sans doute aux puissances, qui ont la charité d'intercéder pour nous, qu'il n'est pas besoin de nous rétablir, puisque les protestants de France veulent être catholiques. Il semble qu'on se moque de cette intercession, s'il est vrai qu'on parle pour nous. Et du moins on veut nous faire entendre que, loin d'y avoir égard, on prend de là occasion de nous faire souffrir de plus grands maux que nous n'en souffrions auparavant ».

qu'il vous châtie pour vous détacher du monde, et pour vous régénérer. Vous n'avez pas considéré comme vous le deviez les grâces qu'il m'a faites, et celles qu'il vous a faites aussi en même temps. Lorsqu'il permit que je fusse chassé de France, on regardait cela comme un effet de sa colère contre moi; cependant ce fut par là qu'il me mit à couvert de l'orage qui devait tomber sur tout son peuple, et ce fut aussi par là qu'il vous en délivra vous-même. Depuis cela il m'a retiré des occupations du siècle, et il a daigné m'appeler au ministère sacré de sa parole; il m'a même fait la grâce de m'employer à une œuvre des plus extraordinaires et des plus importantes dont on ait jamais ouï parler. C'est là sans contredit ma couronne; cependant vous résistez toujours en quelque manière à la vocation de Dieu. Et par là vous vous opposez en quelque sorte aux intérêts de sa gloire, à l'avancement de son règne, au salut et à la consolation de son peuple désolé, à mon devoir et à mon propre salut... Ne vous inquiétez de rien; souvenez-vous toujours que Dieu conduit toutes choses avec une sagesse admirable, et que quiconque espère en lui ne périra jamais. Quoi qu'il en soit, le soin de l'avenir ne doit point vous inquiéter, puisque Dieu y pourvoit toujours par sa Providence... »

Le 14 décembre, Brousson s'excuse auprès de sa femme de l'avoir laissée longtemps sans nouvelles; la cause de son silence est, dit-il, qu'il a été « assiégé pendant près de trois semaines par les neiges, » dans un pays où il n'avait aucune commodité pour écrire.

Il demande qu'on ne parle point des merveilles qu'il a vues, de peur de déceler sa marche, et affirme qu'il ne voudrait pas « pour des millions, » que le Seigneur lui eût refusé la grâce de venir encore travailler à son œuvre.

Dix jours après, il écrit à un ami :

« La Providence divine m'a fait passer, contre mon intention, dans un pays qui semblait entièrement abandonné; car il n'y avait qu'un de mes frères qui y fût passé, mais comme un éclair, depuis environ quatre mois; mais où j'ai vu, oui, ou autrement appris, par un très-grand nombre de témoignages indubitables, de si grandes merveilles, qu'elles feront le sujet de l'étonnement et de l'admiration de toute la terre, et celui de la consolation et de la justification de Monsieur [Jurieu] et de ses semblables. Il y a des gens qui ont travaillé à ensevelir les merveilles de Dieu; mais Dieu saura bien les faire connaître. Cependant, Monsieur, pour ma sûreté et pour l'œuvre du Seigneur, qu'on ne parle pas encore de ces choses, de peur qu'on ne fit à peu près connaître ma marche. Au reste, Monsieur, tout gémit, tout soupire après le rétablissement de Jérusalem ».

On peut juger par ces lignes avec quelle avidité l'auteur de la *Relation sommaire des Merveilles des Cévennes*, qui, selon Brueys (1), « traînait dans tout le Vivarais son admiration et sa crédulité, » accueillit, sans la moindre critique, tous les récits extraordinaires qu'on lui fit sur l'épidémie prophétique. « Il en composa un écrit de six cahiers, contenant 150 pages de petit caractère, qu'il intitula *Relation des pro-*

(1) *Hist. du fanatisme*, I 270.

*diges du Vivarais* » (1). Quand Bâville l'interrogea sur cette relation et essaya d'en rire, Brousson répondit gravement qu'elle « était véritable et fidèle, et que son dessein était de la donner au public, après qu'il l'aurait retouchée, afin que chacun y pût faire ses réflexions. » Ce manuscrit que Brueys a lu, et qu'il déclarait rempli de folies, qui pour Brousson étaient « autant de signes de la maison d'Israël » (2), est sans doute à jamais perdu, de même que l'original d'une autre pièce importante que Bâville avait aussi envoyée à Fléchier.

(1) Ici Brueys semble inexact de tous points; car l'inventaire détaillé des papiers de Brousson, dressé au moment de son arrestation, parle de quatre cahiers contenant 106 pages et dont le titre était *Voyages de l'auteur en Vivarés*. (L. Nègre, *Vie et minist. de Brousson*, p. 198).

(2) Ce merveilleux qui comblait de joie et de ravissement le pieux Brousson, fut bientôt considéré comme un désordre qui compromettrait l'existence du protestantisme. C'est ainsi qu'en parle le plus illustre successeur de Brousson, Antoine Court : « Mes premières courses eurent pour théâtre le Vivarais. Là les échafauds et les gibets étaient encore ensanglantés de l'exécution de plusieurs protestants que l'esprit de fanatisme avait conduits dans celui de la rébellion. Ici se trouvaient quelques hommes et une quinzaine de femmes ou filles, qui au titre de prédicants réunissaient celui de prophètes. Je craindrais de n'être pas cru si je rapportais tout ce que ces esprits fourbes ou séduits disaient de puéril, d'indigne et de déshonorant pour la religion. Je m'attachai à convaincre les premiers d'imposture, et à ramener les autres par mes instructions. Il n'était pas rare de voir dans les assemblées, si peu nombreuses qu'elles fussent, deux trois femmes, et quelquefois des hommes, tomber en extase et parler tous à la fois, comme ces Corinthiens à qui Saint-Paul adresse ses censures. Bientôt, je passai, comme un autre Élie, pour être *le fléau des prophètes*... La licence de s'ériger en prédicateur était telle, que qui-

Le *Mémoire* et la *Requête* adressés au roi n'avaient produit qu'un redoublement de rigueurs. Tandis que quelques réfugiés songeaient à revenir, et que les Églises sous la croix espéraient, comptaient avec la plus entière certitude, que la paix apporterait quelque adoucissement à leur sort, ce fut tout le contraire qui arriva (1). A mesure que les soldats cessèrent de combattre à l'extérieur et rentrèrent dans le royaume, on les lança contre les huguenots et leurs assemblées. La France offrit alors l'aspect d'une immense garnison de 500,000 hommes, occupés à piller, à ruiner et à torturer des Français, hommes, femmes, jeunes filles et enfants.

« Depuis la paix générale, écrit Brousson le 28 mars 1698 (2), la France est devenue pour les protestants français un théâtre de deuil et de désolation (3). Chaque fois qu'ils manquent d'aller à la messe, ou d'envoyer leurs enfants à la doctrine romaine, on les condamne à des amendes exorbitantes, dont une seule surpasse ordinairement, à l'égard du peuple,

conque en formait le dessein pouvait l'exécuter sans obstacle, qu'hommes, femmes, tout le monde se mêlait du métier ; une telle licence ne pouvait qu'introduire dans l'Église de fort mauvais sujets. » (*Hugues, Ant. Court*, I 387).

(1) Le 16 octobre, la signature de la paix n'était pas encore connue, et cependant, dit Brousson, en quelques lieux, le peuple qui la tenait pour assurée, en faisait des réjouissances publiques anticipées.

(2) *Lettres et opuscules*, p. 317.

(3) On lit dans sa lettre du 1<sup>er</sup> mars : « Ni vous, ni vos amis ne doivent pas penser à retourner dans ce royaume, en l'état où sont les choses. Voici une nouvelle persécution presque aussi dangereuse que la première. »

trois ou quatre fois la capitation. On force au paiement de ces amendes par des logements effectifs de gens de guerre, ou des milices bourgeoises, à quinze sols par jour chaque soldat, outre sa nourriture. Ces logements sont redoublés de jour en jour, s'il y a assez de soldats pour cela. Et souvent ces soldats ou milices font des ravages horribles, enfoncent les cabinets, pillent ce qu'ils y trouvent, emportent les meubles qu'ils peuvent vendre, et souvent ce sont les prêtres qui les achètent à vil prix, (1) brisent et brûlent les autres meubles et répandent le vin dans les caves... On dit à notre pauvre peuple que, quand il aurait des maisons pleines d'argent, on le ruinera, et qu'après tout cela encore il faudra aller à la messe. Quand on a dévoré les gens, et qu'on trouve de la fermeté, on met en prison les chefs de famille, et on enferme les filles dans les couvents. On fait même quelquefois souffrir de mauvais traitements aux personnes qui demeurent fermes... Si les passages étaient libres, ce qui n'est pas, on verrait sortir de France un grand peuple. (2) Nous sommes abandonnés à la fureur du clergé, qui est celui qui de concert avec les intendants, dirige cette persécution ; jusque là que quelquefois les consuls font des logements par

(1) Brousson répète ici ce qu'il avait déjà dit des dragons en 1686, dans ses *Lettres des prot. de France*: « Ces instruments du démon, ... pillent l'or et l'argent, les lits, le linge et les autres choses de cette nature, et ils vendent à vils prix les autres biens immeubles *aux jésuites ou à des personnes que les jésuites interposent.* »

(2) « Si les passages étaient libres, la dispersion serait plus grande cette fois que la première. » (Lettre du 1<sup>er</sup> mars 1698).

ordre du clergé. On nous insulte en nous disant : Hé bien ! vous voyez bien si les puissances protestantes ont rien fait pour vous?... On fait toujours des prisonniers, on condamne aux galères, on fait mourir surtout ceux qui travaillent au salut du peuple (1) ; mais cela n'est pas capable de ralentir l'ardeur des fidèles... »

Un peu plus tard la situation est encore empirée. Presque tous les catholiques du Languedoc font partie des milices bourgeoises, organisées pour courir sus aux assemblées. La ville de Nîmes est divisée en quatre quartiers, et les protestants obligés d'aller à la messe dans les paroisses qui leur sont assignées. On prend les noms de ceux qui manquent, et on les condamne à une forte amende pour la première fois, et à pis pour la seconde. Suivant le conseil donné et pratiqué par Fénelon dès 1686, on exile ceux qui restent insensibles à leur ruine. Dans l'espoir de faire succomber les faibles et de décourager les forts, on fait courir le bruit de l'arrestation de Brousson longtemps avant de l'avoir saisi.

De plus en plus convaincu que les protestants ne devaient attendre l'amélioration de leur sort que d'un changement de l'esprit public, Brousson fit un nouvel appel à l'opinion sous la forme de *Requêtes envoyées au roi de France par ses sujets protestants au sujet de la nouvelle persécution qu'on exerce contre*

(1) Nous ne connaissons cependant aucun prédicateur exécuté en 1698, à l'exception de Brousson. Plus d'un de nos martyrs et sans doute un assez grand nombre sont donc restés ignorés.

*eux depuis la paix générale* (1). C'est par acquit de conscience et systématiquement qu'il continue de s'adresser au roi et à la cour, bien qu'il sache depuis longtemps qu'il n'y a rien à attendre de ce côté. « On publie, écrit-il le 25 avril (2), que tout ceci se fait à l'insu du roi, c'est se moquer de nous ; des choses de cette conséquence ne se font pas à l'insu du roi et surtout lorsque les intendants le savent et donnent les ordres. » Comme c'était en leur qualité d'hérétiques que les protestants avaient perdu toute espèce de droits, au point qu'on se croyait tout permis envers eux, Brousson essaya de prouver que la persécution reposait sur une pétition de principes, puisque ses coreligionnaires n'étaient certainement pas hérétiques sur les cinq points les plus importants de la religion : la foi, le culte, la morale, la lecture des saintes Ecritures et les sacrements. Chaque requête traite une de ces questions. L'auteur en envoya des copies en Hollande, en suppliant qu'elles fussent imprimées, mais non avec la « nonchalance habituelle », et répandues « tant parmi ceux de notre religion, que parmi les catholiques romains (3). » Il offrait de contribuer aux frais de l'impression. « Voici, écrivait-il (4), la cinquième et dernière requête ; nous vous demandons cette grâce, de vouloir faire en sorte que ces requêtes soient imprimées, et

(1) C'est sous ce titre que Brousson demandait qu'elles fussent imprimées (*Ibid.*, p. 318).

(2) *Lettres et opuscules*, p. 322.

(3) *Ibid.*, p. 318.

(4) *Ibid.*, p. 321.

répandues à la cour, dans le royaume et ailleurs. Ne vous arrêtez pas, s'il vous plait, pour les choses que des personnes trop sages vous pourraient dire. Ce sera principalement avec l'épée de l'Esprit que Dieu fera son œuvre : la vérité ne serait jamais connue, si on ne la mettait devant les yeux de ceux qui l'ignorent... On verra par là la doctrine que nous enseignons au péril de notre vie. » La première, la troisième et la cinquième de ces requêtes sont conservées manuscrites dans le dossier de Brousson, aux archives de l'Hérault. La première, celle du 15 mars, débute ainsi :

•  
« Au roi

« Sire,

« Ceux de vos sujets qui prétendent s'être réformés selon la parole de Dieu, ont encore recours avec une humilité profonde à l'équité et aux compassions de Votre Majesté. La paix générale a été donnée à l'Europe par vos soins et votre condescendance généreuse : les suppliants seuls sont encore dans le trouble, dans les alarmes et dans la désolation. Tous les peuples étrangers ont été mis en repos ; et ceux qui vivent sous votre domination, et qui devraient être les premiers à ressentir les effets de votre protection et de la paix générale, sont les seuls qui versent des larmes pendant que tous les autres peuples se réjouissent. Permettez-nous, Sire, de le dire : quelle gloire peut trouver Votre Majesté à désoler son propre peuple ? N'a-t-on souhaité qu'elle fit la paix avec les nations étrangères, qu'afin qu'elle se

ournât contre ses propres sujets ? Ils vivent dans vos États sous la foi publique et royale ; ils vous fournissent leurs forces et leur argent ; est-il donc juste, Sire, que cette puissance soit employée à leur propre perte ? Toutes les puissances de l'Europe ont trouvé qu'une guerre de neuf ou dix ans entre des chrétiens, n'avait déjà été que trop longue, et vos sujets protestants, qui depuis treize années sont dans une désolation lamentable, ne pourront-ils jamais, Sire, trouver de repos dans vos États ? Votre Majesté n'a pas eu plutôt signé la paix générale avec ses ennemis, qu'elle a donné contre nous une déclaration fulminante, datée du 13 novembre 1697, par laquelle, après avoir témoigné qu'elle n'a point de regret d'avoir fait *démolir nos temples et interdit tous nos exercices de piété*, elle nous défend, à *peine de mort*, d'aller servir Dieu dans la principauté d'Orange (1), ni d'y aller faire bénir nos mariages ou baptiser nos enfants selon notre foi et les mouvements de nos consciences. Et en même temps on exerce partout une nouvelle et violente persécution pour forcer les gens de pratiquer malgré eux le culte de l'Église catholique romaine, ou pour les ruiner et les faire mourir de faim avec

(1) Rendue à Guillaume par le traité de Ryswick.

Au mois de septembre 1698, Bâville condamna aux galères, dans une seule matinée, soixante-seize huguenots coupables de s'être rendus au culte à Orange, et à la réclusion pour cinq ans, dans le château de Sommières, une quinzaine de femmes qui avaient commis le même crime. Cinq autres personnes furent renvoyées comme étant âgées de moins de vingt ans (D'Aigrefeuille, *Hist. de la ville de Montpellier*, p. 483).

leurs familles. Voici donc, Sire, pour nous de nouveaux combats à soutenir dans cette paix générale. Voici de nouveaux martyres qu'on nous prépare au milieu des réjouissances publiques.

« Mais s'il est vrai que vos sujets protestants aient volontairement embrassé la religion catholique romaine, comme ceux qui surprennent l'équité de Votre Majesté, qui font tant de tort à sa gloire, et qui détruisent son royaume, osent le dire ; s'il est vrai qu'ils soient, comme on parle, de nouveaux convertis, d'où vient, Sire, permettez-nous cette liberté, qu'il faut renouveler les rigueurs pour les forcer d'aller à la messe? D'où vient qu'il faut leur défendre, comme il est dit dans votre déclaration, *d'abandonner leurs biens, leurs familles et leur patrie*, pour aller professer ailleurs avec liberté leur première religion ? D'où vient qu'il faut leur défendre à *peine de mort*, d'aller dans une principauté étrangère, pour y faire les exercices de cette même religion, ou pour y faire bénir leurs mariages ou baptiser leurs enfants par des pasteurs réformés ? D'où vient que, dans votre royaume, on est tous les jours occupé à faire condamner à des amendes ceux qu'on appelle nouveaux convertis, ou à les faire traîner dans des basses fosses, ou à les faire condamner aux galères, ou à les faire pendre, ou à les faire massacrer, lorsqu'ils s'assemblent pour servir Dieu selon les mouvements de leurs consciences ? D'où vient qu'il faut tenir en pleine paix tant de milices bourgeoises, et prendre tant d'autres mesures, pour empêcher dans tout le royaume que ce même peuple ne s'assemble à toute

heure pour le même sujet ? Ceux qui surprennent la justice de Votre Majesté, croient-ils faire illusion à toute la terre ? S'imaginent-ils que c'est ainsi qu'on doit tromper un grand prince pour le porter à accabler des innocents ? »

Ce langage de la plus haute éloquence n'est pas seulement celui du proscrit, c'est aussi celui de l'histoire et de la postérité, qui n'ont pu que justifier également l'appel à la raison et au patriotisme, que le début de la troisième requête (13 avril 1698) oppose à la passion et à la haine aveugle du clergé :

« Sire,

« Vos très-humbles sujets protestants représentent avec une humilité profonde à Votre Majesté qu'il est même de l'intérêt de votre gloire et de votre puissance, de faire cesser la persécution qui, depuis tant d'années, met le trouble dans votre royaume. Les édits de pacification, en rétablissant la concorde entre vos sujets, ont fait fleurir vos États, et les ont élevés à ce haut point de puissance et de gloire, qui a fait l'étonnement et l'admiration de toute la terre. Mais ceux qui y mettent de nouveau le trouble, travaillent de toutes leurs forces à les détruire. Ils disent sans cesse à Votre Majesté qu'il y a beaucoup de gloire pour elle à ruiner un parti de rebelles, dont ses prédécesseurs n'avaient pu venir à bout. Mais des sujets qui n'ont jamais demandé que la liberté de servir Dieu selon ses commandements, de lui rendre les hommages religieux que les hommes et les anges lui doivent, et qui ont fidèlement servi Votre

Majesté dans le besoin, méritent-ils que, pour les détruire, Votre Majesté ruine son propre royaume ?

« La puissance d'un roi ne consiste-t-elle pas dans la multitude et dans l'union de son peuple ? Est-ce peu de chose que d'allumer le feu de la discorde entre vos propres sujets, d'en mettre une grande partie dans le trouble, de les piller, de les dévorer, de les accabler de maux, d'en disperser par toute l'Europe trois ou quatre cent mille, et d'en faire gémir plus d'un million d'autres dans une dure captivité ? Le Seigneur dit dans l'Évangile que *tout royaume divisé contre lui-même ne peut subsister*. Ceux qui sollicitent Votre Majesté à armer une partie de vos sujets contre l'autre, prétendent-ils être plus sages que le Fils de Dieu ? Prétendent-ils le faire mentir ? On assure que les plénipotentiaires de Votre Majesté dirent, après la signature de la paix, que ceux des puissances protestantes n'avaient pas fait de grands efforts pour obtenir de l'équité de Votre Majesté le rétablissement de ses sujets protestants. Ce sont des choses qui ne nous sont pas connues. Nous ne doutons pas de la piété des puissances qui professent la religion protestante ; mais ne pourrait-on pas dire, Sire, que quelques-uns de leurs ministres peuvent être dans une grande tentation, lorsqu'ils considèrent qu'il est de l'intérêt de leurs maîtres de laisser votre royaume dans le trouble, afin d'en diminuer les forces, et de fortifier leurs propres États par le grand nombre de vos sujets qui sont sortis de France, qui en sortent et qui en peuvent encore sortir ? Ils savent par expérience que le peuple que

leurs maîtres ont recueilli, et qu'ils recueillent dans leurs États, est un peuple fidèle, laborieux et industrieux; qu'il y a même parmi ce peuple dispersé un grand nombre de bons soldats, et que les uns et les autres servent avec zèle ceux qui leur donnent du pain dans leur misère, et qui leur accordent leur protection.

- « Mais, disent nos adversaires, ce peuple a porté les armes contre son prince. Ce sont nos adversaires mêmes, Sire, qui doivent imputer ce malheur à leur propre faute, à leur propre injustice. Que veulent-ils que fasse ce pauvre peuple? Faut-il qu'il meure de faim? Est-il d'ailleurs juste que les puissances qui le recueillent et qui le protègent, n'en retirent aucun service? Ceux qui causent du trouble dans vos États devaient faire ces considérations avant que d'opprimer un peuple qui servait fidèlement Votre Majesté, et qui ne demandait que la liberté de servir aussi Dieu selon ses commandements. Mais enfin après qu'un malheur est arrivé par la faute de ceux qui ne peuvent souffrir le calme dans votre royaume, faut-il s'irriter et se roidir de plus en plus, afin que tout achève de périr?

« Mais, nous dit-on, vous êtes hérétiques, etc., ».

L'introduction de la cinquième requête n'est guère moins remarquable :

« Sire,

« Vos très-humbles sujets protestants dont les consciences sont depuis longtemps captives dans votre royaume, supplient très-humblement Votre

Majesté de considérer que l'Écriture nous dit que *tout ce qui est fait sans foi est un péché* (1). Ceux donc qui assistent à un culte que leur conscience condamne, commettent un péché énorme, ils croient que Dieu le défend, et qu'il est contraire à sa gloire ; cependant ils le pratiquent. Ils font donc voir par là qu'ils n'ont pas la crainte de Dieu ; il s'ensuit de là que ceux qui forcent vos sujets protestants de pratiquer le culte de l'Église romaine, qu'ils croient contraire à la parole de Dieu et à sa gloire, font des profanes et des impies (2). Voilà, Sire, les nouveaux convertis des pasteurs catholiques romains.

« Mais, disent quelques-uns d'entre eux, ceux que nous forçons de venir dans nos églises sont déjà damnés ; on ne saurait les faire damner davantage. Quelle malheureuse maxime ! Quand nous serions dans l'égarement, Dieu pourrait encore nous éclairer ; pourquoi donc force-t-on les gens de devenir profanes et impies ?

« Si nous ne pouvons avoir les pères, dit-on encore, nous aurons les enfants. Mais faut-il jeter les pères dans l'impiété, pour se rendre maître de leurs familles ? Sont-ce là les voies de Dieu ? On voit d'ail-

(1) Rom., XIV 23.

(2) M. S. de Sacy tient exactement le même langage que Brousson. « Il était facile à Louis XIV, dit-il, de révoquer l'édit de Nantes. Faire des catholiques était au-dessus de son pouvoir, et de tous les pouvoirs du monde ; et dès le lendemain de cette révocation, on s'aperçut qu'on n'avait plus que l'alternative de laisser toute une population sans Dieu, ou de la forcer à profaner le culte catholique, en le pratiquant sans y croire. » (*Var. littér. mor. et historiq.* II 304.)

leurs dans tout le royaume, que les enfants ont encore plus d'aversion que les pères pour la communion romaine, et qu'il faut venir à de nouvelles violences, pour les forcer d'y entrer, ou de faire semblant d'y entrer.

« Quelle idée nous donne-t-on de l'Église romaine? Les pasteurs catholiques romains savent que ceux dont ils oppriment les consciences, gémissent sans cesse dans l'esclavage où on les fait vivre; ils voient que ceux qui assistent par force à leur culte, le regardent avec horreur, et le profanent par conséquent en y assistant. Mais tout cela ne les touche point. Dieu demande principalement le cœur; mais l'Église romaine se contente d'une profession extérieure et apparente. Dieu veut nos personnes tout entières (1); la vraie Église, qui est la vraie mère des fidèles, veut aussi ses enfants tout entiers, elle ne veut point de partage; mais l'Église romaine se contente d'une partie, lorsqu'elle ne peut avoir le tout. Elle fait donc bien connaître par là qu'elle est la fausse mère (2).

« On ne laisse pourtant pas de nous traiter d'hérétiques. Mais quand nous le serions, les violences ne nous convertiraient point, etc., ».

Déjà, le 2 février 1698, Bâville avait informé Fléchier que six prédicants : Brousson, Olivier (3) et

(1) I Cor., VI 20.

(2) I Rois, III 26.

(3) Olivier n'est pas ici, comme on pourrait le penser, le surnom de Brousson, qui ferait double emploi; mais un personnage très-réel, auquel le Synode de Campen (août 1702), a consacré son article 12, ainsi conçu : « M. Olivier s'étant présenté à la Compagnie, pour la

quatre autres se trouvaient aux environs de Nîmes et d'Uzès. Les cinq requêtes mises imprudemment à la poste de Nîmes, l'une après l'autre, du 15 mars au 20 avril, démontraient que le proscrit n'était pas encore éloigné, et Bâville redoubla de zèle pour s'emparer de lui. Il fit imprimer et distribuer de nouveau le signalement du pasteur, en élevant considérablement le chiffre de la récompense promise à qui le livrerait mort ou vif, et fut bientôt sur ses traces. Il écrivait le 3 mai à l'évêque de Nîmes : « Si vous savez que Brousson soit à Orange [il venait d'en sortir], j'y enverrai un homme exprès pour découvrir où il sera, et, s'il est possible, ne plus le perdre de vue. Il est certain que cet homme fait des maux infinis. Il y a bien des gens qui pensent maintenant à le découvrir (1) ».

Brousson fut donc poursuivi avec plus d'ardeur que jamais, et sa lettre du 28 avril, datée de la route de

prier d'avoir égard aux travaux qu'il a soufferts pour affermir les fidèles de France, en considération des périls auxquels il s'est exposé, on lui a fait présent de cent livres, et MM. les députés de l'Église de La Haye seront priés d'appuyer la requête dudit sieur Olivier auprès de Nos Seigneurs les États-Généraux. » — Cet Olivier ne peut être Jordain Olivier, ancien ministre de Pau, pasteur à Breda en 1689 et à La Haye de 1690 jusqu'en 1703 et peut-être au-delà; le Synode n'eût point fait un présent de ce genre à un pasteur bien payé. Comme le procès-verbal l'appelle le *sieur* Olivier, et non *notre très-cher frère*, et ne lui donne aucun titre, l'Olivier récompensé pour les services qu'il a rendus aux Églises sous la croix, n'était qu'un prédicant (*Actes du Synode wallon*, t. IV).

(1) *Bullet.*, 2<sup>e</sup> série, I 133.

Béziers (1), retrace les délivrances merveilleuses dont il continuait d'être l'objet :

Plus j'avance dans ce royaume, plus j'y trouve de la misère et de la désolation. Le peuple y est abattu et comme consterné; les villes, presque ruinées par le défaut du commerce, et les chemins, pleins de pauvres qui suivent les passants plus d'une demi-lieue, en un mot tout le monde se ressent de la longueur de la guerre. J'ai trouvé beaucoup de personnes qui avouent ingénument que les affaires qui sont survenues au sujet de la religion, ont jeté le royaume dans l'état où nous le voyons...

Je me suis enhardi d'aller à Orange, pour y avoir ma part de la consolation publique, et pour y embrasser l'avocat de nos amis qui y est de retour (2)... Je vous dirai, Monsieur, que j'ai été exposé à de grands dangers depuis peu; mais que Dieu m'en a délivré jusqu'ici par sa miséricorde. Il me donne de ne *faire cas de rien*, pourvu que j'achève avec joie ma course et le ministère qu'il lui a plu de me confier. On a mis ma tête à prix pour six cents louis d'or de quatorze francs pièce [8,400 fr.] J'avais été découvert dans la ville de....; mais Dieu me fit la grâce d'en sortir deux heures auparavant qu'on eût investi le lieu où je m'étais retiré. J'ai été aussi averti dans l'une des principales villes de la province de...., qu'un faux frère m'avait vendu, et par un miracle de la bonté de Dieu, j'ai eu le temps de me sauver de là. Cependant, à peine ai-je échappé ce danger, que Dieu a permis que je sois tombé dans un autre, et que de dessus une montagne j'aie vu un détachement de cent vingt dragons investir le bourg ou village où l'on croyait me trou-

(1) *Lettres et opuscules*, p. 332.

(2) Huygens de Zullichem, gouverneur de la principauté d'Orange, duquel Brousson avait fait la connaissance à La Haye (Baynes, *Life of Cl. Brousson*, p. 314). — *Le Mercure historique* de septembre 1698, élève à plus de 400 le nombre des personnes déjà condamnées pour avoir été à Orange.

ver. Nonobstant tout cela, le peuple s'assemble en grand nombre, et fort fréquemment dans le Dauphiné et dans le Languedoc, et témoigne un grand déplaisir de sa faiblesse. Je remarque de plus en plus que Dieu se prépare aussi une grande moisson parmi les catholiques romains, qui se désabusent des superstitions les plus grossières, et qui écoutent les raisons et les gémissements de nos pauvres frères. Il importe, Monsieur, qu'il vienne beaucoup d'écrits de vos quartiers, ceux que je répands sans cesse et dont on fait des copies partout, ne suffisant pas à l'avidité qu'on témoigne.

L'intrépide missionnaire ne tarda pas à être exposé à un nouveau péril, plus grand encore que les précédents. « On investit la maison où il était, et heureusement il eût le temps de se faire descendre dans un puits, et de se cacher dans une niche pratiquée à fleur d'eau, à un des côtés du puits. Les soldats qui le cherchaient regardèrent vingt fois dans ce puits les uns après les autres. Mais Dieu, qui a voulu garder son serviteur, écrivait-on d'Orange le 22 juin, n'a pas permis qu'aucun se soit mis en devoir de fouiller ce lieu-là, quoi qu'ils eussent été avertis que très-certainement il était dans cette maison (1). On lui a écrit

(1) *L'abrégé de la vie de feu M. Brousson* suit une version qui paraît légendaire : « On le fit donc descendre dans un puits où il y avait à fleur d'eau une petite caverne, dans laquelle il se cacha. Il s'en trouve de semblables dans plusieurs puits de ce quartier-là. Les soldats étant arrivés firent une exacte recherche sans rien trouver ; mais comme ils avaient des avis certains que M. Brousson était là, ils voulurent tout visiter avant que de se retirer, et ils firent descendre dans le puits où il était un homme de la troupe qu'on soutenait par une corde. Cet homme, ou incommodé de la fraîcheur, ou craignant quelque accident, ou par quelque autre raison, ne vit point M. Brousson

de différents endroits qu'il eût à quitter la province où on le suit à la piste; mais il répond qu'en chemin faisant le Seigneur lui fait trouver tant de consolations dans l'emploi de son ministère, et que quoiqu'il ait déjà en soi *la sentence de mort*, il espère que Dieu, qui l'a délivré *d'une si grande mort*, et qui l'en délivre journellement, *l'en délivrera encore ci-après*, autant qu'il le jugera expédient à sa gloire, et pour son salut particulier. » C'était la quatrième fois qu'il avait failli être pris en deux mois.

Entré le 4 novembre dans le Vivarais, Brousson passa en Dauphiné le 24 décembre, pour descendre, dans le courant de février, en Bas-Languedoc, où il demeura trois mois. Les poursuites l'obligeant à changer de quartier, il gagna, au milieu de mai, le Haut-Languedoc, et y trouva des « ennemis moins furieux. » Il se rendit à Montauban, puis à Castres, d'où il écrivit : Cette ville s'est signalée par son zèle, et son exemple a affermi un grand nombre d'autres lieux. Il tint aussi des assemblées à Toulouse. Puis il traversa le pays de Foix (1), la Gascogne, et entra en Béarn. Chemin faisant, il lui était tombé sous la main une lettre que l'évêque de Rodez venait d'adresser aux nouveaux convertis, il s'empressa d'y répondre et de faire circuler dans le pays des copies de sa réponse. La lettre était du 12 mai; la réponse porte la date du 21 (2). Brousson l'adressa aux ducs de Bouf-

dans sa cachette, et cria qu'on le retirât et qu'il n'y avait personne. Ainsi, les soldats s'en allèrent d'un autre côté. »

(1) Voir *Bullet.*, 2<sup>e</sup> série, XIII 386.

(2) *Mercure historiq. et politiq.*, 1698, p. 648.

flers et de Villeroi et songea ensuite à la faire mettre sous presse (1).

Sa dernière lettre imprimée, datée du 17 août « par la route de Toulouse, » et adressée à un ami de Hollande, débute ainsi : « Je vous envoie une lettre pastorale, qui a été déjà en quelque édification dans les quartiers où elle a été répandue. Elle a même été envoyée à la cour, et comme une suite des cinq requêtes qui y sont mentionnées, et pour faire voir à la cour quelles sont les instructions des pasteurs catholiques romains, les réponses que nous y faisons, et enfin à cause de certains faits importants qui y sont touchés. Il serait fort à souhaiter que cette lettre pastorale fût imprimée à la fin de ces requêtes, et qu'on y joignît encore un sermon sur les trois fidèles hébreux dans la fournaise, qui a été aussi envoyé à M<sup>r</sup>. . . . ; mais si vous n'avez pas reçu les requêtes ni le sermon, je crois, Monsieur, qu'il ne faut pas laisser de faire imprimer la lettre pastorale en petit caractère, afin qu'elle puisse être répandue dans les provinces où elle n'a pas été vue... » Les requêtes furent imprimées à part (2), et la lettre pastorale sortit de presse huit jours avant qu'on apprît en Hollande l'arrestation de l'auteur.

A Pau, où il arriva le jeudi 14 septembre, Brousson alla loger chez Bedora, à l'hôtellerie du Chapeau-

(1) Cette pièce « contient, dit-il (lettre du 2 novembre 1698) un avis important [concernant] la sacrée personne de Sa Majesté. »

(2) *Mercuré historiq. et politiq.*, 1698, p. 648. Lettre de La Haye, du 22 novembre, où l'on voit que quelqu'un travaillait déjà à l'apologie du martyr.

Rouge, dans laquelle il tint au moins une assemblée et sans doute plusieurs, durant le mois qu'il y séjourna (1). Le moment était si bien choisi, que l'intendant Pinon crut, à tort, que le pasteur avait été appelé par la noblesse des environs. Il écrivait à Bâville, le 26 octobre (2) : « Il faut que cet homme ait été attiré ici par quelqu'un du pays; car il y est arrivé justement dans le temps des États, et ils l'ont fait venir à Pau pendant qu'ils se tenaient à Lescar, et j'ai appris que la plupart des gentilshommes nouveaux convertis qui étaient aux États ont assisté à une assemblée qui s'est tenue à Pau; comme elle s'est faite de nuit, il n'était pas difficile à ces gentilshommes de venir de Lescar à Pau, ces deux villes n'étant distantes l'une de l'autre que d'une lieue; la plupart même ont affecté d'y aller souvent coucher pour cacher leur jeu. » — Ce qui perdit le proscrit, ce fut une lettre que l'ancien ministre de Pau, Jordain Olivier, lui avait donnée pour un protestant zélé et qu'il remit à un apostat du même nom (3). Un soir, au sou-

(1) *Bullet.*, XII, 534.—La maison de Bedora fut démolie, lui-même, pendu, et sa femme, rasée par la main du bourreau et enfermée dans un couvent, où elle souffrait encore en 1712.

(2) L. Nègre, *Vie et minist. de Brousson*, p. 203.

(3) « M. Brousson, en partant de La Haye pour son troisième et dernier voyage de France, pria un ministre béarnais de lui donner une lettre pour quelque personne de son pays en qui il pût prendre confiance; ce ministre lui en donna une pour un homme de Pau qui avait été ancien du Consistoire, et qui était encore bon protestant dans le cœur; mais par malheur il y avait à Pau deux hommes de même nom, dont les sentiments étaient bien différents, et le ministre, n'ayant pas pris la précaution de faire son adresse d'une manière

per, la conversation d'un abbé et d'un gentilhomme catholique lui apprit qu'un baron d'Aroir était attendu dans la nuit à l'hôtel. Le lendemain il demanda à un gentilhomme qui avait couché dans la même chambre que lui s'il n'était pas le baron d'Aroir. Celui-ci ayant répondu affirmativement, Brousson se donna à connaître ; puis, remarquant quelque trouble chez son interlocuteur, il précisa sa demande : Vous êtes bien le sieur d'Espalange, baron d'Aroir? A quoi l'autre répondit que le sieur d'Espalange était aux États à Lescar, et qu'il n'en reviendrait que dans la soirée. Bientôt dénoncé, Brousson s'enfuit aussi bien que son hôte. Il quitta Pau le mardi 16 octobre, à neuf heures du matin, et gagna Oleron à travers les montagnes ; à six heures du soir il entra dans la cour de l'hôtel de la Poste, tenu par le sieur Saint-Pé. Le surlendemain, 18 octobre, il allait monter à cheval et sortir de la ville, lorsqu'on mit la main sur lui.

« Celui qui avait l'ordre [l'assesseur Christophe Chaillon], le trouva qui se bottait, et lui demanda rudement s'il n'était pas Brousson. Il répondit sans hésiter que oui, et sur cela on l'arrêta (1); on saisit

qui pût les distinguer, le bon M. Brousson donna la lettre à celui à qui il n'aurait pas fallu la donner, et ce *qui pro quo* lui coûta la vie qu'on aurait encore pu lui sauver sur le canal de M. de Riquet, pour peu qu'il se fût trouvé de personnes zélées, dans un endroit appelé le Sommail, où les gardes qui étaient en petit nombre étaient tous endormis, et les portes très-mal fermées. » (*Mém. de M<sup>e</sup> Du Noyer*] écrits par elle-même, Col. 1711, in-18, II, 219.)

(1) « Il se laissa mener comme un agneau sans faire la moindre résistance, quoi qu'il eût une épée à son côté, » dit une relation de sa

tous ses papiers, et on le conduisit à Lescar, où était le sieur Pinon, intendant de la province. Il en fut assez bien reçu, et cet intendant lui ayant demandé ce qu'il était venu faire en France, et s'il ne savait pas bien à quoi les gens de sa sorte étaient condamnés par les Déclarations, il répondit qu'il était venu exhorter ses frères à la repentance, qu'il savait à quoi il s'était exposé, mais qu'il n'avait rien fait qu'avec mûre délibération et pour obéir à sa conscience. Il fut envoyé dans les prisons de Pau, avec ordre de le bien traiter, et l'intendant écrivit en cour pour donner avis de cette prise, et pour demander les ordres du roi. Cependant le sieur de Bâville, intendant de Languedoc, ayant su qu'il était prisonnier, envoya courrier sur courrier au sieur Pinon, pour le réclamer, et les ordres étant venus conformes au désir de ce persécuteur, Monsieur Brousson fut conduit à Montpellier sous bonne escorte. On dit que, avant que de partir, il demanda audience au sieur Pinon, qui la lui accorda. Elle se passa du côté de Monsieur Brousson en remerciements et en témoignages du désir qu'il avait eu d'être jugé par cet intendant, plutôt que de tomber entre les mains du sieur de Bâ-

mort écrite de Montpellier, le 6 novembre 1698, par un témoin oculaire. (*Ms. de la Biblioth. du prot. fr., Fonds Coquerel.*) L'épée, les pistolets *non chargés* qui étaient dans les fontes de sa selle, le manteau écarlate qu'il portait, indiquent que le dernier déguisement qu'il prit, était celui d'une personne de qualité.

On trouva aussi dans son porte-manteau trois perruques : une noire nouée, une blonde aussi nouée, une petite perruque d'abbé, et une culotte noire.

ville. Le sieur Pinon y répondit avec des marques de douleur de n'en être pas le maître, et parut fort attendri au sortir de cette conversation. Il donna des ordres très-express de le bien traiter, pendant la route, et cela fut exécuté (1). »

Après avoir vu le prisonnier diverses fois à Toulouse, M. de Broglie le fit embarquer sur le canal du Midi, accompagné de son capitaine des gardes, d'un capitoul et de dix hommes armés. Il débarqua à Béziers et fut escorté jusqu'à une lieue de Montpellier par deux compagnies de grenadiers. Bâville avait envoyé à sa rencontre deux compagnies du régiment d'Auvergne, avec un détachement de cinquante hommes, deux capitaines et deux lieutenants. Il lui envoya aussi sa chaise roulante, aux deux côtés de laquelle marchaient son hoqueton, le sieur Gambic,

(1) *Abrégé de la vie de feu M. Brousson.* — A partir d'ici, nous suivons la relation manuscrite du 6 novembre.

Quand le dénonciateur alla réclamer son indigne récompense, Pinon lui répondit, selon M. Peyrat (*Hist. des pasteurs du désert*, I, 250) : « Misérable ! ne rougis-tu pas de voir les hommes, quand tu trafiques de leur sang ? Retire-toi, je ne puis supporter ta présence. » Il est bien peu probable qu'un collègue de Bâville, que l'intendant qui remit les 8,400 livres à celui qui avait arrêté le proscrit, ait pu avoir et surtout exprimer de la sorte un pareil sentiment. C'en est un tout autre que nous trouvons dans sa lettre à Bâville du 26 octobre : « La contenance que Brousson a tenue les derniers jours qu'il a été ici, me donne quelque lieu d'espérer qu'il pourra être ébranlé à la question ; il dit à un garde qui était auprès de lui qu'il ne se souciait pas de mourir, pourvu qu'on ne le fit pas souffrir auparavant, et il pleurait fort souvent. Quand un homme craint les tourments c'est une marque qu'il se sent faible. » (L. Nègre, *Vie et minist. de Brousson*, p. 203.)

et le capitaine des gardes de M. de Broglie. Plus de quatre mille personnes sortirent de Montpellier pour le voir arriver. Il était dans la chaise saluant la foule d'un air tout à fait tranquille. Personne ne pouvait retenir ses larmes, en voyant mener ce vrai serviteur de Dieu comme un criminel. Il fut conduit de cette manière jusqu'à l'Esplanade, où M. de Bâville l'attendait. Il le fit mettre dans sa chaise à porteurs et conduire à la citadelle, où dès le lendemain il l'interrogea deux fois longuement. Le bienheureux confesseur déclara qu'il avait prêché, donné la communion et baptisé dans toutes les villes et les lieux où il avait passé, mais refusa de désigner les endroits. Gardé constamment à vue par le hoqueton Gambic, il ne put communiquer avec personne. Cinquante hommes se tenaient toujours à la porte de la prison. Sa nourriture lui était apportée de la table de l'intendant (1), qui l'appela toujours Monsieur, et ne voulut jamais qu'on lui mît les menottes, ni les fers aux pieds. Peut-être n'avait-il pour lui tous ces égards, que dans le dessein de le faire un peu plus parler qu'il n'avait fait.

Brousson était arrivé le jeudi 30 octobre, et avait été interrogé le vendredi. Le samedi, 1<sup>er</sup> novembre, Bâville lui envoya, pour essayer de le convertir, l'abbé de Camarignan, jeune ecclésiastique, frère du président Crouzet. L'abbé eut affaire à forte partie,

(1) D'après plusieurs lettres publiées dans le *Mercurie historique*, il n'aurait pris qu'un peu de pain et d'eau, et ne cessait de méditer et de prier.

et raconta que jamais homme n'avait mieux parlé que le prisonnier. Celui-ci fut interrogé de nouveau le dimanche, et quand Bâville entama le quatrième chef d'accusation, (1) il demanda du papier et passa une grande partie de la journée à écrire au roi une longue lettre, qu'il pria l'intendant de joindre au procès pour sa défense, dans le cas où elle ne pourrait être envoyée à Sa Majesté. Selon son habitude des dimanches, il ne voulut manger ce jour-là qu'après le soleil couché. On lui refusa le papier qu'il sollicitait pour écrire à sa femme et à son fils, mais en lui promettant de leur faire tenir ce qu'il dirait pour eux au hoqueton. « Dans le moment, il dit les plus belles choses du monde touchant sa pauvre famille, priant Dieu de faire la grâce à son fils de suivre son exemple et de mourir pour le saint Évangile. » Enfin le mardi 4, dès sept heures du matin, c'est-à-dire au petit jour, le tribunal était réuni à la citadelle pour le juger. L'accusé se défendit modestement, raconta ce qu'il avait souffert pour obéir à sa conscience, et déclara, ce que l'on savait de reste, qu'il n'avait jamais prêché la sédition, ni la révolte, et que lorsqu'il avait aperçu dans ses assemblées quelques personnes en armes, il avait interrompu sa prédication pour les tancer. Puis, il se mit à genoux et prononça une magnifique prière, qui émut tous les juges, en faveur desquels il demanda pardon au souverain juge.

(1) La relation du 6 novembre est ici rectifiée par M. Nègre.

Condamné dans la matinée, il fut exécuté le même jour, à quatre heures de l'après-midi (1). A deux heures, on le conduisit dans la chambre de la torture, et ce qui s'y passa nous est révélé par le procès-verbal suivant, conservé aux archives de Montpellier (2) :

« Le quatrième jour de novembre 1698, Nous, Hiérosme Loys, conseiller du roi au présidial de Montpellier, et Jausserand, aussi conseiller audit présidial, commissaires députés pour l'exécution du jugement en dernier ressort, aujourd'hui rendu, portant condamnation de mort envers le nommé Claude Brousson, Nous sommes transportés dans un magasin de la citadelle de Montpellier, où nous avons fait amener ledit Brousson, et après lui avoir fait donner lecture dudit jugement, portant qu'il sera préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, l'avons, après avoir prêté le serment au cas requis, interrogé de son nom, âge, qualité, demeure et religion, et après qu'il nous les a eu déclarés, l'avons interrogé qui a trempé avec lui dans le projet qui s'est trouvé écrit de sa main.

« A dit qu'il n'y a eu que Vivens qui le composa et qu'il l'écrivit.

« — Interrogé en quels lieux il a prêché.

« A dit qu'il ne peut violer le secret de son ministère, s'agissant uniquement de prier Dieu.

(1) Ses biens, consistant en un mas et quelques terres, évalués à la somme de 6,487 livres 9 sols, furent confisqués.

(2) L. Nègre, *Vie et minist. de Brousson*.

« — Interrogé chez qui il a été dans le Languedoc.

« A dit qu'il a répondu ci-dessus.

« — Interrogé qui sont ceux qui lui ont donné des lettres de recommandation et d'où ils sont.

« A répondu que s'agissant uniquement de prier Dieu, il ne peut le dire.

« — Interrogé s'il a été chez tous ceux qui sont marqués dans ses Mémoires (1).

« A dit qu'il y en a beaucoup qu'il n'a point vus, mais dont les noms lui ont été donnés par les réfugiés.

« — Interrogé s'il n'a pas complété ce projet avec M. de Schomberg.

« A dit que ce fut une lettre écrite par Vivens.

« — Interrogé s'il a parlé à M. de Schomberg, s'il a reçu de ses lettres et s'il a vu M. de Schomberg.

« A dit que non.

« — Interrogé s'il n'a pas été longtemps avec Vivens, et s'il n'a pas eu pension des étrangers.

« A dit que non.

« — Interrogé si Vivens en a reçu.

« A dit qu'il en a reçu une fois mille livres, que le prince d'Orange lui fit donner.

« — Interrogé chez qui il a été en Vivarais.

« A dit que s'agissant d'un secret de son ministère, il ne peut le vendre.

(1) Il s'agissait de six listes d'adresses saisies sur lui, et en vertu desquelles des protestants de diverses provinces qui s'y trouvaient mentionnés furent poursuivis. — Ces précieuses listes manquent au dossier, elles ont dû être envoyées aux intendants qu'elles concernaient.

« — Interrogé s'il n'a pas envoyé chercher des prophètes et prophétesses en Vivarais.

« A dit que non.

« — Interrogé de nouveau qui a eu part à ce projet qu'il a écrit.

« A dit qu'il a tout expliqué dans sa Requête.

« — Interrogé s'il n'a pas été à Bordeaux.

A dit qu'il n'y a jamais été.

« — Interrogé s'il n'a pas été à Pau.

« A dit que s'agissant uniquement de son ministère il ne peut parler.

« — Interrogé s'il n'a pas été à Montauban.

« A dit que oui, et qu'il n'y a vu qu'une seule famille dont il ne peut dire le nom.

« — Interrogé qui est le nommé Gautier dont il parle dans ce projet.

« A dit qu'il pense que ce Gautier soit quelque réfugié, et pût être Gauthier ministre, qui avait connaissance dudit pays.

« — Interrogé s'il n'y a point de gentilshommes de la province dans cette affaire.

« A dit que non.

« — Interrogé si ce n'est pas lui qui a proposé ce projet à M. de Schomberg.

« A dit que non; mais qu'il avait envoyé Huc qui parla à lui, qui répond.

« — Interrogé pourquoi il a dit que tous les princes de l'Europe s'intéressaient à sa piété.

« A dit que les princes de l'Europe s'intéresseraient dans l'infraction que cette affaire fait au traité de

Ryswick, en le faisant punir pour une chose qui est éteinte. (1)

« Ce fait, avons fait attacher ledit Brousson par les pieds, et l'avons aussi fait attacher par les bras derrière le dos, et l'avons fait tirer les tours de question ordinaire, sur quoi, lui ayant renouvelé les mêmes interrogatoires, il n'a voulu rien déclarer et a dit qu'il ne savait rien.

« Ce fait, lui avons fait donner les tours de question extraordinaire, auxquelles [sic] il n'a voulu rien dire.

« Lecture faite a persisté et signé.

« Ce fait, l'avons fait détacher du banc de gêne, et l'avons fait conduire dans une autre chambre et lui avons fait donner lecture du présent procès-verbal de torture et de ses réponses, auxquelles il a déclaré qu'il persistait, ne veut ajouter ni diminuer.

« Lecture faite a persisté et signé. »

Durant ce supplice supporté avec une fermeté qui démentait les prévisions de Pinon, les juges étaient

(1) Brousson a-t-il pu méconnaître l'égoïsme des princes avec lesquels il avait eu des relations, au point de penser réellement qu'ils s'occuperaient de venger sa mort? — On le dirait, et peut-être même a-t-il contribué à propager cette illusion parmi les protestants du Béarn. L'intendant Pinon écrivait à Bâville: « Quand vous aurez jugé ce malheureux, vous me ferez plaisir de m'envoyer son jugement, parce que les nouveaux convertis de ce pays sont assez insolents pour dire qu'on n'oserait le faire mourir, et que, si on le faisait, on s'en vengerait en Angleterre et en Hollande sur les Français catholiques qui s'y trouveraient. »

plus tremblants et plus pâles que la victime, qui tenait les yeux au ciel en priant.

Un échafaud était dressé non au Peyrou, mais sur l'Esplanade (1), à deux cent soixante pas de la citadelle, et une double haie de soldats était placée de chaque côté du chemin, depuis la porte jusqu'au lieu de l'exécution. Plus de 10,000 personnes, parmi lesquelles beaucoup de Nîmois, étaient accourues pour donner à leur pasteur bien-aimé un dernier témoignage d'affection. La foule se plaça sur la demi-lune pour voir; on l'en chassa, elle y revint, et finit par y rester.

Brousson sortit de la citadelle couvert de son manteau écarlate, sans avoir les pieds ni les mains liés; il marchait d'un pas ferme, ayant à sa gauche le hoqueton et à sa droite l'abbé de Camarignan. Il était suivi de cinquante mousquetaires, la baïonnette au bout du fusil. Quand il arriva à la porte de la ville, il commença à chanter le psaume XXXIV :

*Jamais ne cesserai*

*De magnifier le Seigneur.*

Mais le hoqueton l'ayant prié, au nom de Bâville, de cesser, de peur de séduction : il n'y a pas d'apparence, dit-il, cependant, je discontinuerai. Dès qu'il eut passé la porte et fut sur l'Esplanade, dix-huit ou

(1) Le doute n'est plus permis sur ce point. Les témoins oculaires qui ont écrit les relations de Montpellier, celle du 6 novembre et une autre sans date, aussi bien que les conclusions du procureur du roi, confirment et précisent le résultat des recherches de M. le pasteur Philippe Corbière et de Miss Francesca Ingram Rouville (*Bullet.*, 2<sup>e</sup> série, VII 119 et 197).

vingt tambours battirent sans relâche jusqu'à son dernier soupir, pour l'empêcher d'adresser à la foule une suprême exhortation. Chacun fondait en larmes, en voyant passer le martyr. (1).

A l'entour de l'échafaud, deux bataillons du régiment d'Auvergne étaient sous les armes, formant trois cercles concentriques séparés par un intervalle d'environ trois pas, afin que personne ne pût approcher. Mais les lignes furent rompues et les vides remplis par des spectateurs. Quand Brousson fut au pied de l'échafaud, il se mit à genoux et fit sa prière, puis, en récompense des égards qu'ils avaient eus pour lui, il donna son manteau au hoqueton de Bâville, et sa montre au capitaine des gardes de M. de Broglie. Une troisième personne fut chargée de distribuer aux pauvres le contenu de sa bourse (2). Il monta ensuite l'échelle sans être soutenu, et se livra au bourreau. Le retentum de l'arrêt portait qu'il serait étranglé avant d'être roué. La corde rompit au premier tour du billot. L'abbé de Camarignan, saisissant adroitement l'occasion, essaya de convaincre Brousson que cet accident n'était arrivé qu'afin de lui permettre de se convertir au dernier instant. Le patient à demi étranglé le remercia et lui répondit : Puisse le Dieu tout puissant récompenser, Monsieur, votre

(1) « Les catholiques romains ont paru aussi touchés que les réformés, du zèle, de la modération et de la constance qu'il a fait paraître jusqu'à son dernier soupir. » (*Mercurie historiq.*, lettre du 10 novembre).

(2) Elle contenait lors de son arrestation 21 louis d'or et 16 écus blancs de 3 livres 12 sols.

grande charité envers moi, et qu'il nous fasse la grâce de pouvoir, l'un et l'autre, voir sa face dans le Paradis ! Ce furent ses dernières paroles.

L'abbé publia qu'il était mort en vrai chrétien, n'ayant qu'une seule chose à se reprocher. Le bourreau, homme endurci par plus de deux cents exécutions, se serait caché s'il l'avait pu, disait-il, pour ne pas mettre à mort un si honnête homme, et il ajoutait : Certainement M. Brousson est mort comme un saint. Avant la nuit, Bâville fit enlever le cadavre qui ne resta que bien peu de temps exposé sur la roue, et le fit inhumer dans la citadelle (1), afin qu'il ne restât aux protestants aucune relique du martyr.

En annonçant à ses lecteurs le supplice de Brousson, la *London Gazette* du 17 novembre peignait d'un seul mot la situation des réformés : *C'est un crime capital en France que de n'être pas catholique romain.*

Le dimanche 9 novembre ou le dimanche suivant, un zéléateur réfugié à Genève, Jacques Peyrol, ancien pasteur de Nîmes, apprit la mort de son ami au moment où il allait prêcher à Saint-Pierre. Il fit part de la triste nouvelle à son auditoire, et s'accusa si véhémentement de n'avoir pas suivi l'exemple du martyr, qu'il se mit au lit en rentrant chez lui, et mourut de regret et de douleur. (2) Quand elle sut avec quelle sérénité Brousson avait subi le supplice,

(1) Papis avait été enterré dans le fossé de la citadelle, et Guion au même endroit ou dans l'un des bastions.

(2) Rabaut le jeune, *Annuaire*, 1807, page 88.

M<sup>me</sup> Dunoyer qui l'avait connu, fut tellement saisie de remords, qu'elle résolut de sortir de France où elle était revenue, et de rentrer dans l'Église réformée. Cette mort fut un deuil public non-seulement pour les Églises sous la croix, mais aussi pour la Suisse et la Hollande. Le premier Synode qui se réunit aux Pays-Bas (Maestricht, mai 1699, art. 50), prit la résolution suivante : « L'Église de La Haye est chargée de témoigner à la veuve de feu M. Brousson, de la part de cette Compagnie, qu'elle est sensiblement touchée de la perte qu'elle a faite, et qu'elle honore la mémoire d'un pasteur qui a signé la vérité de son sang. » Les Etats-Généraux firent à M<sup>me</sup> Brousson une pension de six cents florins (1). La haine des modérés fut sans pudeur. Tandis que les catholiques eux-mêmes parlaient avec horreur et admiration de la mort du pasteur, M<sup>me</sup> Dunoyer entendit en Hollande quantité de gens raisonner à ce propos d'une manière qui n'était nullement édifiante, « tant il est vrai, dit-elle, qu'on n'a souvent pire que les siens. » (2). Le pasteur Graverol, au contraire, écrit dans son *Histoire abrégée de la ville de Nîmes*, Londres, 1703 in-12 : « Quant à M. Brousson, avec qui j'ai eu le bonheur de faire une partie de mes études, qu'en dirai-je ou qu'en puis-je dire qui puisse égaler l'élévation de sa foi, l'ardeur de son zèle et la grandeur de son courage ? De quelles expressions pourrais-je me servir, qui ne soient beaucoup au-dessous

(1) Baynes, *Life of Cl. Brousson*, p. 339.

(2) *Mém.*, II 29.

de sa vertu plus qu'héroïque? » Et il termine en l'appelant « ce héros en qui on ne pourra rien trouver qui le rende indigne d'être mis en parallèle avec ce que les plus purs siècles de l'Église ont produit de plus grand. »

## LE PROCÈS

L'évêque de Nîmes, Fléchier, dont les espions, les milices et les dragons cherchaient Brousson depuis neuf ans, fut tenu au courant de l'affaire par les lettres suivantes, que lui adressait Bâville (1) :

Montpellier, ce 9 octobre 1698.

C'est seulement, Monsieur, pour vous confirmer la bonne nouvelle que Brousson est pris.... J'envoie aujourd'hui à M. Pinon tout ce qu'il faut pour lui faire son procès en deux heures. Je meurs de peur que ce malheureux, qui est bien fin, n'échappe. Il a fait bien du mal, et en eût fait beaucoup encore. Jamais fanatique n'a été plus dangereux. Il a fait des assemblées à Toulouse, en y passant. Je suis avec respect entièrement à vous.

Montpellier, ce 26 octobre 1698.

Brousson arrivera jeudi et sera jugé le lendemain des fêtes, c'est-à-dire mardi.

Montpellier, ce 1<sup>er</sup> novembre 1698.

Brousson sera toujours jugé mardi, Monsieur. Il me donne assez de peine, non par son habileté, mais par une prolixité épouvantable dans ses réponses. Il accorde tout ce qui est

(1) *Bullet.*, 2<sup>e</sup> série, I 135.

contre lui. Il a beaucoup d'esprit, mais violent, présomptueux, et capable de faire beaucoup de désordre.

La précipitation de Bâville est digne de remarque. Brousson est encore en chemin, que le jour de sa condamnation est déjà fixé. Ce jour sera le cinquième après sa venue. Arrivé le 30 octobre, l'accusé sera jugé le 4 novembre, et le délai eût probablement été plus court sans les fêtes, la Toussaint (1<sup>er</sup> novembre), les Trépassés (2 novembre) et la rentrée de la magistrature (3 novembre). Avec cette impatience d'en finir, on comprend que les réponses de Brousson aient paru d'une « prolixité épouvantable » à l'homme qui, en une seule matinée, condamnait aux galères soixante-seize personnes (1). En sortant de l'audience, et bien qu'il fût fatigué, l'intendant s'empressa d'avertir l'évêque :

Montpellier, ce 4 novembre 1698.

Brousson, Monsieur, a été jugé ce matin, condamné tout d'une voix à être rompu vif. J'ai fait ajouter à l'arrêt qu'il serait étranglé, afin de finir promptement le spectacle. Je l'ai fort pressé sur son esprit séditieux, bien contraire à l'esprit de l'Évangile dont il se disait ministre. Il a avoué d'avoir été l'auteur des désordres de 1683, d'avoir fait le projet ci-joint, qui est écrit de sa main et que je garde depuis six ans (2), de l'avoir envoyé à M. de Schomberg en Piémont et d'avoir

(1) Bâville écrivait encore à Fléchier le 4 novembre 1701 : « Le prophète, Monsieur, que vous avez interrogé, sera bientôt expédié. »

(2) Il n'est pas surprenant que M. Corbière n'ait pas trouvé cette pièce à Montpellier, puisque l'original avait été transmis à Fléchier, qui le communiqua à Brueys.

toujours négocié avec lui pour faire réussir ce projet; d'avoir travaillé à faire revivre le fanatisme en Vivarais. Il a avoué tous ses écrits séditions, enfin il y a vingt ans qu'il ne pensait qu'à soulever les peuples.

Je suis si las d'avoir instruit ce procès diligemment et avec une assez grande contention d'esprit, que je ne puis vous en mander toutes les particularités; mais je puis vous assurer que si l'on en veut faire un martyr, il sera d'une nouvelle espèce, toujours respirant le fer, le feu et la sédition. Tout cela est bien prouvé (1)...

Ainsi, ce n'est pas par humanité, comme l'a dit Brueys, répété par D'Aigrefeuille et par M. Peyrat, que Bâville fit étrangler Brousson avant de lui faire rompre les os, mais « afin de finir promptement le spectacle. » Ce spectacle était, en effet, doublement dangereux : il pouvait irriter la foule et amener une collision entre elle et la troupe (comme on le vit l'année suivante, lorsque Roman arrêté fut délivré par quelques jeunes gens, qui, sans son intervention, auraient massacré les soldats), et en même temps raffermir, exalter la foi des persécutés, et gagner à la Réforme des catholiques attendris par l'héroïque douceur du martyr. Voilà pourquoi Bâville ne respira que quand il fut le pasteur à six pieds sous terre. « Les dévotes pleureront Brousson, écrivait-il encore à Fléchier, le 9 novembre; mais il est sûr, Monsieur, qu'il ne fera plus de mal. »

L'intendant se trompait; même après sa mort, Brousson continua de nuire à l'œuvre des persécutés.

(1) Par suite d'une faute d'impression, le *Bulletin* (2<sup>e</sup> série, I 135) porte *trouvé*, qui n'offre aucun sens.

teurs. Sa légende, racontée dans les veillées, encouragea les protestants à supporter patiemment leurs maux et à ne jamais désespérer de la délivrance. D'un autre côté, cette mort fut funeste à la France ; car Brousson seul aurait pu empêcher l'insurrection camisarde (1702-1704), qui fit couler des flots de sang. A force de frapper des innocents, le fanatisme catholique engendra le fanatisme protestant. Quand on eût muré dans des cachots, pendu, roué tous les pasteurs qui ne prêchaient que la résistance passive, quand aucun ministre n'osa plus s'aventurer dans le royaume, on eut affaire à des prédicateurs d'un autre genre, inspirés, extatiques, prophètes, qui crièrent aux armes et rendirent *œil pour œil et dent pour dent*. Bâville ne dut pas tarder à se dire que l'extermination des pasteurs du Désert avait été une grande faute.

Accusé 1° d'avoir tenu des assemblées contre les ordres du roi, 2° d'avoir été le principal auteur du projet de 1683, 3° d'avoir fomenté les troubles du Vivarais et des Cévennes, 4° d'avoir indiqué à M. de Schomberg le moyen de faire pénétrer en France une armée anglaise, Brousson répondit sur chacun de ces points dans sa lettre au roi, deux jours avant de marcher au supplice. Cette pièce, d'un style plus châtié que ses autres compositions, et la dernière qui sortit de sa plume, révèle ses sentiments les plus intimes. C'est une espèce de testament qu'il nous a laissé. Il y avoue que, pressé par les mouvements de sa conscience, il n'a pu se dispenser de venir prêcher l'Évangile contrairement aux édits. Il reconnaît que, en

1683, il a conseillé aux Églises de manifester leur attachement à la religion, pour éclairer le roi et l'arrêter dans la voie, fatale au protestantisme et à l'État, où il était entré ; mais il rappelle que ce fait, qui d'ailleurs était celui d'un bon citoyen, a été aboli par l'amnistie enregistrée à Toulouse. Il nie avoir « eu aucune part à quelques désordres qui arrivèrent ensuite dans le Dauphiné, en Vivarais et dans les Cévennes. » Il proteste de la nullité de la procédure faite contre lui à l'occasion de « quelques autres désordres arrivés dans les Cévennes, durant la dernière guerre. Il déclare que, ayant appris, en septembre 1689, que les Anglais devaient entrer dans le Languedoc, il essaya de conférer avec les principaux du pays pour remédier à ce danger en suppliant Sa Majesté de rendre aux protestants leur première liberté ; mais que n'ayant pu voir aucune personne de considération, il fut contraint de se réfugier dans les déserts.

« Il est vrai, ajoute-t-il, que dans la suite le suppliant, dont la modération était connue de tout le peuple, étant pourtant continuellement cherché dans les villes et dans les villages, et poursuivi même nuit et jour dans les bois et dans les cavernes, où il était contraint de se retirer, en sorte qu'il a passé les trois mois entiers sans pouvoir entrer dans aucune maison, ni nuit ni jour, feu M. de Schomberg fils, qui commandait alors les troupes du roi d'Angleterre en Piémont, et qui était informé par Vivens de l'état où les réformés des Cévennes se trouvaient réduits, envoya au suppliant et audit Vivens aussi le nommé

Huc, du Vigan, qui servait dans lesdites troupes, et qui fut ensuite tué à la bataille de la Marsaille, pour leur faire savoir que Sa Majesté britannique était dans le dessein de leur envoyer des troupes pour leur procurer quelque repos.

« Le suppliant, Sire, fit connaître audit Huc que son intention était de s'appliquer uniquement à prier Dieu. Cependant on prétend que le suppliant, qui avait toujours la mort devant les yeux et qui souffrait continuellement des misères, des fatigues, des troubles et des afflictions, qui peut-être n'ont jamais eu d'exemple depuis que Dieu a une Église sur la terre, troublé par la présence du danger et par tant de calamités, se laissa enfin aller aux semonces dudit Vivens et à celles de M. de Schomberg, et qu'il écrivit de sa propre main audit sieur de Schomberg un billet que ledit Vivens avait déjà tracé, et par lequel il lui marquait le moyen par lequel il pouvait envoyer quelques troupes dans les Cévennes; lequel billet fut intercepté et n'eut point d'effet.

« Mais comme c'était une dépendance incontestable de la guerre qui a été terminée par la paix de Ryswick, avec toutes les circonstances et dépendances, le suppliant, Sire,... a été contraint de protester de la nullité de la procédure faite contre lui sur ce sujet, et il réclame avec une humilité profonde la justice et la protection de Votre Majesté, la suppliant très-humblement de vouloir le faire jouir de l'abolition générale et réciproque portée par ladite paix.....

« Néanmoins, sans se départir du bénéfice de

ladite paix et de la déclaration de Votre Majesté donnée en conséquence, il supplie très-humblement Votre Majesté de vouloir considérer que la faute qu'il peut avoir commise dans un état aussi triste et aussi déplorable que celui où il se trouvait, et dont il a demandé et demande encore très-humblement pardon à Votre Majesté, est sans doute digne de la clémence et de la pitié d'un grand prince, qui sait que ce qui est fait dans un état d'agitation et de trouble pareil où le suppliant se trouvait alors, est considéré comme involontaire et forcé, et digne par conséquent de pardon.

« Ce n'est pas tout, Sire, le suppliant revint bientôt de son trouble, et changea entièrement de conduite pour s'attacher uniquement à prier Dieu...

« En effet, Sire, depuis la mort de Vivens [26 février 1692] on n'a pas vu dans les provinces de Languedoc le moindre mouvement contre le service de Votre Majesté, quoique depuis la mort dudit Vivens, M. de Schomberg soit entré avec une armée dans le Dauphiné [août 1692].

« Il est même notoire dans la province de Languedoc que, pendant la vie du dit Vivens, non-seulement le suppliant n'a eu aucune part à ses violences; mais que, lorsqu'il l'a rencontré dans ses asiles, il a condamné sa conduite et lui a fait sur ce sujet les remontrances les plus vives et les plus fortes qu'on puisse faire en pareille rencontre.

« D'un autre côté, le suppliant, pour édifier tout le monde par sa conduite, a marché durant plusieurs années sans armes et comme un agneau, au milieu

d'une infinité de gens qui le cherchaient jour et nuit pour lui ôter la vie. Il est encore notoire qu'il ne souffrait point qu'on portât des armes dans les saintes assemblées qui se faisaient par son ministère. De sorte que tout le peuple et les personnes même catholiques romaines les plus distinguées, ont rendu un témoignage public à sa modération et à sa sage conduite. »

Brousson ajoute que, en réclamant à Ryswick l'intervention des puissances étrangères, il a protesté dans deux écrits (1) que les réformés n'entendaient se départir en aucune manière de la fidélité due à leur prince; que, quand la persécution a redoublé, il a fait connaître au roi « le nouveau préjudice que ces nouvelles désolations pourraient faire à son royaume, et le grand avantage que les puissances étrangères reçoivent de la dispersion de ses sujets. »

« Dans ce dernier voyage, s'étant trouvé engagé, contre son intention, à s'approcher de la province du Languedoc et à la traverser pour entrer dans le Rouergue, et voulant en passant exhorter les gens des Cévennes à la patience, et à n'attendre leurs délivrances que de la miséricorde de Dieu et de la bonté de Votre Majesté, il leur a prêché sur ces paroles de Job : *Quand il me tuerait, parlant de Dieu, j'espérerais toujours en lui* ; et sur ces autres paroles du chapitre XVII de Jérémie : *Maudit soit l'homme qui se*

(1) Le premier a été cité plus haut. Le second, confié à M. de Béringhen, pour être présenté aux plénipotentiaires anglais, n'a pas été imprimé.

*confie en l'homme et qui de la chair fait son bras ; mais béni soit celui qui se confie en l'Éternel et de qui l'Éternel est la confiance.*

« Et, parce que depuis quelques mois il a appris qu'il y avait quelques dispositions à une nouvelle guerre, son intention était de sortir du royaume dès qu'elle commencerait, afin qu'on ne dit point qu'il y fût venu causer du trouble... Le suppliant a une entière abolition dans la paix générale à l'égard du principal chef de la prévention ; mais il souhaite encore, Sire, de l'obtenir de la clémence de Votre Majesté, et, de recevoir en tout des témoignages de sa bonté royale et paternelle... »

Le ton de cette lettre diffère notablement de celui qu'avait pris Brousson en écrivant à Bâville (1693). Bien qu'il le sût en possession du plan adressé à Schomberg, il parlait alors en accusateur. Il invoquait la justice et l'irrévocabilité des édits et traités de pacification, nécessaires à la prospérité de l'État ; il revendiquait pour les réformés la dignité de personnes libres, traitées cependant en esclaves et livrées à la violence et à l'oppression. On ne paie pas, disait-il, des tailles et des impositions, pour se voir enlever ses biens, ses enfants et sa vie. Il reconnaissait aux sujets des droits qui limitent ceux des princes, et affirmait que les sujets opprimés sont, vis-à-vis des princes oppresseurs, dans le cas de légitime défense. Il accentuait cette théorie en parlant de la mort de Papus. Si un père, dit-il, voulait faire massacrer ses enfants, nul ne trouverait étrange qu'ils se défendissent. A plus forte raison, Vivens et ses com-

pagnons étaient-ils en droit de disputer leur vie aux soldats et aux traîtres (1). Cependant toujours d'accord avec lui-même et son système de résistance passive, il ajoutait aussitôt : « Il est pourtant mieux que nous souffrions comme des agneaux. » Ainsi il possède un droit dont il ne veut pas user (2). — Jurisconsulte, et, comme tel, attaché jusqu'à l'excès à la légalité, il proclame le droit moderne, mais recule devant les conséquences pratiques qu'en tirent Jurieu, Vivens et le sens commun. Abusé par une fiction légale, il ne voit pas que la résistance passive est impossible à des multitudes exaspérées, et qu'elle se

(1) En 1691 ou 1692, il avait écrit à un secrétaire d'Etat dans une lettre déjà citée (II 196) : « Je sais bien que Jésus-Christ avait dit à ses disciples de prendre des épées pour la conservation de leur propre vie ; mais parce que j'ai vu qu'en ce dernier et malheureux temps on prétend qu'on a droit de nous massacrer lorsque nous prions Dieu, et que nous ne devons pas défendre nos propres vies, je marche avec mon homme sans fusils, ni pistolets, ni épées, ni aucunes autres armes. »

(2) Les idées politiques de Brousson avaient fait bien du chemin depuis le moment où il écrivait : « On ne prétend point parler ici de la souveraine puissance du roi. Les réformés n'ignorent pas le profond respect qui est dû à la sacrée majesté de leur monarque. Ils savent qu'il a le pouvoir de disposer de leurs biens et de leur vie comme il lui plaît. Mais ils sont persuadés que l'intention de ce grand prince n'est pas de régler sa volonté sur sa puissance, mais sur la justice. » (*État des réformés en France*, I 18.)

Dès 1688 (*Lettres et opusc.*, p. 141), l'un des plus grands péchés qu'il reproche aux pasteurs, c'est « que la plupart remplissent leurs sermons de flatteries basses ; qu'ils élèvent tellement les rois au-dessus des peuples, qu'ils ne donnent aucunes bornes à leur puissance ; au lieu que Dieu dans sa parole défend aux princes (Deut. XVII 18-20, Jos. I 18) d'élever leur cœur au-dessus de leurs frères. »

transformera nécessairement en résistance active, comme il arriva dans le Dauphiné, en 1683, et dans les Cévennes, en 1702.

C'est à ce point de vue qu'il s'est placé toute sa vie, et il n'y fut infidèle qu'un seul instant. Tandis que les condamnations aux galères, les massacres d'assemblées se multipliaient de jour en jour, et que les prédicants, traqués comme des bêtes fauves, n'avaient pu depuis trois mois mettre le pied dans une maison, les troupes protestantes n'attendaient qu'un signal pour accourir et apporter la délivrance, la paix, la tranquillité, la pleine et entière liberté de servir Dieu. Mais il fallait que Brousson donnât lui-même ce signal, Schomberg ne voulant rien faire sans sa participation. Brousson ébranlé, hésitait comme avait fait Coligny au moment de tirer l'épée du fourreau (1). Il résistait encore aux obsessions, aux objurgations de Vivens, qui le rendait responsable des souffrances et de la mort de tant de fidèles, en même temps que de la perte de tant d'âmes, condamnées à l'hypocrisie et au culte impie de la sanguinaire Babylone. A la fin, il céda, et le 8 mars 1691, il recopia de sa main le plan de Vivens et l'expédia. Mais il ne tarda pas à regretter cette action et à rentrer dans sa ligne ordinaire de conduite, dont il ne se départit plus.

Au moment de paraître devant Dieu, et bien moins occupé de ses droits que de ses devoirs, Brousson abandonne cette fierté qui lui seyait devant Bâville.

(1) Voir Jules Tessier, *Études sur l'amiral Coligny*, p. 61.

Avec une délicatesse de conscience peut-être excessive, il consent à avouer « la faute qu'il a pu commettre ». Il pouvait nier que ce fût une faute; mais c'eût été entrer dans le système de la résistance active, de l'insurrection, et lâcher la bride aux Cévenols, qu'il sentait bouillonner et prêts à éclater. S'étant donné pour mission de les apaiser, il montre qu'il n'a jamais fait autre chose. Peu lui importe que Bâville et Fléchier soient incapables de comprendre ses scrupules, ce n'est pas pour eux, ni pour le roi, mais pour lui-même, pour la postérité, pour la vérité, qu'il écrit. Par humilité, pour donner le bon exemple, et parfaitement certain que son véritable crime est, aux yeux de ses juges, la prédication de l'Évangile punie de mort, il consent à demander pardon au roi pour une action couverte par l'amnistie et à propos de laquelle la justice n'avait plus le droit de poursuivre. Devant la loi cette action n'existait plus, elle avait été abolie; voilà pourquoi Brousson refusa de parapher et de reconnaître sa lettre à Schomberg. Un autre s'en fût tenu là et n'eût rien dit de plus. Lui, par honnêteté, par candeur, dans ses réponses à Pinon, à Bâville (19 et 31 octobre) (1), et dans sa lettre au roi, il ajoute un aveu que légalement il n'était pas tenu de faire, qu'il devait même se garder de faire. Ici encore le chrétien l'emportait sur le juriste.

Bâville avait tellement excédé la mesure, en affirmant que Brousson s'était reconnu le principal auteur

(1) L. Nègre, *Vie et minist. de Brousson*, p. 129.

des troubles de 1683 et avait travaillé vingt ans à soulever les peuples, que personne n'ajouta foi à l'accusation voisine concernant ses rapports avec Schomberg. L'appel à l'étranger contrastait tellement avec toute la vie du glorieux martyr, que les contemporains n'y crurent pas plus qu'à la prétendue sédition fomentée par l'apôtre de la paix. La relation du 6 novembre 1698 porte que Brousson nia d'avoir écrit à Schomberg, et l'impudent mensonge de Brueys qui prétend que, après avoir d'abord effrontément nié, l'accusé se fit ensuite convaincre d'imposture par la présentation de la pièce, n'a pas peu contribué à faire rejeter ce qu'il y avait de fondé dans son assertion. « Pour mettre à couvert la Cour, dit une lettre de Paris du 18 novembre (1), on a fait courir le bruit que M. Brousson a voulu faire soulever les nouveaux réunis des Cévennes et du Vivarais, et qu'on lui a même trouvé le projet sur lui. On ajoute qu'il l'a avoué. Il n'y a rien de plus faux. Il a déclaré le contraire ; mais on lui fera dire tout ce qu'on voudra, et on n'aura pas manqué de supposer quelque projet. » Le rédacteur du *Mercurie historique* (p. 659) va plus loin encore : « La seule cause de sa mort est d'avoir voulu porter les protestants de France à vivre et à mourir dans leur religion. Il faut avoir renoncé à toute pudeur, et être le plus scélérat de tous les hommes pour oser soutenir le contraire. »

L'auteur de l'*Abrégé de la vie de feu M. Brousson*, paru en 1701, partage le même sentiment : « Le juge-

(1) *Mercurie historiq.*

ment a été imprimé par les ordres de l'intendant, qui a cru persuader par ce moyen que ce n'était pas pour la religion qu'on avait fait mourir ce fidèle pasteur. Mais tous les artifices dont on s'est servi pour cela ont été réfutés par une *Lettre pastorale* qu'on trouve chez tous les libraires (1). On a oublié dans cette lettre une considération assez curieuse. C'est que le sieur Pinon ne s'était pas avisé d'imputer à M. Brousson d'*avoir eu intelligence avec les étrangers*. C'est une invention du sieur de Bâville qui a joint cette accusation au procès, et qui en trois jours a instruit et jugé un article si important. Cela sert à faire connaître que cet homme, exercé à faire périr les prétendus hérétiques, n'est jamais empêché à en trouver les prétextes, quand même les autres juges n'en peuvent imaginer de suffisants.» — Tous les écrivains non cléricaux ont suivi cette tradition jusqu'au moment où M. le pasteur Corbière de Montpellier, mieux placé que personne pour étudier le procès, a rétabli les faits dans toute leur intégrité, et publié à la fois le jugement, la lettre au roi et le plan envoyé à Schomberg.

## LE PRÉDICATEUR

Brousson s'exprime ainsi dans l'avertissement de *la manne mystique* : « L'auteur de ces sermons est un de ceux qu'il a plu à Dieu de susciter extraordinairement en ce temps de calamité, pour aller prêcher en

(1) Qu'est devenue cette *Lettre pastorale* ?

France sous la croix : ce qu'il a fait depuis l'année 1689 jusques en l'année 1693, quoiqu'il n'eût point étudié pour le ministère. Il y a composé et prononcé ces sermons sur les plus importantes matières du salut, par rapport au déplorable état où l'Église de Dieu est maintenant réduite en France, et par opposition aux erreurs, aux superstitions, à l'idolâtrie, et au régime tyrannique et anti-chrétien, qui ont lieu dans l'Église romaine. Comme il allait sans cesse de lieu en lieu, de désert en désert, pour y travailler au salut du peuple, et que le peuple avait partout besoin des mêmes instructions et des mêmes consolations, les mêmes sermons ont été prononcés en divers lieux, comme il est marqué au pied de chacun de ces sermons, etc. »

Les dates placées à la fin de tous ces discours ont permis de dresser le tableau suivant :

Le 1<sup>er</sup>, écrit en 1690, a été prêché 15 fois ;

2 <sup>e</sup>	»	1690,	»	9	» ;
3 <sup>e</sup>	»	1690,	»	9	» ;
4 <sup>e</sup>	»	1690,	»	12	» ;
5 <sup>e</sup>	»	1690,	»	5	» ;
6 <sup>e</sup>	»	1690,	»	8	» ;
7 <sup>e</sup>	»	1691,	»	6	» ;
8 <sup>e</sup>	»	1690,	»	2	» ;
9 <sup>e</sup>	»	1690,	»	4	» ;
10 <sup>e</sup>	»	1690,	»	7	» ;
11 <sup>e</sup>	»	1690,	»	4	» ;
12 <sup>e</sup>	»	1693,	»	1	» ;
13 <sup>e</sup>	»	1692,	»	3	» ;
14 <sup>e</sup>	»	1691,	»	4	» ;

15 <sup>e</sup>	»	1689,	»	8	» ;
16 <sup>e</sup>	»	1691,	»	4	» ;
17 <sup>e</sup>	»	1690,	»	8	» ;
18 <sup>e</sup>	»	1691,	»	10	» ;
19 <sup>e</sup>	»	1691,	»	4	» ;
20 <sup>e</sup>	»	1693,	»	2	» ;
21 <sup>e</sup>	»	1693,	»	2	» .

De ces vingt et un sermons, dont sept (15-21) pour la communion, un a été écrit en 1689, onze en 1690, cinq en 1691, un en 1692, trois en 1693. Les sept de communion ont été prêchés trente-huit fois, et les quatorze autres quatre-vingt-neuf fois, total cent vingt-sept. Comme l'auteur, qui tenait habituellement plusieurs assemblées par semaine, a prononcé plus de cent vingt-sept discours en quatre ans, il est évident que *la manne mystique* ne contient qu'un choix des sermons écrits dans cette période. Les plus fréquemment répétés sont :

Le 1<sup>er</sup> : *La colombe mystique*, 15 fois ;

Le 4<sup>e</sup> : *Les démons servis dans les idoles*, 12 fois ;

Le 18<sup>e</sup> *J. Chr. l'agneau de Dieu* (communion), 10 fois ;

Le 2<sup>e</sup> : *Le salut en J. Chr. seul*, 9 fois ;

Le 3<sup>e</sup> : *Les brebis mystiques discernant les pasteurs d'avec les loups*, 9 fois ;

Le 6<sup>e</sup> : *Dieu déchirant son propre peuple*, 8 fois ;

Le 15<sup>e</sup> : *Le pain et le vin de la Cène* (communion) 8 fois ;

Le 17<sup>e</sup> : *J. Chr. le pain de vie* (communion), 8 fois ;

Le 10<sup>e</sup> : *La rejection des tièdes*, 7 fois.

Parmi ces neuf discours que Brousson affectionnait

le plus, (1) sept, à en juger par les titres, sembleraient être des morceaux d'édification pure, deux seulement des œuvres de controverse ; mais, même dans les premiers, l'horreur de Brousson pour la sanguinaire papauté, qu'il appelle Babylone, éclate çà et là. Ce sentiment de répulsion est exprimé à sept reprises dans *la colombe mystique*, et notamment dans la péroraison :

« Si nous voulons que Jésus-Christ nous reconnaisse pour sa colombe, il faut que nous en ayons la fidélité. Mais, hélas ! êtes-vous la colombe de Jésus-Christ ? Êtes-vous cette épouse chaste et fidèle, qui aime mieux souffrir la mort, que de violer la foi qu'elle a jurée à son divin époux, vous qui vous êtes souillés dans une idolâtrie abominable, dans la paillardise et dans l'adultère spirituel, et surtout vous qui depuis plusieurs années persévérez dans cette horrible infidélité ? Nous pouvons bien dire maintenant avec le

(1) Après la publication de *la manne mystique*, il continua de prêcher, au moins en France, sept des sermons qu'elle contenait, et notamment cinq de ceux qu'il avait le plus souvent répétés avant de les faire imprimer : le 2<sup>e</sup>, le 4<sup>e</sup>, le 6<sup>e</sup>, le 15<sup>e</sup> et le 18<sup>e</sup> (les deux autres sont *le dragon régnant dans l'empire de l'Ante-Christ* et *la communion du sang de Christ*). Lors de son arrestation, on saisit sur lui ces sept sermons ms. avec vingt-deux autres qui n'ont pas été imprimés (le tout conservé aux archives de Montpellier), et parmi lesquels nous remarquons *les trois fidèles hébreux dans la fournaise*, *la guérison du lépreux*, *la Bête de l'Apocalypse*, *l'habitation du Saint-Esprit dans les fidèles*, *la crucifixion et l'union avec Christ* (préparation à la sainte Cène), un *sermon d'action de grâce*, et le *sermon pour la sainte Cène* prononcé à La Haye, le samedi 5 janvier 1697, jour de préparation à la sainte Cène.

prophète Ésaïe (I 21) : *Comment est devenue paillardie la cité loyale ?* Ha ! misérable Église adultère et infidèle, tu as rompu l'alliance que tu avais avec ton Sauveur. Tu es sortie de sa sainte communion, et tu es entrée dans celle de l'Ante-Christ, le grand ministre du Diable. Tu es entrée dans le sein de l'impure Babylone, de la grande prostituée, de la mère des paillardises et des abominations de la terre. Tu t'es prostituée aux dieux de pâte et de fiente ; et par cette horrible infidélité tu as excité la fureur de ton époux céleste, qui proteste qu'il est un Dieu jaloux, punissant l'iniquité des pères sur les enfants jusques à la troisième et quatrième génération... Mais pour vous, pauvres fidèles, qui êtes persécutés pour la justice, réjouissez-vous au Seigneur, car le royaume des cieux est à vous. Ha ! que vous êtes heureux vous qui pleurez maintenant ! car un jour vous serez consolés. Que vous êtes heureux, vous qui êtes maintenant dans la misère pour le nom de Christ ! Car un jour vous serez couronnés de gloire. Que vous êtes heureux, vous qui maintenant êtes chassés de vos maisons pour la cause de l'Évangile ! Car un jour vous serez reçus dans les tabernacles éternels. Que vous êtes heureux, vous qui maintenant faites votre séjour dans les bois et dans les cavernes ! Car un jour vous habiterez dans le palais du roi des rois, et vous serez éternellement abreuvés au fleuve de ses délices. »

Le même sentiment se retrouve naturellement dans les sermons dirigés contre l'Église romaine. Aujourd'hui que son intolérance est muselée par les mœurs autant que par les lois, plus on met de modération à

combattre cette Église, plus on la combat efficacement. Les circonstances étaient bien différentes à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Brousson avait sous les yeux l'affreux spectacle d'un peuple décimé, conduit violemment à la messe, et auquel tout semblait commander l'hypocrisie. Il fallait arracher ces âmes à la torpeur, empêcher ces consciences de se pétrifier ou de s'oblitérer. Aussi Brousson peint-il avec la plus rude énergie les erreurs et les violences de l'Église persécutrice.

« Voilà, mes chers frères, s'écrie-t-il (1), comme tout ce qui regarde ce grand Ante-Christ romain est attribué au Diable. Et en même temps voilà bien des témoignages de la parole de Dieu, pour nous convaincre de cette grande vérité, que ce fils de perdition est le grand ministre de Satan ; que c'est par la puissance du Démon qu'il règne et qu'il opprime les fidèles, que c'est sur le trône du Démon qu'il est assis, et que sa communion est la communion du Démon. *Et le dragon, dit maintenant l'esprit de Dieu, lui donna sa puissance et son trône, et un grand pouvoir...* Après tout ce que nous venons de dire, est-il possible, mes chers frères, qu'il y ait des gens qui se flattent jusques à ce point, que d'espérer pouvoir faire leur salut dans la communion romaine et anti-chrétienne ? Ha ! ces misérables ferment les yeux pour ne pas voir, et ils endurent l'oreille pour ne point ouïr. Comment peuvent-ils confondre la grande prostituée, la mère des paillardises et des abominations de la terre, avec

(1) *Le dragon régnant dans l'empire de l'Ante-Christ,*

l'épouse de Jésus-Christ, qui, étant une épouse chaste et fidèle, ne se souille point dans l'idolâtrie qui est un adultère spirituel? Comment peuvent-ils confondre la cruelle Babylone, qui est enivrée du sang des saints et des martyrs de Jésus, avec la véritable Église de Dieu, qui est la Jérusalem mystique, c'est-à-dire la Vision de paix, parce qu'elle ne fait de mal à personne? Comment peuvent-ils confondre la bête féroce de l'Apocalypse, c'est-à-dire l'Ante-Christ et tous les ministres de sa fureur, qui sont cruels et sanguinaires comme des bêtes sauvages, avec les fidèles de Jésus-Christ, que l'Écriture compare avec les colombes, avec les brebis et avec les agneaux, pour marquer leur douceur et leur débonnairété? En un mot comment peuvent-ils confondre le règne du Diable avec le règne de Dieu; l'Église du Diable, laquelle dans l'Écriture est appelée la synagogue de Satan, avec l'Église de Dieu; la communion du Diable et de l'Ante-Christ, son grand ministre, avec la communion de Dieu et de Jésus-Christ, notre Sauveur, dont l'Ante-Christ a usurpé les droits et la gloire, et dont il opprime les membres mystiques?...

« Ha! misérables pécheurs, il faut bien que le Malin Esprit, qui est le prince des ténèbres, et qui opère avec efficace dans les enfants de rebellion, vous ait aveuglés et ensorcelés, puisqu'il vous persuade que vous pouvez aller au ciel par le chemin de l'enfer et que vous pouvez vous sauver en vivant avec les Démons, et comme les Démons. Que pouvez-vous devenir aussi, vous misérables, qui célébrez vos mariages dans les temples des idoles, ou qui y faites baptiser

vos enfants et qui par là consacrez vos mariages et vos enfants aux idoles, et aux Démons? Vous imitez ces malheureux israélites, dont il est parlé dans le psaume CVI v. 37 et 38, et auxquels Dieu reprochait *qu'ils avaient sacrifié leurs fils et leurs filles aux Diables, parce qu'ils les avaient sacrifiés aux faux dieux de Canaan.* »

Sans doute les épithètes que Brousson accumulait contre le pape et son clergé, sont devenues choquantes, et le paraissent d'autant plus que la personnalité de Satan, à laquelle l'apôtre du Désert croyait fermement, a été reléguée dans le plus profond oubli; mais ces appellations ne dépassaient pas le ton de la controverse d'alors. La haine vigoureuse que les pasteurs du Désert portaient au catholicisme persécuteur, était si légitime, que les esprits les plus modérés la partagent aujourd'hui; il n'est pas un homme éclairé qui ne pense que l'ultramontanisme, cet éternel et déloyal ennemi du progrès et de la civilisation, enchaîne, abaisse et corrompt les peuples, pour assouvir sa passion d'obscurantisme et de domination. Il faut savoir gré à Brousson de n'avoir nulle part laissé même soupçonner qu'il voudrait pouvoir user de représailles, ni fait la moindre réserve en faveur du prétendu droit qu'aurait le protestantisme, s'il était le plus fort, de persécuter à son tour. Aux dragonnades, à l'enlèvement des enfants, au massacre des assemblées, il n'oppose qu'une patience inaltérable, la protestation de sa conscience indignée, et l'assurance invincible que Dieu fera triompher la vérité.

S'il est sévère pour les persécuteurs, il ne ménage pas davantage ses ouailles. Son éloquence agreste s'échauffe et s'anime pour blâmer leur tiédeur et censurer leur infidélité. Aux gens qui le suivent la nuit dans les cavernes ou dans les bois, et qui peuvent trouver la mort dans une embuscade ou pendant que, le genou en terre, ils chantent les psaumes à la faible et vacillante lueur des lampes qu'ils ont apportées, voici ce qu'il dit : (1) « Nous avons remarqué que dans l'Évangile Jésus-Christ nous dit que, depuis les jours de Jean le Baptiste, le royaume des cieux est forcé, et que ce sont les violents qui le ravissent. Mais hélas ! que le nombre de ces violents, qui se mettent en état de ravir le royaume des cieux, est maintenant petit. Maintenant il est fort difficile de se sauver. Nous n'avons pas glorifié Dieu dans la prospérité ; c'est pourquoi il veut que nous le glorifions dans l'adversité, ou que nous périssions. Nous n'avons pas marché dans la voie du ciel, lorsque nous avions la liberté de le faire ; c'est pourquoi Dieu y a mis de grandes difficultés, afin que nous réveillions notre zèle, si nous voulons nous sauver, et que ceux qui n'auront point de zèle, périssent d'une perdition éternelle.

« Cependant on ne voit que tiédeur, que lâcheté et que timidité, quand il s'agit du service et de la gloire de ce grand Dieu. La moindre chose suffit pour empêcher la plupart des gens de se trouver dans les saintes assemblées. Ils voudraient que Dieu leur fit

(1) *La rejection des tièdes.*

prêcher son Évangile selon leur commodité ; autrement ils ne daignent pas sortir de leurs maisons, pour ouïr sa parole, et pour lui rendre le service qui lui est dû. La moindre menace qu'on leur fait de les mettre en prison, ou de leur envoyer quelques soldats, pour leur faire manger une partie de leur pain, et boire une partie de leur vin, est capable de leur faire renier de nouveau leur Sauveur (1).

« Lâches et infidèles chrétiens, qu'eussiez-vous fait au commencement du christianisme, lorsqu'on faisait dévorer les fidèles par des bêtes féroces, ou qu'on déchirait leurs corps avec des griffes de fer, ou qu'on leur faisait souffrir tous les autres tourments que l'enfer pouvait inventer ? Qu'eussiez-vous fait au commencement de la Réformation, lorsqu'on brûlait tout vifs ceux qui professaient la vérité ? Vous n'auriez pas voulu vous sauver à ce prix-là, et maintenant vous vous feriez mahométan et pis encore, pour éviter de pareils martyrs. Lâches et infidèles chrétiens, etc. »

A ces huguenots dont la piété avait peut-être perdu

(1) Il parle de la dragonnade sur un tout autre ton, quand il n'est pas en chaire. Voir ci-dessus II 147. Il se montre plus juste envers ses auditeurs dans le sermon qui a pour titre : *Le salut pour les fidèles persévérants* (II 267) : « Hélas ! est-ce donc en vain que nous vous avons fait tant d'exhortations au nom de notre Seigneur, et que nous nous sommes exposés à tant de misères, à tant de fatigues, et à tant de dangers, pour vous ramener de votre égarement ? Est-ce en vain que vous avez pris vous-même tant de peine durant la nuit, pour vous trouver dans les saintes assemblées, et que vous vous êtes aussi exposés à tant de dangers pour ouïr la parole de Dieu ? Vous l'avez écoutée avec plaisir, lorsqu'elle vous a été prêchée ; mais vous ne l'avez pas mise en effet. »

un peu de la raideur qu'elle avait eue au XVI<sup>e</sup> siècle, mais dont l'austérité contrastait toujours avec les mœurs moins sévères des catholiques, et avec l'impudeur qui s'étalait à la cour ; à ces huguenots qui se distinguaient par l'intelligence et le travail, dont la parole tenait lieu de serment, et parmi lesquels on ne voyait point de mendiants, parce que la charité des riches subvenait aux besoins des pauvres(1), voici ce que disait Brousson : Complés des dons du Créateur, qui nous avait choisis pour son peuple et nous avait donné la connaissance de la vérité, « nous avons été ingrats, méchants et rebelles. Nous n'avons

(1) Un convertisseur leur a rendu ce beau témoignage dans son instruction *Sur la charité envers les nouveaux catholiques* : « Tant que leur religion a été tolérée, et qu'ils ont vécu dans l'Église protestante, ils y étaient assistés, et bien assistés. On ne les voyait point alors s'adresser à nous ; ils ne venaient point nous exposer leur pauvreté, ils ne faisaient point entendre leurs gémissements et leurs plaintes, marque infailible qu'ils ne souffraient pas, et qu'ils trouvaient même sans peine, parmi leurs frères, ce qui suffisait à leur condition et à leur état. En effet, la pauvreté parmi nos hérétiques, n'était ni négligée, ni délaissée. Il y avait entre eux non-seulement la charité, mais de la justice et de la règle dans la pratique de la charité. C'était pour eux un devoir de secourir les pauvres dans leurs maladies, de les retirer de la mendicité, de procurer des places à ceux qui pouvaient servir, de l'ouvrage à ceux qui pouvaient travailler, des aumônes à ceux qui ne pouvaient s'aider eux-mêmes, ni s'appliquer, de n'oublier personne et de veiller sans exception sur tout le troupeau. Soyons de bonne foi et ne leur refusons point la justice qui leur est due. Rendons-leur là-dessus le témoignage qu'ils ont mérité, et qu'on leur a souvent rendu. Reconnaissons que sur ce point-là nous n'avons rien à leur reprocher, et souhaitons que sur cela même ils n'aient de leur part nul reproche à nous faire. » (Bourdalous, *Exhortations et instructions chrét.*, I 109.)

pas fait luire notre lumière devant les hommes, afin que les hommes, voyant nos bonnes œuvres, donnassent gloire à notre Père céleste. Au contraire, nous avons déshonoré ce grand Dieu par notre malheureuse conduite. Nous avons été cause que son saint nom a été blasphémé par ceux qui ne le connaissaient point. La plupart de nous ont vécu comme des payens. On n'a vu parmi nous que paillardises abominables, que débauches, qu'ivrogneries, que mauvaise foi, que fraudes, que larcins, qu'injustices ; que procès, que querelles, que divisions, que haines implacables, que mépris de la parole de Dieu, qu'indévation, qu'impiété, que profanation du saint jour du repos, qui ne devait être employé qu'au service de ce grand Dieu, à l'ouïe, à la lecture et à la méditation de sa parole, à l'invocation de son saint nom, et au chant de ses louanges immortelles. On n'a ouï parmi nous que des paroles sales et infâmes, des chansons impudiques ou impies, et des imprécations damnables : les uns se donnant au Diable à tout moment, et les autres demandant sans cesse que Dieu les damnât ; c'est pourquoi Dieu a permis que les uns et les autres aient été séduits par les Démons, et qu'ils soient tombés dans l'état d'une damnation éternelle. On n'a ouï que serments vains et téméraires, que reniements et que blasphèmes horribles. Les pères et les mères n'ont eu aucun soin d'inspirer à leurs enfants la crainte et l'amour de Dieu : et les enfants n'ont eu aucun respect pour leurs pères et pour leurs mères. En un mot, dans le monde il n'y avait point de peuple qui, ayant reçu la connaissance des mystères

célestes, fût plus corrompu que celui qui en France faisait profession d'être le peuple réformé. Il n'y avait point de différence entre nous et les enfants du siècle. Nous nous étions confondus avec eux par notre attachement au monde, par notre luxe, par nos vanités, et par l'impureté de notre vie. »

Ce qu'il vient de dire dans *Dieu déchirant son propre peuple* (I 224), il le répète et le développe à outrance, deux mois après, dans *l'endurcissement et la ruine des profanes* (II 61), et le redit encore deux ans plus tard dans *la ruine de la Jérusalem mystique et idolâtre* (II 189), etc. La conception judaïque du gouvernement de l'univers a conduit Brousson à cette exagération, qui témoigne du moins qu'il maintenait très-haut l'idéal de la vie chrétienne. Le fond de sa prédication est sombre comme l'époque douloureuse qui lui donna naissance. Il se plaît à répéter les plus terribles menaces de l'Ancien Testament. Dieu s'irrite, il s'embrase de colère, et « lorsque le temps de la vengeance divine est venu, il extermine sans miséricorde tous les pécheurs impénitents » (II 172). — « Les petits enfants ne sont pas plus épargnés, parce qu'ils viennent au monde avec le péché originel. Ils sont chargés et infectés des péchés de leurs pères et de leurs mères, c'est pourquoi ils périssent avec eux » (II 174). « Lorsque les hommes ont violé les commandements de Dieu, Dieu les punit en permettant qu'ils tombent dans des péchés encore plus grands que ceux qu'ils ont déjà commis, jusques à ce qu'ils périssent entièrement, s'ils ne retournent bientôt à lui par une sincère repentance » (II 181). Les

malheurs de l'Eglise proviennent de ses péchés ; Dieu l'a frappée à cause de son infidélité, et comme les châtimens qu'elle subit sont effroyables, il faut qu'elle ait bu l'iniquité comme de l'eau. C'est pour justifier la Providence, qui permet de si grands malheurs et de si cruelles injustices, que le prédicateur est amené à enfler la voix, à transformer en véritables crimes les défauts et les péchés de ses auditeurs. On eût pu l'arrêter d'un mot : Les protestants anglais, qui triomphaient alors avec leur prince égoïste et sans cœur, valaient-ils mieux que ceux de France ?

A quoi Brousson aurait répondu (car sa dialectique ne se piquait point de rigueur et tendait toujours à l'édification) : Qu'est l'homme pour disputer avec Dieu ? « Si Dieu permet que nous soyons persécutés, c'est afin que nous fassions paraître notre foi, notre piété et notre constance, et que cette épreuve par laquelle Dieu est glorifié tourne aussi à notre propre gloire, à notre salut et à notre consolation. » Ou bien : « Les fidèles sont continuellement dans les troubles et dans les alarmes. S'ils étaient du monde, le monde les aimerait, mais parce qu'ils ne sont point du monde, le monde a de la haine pour eux et les persécute... Dieu, dont la sagesse est infinie, le permet ainsi, afin de nous humilier, de nous ramener de notre égarement, de nous détacher du monde, d'exercer notre foi et notre patience, de nous porter à recourir à lui dans notre affliction, et à mettre en lui toute notre confiance » (II 201). Ou bien encore : « Il n'y a rien de plus glorieux pour un fidèle, que

de souffrir constamment pour le service et la gloire de son Dieu » (II 251). Dieu commence par châtier les siens, mais il fera bientôt justice de ses adversaires, dont il se sert aujourd'hui pour exécuter ses jugements; il a déjà commencé à frapper les persécuteurs, et il y a bien apparence que les fléaux de sa vengeance dureront jusqu'à ce que les méchants aient été exterminés et que les élus se soient humiliés et convertis (II 197).

Les arguments peu originaux qui fournissaient à Brousson la matière des diverses parties de ses discours, ont vieilli pour la plupart, mais non ses applications ou péroraisons très-développées, qui sont un appel constant, et d'une véhémence parfois excessive, à la repentance, à la prière et à la sanctification. On se ferait une idée bien fautive de son caractère, si l'on pensait que sa tendance au mysticisme, la douceur et la résistance passive dont il fut l'apôtre et le martyr, arrêtaient le vigoureux élan de son génie tout pratique, servi par une exubérante activité de la parole et de la plume. Il abusait de l'adjectif mystique, synonyme pour lui de figuré, d'allégorique (manne mystique, colombe mystique, Jérusalem mystique, Babylone mystique, brebis mystiques, corps mystique, bête mystique, vigne mystique, sauterelles mystiques, etc.), et christianisait l'Ancien Testament à l'aide de l'interprétation symbolique et typologique.

Il y a dans la Bible une composition dramatique que la science moderne résume ainsi : « Rien ne peut résister à l'amour sincère; quand le riche pré-

tend acheter l'amour, il n'achète que la honte » (1) ; c'est le *Cantique des cantiques*, dans lequel Brousson ne voyait, avec la presque unanimité des chrétiens de son temps, qu'une pieuse allégorie. « Le sens de ce divin cantique, disait-il, est tout spirituel et tout mystique. Il contient les sacrés entretiens de Jésus-Christ avec son Église » (I 3). Non-seulement Brousson a pris dans cet ouvrage, profane mais non frivole (2), le texte de deux de ses sermons, et notamment celui de *la colombe mystique*, qu'il a répété le plus de fois ; mais il a ensuite interprété le livre tout entier, dans un de ses ouvrages (*Lettres pastorales sur le Cantique des cantiques*) dont nous ne connaissons que la traduction allemande (3). Voici comment il indique la division du discours qui a pour texte le verset 14 du chapitre II : *Ma colombe, qui te tiens dans les fentes de la roche, et dans les cachettes de contre-mont, fais-moi voir ton regard et fais-moi*

(1) E. Renan, *Le Cantiq.*, p. 137.

(2) *Ibid.*, p. 139.

(3) Certains passages des *Lettres pastorales*, évidemment postérieures, sont extraits mot à mot des sermons :

*Le sommeil et la désolation  
de l'épouse de Jésus-Christ.*

« Le sommeil est une image de la mort. Quand une personne est endormie, tous ses sens sont assoupis. Elle ne voit rien, elle n'entend rien, elle ne travaille point, elle ne marche point. » (II 13).

*Erklärung des Hohen Liedes  
Salomonis.*

Der Schlaf ist ein Bild des Todes. Wenn jemand im Schlafe lieget, so sind alle seine Sinnen eingeschlæffert. Er siehet, er versteht, er fuhlet nichts. Er redet nicht, er arbeitet nicht, er gehet nicht. » (p. 153).

Voir encore page 11 du sermon et page 154 de l'*Erklärung*.

*ouïr ta voix ; car ta voix est douce et ton regard est de bonne grâce.* « Dans ces paroles, avec l'assistance du saint Esprit que nous avons implorée, et que nous implorons encore de tout notre cœur, nous considérerons : 1° le nom que Jésus-Christ donne ici à son Église, l'appelant *sa colombe* ; 2° les lieux où il dit qu'elle fait son séjour, et qui sont *les fentes de la roche et les cachettes de contre-mont* ; 3° ce qu'il lui demande, c'est *qu'elle lui fasse voir son regard et ouïr sa voix* ; 4° et enfin la raison qu'il en allégué, c'est que *sa voix est douce, et que son regard est de bonne grâce.* » (I 5). Les rapports que l'orateur voit entre la colombe et l'Église sont les suivants :

La colombe est un animal pur et net, doux et pacifique, fidèle et faible ; de même l'Église de Jésus-Christ se purifie des souillures du siècle, elle est paisible et débonnaire, non semblable à l'Église antichrétienne et barbare, elle ne se prostitue pas à des dieux de fiente, elle est faible aussi et souvent opprimée par ses ennemis.

La colombe habite les fentes des rochers, c'est aussi là que l'Église, presque toujours persécutée depuis les patriarches, est réduite à chercher un asile.

Le regard que Jésus-Christ veut voir, c'est le regard de la foi ; il invite l'Église à lever les yeux au ciel ; la voix douce et agréable qu'il désire entendre, c'est la voix de nos cris et de nos gémissements qui émeut les entrailles de Dieu, la voix de nos prières et celle de nos actions de grâces.

Enfin par le regard de bonne grâce, Brousson

entend la confiance que nous plaçons en Dieu et qui fait sa gloire, et sa conclusion est celle-ci : Si nous voulons que Jésus-Christ nous reconnaisse pour sa colombe, nous devons posséder les qualités distinctives de la colombe, savoir la pureté, la douceur et la fidélité.

Le second texte qu'il a emprunté au *Cantique* (V. 2-7) est beaucoup plus long et compliqué : *J'étais endormie, mais mon cœur veillait; et voici la voix de mon bien-aimé qui heurte, disant : Ouvre-moi, ma sœur, ma grande amie, ma colombe, ma parfaite; car ma tête est pleine de rosée, et mes floquets, des gouttes de la nuit. J'ai dépouillé ma robe, disais-je, comment la revêtirais-je ? J'ai lavé mes pieds, comment les souillerais-je ? — Mon bien-aimé a avancé sa main par le pertuis de la porte, et mes entrailles ont été émues à cause de lui. Je me suis levée pour ouvrir à mon bien-aimé, et la myrrhe a coulé de mes mains, même la pure myrrhe a coulé de mes doigts sur les garnitures du verrou. J'ouvris à mon bien-aimé; mais mon bien-aimé s'était retiré, et il était passé outre. Mon âme fut transie de l'avoir ouï parler. Je le cherchai, mais je ne le trouvai point; je l'appelai, mais il ne me répondit point. Le guet qui faisait la ronde par la ville, me trouva; ils me battirent, ils me blessèrent; les gardes des murailles m'ôtèrent mon voile de dessus moi.*

Pour Brousson, la Sulamite endormie est l'image de l'Église plongée dans le sommeil spirituel; son cœur veillant représente un peu de foi resté au fond du cœur de l'Église, mais qui ne se manifeste pas

par des œuvres de justice et de piété. Le bien-aimé qui heurte et demande qu'on lui ouvre, c'est Jésus-Christ venant réveiller l'Église et la tirer de l'indifférence. Il l'appelle sa sœur, parce que, en prenant notre nature, il est devenu notre frère; sa grande amie, parce qu'il l'a aimée jusqu'à donner sa vie pour elle; sa colombe, parce que l'Église est pure, douce, fidèle et faible. La rosée qui couvre la tête du bien-aimé, rappelle les fatigues supportées par Jésus et ses fidèles serviteurs, pour instruire, exhorter et consoler l'Église. L'ingratitude de l'Église peu touchée des témoignages de la tendresse de son époux céleste, est marquée par les prétextes que donne la Sulamite pour refuser d'ouvrir. De même que le bien-aimé, lassé d'attendre, s'est éloigné, de même « lorsque nous demeurons trop longtemps dans le péché, Dieu s'éloigne de nous »; nous crions à lui, mais il ne répond point. Il est le père des miséricordes, « mais aussi, comme il est jaloux de sa gloire, il venge d'une manière terrible le mépris qu'on fait de ses grâces. Quand les pécheurs ont rejeté sa parole, il devient un feu consumant pour les dévorer. » Les coups, les blessures et l'opprobre que la Sulamite reçoit du guet, sont l'image des persécutions que subit l'Église, quand elle ne sert pas Dieu comme elle doit. « Il est vrai que Dieu, en permettant que son peuple soit persécuté, ne se propose pas seulement de le châtier, et qu'il veut encore exercer sa foi et sa patience, et lui donner occasion de le glorifier, et d'édifier par sa constance et par sa piété les ennemis de l'Évangile, afin qu'ils ouvrent les yeux

et qu'ils se convertissent. Mais pourtant toutes les fois que Dieu permet que nos ennemis nous affligent, nous devons reconnaître que c'est à cause de nos péchés que nous souffrons. » Ce n'est donc, conclut Brousson, qu'en redoublant de prières et de larmes que nous pourrons rappeler Jésus et obtenir qu'il revienne et nous accorde de nouveau sa protection.

L'exégèse ainsi livrée au caprice de l'imagination, perd tout caractère scientifique et finit nécessairement par tomber dans la puérité. Malgré son sérieux, Brousson n'a pu échapper à cette loi : Le feu qui servait à rôtir l'agneau pascal, lui paraît le type « du feu terrible de la justice divine », auquel Jésus-Christ devait être exposé pour nous. « C'était un feu épouvantable qu'il sentait dans le jardin de Gethsémané, lorsque son âme fut saisie de tristesse jusqu'à la mort et qu'il sua des grumeaux de sang » (III 137). De même l'ordre de manger cet agneau tout entier (*la tête, les jambes et les entrailles*), « nous marquait, suivant Brousson, que pour avoir part au salut de Jésus-Christ, il faut avoir communion avec lui à tous égards, c'est-à-dire qu'il ne suffit pas d'être participant de ses lumières, qui étaient marquées par *la tête* de l'agneau pascal ; mais qu'il faut encore suivre ses traces, c'est-à-dire imiter la sainteté de sa vie, qui était marquée par *les jambes* de l'agneau ; et être animé de l'esprit de zèle, de piété et de charité, dont il était lui-même si animé, et qui était marqué par *les entrailles* » (III 153).

Ce penchant pour l'allégorie était si prononcé, que Brousson a émis à mainte reprise l'idée que des mys-

tères étaient contenus dans certains chapitres de l'Ancien et du Nouveau Testament, même dans des passages qui offrent un sens clair et naturel (1). A plus forte raison en découvrait-il dans les visions d'Ézéchiel, de Daniel et de l'Apocalypse, auxquelles il a emprunté quatre sermons. Comme les pasteurs ne pouvaient, avant la Révocation, « parler des abominations de Babylone », le sujet était nouveau, attrayant, et Brousson espérait le traiter à fond dans un ouvrage spécial, qui ne paraît pas avoir été fait. Nous le regrettons; car ce livre nous eût sans doute instruit sur l'évolution qui a dû se faire dans l'esprit de Brousson. Celui-ci avait commencé par se livrer aux calculs et aux espérances fantastiques engendrées par la prophétie de Jurieu; il écrivit lui-même, au mois d'août 1688, que la délivrance de l'Église s'accomplirait entre le mois de novembre de cette année et le mois de mai 1689 (2); puis, l'événement ne justifiant qu'imparfaitement la prophétie, et ne la justifiant en aucune façon pour la France, Brousson n'en continua pas moins à croire à cette délivrance et à la prêcher jusqu'à la fin de sa vie. Il persista dans la conviction que Dieu n'abandonnerait pas la cause huguenote, même après qu'elle eut été délaissée par le prince d'Orange; mais il ne fixait

(1) Exemple : « Ceci nous fait aussi comprendre le mystère que Jésus-Christ veut nous enseigner dans saint Jean, chap. VI v. 51 et suivants, où il nous dit que, pour avoir la vie éternelle, il faut *manger sa chair et boire son sang*. Car cela ne s'entend que d'une manière spirituelle et mystique » (III 115).

(2) *Lettres et opuscules*, p. 49.

plus d'époque à l'exécution du plan divin. Et finalement sa prédiction incessamment répétée, s'est réalisée sous cette forme vague et indéterminée, qui n'était au fond que la confiance en la justice divine et la foi dans le triomphe de la vérité. Ainsi bon nombre des croyances d'alors se résolvent aujourd'hui dans un principe supérieur, que la métaphysique ou la dialectique avait revêtu d'une forme concrète, destinée à périr.

Sans doute il n'était pas nécessaire, surtout au début de son ministère, que Brousson indiquât les moyens dont il pensait que Dieu allait se servir pour délivrer l'Église; car les espérances politiques des protestants de France étaient telles, que chacun disait tout haut ce que le prédicateur ne disait pas. Il importe cependant de noter que le nom de Guillaume est absent de ces trois volumes de sermons, et qu'il ne s'y trouve pas la moindre allusion à la venue de ses troupes. Brousson se borne à annoncer que Dieu va venir et faire son œuvre. « Nous sommes, dit-il en 1690, à la veille du grand établissement du règne de Dieu sur la terre » (I 74). — « Cette impie Babylone a maintenant abattu le temple mystique de l'Éternel dans tous les pays qui dépendent de son injuste domination. Mais l'Éternel le relèvera bientôt, et déjà même il a commencé à le relever. Elle a fait tomber dans l'apostasie un prodigieux nombre d'élus; elle a vaincu et tué les Témoins de Dieu, dont il est parlé dans le chapitre XI de l'Apocalypse. Mais déjà Dieu a commencé à les vivifier et à les relever par son Esprit, qui est l'Esprit de vie... La Babylone mysti-

que est maintenant à la fin de son règne. C'est pourquoi elle a maintenant fait ses plus grands et derniers efforts pour nous détruire... C'est maintenant que Dieu fait espérer une grande délivrance à son peuple. Mais cette délivrance dont nous ne pouvons pas déterminer le jour ni l'année, ne sera pas pour tous, elle ne sera pas pour ceux qui persévèrent dans leurs vices ou dans leur infidélité » (I 259-263).

Nous lisons encore dans un sermon de 1691 : « On a déjà vu de grands tremblements de terre, qui sont le signe des grandes révolutions qui vont arriver dans le monde ; on voit aussi des guerres horribles, qui font couler des ruisseaux de sang, et apparemment on verra des famines et des pestes, qui ravageront la terre, à cause de la corruption et de l'impiété des hommes » (II 261). — Ces cataclysmes auront pour résultat la prochaine destruction ou la conversion des ennemis de Dieu ; mais il n'est pas difficile de voir que l'âme tendre du candide et pieux prédicateur désire plutôt leur conversion que leur anéantissement. « Dieu, dit-il, vous donnera bientôt la consolation de voir la conversion de ceux qui nous persécutent. Après qu'il les aura humiliés par ses jugements, il les convertira par sa grâce, il nous fera bientôt voir l'établissement du règne de son fils par toute la terre » (II 37). — « Oui, misérables mondains, s'écrie-t-il encore, impénitents et profanes, nous pouvons bien dire maintenant que, si ceux qui vivent encore dans les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur eussent reçu les grâces que Dieu vous a faites,... ils en auraient mieux fait leur profit que vous. C'est

pourquoi nous espérons que Dieu nous fera bientôt la grâce de travailler à leur instruction, et qu'il nous donnera la consolation de voir qu'ils profiteront mieux de nos remontrances et de nos exhortations que vous n'avez fait » (II 269).

« Si nous sommes fidèles à notre Dieu, il nous fera bientôt voir la fin du règne de ce malin Esprit et de l'Antechrist, son grand ministre. Il nous donnera bientôt la consolation de voir établir par tout le monde celui de Jésus-Christ notre Seigneur et notre chef. Ce temps-là, mes chers frères, sera un temps de repos, de joie, de triomphe et de jubilation pour toute l'Église. Alors les fidèles ne seront plus opprimés par leurs ennemis; car tous leurs ennemis seront détruits ou convertis. Alors nous servirons Dieu sans aucune crainte. Alors nous aurons la liberté de chanter en tous lieux ses saintes louanges. Et un jour ce grand Dieu nous élèvera dans le palais de sa gloire où nous régnerons éternellement avec lui, et où nous célébrerons incessamment son saint nom. » (I 199.)

A l'exception de six des sept sermons de communion, qui se terminent par l'invitation de bénir et glorifier Dieu et Jésus-Christ qui nous ont sauvés, la pensée de la délivrance dès ici-bas et de la possession du ciel revient à la fin de tous les autres discours (1), avec une monotonie qui touche au sublime.

(1) Il existe un 22<sup>e</sup> sermon, dont nous avons parlé plus haut et qui se trouve à la page 245 des *Lettres et opuscules de feu M. Brousson*, et le *Bulletin* (XIV 29) en a publié un 23<sup>e</sup>, en le faisant précéder de cette note : « Ce manuscrit (appartenant à M. le pasteur Ch. Frossard et) provenant de Nismes, est un petit in-4<sup>o</sup> de 13 pages, d'une

Quelle que soit la puissance des ennemis de l'Église réformée, à quelque misérable état que cette Église soit réduite, bien que tout semble indiquer qu'elle est destinée à périr et à être effacée du sol de la France, le pieux et ferme pasteur sait que Dieu est plus puissant que le pape et le roi, que la repentance peut désarmer sa colère, et qu'il n'abandonne jamais ses enfants. Aussi, chaque fois qu'il va descendre du rocher qui lui sert de chaire, Brousson répète-t-il, au milieu des ténèbres et des scènes de meurtre et de deuil, la promesse de la délivrance et du triomphe de l'Évangile : « *Convertissez-vous*, est-il dit dans le

écriture fine et serrée, très-nette, présentant çà et là des ratures et des corrections d'auteur. Cet auteur, quel est-il ? Rien ne l'indique. L'aspect du ms. donne seulement à penser qu'il appartient plutôt à la seconde qu'à la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. »

Après avoir vu ce sermon ms. chez son propriétaire, nous le relûmes, et, avant la fin de l'exorde, les formules : *Sermon sur ces paroles de, — Mes frères bien-aimés en J. Chr. notre Seigneur*, et surtout celle-ci : *Avec l'assistance du saint Esprit que nous avons implorée et que nous implorons encore de tout notre cœur, nous verrons : 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> etc.*, par laquelle Brousson annonce toujours la division de son sujet, nous avaient fait reconnaître d'une manière indubitable l'œuvre de l'illustre pasteur du Désert. Le ton, les pensées, le style de ce discours rappellent à chaque instant *la manne mystique*; on y retrouve l'abus du mot mystique familier à Brousson : tabernacle mystique, parfum mystique, montagne mystique, étoiles mystiques, aussi bien que les reproches exagérés qu'il adresse à ses auditeurs, et jusqu'à la promesse finale de la délivrance, formule qui termine la péroraison de 17 des 21 discours de *la manne mystique* : *Dieu (ou le Seigneur, ou ce bon Dieu) nous en fasse la grâce. Or à lui, Père, Fils et Saint-Esprit, un seul Dieu béni éternellement, soit puissance et gloire aux siècles des siècles, amen.*

chap. III de Malachie, *et vous verrez la différence qu'il y a entre le juste et le méchant, entre celui qui sert Dieu et celui qui ne l'a point servi*. Quand il en tomberait mille à votre côté, et dix mille à votre droite, comme dit le roi-prophète dans le psaume XCI, leur mal n'approchera point de vous. Vous contemplez de vos yeux, et vous verrez la récompense des méchants. Vous verrez la destruction des pécheurs et des persécuteurs obstinés. Nous sommes maintenant dans la détresse ; mais si nous nous convertissons à Dieu de tout notre cœur, il aura pitié de nous, il nous fera voir le rétablissement de Sion. Il nous fera voir la fin du règne de l'Antechrist, le grand ministre de Satan. Il nous fera voir la conversion d'un grand nombre d'élus qu'il doit encore appeler, selon les Écritures, du milieu des peuples qui sont encore dans les ténèbres. Et par ce moyen il nous fera voir le règne de Dieu venir avec une grande puissance et une grande gloire.

« Alors nous verrons l'accomplissement de la promesse que Dieu nous fait dans sa parole, et dont il est fait mention dans le premier chapitre de saint Luc : qu'après que nous aurons été délivrés de la main de nos ennemis, nous le servirons sans crainte, en sainteté et en justice devant lui, tous les jours de notre vie : et un jour ce grand Dieu nous fera participants de sa gloire et de sa félicité céleste. Ce bon Dieu nous en fasse la grâce. Or à lui, Père, Fils, et Saint-Esprit, un seul Dieu béni éternellement soit honneur et gloire aux siècles des siècles, amen » (II 146).

Il y a certes bien de la puissance dans ces accents pénétrés, dans cette éloquence de l'âme dominant de toute sa foi les plus douloureuses circonstances : cependant l'on ne peut s'empêcher de remarquer que cette éloquence est inculte et sans art. Brousson a tiré tant bien que mal le discours *Dieu déchirant son propre peuple*, de ce texte d'Osée V 14, 15 :

*Je suis comme un lion pour Éphraïm,  
comme un lionceau pour la maison de Juda ;  
c'est moi, c'est moi qui déchirerai et je m'en irai,  
j'emporterai, et il n'y aura personne qui m'ôte la proie.*

Un orateur ne se fût pas laissé séduire par cette splendide image, qui ne pouvait que perdre à être développée, c'est-à-dire délayée. Et s'il avait cédé à la tentation, arrivé à cette question qui se pose infailliblement : Qu'emporte-t-il comme un lion ? il l'eût fait suivre d'une vive et pathétique énumération des maux soufferts par l'Église, comme fit Saurin dans une circonstance analogue : Qu'emporte-t-il ? Ah ! Seigneur, que de choses tu nous a ravies et tu emportes comme un lion ! « Chemins de Sion couverts de deuil, portes de Jérusalem désolées, sacrificeurs sanglotants, vierges dolentes, sanctuaires abattus, déserts peuplés de fugitifs, membres de Jésus-Christ errants sur la face de l'univers, enfants arrachés à leurs pères, prisons remplies de confesseurs, galères regorgeantes de martyrs, sang de nos compatriotes répandu comme de l'eau, cadavres vénérables, puisque vous servîtes de témoins à la religion, mais jetés à la voirie et donnés aux bêtes des champs et aux oiseaux des cieus pour pâture, mesures de nos tem-

bles, poudre, cendre, tristes restes des maisons consacrées à notre Dieu, feux, roues, gibets, supplices inouis jusqu'à notre siècle, répondez (1) », et dites ce que l'Éternel emporte et déchire comme un lion.

Brousson n'a point cette allure rapide et foudroyante de la grande éloquence : « Ha ! mes chers frères, qu'emporte-t-il ? Il emporte le pain mystique, c'est-à-dire la parole qui est le pain de nos âmes, et alors nous tombons dans la faim spirituelle. Alors nous trottons depuis une mer jusqu'à l'autre, cherchant cette divine parole, et nous ne la trouvons point, comme dit le prophète Amos. Il emporte l'esprit de sa sainteté que nos péchés avaient contristé, et alors nous sommes livrés à un esprit d'étourdissement et d'égarément. Il emporte ses bénédictions, dont nous sommes rendus indignes, et alors toutes ses plaies viennent sur nous. Il emporte ses consolations, et alors il n'y a personne qui nous fasse revenir le cœur. Il emporte son chandelier, et alors nous ne pouvons plus nous réjouir en sa lumière. Il emporte sa protection, et alors nous tombons entre les mains de nos ennemis qui disposent de nos biens, de nos enfants et de nos vies, comme si nous étions des esclaves et des bêtes. C'est là, mes chers frères, la grande proie que Dieu emporte, lorsqu'il abandonne son peuple, et qui est-ce qui pourra l'arracher de ses mains ? Si Dieu est contre nous, qui est-ce qui pourrait être pour nous ? » (I 215). — Saurin fut un grand,

(1) Sermon pour le jour de jeûne célébré à l'ouverture de la campagne, I 277.

un très-grand orateur, et par conséquent Brousson ne peut lui être comparé au point de vue de l'art. Mais à un point de vue plus élevé, à celui de l'action et du dévouement, Saurin, qui refusa d'envoyer des prédicateurs au Désert, est tellement inférieur à l'homme qui donna son âme et sa vie aux Églises de France, que nous serions presque tenté de les opposer l'un à l'autre, comme un rhéteur à un martyr.

On ne peut que souscrire à ce jugement porté sur le talent de Brousson par l'auteur de l'abrégé de sa vie (1) : « Il parlait bien, et, sans le flatter, on peut dire éloquemment, quoique son éloquence eût moins de brillant que de force, et pour ainsi parler, moins d'ornements superficiels que de substance et de moëlle. Son style était simple et, ce semble, sans art, mais net et intelligible, et surtout il était touchant et affectueux par une certaine naïveté, qui souvent fait plus d'effet et d'impression que les figures les plus magnifiques. »

Nous avons déjà signalé plusieurs traits de cette naïveté, qui le portait trop à croire à l'effet immédiat de quelques-unes de ses publications, à parler avec une certaine complaisance des services qu'il avait rendus aux Églises, des écrits qu'il avait composés pour leur édification, et dont il rapportait à Dieu la pensée et l'inspiration. Il affirmait plus qu'aucun de ses coreligionnaires l'action directe de l'esprit divin sur les âmes. « Vous devez considérer, répond-il aux pasteurs qui l'avaient fort malmené parce qu'il leur

(1) Placé en tête des *Lettres et Opuscules*.

faisait un devoir de retourner en France (1), que depuis longtemps j'écoute avec assiduité et avec application les instructions que vous me donnez ; que depuis plus de vingt ans je m'applique aussi trois fois le jour à la lecture et à la méditation de la parole de Dieu, et que Dieu peut m'avoir accordé des grâces que vous ne devez pas mépriser. » Ailleurs il va plus loin encore : « Il est vrai, écrit-il à Bâville (2), que, selon l'intelligence qu'il a plu à Dieu de me donner des prophéties qui sont contenues dans ces sacrées Écritures, il y a longtemps que je prédis que, si on ne cesse d'affliger dans ce royaume le peuple de Dieu, et qu'on ne lui donne la liberté de servir Dieu avec pureté selon sa Parole, *Dieu frappera ce royaume de toutes ses plaies*, comme il a déjà commencé à le faire, et qu'il *délivrera son peuple avec une main forte et un bras étendu*, selon l'expression du saint Esprit. Ce qui est conforme à ce que Dieu a révélé au roi lui-même, dans le songe qu'il fit au mois de novembre 1689, et dont il a plu à Dieu de me faire connaître le mystère, comme il paraît par l'interprétation que j'en ai aussi envoyée en cour depuis trois mois. »

Merlat aurait eu raison, s'il ne l'avait accusé que de tomber dans quelque singularité par son amour du merveilleux, son laïcisme exagéré, son interprétation un peu fantaisiste de l'Écriture, le rigorisme de sa piété et l'étroitesse de sa théologie, ennemie acharnée de la philosophie. Non-seulement Brousson célé-

(1) *Lettres et Opuscules* p. 143.

(2) *Lettres et Opuscules*, p. 110.

brait, trois fois le jour, un culte de famille, et un culte complet : lecture de la Bible, prières et chant de psaume ; non-seulement il attachait une importance un peu exagérée à ce que l'on priât à genoux (1), et composa un traité sur la gémflexion, que nous n'avons malheureusement pas vu ; mais encore il voulait que chaque famille fit, le dimanche, deux exercices de piété qui durassent pour le moins chacun trois heures (2) ; et pour les jours de jeûne, il prescrivait des lectures de psaumes à genoux et des chants qui devaient durer plus de six heures, et, ce qui est peut-être plus grave et en opposition avec le précepte de Jésus, la répétition à trois ou quatre reprises de l'oraison dominicale (3). Quant à lui, il jeûnait tous les dimanches, et ne mangeait, ces jours-là, qu'après le coucher du soleil. — On a vu plus haut qu'il croyait à la rotation de cet astre autour de la terre et à la divinité du texte reçu, qu'il opposait aux variantes des manuscrits grecs. Il croyait encore que les violences exercées contre les protestants attireraient des malheurs sur le royaume, des inondations, la cherté des vivres, le dérèglement des saisons ; que les tremblements de terre, les guerres, les pestes, les famines ont leur causes naturelles, mais que ce sont en même temps des présages et des avertissements ; et nous pensons qu'il eût dit volontiers avec Jurieu (4) :

(1) Voir appendice III.

(2) *Lettres et Opuscules*, p. 227.

(3) *Ibid.* p. 237.

(4) *Lettres past.*, I 149.

« Pourquoi ne pourrions-nous pas interpréter les éclipses de soleil et de lune ? »

Ces écarts, beaucoup moins surprenants chez Brousson que chez Jurieu, indiquent assez que le pasteur du Désert, qui pourtant avait prêché l'union aux trois Églises protestantes (la réformée, l'anglicane et la luthérienne), n'entendait nullement pactiser avec l'esprit nouveau, qui modifiait l'antique doctrine en même temps qu'il attaquait vigoureusement l'intolérance civile et dogmatique. Pour être déclaré *appelable*, c'est-à-dire recevable, dans les Églises de Hollande, Brousson avait été obligé de signer, comme tous ses collègues, les décrets du fameux synode de Dordrecht, et d'adhérer à la condamnation des propositions suivantes, prononcée par le synode d'Amsterdam (août 1690, art. 27) : Le socinianisme est une religion tolérable et dans laquelle on peut se sauver. — On peut se sauver dans toutes les religions à la faveur de la bonne foi. — La piété et la raison obligent à la tolérance tant civile qu'ecclésiastique de toutes les hérésies. — Tout particulier a le droit de croire et d'enseigner tout ce qu'il veut, sans que le magistrat le puisse empêcher. — Le magistrat n'a point le droit d'employer son autorité pour abattre l'idolâtrie et empêcher le progrès de l'hérésie.

La propagation de la tolérance et le relèvement des Églises étaient certes deux grandes choses, mais qui ne pouvaient, semble-t-il, être faites de la même main. L'une était affaire de cœur ; l'autre, de raisonnement ; pour l'une, il suffisait du courage physique et moral ; pour l'autre, il fallait une hardiesse d'es-

prit étonnante, il fallait s'élever au-dessus de l'autorité religieuse, la juger et en changer le principe. Il est rare, en théologie, que les hommes de pensée soient aussi des hommes d'action; mais quand la flamme du dévouement a touché les novateurs, ils grandissent prodigieusement et deviennent des Luther et des Paul, pour ne pas parler d'un plus grand qu'eux, leur maître commun et le nôtre, Jésus de Nazareth. Ni Bayle, ni Brousson, ne se sont élevés à cette hauteur, et l'on doit malheureusement les considérer plutôt comme des adversaires que comme des coopérateurs dont chacun aurait fait une œuvre sympathique à l'autre.

Cependant il importe de constater que l'esprit critique ne faisait pas entièrement défaut à Brousson. Parmi les psaumes qu'il invitait les fidèles à chanter durant la désolation de l'Église, vingt-deux renferment quelques malédictions; mais il a omis le CIX, le pire de tous. Malgré sa profonde vénération pour l'Écriture sainte, il semble que les vœux abominables du psalmiste contre ses ennemis lui causaient quelque émotion. Il a usé d'une autre liberté vis-à-vis du texte biblique : il prescrit, dans sa liturgie pour les fidèles sans pasteur, qu'on lise à genoux les psaumes LI, LXIX, LXX, LXXI, CII et CXLIII, « en changeant le singulier au pluriel, c'est-à-dire en disant *nous*, au lieu de *moi*. » Sur un autre point il a fait preuve de plus de hardiesse encore, et sans doute il aurait été accusé de témérité à ce propos, s'il avait continué de vivre au milieu des docteurs rigides de Suisse ou de Hollande. Y avait-il donc en lui, bien qu'à un faible

degré, la tendance à s'émanciper qu'on retrouve chez Oberlin, avec lequel il a plus d'un trait de ressemblance? On le dirait presque à lire ces lignes de *la manne mystique* (III 151): « Jésus-Christ nous ordonne bien de célébrer la mémoire de sa mort, parce que c'est par sa mort qu'il nous a rachetés; mais il ne nous ordonne pas de célébrer aussi la mémoire de sa conception, ni celle de sa naissance, ni celle de son ascension. Or, l'Écriture nous dit que *nous ne devons pas présumer au-delà de ce qui est écrit* (I Cor. IV 6). » — Ni la naissance, ni l'ascension; voilà donc la célébration de deux des quatre fêtes chrétiennés déclarée non fondée sur l'Écriture. Avec une telle droiture de conscience, on va loin quand on s'adonne à la spéculation et non à la pratique.

Même au point de vue pratique, la plupart de ceux qui aujourd'hui admirent et vénèrent Brousson, l'eussent blâmé, s'ils avaient été ses contemporains. La conduite qu'il tint après son arrivée en Suisse avait certainement quelque chose d'un peu exalté, et les esprits calmes et sages devaient la trouver anormale. En effet, voici que cet homme déjà expatrié pour cause de religion et dont les biens ont été confisqués, abandonne sa profession, ses affaires, laisse sa femme et son fils dans le besoin, pour courir l'Europe par zèle religieux et philanthropique. N'aurait-il pas dû laisser ce soin à ceux qui n'avaient pas le souci de la famille et de ses implacables nécessités? Bientôt ce n'est plus assez; le voici qui veut lutter contre la puissance de Louis XIV, rétablir l'Église que celui-ci a détruite. Et que veut d'abord réformer ce réforma-

teur ? — Les pasteurs. C'est à eux qu'il s'adresse, c'est par eux qu'il commence. Vous ne faites point votre devoir, leur dit-il. Lui laïque, blâmer ainsi tant de gens respectables, pieux et dévoués, n'était-ce pas de l'infatuation ? Et que veut-il que fassent ces bannis, menacés de mort s'ils rentrent en France ? — Il veut qu'ils aillent en France, qu'ils y meurent, s'il le faut, mais qu'ils préservent leurs troupeaux de la dent des loups. A coup sûr, plusieurs durent penser qu'il avait perdu la raison, et nous ne trouvons point surprenant qu'on lui ait répondu : Allez-y donc vous même. C'est là qu'on l'attendait, c'est par là que l'homme allait être jugé. Était-ce un de ces esprits mal faits qui ne savent trouver leur assiette, un de ces brouillons et après censeurs dont l'insupportable vanité ne rend justice qu'à leurs propres mérites, et qui mettent sur les épaules d'autrui des fardeaux qu'ils n'ont garde de porter eux-mêmes ? Était-ce, au contraire, un de ces hommes extraordinaires dont le dévouement ne connaît point de bornes, dont la folie est la folie de l'héroïsme ou la folie de la croix (1) ? En repassant la frontière, en revenant jusqu'à trois fois en France, Brousson trancha la question.

Avocat, diplomate, jurisconsulte, controversiste, prédicateur, apôtre et martyr, écrivain, parlant, voyageant sans cesse, Brousson fut à lui seul une véritable société de publication, d'évangélisation et de prosélytisme. Aucun de ses collègues prêchant sous la croix n'eut la même étendue d'esprit, la même variété de

(1) I Cor. I 18.

talents, et n'exerça une influence aussi considérable en faveur des réfugiés, ni parmi les fidèles restés en France. Il fut incontestablement le plus complet, le plus grand des pasteurs du Désert, et son plus bel éloge est cette ligne de Bâville: *Jamais fanatique n'a été plus dangereux*. On sait ce que signifie le mot fanatique sous la plume du cruel persécuteur, et le genre de danger que faisait courir à la France, qu'il avait visitée tout entière (sauf le Poitou, la Saintonge et la Guyenne), l'homme qui eut la joie suprême de pouvoir écrire, un mois avant de tomber entre les mains de ses ennemis (1) : « Je vous confirme, Monsieur, ce que je vous avais marqué autrefois, que Dieu a partout ranimé son peuple. En quelques lieux il se trouve encore timide et dans le même état où était Lazare après sa résurrection, lorsqu'il avait encore les pieds et mains liés. Ce peuple est encore dans les liens de l'oppression et de la servitude ; mais dès qu'il plaira à Dieu de rompre ses liens, on lui verra faire incontinent toutes les fonctions de la vie spirituelle qu'il lui a déjà rendue. Cependant, cela n'empêche pas que presque partout, dans les pays même où la servitude est plus dure, le peuple ne s'assemble avec zèle pour donner gloire à Dieu, pour entendre sa parole, et pour recevoir le sacré sceau de son alliance et de sa grâce. C'est là qu'il reçoit de grandes consolations, et c'est là aussi que le Seigneur m'en fait goûter de fort grandes à moi-même, et par celles qu'il lui plaît de donner à son peuple par mon minis-

(1) *Lettres et Opuscules*, p. 331.

tère, et par le sentiment qu'il lui plaît aussi de me donner de son amour. »

*Aller où l'on voyait les supplices ouverts  
Pour ceux qui font refus d'adhérer à l'idole ;  
Y prêcher Jésus-Christ et sa sainte Parole,  
Pour tirer les mortels du chemin des enfers ;*

*Y consoler Sion qui gémit dans les fers,  
Et, malgré l'ennemi qui l'Église désole,  
Y dresser au Sauveur une céleste école,  
Dont la voix retentit jusque dans les déserts ;*

*Arborer dans le camp où Satan a son règne,  
De ce divin Sauveur la glorieuse enseigne,  
Y vaincre, y triompher d'une auguste façon ;*

*Aller d'un air riant affronter le supplice,  
Le souffrir pour celui qui fut notre justice,  
C'est la vie et la mort de l'illustre Brousson (1).*

(1) Sonnet du temps, extrait des *Ms Court*, n° 39.

## XXVIII

### ROMAN (1).

Le proposant (2) Jean Roman, né à Vercheny (arrond. de Die, Drôme) et habitant aisé de La Motte-Chalançon, se réfugia à Lausanne, à la Révocation, et y séjourna environ deux ans. Depuis l'exil de Vivens et de ses compagnons, les protestants restés en France étaient plus dénués que jamais de consolation. Ému pour eux d'une grande pitié, et sans faire part à personne de son projet, Roman résolut d'aller prier avec eux, les instruire et les exhorter.

Dans ce but, il acheta quelques marchandises et gagna les Cévennes, en qualité de marchand colporteur. La balle qu'il portait lui permettait d'aller de porte en porte, sans éveiller les soupçons. Attentif à examiner s'il n'y avait ni crucifix, ni buis béni, ni images de la Vierge et des saints, dans les maisons où il entrait, il hasardait un petit mot de religion, quand il croyait pouvoir le faire sans danger. Si ce mot était bien accueilli, il insistait et parlait avec force de la nécessité d'affronter le martyre ou de

(1) *Ms. Court*, n° 28 tome II 1078.

(2) *Relat. somm. des merv.*, p. 19.

s'expatrier, pour racheter une abjuration hypocrite. Bientôt il fut sollicité de tenir des assemblées et en tint, malgré les émissaires et les troupes que l'abbé du Chaïla mit à sa poursuite.

Trahi par un faux frère, en 1688, il eut toutes les peines du monde à s'échapper. Le 5 février 1689, dix soldats conduits par un apostat nommé Vaumales, cernèrent la maison qui lui servait d'asile, près de Barre (arrond. de Florac, Lozère). Il fut arrêté, mené dans la prison de Vébron, où il résista à tous les efforts tentés pour le convertir. De là il fut transféré au fort d'Alais et jeté dans une basse fosse pleine d'ordures, de rats et de crapauds. Il y demeura environ huit mois, subissant au moins quatre interrogatoires par semaine. A la fin de l'année, on le conduisit chez M. de Montvaillant, au château de St-Jean-du-Gard, où son procès devait lui être fait. « Je comparus, dit-il (1), devant l'intendant (Bâville) et le comte de Broglie, qui me reçurent d'un visage ouvert et me promirent la vie, si je leur indiquais la retraite de Vivens et de Brousson (2). S'il n'y a pas d'autre moyen de sauver ma vie, leur répondis-je, faites-moi exécuter tout à l'heure ; car, si telle est la volonté de Dieu, je suis aussi prêt à mourir, que vous à me condamner. Sur cela, le comte de Broglie me saisit par les cheveux, et m'ayant donné deux ou trois secousses, me dit que, s'il n'y avait pas de bourreau, il me pendrait lui-même. » — Après la forma-

(1) *Mémoires de Roman*, cités par Court.

(2) Cette condition imposée par Bâville est surprenante ; car Roman avait été arrêté six mois avant le retour de Vivens et de Brousson.

lité du procès qui ne dura guère, le prédicant s'entendit condamner à être pendu. L'exécution fut remise au lendemain et l'on dressa la potence; mais le lendemain Roman avait disparu.

Une jeune personne de dix-huit ans, fille d'un pasteur, M<sup>lle</sup> Guichard, qui, pour éviter la persécution, était entrée comme femme de chambre chez les demoiselles de Montvaillant, avait reconnu le prédicant, pour l'avoir souvent vu dans les assemblées qu'elle fréquentait, et s'était décidée à lui sauver la vie au péril de la sienne.

L'entreprise était difficile; car Bâville et De Broglie étaient logés dans le château; un nombreux corps de garde occupait la basse-cour, et quatre dragons veillaient à la porte du cachot. La nuit venue, M<sup>lle</sup> Guichard commença par enivrer ces dragons. Quand ils furent plongés dans le lourd sommeil de l'ivresse, elle profita d'une crevasse qui existait dans la muraille, pour appeler le prisonnier et défaire, non sans peine, à l'aide d'une baïonnette, le nœud qui lui liait les mains. Après quoi elle lui passa l'instrument, avec lequel il se débarrassa de ses autres liens, puis des tenailles pour arracher les barres de la porte. Le prisonnier ne put en venir à bout, et la jeune fille dut lui indiquer, en frappant de petits coups, l'endroit où le verrou pénétrait dans la pierre. La baïonnette lui servit à creuser un trou, qui donna passage au verrou.

Tout n'était pas fini; il restait à sortir du château. Traverser la basse-cour où était le corps de garde et gagner la grande porte, il n'y fallait pas songer. Fuir

par le derrière du château n'était guère plus facile ; car la seule fenêtre par laquelle on pût passer était visible pour le corps de garde, et de plus placée au-dessus de celle de la chambre où Bâville était couché. Cependant, après s'être réconforté d'un potage et d'une prière, le prédicant se laissa glisser le long de draps attachés à un morceau de bois placé en travers de la fenêtre, et s'éloigna sans être aperçu. Un ami, qui demeurait dans le voisinage, le mena dans une caverne et l'y nourrit plusieurs jours.

Le matin, quand la porte fut ouverte, la libératrice de Roman songea aussi à se mettre à l'abri, et se rendit dans une maison sûre. Mais quand elle apprit la furieuse colère de Bâville et de Broglie, qui s'en prenaient à M. de Montvaillant, et parlaient de le faire exécuter à la place du prédicant, la courageuse jeune fille retourna au château, déclara qu'elle était seule responsable de l'évasion et que, si c'était un crime d'avoir sauvé la vie à un innocent, son maître n'avait aucune part à ce crime.

Bâville se montra insensible à cet héroïsme, et peu s'en fallut qu'il n'envoyât sur le champ M<sup>lle</sup> Guichard à la potence. Il se contenta cependant de la faire fouetter publiquement par la main du bourreau, et de l'enfermer dans le château de Sommières où elle resta pendant longtemps. En outre, il relégua M. de Montvaillant dans ses terres du Haut-Languedoc, et M<sup>me</sup> de Peyremales, tante de celui-ci, étant venue à mourir, il prétendit qu'elle n'était pas morte bonne catholique, et confisqua quarante mille francs qu'elle avait légués à son neveu.

Au bout de trois jours, Roman sortit de sa cachette et, pour rendre grâces à Dieu de sa délivrance, il convoqua une assemblée dans les environs même de St-Jean-du-Gard, où il reprit avec un nouveau zèle les fonctions de son ministère. Il ne tarda pas à être exposé à de nouveaux dangers.

Une troisième trahison faillit le faire retomber aux mains de ses ennemis. Poursuivi à coups de fusil et serré de près par des soldats qui allaient le saisir, il se jeta dans un torrent qu'il passa à la nage, le 10 mars 1691, et se cacha de l'autre côté dans des broussailles. Peu après, dans une autre circonstance, une balle lui fracassa la cheville du pied, et l'obligea de rester trois mois immobile et caché dans une caverne, où des amis prirent soin de lui. Dès qu'il put marcher, il recommença à prêcher, non debout, mais assis. Enfin il fut contraint, comme Brousson, de quitter la France pour quelque temps, en 1693, et de se réfugier à Genève. Il y trouva des gens dissertant gravement à l'abri du danger, qui critiquaient et blâmaient vertement sa conduite, celle de Brousson et de toutes les personnes qui tenaient des assemblées (1). Pour ces prudents que le zèle n'avait point enflammés, le seul système à suivre était celui qui avait pourtant si mal réussi à Guion. Roman dut se justifier et publia une relation, dont le but était de faire voir l'impossibilité de restaurer le protestan-

(1) Pictet écrivait encore à Corteiz, en 1720 : « Je vous avoue que j'ai toujours condamné les grandes assemblées. » (Hugues, *A. Court*, I 375.)

tisme en allant exhorter les familles de maison en maison. Puis il rentra dans les Cévennes.

Pendant de longues années, le supplice de ses collègues saisis l'un après l'autre, ne put troubler son impassible ardeur. Le plus illustre d'entre eux, Brousson, succomba à son tour, et son arrestation, après tant de prodiges que Dieu avait faits en sa faveur, fut le signal du départ pour quelques ministres qui étaient venus partager ses périls, et dont les noms sont inconnus. Nous voyons le synode de Maestricht, assemblé le 6 mai 1699, charger les députés des Églises de Rotterdam, Delft et La Haye, de dresser et de présenter aux États-Généraux une requête en faveur de « plusieurs pasteurs revenus depuis quelques mois de France, où ils ont prêché sous la croix avec beaucoup de zèle et une grande édification. » Rentrés en Hollande, ils étaient dénués de tout moyen de subsistance. — Roman resta seul de tant de prédicateurs accourus de l'étranger. Il semblait, dit Ant. Court, qu'il cherchât le martyre et que le martyre le fuyait. Comme il présidait une assemblée à Camperos, près de Boucoiran (arrond. d'Alais, Gard), dans la nuit du 9 au 10 août 1699, il fut trahi de nouveau, par un misérable nommé Armand, et arrêté.

Couvert de sang et de blessures, il fut conduit à Boucoiran, à l'auberge de *la Croix-Blanche*, enchaîné aux colonnes d'un lit, et gardé à vue, en attendant l'arrivée des troupes qu'on avait mandées pour le conduire à Montpellier. C'était fait de lui, si une quarantaine de jeunes gens des villages du Gardon,

s'armant de fusils, de sabres et de haches, n'étaient accourus pour le mettre en liberté. A la première sommation les soldats répondirent par des coups de feu qui blessèrent plusieurs des assaillants. Aussitôt les portes de l'auberge furent enfoncées, et l'apôtre délivré s'interposa pour empêcher le massacre de ceux qui allaient le livrer à Bâville.

Celui-ci n'avait certainement pas oublié la première évasion de Roman, et n'aurait eu, du reste, nul besoin de s'en souvenir pour le faire rouer vif. Sa colère tomba sur ceux qui avaient assisté à l'assemblée, et en particulier sur les jeunes gens qui avaient sauvé la vie au prédicant. Il fit jeter en prison soixante-douze personnes, en condamna d'abord dix-huit, dont quatre femmes, au gibet, et ordonna un supplément d'instruction à l'égard de vingt et une autres. Le 28 novembre, il jugea trente-trois des libérateurs, en condamna quatre (dont deux contumaces) à être rompus vifs, seize à être pendus, six à la question ordinaire et extraordinaire avant le jugement définitif, et sept à d'autres peines. Cependant, dit A. Court, Pierre Bernard, surnommé La Jeunesse, soldat de Marvejols (Lozère) (1), et Pierre Bonefoux, dit Boulenc, de Cardet (arrond. d'Alais, Gard) furent seuls roués; les autres furent envoyés aux galères.

Dans l'impossibilité de poursuivre l'œuvre si périlleuse à laquelle il avait consacré onze années, Roman

(1) Il s'appelaient sans doute Jean-Pierre, car il est nommé Jean dans les pièces du procès. Voir *Bullet.*, 2<sup>e</sup> série, XIII 553.

se retira en Allemagne où il se remit à prêcher, puis en Hollande, près de Rotterdam. Le synode de Boisleduc (avril 1701), lui fit un accueil des plus fraternels et dont nous ne saurions nous montrer trop reconnaissants : « L'Église de La Haye, lisons-nous dans l'article 45 des résolutions de ce synode, est chargée de solliciter auprès de leurs H. P. Nos Seigneurs les États-Généraux, une pension pour M. Roman, qui a servi si longtemps l'Église de Dieu sous la croix, et qui a demeuré volontairement plusieurs années exposé aux souffrances et à la mort pour la défense de la foi, et les députés du présent synode [nommés] pour remercier M. le conseiller pensionnaire, le prieront de lui être favorable. » — Ne pouvant trouver à s'établir en Hollande, Roman retourna en Allemagne et mourut pasteur de l'Église de Waldenbourg. Au moment où ce dernier des prédicants célèbres de la première période du Désert quittait la France, un jeune homme commençait à exhorter ses frères. C'était Pierre Carrière, dit Corteiz, qui devait avec A. Court rétablir la filiation de l'ordination pastorale et prêcher au Désert jusqu'en 1751.

« Pour revenir, dit-il dans sa *Relation historique* (1), aux moyens que Dieu s'est servi pour m'appeler à sa connaissance, en l'an 1697, il me tomba entre les mains le *Bouclier de la foi*, le *Combat chrétien*, *Dix décades de sermons*, excellents ouvrages de M. Pierre Dumoulin, le *Dialogue entre un père et son fils pour voir si l'on peut se sauver en allant à la messe pour*

(1) Hugues, *A. Court*, I 444.

*éviter la persécution*, ouvrage des plus convenables pour la situation d'une Église comme celle de France, et enfin un *Catéchisme de controverse* par Dumoulin. Je lus tous ces livres avec une sérieuse attention; Dieu me donna la lumière d'entendement pour pouvoir discerner la vraie religion d'avec la fausse. Ce fut alors que je conçus un souverain mépris pour les erreurs de l'Église romaine, ce fut alors que j'aimai et que je m'attachai fortement à la vérité de la religion réformée. J'étais âgé d'environ 16 à 17 ans. Environ deux ans après, 1699, Jean Fegeroles, d'Alicce de Rhunes, paroisse de Fraissinet de Lozère, diocèse de Mende, avait fait convoquer une assemblée dans le lieu de ma naissance, qui est Nozaret, paroisse de Vialas, ancienne de Cartagnol, diocèse d'Uzès en Cévennes; ledit Jean Felgerole n'étant pas venu à l'assemblée qui était convoquée en son nom, quelques personnes qui étaient à l'assemblée, avec lesquelles j'avais eu de fréquentes conversations, me prièrent de ne pas laisser partir l'assemblée sans leur donner quelque consolation; tout d'un coup je me trouva rempli de courage et de zèle, et je parla avec beaucoup de fermeté et d'ardeur de la parole de Dieu. Alors je fus ardemment requis par mes voisins, tous les dimanches, de leur donner quelque exhortation. Cela éclata dans la paroisse qui est composée de quatorze villages; tout le monde me fit caresse et me donna à connaître qu'il avait de l'estime pour moi et pour mes exhortations, ce qui ne contribua pas peu à l'augmentation de mon courage. Je continua ainsi à faire quelques exhortations jusqu'à l'an

1702, que les Camisards commencèrent à faire leurs stratagèmes, etc. »

Ainsi quand les pasteurs, prédicants et prophètes, eurent été mis à mort, ou enfermés pour jamais, ou obligés de repasser la frontière, les Églises produisirent d'elles-mêmes une nouvelle génération d'évangélistes et d'apôtres. Il n'en revint plus de l'étranger (sauf Jacques Roger et Jean Girard). « Mes vues, écrit A. Court se reportant à l'année 1718, se tournèrent de tous côtés pour déterrer des jeunes gens qui voulussent se prêter aux vues que je me proposais. J'en tirai de la charrue, des boutiques des artisans, de celles des marchands et de derrière les bancs des procureurs. Il y en avait qui ne savaient pas même lire... Mais le nombre était peu considérable, et la moisson devenait tous les jours plus abondante. Ce fut à cette époque que je commençai d'écrire dans les pays étrangers, pour leur demander des ministres. Ce fut dans ce dessein que j'écrivis à Londres, en Hollande, en Suisse et à Genève... Combien ne cherchais-je pas à les exciter à la jalousie, et à faire naître chez eux une salutaire confusion, en leur représentant des cardeurs de laine, des tailleurs d'habit, des garçons de boutique, des jeunes gens sans étude, qui remplissaient l'œuvre à laquelle ils étaient appelés eux-mêmes, et qui vérifiaient à la lettre ces paroles de l'Évangile : *Si ceux-ci se taisent, les pierres mêmes parleront*. Mais toutes mes semonces furent inutiles. Elles n'engagèrent pas même un pasteur à rentrer dans le royaume. C'eût été *augmenter les dangers du troupeau* ! La grande raison est

qu'on ne se sentait pas de vocation pour le martyr ; et le martyr, dans cette périlleuse mission, était comme inévitable (1). » — Quelques années plus tard, Duplan s'écriait : « C'est au ciel à nous fournir des prédicateurs ; personne ne veut entendre la voix qui en appelle au Désert (2). » C'est *l'esprit du Désert* que Court exigea bientôt des jeunes gens qui aspiraient à entrer dans l'école de théologie de Lausanne. Grâce à cet esprit, qui s'éteignait loin du danger et que la persécution faisait naître et développait, ils se trouvèrent, malgré la regrettable faiblesse de leurs études (3), à la hauteur des événements, et sauvèrent encore une fois le protestantisme français. Les circonstances, l'air ambiant, produisent parfois de ces dévouements communicatifs : pendant le siège de Paris, nul ne songeait à sa vie ; aussi notre stupéfaction fut grande, quand, arrivé en province, nous la retrouvâmes terre à terre, et nous apprîmes que la guerre avait été, pour les industriels, la cause d'énormes bénéfices qu'ils avaient tranquillement empochés, tandis que nous risquions à chaque instant de nous faire tuer.

Martyrisés jusqu'en 1762 et emprisonnés jusqu'en 1773, les pasteurs du Désert firent enfin triompher la liberté de conscience. C'est leur indomptable cou-

(1) Ch. Coquerel, *Hist. des Égl. du Désert* I 193.

(2) Ed. Hugues, *A. Court*, I 281.

(3) Ces études incomplètes et précipitées expliquent, en grande partie, pourquoi pas un seul pasteur du Désert ne fut de taille à lutter contre le persiflage de Voltaire, en reconnaissant ce qu'il y avait de fondé dans les allégations de la critique naissante.

rage, toujours soutenu par la fidélité et l'amour des huguenots, qui força l'État à rougir d'avoir été si longtemps le docile instrument de l'intolérance du clergé. Les longues souffrances de nos pères, leur invincible foi au progrès, et les sentiments politiques des meilleurs d'entre eux en avance d'un siècle sur leurs contemporains, ont largement contribué à l'éclosion des immortels principes de 1789, qui ont renouvelé la face de l'Europe et celle de l'Amérique.



# APPENDICES



## APPENDICE I

### PASTEURS APOSTATS (1)

#### APOSTASIE PASSAGÈRE

Augier (Pierre), de Châlons-sur-Marne (2).  
*Bonneau* (Jean), d'Aubusson.  
*Cairon*, de Falaise.  
Capiou (Antoine), de St-Laurent-de-la Vernède.  
Carles, d'Orange.  
*Clusel* (Jean), du Cheylard.  
*Coyauld* (Élie), de la Forêt-sur-Sèvre.  
*Cuchet* (Jacques), de Basse-Normandie.  
*D'Aumelle*, du Vivarais (?)  
*De La Broquère*.  
*De La Fourcade*, de Garlin (rétabli 1699).  
Grimaudet, de Desaignes.  
La Coste, de Saint-Jean-du-Gard.  
*Mizaubin* (Jean), de Gensac.  
Pechels de la Boissonnade (Jérôme), de Milhau.  
Pierrevillar, de St-Léger en Cévennes.

(1) Les noms en italique sont ceux qui ne se trouvent pas dans la liste d'Antoine Court, ni dans celle de *la France protestante*, art. *Cheiron*.

(2) Le 10 octobre 1686, l'espion Tillières écrivait au comte d'Avaux qu'Augier se tenait caché à Paris, songeant à se sauver, et que le fils de M<sup>e</sup> de Marolles l'allait souvent visiter.

*Pineau* (Pierre), de Pinperdu.  
*Pineton* de Chambrun (Jacques), d'Orange.  
*Pons*.  
*Rey* (Claude), de Vergèze.  
*Reynaud*, d'Orange.  
*Riffier* (Jean), de Molines en Dauphiné.  
*Sarrau* (Isaac), de Beugles (Bordeaux).  
*Scalé*, du Languedoc (rétabli 1701).  
*Vergnes* (Charles), de Villemande en Provence.  
*Vergnol* (Jean), de Monflanquin.

## APOSTASIE DURABLE

*Astruc*, de Sauve.  
*Audoyer*, de Chalançon.  
*Bagard* (Louis), de Lasalle.  
*Bastide*, d'Alais.  
*Bazin*, d'Orthez (1680).  
*Beaujardin*, de Saumur.  
*Bernon*, de St-Just en Saintonge.  
*Blanc*, de Mialet.  
*Bordenave*, de Castelnau en Bigorre (1683).  
*Camin*, de Brecey.  
*Cartaut* (Moïse), de Dieppe.  
*Carter*, du Dauphiné.  
*Cheiron*, de Nîmes.  
*Claris*, du Dauphiné.  
*Conducher*, de Milhau.  
*Cotharel*.  
*D'Andrehon*, de Lombeye en Béarn.  
*Darrieu*, de St-Hippolyte.  
*De La Bolinière*, de La Chataigneraye.  
*De La Roque-Boyer*, de Pierre-Segade.  
*De Montfaucon*, d'Aubais.

*De Rosemont* (Jacq.-Auguste), de Champagne.

De Rosemont (Jacques), de Gien (1).

Desjens, de Vals.

Des Loges, de Thouars.

Du Cros, de St-Germain.

Du Cros fils, des Aires.

Dumas, de Vézenobres.

Dumas frère, de Durfort.

Durand, de La Bastie de Crusol.

*Durand* (Audibert), de St-Jean-d'Angely.

Faisan, de Vercheu.

Faure (David), de La Baume-Cornuillanne.

*Fontaine* (Pierre), de Salles.

Galibert, du Dauphiné.

Gautier, d'Aulas.

*Gilbert*, du Dauphiné.

*Gilly*, de Baugé (1681 ou 1683.)

*Goulard*, d'Oleron.

*Gros* (Pierre), de La Mure.

*Grostète des Mahis*, d'Orléans (1683.)

Hubert, de Mazères (Foix).

Isnard, d'Uzès.

Julien, de St-Jean-de-Breul.

*Larpen*, de Sééz.

*Le Clerc* (Salomon), d'Orléans.

*Magnet*, du Dauphiné.

Marchand, de Baugé.

*Mariocheau* (Elie), de Marennes.

Meissonnier, de St-Sauveur.

*Mettayer* (Jacques), du Poitou.

(1) Ils étaient frères, et fils d'un ancien de Charenton. L'un d'eux reçut des lettres de noblesse en récompense de son abjuration (Deping, *Correspond. admin.*, IV 405).

*Mizaubin* (Jacques), de Mucidan.  
*Mote*, sieur de Pierredon, de Quissac.  
*Papin*, de La Tremblade.  
*Passais*, de Niort.  
*Paut*, de St-Geniès.  
*Paulhan*, de Nimes.  
*Pistory*, de St-Hippolyte.  
*Pommier* (Pierre), de St-Maixent.  
*Pontier*, d'Alais.  
*Reboul*, de Boffre (1).  
*Rey*, d'Uzès.  
*Rocas*, du Breuil.  
*Romieu* (Pierre) (1683.)  
*Roussière*, de Bernis.  
*Sabatier*, d'Uzès.  
*Sauvage*, de Mialet.  
*Terson* (Jean).  
*Thomas* [(Vincent), de St-Lô] (2).  
*Valette*, d'Issamoulène.  
*Vigne* (Alexandre), de Grenoble (1684).

APOSTASIE POSTÉRIEURE A LA RÉVOCATION

*Courdil*, de Pinperdu, 1686.  
*De Larroque* (Daniel), revient abjurer en 1690.  
*Gravisset* (Claude), de Metz, revient abjurer en 1692.  
*Mestrezat*, revient prêcher et abjurer en 1687.  
*Papin* (Isaac), de Blois, revient abjurer en 1690.  
*Saurin* (Joseph), revient abjurer en 1690.  
*Tandebartz* (Jacques), de La Rochelle, revient abjurer en 1700.

(1) Court a compté deux fois ce pasteur : une fois sous son véritable nom, et une fois sous celui de Reboulet du Vivarais (Voir *la France prot.*, VIII 395).

(2) Court s'est trompé en comptant les fils de Thomas parmi les apostats, à moins que son Thomas père ne soit pas celui de St-Lô.

## APPENDICE II

### PRÉDICATEURS EXÉCUTÉS (1)

Isaac Homel, pasteur, à Tournon, 20 octobre 1684.

*Fulcran Rey*, proposant, à Beaucaire, 8 juillet 1686.

*Meyrueis*, prédicant }  
*Rocher*, prédicant } 1686.

*Pierre Gaches*, prédicant, à Bordeaux, 5 février 1687.

Bigot, prédicant, à Pouzauges, 22 février 1687.

Emmanuel Dalgue, prédicant, }  
*Roques*, lecteur, } à Nîmes, 26 juin 1687.

Anne Monjoie, prédicante, à Libourne, fin mai 1688.

*David Bertezène*, prédicant, à St-Hippolyte, janvier 1689.

*Un prédicant*, à Nîmes, vers le 15 mars 1689.

*Borély*, prédicant, à Suze (Drôme), 1689.

*Clairant*, prédicant, à Valence, 1689.

*Daniel Arnaud*, prédicant, à La Motte Chalançon, 1689.

*Jean-Pierre Brisson*, proposant, }  
*Dombre*, prédicant, } à Nîmes, 15 novembre 1689.

*Olivier Souveiran*, prédicant, à Montpellier, 15 janvier 1690.

*Mazel*, dit Olivier, prédicant, à Montpellier, 11 février 1690.

Gabriel Astier, prophète, à Baix, 2 avril 1690.

*David Quet*, prédicant, }  
*Bonnemère*, proposant, } à Montpellier, 17 juin 1690.

(1) Nous soulignons les noms de ceux qui n'ont pas d'article dans la *France protestante*.

*Roussel*, prédicant, à Montpellier, 3 janvier 1691.

*Capieu*, prédicant,

*Carrière*, prédicant,

*Delors*, prédicant,

*Masbernard*, dit St-Paul, pré-  
dicant,

} à Alais, commencement de  
mars 1692.

*Etienne Plan*, prédicant,

*Paul Plan*, prédicant,

} à Montpellier, 16 juin 1692.

Guion, pasteur, à Montpellier, 16 septembre 1693.

Paul Colognac, dit Dauphiné, prédicant, à Marsillargues  
13 octobre 1693.

Pierre Papus, dit Olivier et La Rouvière, prédicant, à Mont-  
pellier, 8 mars 1695.

*Laporte*, prédicant, à Montpellier, 27 février 1696.

Henri Guérin, dit Pontaut, prédicant, à Montpellier, 22 juil-  
let 1696.

*Pierre Plan*, prédicant, à Montpellier, 1697.

Claude Brousson, pasteur, à Montpellier, 4 novembre 1698.

*Isaac Salomon*, dit Duplantier, prédicant,

*Claude Maire*, dit Caucadon, prédicant,

} à Vernoux, 1701.

Daniel Raoul, prédicant,

*Flottier* ou *Floutier*, prédicant,

} à Montpellier, 9 septembre  
1701.

*Gaspard*, prédicant,

*Trois autres prédicants*,

*Une femme qui pleurait le sang*,

} à Montpellier, 4 novembre  
1701.

*Françoise Brez*, prédicante, au Pont de Montvert, hiver  
de 1702.

*Petit Marc*, prédicant, à Vauvert, 3 juin 1702.

Pierre Séguier, prédicant, au Pont de Montvert, 12 août 1702.

*Mandagout*, prédicant,

*Abraham Pouget*, prédicant,

} à Alais, octobre 1702.

Etienne Gout, dit La Quoite, prédicant, à Saint-Jean-du-Gard,  
novembre 1702.

*Daire*, prédicant, à Montpellier, septembre 1703.

*Pierot*, prédicant, peut-être avec le précédent.

Marie Michel, dite la grande Marie, prophétesse, à Nîmes,  
6 mars 1704.

Barandon, prédicant, à Vauvert, mars 1705.

Castanet, prédicant, }  
*La Valette*, prédicant, } à Montpellier, 26 mars 1705.

*Pierre Brun*, dit Porte-Effroi,  
prédicant, }  
*François Sauvaire*, dit France-  
set, prédicant, } à Nîmes, 30 avril 1705.

*La Jeunesse*, prédicant, }  
Annibal Gaillard, dit l'Allemand, prédicant, à Montpellier,  
2 mai 1705.

Salomon Couderc, prédicant, }  
*Pierre Vignes*, prédicant, } à Montpellier, 3 mars 1706.  
*Jacques Veyrac*, prédicant, }

*Moïse Nicolas*, prédicant, à Montpellier, 3 juin 1706.

*Daniel*, prédicant, }  
*Jacques Couderc*, dit Lafleur, } à Montpellier, fin de 1706.  
prédicant, }

*Antoine Cordese*, prédicant, }  
*Jean Abric*, prédicant, } à Montpellier, 1709.  
*Janot*, prosélyte prédicant, }

Claris, prédicant, à Montpellier 1709.

Salomon Sabatier, prédicant, à Montpellier, 1710.

Etienne Arnaud, chantre, à Alais, 22 janvier 1718.

*Jean Martin*, prédicant, à Benet (Poitou), 1 juillet 1719.

*François Durouil*, prédicant, en Poitou, 1720, bien qu'il eût  
abjuré pour avoir la vie sauve.

*Thomas Potet*, prédicant, à Lusignan (Poitou), 1720.

*Jean Huc*, dit Mazelet, prédi-  
cant, }  
Jean Vesson, prédicant, } à Montpellier, 22 avril 1723.  
*Une prédicante*, }

Alexandre Roussel, prédicant, à Montpellier, 30 novembre 1728.

Pierre Durand, pasteur, à Montpellier, 22 avril 1732.

*Jean-François Jollet*, prédicant en Poitou, 30 août 1738.

*François Touzineau*, prédicant, à la Rochelle, 17 décembre 1738.

*Jean-Pierre Dortial*, prédicant, à Nîmes, 31 juillet 1742.

Louis Ranc, pasteur, à Die, mars 1745.

Jacques Roger, pasteur, à Grenoble, 22 mai 1745.

Matthieu Majal, dit Desubas, pasteur, à Montpellier, 1<sup>er</sup> février 1746.

Elie Vivien, prédicant, à La Rochelle, 1746.

François Bénézet, pasteur, à Montpellier, 22 mars 1752.

Etienne Teissier, dit Lafage, pasteur, à Montpellier, 17 août 1754.

François Rochette, pasteur, à Toulouse, 19 février 1762.

PRÉDICATEURS EXÉCUTÉS EN EFFIGIE (1).

Jacques Bernard, pasteur, 1683.

Sagnol de la Croix, pasteur, 1683.

Charles Icard, pasteur,

Peyrol, pasteur,

De Laborie, pasteur,

Rossel père, pasteur,

Rossel fils, pasteur,

D'Olimpies, pasteur,

De La Roquette, pasteur,

Vial, pasteur,

Gally de Gaujac, pasteur,

Teissier, pasteur,

Dautun, pasteur,

Grongnet, pasteur,

Mazel, pasteur,

Cordil, pasteur,

Boyer, pasteur,

Astruc, pasteur,

Bremond, pasteur.

Brunier, pasteur,

} à Nîmes, 26 juin 1684.

} à Nîmes, 3 juillet 1684.

} en Vivarais, commencement  
de 1685.

(1) Claude Brousson s'exprime ainsi, page 195 de son *Apologie du projet des réformés* : « Près de cinquante ministres du Dauphiné et du Vivarais, qui ont été aussi (1683) du sentiment qu'il faut servir Dieu nonobstant les défenses que les hommes en peuvent faire, ont été condamnés par défaut à être rompus vifs, à être pendus, ou aux galères. » Élie Benoît (*Hist. de l'édit de Nantes*, III 670) dit : « Plus de cinquante. »

Roumieu, pasteur,	}	en Vivarais, commencement de 1685.
Blanc, pasteur, et sa femme,		
La Charrière, pasteur,	}	en Poitou, 1719.
Berthelot, prédicant,		
Bonnet, prédicant,		
Thomas Potet, prédicant,		
Marbœuf, prédicant,		
Dauban, prédicant,		
Jean Dubreuil, prédicant,		
Vaslet, prédicant,		
Durouil, dit la Joue-Rouge.		
prédicant,		
Jacques Boyer, pasteur,	}	16 février 1735.
Faure, pasteur,		
Jacques Boyer, pasteur,	}	en Dauphiné, 1736.
Henri Hollard,		
Dupré, prédicant,	}	en Dauphiné, 21 mai 1740.
Dupuy, prédicant,		
Garcin, prédicant,		
Duperron,		à Grenoble, 1745.
Olivier,	}	à Auch, 5 février 1746.
Pierre Carrière, dit Corteiz,		
pasteur (1),	}	à Grenoble, 2 avril 1746.
Pierre Rolland, pasteur,		
Etienne Rolland, pasteur,		
Vouland, pasteur,		
Alexandre Ranc, pasteur,		
François Delacour ou Des-		
cours, pasteur,		
Paul Faure, pasteur,		
Pierre Combe Dubuisson,		
proposant,		

(1) Il avait déjà été pendu en effigie une première fois.

Vouland, pasteur,	}	en Dauphiné, 2 juillet 1750.
Rozan, pasteur,		
Descours, pasteur,		
Coste, pasteur,	}	à Nîmes, 1752.
Gibert, pasteur,		
Guérin, pasteur,	}	à La Rochelle, 1756.
Rozan, pasteur,		
Béranger, pasteur,		
François Girard, lecteur,	}	en Dauphiné, 31 mai 1766.
Béranger, pasteur,		à Mens, 1767.

## PRÉDICATEURS DÉPORTÉS EN AMÉRIQUE.

David Mazel, prédicant de 12 ans, 1686.

Granville, prédicant, 1686.

Jean Mercier, prédicant, 1686.

L'Escloupié, prédicant, 1686.

Guillaume Bertezène, 1686.

Granet, prédicant du Poitou, déporté au Canada, au bout de  
3 ou 4 ans de galère.

Quillet, proposant d'Alençon, mort à Marseille, d'où on allait  
le déporter.

## PRÉDICATEURS CONDAMNÉS AUX GALÈRES (1).

Caumont, proposant, 1686.

Desgrouz, proposant, 1686.

Bregeon, dit Grambois, pasteur, 1686.

Antoine Duriou, pasteur, 1686.

Vergnol, pasteur, 1686.

Antoine Capiou, pasteur, 12 décembre 1686.

Jean Bouniol, prédicant, 25 septembre 1686.

Grimaudet David, pasteur, 1687.

Arzac, lecteur, 1688.

Jean Ferrier, prédicant, 1689.

Granet, prédicant.

Compan, prédicant, 1693.

Gaspard, prédicant, 1698.

Bonaventure Rey, prédicant, 1701.

Moïse De Marbre, prédicant, 1713.

Vinet, prédicant,

Bonnet, prédicant,

Guerry, prédicant,

Caillon, prédicant,

Carteau Pierre, prédi-  
cant (2),

} en Poitou, 4 juillet 1714.

Moïse Moynard, proposant du Poitou, vers le même temps.

Jean Nousille, lecteur en Poitou, 28 juin 1719.

(1) Le prédicant Bureau, du Poitou, mourut dans les fers à l'âge de 70 ans, sans avoir été jugé.

(2) Il abjura pour avoir sa grâce.

Chapel, prédicant en Saintonge, 1731 (1).

Mathieu Allard, prédicant en Dauphiné, 16 février 1735.

Jean Villeveyre, prédicant  
en Dauphiné, } septembre 1736.

Jean Bouvier, dit Lachaud,  
prédicant en Dauphiné, }

Mathieu Morel, prédicant, 1741. Libéré en 1761.

(1) D'abord condamné à la pendaison, il vit sa peine commuée par le Parlement de Bordeaux.

PRÉDICATEURS CONDAMNÉS AUX GALÈRES  
PAR CONTUMACE.

Jacques Frappier,  
Pierre Begniers, } prédicants, en Poitou, 4 juillet, 1714.  
Jean Berthelot, }  
Jean Regnault, }  
Moÿse Moynard, prédicant en Poitou, vers la même époque.

## APPENDICE III

### DÉFENSE DE CLAUDE BROUSSON

CONTRE

UNE LETTRE DU 8 SEPTEMBRE 1694, ÉCRITE DE LAUSANNE, PAR  
LAQUELLE ON A TACHÉ DE NOIRCIR SA RÉPUTATION (1).

#### I

La date de cette lettre fait voir qu'il y a plusieurs mois qu'elle a été écrite, et que celui qui se l'est fait écrire, a eu le temps d'en répandre le venin en divers lieux. Il n'a pas même fait difficulté de la remettre enfin entre les mains des Puissances, afin, s'il lui étoit possible, de perdre Brousson de réputation dans leur esprit. Il y a déjà quelque temps que Brousson entendoit de certaines paroles mystérieuses et dénigrantes, qui étoient jetées en l'air : il connoissoit bien que ces paroles tomboient sur lui ; mais il n'en comprenoit pas la cause. Enfin la Divine Providence qui manifeste les choses les plus cachées, lui a fait tomber entre les mains une copie de la lettre qui a donné lieu à tous ces mauvais discours.

Quoique cette lettre soit pleine de mensonges et de calomnies atroces, Brousson n'en est point surpris, puisque l'Écriture nous enseigne que les plus saints hommes ont été calomniés. Lorsque Moÿse étoit poussé d'un saint zèle pour la

(1) *Ms. Court*, n° 17, E. M.

délivrance du peuple de Dieu, et d'une sincère charité pour mettre la paix entre ses frères, on l'accusa d'agir par un principe d'ambition et de vouloir faire le maître : *Qui l'a établi, lui dit-on, pour prince et juge sur nous ?* Exod. 2. 14. Lorsque David, enflammé aussi d'un saint zèle pour la gloire de Dieu et la défense de son peuple, se mit en état de combattre Goliath, ses propres frères l'accusèrent aussi d'agir dans un principe d'*orgueil* et par le désir d'une vaine gloire. I Samuel, 17. 28. Lorsque *il étoit rongé du zèle de la maison de Dieu, et qu'il pleuroit et jûnoit en particulier*, sa piété même lui *tournoit en blâme et servoit de matière aux plaisanteries*. Ps. 69. v. 10, 11, 12 et 13. Les prophètes étoient traités d'*insensés*, 2 Rom. 9. 11. Jérém. 29. 26. On les accusoit même de *troubler Israël* : 1 Rom. 18. 17, parcequ'ils troubloient les pécheurs par les reproches qu'ils leur faisoient de leur mauvaise conduite ; auquel sens *les deux témoins de Dieu tourmentent ceux qui habitent sur la terre*, Apocal. ch. 2. v. 10. On disoit même de Jésus-Christ qu'il étoit un *séducteur*, un *fou*, un *démoniaque*, et qu'il *émouvoit le peuple*, Jean 7, 12 et 10. 20. Luc 23, 5. Lorsque le Saint-Esprit fut descendu sur les Apôtres, on disoit qu'ils étoient *yvrés*, Actes 2, 13. On disoit de saint Paul en particulier qu'il étoit *hors du sens*, chap. 27, v. 24, qu'il étoit un *homme pestilentieux, émouvant sédition entre tous les juifs par tout le monde*, chap. 24, v. 5. Jésus-Christ nous dit là-dessus que puisqu'on a appelé le père de famille Béel-Zébul, ses domestiques ne devoient pas attendre un traitement plus favorable. Mais en même temps il nous console : *Vous serez bien heureux, dit-il, lors qu'on vous aura injurier et persécuté, et lorsqu'à mon occasion on aura dit contre vous, en mentant, quelque mauvaise parole que ce soit. Réjouissez-vous et vous égayez ; car votre salaire est grand aux cieux ; car on a ainsi persécuté les prophètes qui ont été avant vous*, Math. 5, 12 et 13. *Si on vous dit des injures au nom du Christ, dit saint Pierre, vous êtes bien heureux : car l'Esprit de gloire*

*et de Dieu repose sur vous, lequel quant à eux est blasphémé, mais quant à vous est glorifié, 1 Pierre, 4, 14.*

Il y a des gens, qui au lieu de travailler eux-mêmes pour l'avancement du règne de Dieu, ne songent qu'à noircir ceux qui travaillent de tout leur pouvoir à cette œuvre sainte. Ils ferment par là la porte du royaume des cieus au-devant des hommes, et s'attirent par ce moyen l'anathème de Jésus-Christ prononcé contre ceux qui tiennent cette conduite.

Avant l'entière désolation des Églises de France, Brousson avoit l'honneur d'être depuis vingt ans avocat au Parlement de Toulouse, ou en la Chambre de l'édit de Languedoc, qui en étoit un membre avant qu'elle y fut incorporée; il étoit aussi depuis longtemps ancien de l'Église qui étoit composée des officiers de la même Chambre et des autres personnes qui en dépendoient, et il avoit toujours fait les fonctions et d'avocat et d'ancien avec l'approbation publique. On sait même qu'il a toujours fait paroître du zèle et de la fermeté en défendant au Parlement de Toulouse la cause des Églises persécutées. Depuis qu'il est sorti de France pour la cause de l'Évangile, sa vie a toujours été encore sans reproche : et, pendant que chacun a cherché son établissement particulier, il a toujours refusé ceux qu'on lui a fait l'honneur de lui offrir, afin de pouvoir travailler toujours à défendre les droits des Églises de France, à soutenir les intérêts de la vérité, à consoler, à fortifier et à secourir ses frères. Sur la fin de l'année 1685, tous les principaux réfugiés qui étoient en Suisse lui faisoient l'honneur de le députer avec M. de la Porte, pasteur des Cévennes, vers les puissances protestantes, pour émouvoir leur compassion envers tout le pauvre peuple que la persécution dispersoit par toute l'Europe; et ceux à qui il rendit ensuite compte de sa commission savent avec quel zèle et quel désintéressement il s'en acquitta. En un mot ceux qui le connoissent savent qu'il a toujours agi et combattu de toutes ses forces pour la défense du peuple de Dieu, et qu'il a même

fait la guerre à sa propre solde, autant qu'il lui a été possible.

Pour sa doctrine, non-seulement l'acte de confirmation du ministère extraordinaire que Dieu lui a fait la grâce d'exercer en France sous la croix, depuis l'année 1689 jusqu'à la fin de 1693, en rend témoignage : mais encore elle paroît assez par plusieurs petits ouvrages qu'il a donnez au public ; savoir par *l'État des réformez en France*, qu'il composa par l'ordre des pasteurs et autres principaux réfugiés de la dispersion arrivée en 1683, à l'occasion du projet fait cette année-là par les réformez des provinces méridionales de France ; lequel traité, qui fut imprimé en Suisse en 1684 et ensuite réimprimé en Hollande, contient un abrégé de la doctrine réformée ; — par les *Lettres au clergé de France*, qui furent aussi imprimées en Suisse, en 1685, et ensuite imprimées en Allemand, qui contiennent aussi la défense de la même doctrine, et qui ont eu l'approbation non-seulement de tous les pasteurs réfugiés qui les ont lues, mais encore de tous les pasteurs et professeurs des Académies de Genève, de Lausanne, de Berne, de Zurich, de Schaffouse et de Bâle ; — par les *Lettres des protestants de France à tous les autres protestants*, qu'il composa à Berlin par l'ordre exprès de feu Monseigneur l'électeur de Brandbourg, qui y furent imprimées, en 1686, aux dépens de ce grand prince, qui voulut bien lui-même les faire distribuer dans toute l'Europe protestante, et qui furent ensuite plusieurs fois réimprimées en Hollande et en Allemagne, en français, en flamand et en allemand ; — par les trois premières parties des *Lettres aux catholiques romains*, qui furent imprimées en Suisse, en 1687 et 1688, et que Brousson répandoit continuellement par toute la France ; — par les *Lettres aux réfugiés*, qui furent imprimées en Suisse, en 1689, — et par une *Confession de foi raisonnée*, qu'il envoya à la cour de France et au clergé même du royaume, en 1691, tant en son nom qu'au nom des autres serviteurs de Dieu qui prêchoient comme lui en France sous la croix ; laquelle Confession de foi a depuis été imprimée en

Suisse en l'année 1694, après y avoir été examinée et approuvée par l'examineur de l'une des principales Académies de ce pays-là, où tout le monde sait qu'on est fort jaloux de la pureté de la doctrine. Or on défie celui ou ceux qui ont voulu noircir Brousson, de trouver dans tous ces écrits, où tous les points du salut sont expliqués, la moindre chose qui ne soit pas conforme à la parole de Dieu, et qui puisse en aucune manière le faire soupçonner de n'avoir pas de bons sentiments. Au contraire, on est contraint de dire que ses écrits ont été en édification dans toute l'Europe, et qu'il seroit à souhaiter qu'on enseignât partout une doctrine aussi pure que la sienne.

## II

On est encore forcé de dire, dans la nécessité d'une légitime défense, que non-seulement celui qui a écrit la lettre dont il s'agit, est un témoin singulier, mais encore que son témoignage ne doit pas être reçu en cette rencontre. Quoique sa lettre soit pleine d'une certaine malignité, on eût souhaité de pouvoir se dispenser de le faire connoître ; mais, d'un côté, sa propre lettre le découvre assez, quoi qu'elle ne soit pas signée. De l'autre, comme il fait connoître qu'il est un pasteur, il ne seroit pas juste qu'on soupçonnât des innocents d'être les auteurs des calomnies qui sont contenues dans cette lettre. D'ailleurs, comme l'auteur de cette lettre prend l'air d'un homme sincère et d'une grande autorité, on est contraint de faire connoître qu'il n'est pas tout à fait tel qu'il veut qu'on le croye. On est donc forcé de dire qu'il est un pasteur françois établi à Lausanne en Suisse. Or, 1<sup>o</sup> comme on est souvent choqué des choses qu'il débite en chaire, ou par passion ou sur des fondements peu solides, ou d'une manière trop philosophique, Brousson a été un de ceux qui ont témoigné n'être pas édifiés par cette manière de prêcher : ce qui est cause que

ce pasteur a toujours été son ennemi déclaré. Cela est notoire dans Lausanne et presque dans toute la Suisse. 2° C'est lui qui est l'auteur du livre intitulé *Traité du pouvoir absolu des souverains*, qui tend à favoriser la tyrannie et les persécutions et à condamner la conduite des protestants de Hollande, d'Angleterre, de France, d'Allemagne et de Piémont, et celle de tous les Suisses aussi; jusqu'à vouloir insinuer que la femme d'Urie ne pécha point dans l'adultère qu'elle commit avec David, parce qu'elle ne devoit pas *désobéir* à son roi, chap. III, pag. 77, 78. 3° Il insulte tout le monde en chaire en désignant ceux qu'il veut noircir. Mais ensuite il lui arrive tous les jours de se rétracter en chaire : cela ne lui fait aucune peine. C'est encore un fait d'une notoriété publique. 4° En l'année 1689, ayant conçu du chagrin contre Brousson, à qui, depuis plusieurs années, Dieu faisoit la grâce d'écrire avec édification pour la défense de la vérité et pour le salut de ses frères, il dit en chaire que Brousson, qu'il ne nomma pas à la vérité, mais qu'il désigna fort clairement, n'avoit point de vocation pour cela : qu'il n'avoit pas la vocation ordinaire, n'étant pas encore pasteur, comme si tous les fidèles à qui il a plu à Dieu de faire connoître la vérité n'étoient pas appelez à la défendre de tout leur pouvoir, et surtout lorsqu'elle est opprimée; et que Brousson ne prouvoit pas non plus par des miracles qu'il eût une vocation extraordinaire, ce qui est ridicule dans la bouche d'un protestant. D'où il conclut que, puisque Brousson n'avoit ni vocation ordinaire ni vocation extraordinaire, il falloit qu'il agit par un mauvais principe, c'est-à-dire par *orgueil* et par un *désir de vaine gloire*. C'est pourquoi il décida qu'il étoit un *hypocrite* et un *impie*. Mais Brousson s'étant mis en état de faire voir son innocence, ce pasteur vint chez lui, et lui confia qu'il *s'étoit contredit*; car en effet il lui avoit d'abord donné de grandes louanges, et qu'il avoit *menti*. Et là-dessus il lui donna les plus beaux éloges du monde. Or chacun peut juger s'il y a rien de plus honteux et de plus indi-

gne d'un pasteur, que d'avouer que sur la chaire même de vérité *il s'est contredit et qu'il a menti*. 5° Lorsqu'il fut ensuite question, au mois de mai 1694, de confirmer le ministère extraordinaire que Brousson avait exercé en France durant quatre ans, le sentiment où l'auteur de la lettre se trouva sur ce sujet ayant été rejeté par les Académies de Berne, de Lausanne et de Genève, il ne voulut assister ni à la prédication d'épreuve de Brousson, ni à l'examen qu'il soutint sur les matières de théologie, ni à l'imposition des mains qu'on lui donna publiquement. Après toutes ces choses, on jugera s'il seroit raisonnable de recevoir son témoignage contre Brousson. Mais le seul examen de sa lettre fera connoître de quel esprit il est animé.

LETTRE DE M\*\*\* [MERLAT,] PASTEUR FRANÇOIS DE L'ÉGLISE DE  
LAUSANNE.

« L'enquête que vous faites touchant M. Brousson ne me surprend point : il y a dans cet homme tant de bien et tant de mal à mon jugement, que je puis dire qu'à mon égard il est un mystère. J'ai fait ce que j'ai pu ici pour faire au moins suspendre sa réception au ministère ; mais je n'ai pu en venir à bout, l'éclat de sa résolution à prêcher en France ayant ébloui tout le monde. Cependant on en est bien revenu, et quelques-uns des plus échauffez en sa faveur commencent à le prendre pour un visionnaire anabaptiste. Pour moi j'ai toujours craint que, pour le moins, il ne le devint, s'il ne l'est pas encore, et je le lui ai dit à lui-même. Mais il est trop rempli de ses bonnes intentions pour pouvoir être détrompé. En un mot je crois qu'il a des vues bonnes, zélées et pieuses ; mais il se précipite et il est incurable par la bonne opinion même d'être sain et saint plus que les autres. Dieu veuille lui déciller les yeux. Le temps vous le fera connoître assez tôt pour prévenir le danger de ses saillies. Je vois que M. Ju-

rieu a beaucoup de foiblesse, aussi bien que de bonnes qualitez. Néanmoins je suis toujours pour lui, à cause des bons ouvrages qu'il a donnez au public. Le reste lui doit être pardonné. J'espère que M. Brousson ne le trompera pas, quelque inclination qu'il ait montré pour les prophètes de Dauphiné, ou, s'il le trompe, l'erreur n'aura pas de danger en ses suites. Car M. Brousson étant un peu novateur pour de certaines petites manières, et donnant tête baissée dans quelques bagatelles et cérémonies superstitieuses, cela fera sans doute revenir M. Jurieu de la grande estime qu'il peut avoir pour lui.

« Le 8 septembre 1694. »

I. Cette lettre n'est point signée ; on n'y marque pas même le lieu d'où elle est écrite : du moins ces deux défauts se trouvent dans la copie que Brousson en a vuë. Or tout le monde sait que c'est le propre de la calomnie de se cacher. *Celui*, dit Jésus-Christ, *qui fait des choses mauvaises hait la lumière*. Jean 3, 20. Il est vrai, comme on l'a déjà touché, que les choses qui sont contenuës dans cette lettre en font connaître l'auteur. Mais il est toujours constant que, dans une lettre de cette nature, le défaut de seing et d'expression du lieu d'où elle est écrite, est la marque d'une conscience qui n'est pas sans reproche.

II. Il dit d'entrée à celui à qui il écrit : *L'enquête que vous faites touchant M. Brousson ne me surprend point*. Il n'est pas surpris de cette enquête. Il veut faire entendre par là qu'il savoit bien que la conduite de Brousson donneroit bientôt lieu à faire enquête de ses mœurs ou de sa doctrine. Nous verrons dans la suite comment il soutiendra cela. Cependant qui est-ce qui a ordonné cette enquête ? Et qu'est-ce que Brousson a fait pour y donner lieu ? Il est venu en Hollande pour continuer à y travailler selon son pouvoir pour la défense de la vérité et pour l'avancement du règne de Dieu : est-ce là une matière d'enquête ? On voit ici qu'il y a des gens bien malins qui ne cherchent qu'à détruire leurs frères sans aucun sujet, et à les empêcher de travailler à l'œuvre du Seigneur.

III. *Il y a dans cet homme*, dit l'auteur de la lettre, *tant de bien et tant de mal, à mon jugement, que je puis dire qu'à mon égard il est un mystère*. Mais il avoit dit la même chose dans sa prédication : cependant il confessa ensuite *qu'il s'étoit contredit, et qu'il avoit menti*. En effet, il est mal aisé de comprendre qu'il y puisse avoir *tant de bien et tant de mal* en une même personne. D'ailleurs on ne voit ici rien de précis : ce sont des paroles vagues et jetées en l'air ; il n'y a point d'innocent qu'on ne peut calomnier de cette manière. La malignité de l'auteur de la lettre est même toute évidente. On fait une enquête touchant Brousson, on s'adresse à lui comme le connaissant, l'auteur de la lettre reconnoît qu'il y a du bien en lui et il ne dit pas en quoi consiste ce *bien*. D'un autre côté il ne parle aussi du *mal* que vaguement, afin que Brousson ne puisse s'en justifier. Chacun jugera si ce procédé porte le caractère de l'équité et de la sincérité.

IV. *J'ai fait*, ajoute-t-il, *ce que j'ai pu ici pour faire au moins suspendre sa réception au ministère*. Mais, avec le respect qui lui est dû, il dit un mensonge. Il n'a jamais prétendu que Brousson ne dût pas être *reçu au saint ministère*, ni qu'il fallût *suspendre sa réception*. Il fut contraint de reconnoître avec les trois Académies de Berne, de Lausanne et de Genève, que le ministère que Brousson avoit exercé en France sous la croix durant quatre ans entiers, étoit légitime et que la vocation extraordinaire qu'il avoit eu pour cela, par le zèle et les autres grâces qu'il avoit plu à Dieu de lui accorder, suffisoit dans les pays où le ministère ordinaire n'a pas lieu suivant l'article *xxxj* de la Confession de foi des Églises de France ; d'autant plus que Brousson avoit eu la vocation du peuple et celle même d'un pasteur extraordinaire dont le ministère avoit été approuvé par le Synode de Hollande. Mais il disoit que la vocation ordinaire lui étoit encore nécessaire dans les pays où le ministère ordinaire étoit établi. Cependant les Académies de Berne, de Lausanne et de Genève, après avoir bien

examiné la chose, jugèrent que la vocation de Brousson étant légitime, et Brousson ayant durant quatre ans entiers fait toutes les fonctions du saint ministère, comme prêché publiquement la parole de Dieu, administré les sacrements du baptême et de la sainte Cène, exercé la discipline, et servi par ce moyen un fort grand nombre d'Églises, qui en avoient été édifiées, il n'étoit pas raisonnable de le recevoir au saint ministère comme un simple proposant ; mais qu'il suffisoit de le confirmer dans le ministère par l'imposition des mains après avoir examiné sa conduite et sa capacité. Ce qui ayant été exécuté on lui en donna un acte authentique. Depuis encore, Brousson a été agrégé par le synode des Églises wallonnes de Hollande, avec une seconde imposition des mains, laquelle ne déroge point au ministère précédent, comme il paroît par l'exemple de saint Paul, qui après avoir reçu l'imposition des mains par le ministère d'Ananias, et avoir longtemps prêché l'Évangile, reçut encore une seconde imposition des mains à Antioche. Actes, chap. 13. v. 4. 2 et 3. Après quoi c'est une injustice et une malice extrême d'oser blâmer ce qui a été fait avec tant de précaution et d'une manière si solennelle. Les Jésuites qui n'approuvent pas le ministère de ceux que Dieu suscite en France pour le salut de son peuple, ne seroient pas plus injustes sur ce sujet.

V. *L'éclat*, dit-il encore, *de sa résolution de prêcher en France ayant éblouy tout le monde. Cependant*, ajoute-t-il, *on en est bien revenu*. Ce que Dieu a fait la grâce à Brousson de faire en France n'a pas éblouy le monde, mais est en édification dans toute l'Europe, si on excepte les ennemis de la vérité. On peut donc juger de quelle humeur peut être un pasteur qui s'efforce de décrier une chose si simple et si pieuse. *On en est*, dit-il, *bien revenu*. Mais il se tient toujours dans des expressions vagues et indéterminées : il ne dit pas quels sont ceux qu'il prétend être revenus de la bonne opinion qu'il pouvoient avoir de Brousson, ni les raisons pour lesquelles il prétend qu'ils ont

changé de sentiment. Où est l'innocence qui soit en sûreté, s'il ne faut que des paroles vagues et sans fondement pour la noircir ? Le ministère de Brousson a été confirmé avec toute l'exactitude que trois Académies ont jugé nécessaire, et il a été de nouveau confirmé par un synode ; et cela ne suffira pas pour contenir cet esprit chagrin ? Certainement on ne devrait pas souffrir un procédé si peu raisonnable et si contraire à l'équité et à la bonne discipline.

VI. *Quelques-uns des plus échauffez en sa faveur, continuë-t-il, commencent à le prendre pour un visionnaire anabaptiste. Pour moi j'ai toujours craint pour le moins qu'il ne le devint, s'il ne l'est pas encore, et je le lui ai dit moi-même.* Il faut une grande patience pour n'être pas émû par des outrages si sanglans et si iniques. 1° Sauf le respect, il est faux que ce pasteur emporté ait jamais eu la hardiesse de dire à Brousson une seule parole qui eût du rapport à cela. Il l'accusa bien en chaire d'hypocrisie et d'impiété, sans le nommer ; mais ayant ensuite confessé *qu'il s'étoit contredit et qu'il avoit menti*, on peut juger si un tel homme a de la sincérité, de la droiture et de la pudeur. 2° Il ne rapporte pas une syllabe de tous les écrits de Brousson, ni une seule parole qu'il ait jamais dite et qui puisse servir de fondement à une accusation si atroce et si infernale. Ce qui mériteroit punition. 3° Brousson offre de soutenir sur ce sujet un examen des plus rigides professeurs, et de donner sa confession de foi dans toute l'étenduë qu'on pourroit la souhaiter, et sur tous les points qu'on voudroit lui proposer, si on juge que cela qui est contenu dans tous les écrits qu'il a donnez au public, et l'examen qu'il a soutenu lorsque son ministère a été confirmé ne suffisent pas. Il le répète encore : Il seroit bien à souhaiter que la doctrine de l'Accusateur fût aussi pure que la sienne. Dans un sermon sur Ésaïe ch. 6. v. 6, 7, 8 et 9, que Brousson prononça à Rotterdam environ le 1<sup>er</sup> d'août 1694, qu'il a aussi prononcé en d'autres lieux à cause des contradictions qu'il a souffert touchant son ministère, et

qu'il donnera peut-être au public, avec un *Traité sur la vocation extraordinaire*, dont on voit tant d'exemples en ce dernier temps et depuis la Réformation, dans ce sermon, dis-je, après avoir parlé de ceux qui, depuis quelques années, s'efforcent d'anéantir l'efficace du Saint-Esprit dans les fidèles, en voulant persuader que Dieu se contente d'agir hors de nous par le ministère de sa parole, sans agir en même temps au dedans de nous par l'efficace de son Saint-Esprit, il continue en ces termes : « Mais si ceux là sont dignes de blâme, les anabap. « tistes qui se jettent dans une autre extrémité, et qui attri- « buent au Saint-Esprit toutes leurs vaines pensées, quoiqu'elles « ne soient pas conformes à la parole de Dieu, le sont aussi. « Il est vrai que de nous-mêmes nous ne sommes pas capables « d'avoir une bonne pensée et que c'est Dieu qui, par son « Esprit, produit tout ce qu'il y a de bon en nous. Mais nous « devons toujours nous souvenir de ces vérités fondamentales « et indubitables, c'est que *la Loi ou la parole de Dieu est par- « faite*, Jacques chap. 1 v. 25 ; *qu'elle est la règle de la connais- « sance et de la vérité*, Rom. 220 ; que nous ne devons jamais « entreprendre *d'y rien ajouter ni retrancher*, Deut. 4 et 12 « Galat. 1, 8 et 9. ; qu'elle *subsiste éternellement*, 1 Deut. 1, 23, « 25, et que c'est pour cela que l'Évangile de Jésus-Christ est « appelé *l'Évangile éternel*, Apoc. 14, 6. C'est pourquoi toutes les « pensées qui pourroient venir dans l'Esprit, ou contre l'auto- « rité des Puissances supérieures ou contre celle des légitimes « pasteurs, ou contre l'ordre qui est établi dans l'Église pour « l'édification publique ou contre les autres choses qui sont « fondées sur la parole de Dieu, doivent être considérées comme « des illusions de l'esprit d'erreur et non pas comme des ins- « pirations du Saint-Esprit, qui étant l'auteur des divines « Écritures ne peut se contredire soi-même. »

En un mot, tout le monde peut examiner les écrits que Brousson a fait imprimer, et il espère avec l'assistance du Seigneur, d'en faire bientôt imprimer d'autres pour la défense de

la vérité et pour l'avancement du règne de Dieu, qui couvriront de confusion celui qui a osé attaquer son innocence.

VII. *Mais, ajoute-t-il, il est trop rempli de ses bonnes intentions pour pouvoir être détrompé.* Mais de quoi veut-il qu'il se détrompe? Où sont ses erreurs? En marque-t-il une seule? Est-ce de la sorte qu'on doit accuser et noircir des ministres de l'Évangile? Les ennemis de la vérité doivent avoir une grande joie lorsqu'ils voyent que, dans les pays où ils n'ont point d'autorité pour empêcher qu'on ne travaille à l'avancement du règne de Dieu, il y a des gens qui y font pour eux, s'il faut ainsi dire, ce qu'ils n'y peuvent faire eux-mêmes, c'est-à-dire qui ne s'étudient qu'à noircir ceux qui s'appliquent à cette œuvre sainte et à rendre par là, s'il leur étoit possible, leur travail infructueux.

VIII. *En un mot, dit-il, je crois qu'il a des vues bonnes, zélées et pieuses; mais il se précipite.* On peut considérer un homme à l'égard ou de sa vie ou de sa doctrine, ou de ses intentions. La vie de Brousson est sans reproche, et il défie l'Accusateur, avec toute sa malignité, d'y trouver à redire. La doctrine qui est répandue dans tous les livres qu'il a déjà fait imprimer, a eu l'approbation publique; et il défie encore l'Accusateur, qui les a tous vus, d'y trouver la moindre chose qui ne soit conforme à la parole de Dieu. Et pour ses intentions, l'Accusateur dit qu'il croit qu'elles sont *bonnes, zélées et pieuses*. Sur quel fondement ose-t-il entreprendre de le noircir et de dire *qu'il se précipite*? Et comment se précipiterait-il? L'Accusateur ne le dit pas. A-t-on jamais vu d'accusation si mal circonstanciée et si mal fondée? Est-il juste de souffrir un pareil procédé?

IX. *Il est incurable, ajoute-t-il, pour la bonne opinion même d'être sain et saint plus que les autres.* Mais il doit marquer la nature de la maladie qu'il appelle *incurable*, pour pouvoir dire que Brousson ne veut pas s'en guérir. Il est vrai, par la grâce du Seigneur, que Brousson croit être *sain* en la Foi: il le fait paroître dans tous ses écrits, dans tous ses

discours et dans toutes ses prédications ; et il défie son Accusateur de faire voir le contraire. Pour le surplus, il s'étudie depuis son bas-âge d'avoir sa conscience sans reproche devant Dieu ; et tous ceux qui ont été les témoins de sa vie peuvent lui rendre ce témoignage. Cependant, d'un côté, il n'a garde de mépriser aucun de ses frères, non, pas même le plus petit ; à Dieu ne plaise : car celui qui paroît le plus petit, a peut-être reçu des grâces plus précieuses aux yeux de Dieu, que toutes celles qu'il a plu à Dieu de lui départir à lui-même. De l'autre, il sent peut-être mieux sa propre misère que l'Accusateur sent la sienne ; et il sait peut-être mieux que lui qu'il n'y a nul juste devant Dieu, que toutes nos justices sont à ses yeux comme le drapeau souillé, et que s'il vouloit plaider avec nous, de mille articles nous ne saurions répondre à un seul. C'est pourquoi il a tout son recours à la miséricorde de Dieu et à la grâce de Jésus-Christ, notre Sauveur, afin d'être lavé de tous ses péchez dans son sang, et d'être revêtu de sa justice et de son innocence : et il lui demande sans cesse qu'il lui plaise de l'éclairer et de le sanctifier de plus en plus par son Saint Esprit ; afin que vivant toujours en sa crainte, et travaillant toute sa vie de tout son pouvoir pour la gloire de son saint Nom, pour l'avancement de son règne, qui fait le sujet de ses plus ardents désirs, et pour le salut et la consolation de son peuple, il puisse un jour trouver grâce devant son trône et avoir part à la gloire et à la félicité céleste. C'est la doctrine de tous ses écrits, et ce sont ses véritables sentiments, de quoi il prend Dieu à témoin, lui qui sonde les cœurs et les reins.

X. *Le tems, dit-il encore, vous le fera connoître assez tôt pour pouvoir prévenir le danger de ses saillies.* Mais puis qu'il prétend qu'il le connoit déjà lui-même, qu'il voit qu'on en fait une enquête, qu'on s'adresse à lui, et qu'il prend lui-même tant de soin de le noircir, pourquoi ne marque-t-il ses prétendus erreurs, ou les défauts qu'il peut avoir remarquez en lui et qui lui paroissent si dangereux ? Le plus odieux de tous les

calomniateurs ne pourroit-il pas noircir de cette manière mystérieuse l'innocence la plus pure ? Brousson espère bien avec l'assistance du Seigneur, que le tems le fera connoître de plusieurs de ceux dont il n'a pas l'honneur d'être connu. Il travaille à donner au public vingt-un de ses *Sermons* prononcés en France sous la croix ; l'ouvrage entier de ses *Lettres aux catholiques romains* ; un traité intitulé : *L'infidélité de la traduction du Nouveau Testament faite par l'ordre du clergé de France et par le ministère d'Amelote*, et quelques autres ouvrages de cette nature. Qu'on se donne patience. On verra dans ces ouvrages, aussi bien que dans ceux qu'il a déjà fait imprimer depuis l'année 1684, quelle est sa doctrine et quels sont ses véritables sentiments ; car, comme dit Jésus-Christ, c'est de l'abondance du cœur que la bouche parle et l'arbre est connu à son fruit.

XI. *Je vois, ajoute-t-il, que M. Jurieu a beaucoup de foiblesse aussi bien que beaucoup de bonnes qualitez. Néanmoins je suis toujours pour lui, à cause des bons ouvrages qu'il a donnez au public : le reste lui doit être pardonné.* C'est parler d'un ton bien magistral : mais cela ne lui est pas nouveau. Il accuse M. Jurieu d'avoir *beaucoup de foiblesse* et il ne dit pas sur quoi. Mais enfin il lui fait grâce et il est d'avis qu'il doit être pardonné en considération de *beaucoup de bonnes qualitez qu'il a et des bons ouvrages qu'il a donnez au public.* Il espère, continue-t-il, que *M. Brousson ne le trompera pas, quelque inclination qu'il ait montré pour les prophètes de Dauphiné, ou, s'il le trompe, l'erreur n'aura pas de dangereuses suites.* C'est ici le grand mystère et l'occasion prochaine des calomnies qui sont répandues dans cette Lettre. Environ le commencement de l'année 1689, l'auteur de cette Lettre fit imprimer un sermon, dans lequel il décida hautement que les jeunes garçons et les jeunes filles du Dauphiné et du Vivarès qui, dans un profond assoupissement, ont exhorté le peuple à la repentance, invoqué le nom du Seigneur et chanté ses saintes louanges, étoient *inspirez du Diable*, et, dans ce même

sermon, il prononça (page 61) *anathème contre tous ceux qui en douteroient seulement* après qu'il auroit déduit les raisons qu'il allègue dans ce sermon. Ce qui imposa silence à tous ceux qui paroisoient touchés de ce prodige, attesté par plus de vingt relations bien circonstanciées et envoyées de France par des personnes sages et connues qui en avoient été les témoins. Après quoi les persécuteurs croyant sans doute que leur cruauté étoit assez justifiée par ce sermon, massacrèrent ou continuèrent à massacrer plusieurs de ces innocents, et de ceux qui alloient entendre les choses qu'ils disoient, et ils en firent prendre plusieurs qui souffrirent le martyre avec une confiance inébranlable. D'un autre côté, trois ou quatre jeunes garçons du nombre de ceux qui disoient avoir prêché dans un profond assoupissement étant allés à Genève, et ayant dit que cela ne leur arrivoit plus depuis qu'ils étoient sortis de France, tout le monde cria à l'imposture, non seulement contre ces trois ou quatre, qui étoient peut-être innocents, pour des raisons qu'il seroit trop long d'expliquer ici ; mais encore contre tous les autres en qui ce prodige arrivoit actuellement en France, et qui soutenoient leur innocence dans le supplice jusqu'au dernier de leurs soupirs. Sur cela on imputa à M. Jurieu d'avoir écrit trop légèrement sur cette matière. Lorsque Brousson a été de retour de France, on a sans doute cru qu'il pouvoit savoir quelques particularitez sur ce sujet, et donner peut-être au public quelques réflexions qui justifieroient M. Jurieu. Cependant, quoique Brousson n'ait jamais eu la pensée de violer les lois de la charité chrétienne avec laquelle les ministres de l'Évangile doivent écrire et parler, quelqu'un a voulu intéresser l'auteur à l'occasion de son sermon, et l'auteur de la Lettre se laissant aller à sa passion, et ne pouvant rien dire ni contre la vie ni contre la doctrine de Brousson, contre lequel il avoit depuis longtemps de l'aigreur, a tâché de le perdre par des calomnies vagues et détestables, sans oser rien marquer de précis.

XII. *Car, dit-il enfin, M. Brousson étant un peu novateur pour de certaines petites manières, et donnant tête baissée dans quelques bagatelles et cérémonies superstitieuses, cela fera sans doute revenir M. Jurieu de la grande estime qu'il peut avoir pour lui. Mais 1<sup>o</sup> tout le monde sait que M. Jurieu n'est pas l'ami des hérétiques. Cependant il a vu tous les ouvrages que Brousson a déjà fait imprimer. Comment donc auroit-il de l'estime pour un homme tel que l'auteur de la Lettre ose le dépeindre ? 2<sup>o</sup> Il dit que M. Jurieu reviendra sans doute de la grande estime qu'il a pour lui. Ce seroit bien ici le lieu de marquer les sentiments pernicieux de Brousson, s'il en avoit, car ce seroient ces prétendus mauvais sentiments qui pourroient faire revenir M. Jurieu de la bonne opinion qu'il peut avoir de lui. Cependant on ne voit rien ici de cela. C'est ici une accusation d'un caractère bien singulier : on dépeint un homme avec des couleurs fort noires et néanmoins on ne marque rien de positif qui puisse faire connoître en quoi consistent ses prétendûes erreurs, ou ses prétendus défauts notables et odieux. L'auteur de la Lettre se tient toujours dans des termes vagues : *il est, dit-il, un peu novateur pour de certaines petites manières.* Ces termes sont mêmes dignes de quelque attention. *Il est un peu novateur* : il ne l'est donc pas beaucoup ; et il ne l'est pas sur les points fondamentaux du salut, mais *pour des manières* et même *pour de certaines petites manières.* A-t-on jamais vu, sauf le respect, un accusateur plus ridicule et qui se réduit à de si *petites* choses, après avoir répandu tant de venin sur un homme reconnu dans le monde pour un homme de bien ? Il a dit d'entrée qu'il y avoit en Brousson *tant de bien et tant de mal*, que cela n'étoit pas concevable : il n'a eu garde de dire le *bien*, et pour ce grand *mal*, qui passe son imagination, il le fait enfin consister en de *petites manières.* Mais encore quelles sont ces *petites manières* ? Est-il permis à un pasteur de noircir son frère sans jamais marquer le sujet de l'accusation et sans le prouver ? 3<sup>o</sup> *Et donnant, dit-il, tête baissée dans quelques baga-**

*telles et cérémonies superstitieuses.* Ceci n'est pas moins ridicule que ce qu'on vient de voir. Toute cette accusation atroce se réduit à des *bagatelles*. L'auteur de la Lettre appelle pourtant ces bagatelles des *cérémonies superstitieuses*. Mais il faut bien que ces prétendues cérémonies superstitieuses soient peu considérables, puis qu'avec toute sa malignité il dit lui-même que ce sont des bagatelles. On peut voir en tout cela le jugement et l'équité de l'Accusateur.

Mais enfin quelles sont ces *bagatelles* ou ces *cérémonies superstitieuses*? L'Accusateur en veut être cru sur sa parole et sans expliquer ces bagatelles et ces prétendues cérémonies superstitieuses. Cependant il n'y a parmi nous aucune superstition et tous les écrits de Brousson, aussi bien que toute sa conduite, y sont entièrement opposez. Que veut donc dire ici cet Accusateur? Il n'a garde de s'expliquer par écrit: mais il est hardi à s'expliquer de vive voix et à faire souvent de ses passions la règle de sa théologie. Ne trouvant rien de mauvais dans la doctrine ni dans la vie de Brousson, il s'est avisé de lui faire un crime de ce qu'il y a de meilleur dans sa conduite, et de traiter de *bagatelles* et de *cérémonies superstitieuses* des exercices de piété qui sont conformes à la parole de Dieu et qu'une infinité de personnes pieuses pratiquent. C'est 1<sup>o</sup> que Brousson *prie Dieu à genoux*, autant que la commodité du lieu où il se trouve le lui permet, selon une infinité de passages des divines Écritures: 1 Corinth. 6. 40; Ps. 5. 8; 1 Rois 8. 54; Chron. 6. 43; Esdras 9. 5; Luc 22. 41; Actes 7. 60 et 9. 40 et 20, 36 et 51. 5; Eph. 3. 14 etc. 2<sup>o</sup> Qu'il *lit l'Écriture Sainte et chante les psaumes* dans sa famille, selon une infinité d'autres passages de la parole de Dieu: Ps. 1, v. 1 et 2; Ps. 34, v. 1; Jean 5. 39; Col. 3, 16 etc. Et 3<sup>o</sup> que lorsqu'il se sentit poussé par sa conscience d'aller en France pour y travailler selon son pouvoir à l'œuvre du Seigneur, considérant le terrible danger auquel il s'exposoit, et le grand besoin qu'il avoit de la grâce et de la protection de Dieu, il se disposa durant quel-

que temps à cette sainte et dangereuse entreprise *par des prières et par des jeûnes*, selon divers exemples que l'Écriture nous met devant les yeux : Actes chap. 13 v. 1, 2 et 3 ; et chap. 14 v. 23, Ps. 69, v. 11 et 12, etc. Après quoi il s'abandonna aux soins de la Providence divine : et Dieu selon sa miséricorde l'a toujours fortifié et conservé au milieu de tant de dangers, de tant de fatigues et de tant de misères. Voilà les choses que l'auteur de la Lettre a plusieurs fois appelé en chaire des *bagatelles* et des *cérémonies superstitieuses*. Cela seul peut faire juger quels peuvent être les sentiments d'un tel homme, et s'il n'est pas bien nécessaire qu'on mette quelque frein à ses passions. Dieu veuille lui faire connoître son crime et lui faire miséricorde.

FIN

### AVERTISSEMENT

La Lettre contre laquelle Brousson se défend dans cet écrit n'étant pas imprimée, on ne croyoit pas d'abord qu'il fût à propos de la publier par une défense publique. Mais on a considéré I Que celui qui l'a écrite est une personne publique, qui répand en public ses mauvais discours. II Qu'il s'agit de l'innocence d'une personne publique, dont on veut noircir le ministère et rendre le travail infructueux. Quoique les choses qu'on disoit contre le ministère de saint Paul ne fussent pas insérées dans des écrits publics, il ne laissa pas de s'en justifier dans des Écritures publiques. III Cette lettre a même été communiquée aux Puissances, pour perdre Brousson de réputation et faire tort à son ministère : et on ne peut pas douter

que le pasteur qui se l'est fait écrire n'en ait répandu ailleurs le venin. IV Les personnes malignes ayant la liberté de faire secrètement courir des écrits de cette nature, celui qui est calomnié ne peut suffisamment défendre son innocence, et édifier le public qu'en publiant son Apologie, car on ne peut pas savoir quelles sont les personnes parmi lesquelles la calomnie a été répandue.

## APPENDICE IV

### ÉPITRE DE BROUSSON

A TOUS LES RÉFORMÉS DE FRANCE QUI PERSÉVÈRENT ENCORE DANS  
LEUR RÉVOLTE (1)

Quel est donc votre aveuglement, misérables pécheurs? Vous avez abandonné l'Éternel votre Dieu, vous avez renié votre Sauveur, en reniant sa sainte doctrine, vous êtes entrés dans la communion de l'impure Babylone, qui a ruiné la Jérusalem du Dieu vivant, qui a démoli ses sanctuaires, qui a aboli son saint service, qui a déchiré et brûlé ses sacrées Écritures, qui est enivrée du sang des martyrs de Jésus, et vous êtes par là devenus les enfants et les membres mystiques *de la grande prostituée, de la mère des paillardises et abominations de la terre*, c'est-à-dire de celle qui se souille d'une manière horrible dans l'impudicité spirituelle, qui est l'idolâtrie. Vous êtes retournés dans le sein de cette Église impure et infidèle, qui a renouvelé les erreurs, les superstitions et l'idolâtrie des payens, qui par là est devenue *la synagogue de Satan*, car c'est le démon qui est adoré dans les idoles, comme nous le voyons dans la première épître aux Corinthiens, chap. X, v. 19 et 20, dans l'Apocalypse, chap. IX, v. 20, dans le Lévitique, chap. XVII, v. 7, dans le Psaume CVI, v. 37 et 38 et ailleurs, et qui dans l'Apocalypse, chap. XVIII, v. 2, est en effet appelée *l'habitation des démons, le repaire de tout esprit immonde*

(1) *Lettres et Opuscules*, p. 106

*et la retraite de tout oiseau immonde et exécrable.* Dieu en avoit retiré nos pères par sa pure miséricorde, et vous avez été si malheureux que de vous plonger de nouveau dans ses abominations. Vous rejetez même la voix du ciel, qui crie depuis longtemps : *Sortez de Babylone, mon peuple, afin que vous ne participiez point à ses péchés et que vous ne receviez pas de ses plaies.*

Vous dites que vous ne pouvez pas éviter d'aller quelquefois dans le temple des idoles. Mais qu'est-ce qui vous oblige à commettre cet horrible péché contre votre Dieu ? Vous appréhendez de perdre vos biens, qui sont les grandes idoles de vos cœurs. Mais ne savez-vous pas que Jésus-Christ vous dit dans l'Évangile, que si quelqu'un aime père, mère, femme, enfants, champ ou vigne plus que lui, [il] n'est pas digne de lui ? Vous voulez vivre à votre aise dans ce monde, pendant que les fidèles sont dans l'opprobre. Mais si vous n'êtes pas vous-mêmes fidèles à votre Dieu, vous serez éternellement tourmentés dans l'enfer avec les démons, au lieu que les fidèles jouiront éternellement de la gloire et de la félicité du ciel avec les anges et tous les saints bienheureux. Vous voulez avoir votre partage en cette vie ; mais un jour votre portion sera dans l'étang ardent de feu et de soufre. Vous tremblez à la voix d'un *homme mortel*, qui n'est qu'un ver de terre, et qui ne peut faire que ce que Dieu lui permet, et vous ne tremblez pas à la voix de ce grand Dieu, de ce Dieu puissant et terrible, qui est un *feu consumant*, et qui vous défend de vous prosterner devant les idoles ! Vous appréhendez d'être enfermés pour quelque peu de temps dans une prison, où Dieu seroit avec vous et vous rempliroit de ses consolations et de ses grâces, et vous n'appréhendez pas d'être enfermés pour jamais dans la prison de l'Abîme, qui est le perpétuel séjour des ténèbres, de l'horreur, des tourments, du désespoir, des pleurs, des grincements de dents ! Vous craignez ceux qui *ne peuvent tuer que le corps*, et qui après cela ne peuvent rien faire, et vous ne

craignez pas celui qui peut envoyer et l'âme et le corps dans la Géhenne du feu ! Vous ne vous souvenez pas que Jésus-Christ vous proteste dans l'Évangile, que celui qui en ce siècle voudra sauver sa vie par son infidélité, la perdra pour jamais en l'autre !

Vous dites que vous allez bien dans le temple de l'idole, mais que vous n'ajoutez pas foi à ce qu'on y dit ou qu'on y pratique. Hé, misérables ! c'est cela même qui vous rend plus coupables devant Dieu. Ce grand Dieu fera bien plutôt miséricorde à ceux qui péchent par ignorance, qu'à vous, malheureux, qui péchez contre les lumières que l'esprit de Dieu vous a données. Le serviteur qui aura connu la volonté du maître, et qui ne l'aura point faite, sera puni beaucoup plus sévèrement que celui qui ne l'aura pas connue.

Vous vous imaginez que ce n'est rien faire que de renier la vérité de votre bouche, et de fléchir les genoux devant les idoles, pourvu que vous conserviez votre cœur à Dieu. Misérables, croyez-vous que Dieu fasse aucun cas de votre cœur, si votre bouche le déshonore et le renie, et que votre corps se prosterne devant le Démon, en se prosternant devant les idoles ? Ne savez-vous pas que Dieu est jaloux de sa gloire, qu'il veut nos personnes tout entières, ou qu'il n'en veut rien ? Ne savez-vous pas qu'il veut être glorifié aussi bien en nos corps qu'en nos esprits, parce que les uns et les autres lui appartiennent, comme dit S. Paul dans le chapitre VI de la première Épître aux Corinthiens ? Considérez bien ce que dit le même apôtre dans son Épître aux Romains, chap. X : *Si tu confesses, dit-il, le Seigneur de ta bouche, et que tu croies dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé. Voilà deux choses absolument nécessaires pour être sauvé : la confession de la bouche, et la foi que nous avons dans le cœur. L'une sans l'autre ne sert de rien. Car, ajoute l'apôtre, du cœur on croit à la justice, et de la bouche on fait la confession pour le salut, c'est-à-dire la foi que nous avons dans le cœur nous*

est nécessaire pour embrasser Jésus-Christ comme le Sauveur du monde, et pour être lavés dans son sang et revêtus de sa justice, qui est celle qui nous justifie devant le tribunal de Dieu; mais il est nécessaire aussi que nous confessions de la bouche sa sainte doctrine, si nous voulons avoir part au salut qu'il nous a acquis par son obéissance et par sa mort. Jésus-Christ ne vous proteste-t-il pas dans sa parole, que si quelqu'un le renie devant les hommes, il le reniera lui-même devant son père et devant ses anges? Jésus-Christ n'est point menteur; il est appelé le témoin fidèle et véritable. Les cieux et la terre passeront; mais ses paroles ne passeront point. Ne vous imaginez pas qu'il fasse un autre Évangile pour vous juger; la parole que j'ai apportée, dit-il dans le chap. XII de S. Jean, sera celle qui vous jugera au dernier jour.

On voit encore aujourd'hui parmi vous un grand nombre de misérables pécheurs, qui vont solenniser leurs mariages dans les temples des idoles, ou qui y font baptiser leurs enfants. Par là ils consacrent leurs mariages et leurs enfants aux idoles, et par ce moyen aux démons, selon les divers témoignages de la parole de Dieu, qui ont été rapportés ci-dessus. Par là ils tombent de nouveau dans l'apostasie, ils se révoltent par là de nouveau contre le Dieu vivant, quoique leur première révolte les rendit dignes des flammes éternelles de l'enfer. Ils disent ordinairement que parmi nous on ne solennise pas de nouveau les mariages qui ont été solennisés dans l'Église romaine, et que nous ne baptisons pas de nouveau les enfants qui y ont été baptisés. Mais ils ne considèrent pas que lorsque les catholiques romains se souillent dans l'idolâtrie, ils péchent par ignorance. C'est pourquoi lorsqu'ils se convertissent des idoles au Dieu vivant et véritable, Dieu leur fait miséricorde et les lave dans le sang de son cher Fils de la souillure qu'ils avaient contractée durant le temps de leur aveuglement. Au lieu que, lorsque ceux qui connaissent la vérité, se souillent contre les lumières de leur conscience

dans les abominations de cette impure Babylone, ils commettent un péché beaucoup plus horrible contre Dieu, et surtout lorsqu'ils persévèrent depuis plusieurs années dans cette infidélité damnable. C'est pourquoi Dieu proteste qu'ils seront punis beaucoup plus sévèrement que ceux qui péchent par ignorance; que, comme ils participent aux péchés de cette nouvelle Babylone, ils auront aussi part à ses plaies, qu'ils boiront dans la coupe de sa colère, qu'ils seront tourmentés de feu et de soufre devant les saints anges et devant l'Agneau, et que la fumée de leur tourment montera aux siècles des siècles. Apoc. chap. XVIII, v. 4, et chap. XIV, v. 10 et 11.

Vous souhaitez bien d'être sauvés; mais qui ne le souhaiterait? Il n'y a point de réprouvé qui ne le souhaite. Les démons même voudraient être bienheureux. Mais cela ne suffit pas: il faut être fidèle à Dieu, il faut obéir à ses saints commandements, il faut le servir et lui donner gloire en confessant sa vérité; autrement il n'y a point de salut.

Vous êtes pleins d'ardeur pour satisfaire votre avarice, ou votre ambition, ou vos autres passions déréglées. Mais lorsqu'il s'agit de la gloire de Dieu et de son service, vous n'êtes ni froids ni bouillants. Vous n'êtes pas entièrement froids; mais vous n'êtes pas non plus ardents et bouillants, comme Dieu veut que vous le soyez. C'est pourquoi, dans le chap. III de l'Apocalypse, Jésus-Christ vous proteste que parce que vous êtes tièdes et que vous n'êtes ni froids ni bouillants, il vous vomira hors de sa bouche.

Vous êtes pleins de courage et de fureur lorsqu'il s'agit de la défense de vos biens, ou de venger la moindre injure qui vous a été faite. Mais vous êtes lâches et timides lorsqu'il s'agit des intérêts et de la gloire de votre Dieu, et vous ne considérez point que dans le XXI<sup>e</sup> chap. de l'Apocalypse ce grand Dieu vous dit que la portion des timides sera dans l'étang ardent de feu et de soufre. On voit tous les jours une infinité de personnes qui sacrifient leur vie pour le service

des rois de la terre, qui sont des hommes mortels, qui n'ont presque rien fait pour eux, et qui ne sauraient rien faire pour eux dès que les uns ou les autres seront morts, et vous ne voulez exposer ni votre vie ni vos biens pour le roi des rois, pour l'Éternel, pour le Dieu du ciel et de la terre, pour votre créateur, pour celui qui vous a donné la vie, le mouvement et l'être, qui a même livré son propre Fils à la mort pour votre salut, qui vous a honorés de la connaissance de sa vérité, qui d'ailleurs vous a donné tous les biens que vous possédez en ce monde, qui pourrait même vous les rendre quand vous les auriez perdus pour son service, et vous en donner encore davantage, s'il le jugeait ainsi à propos pour sa gloire et pour votre salut, et qui après votre mort peut aussi vous rendre de nouveau la vie, et vous recevoir dans le palais de sa gloire pour vous y rendre éternellement bienheureux. C'est cette noire ingratitude, c'est cette horrible infidélité, qui vous rend indignes de son amour et de sa miséricorde, et très-dignes, au contraire, des flammes éternelles de l'enfer.

*Le royaume des cieux est forcé, et ce sont les violents qui le ravissent.* Ce ne sont pas les tièdes, les timides, les lâches et les infidèles, mais ceux qui sont pleins de zèle et d'ardeur pour la gloire et le service de leur Dieu, et qui lui sont fidèles jusqu'au dernier de leurs soupirs.

Jésus-Christ ne nous a point flattés; il nous a dit que le serviteur n'est pas plus grand que son maître, que, puisqu'on l'a persécuté lui-même, on nous persécutera aussi, et qu'il faut que nous prenions sur nous notre croix et que nous le suivions. Et dans les Actes des apôtres il est dit que c'est par plusieurs tribulations qu'il faut que nous entrions dans le royaume céleste. Il faut donc que nous souffrions avec Jésus-Christ, si nous voulons régner avec lui. Autrement on ne peut attendre que la mort et la malédiction éternelle.

Ne vous flattez donc pas vous-mêmes, misérables pécheurs; ne dites pas que vous vous convertirez quelque jour, et que

Dieu, dont la miséricorde est infinie, vous pardonnera tous vos péchés. Dieu est bien miséricordieux envers ceux qui cessent de faire le mal, et qui font désormais le bien ; mais il n'a pas promis de faire miséricorde aux pécheurs impénitents, et surtout aux âmes infidèles et déloyales, qui, pour éviter de souffrir pour son saint nom, persévèrent dans leur infidélité. Combien y a-t-il de réprouvés qui se flattent de la sorte, et qui meurent tous les jours dans leurs péchés, et sont précipités dans l'abîme ? *Aujourd'hui*, dit le saint esprit, dans le chap. III de l'épître aux Hébreux, *si vous entendez sa voix, n'endurcissez point vos cœurs, de peur qu'il ne jure en sa colère que jamais vous n'entrerez dans son repos*. Il ne veut donc pas que nous renvoyions notre repentance au lendemain, de peur que, si nous différions de nous convertir jusqu'au lendemain, notre repentance vint trop tard. Nous devons toujours avoir devant les yeux l'exemple du profane Ésaü, qui, après avoir renoncé à son droit d'aînesse pour une viande périssable, demanda la bénédiction de son père avec larmes, et ne put point l'obtenir, et celui des vierges folles qui, ne s'étant pas trouvées prêtes lorsque l'époux vint, ne purent ensuite entrer dans la salle des noces. *Cherchez l'Éternel pendant qu'il se trouve, invoquez-le pendant qu'il est près*, dit le prophète Ésaïe, dans le chap. LV de ses Révélations. Dieu appelle les pécheurs à la repentance pendant un certain temps ; mais s'ils ne connaissent pas le temps de leur visitation, s'ils rejettent la voix de leur Dieu, s'ils refusent d'embrasser sa grâce lorsqu'elle leur est offerte, il n'y a plus de salut pour eux.

Dieu aura bien pitié enfin de ses fidèles, qui souffrent maintenant pour son saint nom. Il saura bien les délivrer de leurs détresses par les voies qui sont connues à sa sagesse infinie. Mais ses consolations ne seront pas pour les pécheurs impénitents. *Il n'y a point de paix pour les méchants, a dit mon Dieu*, comme il est dit dans le chap. LVII d'Ésaïe. Dieu frappe

maintenant la terre des terribles fléaux de sa vengeance, qui consumeront tous ceux qui persévèrent dans leurs péchés.

Hâtez-vous donc, mes chers frères, de retourner à votre Dieu, et de faire votre paix avec lui, avant que ses jugements vous accablent. Renoncez pour jamais aux abominations de Babylone, revenez dans la communion de votre Sauveur et dans le sein de son Église. Ouvrez les yeux pour voir le prodigieux nombre et l'énormité des péchés que vous avez commis contre l'Éternel votre Dieu depuis que vous êtes au monde, et surtout dans cette damnable apostasie où vous êtes tombés, et dans laquelle vous avez si longtemps persévéré. Sentez bien vos misères, lamentez et pleurez en la présence de votre Dieu; abattez-vous au pied de son trône, implorez sa miséricorde, et la grâce de Jésus-Christ votre Sauveur, afin que vous soyez lavés dans son sang et revêtus de sa justice. Promettez-lui que désormais vous lui serez fidèles jusqu'au dernier moment de votre vie, et demandez-lui sans cesse le salutaire secours de son saint esprit, afin que ce divin esprit vous éclaire, qu'il vous sanctifie, qu'il vous console, qu'il vous mette en état de combattre le bon combat, de garder la foi et d'achever heureusement votre course, pour obtenir un jour la couronne de justice, que Dieu prépare à tous ceux qui lui seront fidèles et qui persévéreront jusqu'à la fin.

Ne vous laissez pas épouvanter par les ministres de Satan. *Résistez au Diable, et il s'enfuira de vous.* Souvenez-vous qu'un seul cheveu de votre tête ne saurait tomber en terre sans la volonté de votre Père céleste. Jetez-vous entre les bras de ses miséricordes; retirez-vous à l'ombre de ses ailes et il ne vous abandonnera point. *L'Éternel, dit David dans le psaume XXVII, est ma lumière et ma délivrance; de qui aurai-je peur? L'Éternel est la force de ma vie; de qui aurai-je frayeur? Quand mon père et ma mère m'auraient abandonné, ajoute-t-il, l'Éternel me recueillera.* Quiconque espère au Dieu vivant, ne périra jamais. Quiconque met en lui sa confiance, ne sera jamais confus.

*Invoke moi au jour de la détresse*, nous dit ce bon Dieu dans le psaume L, *je t'en tirerai hors et tu m'en glorifieras*. Il a déjà commencé à toucher en quelque manière le cœur de ceux qui nous affligent, il commence déjà à faire luire sa face sur son héritage ; il semble qu'il retourne déjà à nous en ses grandes compassions ; allons au-devant de lui par notre conversion et par nos larmes, et il mettra fin à nos misères.

Mais souvenez-vous, mes chers frères, que le véritable moyen d'obtenir miséricorde et d'appaiser la colère de Dieu, c'est de réformer entièrement notre conduite. Les Églises de France s'étaient plongées, comme les enfants du siècle, dans une horrible corruption. C'est pourquoi Dieu a fait tomber sur elles des jugements épouvantables. On ne voyait parmi nous que luxe, que danses, que jeux, que débauches, qu'ivrognerie, que paillardises abominables, que mauvaise foi, qu'injustices, que haines, que divisions, et que profanation du saint jour du repos, qui ne doit être employé qu'à la méditation de la parole de Dieu, à l'invocation de son saint nom et au chant de ses louanges. On n'entendait que paroles sales et scandaleuses, que chansons impudiques ou profanes, qu'imprécations damnables, chacun ayant sans cesse le nom du diable dans la bouche, que serments vains et téméraires, que reniements et que blasphèmes horribles. En un mot, toutes sortes de péchés régnaient dans ce royaume, et toutes sortes de personnes en étaient infectées depuis les petits enfants jusques aux vieillards. C'est pourquoi la colère de Dieu est maintenant embrasée contre tant de faux chrétiens, qui faisaient profession de le connaître, et qui le reniaient sans cesse ou par leurs paroles ou par leurs œuvres ; et maintenant, par les fléaux de sa vengeance, il va achever de faire périr tous ceux qui persévèrent dans leurs péchés.

Il faut donc, mes chers frères, que nous changions entièrement de conduite, si nous voulons que Dieu ait pitié de nous. Il faut que nous nous purifions de toute souillure de chair et

d'esprit, que nous détachions nos cœurs du monde, que nous renoncions à toutes les vanités de la terre et à tous ses profanes divertissements, que nous nous corrigions de tous nos défauts, que nous soyons humbles, modestes, sobres, chastes, sincères, équitables, de bonne foi, ne faisant tort à personne, afin que Dieu nous bénisse, rendant à chacun ce qui lui est dû, ayant entre nous une sincère et ardente charité, que nous sanctifions le jour du repos, en l'employant aux exercices de la piété; que tous nos discours soient édifiants, et qu'en un mot nous glorifions Dieu sans cesse, et par nos pensées, et par nos paroles, et par nos actions. Alors ce grand Dieu nous reconnaîtra pour son peuple, il nous avouera pour ses enfants, il nous délivrera de tous nos maux, il nous remplira de ses grâces, il nous comblera de ses biens, et un jour il nous rendra participants de la gloire et de la félicité céleste. Ce bon Dieu nous en fasse la grâce. La miséricorde de Dieu, le Père, la grâce de Jésus-Christ son Fils, les lumières, la sainteté et les consolations du Saint-Esprit, nous soient abondamment communiqués, Amen. (*Lettres et opuscules*, p. 206 — 216).

## APPENDICE V

### ŒUVRES DE BROUSSON

1<sup>o</sup> *État des réformés en France*, etc. Lausanne, 1684, 3 vol. in-12. — Nous n'en connaissons que la seconde édition : *État des réformés en France, où l'on fait voir que les édits de pacification sont irrévocables, que néanmoins on les renverse entièrement et que par là on ôte aux réformés tous les moyens de vivre et de subsister*. Voici, je viens bientôt, tiens ferme ce que tu as, afin qu'aucun ne prêne ta couronne (Apoc. III 11). La Haye, Barent Beeck, 3 vol. in-12, de 140, 226 et 257 pages. — Le second volume a un titre un peu différent : *État des réformés en France, seconde partie, concernant la liberté de conscience et l'exercice de la religion. Où l'on fait voir que, contre la foi de l'édit de Nantes, on prive les réformés de la liberté de conscience, de leurs temples, de leurs ministres et de l'exercice public de leur religion, et que l'on se propose d'abolir entièrement la Réformation dans le royaume*. A celui qui vaincra, je donnerai de s'asseoir avec moi sur mon trône, comme j'ai aussi vaincu, et je me suis assis avec mon Père sur son trône (Apoc. III 21). — Le troisième volume est un ouvrage différent, qu'on trouve quelquefois seul (*Biblioth. du protest.*) : *Apologie du projet des réformés de France, fait au mois de mai 1683 pour la conservation de la liberté de conscience et de l'exercice public de religion, que les édits et traités de pacification leur accordent. Contenant la suite de l'État des réformés. Où l'on rapporte les traitements qu'ont souffert et que souffrent encore ceux qui se sont assemblés pour prier Dieu dans les lieux que l'on a interdits au*

*préjudice des édits de pacification.* Je repren et châtie ceux que j'aime; pren donc du zèle et te repen (Apoc. III 19). — Les trois tomes reliés en un volume sont à la *Biblioth. du protestantisme* et à celle du *Consistoire de Nîmes*.

2<sup>o</sup> *Lettres au clergé de France assemblé à Paris en l'année, 1685. Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez point vos cœurs.* Hébr. IV 7. Au Désert, chez le Sincère, 1685, petit in-4<sup>o</sup> de 140 pages (*Collect. de M. GaiFFE*). — M. Baynes donne à cet ouvrage un titre différent et inexact : *Lettres au clergé de France, où il est exposait (sic) brièvement et simplement mais avec évidence et avec force l'innocence et la pureté de la religion réformée, 1685, in-12*, qu'il a pris, sans le dire, dans cette phrase de l'*Abrégé de la vie de feu M. Brousson* : « L'année suivante il écrivit des lettres au clergé, où il exposait brièvement et simplement, mais avec évidence et avec force l'innocence et la pureté de la religion réformée. »

3<sup>o</sup> *Lettres des protestans de France qui ont tout abandonné pour la cause de l'Évangile à tous les autres protestans, évangéliques et frères en Jésus-Christ, avec une lettre particulière aux rois, électeurs, princes et magistrats protestans.* Sans lieu, ni nom d'imprimeur, 1688, in-12 (*Biblioth. du protest.*). — Seconde édition, qu'on croit imprimée à Amsterdam. La première avait paru « dans le cœur de l'Allemagne » (à Berlin), la même année, aux frais de l'Électeur de Brandebourg. On en a retranché « la prétendue repentance et le prétendu martyr du s<sup>r</sup> Rosemont, ministre apostat », parce que le fait a été contesté. — Quatre lettres datées du 27 janvier, 6, 16 et 17 février 1686 ; sans doute mentionnées p. 14 de la *Relation sommaire des merveilles* sous le titre incomplet de *Lettres aux protestans, de 1686*. Dans ce cas, nous ne savons ce que l'auteur entendait (lettre du 28 novembre 1687) par les lettres d'exhortation qu'il envoyait « ci-devant à ceux qui ont succombé », c'est-à-dire aux réformés de France, et que les bureaux de poste lui retournaient en Suisse. Ces exhortations

ont dû être imprimées ; mais pourquoi Brousson ne les cite-t-il pas en marge de la *Relation sommaire* où il énumère tout ce qu'il a publié ? — Peut-être parce que ce n'étaient que des feuilles volantes.

4<sup>o</sup> *Lettres aux catholiques romains*. Lausanne, fin de l'année 1686 ou commencement de 1687. Ces lettres ont été envoyées l'une après l'autre. Brousson se plaint dans sa lettre du 22 mars 1696, et l'année suivante dans l'Avertissement des Remarques sur la traduction du N. T. d'Amelote, qu'on ne les ait pas encore réimprimées en Hollande.

5<sup>o</sup> *Avis aux protestans de France* (1688 ?). Il tient tout entier dans une page du *Bulletin* (III 344 et VIII 265), où il a été réimprimé sans nom d'auteur. M. L. Nègre (p. 144) en a trouvé aux archives de Montpellier le brouillon écrit de la main de Brousson. Trois phrases de cet opuscule nous portent à lui assigner la date de 1688 ; d'abord celle qui parle des prisonniers et galériens relâchés en mars 1688 (Él. Benoit, *Hist. de l'édit de Nantes*, V 1000) : « Vous savez que vos ennemis même vous ont reproché votre lâcheté, et que le roi, en faisant mettre en liberté ceux qui avaient persévéré, témoigna par là qu'il tenait plus de cas de ceux qui étaient demeurés fermes que des autres. » Et les deux suivantes qui trahissent l'espoir d'une prochaine et merveilleuse délivrance : « Voici le dernier combat que vous avez à soutenir ; soyez fermes et vous verrez triompher la vérité. — Encore un peu de temps et celui qui doit venir viendra. »

Dans la même année 1688, Brousson écrivit une lettre imprimée seulement de nos jours (*Bullet.* IX 149), qui fut portée manuscrite en Allemagne par les députés De Mirmand et Jean Bernard : *Les pasteurs, anciens et autres chrétiens protestans de France réfugiés en Suisse pour la cause de l'Évangile, aux rois, princes, magistrats et tous autres chrétiens protestans évangéliques.*

6<sup>o</sup> *Lettres aux pasteurs de France réfugiés dans les États pro-*

*testans, sur la désolation de leurs Églises et sur leur propre exil.* Imprimées en Suisse en 1689 (*Défense de Claude Brousson*). — Avant l'impression, cette pièce formait quatre lettres envoyées manuscrites à un grand nombre de pasteurs réfugiés ; la dernière portait la date du 4 août 1688.

7° *Interprétation ancienne et nouvelle du songe de Louis XIV, roi de France, imprimé dans le Mercure galant et dans la Gazette de Paris du onzième de novembre 1689. Première interprétation faite par feu M. Brousson, ministre et martyr du saint Evangile.* Cologne, Héritiers de Pierre Marteau, 1706 in-32 (*Bibliothèque du protest.*) — Avant le mot : *fin*, on lit à la page 28 : Au Désert le 14 avril 1693. A la page 29 commence une *Autre interprétation plus abrégée d'un fidèle ministre de Jésus-Christ, autrefois prosélyte, et qui a aussi prêché sous la croix en France, faite en ces provinces au mois d'août 1700.* Enfin les pages 34 et 35 contiennent : *La même interprétation mise en vers depuis la bataille de Ramelies, qui s'est donnée en Brabant le dimanche 23 mai de la présente année 1706, où l'auteur a fait quelques changements par rapport aux circonstances de cette victoire mémorable.* Une note de la page 3 porte que Brousson envoya d'abord son interprétation en manuscrit à la cour, et qu'ensuite il la fit imprimer *en France*, au mois d'avril 1693, pendant qu'il prêchait sous la croix dans les Cévennes. Il est possible que cet opuscule ait été imprimé en 1693, mais non en France. Il a été traduit en anglais sous ce titre : *The french King's Dream etc.*, London, 1709, in-8°.

8° *Lettre de \*\* serviteur de Dieu et de notre Seigneur Jésus-Christ, et par sa grâce fidèle ministre de sa parole, à tous les élus de Dieu, sur la nécessité qu'il y a de sortir de la communion de l'impure Babylone, et des pays où elle exerce sa tyrannie.* Au Désert, 1694. Brochure in-16 de 29 pages. A la fin : *Au Désert, le 22 avril 1694.* En réalité imprimée en Hollande (*Collect. de M. Gaiße*).

9° *Défense de Claude Brousson contre une lettre du 8 septembre 1694, écrite de Lausanne, par laquelle on a tâché de noircir sa*

*réputation.* Imprimée en Hollande, fin de 1694 ou commencement de 1695. (*Ms. Court.*)

10° *La manne mystique du désert, ou sermons prononcés en France dans les déserts et dans les cavernes durant les ténèbres de la nuit et de l'affliction, les années 1689, 1690, 1691, 1692 et 1693. Par Claude Brousson, autrefois avocat au parlement de Toulouse, et maintenant par la grâce du Seigneur ministre du S. Évangile. — Si ceux-ci se taisent, les pierres mêmes crieront. Luc. XIX, 40.* Amsterd., H. Desbordes, 1695, 3 vol. in-12. (*Biblioth. du protest.*) — Le treizième de ces sermons (*La confiance du fidèle persécuté*), traduit en anglais par Timothée Rogers, a paru à Londres, 1699, petit in-4°, sous ce titre : *The support of the faithful in times of persecution, or a sermon preach'd in the Wilderness, to the poor protestants in France* (*Biblioth. du protest.*) Un sermon anonyme et inédit, qui est évidemment de Brousson : *La sainteté des Élus*, a été imprimé dans le *Bulletin* (XIV 29), sur le manuscrit probablement original que possède M. Ch. Frossard.

11° *Relation sommaire des merveilles que Dieu fait en France, dans les Cévennes et dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction et la consolation de son Église désolée, où il est parlé de ceux que Dieu y a extraordinairement suscités en ce dernier temps pour y prêcher l'Évangile, et du martyre qu'un grand nombre de ces fidèles serviteurs de Dieu y ont déjà souffert, 1694 in-12* (*Collect. de M. Liotard de Nîmes*). — L'auteur de *Bloody Babylon* cite cet ouvrage sous le titre de *Travels of Brousson*, et le chapitre sur Brousson qui se trouve dans *Turner's Remarkable Providences, 1697, in-f°* (*Biblioth. du prot.*), est probablement extrait du même livre. D'après M. Baynes, qui n'a pas vu la *Relation*, elle se composerait de 556 pages. Ce chiffre a été pris sans doute, mais d'une manière doublement inexacte, dans Brueys. Celui-ci dit, en effet, que la *Relation des prodiges du Vivarais*, manuscrit de Brousson qu'il a eu entre les mains, formait 156 pages. M. Baynes a dû confondre cette *Relation* perdue

avec la précédente et commettre en outre un *lapsus calami*. — En réalité, la *Relation sommaire* n'a que 64 pages.

12° *Confession de foi raisonnée de ceux qui prêchent dans le Désert*. Amsterd. 1695, in-12 (Dressée en 1689.)

13° *L'adoration religieuse, ou traité de la génuflexion dans la prière*, 1696, in-12.

14° *Remarques sur la traduction du Nouveau Testament fait par ordre du clergé de France et par le ministère de Denis Amele, prêtre de l'Oratoire, adressées au roi de France*. Delft, 1697, in-12 (*Biblioth. Ste-Geneviève*).

15° *Réponse aux objections que l'on fait contre le rétablissement de l'édit de Nantes*, 1697. (*Arch. de Montpellier*.)

16° *Lettres pastorales sur le Cantique des cantiques, à l'épouse de Jésus-Christ, qui est sous la croix*, 1697, in-12. (*Arch. de Montpellier*.) Elles sont au nombre de douze et ont été traduites en allemand sous ce titre : *Claudii Brousson Erklärung des Hohen Liedes Salomonis, welcher die Lebens-Beschreibung des Verfassers, nebst einer ander wohlgeschriebenen Paraphrasi dieses Hohen Liedes beygefüget ist. Aus dem Frantzæsischen übersetzt*. Dantzig, Georg Marcus Knochen, in-12, sans date, de 264 pages et 18 d'introduction (*Collect. de O. Douen*). — La paraphrase, contenant 84 pages, a une autre pagination et porte le millésime de 1724. La biographie de 38 pages qui termine l'ouvrage, n'a ni date, ni numérotation, ni nom d'auteur. — D'après cette biographie, les *Lettres sur le Cantique* n'auraient été publiées qu'en 1699, et se trouveraient dans le fascicule des écrits de Brousson imprimé à Utrecht en 1701. Ce dernier renseignement est inexact; il n'y a rien sur le Cantique dans les *Lettres et opuscules de feu M. Brousson*.

17° *Requêtes envoyées au roi de France par ses sujets protestants au sujet de la nouvelle persécution qu'on exerce contre eux depuis la paix générale*, 1698. Imprimées en Hollande avant la mort de Brousson. Elles sont au nombre de cinq. Brousson en réclamait la prompte impression, dans une lettre du 19 avril 1698,

et demandait plus tard qu'on y joignît une lettre pastorale envoyée aussi à la cour avant le 17 août, et un *sermon sur les trois fidèles hébreux dans la fournaise*. Nous ignorons si ce sermon a été publié ; mais la lettre a vu le jour sous le titre suivant :

18<sup>e</sup> *Lettre pastorale au sujet de la lettre d'un évêque catholique romain adressée à ceux qu'il appelle nouveaux catholiques*, datée du 21 mai 1698, et imprimée en Hollande huit jours avant qu'on y apprît l'arrestation de l'auteur. (*Arch. de Montpellier.*)

19<sup>e</sup> *Lettres et opuscules de feu Monsr. Brousson, ministre et martyr du saint Évangile, avec un abrégé de sa vie jusqu'au 4 novembre 1698, qu'il séela la vérité par sa mort à Montpellier*. Utrecht, Guill. van de Water, 1781, in-12, de 332 pages, plus 24 non numérotées contenant l'avertissement et l'abrégé de la vie de Brousson, placés en tête de l'ouvrage. (*Biblioth. du protest.*)

Ce volume contient, outre la correspondance inédite du martyr, quelques pièces déjà publiées, mais dont on ne trouvait plus d'exemplaires (Avertissement). En voici le détail complet :

*Abrégé de la vie de feu Monsr. Brousson.*

*Lettre aux pasteurs de France, réfugiés dans les Etats protestans, sur la désolation de leurs Églises, et sur leur propre exil.*

*Première lettre de M. Brousson, écrite de Lausanne en Suisse à Monsr. son frère, marchand réfugié à Amsterdam, en date du 28 novembre 1687.*

*Lettre à chaque Église réformée de France qui a succombé sous la persécution, pour l'exhorter à se relever et à donner gloire à Dieu.* (10 septembre 1688.)

*Lettre à tous ceux qui craignent Dieu et qui veulent se sauver, sur la corruption et l'impénitence générale qu'on remarque en France.* (Du Désert, le 20 février 1692.)

*Lettre de consolation et d'instruction aux fidèles persécutés.* (Du Désert, le 15 avril) [1692 ou 1693] ?

*Lettre apologétique de Claude Brousson, serviteur de Dieu et fidèle ministre de sa Parole, à Monseigneur de Bâville, intendant en la province de Languedoc, touchant son ordonnance du 26 juin 1693, par laquelle il le déclare perturbateur du repos public. (10 juillet 1693.)*

*Défense dudit Sr. Brousson sur la susdite lettre adressée à MM. les pasteurs réfugiés. (1 septembre 1688.)*

Section I. Sincérité de l'auteur des lettres aux pasteurs réfugiés.

Section II. La vocation de l'auteur des lettres aux pasteurs réfugiés.

Section III. Justification de l'auteur des lettres aux pasteurs réfugiés, sur diverses plaintes qu'on lui fait à l'occasion de ces mêmes lettres.

*Lettre à un de ses amis de La Haye, du 22 mars 1696.*

*Instruction chrétienne pour tous ceux qui souhaitent leur salut. Adressée tant aux catholiques romains qu'aux réformés de France, par un pasteur prêchant sous la croix. (Du Désert, le 10 octobre 1693.)*

I. De la foy.

II. Du culte.

III. Des commandements de Dieu et de la lecture et méditation des divines Ecritures.

IV. Des sacrements et de la nouvelle alliance.

*Lettre aux fidèles persécutés à l'occasion des saintes assemblées. Considération sur l'examen des livres de religion.*

*Épître à tous les réformés de France, qui persévèrent encore dans leur révolte. (Du Désert, 1692, d'après Baynes.)*

*Instruction pour les exercices de piété des Églises réformées de France, qui sont sous la croix.*

Prière avant la lecture de la Parole de Dieu ou d'un sermon.

Prière pour la fin de l'exercice.

Autre prière pour la fin de l'exercice.

Pour les jeûnes.

Prière ordinaire pour le matin dans chaque famille.

Prière pour le soir.

*Considérations chrétiennes sur le rétablissement de la Jérusalem mystique.*

*Réponse aux objections que l'on fait contre le rétablissement de l'Édit de Nantes.*

*Très-humbles remontrances à toutes les puissances protestantes, réformées et évangéliques, sur le rétablissement de l'édit de Nantes.*

*Lettre au sujet d'un ministre exécuté à mort en France, écrite à un de ceux que Dieu y avait suscités pour la consolation de son peuple, de La Haye le 29 mars 1695.*

*Extrait d'une lettre de Mr. [Brousson] à... du 20 septembre 1695.*

*Extrait d'une lettre de M. Brousson à Mademoiselle sa femme, du 20 septembre 1695.*

*Extrait d'une lettre de M. Brousson à... du 25 octobre 1695.*

*Extrait d'une lettre de M. Brousson à Mademoiselle sa femme du 30 octobre 1695.*

*Lettre à un de ses amis en Hollande du 20 décembre 1695, par la route d'Orléans.*

*Lettre à un de ses collègues en Hollande le 5 janvier 1696.*

*Lettre à un de ses amis en Hollande du 7 février 1696.*

*Extrait d'une lettre de Mr. Brousson à Mademoiselle sa femme du 15 mars 1696.*

*Extrait d'une lettre de Mr. Brousson à Mademoiselle sa femme du 10 mai 1696.*

*Extrait d'une lettre de Schaffouse du 26 septembre 1696, à un de ses amis en Hollande.*

*Extrait d'une lettre de Monsr. Brousson à Mademoiselle sa femme écrite le 20 août 1697.*

*Autre extrait d'une lettre de Monsr. Brousson écrite à... le 16 octobre 1697.*

*Extrait d'une lettre de Monsr. Brousson à Mademoiselle sa femme du 14 décembre 1697.*

*Extrait d'une lettre de Monsr. Brousson à... du 24 décembre 1697.*

*Extrait d'une lettre de Monsr. Brousson à... du 23 janvier 1698.*

*Extrait d'une lettre de Monsr. Brousson à... du 1 mars 1698.*

*Extrait d'une lettre de Monsr. Brousson à..., du 28 de mars 1698.*

*Autre extrait d'une lettre de Monsr. Brousson, écrite à... le 19 d'avril 1698.*

*Extrait d'une lettre de Monsr. [Brousson] à... du 25 avril 1698.*

*Lettre à un de ses amis en Hollande, du 28 avril 1698, par la route de Béziers.*

*Extrait d'une lettre de Monsr. Brousson, du 11 mai 1698.*

*Extrait d'une lettre de Monsr. Brousson à Mademoiselle sa femme, du 16 mai 1698.*

*Extrait d'une lettre de Monsr. Brousson, du 25 mai 1698.*

*Extrait d'une lettre de Monsr. Brousson à Mademoiselle sa femme du 20 juin 1698.*

*Lettre écrite d'Orange à un réfugié en Hollande, au sujet de Monsr. Brousson, en date du 22 juin 1698.*

*Extrait de la dernière lettre de Monsr. Brousson, par la route de Thoulouze, du 17 août 1698.*

PIÈCES MANUSCRITES ANNEXÉES AU DOSSIER DE BROUSSON, AUX ARCHIVES DE MONTPELLIER. (L. Nègre, *Vie et minist. de Brousson*, p. 143, 197 etc).

20° *Lettre d'un serviteur de Dieu à l'Église de Dieu qui est sous la croix, sur le pouvoir d'administrer les sacrements.* (Imprimée par M. Nègre).

21° *Lettre d'un théologien protestant, sur la question s'il y a du péché à satisfaire la conscience des pères et des mères fidèles dont les enfants ont été baptisés par force dans l'Église romaine, et qui souhaitent que ces mêmes enfants soient consacrés à Dieu par le pur et vrai baptême de la nouvelle alliance.*

22° *Lettre pastorale à l'Église de Dieu qui est sous la croix,*

1° sur les mutuelles assemblées ; 2° sur l'établissement des anciens.

23° *Instruction chrétienne contenant les purs et solides principes de l'Évangile, à tous ceux qui souhaitent de faire leur salut* (Six cahiers).

24° *D'une autre instruction chrétienne, contenant les purs et solides principes du salut.*

25° *Lettre pastorale à l'Église de Dieu qui est sous la croix, sur les enfans qui sont baptisés dans l'Église romaine ou instruits dans ses écoles, et sur les mariages qui sont célébrés par le ministère d'un prêtre catholique romain, avec des instructions sur ces matières.*

26° *La nécessité des saintes assemblées, Épître à l'Église de Dieu qui est à \*\*\*, aux sanctifiés qui sont en Jésus-Christ notre Seigneur, au Désert, le 28 août 1692.*

27° *L'accomplissement de la prophétie de Joël.*

28° *Réfutation des erreurs contenues dans le catéchisme catholique fait par le jésuite Cavisius, contenant huit pages.*

29° Un cahier de dix-huit pages sans titre, commençant par les mots : « Le jésuite Cavisius, dans le catéchisme », et finissant par ceux-ci : « Et gloire au siècle des siècles. amen ». Et au bas : « Exhortation aux fidèles d'en faire des copies exactes et lisibles pour en faire part. »

30° *Lettre de Brousson à un secrétaire d'État, sans date, écrite en 1691 ou 1692, non mentionnée par M. Nègre.*

31° *Projet d'union entre les puissances protestantes, du 1<sup>er</sup> novembre 1697.*

32° Vingt-neuf sermons, dont sept parus dans *la manne mystique* et vingt-deux qui n'ont pas été imprimés. (Voir ci-dessus, II 346).

33° *Lettres de Brousson à Bâville* du 1<sup>er</sup> octobre 1689 (imprimée par M. Nègre), du 23 décembre 1691 et du 2 novembre 1698.

34° *Requête au roi* du 2 novembre 1698, (imprimée par MM. Corbière et Nègre).

35° *Lettres de Brousson à Henri Portal du 7 avril 1696, et à Boufflers et Villars de juin 1698.*

PIÈCES MANUSCRITES CONSERVÉES A LA BIBLIOTH. DE GENÈVE.

36° *Lettres de Brousson du 6 mars 1688, du 13 avril 1688 (imprimée par M. Nègre), du 22 juillet 1693 (imprimée par M. Nègre), du 25 février 1694, du 16 février et du 1<sup>er</sup> avril 1697.*

37° *Relation du voyage que firent MM. de Laporte et Brousson au commencement de la dispersion des Églises de France en 1685 et 1686 (imprimée par M. Nègre).*

38° *Très-humbles remontrances à toutes les puissances protestantes, réformées et évangéliques, sur le rétablissement des Églises protestantes de France.*

## APPENDICE VI

EXTRAIT DE LA LETTRE DU S<sup>F</sup> D'ARTIS A L'ÉGLISE FRANÇAISE  
DE BERLIN (1).

Longtemps éloigné de cette Église, dont il était pasteur au moment de la Révocation, et y ayant repris ses fonctions en 1696, grâce à la clémence du roi, D'Artis se persuade que le troupeau qui lui a toujours été cher, a aussi gardé de lui un bon souvenir, et lui expose, après la mort de Brousson, les principes qui ont toujours réglé sa conduite, afin de « dissiper les ombrages qui pourraient mettre encore quelque obstacle à l'édification de son ministère. » Il rappelle qu'en 1685 il s'est employé à préparer les secours nécessaires aux protestants français que la persécution allait amener à Berlin, qu'il entreprit une collecte qui eut le plus grand succès; que d'autres tentatives, moins heureuses, il est vrai, qu'il a faites depuis, prouvent son « ardente et sincère affection pour le bien public et pour l'avancement de la religion ». Cependant ses bonnes intentions n'ont pas été comprises et lui ont attiré des traverses dont il indique les causes dans les lignes suivantes :

« Quelque temps après la révocation de l'édit de Nantes, le bannissement des pasteurs et la chute déplorable des Églises de France, un réformé (2), qui a depuis augmenté le nombre des martyrs français, écrivit de Suisse, où il était alors, une lettre par laquelle il exhortait les ministres à retourner en

(1) *Ms. Court*, n° 28, tome BB.

(2) « C'était le célèbre M. Brousson, alors avocat et depuis ministre et martyr. »

France, pour y relever les Églises de leur chute, par les soins et par les travaux de leur ministère. Cette lettre fut imprimée en Hollande, et étant venue jusqu'à nous, je me souviens très-distinctement qu'elle fut lue dans une compagnie où j'étais, et où il y avait d'ailleurs plusieurs personnes éclairées, qui lui donnèrent unanimement leur approbation. Je ne sais si ce fut à l'occasion de cette lettre qu'on pensa, à peu près dans le même temps, à disposer une mission de pasteurs, qui n'eut aucun effet pour des raisons que je passerai sous silence. Mais ce qu'il y a de plus remarquable est que cette lettre irrita si fort un ministre, renommé par ses talents pour la prédication, qu'il fit un livre pour la réfuter, où la lettre et son auteur furent traités avec beaucoup d'indignité.

« Ce livre (1) m'étant tombé entre les mains dès qu'il commença à paraître, je le lus avec toute la prévention que la réputation d'un homme dont on estime les talents donne ordinairement pour ses ouvrages. J'y trouvai plusieurs endroits qui me plurent assez ; mais il y en eut encore un plus grand nombre qui me semblèrent très-éloignés des vrais principes de la morale chrétienne, sur les devoirs des pasteurs envers leurs Églises dans les temps difficiles, soit par persécution ou autrement. Deux choses me parurent, entre autres, extrêmement fâcheuses dans la conjoncture. La première, que ce livre pourrait ralentir le zèle des ministres, en leur fournissant des raisons spécieuses pour se dispenser d'aller travailler au relèvement des Églises de France. La seconde, qu'il fournissait au papisme un reproche contre la morale des réformés sur les devoirs des pasteurs. Ces deux considérations particulières,

(1) « Il a pour titre : *Apologie de la retraite des pasteurs* ». — La mémoire de D'Artis lui fait ici défaut. L'opuscule de Benoît imprimé en 1686 ne pouvait réfuter la lettre de Brousson, qui ne fut écrite que deux années plus tard. D'Artis ne fait du reste que répéter ici l'erreur qu'il avait déjà commise quelques années auparavant, dans le *Journal de Hambourg*, année 1695, III et suiv.

jointes à l'intérêt général du salut de nos frères de France, me déterminèrent à écrire un livre sur ce sujet (1), dans lequel, en examinant celui dont je viens de parler, j'approuvais ce qui me paraissait digne d'approbation, et réfutais ce qui me paraissait contraire à la véritable morale chrétienne. J'y gardai, au reste, toutes les mesures que la civilité et la charité peuvent demander dans ces sortes d'ouvrages, soit qu'on écrive contre des auteurs de diverse secte ou de contraire communion, soit qu'on écrive contre ceux avec lesquels on se trouve uni par les liens d'une même doctrine et d'une même communion. Le livre en peut faire foi envers tous ceux qui voudront s'en éclaircir par leurs propres yeux.

« Cependant, l'auteur dont j'avais critiqué l'ouvrage s'en irrita d'une manière si outrée, que je ne crois pas qu'il y ait jamais eu dans aucun écrit de controversiste un débordement de bile aussi prodigieux, que fut celui qui parut dans les écrits qu'il fit pour la défense de son premier ouvrage. Son indignation lui fit perdre de vue le véritable état de la question dont il s'agissait entre nous. Elle lui fit prendre à contre sens la plupart des choses que j'avais écrites sur ce sujet ; et elle lui fit partout des illusions si pitoyables qu'au lieu de répondre à mes raisons, il ne fit que combattre ses propres fantômes de toute la force de son irritation. Quelque prévenu qu'on soit d'un sentiment contraire au mien sur cette matière, on ne saurait disconvenir de la bonne intention de mon livre, par rapport à l'édification générale de l'Église, qui doit l'emporter, sans contredit, sur tous les intérêts des particuliers. J'étais entré dans les sentiments d'un homme plein de foi et de zèle, qui les a scellés, pour ainsi dire, de son sang, et qui a remporté enfin la couronne du martyre.

(1) « Il a pour titre : *Sentiments désintéressés sur la retraite des pasteurs, etc.* »

« Il y eut des pasteurs qui les approuvèrent; quelques-uns retournèrent en France pour y prêcher sous la croix. Et M. Cardel, qui, s'il vit encore (1), est un très-illustre confesseur, étant du nombre de ces derniers, écrivit (2) en partant de Hollande à M. son frère, qui était pour lors à Francfort sur l'Oder, qu'il était dans les mêmes principes que moi à cet égard, et qu'il était entré dans les raisons de mon livre. Ceux qui ne l'ont jamais lu et qui n'en parlent que par ouï dire, me disent tous les jours qu'il y aurait fallu garder des tempéraments de charité que j'ai gardés effectivement, qui les auraient satisfaits ou pourraient les satisfaire s'ils voulaient s'instruire des faits, pour en porter leur jugement avec connaissance de cause. Mais ceux qui n'ont lu sur ce sujet que les écrits de mon antagoniste, et qui n'en parlent que d'après ses amis, s'imaginent que je n'ai écrit sur cette matière que par un principe d'envie contre les pasteurs de France. Ils ont cru qu'en les sollicitant à y retourner, je ne me suis proposé que de les faire tous périr par la main du bourreau, de les livrer au pouvoir de leurs persécuteurs, et de leur faire perdre tout l'appui, tous les secours, et toutes les consolations qu'ils ont trouvés parmi leurs frères dans les pays de leur refuge. En un mot, que hors d'être *un jésuite*, on pourrait bien dire *un démon*, je n'aurais pas pu concevoir des pensées si noires, et des desseins si dignes de la malignité la plus infernale.

« Ce ne sont là que quelques traits du portrait affreux que l'auteur dont je parle fit de moi dans les écrits qu'il opposa à mon ouvrage. Les injures les plus atroces y furent d'ailleurs répandues comme fleurs de réthorique très-propres à venger la perte de trois ou quatre grains de réputation, dont il prétendait que j'avais dévalisé son pauvre livre. Et plutôt à Dieu qu'on eût

(1) Il était mort en 1694.

(2) « Ce fait particulier me fut alors rapporté par une personne qui me dit avoir vu la lettre. »

voulu se contenter de cette vengeance et des intrigues par lesquelles on m'empêcha de faire connaître l'innocence de mes pensées, et la justice aussi bien que l'utilité de mes desseins dans cette dispute. J'en aurais été quitte à bon marché et je n'aurais peut-être pas été obligé de vivre depuis si longtemps dans le monde en chevalier errant, et à servir de plastron aux coups fourrés d'une infinité d'ennemis invisibles, qui ne se sont nullement épargnés à me rendre en toute occasion leurs mauvais offices. Je n'en dirai pas davantage sur un si désagréable sujet. Il y en a suffisamment pour faire comprendre aux personnes tant soit peu intelligentes comment il a pu arriver que les impostures les plus grossières ont trouvé des bouches pour les répandre et des oreilles pour les recevoir, lorsqu'elles ont porté contre moi. »

FIN.

INDEX DES NOMS PROPRES



## INDEX DES NOMS PROPRES

### A

Abric (Jean), II 401.  
Agnew, I 217, 221, 242, 249, 250,  
316, 358 ; II 120.  
Aigouin, I 110.  
Aiguisier (Philippe), II 11.  
Alibert (Gabrielle), II 96.  
Allard (Matth.), II 406.  
Alliez (l'abbé), I 391, 393.  
Alméras, II 4.  
Almunde, II 120.  
Amelote (Denys), II 141, 161, 205,  
221, 442.  
Amyaud, I 429.  
Amyaud (Me), I 177.  
Amyot (Charles), I 405.  
Amyraut, I 341.  
Ancillon (David), I 90.  
Anne (reine), I 241 ; II 120.  
Apelly, I 110.  
Ardesoif (Louise), I 314, 317.  
Arnaud (de Port-Royal), II 237.  
Arnaud (ministre de Vauvert),  
I 110.  
Arnaud (marchand), II 8.  
Arnaud (Daniel), I 109, 195, 196 ;  
II 107, 399.  
Arnaud (Etienne), I 187, 196 ;  
II 401.

Arnaud (Eugène), I 90, 167, 169 ;  
II 49, 54.  
Arnaud (Henri), II 90, 125.  
Arnoul, I 21.  
Artigues (Charles), II 35.  
Arzac, II 407.  
Asseline, I 121.  
Astier (Gabriel), II 37, 39, 62, 64,  
67, 73, 94, 107, 186, 201, 399.  
Astruc (min. d'Aigremont), I 110,  
II 403.  
Astruc (min. de Sauve), II 396.  
Auboin (Daniel), I 442.  
Audibert (David), I 109, 110.  
Audoyer (Pierre), I 108, 297 ; II 2,  
3, 396.  
Augier (Gabriel), I 220.  
Augier (Pierre), I 205 ; II 395.  
Aunet, I 90.  
Auzillon, I 118, 264, 283, 292, 324,  
344.  
Aymon (Jean), I 455.  
Azimont (Joseph), I 121.

### B

Baal, II 107.  
Bacuet, II 77, 78.  
Badouet (Paul), II 262.  
Bagard (Louis), I 297 ; II 108, 110,  
113, 224, 396.

- Bagnaux, I 414.  
 Bagnaux (Me), I 414.  
 Balbois, I 110.  
 Balicourt (Sébastien), I 85, 86.  
 Bancillon (frères), II 16.  
 Barandon, II 401.  
 Barbeyrac, II 164, 167.  
 Barbezieux, II 159.  
 Bargeon, I 110.  
 Baril (fils), I 322.  
 Baril (Josué), I 316.  
 Baril (Pierre), I 304, 314, 316, 317, 429 ; II 254.  
 Barthélemi, I 110.  
 Basnage (Antoine), I 90.  
 Basnage (Jacques), I 120, 161; 206, 241, 301, 320.  
 Basnage de Beauval (Henri), I 301.  
 Bassompierre, I 199.  
 Bastide (surnom de De Malzac), I 347.  
 Bastide (ministre de Florac), I 110.  
 Bastide (ministre d'Alais), II 396.  
 Bastide (Pierre), II 97, 98.  
 Bath-Scheba, II 239.  
 Baulacre, I 225.  
 Bâville, I 84, 96, 130, 131, 186, 261, 288, 458 ; II 4, 5, 11, 18, 19, 22, 30-35, 64-66, 73, 75, 96, 98, 101, 104-106, 109-112, 116, 119, 121, 122, 124, 125, 157, 177, 179, 183, 188, 189, 196, 198, 199, 202, 212, 213, 216, 217, 223-225, 229, 230, 249, 267, 268, 283, 298, 304, 310, 311, 316, 318-321, 325-328, 330-333, 341, 372, 378, 381-383, 386, 447.  
 Bayard, II 108.  
 Bayle (Jacob), I 91.  
 Bayle (Pierre), I 157 ; II 289, 290, 375.  
 Baynes, I 95-97, 186, 227, 244, 245, 312, 329, 392, 441, 444, 447.  
 Bazin, II 396.  
 Beaujardin, II 396.  
 Becker (G.), I 193.  
 Bedeau, I 451, 453.  
 Bedora, II 316.  
 Beeck (Barent), II 440.  
 Begniers (Pierre), II 409.  
 Bel, I 177, 261.  
 Bellori, I 245.  
 Bénézet (François), II 402.  
 Benoit (Daniel), I 84.  
 Benoit (Elie), I 80, 83, 89, 104, 105, 108, 110, 116, 118, 120, 129, 133, 135-137, 140, 143, 146, 153, 160, 173, 206, 241, 456, 458, 460; II 59, 74, 135, 258, 276, 284, 285, 293, 403, 442, 452.  
 Bentinck, II 287.  
 Béranger, II 405.  
 Berchère (Suzanne), I 316.  
 Bermond, II 12.  
 Bernard (André), I 53.  
 Bernard (Barthélemi), I 167.  
 Bernard (Jacques), I 109, 167, 168; II 403.  
 Bernard (Jean), I 166 ; II 151, 161, 163, 165, 167, 169, 442.  
 Bernard (Pierre), I 53 ; II 392.  
 Bernard (Salomon), I 165-170, 296, 453, 455 ; II 96, 128.  
 Bernardon, I 387.  
 Bernardon (David), I 206.  
 Bernaville, I 411.  
 Bernier, I 182-185, 191, 192, 197, 259, 429.  
 Bernou, II 396.  
 Bertéze, II 122.  
 Bertezène (Antoine), II 31, 36.

- Bertezène (David), I 187 ; II 36, 107, 399.  
 Bertezène (Guillaume), I 150 ; II 34, 405.  
 Bertheau père et fils, II 244.  
 Berthelot (Jean), II 404, 409.  
 Berthieu (prêtre), II 21, 23.  
 Bertie, I 110.  
 Bertrand, I 212.  
 Bertrand (Anne), II 96.  
 Berwick (duc de), I 158.  
 Bétrine, II 18.  
 Bigot, I 150, 177, 187, 438 ; II 399.  
 Biron, I 199.  
 Blanc, I 110 ; II 396, 404.  
 Blanc (Pierre), I 109.  
 Blanc (Théophile), I 169 ; II 233.  
 Blanchet, II 49, 50.  
 Blattier, I 407.  
 Blisson, I 183.  
 Blondel, I 128.  
 Boaton, II 89.  
 Bocquet (Daniel), I 426.  
 Boissière (prêtre), II 15.  
 Boisson (Jean-Pierre), I 187, 453 ; II 94, 97, 98, 101, 107, 201, 399.  
 Bolain, I 416.  
 Bompert, II 48.  
 Bonéfoux (Pierre), II 386.  
 Bonhomme (Thomas), I 214.  
 Bonneau (Jean), I 418, 420, 453 ; II 395.  
 Bonnemère, I 453 ; II 107, 186, 201, 399.  
 Bonnet, I 443, 445 ; II 404, 407.  
 Bonnet (Daniel), I 443.  
 Bonnet (Pierre), I 445.  
 Bordenave, II 396.  
 Bordes (le P.), I 317, 432, 448.  
 Bordier (Henri), I 2.  
 Borély, I 187 ; II 107, 399.  
 Borrel, II 224.  
 Bossuet, I 71, 126, 131, 162, 234-237, 269, 384, 456 ; II 79, 80, 111, 181.  
 Bossuet (père), I 174, 176, 210, 366, 377, 385-387 ; II 254.  
 Bot (M<sup>e</sup>), I 165.  
 Bouay, I 183.  
 Bouay (M<sup>e</sup>), I 183, 191 192.  
 Boucher, I 177.  
 Boucher (Isabelle), I 214.  
 Bouchu, I 53.  
 Bouillet (Daniel), I 53.  
 Boulle, I 218, 289, 311, 320, 342, 371, 382, 453.  
 Bouniol (Jean), II 407.  
 Bourdaloue, II 353.  
 Bourdic, II 229.  
 Bourdon (Sébastien), I 68, 128.  
 Bourguet (Daniel), II 260, 261.  
 Bourguet (Salomon) II 260, 261.  
 Boursiquot (A.-Elisabeth), I 41, 45.  
 Bouton, I 110.  
 Bouvier (Jean, dit Lachaud), II 408.  
 Boyer (Jacq.), II 404.  
 Boyer (Jacq., autre), II 404.  
 Boyer (Pierre), I 109 ; II 403.  
 Braconnier, I 207, 260, 261, 280, 289, 304, 345-347, 390.  
 Brandanière, I 177.  
 Braque (l'abbé), I 315.  
 Brassard (Isaac), I 89 ; II 135.  
 Brécourt (dame, veuve de Gérard), I 177, 305, 316, 316, 322.  
 Brécourt (M<sup>lles</sup>), I 316.  
 Bregeon, II 407.  
 Bremond, II 403.  
 Brez (Françoise), II 400.

- Briand, II 175.  
 Briffaut (Jean), I 256.  
 Binguier (Ant.), II 31, 36.  
 Brisson, dit Braconnier, I 304, 345.  
 Broca, I 453.  
 Brousson (Barthélemi), II 140.  
 Brousson (Claude), I 4, 7-9, 82, 88, 93, 103-105, 107-109, 111, 113, 114, 116, 119, 121, 146, 153, 155-157, 239, 259, 296, 310, 315, 349, 367, 407, 453, 455, 457, 460; II 1, 13, 33, 35, 64, 74, 76, 77, 94, 95, 97, 99, 100-105, 107, 108, 110-116, 119, 121-125, 128, 134-136, 138-140, 144, 146, 149-153, 156-158, 161, 163, 164, 167, 168, 170, 175-182, 184-187, 189, 192-198, 202, 203, 205, 207, 208, 211-219, 221-230, 232-237, 239-242, 244-247, 249, 250, 252, 255, 258, 260-263, 265-269, 271, 273, 274, 277, 280, 281, 283-286, 293-296, 298-302, 310-320, 322, 325-333, 337, 339-344, 348, 350, 353, 355-360, 362, 363, 364, 366, 367, 369-372, 374-376, 379, 381, 385, 400, 403, 410, 440-453.  
 Brousson (Me), II 226, 228, 253, 266, 295, 329.  
 Brousson (Claude fils), II 140.  
 Brousson (Claude, fils de Daniel), II 157.  
 Brousson (Daniel), II 134, 157.  
 Brousson (Jean), II 134.  
 Brousson (de Lacaune), II 134.  
 Brousson (de Marseille), II 134.  
 Brueys, II 43, 61, 62, 64, 66, 99, 100, 108-110, 118, 122, 124, 189, 190, 297, 298, 331, 332, 342, 444.  
 Bruguière, I 110.  
 Bruman (Jacques), II 252, 255-257.  
 Brun (Pierre, dit Porte-Effroi), II 401.  
 Bruneau, I 128.  
 Brunet (Anne), I 310, 324.  
 Brunier, I 108; II 63.  
 Brunier (Me), I 308.  
 Brunier (Mlle), II 269.  
 Brunier (pasteur, exécuté en effigie), II 403.  
 Brunier (Lichigaray), II 41.  
 Bureau, II 407.  
 Burnet, I 130.
- C**
- Cabrit, II 24.  
 Caillard (Me), I 177.  
 Caillères, II 282.  
 Caillon, II 407.  
 Cairon, II 395.  
 Calas, II 158.  
 Calvin, II 166.  
 Cambolive, I 82.  
 Camin, II 396.  
 Caminel, II 135.  
 Capiou (Ant.), I 98; II 123, 186, 202, 203; II 395, 400, 407.  
 Cardel (Mlle), I 173, 194.  
 Cardel (Étienne), I 193, 194.  
 Cardel (Jean), I 172, 173.  
 Cardel (Jean, fils d'Étienne), I 194.  
 Cardel (Jean-Paul), I 194.  
 Cardel (Jean, de Tours), I 195-198, 201, 411.  
 Cardel (Jeanne), I 195.  
 Cardel (Paul), I 158, 172, 177-179, 182-188, 190, 193, 200, 206, 212, 241, 243, 259, 262, 263, 264, 269, 284, 289, 291, 296, 324, 326, 329, 391, 397, 398, 401, 407, 411, 429, 453; II 455.

- Carles, I 170; II 395.  
 Caron (M<sup>e</sup>), I 177.  
 Carré, I 177, 433; II 169.  
 Carrière (prédicant), II 37, 123, 186, 202, 400.  
 Carrière (Pierre, dit Corteiz), II 387, 404.  
 Cartaut (Moïse), I 121; II 396.  
 Carteau (Pierre), II 407.  
 Carter, II 396.  
 Castanet (prédicant), II 401.  
 Catherine II, I 194.  
 Catillon (Marie), I 68.  
 Caumont, II 407.  
 Cavalier (Jean), I 327; II 90, 120, 124, 212.  
 Caviusius, II 450.  
 Cerdan, II 93.  
 César, I 104, 115.  
 César (ministre), I 200, 411, 453.  
 Chabrier (Daniel), I 109.  
 Chaillon (Christophe), II 317.  
 Chalme, I 177.  
 Chambon, I 110.  
 Chanet, I 177.  
 Chapel, II 406.  
 Chapus, II 31, 36.  
 Chardin, I 89.  
 Charlemagne, II 83.  
 Charles I, II 285.  
 Charronet, I 167, 170.  
 Châteauneuf, I 80, 84.  
 Chauvelin, I 387, 390.  
 Chauvin, I 86; II 175.  
 Chavannes (Jules), I 459; II 11.  
 Chavanon, I 110.  
 Cheiron, I 87, 93, 159; II 64, 395, 396.  
 Chemin (Jean), II 254.  
 Chevillet (Juste), I 193.  
 Chevillette (Anne), I 193.  
 Chion, I 90.  
 Churchill, II 158.  
 Clairant, I 187; II 107, 399.  
 Claparède, II 109.  
 Claris, II 396.  
 Claris (prédicant), II 401.  
 Claude (Isaac), II 77, 246.  
 Claude (Jean), I 89, 118, 119, 251; II 181, 183, 246.  
 Clauzel, I 110.  
 Clavel, I 322.  
 Claverhouse, I 157.  
 Clément (Pierre), I 292.  
 Cluzel (Jean), II 395.  
 Cocceius, II 221.  
 Coct, I 245.  
 Coing (Paul), I 53.  
 Coislin (cardinal), I 412.  
 Colany, I 367.  
 Colany (Timothée), I 367.  
 Colas (M<sup>lle</sup>), I 313.  
 Colas de la Treille (Jacques), I 313.  
 Colbert (André), I 72.  
 Colbert de Croissy, I 435.  
 Coligny, II 87, 340.  
 Colliette, I 387.  
 Cognac (Paul, dit Dauphiné), II 202, 204, 223, 224, 400.  
 Colvius, II 78.  
 Combe Dubuisson (Pierre), II 404.  
 Combes, I 110.  
 Compan (camisard), II 47, 212.  
 Compan (prédicant), II 37, 202, 212, 407.  
 Conducher, II 396.  
 Constans, I 433.  
 Constant, II 22, 23.  
 Constantin, I 110, 131.  
 Conti, II 88.  
 Coquerel, II 189, 229, 268, 283, 318.

- Coquerel (Athan. fils), I 98, 193, 241 ; II 19, 179, 187, 212, 229.  
 Coquerel (Charles), II 17, 390.  
 Corbière, (dit la Picardie), II 72.  
 Corbière (Philippe), I 7, 115 ; II 118, 188, 233, 326, 331, 343, 450.  
 Cordes, I 110.  
 Cordese (Ant.), II 401.  
 Cordil, I 110, 460 ; II 403.  
 Corneille, II 207.  
 Corrège (André), I 109.  
 Corsil, I 429.  
 Corteiz, II 85.  
 Coste, II 405.  
 Cotheler, II 396.  
 Cottereau, I 411.  
 Cotterel (Suzanne) II 260.  
 Cottin (les), I 203.  
 Cottin (Antoine), I 210.  
 Cottin (Daniel), I 174 , 178, 190, 203-212, 218, 240, 261, 289, 291, 296, 302, 329, 344, 453, 455.  
 Cottin (Jean), I 203, 204.  
 Cottin (Marie), I 206.  
 Cottin (Robert), I 203.  
 Couderc (chirurgien), II 35.  
 Couderc (min. de Meyrueis), I 110  
 Couderc (Jacq.), II 401.  
 Couderc (Salomon), II 401.  
 Coulan (Ant.), I 110, 258, 259.  
 Coulès (M<sup>lle</sup>), I 12.  
 Coulougnac (Paul, dit Dauphiné), II 131.  
 Courdil (min. apostat), II 398.  
 Courdil (Jean), I 451, 459, 460.  
 Court (Ant.), I 6, 8, 87, 116, 120, 158, 162, 178, 206, 218, 248, 250, 297, 304, 340, 356, 401, 452 ; II 1, 2, 9, 14, 16-18, 21, 25-27, 32, 37, 49, 72, 76, 94-96, 99, 100, 108, 111, 113, 126, 134, 151, 152, 155, 161, 168, 173, 178, 187, 189, 220, 222, 224, 225, 227, 261, 280, 281, 298, 299, 379, 380, 385-387, 389, 390, 395, 398, 410, 412, 414-422, 424-428, 430, 444, 452.  
 Coyauld (Élie), I 95, 453 ; II 395,  
 Coyault (André), I 96.  
 Coyaut de Fiéneuf, I 96.  
 Crespin, I 434.  
 Crisman, I 460.  
 Crouzet, II 320.  
 Crozet, I 170.  
 Cuchet (Jacques), I 91 ; II 395.  
 Cury, I 208.  
 Cybèle, II 45.

**D**

- D'Abrenéthée, I 110 ; II 228.  
 D'Aigaliers (baron), II 27.  
 D'Aigrefeuille, II 18, 66, 100, 101, 103, 332.  
 D'Aigremont, II 195.  
 D'Aiguillon, I 316.  
 Daire, II 400.  
 D'Albiac (Simon), I 265.  
 Dalgue (Emmanuel), I 150, 178, 187 ; II 7, 13-15, 19-21, 33, 73, 399.  
 Damorezan (M<sup>lle</sup>), I 397.  
 Dandenne, I 459.  
 D'Andrehon, II 396.  
 D'Angennes (M<sup>lles</sup>), I 308.  
 D'Anhalt - Zerbst (princesse), I 194,  
 Daniel, II 216.  
 Daniel (camisard), I 327.  
 Daniel (prédicant), II 401.  
 Danneau, I 85.  
 D'Arambure (Marie, veuve de la

- Contaudière), I 311, 314, 317, 318.  
 Arc (Jeanne), II 40, 120.  
 Darcis, II 212.  
 Dargaud, II 87.  
 D'argeau (Dargent ?), I 166.  
 D'Argenson, I 201, 286, 399, 404, 406, 408, 415, 432, 434.  
 Dargent, I 208, 431.  
 D'Arvir (baron), II 317.  
 D'Arvir (baron, sieur d'Espalanguie), II 317.  
 Darrieu, II 396.  
 D'Arrigrand (Bernard), I 94.  
 D'Artagnan, I 394, 395.  
 D'Artis, I 133, 153, 172 ; II 452, 453.  
 Datier (le P.), I 432.  
 Dauban, II 404.  
 D'Aubus (Isaïe), I 89.  
 Daudé, II 198.  
 Daugure (M<sup>e</sup>), I 177.  
 D'Aumelle, I 96, 453 ; II 395.  
 Daumette (Marc-Josselin), I 456.  
 Dauphiné, II 186.  
 Dantun (Jean-Ant.), I 109 ; II 403.  
 Dauvré, I 414.  
 D'Avaux (comte), I 158 ; II 153, 395.  
 David, I 126 ; II 239.  
 David (Jean), I 7.  
 Davignon, I 192.  
 De Baix (M<sup>e</sup>), II 62.  
 De Baral (Anne), I 385.  
 De Barillon, I 448.  
 De Barjac-Rochegude, I 241.  
 De Bazinghen (Abot), I 403.  
 De Beauclose (Paul), II 190, 294.  
 De Beaumont, I 433.  
 De Beauregard, I 439.  
 De Belcastel, I 428 ; II 120.  
 De Belcastel (Elisabeth), II 15, 89.  
 De Belcastel sœurs, II 20.  
 De Béquigny, I 27.  
 De Béringhen, I 309.  
 De Béringhen (Théodore), II 276, 282, 337.  
 De Besmaus, I 188, 292, 381.  
 De Bessan (M<sup>e</sup>), I 405.  
 De Besse, I 91.  
 De Besset (Suzanne), I 292.  
 De Bezons, I 416.  
 De Bleve (M<sup>e</sup>), I 177.  
 De Boiragon (M<sup>lle</sup>), I 19, 21.  
 De Bonneval, I 84 ; II 3.  
 De Bonrepaus, I 345.  
 De Bostaquet (Dumont), I 25, 32, 173.  
 De Boufflers (marquis), I 97.  
 De Boufflers (duc), II 287, 315, 451.  
 De Boufflers (M<sup>e</sup>), II 88.  
 De Bouilly (veuve), I 414.  
 De Braguelonne, I 310.  
 De Briquemault, I 356, 361, 362.  
 De Brinvilliers (marquise), I 315.  
 De Brocas, I 451-453 ; II 96.  
 De Brocas (prêtres), I 453.  
 De Broglie, II 65, 67, 101, 225, 319, 320, 327, 381-383.  
 Debruc (François), I 110, 134, 297, 453 ; II 94-96, 175.  
 De Brunville (Pierre), I 257.  
 De Camarignan (abbé), II 320, 326, 327.  
 De Campagnac (comte), I 428.  
 De Caumont la Force (Jacqueline), I 428.  
 De Caux (Thomas), I 121.  
 De Chanteraine, II 122-124.  
 De Chauffepié (Anne), I 19, 21.  
 De Chauvelin, I 356.

- De Chavernay, I 441.  
 De Chenailles, II 276.  
 De Choisy (M<sup>lle</sup>), I 36, 39, 40.  
 De Crigneux, I 432.  
 De Combelles (Marie), II 140.  
 De Corbière, I 405.  
 De Courcelles (Étienne), II 221.  
 De Cumont, I 439.  
 De Domessargues, II 195.  
 De Duras, II 91.  
 De Fay d'Athies (Ch.), I 385.  
 De Félice, I 87, 451, 453, 454.  
 De Fimarcon, II 11.  
 De Folleville, II 65.  
 De Fons (baron), II 195.  
 De Fonsamada, II 93.  
 De Foucherie, I 439.  
 De Gajan, II 195.  
 De Ginestous, I 110.  
 De Granville, I 130.  
 De Gresniel, I 328.  
 De Guise, I 317.  
 De Hurlay, I 71, 127, 343.  
 De Hormarin (M<sup>e</sup>), I 177.  
 De Jean, I 110.  
 De Joncourt, I 257, 323.  
 De Jonquière, I 213.  
 De Joux, II 244.  
 Delabarre, I 177.  
 De la Barroire, I 177.  
 De la Bertèche, I 13.  
 De la Bolinière, II 396.  
 De la Borie, II 403.  
 De la Broquère, I 92 ; II 395.  
 De la Brune (Jean), I 109.  
 De la Chapelle (Armand), I 127, 446.  
 De la Châtre (M<sup>lle</sup>), I 21, 22.  
 Delacour (François), II 404, 405.  
 De la Croix (Isaac), I 109.  
 De la Croiserie, I 172.  
 De la Devèze, I 84 ; II 3.  
 De la Faye (Paul), I 109.  
 De la Fère, II 18.  
 De la Fontaine, I 308.  
 De la Fontaine (M<sup>e</sup>), I 308.  
 De la Fontaine (M<sup>lles</sup>), I 308.  
 De la Fontenelle (Paul), I 447.  
 De la Forest, I 439.  
 De la Forest (M<sup>lle</sup>), I 19.  
 De la Fourcade, I 93 ; II 395.  
 De la Gacherie, I 206, 217, 218, 289, 307, 320, 329, 453.  
 De la Gaillarderie (Jacques), I 448, 453.  
 De la Garde, II 16.  
 De Lahar (? évêque), I 253.  
 De la Haye, II 67, 198.  
 De la Houssaye (Amelot), I 230.  
 De la Juganière, II 175.  
 Delamare, I 129, 165.  
 De Lamberty, II 93.  
 De Lamon, I 293.  
 De la Mothe (dame), I 447.  
 De Lange, II 163.  
 De Lange (M<sup>e</sup>), II 163.  
 De la Pijardière, I 7.  
 De la Place (Jean), II 175.  
 De la Pommeraie (M<sup>lle</sup>), I 21.  
 De la Porte, II 162, 412, 451.  
 De la Primaudaye (Masclari), I 307.  
 De la Primaudaye (M<sup>e</sup>), I 307, 323.  
 De la Rességuerie, I 257.  
 De la Roque-Boyer, II 396.  
 De la Roquette (abbé), I 285.  
 De la Roquette (pasteur), II 403.  
 De Larroque (Daniel), II 398.  
 De Latour (Jean), I 109.  
 De Latour-Dupin (M<sup>lle</sup>), II 119.  
 De la Vergnais (M<sup>lle</sup>), I 19, 21.  
 Deleuze, II 16.  
 De Lillieroot (baron), II 291.

- De Lordonnière, I 439.  
 De Lorges, II 91.  
 Delors, II 123, 186, 202, 400.  
 Delpèch, I 381.  
 De Malzac (Mathieu), dit Bastide  
 et Molan, I 190, 191, 209, 212,  
 218, 241, 243, 257, 259-262, 282,  
 288, 289, 296, 297, 299, 300, 303,  
 305, 307, 309, 310-16, 319-327,  
 329, 340, 342, 343, 346, 360, 378,  
 382, 391, 400, 401, 407, 413, 429,  
 452, 453, 457 ; II 96, 183.  
 De Malzac (Marie), I 296.  
 De Manceaux (veuve), I 414.  
 De Mandajors, II 122.  
 De Marañçay, I 52.  
 De Marbre (Moïse), II 407.  
 De Marolles (M<sup>e</sup>), II 395.  
 De Matignon (M<sup>e</sup>), I 101.  
 De Mazière (Phil.-Benj.) sieur du  
 Passage, I 314, 317.  
 De Miane, I 318, 449.  
 De Miremont (Bourbon-Malauze),  
 II 89, 91, 102, 119, 120.  
 De Mirmand, I 167, 297 ; II 151,  
 161, 163, 165, 167-169, 442.  
 Démophile, I 237.  
 De Moisville (comte), I 328, 329.  
 De Monglas, I 177.  
 De Montcornet, I 27, 29.  
 De Montfaucon, II 396.  
 De Montmort, II 101.  
 De Montvaillan, II 381-383.  
 De Mormoirac, II 23.  
 Denfert-Rochereau, II 86  
 De Noailles (archev.), I 384, 436.  
 De Noailles (de l'acad. fi.), I 127 ;  
 II 28, 91, 101, 119, 154.  
 De Noailles (maréchal), I 157 ; II  
 70, 121, 139.  
 De Paradès (Pierre), II 134.  
 De Paradez (Jeanne), II 134.  
 De Pembroke, II 291.  
 De Peray (marquis), II 276, 282.  
 De Pibrac (baron), I 434.  
 Deplan, I 218, 320, 452.  
 Depping, I 130, 241, 314, 400, 443,  
 453, 457 ; II 267.  
 De Puiscouvert (M<sup>lle</sup>), I 19, 21.  
 De Réal, I 316.  
 De Reinfreville, I 27.  
 De Remiremont (marquis), II 91.  
 De Renneville (Constantin), I 197,  
 199, 393, 411, 418, 420, 433, 454.  
 De Ribœuf (M<sup>e</sup>), I 25.  
 De Rieux (M<sup>lle</sup>), I 177.  
 De Rioussé, I 328.  
 De Rochegude, II 89.  
 De Rochemore, II 64.  
 De Rosemont, I 109, 308.  
 De Rosemont (père), I 128.  
 De Rosemont (Jacq.-Auguste), II  
 397.  
 De Rosemont (Jacques), II 397,  
 441.  
 De Roucy (comte), I 21.  
 De Ruffignac (M<sup>e</sup>), I 21.  
 Dervieu, I 110.  
 De Sacy (Lemaistre), I 199.  
 De Sacy (Sylvestre), II 309.  
 De Saint-Auban, I 458.  
 De Saint-Clément, I 109.  
 De Saint-Cosme (baron), II 64.  
 De Saint-Lorens (M<sup>lle</sup>), I 19, 21.  
 De Saint-Mars, I 187, 189, 190,  
 262-264, 291, 324-326, 344, 392,  
 394, 396, 398, 399, 435.  
 De Salve (Antoine), I 255.  
 De Salve (Charles), I 256.  
 De Salve de Bruneton, I 256.  
 De Salve (Jacques), I 255, 257, 265.  
 De Salve (Jean-Ant.), I 265.

- De Salve (Marc-Ant.), I 255, 257, 323.
- De Salve (Pierre), I 190, 191, 209, 212, 241, 255-257, 259-266, 280, 284, 288, 289, 291, 296, 300-303, 307, 313, 324, 326, 329, 344, 391, 397, 400, 407, 453.
- De Salve (M<sup>e</sup>), I 266.
- De Saumaise (M<sup>lle</sup>), I 21.
- De Sauzet, II 193.
- Des Bordes (H.), II 444.
- De Schomberg (maréchal), I 158 ; II 91, 92, 168.
- De Schomberg (Charles), II 89, 91, 115, 119, 120, 168, 323, 324, 331, 333-336, 340, 342, 343.
- Des Galinières (Loridè), I 205.
- Desgranges, I 318.
- Desgrez, I 213, 214, 259-261, 280, 289, 303-305, 315, 316, 346, 347, 380, 381, 404, 453, 454.
- Desgrouz, II 253, 407.
- Desjens, II 397.
- Des Loges, II 397.
- Desmarets (Jean), I 205.
- Des Minières (dame), I 447.
- Des Ombres (veuve), II 99.
- De Sévigné (M<sup>e</sup>), II 67.
- Despaigne, II 70.
- D'Espinasse, II 111.
- D'Estrées (maréchal), I 89, 204.
- Desseul, I 311.
- De Stafort (marquis), II 11, 12.
- De Superville (Daniel), I 94, 205, 241, 343, 448 ; II 175, 247.
- Desvallons (Pierre), I 196, 259.
- De Tessé, I 454.
- De Travecy, I 213.
- De Valobscur, II 101.
- De Valonne, I 455.
- De Varenne, I 213.
- De Vauvert, I 444.
- Devaux, I 203.
- De Vébron (M<sup>lle</sup>), II 20.
- De Veil (Ch.-Marie), I 456.
- De Venours, I 441.
- De Vernejou (Daniel), I 222, 245.
- De Vervins-Comminges, I 174.
- De Vignoles (M<sup>e</sup>), I 109.
- De Villaines, I 434.
- De Villarnoul, I 405, II 277.
- De Villarnoul (demoiselles), I 433.
- De Villars (maréchal), I 328 ; II 451.
- De Villeroi, II 315.
- De Villevieille, II 107.
- De Vimmielle, I 84 ; II 3.
- De Virazel, I 220.
- De Vivans (Henri), I 428, 430-432.
- De Vrigny, II 276.
- De Vrillac, II 80, 276.
- De Vuarens (M<sup>e</sup>), II 20.
- D'Hamilton (Hugues), I 200.
- D'Hélis, I 21.
- D'Hélis (M<sup>lle</sup>), I 21.
- D'Iberville, II 116.
- Dicq (frères), I 212, 281, 282, 344.
- Dicq (Charles), I 214, 280, 284, 285, 303.
- Dicq (M<sup>e</sup> et M<sup>lle</sup> Charles), I 285.
- Dicq (Pierre), I 280, 282, 283, 286, 323.
- Diligent, I 119.
- Dise, I 414.
- Dise (M<sup>e</sup>), I 414.
- Dodd de Langley, II 245.
- Dodyck, II 276.
- Dolignon, I 385, 386.
- Dollier (Marthe), II 140.
- Dolympie, I 110, 297, 451, 458, 459 ; II 153, 162, 403.
- Dom Pedro de Ronquilla, II 92.

- Dombre (prédicant), I 187 ; II 399.  
 Dombres (prédicant), II 36, 94,  
 97, 98, 107, 201.  
 D'Orseuille, I 439.  
 Dorsigny, I 177.  
 Dortial (Jean-Pierre), II 402.  
 Douglas, I 130.  
 Dubois, I 258, 322.  
 Dubois (cardinal), I 161, 327.  
 Dubois (Alfred), II 42.  
 Du Bois (M<sup>lle</sup>), I 12, 19.  
 Du Bois (Charles), II 261.  
 Du Bois (Jean), II 262.  
 Du Bois-Melly, I 196.  
 Du Bosc, I 78, 102.  
 Du Bourdieu, II 244.  
 Dubreuil (Jean), II 404.  
 Dubuis, I 208.  
 Du Candal (frère et sœurs), I 414.  
 Du Chaïla (abbé), II 106.  
 Duchène, I 320.  
 Du Chesne, I 429.  
 Du Clos (M<sup>lle</sup>), I 12.  
 Du Condut sieur du Cluzel, I 429,  
 430.  
 Du Coudray, I 307.  
 Du Coudray (M<sup>e</sup>), I 413, 414, 416.  
 Du Coudray (M<sup>lles</sup>), I 307, 323,  
 413.  
 Ducros, I 110.  
 Du Cros, II 134, 397.  
 Du Cros (fils), II 397.  
 Du Fay (Jean), I 205.  
 Du Fay (Rachel), I 205.  
 Dufaye, I 177.  
 Du Fayet, II 97.  
 Du Fesq, II 195.  
 Dufresnoy (M<sup>e</sup>), I 396.  
 Duglad, I 414.  
 Du Grenier, I 128.  
 Du Gua, II 30.  
 Du Janca, I 198, 317, 380.  
 D'Ully (Benj.-Robert), I 176, 205.  
 D'Ully (Corneille), I 176.  
 Dumarché (Pierre), I 109.  
 Dumas (min. de Durfort), I 110 ;  
 II 397.  
 Dumas (min. de Vézenobres), II  
 397.  
 Dumas (prédicant), II 37, 107, 186.  
 Du Mas (M<sup>lle</sup>), I 21.  
 Dumoulin (Pierre), II 388.  
 Dumoustier, I 205.  
 Du Noyer (M<sup>e</sup>), I 453 ; II 317, 329.  
 Dupan, I 451-453.  
 Du Passage, I 177.  
 Duperron, II 404.  
 Duplan, I 289, 453 ; II 390.  
 Du Plessis, I 285.  
 Duplessis-Levasseur, I 413, 416.  
 Duplessis-Mornay, I 408.  
 Du Perot (M<sup>lle</sup>), I 21.  
 Dupré, I 177.  
 Dupré (prédicant), II 404.  
 Dupuy, II 404.  
 Duquesne, I 390.  
 Durand (min. d'Aiguevives), II 111.  
 Durand (min. de Génolhac), I 111.  
 Durand (min. de la Bâtie de Cru-  
 sol), II 397.  
 Durand (Audibert, min. de Saint-  
 Jean-d'Angély), II 397.  
 Durand (Pierre), II 402.  
 Duriou (Antoine), I 98 ; II 407.  
 Durouil (François), II 401, 404.  
 Duroy, II 163.  
 Du Serre, II 43.  
 Dutens, II 88.  
 Dutoit, I 390.  
 Duval (M<sup>lle</sup>), I 25.  
 Duvidal, I 159.  
 Duvilaer, II 247.

**E**

Edouard (pasteur écossais), I 130.  
 Elie (le Thisbite), II 107.  
 Erman et Reclam, I 172, 194, 217;  
 II 153.  
 Escoffier, I 110.  
 Espinas, II 111.  
 Estienne (frères, prédicants), I  
 375.  
 Eustache (Etienne), I 53.  
 Evrard, I 435.

**F**

Fabre, II 24.  
 Fagel, II 294.  
 Faget, I 89.  
 Faisan (min. à Vercheny), II 397.  
 Faisan (Alexandre, proposant), I  
 109.  
 Faisan (Jean, min. de Tonnils),  
 I 109.  
 Falaiseau, I 128.  
 Falourdet, I 411.  
 Farie, I 310.  
 Faure (pasteur, exécuté en effigie),  
 II 404.  
 Faure (David), II 397.  
 Faure (Paul), II 404.  
 Fautrier, I 13.  
 Faveguet (M<sup>lle</sup>), I 406.  
 Fegeroles (Jean), II 388.  
 Félix, I 454.  
 Fell, II 221.  
 Fénelon, I 71, 269, 292, 293, 308,  
 385, 412, 421; II 5, 79, 85, 111,  
 216, 301.  
 Ferdinand (les), I 322.  
 Ferdinand (fils), I 128.  
 Ferdinand (père), I 128.  
 Ferguson, I 130.

Fernier, I 111.  
 Ferouillat, I 177.  
 Ferrier (Jean), II 407.  
 Ferry (Paul), I 193.  
 Fesquet, I 111, 321.  
 Figuier Louis, II 42.  
 Fléchier, I 315; II 35, 43, 51, 54,  
 59, 72, 189, 229, 268, 283, 311,  
 330, 331, 332, 341.  
 Flottard, II 89.  
 Flottier, II 400.  
 Fonfrède, II 139.  
 Fontaine (Jacques), I 41, 51, 113,  
 200, 201.  
 Fontaine (Pierre), II 397.  
 Fontenelle, I 172.  
 Forestier (Jeannette), I 41, 45.  
 Fortunatien, I 237.  
 Foucault (intendant), I 94, 437-  
 439, 441; II 39.  
 Fouquet, I 187, 394-396.  
 Fraissinet, II 22.  
 François I<sup>er</sup>, I 113.  
 François II, I 113.  
 Frappier (Jacq.), II 409.  
 Frédéric-Guillaume, I 361, II 152,  
 157.  
 Frédéric-le-Grand, I 194, II 88.  
 Freguevet, I 414, 416  
 Freissinet, I 111.  
 Fromaget, I 442.  
 Froment (Jean), I 109.  
 Frossard (Ch.-L.), II 126, 346,  
 444.  
 Frotté (Pierre), I 455.  
 Fulleken, I 245.

**G**

Gache (Pierre), II 399.  
 Gaches, I 150, 187.

- Gagnebin, I 219, 220, 241, 242, 248, 256-258, 343.
- Gaiffe (Ad.), II 90, 145, 230, 293, 441, 443.
- Gaillard (Annibal, dit l'Allemand) II 401.
- Gaillebert, II 77.
- Galibert, II 397.
- Gallé, I 257.
- Galleran, II 269.
- Gally de Gaujac, I 110; II 403.
- Galway, II 282.
- Gambic, II 319, 320.
- Gantois (Pierre), I 85.
- Garcin, II 404.
- Garnier (la mère), I 317.
- Garsan, I 177.
- Gaspard (prédicant), II 400, 407.
- Gassenec, II 190.
- Gaultier de St-Blancard, I 24, 79, 80, 84, 105, 110, 172, 161; II 8, 14, 19, 23, 99, 118, 244, 234.
- Gautier (min. d'Aulas), II 108, 111, 113, 397.
- Gavanon, II 123, 126, 186, 202, 204.
- Gazan (second), II 37, 105, 186.
- Gazan (David, dit la Jeunesse), II 34, 35.
- Gérard, I 305.
- Gerlan, II 53.
- Germain (Benjamin), II 260, 261.
- Gervais, II 22.
- Gervais (abbé), I 308.
- Gibert, I 110, 165.
- Gibert (pasteur, exécuté en effigie), II 405.
- Gilbert, I 441.
- Gilbert (Abraham), I 89.
- Gilbert (fils), I 454.
- Gilbert (min. du Dauphiné), II 397.
- Gillet, I 451-453.
- Gillet (Jacob), I 452.
- Gilly, II 397.
- Girard (Parisien), I 177.
- Girard (Etienne), I 342.
- Girard (Jean, pasteur du désert), I 342, II 389.
- Girard des Bergeries, I 342.
- Girard des Bergeries (Louis-Phil.) I 402.
- Girard des Bergeries (Marie), I 402.
- Girard des Bergeries (Pierre), I 402.
- Girard (François), II 405.
- Girardot, I 128.
- Girardot (les), I 456.
- Giraud (Elisée), I 241, 296, 342-345, 348, 380, 382, 391, 398, 400, 407, 453, 436.
- Giraud (Jean), I 53.
- Giraud (Pierre) I 342.
- Giraud (Samuel), I 348.
- Givry (Gardien, dit Duchène), I 86, 212, 241, 243, 296, 300, 311, 312, 340, 342-346, 349, 354, 356, 358, 367, 375, 380, 382-384, 386, 388-391, 398, 400, 407, 446, 453, 456; II 183.
- Givry (Gédéon). I 349.
- Givry (Philippe), I 349.
- Gobert (Lambert), II 254.
- Godefroy (Madelaine), I 212.
- Gondrand, I 90.
- Goulan, II 41.
- Goulard, II 397.
- Gould (abbé), I 450.
- Gounon (Charles), I 109.
- Gounon (Jacques), I 109.

- Goupil, I 420.  
 Gousset (Jacques), I 157.  
 Gout (Etienne), II 400.  
 Granet, II 405, 407.  
 Granville, I 150, II 34, 405.  
 Graverol, II 244, 329.  
 Gravisset (Claude), II 398.  
 Gresse (Gaspard), I 109.  
 Gresse (René), I 109.  
 Grimaudet (min., galérien), I 451.  
 Grimaudet (David, min. de Desaignes), I 93; II 395, 407.  
 Grisot, I 110.  
 Grognet, I 110; II 403.  
 Gros (Pierre), II 397.  
 Grosse d'Ashburton, II 245.  
 Grostête (du Mahis), II 397.  
 Guérin (pasteur), II 405.  
 Guérin (Henri, dit Portal), II 94, 115, 116, 186, 187, 189, 202, 203, 266, 267, 400, 451.  
 Guerry, II 407.  
 Guichard (M<sup>lle</sup>), II 382, 383.  
 Guillot (Jacques), II 178.  
 Guillot (Marie), I 367.  
 Guion, I 111, 453; II 96, 222, 223, 384, 400.  
 Guise (les), II 87.  
 Guy (du faub. St Marcel), I 282.  
 Guy (Pierre), I 282, 283.  
 Guybert (Jacques), I 165.  
 Guyon (Charles) I 109; II 222.  
 Guyon (Isaac), II 222.
- II**
- Haag (Eugène), I 356.  
 Haag frères, I 187, 193, 220, 296.  
 Harau, I 414.  
 Halbout (Jean, s<sup>r</sup> de la Blonnière), I 426.  
 Harbes, I 315.
- Harlai de ChanvalIon, I 384.  
 Henri II, I 113.  
 Henri IV, I 78; II 87.  
 Henri (Guérin, prédicant), II 64.  
 Hervé, I 177.  
 Hervé (Bénigne), I 170.  
 Hiérosme (Loys) II 322.  
 Hobbes, II 238,  
 Hollard (Henri), II 404.  
 Homel (Isaac), I 108; II I, 2, 63, 399.  
 Hop, I 299, 327, 329.  
 Houssemaine (Madeleine), I 172.  
 Hubert, II 397.  
 Huc (François), II 115, 324, 335.  
 Huc (Jean), II 401.  
 Hudel (Aimée), 449.  
 Hudel (Jean), I 437, 448-450, 453.  
 Hudel (M<sup>e</sup>), I 450.  
 Hudel (René), I 450.  
 Hugues (Edmond), II 35, 178, 384, 387, 390.  
 Hugues (J.-P.), I 458; II 31, 195.  
 Huygens de Zullichem, II 312.
- I**
- Icard, I 110; II 139, 403.  
 Ingram Rouville (Francesca), II 326.  
 Isarn (Pierre), II 135.  
 Isnard, II 397.
- J**
- Jacob (M<sup>e</sup>), I 129.  
 Jacques II, I 119, 130, 158; II 153, 287, 293.  
 Janot (prédicant), II 401.  
 Jansse (Lucas), I 89.  
 Jaquelot, II 276.  
 Jausserand, II 322.  
 Jérémie de Troyes, II 254.

- Joli, II 22.  
 Jollet (Jean-Franç.), II 402.  
 Joly, I 323.  
 Jordan (pasteur), II 167.  
 Jordan (Louis), I 90.  
 Jourdan (apostat), II 108, 124.  
 Jourdan (Guy), I 109.  
 Judas, II 109, 113, 202.  
 Julian (Jean), I 109.  
 Julian (Théop.), I 109.  
 Julien (min. apostat), II 397.  
 Jurieu, I II, 17, 52, 67, 91, 106, 113, 114, 118, 119, 133, 144, 156, 157, 159, 161, 169, 223, 235, 251, 296, 301, 359, 360, 422, 439, 440 ; II 5, 7, 10, 17, 28, 38, 40-43, 46, 50, 52, 60, 61, 72, 76-78, 80, 81, 86, 89, 94, 99, 102, 145, 156, 181, 183, 235, 241, 242, 247, 275, 276, 290, 339, 363, 374, 417, 424, 425, 426.
- K**
- Keller, I 177.  
 Knochen (Gorg. Marcus), II 445.
- L**
- Laborie, I 110.  
 Labourlie (abbé), II 89.  
 Labric, II 202, 203, 212.  
 La Bruyère, II 85.  
 La Cassagne, I 459.  
 La Charrière (Jean-René), I 109 ; II 404.  
 La Colombine, I 170.  
 La Coste, I 111 ; II 195.  
 La Coudre (dame), I 426.  
 La Coux, II 244.  
 La Force (duc de), I 430-432.  
 La Gacherie (Joseph), I 217.  
 La Gacherie du Blé, I 217.  
 Lagrange-Chancel, I 392.  
 La Jeunesse (prédicant), II 129, 202, 203, 218, 401.  
 La Levielle, I 346.  
 Lambert, II 195-197.  
 Lambert (Daniel), I 109.  
 Lambert (marquis de), I 13.  
 Lamothe (min., esclave), I 89.  
 Lamotte (voir Laumonnier).  
 Lamotte (poitevin), I 439.  
 La Motte-Guérin, I 327, 328, 399, 400.  
 Languedoc (prédicant), II 122.  
 Lansquier, I 90.  
 La Peyre, II 135.  
 La Picardie (prédicant), II 37.  
 La Pierre Jean, II 31, 36, 94, 101, 177, 186, 202, 203.  
 La Pize Morel (Paul), I 109.  
 Laporte (prédicant), II 37, 150, 152, 186, 202, 203, 400.  
 La Primaudaye, II 269.  
 Larcher, I 375.  
 Lardeau Samuel, I 343, 380, 381.  
 La Reynie, I 83, 84, 127, 128, 134, 135, 165, 166, 177, 183-185, 187, 192, 196, 207, 211-214, 242, 257, 263, 269, 281, 283, 286, 288-290, 292-294, 299, 303, 304, 307, 309, 313, 315, 316, 318-320, 324, 343, 345, 356, 359, 380, 381, 383, 390, 430, 435, 453 ; II 183.  
 La Roche, I 111.  
 La Rochegifar marquis de, I 52.  
 La Rouvière (Papus), II 123, 126, 204.  
 Larpent, II 397.  
 Lassagne, I 367.  
 Latané (Henri), I 97.  
 La Tour, I 183, 193.  
 La Trousse, I 70, 132, 454 ; II 16, 18, 28, 34, 75.

- Laumonnier (Louis, sr de la Motte-Varenne), I 177, 210-214, 215, 261, 280, 289, 302, 303, 323, 344.  
 Lauranguet de Montbrun, I 405.  
 Laurens (David), I 109.  
 Laurent (Mr), I 261.  
 Lautier (Daniel), I 109.  
 Lauzun, I 396.  
 La Valette, II 401.  
 Lavenant, I 386.  
 La Victoire (prédicant), II 202, 204, 212.  
 Lazare, II 378.  
 Lebrun (Pierre), I 109.  
 Le Camus (Madelayne), I 437, 450.  
 Leclerc (Salomon), I 407, 410, 412, 413, 417-419, 453 ; II 397  
 Lecoq de Saint-Léger, I 308.  
 Le Coq des Forges (M<sup>lle</sup>), I 134.  
 Le Cordeiller (Jacques), I 205.  
 Lecourt (Israël), I 422.  
 Ledrier (Isaac), I 256.  
 Lefaucheur (Michel), I 408.  
 Lefébure (abbé), I 409.  
 Lefebvre (abbé), I 403.  
 Lefèvre (Jacques), I 71.  
 Lefèvre (Jean), I 85, 86.  
 Legendre (Philippe), I 52, 99, 172, 174, 190, 206, 218 ; II 175.  
 Le Gendre (Louis, abbé), I 71.  
 Légier (Charles), I 109.  
 Leguay, I 282.  
 Le Juge (Simon), I 128.  
 Le Moine, I 257.  
 Le Page (Ant.), I 119, 121, 222.  
 Lepelletier de la Houssaye, II 254.  
 Lerpinière, I 91, 453 ; II 5.  
 L'Escloupié, I 150 ; II 34, 405.  
 Le Sincère, II 230.  
 Lessens (Emile), I 172.  
 Lesseuille, I 177.  
 Lestang, I 190, 241, 260-262, 266, 284, 288-292, 294, 304, 319, 324, 326, 329, 344, 391, 397, 400, 407, 453 ; II 96.  
 Lesueur (Louise, veuve Grimpré), I 314, 317.  
 Le Tellier, I 126.  
 Leusden, II 221.  
 Libérius, I 237.  
 Lièvre (Aug.), I 71, 95, 96, 341, 342, 437, 439, 440, 442-445, 447, 448, 450, 457.  
 Liotard, II 444.  
 Liron, II 122.  
 Listik, I 454.  
 Loth, II 12.  
 Louis XI, II 83.  
 Louis XIII, I 78.  
 Louis XIV, I 1, 78, 79, 104, 112, 127, 131, 158, 182, 183, 187-189, 193, 195, 196, 231, 241, 242, 262, 392, 395, 415, 455 ; II 75, 83, 86, 89, 90, 102, 141, 153, 156, 196, 208, 216, 217, 276, 277, 286, 287, 289, 292, 293, 376.  
 Louvois, I 13, 90, 175, 395-397, 428, 438, 439, 441, 454.  
 L'Ouvreuil, II 43, 64, 82, 287.  
 Lubac (Pierre), I 109.  
 Lugandy, II 135.  
 Luther, II 375.

### M

- Magdelaine, I 177.  
 Majal (Matth.), dit Desubas, II 402.  
 Makchave, I 177.  
 Malezieu, I 176.  
 Mallet (Jean), I 177, 197, 208, 209, 259, 289, 291, 292, 294.

- Mallet (M<sup>e</sup>), I 293, 304, 308.  
 Malzac (Ant.), I 296.  
 Malzac (Jean), I 296.  
 Magnet, II 397.  
 Maire Claude, II 400.  
 Mandagout, II 400.  
 Manuel, I 324.  
 Marboëuf, II 404.  
 Marchand (min. de Baugé), II 397.  
 Marchand (min. de Beauvoisin), I 110.  
 Marchant (aubergiste), I 260, 281.  
 Mareschal, I 193.  
 Marie (vierge), II 207.  
 Marie Tudor, I 316.  
 Marillac, I 173, II 39.  
 Marin (Beaume), II 106.  
 Mariocheau (Elie), II 397.  
 Marion (Elie), II 52, 54.  
 Marteilhe, I 241.  
 Marteau (Pierre), II 443.  
 Martelle (dame), II 129.  
 Martin (parisien), I 208.  
 Martin (David), I 86, 241, 247 ; II 77, 139.  
 Martin (Georges), I 455.  
 Martin (Henri), II 102, 120, 287.  
 Martin (Jean), II 401.  
 Masbernard, II 123, 186, 202, 400.  
 Massène, I 208.  
 Massillon, I 126.  
 Masson, I 178, 206, 289, 303, 307, 340, 365, 453.  
 Masson (Jean), I 341.  
 Masson (Jean, fils), I 341.  
 Masson (Philippe), I 341.  
 Masson (Samuel), I 341.  
 Mathurin [Maturin], I 191.  
 Mathurin (min. à Damazan), I 219.  
 Mathurin (min. à Théobon), I 219.  
 Matton, I 204.  
 Maturin (M<sup>e</sup>), I 244.  
 Maturin (Gabriel), I 218-223, 238, 240-245, 247 250, 253, 266, 288, 319, 451, 453 ; II 96.  
 Maturin (Gabriel, fils), I 221, 245.  
 Maturin (Gabriel, fils de Jean), I 246.  
 Maturin (Gabriel-Jacq.), I 250.  
 Maturin (Guill.), I 221, 246.  
 Maturin (Jean), I 218, 245.  
 Maturin (Marthe), I 221, 245.  
 Maturin (Pierre), I 221, 250.  
 Maturin (Rachel), I 246, 247, 249.  
 Maunier de la Croix, II 187.  
 Maurice, II 24.  
 Maury (Alfred), II 42.  
 Mausy, I 47.  
 Mauplat, I 111.  
 Mazel (apostat, de Caderle), II 24.  
 Mazel (min. de Gabriac), I 110 ; II 403.  
 Mazel (prédicant extatiqu.), II 48.  
 Mazel (Antoine, père de David), II 34.  
 Mazel (David, jeune prédicant), II 33, 150, 405.  
 Mazel, (dit Olivier prédicant), II 106, 107, 186, 201 ; II 37, 399.  
 Medan (M<sup>e</sup>), I 177.  
 Médicis (Catherine de), I 79.  
 Meissonnier, II 397.  
 Mengsu, I 111.  
 Mercat (Isaac), I 434-436, 453.  
 Mercier, I 150, 177.  
 Mercier (Jacq.), I 194.  
 Mercier (Jean), II 34, 405.  
 Mercier (Louise), I 434.  
 Merlat (Elie), I 119, 157 ; II 60, 235-237, 239, 240, 242, 372, 416.  
 Merlat (M<sup>e</sup>), II 20.  
 Mesnard, I 346.

- Mestrezat (Jean), I 134, 404, 406-410, 412, 416-419, 453; II 398.  
 Mettayer (Jacques), II 397.  
 Mettayer (Jean), II 244, 245.  
 Meusnier, I 177.  
 Meyrueis (prédicant), I 150, 187; II 33, 399.  
 Michel (Marie), II 491.  
 Michelet, I 385; II 87, 90, 91, 116.  
 Migault (Jean), I 32, 41.  
 Mill, II 221.  
 Milon (Barthélemy), I 434.  
 Misson, II 229.  
 Mitault (Daniel), I 448.  
 Mizaubin (Jacq.), II 398.  
 Mizaubin (Jean), II 395.  
 Modens, I 110.  
 Mognier (Jean), II 186.  
 Molan (De Malzac), I 262, 290.  
 Mollier (Isaac), I 256.  
 Monjoie (Anne), I 3, 187; II 38, 399.  
 Monnet, I 54.  
 Montfaucon, I 111.  
 Montmorency, I 199.  
 Moreau, I 346.  
 Morel (Math.), II 408.  
 Morin, I 308; II, 77.  
 Morizot-Jassoy, I 17.  
 Moroy, I 7.  
 Mortemart, I 130.  
 Mote, sieur de Pierredon, II 398.  
 Motte (min. de Barre), I 111.  
 Moynard (Moïse), II 407, 409.  
 Murat, I 167; II 167.
- N**
- Neau (Elie), II 186.  
 Nebucadnetzar, II 216.  
 Nègre (Léopold), I 8, 9, 35; II 101, 134, 140, 157, 176, 187, 207, 218, 227, 264, 266, 298, 316, 319, 321, 322, 341, 442, 449-451.  
 Nicolas, II 24.  
 Nicolas (M<sup>e</sup>), II 24.  
 Nicolas (Moïse), II 401.  
 Nicole (Nicolas), II 254.  
 Nissoles (Moïse), II 37.  
 Norville, II 15.  
 Nousille (Jean), II 407.  
 Novi (Pierre), II 20.
- O**
- Oberlin, II 376.  
 Ogier (Jean), I 53.  
 Olivier (exécuté en effigie), II 404.  
 Olivier (prédicant), II 77, 78, 310, 311.  
 Olivier (Brousson), II 110, 190.  
 Olivier (Jordain), II 311, 316.  
 Orange (Guill., prince d'), I 158, 197, 264, 299, 346, 347, 361, 459; II 63, 87, 90, 92, 93, 100, 119, 120, 153, 157, 169, 246, 270, 275-277, 281, 286, 304, 323, 363.  
 Orillard, II 276.  
 Orry, I 208.  
 Otin (Hiérosme), I 448.
- P**
- Pacret, I 135.  
 Pagésy, I 111.  
 Painel (Jacq.), II 262.  
 Painel (Paul), II 262.  
 Papin (Isaac), I 359; II 398.  
 Papus de la Verdaugie, dit la Rouvière (Pierre), II 94, 125, 126, 129, 130, 131, 133, 177, 186, 202, 242, 328, 338, 400, 457.  
 Paradez (pasteur), II 167.  
 Paradez (Parisien), I 197, 259-261.  
 Parisot (Dom), I 406.

- Paroissian (Matth.), II 262.  
 Pascalin, II 48.  
 l'asquier Disrozieur, I 429.  
 Passais (min. de Niort), II 398.  
 Paulhan (min. apostat), I 159; II, 64, 398.  
 Pauque (Françoise), II 129.  
 Pauque (Jeanne), II 129.  
 Paut (min. apostat), II 398.  
 Pechels de la Boissonnade, II 395.  
 Peirol, I 110; II 139.  
 Pellat, II 5.  
 Pellet (François), II 97, 98.  
 Pelletan (Eugène), II 201.  
 l'ellisson, I 72, 394.  
 Pelorce (Pierre), I 109.  
 Perrin (prédicant), II 64.  
 Pers Philippe, I 282.  
 Persan, II 27, 28.  
 Persigny, I 408.  
 Person, I 177.  
 Petit (min. d'Orange), I 90.  
 Petit (Etienne), I 256.  
 Petit (Marc), II 400.  
 Petit-Caffe, I 177.  
 Peyrat (Napoléon), I 2, 90, 327; II 28, 62, 63, 100, 110, 185, 212, 319, 332.  
 Peyrol (Jacques), II 139, 328, 403.  
 Philbert (Claude), I 305, 321.  
 Philippe II, II 211.  
 Picq (Gabriel), II 110, 115, 116, 189.  
 Pictet (Benedict), I 250; II 115, 189, 219, 384.  
 Pielat, I 257; II 77, 275.  
 Pierot, II 401.  
 Pierre (prédicant), II 7, 20, 21, 25, 33.  
 Pierrevillar, II 395.  
 Piet (Pierre), I 140.  
 Pineau (Jeanne), I 96.  
 Pineau (Pierre), I 92; II 269, 396.  
 Pineton de Chambrun, II 396.  
 Pinon, II 316-319, 325, 330, 341.  
 Pintarde, II 37, 103, 104, 107, 186, 222.  
 Pirot (docteur), I 180, 181, 269, 391  
 Pis (Marguerite), I 219.  
 Pistory, I 110; II 398.  
 Plan (frères), II 186, 202, 205.  
 Plan (Daniel), II 204.  
 Plan (David), II 204.  
 Plan (Etienne), II 37, 205, 400.  
 Plan (Paul), II 37, 205, 400.  
 Plan (Pierre), II 37, 204, 400.  
 Planchet, I 53.  
 Plantavid, II 20.  
 Plutarque, I 302.  
 Pommier (Pierre), II 398.  
 Pompier, I 111.  
 Poncet, I 177.  
 Pons, I 93; II 396.  
 Pontchartrain, I 192, 201, 210, 215, 281, 283, 284, 294, 295, 309, 315, 317, 318, 325, 344, 375, 377, 384, 385, 387, 388, 390, 397, 400, 404, 419, 430, 435, 442, 443, 449, 456; II 120, 159, 253, 254, 267, 269.  
 Pontier, II 398.  
 Portal, I 110.  
 Potel, I 387.  
 Potet (Thomas), I 443; II 401, 404.  
 Pouget, II 11.  
 Pouget (Abraham), II 400.  
 Pougard, II 200.  
 Poujol, II 196, 197.  
 Poupaillard (Pierre, sr de Pavilloy), I 183-185, 192, 429.  
 Pressigny, I 308.  
 Prévost (min.), II 78.  
 Prévot, I 293, 295.

- Prévot (M<sup>e</sup>), I 291, 294.  
 Prévot (M<sup>lle</sup>), I 294.  
 Prévot (Madeleine), I 314, 317.  
 Prou (M<sup>e</sup>), I 434.  
 Puaux Franck, II 277.  
 Puech (J. -Louis), II 36.  
 Pujol de la Grave (M<sup>e</sup>), I 98.
- Q**
- Quentin, I 386.  
 Quet (David), II 37, 107, 186, 201, 399.  
 Quick, II 126, 224, 244, 245, 258.  
 Quillet, II 405.  
 Quinquiry, I 90.
- R**
- Rabaut le jeune, II 328.  
 Rang (Alexandre), II 404.  
 Rang (Louis), II 402.  
 Raoul (Daniel), II 400.  
 Raugeard, I 111.  
 Ravaisson, I 127, 128, 135, 184, 187, 189, 193, 201, 202, 211, 253, 293, 300, 301, 319, 356, 391, 399, 428, 433, 435, 448 ; II 85, 276.  
 Read (Charles), I 235, 401.  
 Reboul (min. de Boffre), II 398.  
 Reboulet (Paul), I 109.  
 Redostièrre (Isabeau), II 37, 103-105, 107, 186, 221.  
 Regnard (parisien), I 406, 453.  
 Regnard (David), I 402.  
 Regnard Elisabeth, I 402.  
 Regnard (François, s<sup>r</sup> de Limoges), I 402, 403.  
 Regnard (Jacqueline), I 402.  
 Regnard (Madelaïne, veuve du s<sup>r</sup> de la Charmoye), I 402.  
 Regnault (Jean), II 409.
- Reignard (Suzanne, veuve Bida-  
 che), I 314, 317, 321.  
 Reille, I 200.  
 Rembrandt, II 249.  
 Renan (Ernest), I 157 ; II 358.  
 Renouard, I 135.  
 Repey (François), II 135.  
 Reuss (Edouard), I 157.  
 Rey (min. d'Uzès), II 398.  
 Rey (Bonaventure), II 407.  
 Rey (Claude), II 1, 396.  
 Rey (Fulcran), I 4, 86, 110, 130, 155, 187, 453 ; II 1, 4, 5, 97, 399.  
 Reynaud, II 396.  
 Ribourd, II 98.  
 Ribœuf, I 26.  
 Ribot, II 197.  
 Riffier (Jean), II 396.  
 Riquelet (le P.), I 411.  
 Riquet, II 317.  
 Ritter, II 220.  
 Rivasson (François), I 244.  
 Rivasson (Jean), I 256.  
 Robert, I 111, 184.  
 Robin (Marie), I 442.  
 Rocas (min. du Breuil), II 398.  
 Rocayrol (Tobie), II 89.  
 Rocher, I 150, 187 ; II 33, 399.  
 Rochette (François), II 402.  
 Rodier, I 458, 459.  
 Roger (Edme), I 212-214, 434.  
 Roger (Jacq.), I 84 ; II 389.  
 Roger (Jacq., martyr), II 402.  
 Rogers (Timothée), II 444.  
 Roget (Ph.), I 7.  
 Rolland (dame), I 406.  
 Rolland (Etienne), II 404.  
 Rolland (Pierre), II 404.  
 Roman (Jean), II 37, 77, 107, 186, 202, 203, 332, 380, 383-387.  
 Romieu (Gabriel), I 109.

- Romieu (Pierre), II 398.  
 Roques (ancien de Caderle), II 19.  
 Roques (cadet), II 24.  
 Roques (prédicant), I 150, 187; II 399.  
 Roquette, I 110.  
 Rossel (habitant de Caderle). II 24.  
 Rossel (Josué, min. du Vigan), I 110, 157, 158, 297; II 403.  
 Rossel (fils, min. d'Avèze), I 110; II, 403.  
 Rou (Jean), I 222, 223, 238, 240, 276, 448.  
 Roumieu, II 404.  
 Roure, I 111.  
 Rousseau (chirurgien), I 429.  
 Roussel (prédicant), II 37, 131, 186, 202, 224, 229, 400.  
 Roussel (Alexandre), II 402.  
 Rousset (Camille), I 13, 70, 131, 132.  
 Roussière (min. de Bernis), I 111; II 398.  
 Roussillon, II 244.  
 Rouvière, I 111.  
 Roux, I 110.  
 Royer (Marie), I 255.  
 Rozan, II 405.  
 Rozemont, I 308.  
 Ru, I 200, 201.  
 Ruvigny, I 89, 107.
- S**
- Sabatier, II 398.  
 Sabatier (Salomon), II 401.  
 Sack (F.-W.), I 194.  
 Sagniol de la Croix, II 89, 403.  
 Saint-Etienne, II 12.  
 St-Faust (Jean-Pierre), II 135.  
 St-Hilaire, I 177.  
 St-Paul, II 12, 33, 45, 375.  
 St-Pé, II 317.  
 St-Pierre, II 207.  
 Ste-Beuve, II 88.  
 Saissan, II 121.  
 Salles (Jules), II 249.  
 Salomon (Isaac), II 400.  
 Samson, I 215.  
 Sarrabat, I 128.  
 Sarrau (Isaac), II 396.  
 Sartre, II 244.  
 Satur (Thomas), II 135, 244.  
 Sauchelle, II 77.  
 Saül, II 45.  
 Saurin (François), I 109.  
 Saurin (Jacques), I 88, 161, 162; II 246, 247, 369, 371.  
 Saurin (Jean), II 162.  
 Saurin Joseph, II 398.  
 Saurin van Kempen, II 78.  
 Sauvage (min. de Mialet), II 398.  
 Sauvage (min. de Sauve), I 111.  
 Sauvaire (François), II 401.  
 Savoie (duc de), I 112; II 92, 102, 119.  
 Sayous, II 290.  
 Scalé, I 93; II 396.  
 Scarron, II 28.  
 Séguier (Pierre), II 400.  
 Seignelay, I 127, 165, 174-176, 187, 189, 192, 193, 207, 211, 261; 263, 289, 290, 291, 398, 441, 459, II 5, 257.  
 Serein, II 36, 94, 96, 101.  
 Serre (André), I 109.  
 Serre (Pierre), I 109.  
 Séverac, II 108, 109, 202.  
 Sézille, I 387.  
 Showel, II 120.  
 Simon (Richard), II 221.  
 Sirven, II 158.  
 Smiles, I 221, 242, 247, 249.

Sorlet, I 212.  
 Souveiran (Olivier), II 37, 105-107, 186, 201, 399.  
 Spon (Ch.), I 305.  
 Stepe (M<sup>e</sup>), I 177.  
 Stockar, I 217.  
 Stuart (les), II 275.  
 Suchier, I 109.  
 Suzon, I 55.

**T**

Tacite, I 230, 231.  
 Tandebartz (Jacq.), II 398.  
 Tarente (princesse de), II 153.  
 Taunai, I 89.  
 Tavert, I 443, 453.  
 Teissier (min. de St-Roman), I 110 ; II, 403.  
 Teissier (François), II 11-13.  
 Teissier (Olivier), II 22.  
 Terson (Jean), II 398.  
 Tessier (Etienne, dit Lafaye), II 402.  
 Tessier (Jules), II 87, 340.  
 Tesson (Nicole), I 212, 214.  
 Testelin, I 128.  
 Théobon (marquis de), I 177.  
 Théodose, I 131.  
 Thermin, I 111.  
 Thomas Vincent, II 398.  
 Thomasset, I 429.  
 Tillières, II 395.  
 Tirbon, II 65, 94.  
 Tirel (Jacq., sr des Iles), I 78.  
 Tirel (Jean), I 98, 102.  
 Tirel (fils de Jean), I 101.  
 Tollin, I 172.  
 Topin (Marius). I 327, 393, 394.  
 Torp, I 130.  
 Toulieu, I 198.  
 Touzineau (François), II 402.

Tregoss (Thomas), II 245.  
 Trouillon, I 429.  
 Truc (Jean), I 109.  
 Turenne, I 212 ; II 91.  
 Turettin (Alphonse), I 418, II 247.  
 Turgot, I 420.  
 Turner, II 444.

**U**

Urie (femme d'), II 239, 415.

**V**

Vabouhier, I 111.  
 Vabois (M<sup>e</sup>), I 322.  
 Valdeyron, II 122.  
 Valensan (Jean), I 109.  
 Valette, II 65, 398.  
 Valsac, I 262.  
 Vaslet, II 404.  
 Van Bronkhorst (Peter), II 249, 250.  
 Van de Water, II 446.  
 Varet (vicaire), I 381.  
 Vauban, I 391 ; II 85.  
 Vaudrescal (M<sup>lle</sup>), I 177.  
 Vaumales, II 381.  
 Vaurigaud, I 460.  
 Verdier, II 163.  
 Vergnes (Ch.), II 396.  
 Vergnol (pasteur, condamné aux galères), II 407.  
 Vergnol (Jean), I 97, 98 ; II 396.  
 Vernède, II 189.  
 Vesson (Jean), II 401.  
 Veyrac (Jacq.), II 401.  
 Vial (André), I 109, 120 ; II 403.  
 Vidal (Isaac), I 4, 7-10, 13, 33 ; I 229.  
 Vigne (Alexandre), II 398.  
 Vignes (Pierre), II 401.  
 Vignoles, I 110.

Vignon, I 386.  
 Viguier (Jacq.), I 98.  
 Villefontaine, I 177.  
 Villemejane, dit Campan, II 202,  
 205.  
 Villeneuve, II 10.  
 Villeveyre (Jean), II 408.  
 Vincens, I 111.  
 Vincent de Blorefening, II 245.  
 Vincent (Isabeau), II 37, 39, 48, 53,  
 60, 61, 70.  
 Vinet (prédicant), II 407.  
 Vion, I 293.  
 Vivens, I 4, 315, 453; II 7, 21, 23-  
 26, 30-34, 36, 37, 40, 67, 73, 75-  
 77, 82, 94, 96, 97, 99-105, 107,  
 108, 110-112, 115, 116, 119-126,  
 176, 180, 184-187, 189, 193, 198,  
 199, 201-203, 205, 228, 234, 242,  
 322, 323, 334-336, 338-340, 380,  
 381.

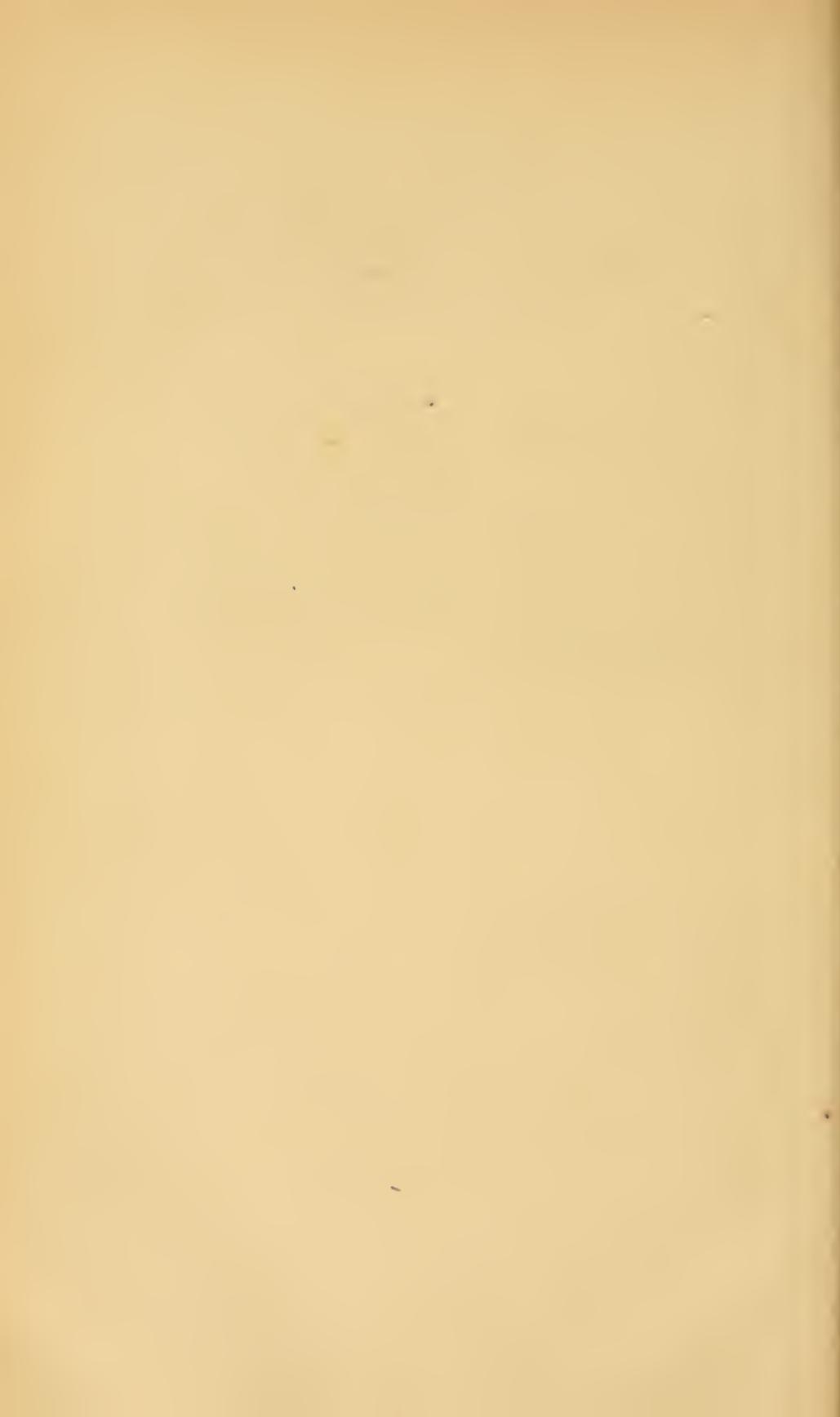
Vivien (Elie), II 402.  
 Voisin, I 327.  
 Voltaire, II 158, 390.  
 Voreaux, I 261.  
 Vouland, II 404, 405.

**W**

Waddington (Francis), I 102, 133,  
 222, 240, 242, 422; II 260, 261.  
 Weiss (Ch.), I 457; II 85, 153, 154,  
 157, 181.  
 Wills de Moral, II 245.  
 Wiss, II 12.  
 Wolleb (Jacq.) I 193.  
 Wolleben (Barbe), I 193, 194.  
 Wolleben (Ehren), I 193.  
 Wolleben (strasbourgeois), I 193.  
 Wurtemberg (duc de), I 458.

**Z**

Zwingle, II 166.



## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
MARTYRS DU MIDI	
XXII Le Premier Martyr.....	1
XXIII Les Prédicants du Midi (1685-1688).....	7
XXIV Le Merveilleux (1685-1689).....	37
XXV Retour de Vivens (1689-1692).....	73
XXVI Papis.....	126
XXVII Brousson (1683-1698). — L'avocat. — Première mission (1689-1693. — Séjour en Hollande et seconde mission (1694-1696). — Paix de Ryswick, (24 septembre 1697). — Troisième mission (1697-1698). — Le procès. — Le prédicateur.....	134
XVIII Roman (1688-1699).....	380
APPENDICES	
I Pasteurs apostats.....	395
II Prédicateurs exécutés.....	399
III Défense de Claude Brousson.....	410
IV Épître à tous les réformés de France.....	430
V Œuvres de Brousson.....	438
VI Extrait de la lettre pastorale de d'Artis à l'Église française de Berlin.....	452
Index des noms propres.....	457
Table des matières.....	483



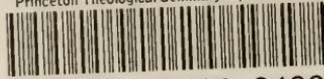






BW5990.D72 v.2  
Les premiers pasteurs du Desert,

Princeton Theological Seminary-Speer Library



1 1012 00039 2409